UN TEMOIN
DU IV[e] SIECLE ORIENTAL

SAINT BASILE ET SON TEMPS
D'APRES SA CORRESPONDANCE

COLLECTION D'ÉTUDES ANCIENNES
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

UN TÉMOIN DU IVe SIÈCLE ORIENTAL

SAINT BASILE ET SON TEMPS D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

PAR

Yves COURTONNE

Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Paris.



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, Boulevard Raspail
1973

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

Nous ne signalons pas tous les ouvrages que nous avons consultés, mais seulement ceux dont nous avons tiré le plus de profit.

SOURCES PREMIÈRES

Héfelé-Leclercq, *Histoire des conciles*, I, II, Paris, 1907-1908.

Saint Basile, *Œuvres complètes*, Patrologie grecque, XXIX-XXXII.

Lettres, « Les Belles-Lettres », Paris, 1957-1966.

Saint Athanase, Patrologie grecque, XXV-XXVI.

Saint Grégoire de Nysse, Patrologie grecque, XLVI.

Saint Grégoire de Nazianze, *Œuvres complètes*, Patrologie grecque, XXXV-XXXVII [1].

Saint Épiphane, *Hérésies*, Patrologie grecque, XLII.

Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, Patrologie grecque, XX.

Socrate, *Histoire ecclésiastique*, Patrologie grecque, LXVII.

Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, Patrologie grecque, LXVII.

Théodoret, *Histoire ecclésiastique*, Patrologie grecque, LXXXII.

Himérios, Collection Didot, Paris, 1879.

Ammien Marcellin, *Histoire*, Édition « Les Belles-Lettres », Paris, 1968.

Code Théodosien, Livres VI, IX, X, XII, XVI.

1. Le discours XLIII, qui est l'éloge funèbre de Basile, a été traduit par F. Boulenger (collection Hemmer et Lejay), Paris, 1908.

OUVRAGES MODERNES

Histoires générales

Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, T. II, Paris, 1910.
Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, T. III, Paris, 1939.
Daniélou et Marrou, *Nouvelle Histoire de l'Église*, T. I, Paris, 1963.

Ce sont ces trois ouvrages qui nous ont le plus aidé dans ce travail. L'œuvre de Mgr Duchesne fera toujours autorité pour la clarté avec laquelle elle expose les situations les plus complexes, et pour la sûreté de la plupart des jugements qu'elle porte sur les hommes et sur les choses. L'Histoire de Fliche et Martin nous a fourni beaucoup de renseignements, grâce surtout aux recherches minutieuses de l'abbé Bardy, toujours soucieux d'apporter des précisions que l'imprécision des textes lui interdit trop souvent de fournir. La Nouvelle Histoire de l'Église de Daniélou et Marrou, par ses vues originales et profondes, projette, en effet, sur bien des points une lumière nouvelle.

F. Lot, *La fin du monde antique et le début du Moyen-Age*, Paris, 1927.
Nouvelle Clio, N° 11, ch. V, VI, VII, Paris, 1964.

Ouvrages concernant plus particulièrement l'activité de Saint Basile

Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, T. VI-X, Paris, 1712.
Maran, *Vie de Saint Basile*, Patrologie grecque, XXIX.
Bessières, *La tradition manuscrite de la correspondance de Saint Basile*, Oxford, 1923.
Y. Rudberg, *Études sur la tradition manuscrite de Saint Basile*, Lund, 1953.
A. Cavallin, *Études sur les lettres de Saint Basile*, Lund, 1944.

Fialon, *Étude historique et littéraire sur Saint Basile*, Paris, 1869.

M. Fox, *The Life and Times of St Basil the Great as revealed in his works* (The catholic University of America, Patristic Studies LVII), Washington, 1939.

Sœur Agnès Clare Way, *La langue et le style des Lettres de Saint Basile*, San Antonio, Texas, 1927.

Jane F. Mitchell, *Lettres de consolation chez Basile et Grégoire de Nazianze*, Hermès, 96 Band, Heft I, Febr. 1968.

P. Gallay, *La vie de Saint Grégoire de Nazianze*, Paris, 1943.

P. Gallay, *Langue et style de Saint Grégoire de Nazianze dans sa correspondance*, Paris, 1933.

Guignet, *Les procédés épistolaires de Saint Grégoire de Nazianze comparés à ceux de ses contemporains*, Paris, 1911.

Bouché-Leclercq, *L'Université d'Athènes sous les Empereurs*, Revue de Paris, 15 juin 1909.

Müller, *Studenteuleben im 4 Jahrhundert n. Chr.*, Philologus, t. 69, 1910.

Méridier, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse*, Rennes, 1906.

D. Gorce, *Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des IVe et Ve siècles*, Paris, 1925.

Bernardi, *La prédication des Pères Cappadociens*, Paris, 1968.

H. Dörries, De Spiritu Sancto, *Der Beitrag des Basilius zum Abschluss des Trinitarischen Dogmas*, Göttingen, 1956.

Cavallera, *Le schisme d'Antioche*, Paris, 1905.

Schäfer, *Basilius des Grossen Beziehungen zum Abendlände*, Münster, 1909.

M. Richard, *Saint Basile et la mission du diacre Sabinus*, AB LXVII (1949), Mélanges Paul Peeters.

F. Loofs, *Eustathius von Sebaste und die Chronologie der Basiliusbriefe*, Halle, 1898.

J. Gribomont, *Eustathe de Sébaste*, Dictionnaire de spiritualité.

J. Draeseke, *Apollinarios von Laodicea. Sein Leben und seine Schriften*, Leipzig, 1892.

G. Voisin, *L'apollinarisme*, Louvain, 1901.

H. Lietzmann, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule* (Texte und Unterschungen, 1), Tübinguen, 1904.

R. Aigrain, *Apollinaire de Laodicée*, dans Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, T. III, 1924, p. 962-982.

L. Gry, *Le Millénarisme dans ses origines et son développement*, Paris, 1904.

Dictionnaires

Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1873-1919.

Cabrol-Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1907.

Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1909.

Baudrillart, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, en cours de publication.

Atlas orbis christiani antiqui, par K. Pieper, Dusseldorf, 1931.

AVANT-PROPOS

Ce livre est le complément de notre édition des Lettres basiliennes. Nous ne pouvions pas songer à mettre dans les trois volumes de cette édition les notes et les commentaires qu'exigeait le texte que nous avions établi. Et certes elles méritent d'être expliquées ces lettres de Basile, dont on a pu dire qu'on y voit toute l'histoire de son temps. Elles constituent, en effet, pour l'historien du IV[e] siècle oriental, un ensemble de documents unique, et nous ne devons pas seulement nous arrêter aux faits qu'elles révèlent ou qu'elles confirment, mais encore apprécier la langue et le style qui placent l'épistolier Basile au rang des grands écrivains. Ces explications nécessaires, nous serons plus à l'aise pour les donner dans un volume à part. En réalité c'est comme une seconde édition des Lettres basiliennes que nous présentons, mais qui ne comporte cette fois que la traduction française. Nous aurions pu redonner les Lettres dans l'ordre que nous avions adopté pour notre édition critique, mais nous avons jugé qu'il était préférable de les grouper par sujets et de placer chaque groupe dans le cadre historique qui l'explique, et sur lequel, à leur tour, les Lettres, citées dans l'ordre chronologique, peuvent projeter une lumière nouvelle. Nous n'ignorons pas que cette classification risque souvent d'être arbitraire, et que ces groupes peuvent se

compénétrer. Nous avons essayé de les former de la façon la plus rationnelle possible, et d'expliquer chacun d'eux à l'aide des données de l'histoire.

Notre édition critique donnait nécessairement toutes les lettres publiées sous le nom de saint Basile, qu'elles fussent authentiques ou apocryphes. Nous ne ferons état dans cette étude, que des lettres dont l'authenticité n'est pas douteuse.

Enfin, parmi ces lettres admises comme authentiques, il y en a qui n'offrent guère d'intérêt, et que nous avons jugé inutile de citer.

INTRODUCTION

I

LES CORRESPONDANTS DE BASILE

C'est à de nombreux destinataires, individus ou personnes morales, que Basile envoya les lettres qui sont parvenues jusqu'à nous. Les correspondants de l'évêque de Césarée appartenaient aux milieux les plus divers, occupaient les postes les plus en vue, comme les situations les plus humbles. Évêques, un pape même, hauts personnages en cour, préfets, gouverneurs, simples fonctionnaires, voilà ceux pour lesquels Basile écrivait ses lettres. Il en écrivit aussi à des Églises et à leur clergé, à des villes et à leur sénat. Il est tel proche ou tel ami de Basile, dont cette correspondance nous révélera le caractère. Nous pourrons apprécier la simplicité d'un Grégoire de Nysse, l'intellectuel pur, la sensibilité d'un Grégoire de Nazianze, poète et théologien, toujours hanté de la tranquille solitude. Mais c'est surtout Basile qui se montre dans ses lettres, avec sa nature sensible à la moindre opposition, avec sa fierté quelque peu hautaine, avec ses qualités de chef, qui le font se placer tout naturellement au poste du combat. Les missives de Basile le mirent en rapports non seulement avec l'Orient, mais encore avec de lointains pays d'Occident, comme l'Italie et la Gaule.

II

L'ÉCRITURE DES LETTRES BASILIENNES

Avant d'aborder l'examen du texte de ces lettres, il nous paraît utile de nous demander par qui et comment elles furent écrites.

La réponse à cette question paraît simple à première vue. En réalité il faut distinguer plusieurs cas. Deux pièces de la correspondance nous donnent sur ce point d'utiles renseignements.

La Lettre CXXXIV (373), à Paionios, prêtre, se termine ainsi : « De scribe, il n'y en avait pas près de moi, ni parmi les calligraphes, ni parmi les tachigraphes. De ceux que je me trouvai avoir exercés, les uns sont revenus à leur premier genre de vie et à leurs habitudes, les autres ont reculé devant les fatigues, épuisés qu'ils sont par de longues maladies. »

Basile a dû écrire lui-même sa lettre, parce qu'il ne pouvait pas disposer d'un scribe qui l'eût écrite plus tôt. Donc dans beaucoup de cas, sinon dans la plupart, Basile faisait écrire ses missives par un scribe, qui était un calligraphe, s'il voulait qu'elles fussent d'une belle écriture [1], ou un tachigraphe, s'il tenait à ce qu'elles parvinssent plus tôt à leurs destinataires. Basile d'ailleurs ne faisait que se conformer à l'usage du temps. Dans la Lettre XX (fin de 364 ou début de 365), quand il reproche au sophiste Léonce de ne pas lui envoyer de lettres, il lui dit : « A supposer que tu aies la main paresseuse, il n'y aura même pas besoin d'écrire, parce qu'un autre se mettra à ton service ».

Le passage de la lettre à Paionios, que nous avons cité, nous apprend encore que l'activité qu'exerçait le scribe,

1. C'est le désir d'avoir un beau travail qui a inspiré à Basile la Lettre CCCXXXIV, adressée précisément à un calligraphe.

qu'il fût calligraphe ou tachygraphe, était une profession [1], et que Basile lui-même avait fait faire leur apprentissage à un certain nombre de ces scribes. Ceux-ci ne lui rendaient pas service seulement pour sa correspondance. Ils pouvaient, à l'occasion, lui copier ses ouvrages ou les ouvrages d'autrui.

Vers la fin de la Lettre CCXXXI (375), à Amphiloque, évêque d'Iconion, on lit : « Le livre sur l'Esprit-Saint a été écrit par nous et il est achevé, comme tu le sais toi-même ; mais les frères qui sont avec moi m'ont empêché de l'envoyer écrit sur du papyrus, et ils m'ont dit qu'ils avaient des instructions de ta noblesse pour l'écrire sur du parchemin. » Les derniers mots de la lettre CXXXV, qui est une critique de deux ouvrages de Diodore, nous montrent Basile en quête d'un scribe pour faire copier l'un de ceux-ci.

Lettre CXXXV (373), à Diodore, prêtre d'Antioche : « ...Je viens d'envoyer par le lecteur l'ouvrage le plus important, le premier, après l'avoir parcouru autant qu'il m'était possible. J'ai gardé le second, parce que je veux le faire copier, et que jusqu'à présent je n'ai à ma disposition aucun tachygraphe. C'est à une telle indigence qu'en est arrivé le sort enviable des Cappadociens ! »

La fin de cette lettre confirme ce que Basile disait dans la Lettre CXXXIV sur la pénurie des scribes, qui le gênait dans ses relations épistolaires. S'il ne parle pas ici de calligraphes, c'est sans doute qu'il n'estime pas nécessaire d'enrichir sa bibliothèque d'une édition de luxe, dont l'exécution, nécessairement plus lente, l'obligerait à garder plus longtemps un ouvrage qu'il doit vouloir rendre le plus tôt possible à son auteur.

Il y eut des circonstances où Basile était prié d'écrire lui-même une lettre. La Lettre CXX (373), à Mélèce, évêque d'Antioche, débute ainsi : « J'ai reçu une lettre de l'évêque très aimé de Dieu, Eusèbe, où il ordonne

1. Dans la Lettre CCXXIII (375), Basile écrit à Eustathe de Sébaste : « N'étaient-ils pas tout le temps près de moi tous ces tachygraphes, lorsque je dictais les arguments contre l'hérésie? ». Les homélies de Basile nous sont parvenues grâce aux tachygraphes, qui les transcrivaient à l'audition.

qu'on écrive de nouveau aux Occidentaux au sujet de certaines questions qui intéressent l'Église. Et il veut que la lettre soit écrite de notre main et signée par tous ceux de notre communion. » La suite montre que Basile s'est récusé et a confié à Mélèce le soin d'écrire lui-même la lettre demandée.

La Lettre CCCXXX, un billet dont le destinataire est inconnu et qui témoigne d'une aimable malice, nous dit avec quoi écrivaient les correspondants de Basile : « Je t'aime, apprends-le par ce que j'écris. Tu me hais, je l'ai compris à ce que tu passes sous silence. Écris du moins à l'avenir, et ceux qui t'aiment, aime-les avec un roseau, de l'encre et une petite feuille. »

Dans la Lettre CCCXXXIII, Basile demande à un secrétaire d'écrire lisiblement et de mettre une ponctuation rationnelle : « Toi, mon enfant, forme complètement tes signes d'écriture et ponctue logiquement les passages. Une petite erreur peut vicier un long discours, mais la diligence du scribe présente avec rectitude ce qui est dit. »

La Lettre CCCXXXIV est adressée à un calligraphe. Basile ne dit rien à celui-ci de son écriture, mais il lui reproche d'écrire de travers : « Écris droit et sers-toi de lignes droites [1] : que ta main ne soit ni lancée vers les hauteurs, ni emportée au fond des précipices. Ne force pas le roseau à aller de travers à la façon de l'écrevisse d'Ésope, mais marche droit comme si tu suivais un cordeau tendu par des ouvriers, qui conserve partout la rectitude et qui supprime toute irrégularité. Ce qui est de travers est laid, mais ce qui est droit est agréable à la vue, et ne laisse pas les yeux des lecteurs se lever et se baisser à la façon des pompes : c'est à peu près la manœuvre à laquelle j'ai dû me livrer en lisant tes écrits. Comme tes lignes étaient disposées en escalier, il était nécessaire,

1. Ce sont les traits que l'on distingue encore dans beaucoup de manuscrits anciens. Comme le copiste auquel s'adresse Basile montait de gauche à droite en écrivant, le lecteur était obligé de redescendre la ligne qu'il venait de lire pour trouver la ligne suivante. Autrement il risquait de tomber sur le début d'une des lignes précédentes.

quand il fallait passer de l'une à l'autre, de s'établir à l'extrémité supérieure de la plus proche. Mais la suite n'y apparaissait jamais; aussi fallait-il se reporter en arrière, et rechercher l'ordre en revenant sur ses pas et en suivant le trait, comme Thésée suivit, dit-on, le fil d'Ariane. Écris donc droit, et n'égare pas notre esprit avec une écriture oblique et qui va de travers. »

Il est difficile de dater cette lettre : aucune allusion n'y est faite à un événement contemporain. Le rappel des souvenirs classiques ne suffit pas pour qu'on puisse l'attribuer à la jeunesse de Basile.

De cette courte étude nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

La plupart des lettres de Basile ont été écrites non par Basile lui-même, mais par des scribes, tachygraphes ou calligraphes, qu'il avait à son service.

Les Lettres de Basile, comme celles de ses correspondants, ont été écrites sur des feuilles de papyrus, sauf peut-être quelques-unes qui l'ont été sur du parchemin.

L'instrument qui a servi à écrire ces lettres était un roseau taillé.

III

LE PORT DES LETTRES BASILIENNES

Ce que d'autres témoins de ce temps nous apprennent sur le port des lettres au ɪᴠᵉ siècle, Basile nous le confirme dans sa correspondance. Il nous instruit d'abord des difficultés et des dangers que présentaient les voies de communication.

Si ces difficultés et ces dangers n'empêchaient pas les contemporains de Basile d'entretenir entre eux une correspondance suivie, c'est parce qu'à cette époque on avait le goût des voyages, et même des grands voyages. « Nul n'est moins sédentaire que le chrétien du ɪᴠᵉ siècle, et tout concourt à l'éloigner de sa demeure, parfois pour une longue période » [1].

1. Denys Gorce, *Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres, dans le monde chrétien des IVe et Ve siècles*, p. 3.

Les lieux saints de Palestine attiraient l'univers entier, d'après S. Jérôme [1]. On y venait de tout l'Orient et même de l'Occident. L'Égypte, le berceau du monachisme et la patrie des moines, était aussi un lieu de pèlerinage très fréquenté. Basile, dans ses lettres, parle avec complaisance des voyages qu'il fit en Palestine, en Égypte, en Mésopotamie, pour s'instruire de la vie parfaite auprès des maîtres en ascétisme.

Ces grands voyages pouvaient avoir aussi des motifs plus profanes. S. Jérôme assure que nombreux sont les grands hommes du monde profane et du monde ecclésiastique, qui « ont parcouru les provinces, visité des peuples nouveaux, passé des mers, afin de voir des hommes qu'ils ne connaissaient que par les livres » [2].

Au IVe siècle les voyages d'études sont plus en vogue que jamais. Les fils de famille vont parfaire leur culture dans les villes qui sont des centres littéraires. C'est ainsi que nous voyons Basile, qui avait commencé ses études à Césarée de Cappadoce, quitter cette ville pour aller d'abord à Byzance, puis à Athènes, où le rejoignit Grégoire de Nazianze, qui, lui, était passé par Césarée de Palestine et par Alexandrie.

Il y avait enfin les voyages exigés par le règlement des affaires ecclésiastiques. La grande idée de Basile, celle à la réalisation de laquelle il travailla pendant tout son épiscopat, fut l'union des orthodoxes orientaux avec leurs frères latins. A combien de départs pour l'Occident n'a-t-il pas pensé pour faire cette union de l'Église catholique? Il put en voir se réaliser quelques-uns.

On voyageait donc beaucoup au temps de Basile, malgré les dangers que présentaient les voies de communication. Il y avait d'abord les routes que la mauvaise saison rendait impraticables.

Dans la Lettre CLVI (373), au prêtre Évagrios, Basile écrit : « En ce moment, à cause de l'hiver, il ne nous est pas facile de voyager, ou plutôt c'est absolument impossible, non seulement parce que j'ai le corps épuisé par une longue maladie, mais aussi parce que le passage des

1. Lettre XLVI, 10.
2. P.L., T. XXIX, 401, A, cité par Gorce, *Op. cit.*, p. 13.

montagnes d'Arménie deviendra un peu plus tard impossible, même pour ceux qui sont dans la pleine vigueur de l'âge. »

C'est encore la mauvaise saison qui est incriminée dans la Lettre CXCVIII (375), à Eusèbe, évêque de Samosate : « Sache que l'hiver chez nous a été si rigoureux que tous les chemins ont été impraticables jusque dans les jours de Pâques, et que nous n'avions personne qui eût le courage d'affronter les difficultés du voyage. »

Il y avait aussi les chemins où l'on pouvait faire de dangereuses rencontres.

Dans la Lettre CCXV (375), au prêtre Dorothée, Basile écrit à propos d'un voyage à Rome : « Je ne sais pourquoi personne n'a fait savoir à votre prudence que la route est absolument impraticable en hiver, parce que la région qui s'étend de Constantinople jusqu'à nos frontières est remplie d'ennemis. » [1]

Dans la Lettre CCLXVIII (378), à Eusèbe de Samosate, exilé, le danger des mauvaises rencontres est présenté comme inévitable : « Comme nous avons entendu dire que toutes les routes étaient remplies de brigands et de déserteurs [2], nous n'avons rien osé remettre dans les

1. Ces ennemis sont probablement les Goths qui s'étaient enfuis à l'approche des Huns et qui s'établirent dans l'Empire en 376. D'autres barbares se joignirent bientôt à eux, et ces masses réunies écrasèrent à la bataille d'Andrinople l'armée romaine. L'empereur Valens périt dans ce désastre.

2. Outre ces brigands et ces déserteurs, la Cappadoce comptait parmi ses habitants le peuple étrange des Maguséens. Voici ce que dit la Lettre CCLVIII (vers 377) à Épiphane, évêque de Salamine de Chypre : « Le peuple des Maguséens (comme, par ton avant-dernière lettre, tu as jugé à propos que nous te le fassions savoir) est nombreux chez nous et disséminé dans presque tout le pays : ce sont des colons qui nous furent amenés autrefois de la Babylonie. Ils ont des mœurs particulières : ils n'ont pas de rapports avec les autres hommes et il est absolument impossible de converser avec eux, parce qu'ils ont été capturés par le diable pour faire sa volonté. Il n'y a chez eux ni livres, ni maîtres qui leur enseignent une doctrine, mais ils sont élevés dans des mœurs insensées, et ils se transmettent l'impiété de

mains de ce frère [1], de peur d'être en partie cause même de sa mort. » Cependant, aussitôt après, Basile exprime l'espoir que l'armée va passer et qu'elle rendra les routes un peu plus sûres.

Pouvait-on disposer de routes praticables et sûres, il fallait encore se préoccuper de faire parvenir ses lettres aux personnes à qui elles étaient adressées. Il n'y avait pas de service postal officiel à la disposition des particuliers. Le Courrier public était le Courrier de l'État. L'empereur, il est vrai, et les hauts fonctionnaires pouvaient, à l'occasion, en faire bénéficier quelque personnage important. Ce furent les voitures publiques qui amenèrent la plupart des évêques au concile de Nicée.

Basile, si l'on s'en tient à sa correspondance, ne sollicita qu'une fois la faveur du courrier public, et ce n'était d'ailleurs pas pour lui. Voici ce que nous lisons dans la Lettre CCCVI, au premier de la curie de Sébaste : « Des hommes partis d'Alexandrie pour remplir un devoir nécessaire et qu'une commune loi de toute la nature impose à l'égard de ceux des mortels qui ont quitté la vie, ont besoin de ta protection : ordonne qu'on leur accorde par une décision publique le droit d'emporter le corps d'un de leurs parents qui a terminé sa vie à Sébaste pendant le séjour de l'armée, ensuite qu'on leur procure dans la mesure du possible le secours du courrier public,

père en fils. En dehors de ces pratiques que tout le monde peut constater, ils évitent comme une souillure le meurtre des animaux, et ils font égorger par des mains étrangères les bêtes dont ils ont besoin. Ils ont une furieuse passion pour les mariages illégitimes, ils considèrent le feu comme un dieu, et tout le reste est à l'avenant. »

S. Épiphane, au chapitre XIII de l'*Exposition de la foi catholique*, et Eusèbe, au chapitre 10 du Livre VI de la *Préparation évangélique*, parlent de ces Maguséens comme de personnages aux mœurs étranges, qui, de la Perse, ont émigré en plusieurs contrées de l'Orient.

« Les Maguséens ou Mages occidentaux étaient des adeptes du culte de Mithra en Babylonie et en Asie Mineure ». Gorce et Mortier, *Histoire des Religions*, T. II, p. 37-38.

1. Il s'agit de Paul, le comprêtre, dont Basile, dans la même lettre, dit qu'il l'a envoyé en mission auprès d'Eusèbe.

pour qu'ils trouvent ainsi, grâce à ta magnanimité, un peu de soulagement pendant leur long voyage. » Ce n'était pas, en effet, un secours négligeable qu'apportait le courrier public à ceux qui pouvaient en bénéficier : ils étaient défrayés de tout jusqu'à la fin du voyage [1].

Les riches particuliers avaient à leur disposition pour porter leurs lettres des *tabellarii*. « La mention de ces esclaves de grande maison, affectés au service du courrier, est fréquente dans la littérature chrétienne des IVe et Ve siècles. » [2]

Basile, à Césarée, n'avait pas, dans son entourage, de ces porteurs attitrés, toujours prêts à partir en mission [3]. Aussi ne devait-il compter que sur la complaisance pour faire parvenir ses lettres à leurs destinataires. Cette complaisance, il est vrai, il la trouva presque toujours et elle fut parfois admirable.

Quels étaient les moyens de transport dont disposaient les voyageurs du IVe siècle?

Dans la Lettre CLVIII (373), Basile recommande à Antiochos « le frère préposé aux chameaux ». L'évêque de Césarée pouvait donc avoir recours à l'endurance de ces montures pour ses déplacements [4].

Il semble pourtant qu'on voyageait d'ordinaire à dos de mule. Ce sont des mulets, sans doute, les **νωτοφόρα**, ces bêtes de somme dont il est question dans la Lettre XCIV (372), au gouverneur Élie, et que Basile juge nécessaires à la bonne marche d'un hôpital et d'une maison d'accueil. Cependant il faut croire que ces mules attachées à la Basiliade n'étaient pas toujours suffisantes pour les besoins de l'évêque de Césarée. Il devait quelquefois se servir des mules de telle personne complaisante. Voici ce qu'il écrit dans la Lettre CCXCVI, à une veuve : « C'est parce

1. Eusèbe, H.E., X, V, 23, 24.
2. Denys Gorce, *Op. cit.*, p. 208.
3. Dans la Lettre CCLXVII, Basile parle bien des « frères auxquels fut confié le service des lettres », mais, d'après ce qu'il dit ensuite, il ne semble pas que ce service fonctionnât toujours régulièrement.
4. Dans l'Homélie VII, 2, des Homélies diverses, Basile parle des troupeaux de chameaux que possèdent les grands propriétaires de Cappadoce.

que nous considérions tes sentiments à notre égard et que nous connaissions ton zèle pour l'œuvre du Seigneur, que nous avons fait preuve tout dernièrement à ton endroit de la même hardiesse que si tu étais notre fille, et que nous nous sommes servi trop longtemps de tes mules : nous nous en sommes servi, il est vrai, avec ménagement, comme nous eussions fait des nôtres, mais il est certain aussi que nous avons trop prolongé leur service. »

Basile pouvait même être contraint par sa mauvaise santé de se servir d'une voiture pour ses déplacements. Dans la Lettre CCII (375), à Amphiloque, évêque d'Iconion, il s'excuse de ne pouvoir se rendre auprès de son correspondant : « Ma faiblesse est telle, que pour avoir fait en voiture la route jusqu'aux sanctuaires des martyrs, je suis presque retombé dans la même maladie ». Cette voiture, comme les autres sans doute, était tirée par des mules.

Nous avons dit que Basile ne pouvait compter, pour faire parvenir ses lettres à leurs destinataires, que sur des porteurs complaisants. Il y en eut dont le dévouement fut admirable. Il y en eut aussi qui, par leur oubli ou par leur négligence, furent cause du retard ou même de la perte du courrier. C'est la négligence ou l'oubli que Basile constate dans les trois lettres suivantes.

La Lettre CXLI (373), à Eusèbe de Samosate, exprime un doute : « Il n'est pas sûr que ceux à qui ce soin avait été confié aient conservé nos réponses. »

C'est un doute aussi qu'exprime la Lettre CCLXVII (377 ou 378), à l'évêque Barsas, qui était en exil : « Peut-être les frères auxquels fut confié le service des lettres n'ont-ils pas pu conserver nos salutations. »

Dans la Lettre CCXII (375), à Hilarios, c'est presque une certitude : « Tu nous as même envoyé une certaine lettre à ce sujet [1], comme tu le déclarais dans cette dernière missive. J'aurais plaisir à apprendre qui l'avait reçue pour me l'apporter, afin de connaître celui qui m'a fait tort. En effet je n'ai pas encore lu de lettre qui nous ait été adressée par toi à ce sujet. »

1. La situation des Églises.

Dans la Lettre XCVIII (372), à Eusèbe de Samosate, Basile accuse même certains intermédiaires d'avoir manqué à leur devoir : « La lettre des évêques n'a pas été portée à ton mérite, par la faute de ceux-là même qui devaient transmettre la nôtre. »

Il pouvait arriver aussi que la négligence ou l'oubli fût la conséquence du trop grand nombre d'intermédiaires par lesquels les lettres passaient avant de parvenir à leurs destinataires. C'est l'explication à laquelle pense Basile dans la Lettre CXCVIII (375), à Eusèbe de Samosate : « Comme les lettres passent par beaucoup de mains, il est vraisemblable que les occupations ou les négligences d'un intermédiaire sont cause que ta piété ne les reçoit pas. »

Il y avait enfin des cas où l'on pouvait soupçonner de malhonnêteté certains porteurs. Dans la Lettre CLXXIII (vers 374), Basile écrit à Théodora, religieuse : « Ce qui nous fait tarder à écrire, c'est que nous ne sommes pas persuadé que nos lettres soient toujours remises à ta charité, et que, par la malhonnêteté de ceux qui les portent, il n'y ait pas une foule d'autres personnes à les lire avant toi, surtout maintenant que les choses sont à ce point troublées sur toute la terre. »

Les cas où les porteurs firent défaut sont plus nombreux.

Les longues distances, les grands écarts rendaient parfois très difficiles les relations épistolaires.

Dans la Lettre CLV (373), Basile écrit à Soranus, gouverneur de Scythie au sujet d'un maître de gymnase : « Nous n'avons pas connu jusqu'à ce jour ceux qui partent d'ici pour la Scythie, et on ne nous a même pas fait mention de ceux qui sont partis de chez toi, pour nous permettre de te saluer par leur entremise. »

Dans la Lettre CXCV (375), à Euphronios, évêque de Colonie d'Arménie, Basile va jusqu'à désespérer de trouver quelqu'un pour porter sa missive : « Colonie, que le Seigneur t'a donnée à diriger, est située loin des localités desservies par des routes. Voilà pourquoi, même si nous écrivons aux autres frères, ceux de la petite Arménie, nous hésitons souvent à envoyer une lettre à ta piété, parce que nous désespérons qu'il y ait quelqu'un pour la porter jusqu'en ces lieux retirés. »

L'éloignement rendait les relations avec les Occidentaux particulièrement difficiles. A la fin de la Lettre CLVI (373), au prêtre Évagrios d'Antioche, Basile déclare : « Envoyer des hommes en Occident m'est absolument impossible, parce que je n'ai aucun de ceux qui conviennent pour ce ministère. Mais, parmi les frères de chez vous, si quelqu'un prend le parti de se donner la peine qu'il faut pour les Églises, il sait évidemment vers qui il s'en ira, pour quel but, de qui sera la lettre dont il aura été muni et quelle sera cette lettre. J'ai beau regarder tout autour de moi, je ne vois personne avec moi. »

Quels étaient les porteurs bénévoles que Basile pouvait espérer trouver pour porter ses missives jusque dans les pays lointains?

Dans la Lettre CXCVIII (375), à Eusèbe de Samosate, Basile avoue qu'il ne peut pas compter, pour porter ses lettres, sur les hommes qui composent son clergé, parce qu'ils tiennent à rester dans leur pays, où ils exercent des métiers sédentaires [1]. C'est à des clercs étrangers plus qu'à ceux de Césarée que Basile dut recourir pour obtenir des porteurs bénévoles. Nous verrons bientôt que certains d'entre eux en même temps qu'ils faisaient preuve de dévouement, avaient encore une connaissance des affaires ecclésiastiques suffisante pour donner de vive voix des renseignements que l'auteur de la lettre ne jugeait pas prudent d'écrire.

Des fonctionnaires complaisants se mettaient quelquefois au service des évêques [2]. Dans la Lettre LXXI (371), à Grégoire de Nazianze, et dans la Lettre XCVIII (372), à Eusèbe de Samosate, Basile cite Hellénios, le répartiteur

1. Dans la Lettre XLVIII (fin de 370 ou début de 371), à Eusèbe de Samosate, Basile parle de « la timidité naturelle des Cappadociens » et de « leur lenteur à se mouvoir », qui l'empêchent de trouver chez eux des porteurs de lettres.

2. Dans la Lettre CCXXXVII (376), à Eusèbe de Samosate, Basile dit qu'il comptait sur deux fonctionnaires, le vicaire de la Thrace et un préposé au trésor de Philippopolis, pour porter des lettres à Eusèbe. Ces fonctionnaires ne purent prendre les lettres, et Basile assure qu'il lui était impossible de trouver d'autres porteurs.

des impôts de Nazianze, comme porteur de lettres. La Lettre LXXI nous présente ce personnage comme un messager fidèle : « Tout ce que tu nous as toi-même révélé, nous le lui avons entendu raconter sans déguisement. »

Dans la Lettre CXCVIII (375), à Eusèbe de Samosate, Basile parle d'abord d'une lettre qui lui « fut transmise par les officiales » [1]. Il parle ensuite d'un paquet de lettres qu'il a envoyé lui-même à Eusèbe : « C'est plus de quatre lettres (ces quatre parmi lesquelles il y avait encore celles qui nous avaient été apportées de Samosate après les premières lettres de ta piété) que nous avons envoyées, cachetées, au très révérend frère Léonce, le répartiteur des impôts de Nicée, en le priant de les faire remettre à l'intendant de la maison du très révérend frère Sophronios, pour qu'il prît soin de vous les faire parvenir. »

Ainsi, après le répartiteur des impôts de Nazianze, c'est le répartiteur des impôts de Nicée auquel Basile a recours pour transmettre ses lettres. Cet aimable fonctionnaire ne les remettra pas, d'ailleurs, directement à Eusèbe : elles passeront auparavant par d'autres mains. C'est sans doute la crainte que ses lettres ne soient pas lues par leur seul destinataire qui a fait prendre à Basile la précaution de les cacheter.

La négligence et l'oubli n'étaient pas les seules choses à craindre dans le transport des lettres : il y avait aussi l'indiscrétion d'un intermédiaire.

Dans la Lettre CCXV (375), au prêtre Dorothée, c'est un haut magistrat auquel Basile dit qu'il a eu recours : « J'ai donné ma lettre au percepteur d'impôts de l'ordre des préfets, qui était en tournée officielle, et je lui ai même recommandé de vous montrer cet écrit à vous d'abord. »

Mais c'est à des clercs que Basile eut le plus souvent recours pour porter ses lettres. Le diacre Sabinus, un homme d'Occident, fut pour Basile un agent de liaison dans ses rapports avec ses collègues Occidentaux. C'est

1. Les officiales étaient des fonctionnaires impériaux qui devaient se tenir à la disposition du prince pour toutes les missions qu'il voudrait leur confier. Cf. Code Théodosien, Livre VI, Titre XXVIII, Lois 1 et 3.

lui qui porta à leurs destinataires les trois Lettres XC, XCI et XCII, toutes trois écrites en 372.

Dans la Lettre LXXXIX (372), à l'évêque Mélèce d'Antioche, Basile annonce cette mission : « Nous, après avoir rencontré Sabinus, le diacre envoyé par ceux d'Occident, nous avons écrit aux Illyriens et aux évêques d'Italie et de Gaule, ainsi qu'à quelques-uns de ceux qui nous avaient écrit personnellement. »

Dans la Lettre XC, aux évêques d'Occident, Basile dit quelle joie lui a fait éprouver la venue de Sabinus : « Le Seigneur a augmenté notre consolation par notre très pieux fils, le condiacre Sabinus, qui, par le récit détaillé du bien qui se fait chez vous, a nourri nos âmes, et, par l'expérience qui l'aura instruit de notre situation, vous la fera clairement connaître. »

Dans la Lettre XCI, à Valérien, évêque d'Illyrie, Basile écrit : « Ta lettre nous a paru d'un grand prix, et nous t'en remercions par l'entremise du même homme, notre très pieux condiacre Sabinus; par lui nous nous faisons connaître à toi... »

Dans la Lettre XCII, aux Italiens et aux Gaulois, Basile présente Sabinus comme le porteur d'un appel presque désespéré : « Nous vous prions d'exciter maintenant du moins votre zèle pour la vérité et votre compassion pour nous, quand vous aurez tout appris, même ce qui jusqu'à présent a échappé à vos oreilles, par notre très pieux frère, le condiacre Sabinus, qui pourra encore vous raconter lui-même tout ce qui échappe à notre lettre. »

Mais le collaborateur le plus dévoué, l'homme de confiance pour les missions délicates, fut Dorothée, un diacre de Mélèce d'Antioche.

La Lettre LXVII (371), à Athanase d'Alexandrie, est écrite pour satisfaire à une demande de Dorothée qui avait jugé que Basile ne s'était pas exprimé avec assez de clarté au sujet du schisme d'Antioche et de l'évêque Mélèce.

Dans la Lettre LXVIII (371), à Mélèce d'Antioche, Basile montre quelle confiance il témoigne à Dorothée, qu'il juge digne d'une mission difficile et lointaine :

« Jusqu'alors nous avions voulu retenir près de nous

le très pieux frère Dorothée le condiacre, pour le renvoyer après la fin des négociations, et permettre à ta dignité d'apprendre en détail par lui ce qui a été fait. Mais comme, différant de jour en jour, nous avons été retenu dans une longue attente, et qu'en même temps, comme il arrive dans les difficultés, une idée nous est venue au sujet du dessein qui se présentait, nous avons envoyé l'homme dont nous venons de parler trouver votre sainteté. Il doit rapporter par lui-même tout en détail et montrer notre mémoire, afin que, si la solution que nous avons imaginée paraît bonne, votre perfection s'efforce de la réaliser. Pour parler brièvement, voici l'avis qui a prévalu : ce même Dorothée, notre frère, ferait la traversée pour se rendre à Rome, et il engagerait quelques-uns des Italiens à prendre la mer pour nous visiter, afin d'éviter ceux qui voudraient les en empêcher... Si donc ce dessein paraît utile à ta sagesse, tu jugeras bon d'écrire des lettres et de donner à notre homme des instructions, pour qu'il sache de quoi et avec qui il doit s'entretenir. »

Ce Dorothée était plus qu'un facteur intelligent, c'était un ambassadeur. C'est ce que nous montre encore la Lettre LXIX (371), à Athanase d'Alexandrie. Basile revient sur cette mission que Dorothée accepte de remplir auprès des Occidentaux :

« J'ai envoyé à ta piété le frère Dorothée, le diacre de l'Église gouvernée par le très digne évêque Mélèce, qui a fait preuve d'un noble zèle pour la rectitude de la foi et qui désire lui aussi voir la paix des Églises ; ainsi ce ne sera qu'en suivant tes conseils (le temps, l'expérience des affaires et le fait d'avoir plus que les autres les lumières de l'Esprit te permettent de rendre ces conseils plus sûrs), qu'il entreprendra ce qui lui tient à cœur. Tu le recevras évidemment, tu le regarderas avec des yeux pacifiques, et, après l'avoir fortifié par le secours de tes prières et muni du viatique de tes lettres, ou plutôt après lui avoir adjoint quelques-uns des hommes de bien qui sont avec toi, tu le guideras vers le but proposé. »

Vers la fin de la même lettre, Basile demande que Dorothée parte le plus tôt possible pour l'Occident : « Nous demandons seulement que dès le premier départ de navire on envoie le diacre dont nous avons parlé, pour

que puisse être exaucée, du moins l'année prochaine, une partie de nos prières. »

Dans la Lettre LXXXII (fin de 371 ou début de 372), au même correspondant, Basile parle encore de Dorothée comme d'un porteur éventuel du courrier : « Fais ceci, Père très aimé de Dieu : envoie-moi les lettres aux évêques, soit par l'un des hommes de là-bas qui ont ta confiance, soit même par le frère Dorothée, notre condiacre. »

Dans la Lettre LXXXIX (372), à l'évêque Mélèce, Basile dit d'abord qu'il se sert de Dorothée pour porter sa missive : « Pour le moment, par l'entremise du très pieux et très zélé frère Dorothée, le condiacre qui arrive, nous te supplions avant tout de prier pour nous. »

Reconnaissons, en passant, que Dorothée mérite bien le qualificatif de zélé qui lui est donné ici. La fin de la lettre nous montre que cet homme de confiance devait encore s'acquitter d'une mission : « L'état dans lequel se trouve l'Orient n'a certainement pas échappé aux oreilles de ta piété, et d'ailleurs le frère dont nous avons parlé racontera tout lui-même avec plus de détails. Daigne le renvoyer aussitôt après Pâques, parce qu'il attend les réponses de Samosate. Fais bon accueil à son zèle et, après l'avoir fortifié par tes prières, envoie-le faire ce qu'il se propose. »

Dans la Lettre CCXXXIX (376), à Eusèbe de Samosate, nous voyons Dorothée, qui maintenant est prêtre, chargé avec le prêtre Sanctésimos, d'une nouvelle mission auprès des Occidentaux : « Tu as été toi-même le premier instruit des choses d'Occident, car le frère Dorothée t'a tout raconté. Quelles lettres faut-il lui donner encore à son départ? Peut-être, en effet, va-t-il faire route avec l'excellent Sanctésimos, qui a beaucoup de zèle, qui parcourt l'Orient et qui s'emploie à recueillir de chaque personnage en vue des signatures et des lettres. »

Dans la Lettre CCXLIII (376), aux évêques d'Italie et de Gaule, Basile leur écrit que, comme il ne peut aller en personne vers eux, il leur envoie Dorothée : « Par la grâce de Dieu nous avons envoyé un homme qui en vaut beaucoup, notre très pieux et très aimé frère Dorothée, le comprêtre : il est capable de suppléer par son récit tout ce qui a échappé à notre lettre, parce qu'il a suivi tous

les événements avec une scrupuleuse attention, et c'est aussi un zélé défenseur de la foi droite. Accueillez-le pacifiquement et renvoyez-le bientôt. Qu'il nous apporte de bonnes nouvelles de votre zèle, celui que vous avez pour secourir vos frères ! »

Une ambassade qui provoqua la sainte colère de l'ambassadeur, en même temps qu'elle fut cause de chagrin pour Basile, fut celle dont nous parle la Lettre CCLXVI (377), à Pierre, évêque d'Alexandrie. Dans cette ambassade auprès du pape Damase, le prêtre Dorothée apparaît comme l'âpre défenseur de deux amis de Basile, Mélèce d'Antioche et Eusèbe de Samosate, qui étaient accusés d'arianisme : « Le frère Dorothée nous a causé du chagrin, parce que, comme tu l'as écrit toi-même, il n'a pas adressé à ta décence que des paroles empreintes de douceur et d'aménité. »

Ces propos acerbes avaient été provoqués par l'attitude de Pierre d'Alexandrie à l'égard de Mélèce et d'Eusèbe, en présence du pape Damase. Basile s'explique : « Dorothée, à son retour, nous raconta les entretiens qu'il avait eus avec ton mérite en présence du très vénérable évêque Damase, et il nous causa du chagrin lorsqu'il dit que nos frères très aimés de Dieu, nos collègues Mélèce et Eusèbe, étaient mis au nombre des hommes atteints par la folie arienne. »

C'est Pierre, l'évêque d'Alexandrie, à qui Basile s'adresse, qui avait mis les deux amis de celui-ci au nombre des hérétiques, et qui essayait de les faire passer pour tels au jugement du pape. On comprend que l'ambassadeur ait pris leur défense avec quelque vivacité.

Dorothée n'était pas le seul qui fût dévoué à la cause de l'orthodoxie. Le prêtre Sanctésimos [1] fut lui aussi un auxiliaire zélé, qui parcourut l'Orient pour recueillir des signatures en faveur de la paix catholique, et qui, à l'occasion, s'offrait à transmettre à leurs destinataires les lettres de Basile.

Nous rencontrons pour la première fois le nom de Sancté-

1. Bardy pense, à la suite de Schwartz, que c'était un émissaire d'Eusèbe de Samosate. Voir Fliche et Martin, *Op. cit.*, III, page 270, note 3.

simos dans la Lettre CXX (373), à Mélèce d'Antioche. Sanctésimos est envoyé en mission auprès de cet évêque, et celle-ci ne consiste pas seulement à porter une lettre : « Puisque je n'ai pas trouvé la manière dont je devais écrire sur les sujets qu'Eusèbe avait imposés [1], j'ai envoyé le mémoire [2] à ta piété, pour qu'après l'avoir lu et après avoir écouté attentivement le rapport du très désiré frère Sanctésimos, le comprêtre, tu daignes écrire toi-même sur ces sujets, d'après ton inspiration. »

Le messager fera ensuite un autre rapport sur une autre question : « Au sujet de ce qui se complote ou s'est même déjà machiné contre nous à Antioche, le même frère en référera à ton mérite, à moins que le bruit des événements ne le devance pour révéler ce qui s'est passé. »

C'est une mission semblable que nous voyons confiée à Sanctésimos dans la Lettre CXXI (373), à Théodote, évêque de Nicopolis : « Puisque notre très désiré frère Sanctésimos, le comprêtre, s'est chargé du voyage à faire pour aller jusqu'à vous, je salue par son intermédiaire ta dignité, et je te demande de prier pour moi et de prêter l'oreille à celui dont je viens de parler, pour qu'il t'instruise de l'état où sont les Églises, et que tu apportes tout le zèle possible à la tâche proposée. »

Dans la Lettre CXXIX (373), à Mélèce d'Antioche, Sanctésimos apparaît dans son rôle de collecteur de signatures : « Le frère Sanctésimos est en tout cas chez vous depuis longtemps, et ce qu'il cherche est devenu évident pour ta perfection. Si donc la lettre aux Occidentaux paraît être de quelque nécessité, daigne la rédiger et nous l'envoyer, pour que nous la fassions signer par ceux qui partagent nos sentiments : ainsi nous aurons cette signature toute prête, sur une feuille séparée, que nous pourrons attacher à celle que fait circuler notre frère le comprêtre. »

Dans la Lettre CXXXII (373), à Abramios, évêque de

1. Eusèbe avait demandé à Basile d'écrire de nouveau aux Occidentaux au sujet de « certaines questions qui intéressaient l'Église ».

2. Il s'agit sans doute d'un écrit qu'Eusèbe avait joint à sa lettre et qui contenait un résumé de la situation.

Batnas, nous voyons Sanctésimos chargé de remettre à cet évêque la missive de Basile : « Maintenant, ayant appris que tu résidais à Antioche, dans la maison du très vénéré Satorninos, le comte, je me suis empressé de donner cette lettre au très désiré et très pieux frère Sanctésimos, le comprêtre, par l'entremise duquel je salue ta charité. »

Comme la Lettre CXXIX, la Lettre CCXXXIX (376), à Eusèbe de Samosate, nous présente un Sanctésimos en quête de signatures, et qui recueille aussi les lettres. Il va peut-être accompagner Dorothée en Occident.

La Lettre CCLIII (376), aux prêtres d'Antioche, est un éloge de Sanctésimos comme chargé de mission : « Les préoccupations que vous avez au sujet des Églises de Dieu seront en partie calmées par notre très désiré et très pieux frère Sanctésimos, le comprêtre, lorsqu'il vous exposera les sentiments affectueux de tout l'Occident à notre égard ; elles seront en partie réveillées et surrexcitées, lorsqu'il vous montrera clairement par lui-même quel zèle exigent les affaires présentes. Tous les autres successivement ne nous ont révélé que comme à demi les dispositions des hommes de là-bas et l'état des affaires ; mais lui, comme il est capable de pénétrer les desseins des hommes et d'étudier à fond et minutieusement l'état des affaires, il vous dira tout et conduira partout comme par la main votre noble ardeur. »

Dans la Lettre CCLIV (376), à Pélage, évêque de Laodicée de Syrie, Basile prédit à son correspondant les mêmes joies et les mêmes soucis qu'aux prêtres d'Antioche. C'est Sanctésimos encore qui les lui apportera : « Puisqu'il est là, le très désiré et très pieux frère Sanctésimos, le comprêtre, il te racontera tout lui-même, et les faits qui nous concernent et ceux dont la nouvelle nous est parvenue d'Occident. Tu te réjouiras certes à son récit, mais lorsqu'il parlera des troubles qui règnent chez nous, peut-être ajoutera-t-il quelque chagrin et quelque souci à ceux qui se trouvent déjà dans ton noble cœur. »

Dans la Lettre CCLV (376), à Bitos, évêque de Karrhes, Basile rend hommage au zèle minutieux du porteur de sa missive : « Nous avons rendu grâces au Dieu saint, qui nous a procuré une occasion d'écrire à ta piété, dans l'arrivée de notre très désiré et très pieux frère Sancté-

simos, le comprêtre. Il a supporté bien des fatigues au cours de son voyage, et il t'exposera en détail et avec précision tout ce qu'il a pu observer en Occident. »

La dernière pièce de la correspondance basilienne où il est fait mention de Sanctésimos est la Lettre CCLVI (376), à des prêtres, à des diacres et à des moines : « Le Seigneur vient de nous amener le très désiré et très pieux frère Sanctésimos, le comprêtre : par lui nous saluons votre amour. »

En somme, malgré des difficultés de toutes sortes, Basile parvint presque toujours, grâce à ses nombreuses relations et aux dévouements qu'il rencontrait, à faire remettre ses lettres à leurs destinataires. Le port du courrier n'en restait pas moins, pour lui comme pour ses contemporains, un problème dont la solution n'était pas toujours facile.

IV

LES CADRES SOCIAUX

LA COUR ET LES FONCTIONNAIRES IMPÉRIAUX

La Cour (τὸ στρατόπεδον) est le centre de l'État, sinon l'État lui-même [1].

Le Maître de chambre, le premier eunuque de la Cour, attaché à la personne de l'Empereur, avait autorité sur les nombreux domestiques, affranchis, esclaves, eunuques, du palais impérial.

Un des premiers fonctionnaires de l'Empire était le Maître des Offices. C'était le chef de la chancellerie impériale. Il avait la direction des fabriques d'armes, la direc-

1. A partir de 365, au moment du partage de l'empire entre Valentinien et Valens, la cour de Constantinople reçut le même corps de fonctionnaires que celle de Rome.

tion des affaires étrangères. Il était à la tête de ces agents chargés d'assurer la liaison entre le gouvernement central et les fonctionnaires des diverses administrations, chargés aussi de surveiller ces fonctionnaires et leurs administrés.

A la tête des services financiers de l'État, il y avait le comte [1] des largesses sacrées, administrateur du Trésor sacré. Sous sa dépendance il y avait, dans chaque diocèse, un comte des largesses sacrées ou comte du Trésor. Le Trésor sacré percevait, entre autres, les revenus des mines et carrières, en particulier des mines de l'État.

A la tête du Trésor privé, il y avait le comte des largesses privées. Il était chargé d'administrer les biens privés de l'Empereur. Il avait lui aussi, sous ses ordres, dans plusieurs provinces, des comtes des largesses privées.

Toute l'armée de l'Empire était sous les ordres des deux Maîtres de la Milice, qui commandaient, l'un, l'infanterie, l'autre, la cavalerie. Ils avaient sous leurs ordres des ducs. Eux-mêmes étaient sous les ordres immédiats de l'Empereur.

L'administration impériale était assurée dans les provinces par les préfets du prétoire. Chacun de ces préfets exerçait son autorité dans une circonscription territoriale appelée préfecture. A l'époque de Basile, la préfecture d'Orient comprenait la Thrace, l'Asie, le Pont et l'Orient. A la tête de chacune de ces divisions territoriales appelées diocèses, il y avait un vicaire. Les diocèses eux-mêmes étaient formés des anciennes divisions politiques qu'étaient les provinces. Celles-ci étaient à leur tour soumises à l'autorité d'un gouverneur.

Les préfets avaient des pouvoirs très étendus. Ils avaient autorité sur les vicaires, devenus leurs agents d'exécution, et sur les gouverneurs des provinces, avec lesquels ils étaient en rapports directs. Eux-mêmes étaient dans la dépendance étroite de l'Empereur, et sous la surveillance du Maître des Offices.

Dans les provinces la justice était rendue par les gouverneurs, et, pour les causes de moindre importance, par les

1. A l'origine les *comites* étaient les compagnons de l'empereur, puis le titre de comte fut décerné à toutes sortes de fonctionnaires.

magistrats municipaux. Les procès où était engagé le Trésor sacré ou le Trésor privé étaient du ressort de juges spéciaux.

Depuis Constantin les évêques étaient juges dans les affaires religieuses, et, dans les causes civiles ordinaires, on reconnaissait à leur arbitrage la même validité qu'aux sentences des tribunaux civils [1].

Les gouverneurs des provinces étaient soumis à la juridiction des préfets. Du gouverneur de la province on pouvait faire appel au préfet du prétoire ou au vicaire du diocèse; des fonctionnaires subordonnés au comte des largesses sacrées ou au comte des largesses privées, on pouvait en appeler au comte lui-même. Enfin de tous les jugements rendus on pouvait faire appel à l'Empereur.

UNE CITÉ DE L'EMPIRE ROMAIN AU IV[e] SIÈCLE

La cité (πόλις) est gouvernée par un sénat ou curie dont les membres, les décurions, qui sont au nombre de cent, sont choisis, tous les cinq ans, par les consuls en fonction, parmi les citoyens les plus riches et les plus honorables. Le sénat nomme chaque année les magistrats suivants :

I. — Deux consuls qui ont droit aux mêmes insignes que les consuls de Rome. Ils rendent la justice, dirigent les finances et la police.

II. — Deux édiles qui s'occupent des marchés, surveillent les routes, les édifices, la voirie, les jeux, les distributions de froment.

III. — Des questeurs préposés à la caisse publique.

IV. — Enfin les pontifes, augures, flamines, qui disparaissent au cours du IV[e] siècle, devant les progrès du christianisme.

1. Nouvelle Clio, T. II, p. 146.

En fait, au IVe siècle, le rôle de la curie se borne à surveiller les finances de la cité et à réviser au besoin les décisions des magistrats.

A la tête de la curie il y avait un premier magistrat, chargé de diriger la curie et de gouverner la ville [1].

Le citoyen qui voulait suivre la carrière des honneurs était entraîné à des dépenses considérables. Il devait faire les frais des fêtes et des jeux, des distributions de blé, se charger de la construction des thermes, des aqueducs, des théâtres, des amphithéâtres.

Après les réformes de Dioclétien, c'est aux sénateurs qu'incombe la charge de répartir entre les propriétaires les *iuga* ou *capita* [2], imposés par l'Empereur à la cité, de lever l'impôt foncier et le chrysargyre [3], d'en surveiller la rentrée [4], et, depuis Constantin, ils en répondent sur leur fortune personnelle. Encore n'est-ce là qu'une partie de leurs obligations. Aussi, lorsque la prospérité fut passée pour l'Empire et que la ruine fut venue [5], les citoyens n'eurent-ils plus le désir de suivre la carrière des honneurs. Alors l'État l'impose. Les curiales sont précisément ceux des habitants de la cité que leur fortune et leur rang social obligent à être candidats à la charge de sénateur. Ainsi la classe des curiales devient une caste [6]. Les charges se transmettent de père en fils avec le patrimoine. C'est l'hérédité des fonctions, qui est imposée aussi à l'armée et aux corporations d'utilité publique, comme celle des

1. Code Théodosien, Livre XII, Titre I, Lois 127, 171, 189.

2. Le *iugum* ou *capit* est l'unité fiscale qui servait à évaluer la contribution foncière.

3. C'était un impôt perçu tous les cinq ans, en espèces, sur les marchands, les artisans et les ouvriers libres.

4. Les sénateurs, chargés du cens et de la perception des impôts, se faisaient au besoin exacteurs.

5. Cf. F. Lot, *La fin de l'Antiquité et le commencement du Moyen-Age*, p. 62-98.

6. Dans la Lettre CL (373), à Amphiloque, au nom d'Héraclide, Basile fait dire à celui-ci, qui s'était libéré de « la vie publique », les paroles suivantes : « Les autorités civiles me contraignent encore, comme si les magistrats recherchaient quelque déserteur ».

boulangers [1]. En vertu de la même nécessité économique et administrative, les paysans, les colons sont attachés à la terre, rivés à un domaine d'où il ne leur est pas permis de s'enfuir.

LA RÉPARTITION ET LA PERCEPTION DES IMPÔTS

C'est la répartition et la perception des impôts qui rendaient la charge de sénateur particulièrement accablante. Les sénateurs procèdent à la levée de l'impôt foncier trois fois par an, au début des mois de Septembre, de Janvier et de Mai. Il est superflu de faire remarquer qu'ils ne trouvaient pas toujours, chez les propriétaires qu'ils allaient voir, le plus charmant des accueils.

1. Par un privilège que la législation impériale du IVe siècle accordait aux clercs, ceux-ci étaient affranchis des charges publiques et exemptés du service militaire. Trois lois du Code Théodosien attestent ce privilège.

Livre XVI, T. II — De episcopis, ecclesiis et clericis. Loi 2 : « Ceux qui assurent les ministères de la religion pour le culte divin, c'est-à-dire ceux qu'on appelle clercs, qu'ils soient absolument exempts de toutes les charges. » Loi de Constantin, 319.

La loi 7, de Constantin (330), ordonne de dégager de la curie les clercs qui y ont été agrégés par une injustice des hérétiques.

La loi 9, après avoir confirmé le privilège des clercs, ajoute : « Il faut que leurs fils, s'ils ne sont pas attachés aux curies, restent dans l'Église. » Loi de Constance, 349.

Si les clercs avaient reçu de telles faveurs, il n'était pas permis à tous d'entrer dans le clergé. Il était interdit aux sénateurs et à leurs fils, ainsi qu'aux citoyens riches, capables de remplir les fonctions publiques, de se faire clercs. Ne pouvaient remplacer les clercs défunts que ceux à qui leurs modestes ressources ne permettaient pas d'entrer dans la curie. — Loi de Constantin, 329. Code Théodosien, Livre XVI, T. II, Loi 3.

Si les impôts n'étaient pas toujours excessifs, leur répartition et leur perception s'opéraient souvent d'une façon odieuse. « L'établissement de la matrice cadastrale et la perception de l'impôt foncier donnent lieu à des scènes hideuses. Lactance nous décrit les recenseurs convoquant sur les places publiques les gens de la ville et de la campagne et appliquant la torture, faisant déposer enfants contre parents, femmes contre maris, serviteurs contre maîtres; leur arrachant des déclarations exagérées à force de coups et les surestimant encore; couchant sur le rôle enfants et vieillards. » [1]

La perception du chrysargyre était tout aussi scandaleuse. F. Lot cite deux textes, l'un de Libanios, l'autre de Zosime, qui nous renseignent à la fois sur l'inhumanité des exacteurs et sur l'effroyable condition où ils réduisaient les petites gens. Voici le texte de Libanios : « Impôt d'or et d'argent, impôt insupportable qui fait frissonner tout le monde quand la cinquième année approche... Tandis que les négociants peuvent s'indemniser des spéculations, ceux à qui le travail de leurs mains fournit à peine de quoi vivre, sont écrasés sous le fardeau. Le dernier des savetiers ne peut l'éviter. J'en ai vu qui, levant les mains au ciel et tenant leur tranchet, juraient qu'ils ne payeraient rien autre au monde. Mais leurs protestations ne ralentissaient pas l'avidité des cruels qui les poursuivaient de leurs cris menaçants et qui semblaient tout près de les dévorer. C'est le temps où la servitude se multiplie, où les pères aliènent la liberté de leurs enfants, non pas pour s'enrichir du prix de cette vente, mais pour le remettre à leurs persécuteurs. » [2]

Voici maintenant ce que dit Zosime du chrysargyre : « Constantin imposa un tribut d'or et d'argent à tous ceux qui faisaient le commerce dans le monde et même aux plus petits marchands des villes... Au retour de la quatrième année, à l'approche du terme fatal, on voyait toutes les villes dans les larmes et la douleur. Quand l'époque était venue, les fouets et la torture étaient

1. F. Lot, *Op. cit.*, p. 200, qui cite Lactance, *De morte persecutorum*, c. 23.

2. *Contr. Florent.*, p. 427. F. Lot, *Op. cit.*, p. 200.

employés contre ceux dont l'extrême pauvreté ne pouvait suffire à cette taxe injuste. Les mères vendaient leurs enfants, les pères prostituaient leurs filles, forcés de se procurer par ce déplorable trafic l'argent que venaient leur arracher les exacteurs du chrysargyre. »[1]

Est-il besoin de parler des fraudes et des injustices commises dans la répartition et dans la perception des impôts? On inscrivait les pauvres pour des sommes supérieures à ce qu'ils pouvaient payer, et on exigeait des contribuables plus que n'autorisait leur inscription. Les percepteurs détournaient à leur profit une partie des sommes qu'ils devaient verser à l'État. « Pressurés par les comtes et les gouverneurs, battus par les sénateurs, les curiales, à leur tour, opprimaient les pauvres diables. »[2]

V

LES MŒURS

LA DÉFIANCE. LA CALOMNIE. LA DÉLATION

Ce que des auteurs contemporains de Basile viennent de nous révéler sur la dure époque où ils ont vécu, doit être complété par d'autres témoignages qui ajoutent encore de sombres couleurs au si triste tableau que nous venons de voir.

La correspondance basilienne, dans beaucoup de ses pièces, exprime la défiance. C'est la défiance qui oblige souvent Basile à se faire comprendre à demi-mots, à s'arrêter devant une révélation qu'il juge dangereuse. A toutes les époques, sans doute, la possibilité qu'une lettre tombe en d'autres mains que celles de son destinataire commande la prudence à celui qui l'écrit, mais au IVe siècle, en un temps où, par suite de l'absence de service postal, les lettres passaient souvent par plusieurs intermédiaires avant de parvenir à la personne à qui

1. F. Lot, *Op. cit.*, p. 200, 201.
2. F. Lot, *Op. cit.*, p. 201.

elles étaient adressées, la réserve était une qualité indispensable à l'épistolier. Il devait prévoir le cas où sa missive serait interceptée, et craindre qu'on en fît alors un mauvais usage, non seulement par la révélation indiscrète de son contenu, mais encore par la calomnie que l'on pourrait construire avec tel ou tel de ses mots.

Enfin, à une époque où l'on écrivait beaucoup, il fallait aussi se défier des faux. Cette correspondance dénonce, à plusieurs reprises, ce trop habile procédé.

Dans la Lettre XXV (avant la fin de 368), Basile se plaint à Athanase, l'évêque d'Ancyre, de son changement d'attitude à son égard et des accusations d'hérésie qu'il porte contre lui. Il ne peut en découvrir la cause. « Aussi, dit-il, m'est-il venu à l'esprit cette idée que quelque hérétique a signé frauduleusement de mon nom ses propres écrits. »

Mais le document le plus remarquable à cet égard, celui où la gravité du faux en écriture s'accompagne d'une note comique, nous est fourni par la Lettre LVIII (371), à Grégoire de Nysse. Elle nous révèle à la fois le caractère susceptible de Basile et la simplicité de son frère. Il faut que l'époque ait été bien indulgente à l'égard de ce procédé déloyal, pour qu'un homme d'une valeur morale incontestable ait osé y recourir deux fois [1]. Voici le passage qui nous intéresse :

« Comment pourrais-je combattre avec toi par lettre? Comment pourrais-je m'attaquer dignement à toi pour ta complète naïveté? Qui, dis-moi, tombe trois fois dans les mêmes filets? Qui tombe trois fois dans le même piège?

1. Ces lettres « frauduleusement signées » peuvent être rapprochées de ces écrits que les auteurs enrichissaient, sans le dire, de passages empruntés aux ouvrages d'autrui. Ce procédé, qui nous choquerait aujourd'hui, était d'un usage courant à l'époque de Basile, et lui-même n'a pas éprouvé de scrupule à faire de larges emprunts inavoués aux maîtres de l'antiquité profane. Ces pillages ne semblent pas avoir soulevé d'énergiques protestations. Peut-être même les auteurs pillés étaient-ils jugés heureux à cause de l'estime où l'on tenait leurs œuvres. « Vous leur fites, Seigneur, en les croquant beaucoup d'honneur » dira plus tard La Fontaine.

Il n'y a pas de bête qui s'y prêterait facilement. Tu as fabriqué une première lettre et tu me l'as apportée, comme si elle eût été de l'évêque très vénéré, notre oncle commun, et tu me trompais, je ne sais pourquoi. Je l'ai reçue, comme une lettre de l'évêque apportée par toi. Pourquoi, en effet, ne l'aurais-je pas reçue? Je l'ai montrée à beaucoup de mes amis à cause de la joie où j'étais, j'ai rendu grâce à Dieu. La fraude a été découverte quand l'évêque lui-même eut nié de sa propre voix. Celle-ci nous a fait rougir de honte; nous avons souhaité que la terre s'entrouvrît pour nous, couvert que nous étions de déshonneur par la déloyauté, le mensonge, la tromperie. Puis on me remit une seconde lettre, que m'aurait envoyée l'évêque lui-même par ton serviteur Astérios. Celle-là non plus n'était pas authentique, l'évêque lui-même protesta devant le très vénéré frère Anthime [1], comme lui-même nous l'a rapporté. Puis ce fut une troisième lettre, qu'Adamantios vint nous apporter. Comment fallait-il recevoir ce qui était envoyé par toi et les tiens? J'aurais souhaité d'avoir un cœur de pierre, pour ne pouvoir ni me souvenir du passé, ni m'apercevoir du présent, afin de supporter tous les coups, les yeux à terre, comme le bétail. Mais comment me comporter à l'égard de ma raison, qui, après une première et une seconde expérience, ne peut rien admettre sans examen? Si j'écris cela, c'est pour combattre ta simplicité (en d'autres circonstances je la verrais convenir à un chrétien, mais je ne la vois pas s'accorder avec le temps présent), afin qu'à l'avenir du moins tu te tiennes toi-même sur tes gardes, et que moi, tu m'épargnes, puisque (il faut que je te parle avec franchise) tu es dans ce domaine un ministre indigne de confiance. D'ailleurs, quels que fussent les auteurs de la lettre, nous leur avons répondu ce qui convenait. Donc que ce fût pour me mettre de nouveau à l'épreuve, ou que ce fût après l'avoir réellement reçue des évêques [2], que tu as envoyé cette lettre, tu as la réponse. »

1. L'évêque de Tyane.

2. Ce pluriel laisse entendre que, si la lettre était authentique, Basile ne pensait pas que son oncle fût le seul à l'avoir rédigée, ou du moins à l'avoir inspirée.

On devine pourquoi Grégoire de Nysse avait écrit ces lettres, qui firent exploser son frère : c'était pour le réconcilier avec leur oncle, l'évêque Grégoire. C'est par une feinte explicable dans la sainte colère qui l'anime, que Basile déclare qu'il ne sait pas pourquoi son frère l'a trompé. Il ne considère pas la bonne intention qui a inspiré ces malheureuses missives, il ne veut voir que le mensonge dont on s'est servi pour les accréditer. Mais dans la Lettre LX (371), Basile écrit à son oncle qu'il a été comblé de joie par une lettre que celui-ci lui a fait remettre par son frère. Il s'agit sans doute de la troisième et dernière des fameuses lettres, la seule dont Basile, dans la Lettre LVIII, n'osait pas affirmer qu'elle n'était pas authentique.

Dans la Lettre CCXXIV (375), au prêtre Généthlios, Basile se plaint de ses détracteurs et des manœuvres déloyales auxquelles ils ont recours afin de le faire passer pour un disciple d'Apolinaire.

Il ne s'agit pas d'abord d'une lettre qui serait faussement attribuée à Basile, mais de paroles compromettantes présentées comme ses paroles mêmes et introduites dans une lettre écrite par ses ennemis :

« Ces individus introduisirent des paroles hérétiques dans la lettre écrite contre nous, sans dévoiler l'auteur de l'impiété, pour faire croire à la foule et aux simples que les additions étaient de nous. »

Peu après Basile déclare :

« Ce qui circule sous notre nom n'est pas de nous. » [1]

Plus loin Basile dit au sujet d'une lettre fameuse, que ses ennemis montrent partout pour prouver sa communion avec Apolinaire :

« Cette lettre même n'a pas été écrite par moi, Dieu le sait; il sait aussi qu'elle a été falsifiée, et par qui elle l'a été. » Un peu après il insiste encore :

« Nous n'avons pas écrit ces paroles, pas plus que nous ne les approuvons. »

1. Dans la Lettre CCXII (375), à Hilarios, il avait écrit : « Ceux-là même qui avaient reçu de nous les plus importants dépôts... ont accepté de faire passer sous notre nom des écrits d'un certain personnage sans prendre garde à leur contenu, et de nous brouiller à cause de cela avec nos frères. »

Le nom de Basile n'est pas le seul dont on se servit pour accréditer des lettres apocryphes. La Lettre CLX (vers 373), à Diodore, nous apprend qu'un faussaire s'était couvert d'un nom bien connu pour faire accepter une conduite jugée incestueuse :

« Il nous est arrivé une lettre où était inscrit le nom de Diodore, mais dont la suite révélait plutôt quelque autre auteur que Diodore. A mon avis, un des hommes habiles en ce métier, se couvrant de ta personne, a voulu gagner la confiance de ses auditeurs. Comme quelqu'un lui demandait s'il ne lui était pas permis de contracter mariage avec la sœur de sa femme défunte, il ne frissonna pas à cette demande, il supporta même tranquillement de l'entendre, et il mit toute sa vaillance et toute son énergie à seconder le désir impudique de cet homme. Si j'avais eu ici la lettre, je l'aurais envoyée, et tu en aurais assez pour te défendre, toi et la vérité. Mais celui qui me l'avait montrée l'a reprise, et, bien que nous l'en eussions empêché au début, il l'a promenée partout contre nous comme un trophée, en disant qu'il avait une permission écrite. Aussi je t'envoie maintenant ces mots, afin que nous puissions, en y mettant tous deux la main, lutter contre cette lettre apocryphe et ne lui laisser aucune force, de peur qu'elle ne puisse causer un facile préjudice à ceux qui la liront. »

Ainsi la fabrication des lettres apocryphes était un métier : les faux en écriture avaient leurs techniciens.

Les simples calomnies, elles, n'avaient pas besoin de techniciens; et, comme elles se préparaient plus facilement et plus vite que les faux, elles étaient aussi infiniment plus nombreuses. Sans doute cette forme de méchanceté a-t-elle existé de tout temps, mais nous verrons que Basile et ses contemporains furent particulièrement favorisés à cet égard. C'est tout au long de sa correspondance que Basile se plaint de la calomnie, qu'il en fût victime lui-même, ou qu'il dût en défendre les autres. Cette arme redoutable n'était pas employée seulement dans les luttes théologiques, mais les délateurs en usaient volontiers pour atteindre plus sûrement leurs victimes sur tous les terrains.

La calomnie, en effet, était souvent au service de la délation, l'un des plus grands maux de cette époque. En réalité ce mal sévissait depuis longtemps à Rome, puisque

déjà sous la République des lois avaient été portées contre ceux qui recouraient trop facilement aux accusations calomnieuses. Sous l'Empire la délation devint un véritable fléau. La plus grave accusation était naturellement celle de lèse-majesté, mais l'accusation de magie était elle-même très sérieuse. Pour récompenser les délateurs l'empereur leur faisait souvent donner une partie des biens de leurs victimes. Ces largesses, on s'en doute, ne furent qu'un encouragement aux dénonciations calomnieuses. Des empereurs comme Titus et Trajan essayèrent de réagir, mais le mal tenait au régime politique lui-même et il sévit jusqu'à la fin du Bas-Empire. Lorsque les biens des victimes de la délation ne furent plus distribués aux délateurs, ce furent les courtisans qui se les partagèrent, et ceux-ci étaient insatiables. A plusieurs reprises on essaya de contenir leur appétit immodéré. Le code Théodosien, comme le code Justinien, témoigne des efforts du pouvoir pour maîtriser le fléau de la délation [1]. Mais les empereurs hésitaient à supprimer complètement un mal dont, à l'occasion, leur gouvernement pouvait tirer parti. C'est ainsi que Constantin lui-même, après avoir ordonné, en 319, d'arracher la langue aux délateurs et de les faire mourir, promit, la même année, de récompenser ceux qui dénonceraient les maisons où l'on exerçait la profession d'haruspice [2], et, en 325, d'honorer ceux qui

1. Voici les paroles que Constantin adressa au peuple en 319 : « Il faut arrêter un mal unique, le plus grand de la vie humaine, l'exécrable peste des délateurs; il faut l'arrêter dans ses premiers efforts, le prendre à la gorge même et l'étouffer. Il faut couper jusque dans sa racine et arracher la langue de l'envie. En conséquence que les juges ne reçoivent pas la calomnie des délateurs et qu'ils refusent même d'entendre leur voix. Si quelqu'un se présente comme délateur, qu'on lui fasse subir la peine capitale. » *Code Théodosien*, Livre X, Titre X, Loi 2. Les 34 Lois de ce Titre X sont dirigées contre les délateurs et contre ceux qui veulent s'approprier les biens des victimes de la délation.

2. « L'accusateur de cette profession criminelle, nous ne le considérons pas comme un délateur, mais plutôt comme un homme digne de récompense. » *Code Théodosien*, L. IX, T. XVI, Loi 1.

dénonceraient les fonctionnaires malhonnêtes, s'ils apportaient les preuves de leurs dénonciations [1]. Plus tard, en 365, Valentinien et Valens prononceront la peine de mort contre les délateurs convaincus de calomnie [2]. On voit qu'en ce domaine la législation était flottante.

Le témoignage le plus important sur la délation au IVe siècle, sous le règne de Constance, nous est fourni par l'historien latin Ammien Marcellin. Il nous apprend qu'à la cour de Constance, sous prétexte de défendre l'empereur contre le crime de lèse-majesté, il se commettait beaucoup d'actions iniques. Avait-on consulté un devin sur le cri d'une souris ou sur la rencontre d'une belette, avait-on eu recours, pour calmer une douleur, à des mots magiques de vieille femme, on était accusé, traîné en justice, condamné et exécuté, sans qu'on pût se douter d'où venait tout cela. Rufin, le chef des appariteurs de la préfecture du prétoire, avait persuadé la femme d'un certain Danus d'accuser du crime de lèse-majesté son mari innocent. Elle prétendait qu'il avait volé un voile de pourpre au tombeau de Dioclétien et qu'il le cachait. Il y en avait d'ailleurs qui le savaient, ajoutait-elle. Rufin se précipite à la cour, dans l'espoir d'un riche butin, pour exploiter cette calomnie. Mais la vérité éclata et Danus sortit indemne de l'affaire.

Le même historien nous cite deux autres faits, bien instructifs aussi sur ce qui se pratiquait alors dans le domaine de la délation. Le premier de ces faits, qui se passa en Aquitaine, eut, dit Ammien, un retentissement qui franchit les limites de cette province. Un *fureteur* d'accusations avait été invité à un grand festin. Il remarqua qu'on pouvait réunir deux pièces d'étoffe qui servaient de couvertures de lit et qui étaient bordées de pourpre, de façon à faire croire à une chlamyde impériale. Le maître de maison, poursuivi, perdit son riche patrimoine.

En Espagne, un agent du fisc avait été invité de même à un dîner. Comme les esclaves, suivant l'usage, en appor-

1. « Celui qui aura dénoncé cette malhonnêteté et qui en aura fourni les preuves, je l'enrichirai de dignités et de biens. » *Code Théodosien*, L. IX, T. I, Loi 4.

2. *Code Théodosien*, L. X, T. X, Loi 10.

tant les lumières à la tombée du jour s'étaient mis à crier : « Triomphons », il interpréta criminellement ce cri consacré par l'habitude, et, assure Ammien, il ruina une noble maison.

Ammien explique ces faits et d'autres semblables, qui étaient de plus en plus nombreux, par le caractère soupçonneux et craintif de Constance, qui croyait toujours qu'on allait le tuer, comme Denys le tyran de Sicile. Les courtisans profitaient de la faiblesse de l'empereur « pour alimenter ces foyers de malheur public, afin d'accroître leur fortune avec les biens confisqués aux condamnés, et d'avoir l'occasion d'agrandir leur domaine aux dépens de leurs voisins. Comme nous l'ont appris de clairs témoignages, c'est Constantin qui, le premier, excita l'appétit de ceux qui entouraient le pouvoir; mais Constance les engraissa de la moelle des provinces. Sous son règne les premiers personnages de chaque ordre brûlèrent d'un désir infini de richesse, sans souci de justice ni d'honnêteté. Parmi les magistrats civils il y eut Rufin, le premier préfet du prétoire; parmi les militaires Arbétion, le maître de la cavalerie, et Eusèbe, le grand chambellan; dans la Ville, les Anicius, famille où l'exemple des ancêtres suscite l'émulation des descendants, que des possessions toujours plus grandes n'ont jamais pu rassasier. » [1]

Il n'y avait pas que le crime de lèse-majesté qui pouvait faire l'objet d'une délation : on était dénoncé au magistrat pour un simple délit. « Sous le Bas-Empire le magistrat pouvait d'office poursuivre le délit par voie inquisitoriale. Le particulier lésé était maître de déposer sa plainte au greffe du président. » [2]

Dans plusieurs de ses lettres Basile prend la défense de ses proches ou de ses amis contre la calomnie qui peut aller jusqu'à la délation [3]. C'est ainsi que nous le verrons,

1. Ammien Marcellin, XVI, 8.

2. Daremberg et Saglio, *Op. cit.*, T. II, p. 55. Sont citées en note plusieurs lois des Codes Justinien et Théodosien.

3. Nous ne parlons pas ici des accusations qui portent sur la foi. Nous nous bornons à la délation prise au sens juridique du mot, c'est-à-dire à la dénonciation d'un délit civil ou politique faite à un magistrat.

dans les Lettres XXXII et XXXIII, recommander à de hauts personnages Grégoire de Nazianze, le pur intellectuel, aux prises avec des individus qui en veulent à ses biens et à sa réputation, et qui sont à la fois d'insatiables pillards et d'effrontés délateurs. Dans la Lettre XCIV Basile repousse les calomnies dont il est personnellement l'objet anprès d'Élie, le gouverneur de sa province, pour les constructions qu'il a fait élever aux portes de Césarée. C'est le même Élie, obligé par la délation calomnieuse de quitter son poste, que Basile recommande dans la Lettre XCVI. Mais le cas de délation peut-être le plus caractéristique, celui où la calomnie est présentée sous un jour particulièrement odieux, est révélé par le groupe des trois Lettres CXLVII, CXLVIII et CXLIX, dans lesquelles Basile défend le malheureux Maxime, déchu, comme Élie, de la haute magistrature qu'il occupait. Ce sont encore les accusations calomnieuses dont a été victime un certain Eusèbe, qui inspirent les Lettres CLXXVII et CLXXVIII, adressées aux mêmes autorités que les Lettres XXXII et XXXIII, écrites pour défendre Grégoire de Nazianze. C'est « la violence de la calomnie » qui rend « redoutable » le procès dont il est question dans la Lettre CLXXIX, et pour lequel Basile demande l'appui d'Arinthéos en faveur d'un homme qui ne semble pas né pour la lutte. C'est encore probablement contre une délation mensongère que Basile défend Eumathios dans la Lettre CLXXX. Une victime certaine de la calomnie, c'est Héra, en faveur de qui sont écrites les Lettres CCLXXIII, CCLXXIV et CCLXXV. La délation pouvait même faire charger ses victimes d'impôts injustifiés. Nous le voyons par la Lettre CCCIII.

Ces lettres que nous venons de citer à titre d'exemples, nous en donnerons le texte entier et nous les étudierons au chapitre qui traite de l'action charitable et sociale de Basile, où elles ont leur place tout indiquée.

CHAPITRE PREMIER

LE LETTRÉ ET L'HOMME DU MONDE

I

LES ANNÉES DE PRÉPARATION
LA FORMATION DE L'HOMME DE DIEU
LA FORMATION DU LETTRÉ

Saint Basile naquit à Césarée de Cappadoce en 329. Nous n'avons pas l'intention de refaire ici une biographie dont les traits essentiels sont depuis longtemps connus. D'ailleurs l'étude de cette correspondance se chargera de nous instruire à cet égard. Qu'il nous suffise, avant de présenter l'homme de Dieu et le lettré que fut Basile, de rappeler ce qui le préparait à devenir l'un et l'autre. Ses parents appartenaient à des familles à la fois riches et chrétiennes, de ces familles dont était constituée l'aristocratie du Pont et de la Cappadoce. Son père, Basile l'Ancien, était rhéteur à Néocésarée, et un rhéteur réputé. Ses aïeuls paternels s'étaient exilés volontairement pendant la persécution de Dioclétien, en abandonnant leurs biens à la confiscation. Toute sa vie Basile se souviendra de sa grand'mère, sainte Macrine l'Ancienne; il rappellera la foi simple et solide qu'elle inculquait à ses petits-enfants et qu'elle tenait des disciples de saint Grégoire le Thaumaturge. La mère de Basile, Emmélie, était elle-même fille d'un martyr. Des dix enfants qu'eurent Basile l'Ancien

et Emmélie, l'aînée des filles, sainte Macrine la jeune, se fit religieuse, et deux des frères de Basile furent évêques comme lui : saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste. Sans doute, dans ces premiers siècles, les honneurs de la canonisation étaient-ils assez facilement accordés : il reste que la famille de Basile était une famille profondément chrétienne.

Basile, comme il était naturel, fit ses premières études à l'école de rhétorique que tenait à Néocésarée son père, qui fut ainsi son premier maître. C'est sous sa direction, nous dit Grégoire de Nazianze, que Basile parcourut « le cercle des sciences » [1]. Cette appellation désigne sans doute les premiers éléments des sciences que Basile devait, dans la suite, étudier plus longuement à Césarée de Cappadoce, à Byzance et surtout à Athènes. C'est à Césarée que vint Basile au sortir de l'école paternelle. Césarée était, affirme Grégoire non sans quelque exagération, « la métropole de l'éloquence non moins que des villes ». « Combien Basile était grand aux yeux de ses maîtres, combien grand aux yeux de ses camarades : égalant les uns, surpassant les autres dans tous les genres de science; quelle gloire il sut en peu de temps se ménager auprès de tout le monde, les gens du peuple et les premiers de la ville, montrant une science supérieure à son âge et une inflexibilité de mœurs supérieure à sa science; rhéteur entre les rhéteurs, même avant la chaire de conférencier; philosophe entre les philosophes, même avant les systèmes philosophiques. »

Pour finir, comme s'il voulait donner une preuve concrète de l'alliance, dans un sujet d'élite, de la culture profane avec le plus haut christianisme, Grégoire ajoute : « Chose plus grande que toutes, prêtre aux yeux des chrétiens, même avant la prêtrise ! » [2]

Mais Basile ne pouvait pas terminer ses études à Césarée de Cappadoce. Fils de famille, intelligent et aussi sans doute quelque peu ambitieux, il lui fallait aller dans les grands centres littéraires, pour y recevoir les enseigne-

1. *Discours funèbre en l'honneur de Basile,* Traduction Boulenger, p. 81-83.

2. Idem, p. 85-87.

ments des maîtres fameux. Il vint à Byzance, qu'illustraient alors « les sophistes et les philosophes les plus accomplis, de qui, en peu de temps, il recueillit le plus solide, grâce à la promptitude et à l'ampleur de son esprit » [1]. On voudrait savoir quels étaient ces sophistes et ces philosophes dont s'enorgueillissait alors Byzance. Libanios fut-il à ce moment le maître de Basile? Bessières assure [2] que, si Basile fut son disciple, comme l'affirment Socrate [3] et Sozomène [4], ce ne put être qu'à Nicomédie, où Libanios enseigna de 346 à 351, mais il ajoute que Basile a pu soit venir lui-même à Nicomédie avant d'aller à Byzance, bien que Grégoire ne parle que de cette dernière ville, soit se rendre à des époques régulières de Byzance à Nicomédie, afin de suivre les leçons du célèbre sophiste [5].

Quoi qu'il en soit, Basile quitta bientôt Byzance pour venir à Athènes, vers 350. Athènes était alors, dit Gallay, en reprenant une expression de Grégoire de Nazianze, « la demeure de l'éloquence ». « Pour appartenir à l'élite des gens cultivés, il fallait presque nécessairement avoir passé par Athènes. » [6] Le prestige de la patrie de Platon et de Démosthène était encore immense. C'est à Athènes que Basile retrouva Grégoire qu'il connaissait déjà [7]. Pour employer des formules maintes fois utilisées, mais toujours exactes, les deux jeunes gens se lièrent d'une étroite et sainte amitié, pleins d'ardeur l'un et l'autre pour la science et plus encore pour la vertu. « Deux routes,

1. Idem, p. 87.

2. *La Tradition manuscrite de la Correspondance de Saint Basile*, p. 168.

3. *Histoire Ecclésiastique*, IV, 26, 6 (Patrologie grecque de Migne, T. LXVII).

4. *Histoire Ecclésiastique*, VI, 17, 1 (Patrologie grecque de Migne, T. LXVII).

5. Bessières, *Op. cit.*, p. 168.

6. P. Gallay, *La vie de S. Grégoire de Nazianze*, p. 38.

7. P. Gallay (*Op. cit.*, p. 31 et n. 3, p. 32 et n. 1) montre, à la suite de Maran (Patrologie grecque de Migne, T. 29, p. VIII-X), que Grégoire avait fait un séjour à Césarée de Cappadoce, afin d'y poursuivre ses études, et qu'il y avait connu Basile.

dit Grégoire, nous étaient connues : l'une, première et plus précieuse ; l'autre, deuxième et d'une moindre valeur ; celle-là, conduisant à nos demeures sacrées et aux maîtres qui s'y trouvent, celle-ci, aux maîtres du dehors. »[1] Quels étaient ces derniers, « célèbres dans la Grèce entière et surtout parmi ses notabilités »[2] ? Quels enseignements donnaient-ils[3] ?

L'historien Socrate nous dit que Basile et Grégoire suivirent les leçons d'Himérios et de Prohérésios[4], les deux plus illustres maîtres de l'école d'Athènes à cette époque, d'après Sozomène[5]. De Prohérésios il ne reste rien. Nous savons seulement qu'il était doué d'une faculté d'improvisation merveilleuse et qu'il jouissait d'une réputation considérable. Rome lui avait dressé une statue qui portait cette inscription : « Rome, la ville royale, au roi des discours ». Mais, fait exceptionnel, ce sophiste était chrétien[6].

Il est plus facile de se faire une idée de l'enseignement d'Himérios, grâce aux œuvres qu'il a laissées. Le XIVe Discours, adressé à Hermogène, qui fut proconsul en Grèce entre 356 et 359, nous présente sans doute, sous forme de biographie, « le tableau d'une éducation complète et brillante, telle qu'Himérios devait rêver et pouvait la donner »[7]. Avant même ses études philosophiques, Hermogène était ami du savoir ; aussi, pour persuader, avait-il à sa disposition les fables antiques, les vers des poètes,

1. Boulenger, *Op. cit.*, p. 103.
2. Boulenger, *Op. cit.*, p. 107.
3. P. Gallay, au chapitre II de sa thèse, nous renseigne d'une façon définitive sur l'Université d'Athènes au IVe siècle, sur ses maîtres, sur ses étudiants. Il nous fait entrer dans la vie des uns et des autres, dans leurs relations mutuelles. Nous ne pouvons que renvoyer à cet auteur et à son excellent travail.
4. *Op. cit.*, IV, 26.
5. *Op. cit.*, VI, 17.
6. P. Gallay (*Op. cit.*, p. 53, 54), en s'appuyant sur Eunape, fait justice de certaines appréciations modernes qui mettaient en doute la sincérité du christianisme de Prohérésios.
7. Petit de Julleville, *L'école d'Athènes au IVe siècle après Jésus-Christ*, p. 74.

les récits des historiens. « Épris de vertu et de savoir..., il explora le lieu supérieur et parvint à contempler les spectacles d'en haut... Il est aussi épris que Platon de philosophie... D'abord, comme un bon ouvrier, il prépare ses outils avec le plus grand soin... Il apprend l'art de démontrer (ἀπόδειξις), celui de réduire les sophistes et de confondre les bavards ; il joint la science de la composition à la noblesse du style... Après avoir acquis absolument toutes ces connaissances, il en fait le sujet de ses méditations. Ses outils rassemblés, il aborde sans tarder ce qui doit faire l'objet même de ses études. Toute la philosophie est divisée en trois parties : la première s'occupe des actions (πράξεις), la deuxième de la nature (φύσις), la troisième se livre à des recherches sur les choses supra-célestes (τὰ ὑπὲρ οὐρανόν). » Hermogène n'en a négligé aucune et se les est toutes assimilées. « Il est plein de respect pour la gloire de Platon et d'Aristote, il a étudié avec ardeur leurs philosophies, mais il a consulté aussi les ouvrages des autres. Il connaît toutes les théories philosophiques exposées dans le Portique par les Zénon et les Cléanthe, les Chrysippe et tous ceux qui s'efforcèrent de parer de la raison les actes irrationnels et firent subir des changements à leur propre système. Il connaît encore les opinions communes d'Épicure et de Démocrite, et sait quelles furent leurs rêveries sur la nature. Sa science s'étend même à toutes les Académies et à cette sagesse qui, partie du Lycée, a gagné la Libye et Cyrène. Quant aux modes de Pyrrhon et à la querelle qui en est sortie pour fleurir partout, il les aborde parce qu'il les considère non comme un sujet d'étude important, mais comme une sorte de condiment pour le reste de la philosophie. Il possède aussi l'astronomie et la géographie : il ne se contente pas de lire les ouvrages des autres, mais voulant étudier cette science sur place et avec précision, et constater par lui-même ce qu'on dit dans les livres, il parcourt presque tous les lieux qu'éclaire le soleil, à l'exemple de Platon. »

Écoutons maintenant Grégoire de Nazianze nous dire dans quelles études excella son ami : « Qui fut aussi grand dans la rhétorique, au puissant souffle de feu, bien que les mœurs chez lui ne fussent point conformes à celles

des rhéteurs? Qui, dans la grammaire, qui enseigne à parler grec, codifie l'histoire, préside à la métrique, donne des lois à la poésie? Qui, dans la philosophie, celle qui est vraiment sublime et plane dans les hauteurs, la pratique et la spéculative, celle qui traite de la démonstration et de l'opposition logique et de la controverse, et qu'on nomme dialectique, si bien qu'il était plus facile de traverser des labyrinthes que de s'échapper au travers des mailles de son argumentation, quand cela lui était nécessaire? Quant à l'astronomie, à la géométrie, aux rapports de nombres, il en prit assez pour éviter l'attaque de ceux qui y sont habiles, et il en rejeta l'excès, comme inutile à ceux qui veulent être pieux : en sorte qu'on peut admirer ce qu'il a choisi plus que ce qu'il a négligé, et plus que ce qu'il a choisi ce qu'il a négligé [1]. Car, pour la médecine, la faiblesse du corps et le traitement des maladies lui firent, de cette fille de la philosophie et de l'activité, une nécessité; c'est en partant de là qu'il en vint à posséder cet art, et encore, la médecine qui traite non pas de ce qui se voit et gît par terre, mais de tout ce qui est doctrine et philosophie. Mais cela, si grand qu'il puisse être, qu'est-ce en comparaison de la science de Basile dans la morale? » [2]

Basile a donc, en somme, étudié les mêmes sciences qu'Hermogène. Mais Himérios donne des détails intéressants sur la façon dont il comprend l'étude de la philosophie et sur ses propres tendances. C'est un éclectique. Il veut que l'on soit instruit de tous les systèmes philosophiques, bien que ses deux grands maîtres soient Platon et Aristote, Platon qu'il considère comme le philosophe par excellence. Comme la plupart de ses contemporains, il goûte moins l'Épicurisme et le Pyrrhonisme. Il a même consacré un discours à la réfutation ou plutôt à la condamnation d'Épicure qu'il accuse d'impiété (Ecloga III).

L'éducation que recommandaient et à laquelle présidaient les sophistes d'Athènes, à l'époque où Grégoire et Basile vinrent étudier dans cette ville, était donc une éducation encyclopédique, à laquelle concouraient des

1. Grégoire se révèle ici le bon élève des sophistes, ses maîtres.

2. Boulenger, *Op. cit.*, p. 109, 111.

connaissances multiples et nécessairement superficielles. Ces connaissances elles-mêmes n'étaient acquises qu'en vue de la formation à l'art de bien dire [1]. P. Gallay, qui se réfère à Müller [2], nous dit comment les maîtres faisaient travailler leurs élèves. « Les jeunes gens expliquaient les classiques, s'ingéniaient à traiter les mêmes sujets en s'inspirant d'eux, développaient des thèmes fictifs, bien rebattus sans doute, mais que l'on pouvait chercher à présenter d'un point de vue nouveau. Ils débitaient leurs essais devant le professeur et leurs condisciples. Puis, quand ils étaient plus avancés, on en venait à l'improvisation. C'était ce qui passionnait au plus haut point les auditeurs du IVe siècle. » [3]

Vers 355-356, « son navire rempli de science », pourvu de tout ce qui constituait l'honnête homme de son temps, Basile quitta Athènes, suivi de près par Grégoire de Nazianze. Revenu à Césarée, il y occupa pendant quelque temps et avec succès une chaire de rhétorique [4]. Ce succès dut être assez grand, puisque la métropole du Pont,

1. Césaire, le frère de Grégoire, parcourut à Alexandrie le même cycle d'études, et Grégoire le Thaumaturge avait parcouru le même aussi à Césarée de Palestine, sous la direction d'Origène.

2. *Studentenleben im 4. Jahrhundert n. Chr.*, Philologus, T. 69, 1910.

3. P. Gallay, *Op. cit.*, page 49. — Les lettres, tout autant que les homélies, montrent que Basile était passé maître dans l'art de l'improvisation.

4. Ruffin, *Histoire Ecclésiastique*, II, 9. — Grégoire de Nazianze, au chapitre XIII du *Discours funèbre en l'honneur de Basile*, laisse entendre que son ami enseigna la rhétorique. Il le laisse entendre encore quand il dit au chapitre XXV du même discours que Basile et lui-même « sacrifièrent un peu au monde et à la scène » après leur retour en Cappadoce. Quand Basile était sollicité de s'occuper des jeunes gens de Néocésarée, ce ne pouvait être que pour leur enseigner la rhétorique. D'ailleurs le portrait que Grégoire de Nysse va nous tracer de son frère, « enflé de l'orgueil que lui inspirait son éloquence » lorsqu'il revint d'Athènes, s'accorde assez bien avec l'idée qu'on peut se faire d'un maître de rhétorique, d'un homme qui « sacrifie au monde et à la scène ».

Néocésarée, supplia, inutilement d'ailleurs, Basile de venir s'occuper de sa jeunesse [1]. Mais le brillant rhéteur ne tarda pas à dire adieu au monde et à sa sagesse, pour se tourner vers une autre « philosophie » [2]. C'est alors qu'il reçut le baptême des mains de l'évêque Dianios.

Pendant les années 356 et 357, Basile parcourut l'Orient pour y étudier la vie monastique. Revenu dans la région du Pont, il se retira aux environs de Néocésarée, à Annisi, où il fonda un monastère. Il y vécut cinq ans de la vie des moines. En 364 il fut ordonné prêtre par Eusèbe, le successeur de Dianios. En 370 il succéda lui-même à Eusèbe comme évêque de Césarée.

Cette sagesse profane, qu'il avait acquise et qu'il avait enseignée lui-même, Basile semble bien, en effet, lui avoir dit adieu après son baptême. Il y a même, dans la correspondance, un passage que l'on pourrait considérer comme une condamnation formelle. C'est le passage suivant de la Lettre CCXXIII (375), à Eustathe de Sébaste :

« Oui, j'ai dépensé beaucoup de temps pour la vanité, et j'ai perdu presque toute ma jeunesse dans le vain travail auquel je m'appliquais pour acquérir les enseignements de la sagesse qui a été déclarée folle par Dieu. Enfin, un jour, je m'éveillai comme d'un profond sommeil, je tournai les yeux vers l'admirable lumière de la vérité évangélique et je vis l'inutilité de la sagesse des princes de ce siècle, ceux qui sont marqués pour la déchéance [3]. Alors je pleurai beaucoup sur ma misérable vie, et je souhaitai qu'on me donnât des directives pour m'introduire dans les dogmes de la piété. Avant tout j'avais à cœur d'opérer un redressement de mes mœurs, longtemps perverties par la fréquentation des gens de mauvaise vie. »

Pour bien comprendre le jugement qui est porté ici sur la sagesse profane, il faut replacer le passage dans le contexte historique auquel il fait allusion. Basile raconte sa conversion, c'est-à-dire sa renonciation à l'existence

1. Lettre CCX.
2. Lettre CCXXIII.
3. I *Cor.*, II, 6.

qu'il menait jusqu'alors. Dans sa vie de sainte Macrine la Jeune, Grégoire de Nysse nous a laissé de son frère, à son retour d'Athènes, ce portrait peu flatteur : « Sur ces entrefaites, revient, après avoir fait une longue étude de l'éloquence, le grand Basile qui était son frère. Il était, quand elle le reçut, extraordinairement enflé de l'orgueil que lui inspirait cette éloquence; il dédaignait toutes les dignités; il se croyait au-dessus de ceux qu'entourait l'éclat du pouvoir. »[1] Le succès qu'il obtint ensuite comme rhéteur n'était pas de nature à lui inspirer des sentiments plus modestes. C'est ce trop brillant passage dans sa chaire de rhétorique que Basile appelle sa misérable vie. Les gens peu recommandables dont il parle ensuite, et dont il dit que leur fréquentation a pendant longtemps perverti ses mœurs sont, sans doute, certains de ses confrères en éloquence qu'il a connus à Césarée [2]. On comprend que Basile ait alors traité de vanité une sagesse qui lui avait fait mener une existence peu conforme aux conseils évangéliques, et qu'il ait regretté d'avoir perdu sa jeunesse à acquérir une pareille vanité. Ce sont les remontrances de sa sœur Macrine qui le firent réfléchir. Il dit adieu à la rhétorique. Il reçut le baptême et résolut de pratiquer l'ascèse à l'imitation des solitaires d'Orient. Dès lors la seule comparaison que Basile établit nécessairement entre la sagesse divine à laquelle il s'adonnait et la sagesse profane à laquelle il renonçait devait, à la suite de S. Paul, lui faire mépriser celle-ci et, avec elle, l'éloquence sophistique. Enfin il ne faut pas se laisser tromper par l'expression excessive d'un mépris peut-être affecté

1. Patrologie Grecque, T. XLVI, 965 C (passage traduit par A. Puech).

2. La conduite de Basile à Athènes, s'il faut en croire Grégoire de Nazianze, avait été exemplaire. « Les mœurs de Basile, dit-il, n'étaient point conformes à celles des rhéteurs ». Ces mots insinuent que les mœurs des rhéteurs d'Athènes n'étaient pas aussi pures que celles de leur élève, et ils permettent aussi de croire que Basile désigne des collègues de Césarée, quand il parle des gens de mauvaise vie qu'il a fréquentés. Ainsi l'orgueil, le père des vices, avait pu égarer celui qui avait été irréprochable dans la ville de perdition.

et plus apparent que réel. Dans toute son œuvre Basile n'a cessé de se montrer le disciple des maîtres qui l'avaient formé. Sa correspondance va nous fournir un témoignage de cette fidélité. Il était d'ailleurs impossible qu'il en fût autrement, si l'on considère les longues années que Basile avait consacrées à l'acquisition de la « folle sagesse » [2].

Si nous sommes assez bien renseignés sur la formation littéraire de Basile, nous le sommes beaucoup moins sur les conditions dans lesquelles il acquit la science sacrée, et en particulier la connaissance qu'il avait de l'Écriture Sainte, car il en avait une connaissance approfondie. Nul peut-être n'a jamais connu la Bible comme ces Pères des premiers siècles. Les livres inspirés étaient non seulement leurs livres préférés, c'étaient presque leurs seuls livres. Quand donc Basile eut-il la possibilité d'étudier la Bible et de s'instruire de la doctrine chrétienne? C'est dans sa famille que Basile reçut sa première formation religieuse. Nous avons vu quelle influence avait exercée sur lui sa grand'mère paternelle, Sainte Macrine l'Ancienne. Dans la Lettre CCIV il écrira aux prêtres de Néocésarée : « Quelle preuve plus claire pourrait-il y avoir en faveur de notre foi, que le fait d'avoir été élevé par une aïeule qui était une bienheureuse femme sortie de chez vous? Je veux parler de l'illustre Macrine, qui nous a enseigné les paroles du bienheureux Grégoire, toutes celles que la tradition orale lui avait conservées, qu'elle gardait elle-même et dont elle se servait pour éduquer et pour former aux dogmes de la piété le tout petit enfant que nous étions encore. »

C'est par Grégoire le Thaumaturge, qui avait été le disciple d'Origène à Césarée de Palestine, que Basile

2. Dans la Lettre CCLXXVII, écrite dans ses dernières années, Basile, en s'adressant à un étudiant, reconnaît que, parmi les biens trompeurs de cette vie, l'éloquence est « la chose la plus digne des efforts de tous ». On pourrait citer aussi le célèbre *Discours aux Jeunes gens*, où Basile leur dit quelle utilité ils peuvent retirer de la lecture des auteurs profanes. Il est vrai que Basile ne voit dans cette lecture qu'une préparation à l'acquisition de la vraie sagesse, qui ne se trouve que dans les Écritures inspirées.

connut le grand docteur alexandrin. Après Grégoire, ses successeurs sur le siège de Néocésarée furent les maîtres de Basile « pour les mystères de Dieu » et aussi ses « pères spirituels ».

Si les voyages que fit Basile en Orient pendant les années 356 et 357 avaient pour but principal l'étude de la vie monastique, « la méditation des Écritures inspirées » devait bien avoir sa place dans les entretiens avec les solitaires. Mais le temps de sa vie où Basile dut avoir tout le loisir de s'adonner à l'étude de la Bible sont les cinq années qu'il passa dans sa retraite d'Annisi. Il dut aussi profiter de ce temps privilégié pour prendre connaissance des œuvres d'Origène.

La correspondance basilienne va nous montrer à quel point l'ancien élève d'Athènes s'était assimilé les enseignements des sophistes, « ses maîtres du dehors ». Ce sont ces enseignements qui ont permis à Basile d'écrire ses lettres d'un seul jet, c'est-à-dire de les improviser, comme il improvisait ses homélies. Mais ces improvisations ne révèlent pas seulement, chez l'épistolier comme chez le prédicateur, une connaissance parfaite des procédés de la rhétorique et une indiscutable maîtrise dans leur emploi. Elles portent aussi la marque des enseignements que donnaient les maîtres qui se tenaient dans « les demeures sacrées », et elles montrent à quel point la pensée basilienne était pénétrée par les paroles inspirées des écrivains bibliques.

Si l'on considère que Basile est mort avant d'avoir cinquante ans, on constatera que chez lui la préparation a été plus longue que l'action, et, dans cette préparation, il semble bien que les sciences profanes ont été les mieux partagées. Qu'on ne s'en scandalise pas ! A une époque où l'éloquence était si fort appréciée, Basile, comme son frère Grégoire de Nysse, comme son ami Grégoire de Nazianze, comme plus tard Jean Chrysostome, n'aurait pas eu le prestige qui lui a permis de si bien servir l'Église et de secourir tant de détresses, s'il n'avait pas excellé dans l'art de bien dire. Si la rhétorique avait besoin d'être réhabilitée, il suffirait de citer ces grands évêques, qui furent tous des maîtres rhéteurs. Qu'on se souvienne de cet appel désespéré adressé par le peuple de Constanti-

nople au cadavre de S. Jean Chrysostome, qu'on venait d'amener dans l'église Sainte-Sophie : « Chrysostome parle-nous, Chrysostome parle-nous ! ».

II

L'HOMME DU MONDE
LES LETTRES DE CIVILITÉ

La réputation de grand épistolier que Basile s'est acquise lui vient de son habileté à manier la phrase grecque et à construire la période, de sa science du rythme et de son éloquence naturelle [1]. Elle lui vient, par dessus tout, de son tact et de son savoir-faire. Toutes ces ressources, nous allons les voir, comme en action, dans les passages de la correspondance sur lesquels, à un titre ou à un autre, notre étude nous obligera de nous arrêter. Mais l'homme du monde que fut Basile nous est surtout révélé par celles de ses épîtres qu'on a pu appeler les Lettres de civilité, au premier rang desquelles il faut placer les Lettres de consolation [2].

Celles-ci sont au nombre de dix. Arrêtons-nous d'abord sur celles qui sont adressées à des parents après la mort d'un fils, ou à des veufs.

Les deux premières en date des Lettres de consolation, écrites toutes deux dans la solitude d'Annisi, sont adressées, la première à Nectaire, riche cilicien, la seconde à sa femme. Ces amis de Basile venaient de perdre leur fils.

1. Pour l'emploi que Basile a fait, dans sa correspondance, des figures de style et des procédés chers aux maîtres de la Seconde Sophistique, nous pouvons renvoyer au travail consciencieux de Sister Agnès Clare Way, des Sisters of Divine Providence, San Antonio, Texas : *The language and style of the Letters of St. Basil*, 1927.

2. « Nul, pas même Grégoire de Nazianze, n'a été un consolateur plus habile que Basile. » (Guignet, *Les procédés épistolaires de S. Grégoire de Nazianze comparés à ceux de ses contemporains*, page 79).

Lettre V

Consolation à Nectaire

« Il y avait à peine deux ou trois jours que j'avais été frappé par le bruit de ce malheur accablant. Comme j'étais encore dans le doute, parce que celui qui nous avait instruit de cet événement douloureux n'avait pas pu nous raconter clairement ce qui était arrivé, et parce que je souhaitais que cela ne fût pas vrai (j'avais peine à accueillir la rumeur), je reçus une lettre de l'évêque qui faisait connaître avec des précisions l'odieuse nouvelle. Alors, combien j'ai gémi et combien j'ai versé de larmes, qu'est-il besoin même de le dire? Ah ! qui aurait à ce point un cœur de pierre, ou serait aussi complètement étranger à la nature humaine, qu'il supporterait, impassible, ce qui est arrivé, ou n'aurait l'âme saisie que d'une médiocre émotion? Héritier d'une illustre maison, soutien d'une race, espoir d'une patrie, rejeton de pieux parents, élevé sous l'escorte de mille et mille prières, alors qu'il était dans la fleur même de l'âge, arraché d'entre les bras paternels, il s'en est allé. Quelle nature de diamant tout cela ne suffirait-il pas pour amollir et amener à la compassion? Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que ce malheur nous ait touché profondément, nous qui vous sommes entièrement attaché depuis toujours et qui faisons nôtres et vos joies et vos peines. Certes, dans le bilan que composaient les événements jusqu'au temps actuel, il semblait que peu nombreux étaient vos sujets d'affliction, et que le plus souvent votre existence s'écoulait sans obstacle; mais, soudain, par l'envie du démon, toute la prospérité, toute la joie de cette maison ont été anéanties et nous sommes devenus pour les hommes le sujet d'une triste histoire. Si donc nous voulons gémir et pleurer sur ce qui est arrivé, ce ne sera pas assez pour nous du temps de la vie; tous les humains, gémissant avec nous, ne pourront pas se lamenter en proportion de ce malheur; et même si le cours des fleuves se change en larmes, il ne suffira pas pour accompagner jusqu'au bout le chant de deuil que mérite ce qui est arrivé.

Mais si nous voulons maintenant produire le don que

Dieu a déposé dans nos cœurs, je veux dire le sage raisonnement qui, dans les jours heureux, sait fixer des mesures à nos âmes, comme il sait, dans les heures plus sombres, les ramener au souvenir de la condition humaine et nous rappeler ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, que la vie est pleine de pareilles infortunes et que nombreux sont les exemples des malheurs humains; enfin, que c'est un commandement de Dieu pour ceux qui gardent la foi dans le Christ de ne pas s'affliger au sujet de ceux qui se sont endormis, à cause de l'espérance de la résurrection, que pour notre grande patience grandes sont les couronnes de la gloire déposées près du Juge des combats; si nous permettons à la raison de chanter tout cela à nos oreilles, peut-être trouverons-nous un léger adoucissement à notre mal. C'est pourquoi je t'exhorte, comme un généreux athlète, à rester ferme devant la grandeur du coup, à ne pas tomber sous le poids du chagrin et à ne pas laisser engloutir ton âme, persuadé de cette vérité que, même si les raisons de ce qui nous est dispensé par Dieu nous échappent, dans tous les cas ce qui nous a été dispensé par Celui qui est sage et qui nous aime doit être accepté, fût-il même pénible. Lui seul, en effet, sait comment il répartit à chacun ce qui lui est utile, et pour quelle raison nos vies ont des limites inégales. Il y a une cause incompréhensible aux hommes, pour laquelle les uns sont enlevés d'ici plus vite, les autres laissés plus longtemps à souffrir dans cette vie de douleur. C'est pourquoi en toutes choses nous devons adorer l'amour de Dieu pour les hommes et ne pas nous fâcher; souvenons-nous de cette grande et célèbre parole que le grand athlète Job fit entendre, quand il eut vu à une même table dix enfants écrasés dans un bref revirement de fortune : « Le Seigneur les a donnés, le Seigneur les a ôtés; comme il a plu au Seigneur, ainsi en est-il advenu » [1]. Faisons nôtre ce mot admirable : la même récompense est décernée par le juste Juge à ceux qui montrent les mêmes actes de vertu. Nous n'avons pas été privés de ton fils, nous l'avons rendu à Celui qui l'avait prêté; sa vie n'a pas été anéantie, elle a été changée

1. *Job*, I, 21.

pour le mieux; ce n'est pas la terre qui a recouvert notre bien-aimé, c'est le ciel qui l'a reçu. Attendons un peu et nous serons unis à celui que nous regrettons. S'il est arrivé plus vite au bout du chemin, tous pourtant nous ferons ce même chemin et le même gîte nous attend tous. Puisse-t-il seulement nous arriver de ressembler par la vertu à la pureté de ton fils, afin que, par la loyauté de nos mœurs, nous obtenions le même repos que les petits enfants dans le Christ ! »

Cette lettre mérite que nous nous y arrêtions quelque peu. Basile, tout avare qu'il est d'hyperboles, nous en offre quelques-unes que nous estimerions aujourd'hui excessives, sinon d'un goût douteux. Nous n'oserions pas dire, après la mort d'un être cher, que les fleuves, changés en larmes, seraient insuffisants pour exprimer notre douleur.

Ces petites taches, qui sont à mettre au compte d'une formation sophistique encore récente, se remarquent à peine dans la réelle beauté de l'ensemble. On a pu relever au passage les espérances que représentait le jeune défunt, et dont l'énumération, mise encore en valeur par l'asyndète, se termine par ces mots d'une éloquente mélancolie : il s'en est allé. On a remarqué aussi la magnifique période où sont exposés les motifs de consolation inspirés tant par la raison que par la foi chrétienne. Signalons enfin les antithèses qui opposent aux tristesses de la terre les réalités surnaturelles et consolatrices. En somme on trouve ici, fondues en un tout harmonieux, la sagesse profane et la pensée chrétienne [1]. C'est un christianisme qui se sert de la raison et qui s'exprime en beauté.

Lettre VI

Consolation à la femme de Nectaire

« Je voulais me taire devant ta dignité, considérant qu'à un œil enflammé le plus doux des calmants impose

1. On a pu écrire à propos de cette lettre et de la suivante : « Nous sommes frappés par le solide enchaînement des idées; la lettre est un petit discours très soigné; les transitions sont tellement habiles et discrètes, qu'on en surprend à peine l'existence. » (Guignet, *Op. cit.*, page 81).

une souffrance, et qu'à une âme meurtrie par une lourde peine la parole, même si elle apporte beaucoup de consolation, semble de quelque façon importune, quand elle arrive au vif de la douleur. Mais lorsqu'il me vint à l'esprit que ma parole s'adresserait à une chrétienne, depuis longtemps instruite des réalités divines et préparée aux vicissitudes humaines, je n'ai pas pensé qu'il fût convenable de ne pas remplir mon rôle. Je sais quelles sont les entrailles des mères, et, quand je considère en particulier ta bonté et ta douceur à l'égard de tous, je comprends quelle doit être dans les circonstances présentes ta douleur. Un enfant t'est enlevé, qui, lorsqu'il vivait, fut béni de toutes les mères, et tel qu'elles souhaitèrent que fussent les leurs; lorsqu'il fut mort, elles le pleurèrent comme si chacune avait enfoui en terre son propre fils. En lui la mort a frappé deux patries, la nôtre et celle des Ciliciens. Avec lui est tombée sa grande et illustre race, comme si on l'avait ébranlée en lui retirant son soutien. Oh! la rencontre avec le mauvais démon, quel mal elle a eu le pouvoir d'accomplir! O terre, qui as été obligée de subir un tel désastre! Peut-être le soleil même a-t-il frissonné d'horreur, s'il a quelque sentiment, devant ce triste spectacle. Comment pourrait-on exprimer tout ce que suggère l'impuissance de l'âme?

Mais la Providence n'est pas sans intervenir dans notre destinée, comme nous l'avons appris dans l'Évangile, où nous voyons que le passereau même ne tombe pas sans la permission de notre Père [1]. Si donc il est arrivé quelque chose, cela est arrivé par la permission de Celui qui nous a créés. Et à la volonté de Dieu qui peut s'opposer? Acceptons l'événement, car, si nous nous indignons, nous ne réparons pas ce qui est arrivé et nous nous perdons encore nous-mêmes. N'accusons pas le juste jugement de Dieu. Nous sommes trop ignorants pour pouvoir apprécier ses décisions secrètes. Maintenant le Seigneur met à l'épreuve ton amour pour lui. Maintenant il t'est offert une occasion de recevoir, grâce à ta patience, la part des martyrs. La mère des Maccabées vit la mort de sept fils et elle ne gémit pas, elle ne laissa pas tomber des pleurs

1. *Matth.*, X, 29.

de lâcheté; mais, comme elle rendit grâce à Dieu de ce qu'elle les voyait par le feu, par le fer et par les plus terribles tortures, délivrés des liens de la chair, elle fut en honneur auprès de Dieu et jugée chez les hommes digne d'être chantée [1]. L'épreuve est grande, je le déclare moi-même, mais grandes aussi sont les récompenses réservées par le Seigneur à ceux qui souffrent avec patience. Lorsque tu devins mère, que tu vis ton enfant et que tu rendis grâce à Dieu, tu savais parfaitement que, mortelle comme tu étais, c'était un mortel que tu avais enfanté [2]. Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire, si ce mortel est mort? Mais ce qui nous afflige, c'est que ce n'en était pas le temps. Il n'est pas certain que ce ne fut pas au moment opportun, car nous ne savons pas choisir ce qui est utile aux âmes ni fixer des limites à la vie humaine. Regarde autour de toi tout ce monde où tu habites, et pense que tout ce que l'on y voit est mortel, que tout est sujet à la corruption. Lève les yeux vers le ciel : lui-même un jour sera dissous; vers le soleil : lui non plus ne durera pas. Tous les astres ensemble, les animaux terrestres et aquatiques, les beautés répandues sur la terre, la terre elle-même, tout est corruptible, tout, un peu plus tard, aura cessé d'être. Que la méditation de ces vérités soit une consolation pour ce qui est arrivé. Ne mesure pas ton malheur à lui-même, il t'apparaîtra insupportable; juge-le d'après toutes les choses humaines, c'est là que tu en trouveras la consolation. A toutes ces raisons je puis ajouter celle-ci, qui n'est pas sans force : épargne ton mari; soyez-vous l'un à l'autre une consolation; ne lui rends pas plus pénible son malheur en te consumant toi-même de chagrin. Au surplus je ne crois pas du tout qu'un discours suffise pour consoler, et j'estime qu'on a besoin de la prière dans les circonstances présentes. Je prie donc le Seigneur lui-même de toucher ton cœur de son inexprimable puissance, et de faire la lumière dans ton âme avec les justes raisonnements, pour que tu aies en toi-même les motifs de consolation. »

1. II *Macc.*, 7.

2. Cette parole de Sénèque était sans doute un lieu commun de la résignation stoïcienne, ou peut-être même de toute résignation.

Dans cette lettre, Basile n'a garde d'oublier qu'il s'adresse à une femme : il montre une délicatesse de touche qui fait honneur à l'homme du monde qu'il est. C'est ainsi qu'il commence par s'excuser de la consolation même qu'il adresse à cette mère en deuil. Comme il avait proposé le saint homme Job en exemple à son mari, c'est la mère des Maccabées qu'il cite comme modèle à cette mère éprouvée par la mort d'un fils. Le dernier conseil qu'il lui donne est d'un fin psychologue : « Épargne ton mari... ». Il n'avait pas dit à Nectaire : « Épargne ta femme », parce qu'il sait qu'en général la femme est plus forte que l'homme devant l'épreuve, et qu'elle résiste mieux au chagrin. C'est elle que Basile charge d'apporter à son mari le réconfort dont il a besoin.

Cette correspondance nous offre deux autres lettres de consolation adressées à des femmes en deuil, à des veuves : la Lettre CCLXIX et la Lettre CCCII, adressées, la première à la veuve d'Arinthéos, la seconde à la veuve de Brison. Arinthéos et Brison étaient deux hommes de guerre. Basile, dans ces deux lettres, se montre peut-être moins fortement ému que dans les Lettres V et VI, mais il fait preuve de la même délicatesse de sentiment.

Lettre CCLXIX (378)

Consolation à la femme d'Arinthéos

« Les convenances et l'état de ton âme nous faisaient un devoir de nous rendre en personne auprès de toi et de prendre part à ces douloureux événements. Nous aurions ainsi calmé notre chagrin personnel et nous aurions rempli à l'égard de ta gravité le devoir de la consolation. Mais puisque ma santé ne peut plus supporter les déplacements un peu longs, j'en suis venu à l'entretien épistolaire pour ne pas paraître tout à fait indifférent à ce qui est arrivé. Qui donc n'a pas gémi sur la perte de ce grand homme? Qui a pu avoir un cœur de pierre au point de ne pas verser sur lui des larmes brûlantes? Sa mort m'a rempli d'une exceptionnelle tristesse, car je pensais aux honneurs particuliers dont un tel homme avait entouré ma personne, et à la commune protection dont il avait couvert les

Églises de Dieu. Mais nous avons réfléchi qu'il était homme, qu'il avait rempli dans cette vie la charge dont il devait s'acquitter, et qu'ainsi il avait été rappelé au moment convenable par le Dieu qui gouverne nos destinées. Nous exhortons ta sagesse à se pénétrer de ces pensées, à rester calme devant ce qui est advenu, et, autant qu'il lui sera possible, à supporter son malheur sans peine immodérée. Le temps sans doute suffit pour soulager le cœur et pour laisser le passage aux raisonnements. Cependant nous nous défions de ton amour sans borne pour ton époux et de ton excessive bonté pour tous, car nous craignons que tu ne te livres au chagrin, après avoir reçu, grâce à la profonde délicatesse de ta nature, le coup de la douleur. Certes les enseignements de l'Écriture sont toujours utiles, mais ils le sont surtout en de telles circonstances. Souviens-toi donc de la sentence portée par notre Créateur, en vertu de laquelle nous tous, qui sommes sortis de la terre, nous devons retourner dans la terre [1]; et personne n'est assez grand pour paraître à l'abri de la dissolution.

Il était noble et grand, cet homme admirable : la force de son corps rivalisait avec la vertu de son âme, je le dis moi aussi, et certes personne ne lui était supérieur en l'une ni en l'autre; mais il était homme et il est mort, comme Adam, comme Abel, comme Noé, comme Abraham, comme Moïse, comme tous ceux qu'on pourrait citer qui sont participants de la même nature. Ne nous indignons donc point de ce qu'il nous ait été enlevé, mais, puisque nous avons d'abord vécu avec lui, rendons grâces à Celui qui nous avait unis. La privation d'un époux t'est commune avec les autres femmes, mais je ne pense pas qu'une autre femme puisse autant que toi se glorifier d'un tel mariage. C'est réellement un exemplaire unique de l'humaine nature, que notre Créateur avait produit en cet homme. Tous les yeux se portaient sur lui; toutes les langues détaillaient ses mérites; les peintres et les statuaires ne pouvaient faire une œuvre qui fût digne de leur modèle; les historiens, lorsqu'ils racontent ses hauts faits de guerre, tombent dans l'invraisemblance des récits fabuleux. Aussi la plupart ne pouvaient-ils même se

1. *Genèse*, III, 19.

résoudre à croire la rumeur qui faisait circuler cette triste nouvelle, ni à admettre absolument qu'Arinthéos fût mort. Pourtant il a éprouvé ce qui arrivera au ciel, à la terre et au soleil. Il est parti dans une fin magnifique, sans que la vieillesse l'eût courbé, sans que sa célébrité se fût en rien amoindrie, grand dans la vie présente, grand dans la vie future, sans que son éclat actuel lui eût causé le moindre préjudice pour la gloire qu'on espère, parce qu'au sortir même de la vie il avait purifié son âme de toute souillure par le bain de la régénération [1]. Tu lui as toi-même procuré cet avantage, tu es venue à son aide : regarde cela comme une très grande consolation. Détache ton âme des réalités présentes pour l'amener au souci des biens futurs, afin que, grâce à tes bonnes œuvres, tu sois jugée digne de gagner le même lieu de repos que lui. Ménage ta vieille mère, ménage la jeunesse de ta fille, car tu restes seule pour les consoler. Sois un modèle de courage pour les autres femmes, et mesure ta tristesse de façon à ne pas la bannir de ton cœur sans te laisser pour cela absorber par le chagrin. En toutes choses considère la grande récompense de la patience, qui a été promise par Notre-Seigneur Jésus-Christ en rétribution de la vie que nous aurons vécue. »

On a pu remarquer que, dans la lettre où il recommande la mesure à la veuve qu'il veut consoler, Basile ne peut s'empêcher d'user de l'hyperbole. Elle se trouve, assez naturellement, dans l'éloge du défunt.

Lettre CCCII (date inconnue)

Consolation à la femme de Brison

« Combien nous avons gémi à l'annonce du malheur qui était arrivé à Brison, le meilleur des hommes, est-il besoin même de le dire? En tout cas parmi ceux qui avaient appris à connaître cet homme de bien et à qui l'on fit savoir qu'il avait été enlevé subitement du milieu de ses semblables, il n'est personne qui possédât un cœur de pierre au point de ne pas considérer comme le dommage commun de l'humanité la privation d'un tel homme. A notre

1. Le baptême.

chagrin a succédé aussitôt l'inquiétude à ton sujet. Si ce qui est arrivé (c'est ainsi que nous raisonnions) a été aussi lourd et aussi intolérable pour ceux qui n'étaient pas unis à Brison par la parenté, en quel état ce malheur dut-il mettre ton âme, qui est si bonne par nature, si portée à la compassion grâce à la douceur de son caractère, et qui a été si abattue par le malheur même, qu'elle a éprouvé dans la séparation d'avec son conjoint quelque chose comme la sensation d'être coupée en deux? Et en effet, si réellement, selon la parole du Seigneur, les époux ne sont plus deux chairs, mais une seule [1], il est évident qu'une telle coupure n'est pas moins douloureuse que si l'on nous arrachait la moitié de notre corps. Nos motifs de chagrin sont tels que je viens de dire, et plus importants encore; mais quelle est notre consolation pour ce qui est arrivé? D'abord cette loi que notre Dieu dès le commencement a mise en vigueur: de toute nécessité celui qui est venu au monde doit quitter la vie au temps marqué. Si donc depuis Adam jusqu'à nous le sort des hommes a été ainsi fixé, ne nous indignons pas des communes lois de la nature, mais acceptons les dispositions prises à notre égard par Dieu, qui a ordonné que cette âme généreuse et invincible se retirât du monde sans que son corps fût consumé par la maladie ni épuisé par le temps, et qu'elle terminât sa vie dans la fleur de son âge et dans l'éclat de ses succès militaires. C'est pourquoi nous ne devons pas nous fâcher d'avoir été séparée d'un homme tel que lui : rendons grâces au Seigneur d'avoir été jugée digne de partager la demeure d'un tel homme, dont presque tout l'Empire romain a ressenti la perte, que l'Empereur a regretté, sur lequel les soldats se sont lamentés, et que les plus grands dignitaires ont pleuré comme leur propre fils. Donc puisqu'il t'a laissé le souvenir de sa valeur personnelle, dis-toi que tu as une consolation suffisante dans ton malheur. Mais je veux que tu saches encore ceci : ce n'est pas celui qui succombe sous les afflictions, mais celui qui, grâce à son espoir en Dieu, supporte le poids du chagrin, qui garde auprès de Dieu une grande récompense pour sa patience. Il ne nous a pas été permis comme aux

1. *Matth.*, XIX, 6.

païens de nous affliger pour les morts, en vertu du précepte de l'Apôtre [1]. Que tes enfants soient là aussi, comme des images vivantes qui te consolent de l'absence de celui que tu regrettes ! Que le souci de leur éducation détourne ainsi ton âme des sujets de chagrin, et si tu te préoccupes de savoir comment tu pourras plaire au Seigneur pendant le temps qu'il te reste à passer sur la terre, tu auras trouvé pour ta pensée une belle occupation. La préparation de notre défense, que nous devrons présenter devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le zèle que nous déployons pour qu'on nous trouve au nombre de ceux qui l'aiment sont capables de répandre l'obscurité sur notre chagrin, de manière à nous empêcher d'être dévorés par lui. Que le Seigneur procure à ton cœur la consolation qui vient de son Esprit, l'Esprit de bonté, pour que nous aussi, instruit de ton état, nous en éprouvions une détente, et que pour toutes celles de ton âge tu sois un bon exemple de la vie vertueuse ! »

Dans la Lettre CCLXIX Basile avait fait sien le chagrin de la veuve d'Arinthéos. Dans la Lettre CCCII il associe au chagrin que lui a fait éprouver la mort de Brison le souci qu'il se fait au sujet de sa veuve. Ainsi dans la consolation qu'il adresse à celle-ci, Basile est assez habile pour commencer par faire son éloge. Ce début flatteur, auquel une femme ne saurait être insensible, est d'ailleurs agrémenté d'une image un peu crue, qui était probablement plus appréciée des contemporains de l'épistolier qu'elle ne le serait des nôtres. Dire que les deux époux ne sont plus qu'une seule chair est une façon plus discrète d'affirmer leur union, que de parler d'une coupure en deux pour qualifier leur séparation.

Il n'y a qu'une lettre de consolation qui soit destinée à un homme veuf. C'est la Lettre CCCI. Elle porte d'ailleurs ce seul titre : Consolation.

Lettre CCCI (date inconnue), *Consolation*

« Quels furent nos sentiments à l'annonce de ce malheur, aucune de nos paroles ne suffirait pour l'exprimer claire-

1. I *Thess.*, IV, 13.

ment : tantôt nous considérions le dommage que l'intérêt commun des pieuses gens avait subi dans la perte de celle qui était la première de son ordre, tantôt nous songions dans quelle tristesse était tombée la joie de ta gravité; nous voyions par la pensée une maison que tous proclamaient bienheureuse profondément abattue, et une intimité, qui s'était formée grâce à la suprême harmonie, évanouie plus vite qu'un songe. Comment, même si nous avions été de diamant, notre âme n'aurait-elle pas fléchi? Dès notre première entrevue une sorte de parenté nous avait uni à ta digne personne, et nous avions tellement pris parti pour ta vertu, qu'à toute heure nous avions ton éloge à la bouche. Lorsque nous entrâmes en relations avec cette âme bienheureuse, nous fûmes réellement convaincu qu'elle s'était confirmée en vous, cette parole des Proverbes : Dieu assortit la femme à son mari [1]. C'est ainsi que vos caractères s'accordaient ensemble : comme dans un miroir chacun montrait en lui-même le portrait moral de l'autre. Un long discours n'arriverait pas à exprimer la plus petite partie de ce qu'un tel sujet mériterait. Mais quel sentiment faut-il éprouver à l'égard d'une loi que Dieu depuis longtemps a mise en vigueur, et d'après laquelle celui qui est venu au monde au temps marqué doit le quitter ensuite, et chaque âme, après avoir rempli les charges dont la vie fait une nécessité, doit être délivrée des liens du corps? Nous n'avons été ni les premiers ni les seuls à subir cette loi, homme admirable, mais ce que nos parents ont éprouvé ainsi que nos grands-parents et tous nos ancêtres, nous en avons nous aussi fait l'expérience. La vie présente est pleine de semblables exemples. Mais toi, qui l'emportes tellement sur les autres par la vertu, il convient qu'au milieu des épreuves tu gardes sans abaissement ta grandeur d'âme, que tu supportes sans impatience la perte que tu viens de faire, et que tu saches gré au Donateur du présent qu'il t'a fait d'abord. Mourir est le sort commun de ceux qui participent de la même nature, mais être marié avec une bonne épouse n'a été accordé qu'à un petit nombre, ceux que l'on a proclamés heureux selon Dieu, si l'on ne peut

1. *Prov.*, XIX, 14.

aller jusqu'à dire que le chagrin même causé par la séparation est l'un des présents qui viennent de Dieu, au regard de ceux qui raisonnent sagement. En effet, nous en avons connu beaucoup qui accueillaient la rupture de leur union mal assortie comme si on les eût soulagés d'un fardeau. Lève les yeux vers ce ciel que tu vois et vers le soleil, regarde autour de toi toute la création : pense que ces merveilles, si nombreuses et si grandes qu'elles soient, avant longtemps ne paraîtront plus. De tout cela recueille cet enseignement, que nous sommes une partie de cette création qui est appelée à mourir, et que par conséquent nous avons reçu le lot qui nous échoit en vertu de la communauté de nature, car le mariage lui-même est une consolation dans la mort. C'est, en effet, parce que nous ne pouvions pas durer toujours, que le Créateur a trouvé dans la succession de la race un moyen d'assurer la continuité de la vie. Et si nous nous affligeons de ce que cette femme est partie plus vite que nous, n'allons pas la jalouser parce qu'elle n'a pas eu la mesure tout à fait comble des peines de la vie, et qu'elle nous laisse alors que nous la désirons encore, comme on désire la grâce des fleurs. Avant tout que le dogme de la résurrection te console, puisque tu es chrétien et que tu traverses la vie avec l'espoir des biens futurs. La pensée qu'il convient d'avoir est que ton épouse a parcouru comme un chemin où nous aussi nous devrons nous engager. Qu'elle soit partie avant nous, ce n'est pas un motif suffisant pour nous lamenter : un peu plus tard notre sort sera peut-être plus pitoyable, si, après une vie plus longue, nous sommes obligés de subir de plus terribles châtiments. Que notre raison, ayant secoué le fardeau du chagrin, se charge plutôt du souci de savoir ce qu'il convient que nous fassions à l'avenir pour plaire au Seigneur ! »

Cette déclaration : « A toute heure nous avions ton éloge à la bouche » est évidemment l'expression excessive de l'estime où Basile tenait son correspondant. Nous avons ici une de ces exagérations courantes, comme il s'en trouve dans beaucoup de formules de politesse. Peut-être aussi la rhétorique est-elle dans le cas présent quelque peu responsable.

Dans l'exhortation qu'il adresse à ce veuf pour lui

faire accepter son malheur, Basile reconnaît presque qu'il développe un paradoxe, mais la justification qu'il donne de ses propos révèle une psychologie assez profonde : « Être marié avec une bonne épouse n'a été accordé qu'à un petit nombre, ceux que l'on a proclamés heureux selon Dieu, si l'on ne peut aller jusqu'à dire que le chagrin même causé par la séparation est l'un des présents qui viennent de Dieu, au regard de ceux qui raisonnent sagement. En effet, nous en avons connu beaucoup qui accueillaient la rupture de leur union mal assortie comme si on les eût soulagés d'un fardeau. »

La lettre suivante est adressée à un père en deuil de son fils.

Lettre CCC (date inconnue)

Consolation au père d'un étudiant

« Puisque le Seigneur nous a placé, pour les chrétiens, au second rang des pères, en nous confiant la formation religieuse des enfants de ceux qui croient en lui, nous avons jugé que le malheur qui t'est arrivé dans la personne de ton bienheureux fils nous était arrivé à nous-même, et nous avons gémi sur son départ prématuré. C'est toi surtout que nous plaignions, et nous calculions quel pourrait être le poids de la douleur pour le père selon la nature, puisque nous, qui ne sommes parent que selon le précepte, nous avions été pénétré d'une telle tristesse de cœur. A l'égard de ton fils il ne faudrait rien de triste, ni dans les sentiments ni dans les paroles, mais ils sont à plaindre ceux qui ont été déçus dans les espérances qu'ils avaient fondées sur lui. Vraiment c'est là une chose digne de beaucoup de larmes et de gémissements : envoyer un fils dans la fleur même de l'âge à l'étude des Belles-Lettres, et le recevoir ensuite condamné à ce long et affreux silence. Un tel malheur, je l'avoue, nous a aussitôt troublé comme homme, nous avons versé des larmes à flots, nous avons laissé échapper du fond de notre cœur des gémissements indécents, parce que ce triste événement, comme une sorte de nuage, avait soudain obscurci notre raison. Mais lorsque nous fûmes

revenu à nous et que l'œil de notre âme eut pénétré de son regard la nature des choses humaines, nous avons demandé pardon au Seigneur des sentiments que, par trop saisie, notre âme avait éprouvés devant le malheur qui était survenu, et nous nous sommes donné cet avertissement, de supporter avec calme ces souffrances, qui, en vertu de l'antique sentence divine, sont le lot de la vie humaine. Il est parti, cet enfant, à l'âge même où l'on est en pleine vie; il se faisait remarquer dans le cercle de ses condisciples; il était cher à ses maîtres; il était capable, par sa seule rencontre, d'amener à la bienveillance jusqu'au plus cruel, pénétrant dans ses études, doux de caractère, d'une réserve au-dessus de son âge, et ce que l'on pourrait ajouter serait inférieur à la réalité : mais il était homme et né d'un homme. Quelle est donc la pensée qui convient au père d'un tel enfant? N'est-ce pas de se souvenir que son propre père est mort? Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que, né d'un mortel, il soit devenu le père d'un mortel? Que celui-ci soit mort prématurément, avant de s'être rassasié de la vie, avant d'avoir atteint la mesure des années humaines, de s'être montré aux hommes et d'avoir assuré la continuité de sa race, ce ne sont pas là de nouveaux sujets de douleur, comme je me le persuade, mais des motifs de consolation pour ce qui est arrivé. On doit rendre grâce à Dieu d'avoir disposé les choses de façon que ton fils ne laissât pas sur la terre des enfants orphelins, qu'il ne livrât pas une veuve à une longue affliction, ou qu'il la condamnât à partager la demeure d'un autre homme et à dédaigner ses premières noces. La vie de ton fils n'a pas été de longue durée en ce monde, mais qui serait assez insensé pour ne pas regarder cette brièveté comme le plus grand des biens? Le séjour d'ici-bas dont le temps se prolonge est une occasion de plus nombreuses fautes. Ton fils n'a pas fait de mal; il n'a pas ourdi de ruse contre son prochain; il n'en est pas venu à la nécessité de se mêler à des phratries d'hommes pervers; il n'a pas été engagé dans les maux de l'agora; il n'a connu ni la nécessité de pécher, ni le mensonge, ni la dureté, ni la cupidité, ni le goût du plaisir, ni les vices de la chair, ni rien de ce qui prend naturellement naissance dans les âmes dissolues; il a quitté la vie

sans qu'aucune de ces taches eût souillé son âme, il s'en est allé pur vers le meilleur partage. Ce n'est pas la terre qui a caché notre bienaimé, c'est le ciel qui l'a reçu [1]. Dieu qui gouverne notre destinée, qui fixe pour chacun les limites du temps à passer sur la terre, qui l'avait introduit dans cette vie, Dieu encore l'en a fait sortir. Nous avons pour nous servir d'enseignement dans l'excès de nos malheurs cette célèbre parole du grand Job : « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a enlevé ; comme il a plu au Seigneur, ainsi en est-il advenu. Que le nom du Seigneur soit béni dans tous les siècles ! » [2]

Dans la Lettre CCCI, Basile avait soutenu et expliqué ce paradoxe, que le chagrin causé par la séparation est un présent de Dieu. Dans la Lettre CCC, que nous venons de citer, Basile fait presque un devoir au père de l'étudiant défunt de remercier Dieu d'avoir fait mourir prématurément son fils.

La Lettre suivante est adressée à un homme dont Basile ne nous indique ni le nom ni la qualité. Il ne nous donne pas non plus de précisions sur le malheur dont il veut le consoler. Il laisse entendre seulement qu'il s'agit de la mort d'un ou plus probablement d'une de ses proches.

Lettre CI (372), *Consolation*

« Il eût été souhaitable, pour une première lettre que nous t'envoyons, d'avoir à écrire sur un sujet plus réjouissant. Ainsi les choses se seraient passées selon notre désir, parce que nous voulons, pour tous ceux qui se proposent de mener une pieuse existence, que la vie tout entière chemine heureusement vers la prospérité. Mais Celui qui gouverne notre vie, le Seigneur, a dans son ineffable sagesse dirigé de toute façon pour l'utilité de nos âmes ces derniers événements : il s'en est servi sans doute pour te rendre la vie douloureuse, mais aussi pour nous conduire à la pitié, nous qui te sommes attaché par la charité en

1. Basile s'était servi de la même antithèse dans la Lettre V.
2. *Job*, I, 21. Basile propose volontiers le saint homme Job comme modèle de patience.

Dieu. C'est pourquoi, quand nous eûmes appris par nos frères dans quelle situation tu étais, il nous a paru nécessaire de t'apporter la consolation dont nous sommes capable. S'il était possible de passer jusqu'au lieu qui se trouve être le séjour de ta noblesse, je regarderais cela comme le plus grand bonheur. Mais, puisque ma mauvaise santé et la multitude des affaires qui nous retiennent ont fait tourner au grand dommage de nos Églises ce voyage même que nous avons entrepris [1], nous avons eu à cœur de visiter par lettre ta gravité et de te rappeler que ces peines n'arrivent pas sans raison aux serviteurs de Dieu, de la part du Seigneur qui veille sur nous : elles viennent pour éprouver notre véritable amour envers Dieu notre Créateur. De même, en effet, que les fatigues des combats conduisent les athlètes à la couronne, de même l'épreuve que les tentations renferment conduit les chrétiens à la perfection, si nous acceptons avec la patience convenable, en toute action de grâces, ce qui nous est dispensé par le Seigneur. C'est par la bonté du Maître que sont gouvernées toutes choses. Rien de ce qui nous arrive ne doit être reçu comme une affliction, même si actuellement notre faiblesse en est atteinte. Bien que nous ignorions les raisons pour lesquelles chaque chose qui arrive nous est présentée comme bonne par le Maître, nous devons être persuadés de cette vérité, que de toute façon ce qui arrive est utile, soit pour nous à cause de la récompense de notre patience, soit pour l'âme qui a été enlevée : trop longtemps attardée dans cette vie, elle eût couru le risque de se remplir du vice qui a droit de cité dans le monde. Si l'espérance des chrétiens était limitée à cette vie, c'est

1. Il s'agit du voyage que Basile avait fait en Arménie pour avoir une entrevue avec Théodote, l'évêque de Nicopolis. C'est ce voyage et cette entrevue que Basile raconte à Térence dans la Lettre XCIX. On comprend que Basile parle ici avec quelque amertume d'un voyage qui n'eut pas tout le résultat attendu. Basile espérait amener Eustathe de Sébaste à signer une profession de foi qui eût fait l'union entre eux et qui eût mis fin aux accusations dont ils étaient tous deux l'objet. Or Eustathe, après une longue entrevue, déclara qu'il ne s'était mis d'accord avec Basile sur aucun point.

avec raison qu'on regarderait comme pénible la trop prompte séparation d'avec le corps; mais si le commencement de la véritable vie pour ceux qui vivent selon Dieu, c'est la délivrance de l'âme de ces tristes liens corporels, pourquoi nous affliger « comme ceux qui n'ont pas d'espérance [1] »? Écoute donc ma prière et ne succombe pas à tes souffrances, mais fais voir que tu les domines et que tu les surmontes. »

Les trois autres lettres de consolation que renferme cette correspondance sont adressées à des Églises en deuil de leur évêque. La première est adressée à l'Église de Néocésarée, dont l'évêque, Mousonios, venait de mourir.

Lettre XXVIII (368)

Consolation à l'Église de Néocésarée

« Ce qui est arrivé demandait que nous fussions là en personne, pour rendre à notre bienheureux les honneurs qui lui étaient dus, en union avec vous, ses plus intimes, et aussi pour participer à l'accablement causé par ce malheur, à la vue même de ces tristes choses, enfin pour prendre en commun avec vous les résolutions nécessaires. Mais puisqu'il y avait à ce contact personnel beaucoup d'empêchements, il nous restait de nous entretenir avec vous par lettre des affaires présentes. Les admirables qualités de cet homme (ce sont elles surtout qui nous font regarder sa perte comme intolérable), une lettre ne saurait les contenir, et d'ailleurs ce ne serait pas le moment de faire le compte d'un grand nombre de belles actions, tellement notre âme se trouve abattue par suite du chagrin. Lequel de ses actes, en effet, fut assez insignifiant soit pour sortir de notre mémoire, soit pour être considéré comme digne d'être passé sous silence? Tout dire ensemble, en une fois, c'est impossible; et n'en dire qu'une partie, ce serait, je le crains, trahir la vérité. Il est parti cet homme qui a surpassé d'une façon si éclatante ses contemporains par toutes les qualités humaines réunies, soutien

1. I *Thess.*, IV, 13.

de sa patrie, ornement des Églises, colonne et base de la vérité, fondement de la foi dans le Christ, sécurité des siens, le plus difficile à combattre pour ses ennemis, gardien des lois de nos pères, ennemi de l'innovation; il montrait en lui-même l'ancienne figure de l'Église, et, comme d'après quelque image sainte, il modelait d'après l'antique constitution la forme de l'Église qui lui était confiée, à tel point que ceux qui ont vécu avec lui croient avoir vécu avec ces hommes qui deux cents ans et plus auparavant avaient brillé comme des flambeaux. Ainsi ce grand homme n'émettait rien qui vînt de lui-même, ni aucune invention d'esprit nouveau; mais, selon la bénédiction de Moïse, il savait tirer des trésors de bien cachés au fond de son cœur, pour les promouvoir, l'ancien parmi l'ancien, et l'ancien, de la figure du nouveau [1]. Par là encore, dans les assemblées de ses égaux en dignité, s'il n'était pas par l'âge jugé digne de la première place, du moins, il les surpassait tous par l'ancienneté de sa sagesse, et, du consentement général, il recueillait la prééminence. Quel était le profit d'une telle direction, on ne le chercherait pas si l'on jetait les yeux sur vous. Seuls, en effet, de ceux que nous connaissons, ou assurément parmi bien peu, au milieu d'une telle tempête et d'un tel ouragan vous avez mené une vie calme, grâce à la direction de ce sage pilote. Vous n'avez pas été touchés par le déchaînement des vents hérétiques, qui amènent les catastrophes et les naufrages chez les âmes faciles à retourner. Que jamais ils ne les touchent, ô Maître souverain, toi qui accordas à ton serviteur Grégoire [2], celui qui, dès le commencement, fixa la base de cette Église, la grâce d'une si longue tranquillité ! N'allez pas y manquer vous-mêmes dans le moment présent; n'allez pas, par des gémissements immodérés et en vous livrant tout entiers au chagrin, abandonner à ceux qui vous épient les occasions de réaliser le nécessaire. Et s'il faut absolument gémir (ce qu'en tout cas je nie, de peur que nous ne ressemblions par là à ceux qui n'ont pas d'espérance), vous, si vous le jugez bon, comme une sorte de chœur de deuil,

1. *Lévit.*, XXVI, 10.
2. Grégoire le Thaumaturge.

après avoir placé à votre tête le coryphée, pleurez avec lui, d'une façon plus harmonieuse, sur ce qui est arrivé.

L'homme que nous regrettons, bien qu'il ne soit pas parvenu à l'extrême vieillesse, du moins si l'on considère le temps qu'il resta à votre tête, n'eut pas une vie trop courte. Il n'avait avec son corps que les rapports strictement nécessaires pour montrer au milieu de ses souffrances sa fermeté d'âme. Peut-être quelqu'un d'entre vous pensera-t-il que le temps accroît la sympathie et ajoute à l'affection au lieu de devenir une cause de dégoût, pour ceux qui ont acquis l'expérience, et qu'ainsi vous sentez d'autant plus le vide qu'il a laissé, que vous avez fait plus longtemps l'expérience de sa bienfaisance, et que, d'ailleurs, l'ombre même d'un corps juste est digne de tout honneur au regard des hommes avisés. Puissent, certes, beaucoup d'entre vous être attachés à cette pensée (moi-même je ne dis pas qu'il faille être négligent à l'égard de l'homme qu'il a été), mais je vous conseille de supporter humainement votre chagrin. Ainsi, de tout ce qu'on peut dire en pleurant sa perte, rien ne m'échappe à moi-même. Elle se tait cette langue qui, pareille à des fleuves, inondait les oreilles; la profondeur de son cœur, que personne jusqu'alors ne pouvait comprendre, plus faible que les songes, s'envole et disparaît, dans la mesure, du moins, où elle s'adressait aux hommes [1]. Qui eut plus de pénétration que lui pour prévoir l'avenir? Qui eut un esprit d'une nature aussi stable et aussi ferme, et en même temps capable de s'attaquer aux affaires plus vite que l'éclair? O ville, déjà touchée par bien des malheurs [2], mais qu'aucun n'avait atteinte aussi profondément jusque dans tes parties vitales! Elle est fanée maintenant ta plus belle parure; l'Église est silencieuse, les assemblées sont pleines de tristesse, le conseil sacré regrette son coryphée, les paroles mystiques attendent leur exégète, les enfants leur père, les vieillards leur contemporain, les hautes autorités leur chef, le peuple son protecteur, les indigents

1. La recherche et l'obscurité ne sont pas absentes de cette image.

2. Néocésarée avait été détruite en 344 par un tremblement de terre.

leur nourricier : tous l'appellent des noms les plus particuliers et chacun, dans sa propre détresse, fait entendre la plainte qui lui est propre et qui lui convient. Mais où mon discours se laisse-t-il emporter par la volupté des larmes? Ne sortirons-nous pas de cette ivresse? Ne reprendrons-nous pas possession de nous-même? Ne jetterons-nous pas les yeux vers notre commun Maître, qui, après avoir permis à chacun de ses saints de servir sa génération, les a rappelés à lui aux temps convenables? Maintenant, c'est le moment de vous souvenir des paroles que votre évêque vous adressait, lorsque, tenant assemblée avec vous, il ne cessait de vous avertir : « Prenez garde aux chiens, disait-il, prenez garde aux ouvriers du mal » [1]. Il y a beaucoup de chiens. Que dis-je des chiens? Bien plutôt des loups redoutables, cachant leur fausseté sous l'apparence de brebis, déchirent par toute la terre le troupeau du Christ. Il faut vous mettre en garde contre eux, sous l'autorité de quelque pasteur vigilant. A vous de le demander, en gardant vos âmes pures de toute rivalité et de toute ambition, au Seigneur de le désigner, lui qui, depuis le grand chef de votre Église, Grégoire, jusqu'à notre bienheureux, faisant toujours se succéder et s'adapter l'un à l'autre vos pasteurs, comme on ajusterait des pierres précieuses, a gratifié votre Église de sa merveilleuse beauté. Aussi ne faut-il pas désespérer de leurs successeurs. Le Seigneur connaît les siens et il peut mettre en évidence ceux que peut-être nous n'attendons pas.

Depuis longtemps je voudrais mettre fin à mon discours, mais la douleur de mon cœur ne me le permet pas. Je vous adjure au nom des Pères, au nom de la foi droite, au nom de notre bienheureux, de redresser votre âme. Que chacun se considère comme intéressé personnellement à ce que l'on s'efforce de réaliser, et qu'il soit persuadé qu'il participera lui-même le premier au succès ou à l'échec de l'entreprise. N'allez pas, comme font la plupart, rejeter sur le voisin le soin des intérêts communs, pour qu'ensuite, à cause du peu d'importance que chacun dans le même esprit aura donné aux affaires sérieuses,

1. *Philipp.*, III, 2.

vous soyez tous, sans vous en douter, les instruments de votre propre malheur, par suite de votre négligence. Ces conseils, que ce soit comme l'expression d'une sympathie de voisinage, ou d'une communauté de sentiments d'hommes qui ont les mêmes opinions, ou encore, ce qui est plus vrai, qui veulent obéir à la loi de charité et éviter le danger que ferait courir le silence, recevez-les avec une bienveillance entière. Soyez persuadés que vous êtes notre orgueil, comme nous sommes le vôtre pour le jour du Seigneur, et que, suivant le pasteur qui vous sera donné, ou bien nous serons plus étroitement attaché à vous par le lien de la charité, ou bien nous irons à la complète rupture. Que cela ne soit pas, et cela ne sera pas, par la grâce de Dieu, et je ne voudrais pas non plus moi-même prononcer maintenant une parole de mauvais augure. Voici ce que nous voulons que vous sachiez : bien que nous n'ayons pas eu le bienheureux pour concourir avec nous à la paix des Églises, à cause de certaines préventions, comme lui-même nous l'affirmait, cependant, nous en prenons à témoins Dieu et les hommes qui nous ont bien connu, de toutes les occasions de conformer notre opinion à la sienne, et de l'inviter à prendre part sans cesse à nos luttes contre les hérétiques, il n'y en a aucune que nous ayons laissée passer. » [1]

Cette lettre diffère, sur bien des points, de celles que nous avons citées précédemment, et qui étaient adressées à des particuliers. Dans celles-ci Basile consolait des parents de la mort d'un fils, un veuf ou une veuve de la mort de son conjoint. Il ne considérait que la personne dont il voulait alléger la peine. Dans la Lettre XXVIII, comme d'ailleurs dans les deux autres qu'il a écrites à des Églises en deuil, il voit plus loin que le chagrin passager auquel il se doit d'apporter un soulagement. C'est l'Église elle-même qui le préoccupe surtout. Aussi, alors que les autres lettres de consolation révèlent un souci de compo-

1. On voudrait savoir quelles étaient ces préventions qui empêchaient Basile de collaborer avec un homme à l'éloge duquel il consacre la plus grande partie de sa lettre. Il y a tout lieu de croire qu'elles avaient pour cause une accusation d'hérésie portée contre Basile, comme celle à laquelle il fait allusion à la fin de la Lettre XXV.

sition littéraire, la Lettre XXVIII, très belle d'ailleurs, est tout entière dominée par la pensée de l'avenir. L'éloge du défunt est interrompu à plusieurs reprises par les conseils de Basile : on le sent comme obsédé par la crainte de voir l'Église de Néocésarée tomber aux mains des hérétiques. Il se peut toutefois que, pour faire partager sa crainte à ses destinataires et les mettre en face du danger, Basile ait choisi délibérément une composition plus libre et que ce désordre apparent soit un effet de l'art.

La crainte de Basile n'était que trop fondée, et le danger qu'il voulait écarter n'était pas imaginaire. Quelques années plus tard, dans la Lettre CCX, Basile saluera en Mousonios le dernier successeur orthodoxe de Grégoire le Thaumaturge sur le siège de Néocésarée. Les Lettres CCVII et CCX nous montrent ce siège occupé par un sabellien, Atarbios, parent de Basile et l'un de ses pires adversaires. C'est à son instigation que les habitants de Néocésarée, et spécialement les prêtres, témoignèrent à l'évêque de Césarée la haine dont celui-ci se plaint dans les Lettres CCIV, CCVII, CCVIII et CCX.

La lettre suivante, assez courte, exprime, elle aussi, avec le chagrin causé par la mort d'Athanase d'Ancyre, des craintes pour l'avenir de son Église.

Lettre XXIX (fin de 368 ou début de 369)

Consolation à l'Église d'Ancyre

« Bien longtemps nous a tenu en silence la stupeur causée par la nouvelle si accablante du malheur qui est arrivé. Mais puisque nous nous sommes un peu remis, si l'on peut dire, du mutisme dont nous avons souffert, comme ceux dont les oreilles ont été frappées d'un grand coup de tonnerre, nous sommes obligé de gémir sur ce qui est arrivé, et, tout en sanglotant, de vous envoyer cette lettre, non pour vous consoler (quel discours pourrait-on trouver comme médecin d'un si grand malheur?), mais, dans la mesure où nous le pouvons, pour vous exprimer par cette voix la douleur de notre cœur. A présent il me

faudrait les lamentations de Jérémie et de tous ceux, parmi les bienheureux, qui ont, eux aussi, fait entendre des plaintes émues à l'occasion de grands malheurs. Il est tombé cet homme qui était réellement la colonne et la base de la vérité, ou plutôt, lui-même, élevé à la vie bienheureuse, s'est éloigné de nous, mais reste le danger, qui n'est pas petit, d'en voir tomber avec lui un grand nombre, maintenant que cet appui a été enlevé, et que les pourritures de certains individus n'apparaissent au grand jour. Elle est close la bouche d'où, avec une juste liberté de langage, s'échappaient à flots des paroles de grâce pour l'édification des frères. Ils sont partis les conseils de cette intelligence qui se mouvait réellement en Dieu. Oh! combien de fois (je m'accuserai moi-même) m'est-il venu à l'esprit de me fâcher contre cet homme, parce que, possédé tout entier par le désir de disparaître et d'être avec le Christ, il n'avait pas préféré rester dans la chair à cause de nous [1]! A qui désormais faudra-t-il nous en remettre du soin des intérêts de l'Église? Qui prendre pour partager nos chagrins? Qui pour participer à notre joie? O solitude vraiment terrible et sombre! Comment sommes-nous devenu si parfaitement semblable au solitaire pélican [2]? Cependant les membres de l'Église qui furent unis entre eux, ajustés ensemble dans une même communauté de sentiments et une parfaite communion par la direction de ce chef comme par une âme, sont solidement gardés par le lien de la paix, pour la cohésion spirituelle, et seront toujours gardés, si Dieu nous l'accorde, afin que demeurent fermes et inébranlables les œuvres de cette âme bienheureuse, toutes celles dans lesquelles elle s'est entraînée pour les Églises de Dieu. Toutefois ce n'est pas un petit combat qu'il reste à livrer pour empêcher certaines discordes et dissensions, nées à l'occasion de l'élection du défunt, de reparaître et de ruiner d'un seul coup tout le travail, par suite de la première querelle venue. »

Ces derniers mots font allusion aux discordes auxquelles avait donné lieu l'élection d'Athanase au siège d'Ancyre

1. *Philipp.*, I, 23.
2. *Psaume* CI, 7.

en 360. Son prédécesseur, Basile, avait été déposé par les hérétiques, et lui-même devait son élection à Acace, un arien notoire. Il fut pourtant un ferme soutien de l'orthodoxie. C'est au même Athanase qu'était adressée la Lettre XXV, dans laquelle Basile se plaignait de son animosité à son égard et de l'accusation d'hérésie qu'il avait portée contre lui. La Lettre XXIX laisserait croire qu'une parfaite entente avait toujours régné entre les deux évêques.

La Lettre LXII (371), adressée à l'Église de Parnasse après la mort de son évêque, est un morceau assez banal et qui pourrait figurer au commun des consolations pour les Églises en deuil.

Les autres lettres de civilité sont trop nombreuses pour que nous puissions nous arrêter sur chacune. Nous citerons celles qui révèlent le mieux la personnalité de leur auteur, et dont plusieurs peuvent être considérées comme des modèles du genre.

La Lettre I (357), à Eustathe, philosophe, n'est qu'une aimable fiction littéraire, où Basile se donne comme lancé à la poursuite de son ami Eustathe, alors que le vrai motif des voyages qu'il raconte était le désir d'étudier la vie monastique.

« J'étais déjà désespéré devant les injures de la fortune, grâce à laquelle il s'est toujours produit un empêchement à ma rencontre avec toi, mais tu m'as en quelque sorte merveilleusement ranimé et consolé par ta lettre. J'allais presque jusqu'à me demander si ce que la plupart des gens répètent n'était pas vrai, que c'est une nécessité, un destin qui dirige nos affaires, les petites comme les grandes, et que nous, les hommes, ne sommes maîtres de rien; ou, si cela n'est pas, qu'une fortune conduit de toute manière la vie humaine. Tu auras beaucoup d'indulgence pour ces pensées, quand tu apprendras les raisons qui m'y ont amené.

J'ai quitté Athènes à cause du renom de ta philosophie [1], par mépris pour les choses de là-bas. J'ai longé en vitesse la ville située sur l'Hellespont [2] comme aucun Ulysse n'a fait pour le chant des Sirènes. J'ai admiré l'Asie sans doute, mais j'avais hâte d'arriver au chef-lieu des beautés que cette province renferme [3]. Lorsque je fus entré dans ma patrie et que je t'y eus cherché comme le grand profit, sans pouvoir te trouver, dès lors ont surgi pour moi les causes multiples et variées des empêchements imprévus. Ou bien, en effet, il me fallait absolument être malade et, pour cette raison, éloigné de toi, ou bien ne pas pouvoir partir avec toi quand tu t'en allais du côté de l'Orient; et lorsque, enfin, sur le tard, au prix de mille fatigues, j'arrivai en Syrie, la fatalité m'empêcha de me rencontrer avec mon philosophe, qui était parti pour l'Égypte. Il me fallut donc repartir et aller en Égypte, long et pénible voyage, pour ne pas trouver là non plus ce que je m'efforçais d'atteindre. J'étais si malheureux dans mon amour qu'il me fallait ou bien prendre le chemin de la Perse et m'enfoncer à ta suite le plus loin possible dans le pays des barbares (oui, tu étais allé jusque-là, si grande était la malice du démon), ou bien rester ici, dans le pays d'Alexandre, ce qui précisément est arrivé. Je crois que, si je n'avais pas renoncé à te suivre comme un jeune animal suit une branche qu'on lui présente, tu te serais laissé conduire au-delà de Nyse [4] de l'Inde, et, s'il y avait sur la terre que nous habitons un lieu qui en fût l'extrémité, tu serais allé y errer aussi. Mais qu'est-il besoin d'insister? Pour finir, maintenant que tu vis dans le même pays que moi, il ne m'a pas été donné de me rencontrer avec toi, empêché que j'en fus par de longues maladies. Si, à l'avenir, leur violence ne se modérait pas, nous ne pourrions

1. En réalité Basile quitta Athènes vers 355, et ce n'est que plus tard, en 357 et 358, qu'il parcourut l'Orient. La fiction de la poursuite d'Eustathe n'a donc pas pu commencer, pour Basile, au départ d'Athènes, mais celui-ci exagère à dessein pour flatter son ami.

2. Constantinople.

3. Césarée de Cappadoce.

4. Ville de l'Inde, patrie légendaire de Dionysos.

pas même en hiver nous réunir avec ta sagesse. Ne sont-ce pas là les ouvrages du destin, comme tu dirais toi-même? Ne sont-ce pas ceux de la nécessité? Ces contretemps n'ont-ils pas surpassé, ou presque, les fables des poètes sur Tantale? Mais, comme je le disais, je vais mieux, grâce à ta lettre, et je ne suis plus du même avis. Je dis qu'il faut en savoir gré à Dieu s'il donne ses biens, et ne pas se fâcher s'il les tient en réserve. Donc nous aussi, s'il nous accorde de nous réunir avec toi, nous regarderons cela comme le bien suprême en même temps que le plus doux plaisir; mais s'il diffère notre réunion, nous supporterons cette peine avec douceur, car, de toute façon, mieux sans doute que nous pourrions y pourvoir nous-même, Dieu dirige nos affaires. »

Après avoir commencé sa lettre par un semblant d'acte de foi dans la fatalité antique, Basile la termine par un acte de confiance chrétienne en la Providence divine. Nous reparlerons de cette lettre quand nous traiterons des rapports de Basile avec Eustathe.

Il est une lettre qui n'est qu'un tissu de souvenirs classiques. C'est la lettre suivante, où, dans une prosopopée renouvelée de celle du Criton de Platon, Basile invoque les philosophes de l'ancienne Grèce.

Lettre IV (écrite dans la solitude d'Annisi), *à Olympios* [1].

« Que fais-tu, mon admirable ami? Notre chère pauvreté, la nourrice de la philosophie, tu la chasses de notre solitude ! Je pense qu'elle t'intenterait un procès pour expulsion illégale, s'il lui était donné quelque usage de la parole : « C'est chez cet homme que j'avais élu domicile. Il faisait l'éloge tantôt de Zénon [2], qui, après avoir tout perdu dans un naufrage, ne fit entendre aucun vil propos, mais : « Parfait, Fortune, tu nous décides à revêtir le manteau grossier »; tantôt de Cléanthe [3], qui pour un salaire tirait

1. Riche citoyen de Néocésarée, fidèle ami de Basile.
2. Zénon de Chypre, fondateur du Stoïcisme.
3. Philosophe stoïcien, disciple de Zénon.

l'eau du puits, ce qui lui permettait à lui-même de vivre et de payer des honoraires à ses maîtres. Quant à Diogène [1], il ne cessa jamais de l'admirer, parce qu'il mettait son honneur à se contenter des seuls biens qui viennent de la nature, au point de jeter sa coupe en bois de lierre, après avoir appris, d'un enfant, à boire, en se penchant, dans le creux de ses mains. » Ces reproches et d'autres semblables, la pauvreté, qui habitait avec nous, pourrait te les adresser, chassée qu'elle est maintenant par tes largesses. Elle pourrait même ajouter comme une menace : « Si je t'y reprends, je te montrerai que la mollesse sicilienne ou italique, c'est le passé ! Ainsi je tirerai de toi une vengeance rigoureuse avec mes propres armes ! » Voilà pour la pauvreté, mais je me suis réjoui d'apprendre que tu avais déjà commencé ton traitement, et je te souhaite d'en tirer profit. Ce qui conviendrait à ton âme sainte, c'est un corps dont le service ne causerait aucune peine. »

Cet aimable et élégant badinage, où le remerciement se cache sous l'ironie du reproche, est d'un fin lettré. Il n'apparaît pas d'ailleurs que Basile ait voulu y faire étalage de son savoir. Il s'amuse et veut amuser un ami.

Les Lettres XX et XXI, adressées au sophiste Léonce, sont, elles aussi, des modèles d'élégance et de courtoisie.

Lettre XX (364 ou 365), *à Léonce, sophiste.*

« Rares, assurément, sont les lettres que nous t'adressons ; elles ne sont pourtant pas plus rares que les tiennes, et cela alors qu'il y eut toujours beaucoup de gens à venir de votre pays chez nous : si à tous successivement tu avais confié des lettres, rien ne nous eût empêché de nous croire en ta compagnie et d'en jouir comme si nous eussions été là avec toi, si continu était le flot des gens qui venaient vers nous. Mais pourquoi n'envoies-tu pas de lettres? En vérité un sophiste n'a rien à faire qu'à écrire ; bien

1. Diogène de Sinope, philosophe de l'École cynique.

plus, à supposer que tu aies la main paresseuse, il n'y aura même pas besoin d'écrire, parce qu'un autre se mettra à ton service. Il ne faudra que ta langue, qui, alors qu'elle ne nous adresserait pas la parole, parlera tout au moins à l'un de tes familiers; et si personne n'est là, elle s'entretiendra avec elle-même, mais dans aucun cas elle ne se taira, étant à la fois sophistique et attique, pas plus en vérité que les rossignols ne se taisent quand le printemps les excite à chanter. Pour nous, cette masse d'occupations où nous sommes maintenant pourrait peut-être fournir une excuse à l'absence de lettres; et l'espèce de malpropreté, que nous tenons désormais de l'usage constant du langage vulgaire, nous inspire à bon droit la crainte de vous adresser la parole, à vous, les sophistes; car, si vous entendez quelque chose qui ne soit pas digne de votre sagesse, vous en serez fâchés et vous ne le supporterez pas. Pour toi, au contraire, il est naturel, je pense, qu'en toute occasion tu fasses entendre ta voix en public, puisque tu es le plus capable de parler des Grecs que je connais, car je connais, je crois, les plus célèbres d'entre vous. Aussi n'y a-t-il aucune excuse pour toi si tu te tais. Mais c'est assez sur ce sujet. Je t'ai envoyé mes écrits contre Eunomios : faut-il les appeler un jeu d'enfant ou quelque chose d'un peu plus sérieux qu'un jeu d'enfant, je te laisse toi-même en juger; car si, pour ce qui te concerne personnellement, tu n'en as plus besoin, je pense, du moins j'espère qu'ils ne seront pas pour toi une arme sans valeur contre les pervers que tu rencontreras, non que nous ayons une telle confiance dans la puissance de notre œuvre, mais nous savons parfaitement que tu es capable, à l'aide d'un petit nombre d'indices, de trouver bien des choses. Si quelque point t'apparaît plus faible qu'il ne faudrait, n'hésite pas à nous le reprocher. C'est en cela surtout qu'un ami diffère d'un flatteur : l'un parle pour faire plaisir, l'autre n'omet pas de dire même les mots qui affligent. »

On a remarqué l'énumération complète et graduée, plaisante aussi, des circonstances défavorables où peut se trouver Léonce, et dont ses ressources oratoires doivent toujours triompher. Puis c'est l'humble aveu que fait l'épistolier de son impuissance à écrire proprement en

grec [1], alors qu'il décerne à Léonce le prix de l'éloquence. Le lecteur estimera que le prix du beau langage et de la courtoisie revient à Basile, en même temps que celui de la démonstration convaincante [2]. Pour finir, Basile en arrive à ce qui était probablement le vrai motif qui l'avait décidé à écrire et que son goût de la parole lui avait peut-être fait oublier : l'annonce de l'envoi qu'il a fait à Léonce de ses livres contre Eunomios.

Le prix de la courtoisie revient encore à Basile pour la lettre suivante, adressée au même destinataire.

Lettre XXI (364 ou 365), *à Léonce, sophiste.*

« Le bon Julien paraît tirer quelque profit du commun état des choses, même pour ses affaires. On lui réclame à lui aussi et on l'accuse fortement, car maintenant tout est plein de gens à qui l'on réclame et que l'on accuse. Toutefois ce ne sont pas des arriérés de contributions, mais de lettres. D'ailleurs comment est-il débiteur, je l'ignore, car il a toujours donné une lettre et il a emporté l'autre. Mais peut-être chez toi aussi ce fameux quadruple est-il particulièrement en honneur. En effet, les Pythagoriciens eux-mêmes n'ont pas estimé le nombre quaternaire [3] autant que les collecteurs d'impôts actuels

1. Faut-il voir dans cet aveu l'expression d'une modestie d'auteur, ou faut-il admettre que Basile ait pu sincèrement mésestimer son talent d'écrivain, parce qu'il s'attachait à un style plus sobre d'images et moins ciselé que celui de son correspondant?

2. Grégoire de Nazianze, parlant des succès scolaires de Basile étudiant, assure « qu'il était plus facile de traverser des labyrinthes que de s'échapper au travers des mailles de son argumentation ». (Discours funèbre en l'honneur de Basile, Traduction Boulenger, page 111).

3. Allusion au quaternaire sacré de Pythagore. Pour établir leur système, les Pythagoriciens avaient pris comme base les intervalles indiqués par les quatre premiers nombres.

estiment le quadruple [1]. Peut-être était-ce le contraire qui eût été naturel, que, sophiste et pourvu d'un verbe si abondant, tu fusses mis toi-même en gage pour nous en vue du paiement des quadruples. Ne va pas croire que nous écrivons cela parce que nous sommes fâché. Je me réjouis même de tes reproches, puisqu'on assure que tout ce que font les belles personnes s'accompagne de beauté, si bien que les chagrins et les colères leur sont une distinction. Du moins aurait-on plus de plaisir à voir celui qu'on aime se mettre en colère qu'un autre vous entourer de prévenances. Ne cesse donc jamais de formuler de tels reproches. Des lettres, voilà ce que seront les accusations elles-mêmes, et aucune parole ne peut m'être plus précieuse ni m'apporter plus de plaisir. »

La lettre suivante est un modèle d'argumentation sophistique.

Lettre LVI (début de l'épiscopat), *à Pergamios.*

« Je suis par nature enclin à l'oubli, et à cela s'est ajoutée pour mon malheur la foule des affaires qui excite mon infirmité naturelle. C'est pourquoi, bien que je ne me rappelle pas avoir reçu de lettre de ta noblesse, je suis persuadé que tu nous a écrit, car je ne pourrais absolument pas croire que tu aies fait un mensonge. Si je n'ai pas répondu, ce n'est pas moi qui en suis cause, c'est celui qui n'a pas demandé la réponse. Mais maintenant te parvient cette lettre, qui renferme une excuse pour le passé, en même temps qu'elle transmet une invitation à répondre à notre salut. Aussi, quand tu nous écriras, ne pense pas que tu commences un nouvel échange de lettres, mais que tu t'acquittes de ce qui est dû pour la lettre présente. En effet, bien que notre lettre soit la réponse

1. Peine infligée à ceux qui n'avaient pas payé les impôts, et qui les obligeait à verser le quadruple de ce qu'ils devaient. Ammien Marcellin nous instruit de la cruauté avec laquelle un certain Pétronios appliquait la peine du quadruple aux innocents comme aux coupables. (XXVI, 6).

à une lettre précédente, comme elle dépasse la mesure de plus du double, elle servira à la fois de réponse et de première lettre. Vois-tu à quelles arguties sophistiques nous contraint l'oisiveté? Mais toi, l'excellent homme, cesse de formuler en de petites phrases des accusations graves et qui visent des fautes dont la malice ne peut assurément être dépassée, car l'oubli des amis et le mépris qui naît de la puissance renferment tous les maux réunis. En effet, si nous n'aimons pas, malgré le précepte du Seigneur, nous ne gardons pas non plus le caractère qui nous a été conféré; et, si nous sommes plein d'un vain orgueil et d'une jactance qui nous aveuglent, nous tombons dans l'inévitable jugement du diable. C'est pourquoi, si c'est parce que tu avais cette opinion sur nous que tu t'es servi de ces mots sévères, prie pour que nous fuyions la perversité que tu as découverte dans nos mœurs; mais, si c'est par une sorte d'habitude inconsciente que ta langue en est venue à ces expressions, nous nous consolerons nous-même et nous prierons ta bonté d'apporter le témoignage des faits. Sache-le bien : le souci présent a été pour nous une occasion d'humilité. Aussi ne t'oublierons-nous que lorsque nous nous ignorerons nous-même. Ne fais donc jamais des occupations la marque d'un caractère et d'une habitude de méchanceté. »

Quand Basile lâchait l'expression « arguties sophistiques », il donnait de sa missive une exacte définition. Arguties élégantes, toutefois, et très courtoises, qui d'ailleurs se justifient par la nécessité où est Basile de se défendre contre une accusation amicale et peut-être injuste.

Voici maintenant une lettre qu'on peut appeler lettre de compliment ou de civilité.

Lettre LXIII (371)

au premier de la curie de Néocésarée.

« Même si le sage habite dans une terre lointaine, même si mes yeux ne le voient jamais, je le juge mon ami. Ce

sont les paroles d'Euripide le Tragique [1]. C'est pourquoi, si nous disons que nous sommes ami et familier avec toi, alors que nous n'avons pas encore eu de rencontre face à face qui nous eût gratifié de la connaissance de ta noblesse, ne considère pas nos paroles comme une flatterie. Nous avions comme proxène de notre amitié la renommée, qui crie à haute voix tes mérites à tous les hommes. Toutefois, depuis que nous avons rencontré le très vénéré Elpidios [2], nous te connaissons aussi bien et nous sommes aussi complètement conquis par toi, que si nous t'avions longtemps fréquenté, et qu'une longue expérience nous eût fait connaître les qualités que tu possèdes. Voilà, en effet, un homme qui n'a pas cessé de nous décrire chacune de celles dont tu es orné : grandeur d'âme, élévation de sentiments, douceur de mœurs, expérience des affaires, jugement pénétrant, dignité de vie, gaîté tempérée, puissance du verbe, et toutes les autres qu'il a énumérées lui-même au cours de son long entretien avec nous, et qu'il nous est impossible d'écrire si nous ne voulons pas allonger démesurément notre lettre. Comment donc ne devrais-je pas aimer un tel homme? Comment pourrais-je me contenir pour ne pas manifester par des cris les sentiments de mon âme? Reçois donc, homme admirable, le salut qui t'est présenté comme l'expression d'une amitié véritable et sincère, car nos manières sont éloignées d'une adulation servile; tiens-nous inscrit au nombre de tes amis, et par des lettres fréquentes montre-nous ta personne et console-nous ainsi de ton absence. »

Il faut sans doute mettre au compte de l'exagération oratoire telle expression que nous oserions à peine risquer dans une lettre flatteuse, mais ces démesures étaient acceptées par les contemporains de Basile : leurs goûts n'étaient pas les nôtres.

La Lettre CXXIII (373), au moine Urbicios, est un petit morceau où la culture hellénique et la pensée chré-

1. Euripide semble avoir écrit : τὸν ἐσθλὸν ἄνδρα, κἂν ἑκὰς ναίῃ χθονός, κἂν μήποτ' ὄσσοις εἰσίδω, κρίνω φίλον. — Fragments de A. Nauck, nº 902.

2. Assesseur de Thérasios qui gouvernait alors la Cappadoce.

tienne sont en parfaite harmonie. La réminiscence biblique du début, les procédés littéraires [1], les élévations surnaturelles s'unissent en un tout à la fois très cohérent et très chrétien.

« Tu devais venir vers nous (et ce bonheur était proche) pour nous rafraîchir du moins avec le bout du doigt, tandis que nous brûlons au milieu des épreuves [2]. Que s'est-il passé depuis? Nos péchés se sont opposés à ta venue et ont arrêté ton élan, afin de nous laisser souffrir sans remède. De même que parmi les flots, l'un s'arrête, un autre se lève, un autre déjà est pris d'un noir frisson; de même parmi nos maux, les uns ont cessé, d'autres sont présents, d'autres sont attendus; et contre ces maux nous n'avons, comme la plupart du temps, qu'un remède: nous accommoder aux circonstances, et nous soustraire aux persécuteurs. Mais arrive-nous, même si ce doit être difficile, soit pour nous consoler, soit pour nous donner un conseil, soit même pour nous accompagner, de toute façon pour faire qu'à ton seul aspect nous soyons soulagé. Et, ce qui est le plus important, prie et prie encore, pour que nos raisonnements ne soient pas submergés par le flot mauvais, et qu'en toute circonstance nous gardions à Dieu l'action de grâces, afin de ne pas être compté parmi les mauvais serviteurs, qui confessent Dieu quand il leur fait du bien, mais qui n'acquiescent pas quand il les châtie par l'adversité. Tirons plutôt profit des difficultés mêmes, animés d'une foi en Dieu d'autant plus grande que nous avons plus besoin de lui. »

Dans la Lettre CXXIV (373), à Théodore, Basile exprime des sentiments affectueux et presque passionnés. Il y laisse deviner aussi l'appel angoissé d'une âme aux prises avec des difficultés de tous ordres et environnée d'ennemis déclarés ou secrets. Basile a trouvé en Théodore l'âme sœur tant désirée, mais cette âme sœur est absente, et l'absence est cruelle.

1. Il faudrait citer ici le texte grec pour y relever les oppositions symétriques et les assonnances.

2. *Luc*, XVI, 24.

« Certains disent que ceux qui sont pris par le mal d'amour, et qu'une trop impérieuse nécessité éloigne des êtres qu'ils désirent, n'ont qu'à regarder l'image de la beauté chérie pour endormir la violence de leur mal à l'aide de la jouissance des yeux. Est-ce vrai ou non, je ne puis le dire, mais ce qui m'est arrivé à l'égard de ta bonté n'est pas loin du propos que je rapporte. J'ai éprouvé, en effet, à l'égard de ton âme sainte et loyale comme un sentiment d'amour, pour ainsi dire, mais la jouissance des êtres désirés, pas plus que celle d'aucun autre bien, ne nous est pas accordée facilement, à cause de l'opposition qu'y mettent nos péchés. Alors j'ai cru voir une image très ressemblante de ta bonté dans la présence de nos très pieux frères. Et, en effet, s'il m'était arrivé de me rencontrer sans eux avec ta noblesse, j'aurais pensé les voir aussi en toi, parce que la mesure de l'amour, je l'affirme, est telle en chacun de vous, que vous montrez chacun un égal désir de l'emporter sur les autres. J'en ai rendu grâces au Dieu saint, et je le prie pour que, s'il me reste encore quelque temps à vivre, la vie me soit rendue par toi agréable, car maintenant certes j'estime que la vie est une chose pénible et qu'il faut fuir, quand elle est privée de la société de mes plus chers amis. Il n'est rien, à mon avis, où puisse avoir bon courage quelqu'un qui est séparé de ceux qui l'aiment vraiment. »

La Lettre CLXXXVI (vers 374), au gouverneur Antipatros, est un modèle de lettre plaisante.

« Que la philosophie est belle ! Entre autres mérites elle permet à ses disciples de se guérir à peu de frais, et chez elle la même chose sert de nourriture et suffit pour la santé ! En effet, comme tu avais perdu l'appétit, à ce que j'ai entendu dire, tu l'as retrouvé avec des choux confits dans du vinaigre. Je les supportais auparavant avec peine, tant à cause du proverbe [1] que parce qu'ils me rappelaient ma compagne, la pauvreté; mais maintenant il me semble que je vais changer d'avis et rire du proverbe, en voyant que ce légume est une si bonne

1. Voir la lettre suivante.

nourrice de jouvence, lui qui a ramené notre chef à sa vigueur première. Désormais j'estimerai que rien n'existe auprès de lui, non seulement le lotus d'Homère, mais même cette fameuse ambroisie, si merveilleuse qu'elle pût être, qui rassasiait les Olympiens. »

La Lettre CLXXXVII (vers 374), qui est la réplique d'Antipatros à Basile, n'est pas moins amusante.

« Deux fois du chou, c'est la mort, dit le méchant proverbe. Mais moi, qui en ai demandé souvent, je ne mourrai qu'une fois, et de toute façon, même si je n'en avais pas demandé. Mais si c'est de toute façon, ne crains pas de manger un mets délicieux, qui a été dénigré sans raison par le proverbe. »

La Lettre CXCII (374), au Maître Sophronios, est un remerciement d'une délicatesse raffinée.

« Si, comme tu nous l'a écrit dans ton inégalable zèle pour les œuvres de bien, tu as été toi-même l'objet d'une double faveur : la première d'avoir reçu une lettre, la seconde d'avoir travaillé pour notre profit, quelle reconnaissance ne faut-il pas nous supposer, à nous qui avons lu une lettre qui est l'écho de la plus douce voix, et qui voyons que le profit cherché a été réalisé avec une telle promptitude? Aussi, bien que nous ayons reçu avec plaisir ce qu'on avait envoyé, à cause de ce qu'il était en lui-même, l'avons-nous accueilli avec beaucoup plus de plaisir, du fait que tu avais présidé à sa préparation. Que le Seigneur nous accorde de te voir bientôt, pour que nous puissions te témoigner de vive voix notre reconnaissance, et jouir en même temps de toutes les qualités que tu possèdes ! »

La Lettre CCI (375), à Amphiloque, évêque d'Iconion, est d'un homme d'esprit.

« Pour bien des raisons je désire me rencontrer avec toi, afin de te prendre aussi comme conseiller pour les

affaires présentes, et, pour tout dire, afin de te voir après si longtemps et de me consoler ainsi quelque peu de ton absence. Mais puisque la même cause nous a retenus tous deux, vous, la maladie qui vous est survenue, et nous, notre mauvaise santé qui date de plus loin et qui ne nous a pas encore quitté, accordons-nous tous deux, si tu veux bien, le pardon l'un à l'autre, pour que nous puissions par nous-mêmes nous décharger mutuellement de notre accusation. »

Citons enfin la Lettre CCCXXV (date inconnue), à Magninianos, si gracieuse.

« La lettre de ta gravité suffisait à elle seule pour nous faire éprouver une joie complète. Mais maintenant que la plus digne des femmes, Icélion, notre fille commune [1], nous a remis ta lettre, elle a plus que doublé notre joie, non seulement parce qu'elle est la vivante image de votre parfaite honnêteté, mais encore parce qu'elle montre par elle-même le plus grand souci de pratiquer la vertu. Aussi, alors que nous l'avions reçue auparavant avec plaisir à cause de toi, avons-nous ensuite retourné les choses et t'avons-nous estimé heureux à cause d'elle, parce que des récompenses te sont réservées par Dieu notre Maître, pour avoir donné à tes enfants une telle éducation. Mais puissions-nous te voir toi-même un jour et jouir des qualités que tu possèdes, sans que la maladie ni aucun autre contretemps empêchent notre rencontre ! »

Les épîtres que nous venons de passer en revue nous ont fait voir que Basile savait manier la plume d'un lettré, et même, à l'occasion, celle d'un homme du monde [2].

1. Appellation charmante, justifiée par le rapport de la filiation naturelle avec la filiation spirituelle.

2. La correspondance de Basile avec Libanios aurait sa place en ce chapitre, mais son authenticité est contestée. De toute façon le seul fait qu'on ait pu proposer au public une correspondance de Basile avec Libanios montre en quelle estime on tenait le talent épistolaire de l'un et de l'autre.

Mais, on s'en doute bien, ce n'est pas uniquement dans les pièces de la correspondance rangées sous ce titre, que Basile s'est montré avec les traits qui justifient sa qualification de lettré. Celle-ci nous apparaîtra encore méritée par beaucoup d'autres lettres, écrites dans les circonstances les plus diverses et inspirées par de multiples préoccupations. Nous pourrions même dire que Basile s'est révélé grand écrivain surtout dans des lettres qui ne trahissent aucun souci littéraire, comme les lettres de gouvernement : c'est le génie qui s'exprime, et, s'il met à profit les procédés de l'école, il se les assimile si bien qu'ils disparaissent, pour ne laisser voir que l'hérésie qui gagne de proche en proche, ou la calomnie qui s'attaque aux personnes et divise les Églises.

CHAPITRE SECOND

LE DÉFENSEUR DE LA FOI

I

L'ARIANISME — LES CONCILES.

Dès le début de son ministère, Basile se trouva jeté en pleine crise arienne, l'une des plus terribles qu'ait traversées l'Église. Celui que l'évêque de Césarée appellera l'infâme Arios était prêtre et chargé des fidèles de Baucalis, une des paroisses de la ville d'Alexandrie. En 323, date donnée comme la plus probable par Bardy [1], et comme possible par Marrou [2], Arios se mit à enseigner une doctrine qui n'était pas conforme à celle de l'Église.

La doctrine d'Arios était contenue en germe dans celle de Lucien d'Antioche [3], que pour cette raison on pourrait appeler le grand-père de l'arianisme. Pour Lucien Dieu est un, éternel et inengendré. Le Verbe a été tiré du néant (ἐξ οὐκ ὄντων); il y eut un temps où il n'était pas (ἦν ὅτε οὐκ ἦν); il a été engendré par le Père, non pas nécessairement, mais volontairement. Dès lors, bien que Lucien ne l'ait pas dit expressément, le Verbe n'est qu'une créature, si parfaite qu'elle soit. Arios adopta la doctrine de Lucien, mais, plus hardi que son maître, il affirma que le Verbe est une créature tirée du néant

1. Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, T. 3, p. 71, n. 2.
2. *Nouvelle Histoire de l'Église*, I, p. 290.
3. Lucien, prêtre d'Antioche, fut martyrisé en 312, à la fin de la dernière persécution. C'est parce qu'il mourut comme témoin du Christ, que l'Église lui a pardonné ses erreurs théologiques et qu'elle en a fait un saint.

et non de la substance divine. Il est lui-même le créateur de tous les autres êtres; Dieu l'a adopté comme Fils, mais il n'est pas Dieu pour autant. Quant au Saint-Esprit, il n'est que la première des créatures du Verbe.

Cette doctrine choquait non seulement Alexandre, l'évêque d'Alexandrie, et avec lui son futur successeur, le diacre Athanase, mais encore tous ceux qui étaient attachés à cette croyance traditionnelle, appuyée sur l'Écriture : le Verbe est Dieu comme le Père et éternel comme lui. Ce fut dès lors entre les partisans d'Arios et ses adversaires une lutte presque sans trêve ni merci, menée d'abord, comme il se devait, par l'évêque d'Alexandrie, et qui se poursuivit, même après le concile de Nicée, jusqu'à l'avènement de Théodose (16 Janvier 379), que la mort de Basile (1er Janvier) avait précédé de quelques jours.

Arios fut d'abord condamné par un premier concile qui réunit à Alexandrie tous les évêques d'Égypte autour de l'évêque Alexandre, puis par un second concile qui eut lieu à Antioche, à la fin de 324 ou au début de 325, à l'occasion de l'élection de l'évêque Eustathe. Arios s'obstina dans sa désobéissance et ses idées se propagèrent bientôt dans tout l'Orient. Leur diffusion rapide et leur emprise sur les âmes ne peuvent s'expliquer que par la difficulté, pour beaucoup d'esprits de ce temps, d'admettre un Fils en tout égal au Père, éternel comme lui, Dieu comme lui, sans être un autre Dieu que lui. On concevait difficilement un Père qui n'existât pas avant le Fils. « L'arianisme, dit Boularand, est une hérésie trinitaire, née de la difficulté de concevoir en Dieu une génération éternelle, en vertu de laquelle le Fils, tout en restant distinct du Père, serait pourtant égal et consubstantiel à lui [1]. » Ceux qui, comme dit Basile, étaient atteints du mal de la recherche, et qui voulaient que les données de l'Écriture fussent conformes à leurs habitudes de pensée, au lieu de se contenter de la simple foi, et de croire Dieu sur parole quand il fait à la raison humaine l'honneur de lui révéler quelque chose de son être, ceux-là devaient

1. Boularand E, *Aux sources de la doctrine d'Arios* (Bulletin de Littérature ecclésiastique, 1967 — Tome LXVIII, p. 5, 6).

se raidir contre des dogmes qu'ils ne pouvaient expliquer [1]. Ces concepts mystérieux, les chrétiens, depuis longtemps, les ont acceptés, non qu'ils les comprennent mieux que leurs aînés des premiers siècles, mais ils ont soumis leur raison à ce qui la dépasse sans la contredire.

Inquiet des progrès si rapides d'une hérésie qui menaçait de troubler le bon ordre de son empire, Constantin, pour l'apaisement des esprits, sinon pour leur union, décida la convocation d'un grand concile, qui réunirait les évêques de l'Orient grec et ceux de l'Occident latin. Ce fut le concile de Nicée, le premier concile œcuménique. Il s'ouvrit le 20 Mai 325. Le nombre exact des membres de ce concile est difficile à établir. Nous acceptons comme plus probable l'estimation de Constantin, qui est celle d'Athanase et du pape Jules, et d'après laquelle les Pères de Nicée auraient été plus de trois cents. Nous entendrons Basile parler à plusieurs reprises des trois cent dix-huit Pères du grand concile [2]. Quoi qu'il en soit, les évêques latins étaient incomparablement moins nombreux que leurs collègues d'Orient. Le concile eut à se prononcer sur bien des questions, mais il s'arrêta d'abord sur le cas d'Arios. On confirma la condamnation portée par l'évêque d'Alexandrie, mais il parut nécessaire de fixer dans une formule qui serait acceptée de tous les croyants la vérité orthodoxe sur les points qui avaient donné lieu aux erreurs ariennes. C'est cette formule [3] que l'Église a gardée sous le nom de symbole de Nicée :

« Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur de toutes choses, visibles et invisibles; et en un

1. Les Ariens, naturellement, citaient en faveur de leurs idées des textes de l'Écriture, en particulier le verset 22 du chapitre VIII des *Proverbes* : « Le Seigneur m'a créée au commencement de ses voies ». C'est la traduction des Septante, qui pouvait en effet fournir un argument aux Ariens, mais le texte hébreu est différent : « Iahvé m'a donné l'être comme prémices de ses voies ».

2. Ce nombre symbolique est celui des serviteurs d'Abraham (*Gen.*, XIV, 14). Voir Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, II, p. 144, et Fliche et Martin, *Op. cit.*, 3, p. 82 et n. 3.

3. D'après Basile (Lettre LXXXI), elle fut rédigée par Hermogène, le futur évêque de Césarée de Cappadoce.

seul Seigneur, Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Unique engendré, qui a été engendré du Père, c'est-à-dire de la substance (οὐσίας) du Père; Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; qui a été engendré et non créé; consubstantiel (ὁμοούσιον) au Père; par qui tout a été fait, et ce qui est dans le ciel et ce qui est sur la terre; qui pour nous, les hommes, et pour notre salut est descendu et s'est incarné, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux; qui viendra juger vivants et morts; et au Saint-Esprit. Quant à ceux qui disent qu'il était un temps où il n'était pas, qu'avant d'être engendré il n'était pas; qu'il a été fait de néants; qu'il est d'une autre hypostase ou substance (ὑποστάσεως ἢ οὐσίας), que le Fils de Dieu est créé, sujet au changement et à l'altération, ceux-là, l'Église catholique les frappe d'anathème. »[1]

Ce symbole fut signé par tous les membres du concile, à l'exception de deux évêques de Libye, Théonas et Secundus. Cette quasi unanimité des suffrages n'était pas la fidèle expression des sentiments qui animaient tous les Pères. Beaucoup avaient signé par contrainte, pour ne pas déplaire à l'empereur, mais ils gardaient en eux-mêmes leurs croyances ariennes, et ils ne tardèrent pas à les exprimer publiquement. Ils en voulaient surtout au mot *consubstantiel* (ὁμοούσιος), qui était directement opposé au dogme arien, et auquel, pour cette raison, Basile sera si éperdument attaché. En somme du concile de Nicée « il ne résulta, dit Mgr Duchesne, qu'une trêve assez courte, suivie d'une guerre abominable et fratricide, qui divisa la chrétienté entière depuis l'Arabie jusqu'à l'Espagne, et ne s'apaisa qu'après soixante ans de scandale. »[2]

L'histoire de cette guerre, jusqu'à l'entrée en scène de Basile, n'est que le récit des luttes, parfois sanglantes, qui se livrèrent autour du symbole de Nicée, et plus précisément au sujet du mot *consubstantiel* (ὁμοούσιος). Mais il n'y avait pas que les Ariens à éprouver de la répugnance pour l'ὁμοούσιος. Ce terme, que les Romains

1. Nous reproduisons ici la traduction de Bardy, *Op. cit.*, p. 86, 87.
2. *Op. cit.*, II, p. 167.

avaient fait insérer dans le symbole, n'était pas agréé de beaucoup d'Orientaux. On lui reprochait d'abord son sens matériel, qui permettait de l'employer par exemple pour toutes les pièces de monnaie faites du même bronze. Puis, si l'on prenait le mot dans son sens spirituel pour l'appliquer à Dieu, beaucoup estimaient qu'il favorisait l'hérésie de Sabellios. Cet hérétique, à l'opposé d'Arios, niait qu'il y eût en Dieu trois Personnes réelles, dans la crainte de compromettre l'unité de la substance divine. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient pour Sabellios que les désignations de trois activités d'une Personne unique. Il faut d'ailleurs reconnaître que les Pères de Nicée n'avaient pas exprimé complètement la pensée orthodoxe. Ils avaient bien affirmé, contre Arios, la divinité du Christ, le Verbe fait homme, mais ils n'avaient pas senti la nécessité de s'expliquer sur le Verbe éternel, comme Personne distincte de la Personne du Père. Quant au Saint-Esprit, ils l'avaient tout juste nommé comme objet de foi. Les éléments qui devaient constituer la formule, peut-on dire, définitive, permettant d'exprimer le mystère de la Trinité, étaient bien contenus dans le symbole de Nicée : c'étaient les deux termes **οὐσία** et **ὑπόστασις**. Malheureusement ces termes y étaient donnés comme synonymes. Ce n'est que plus tard, grâce surtout à Basile, que l'on désignera la substance par le mot **οὐσία,** et que l'on réservera le mot **ὑπόστασις** pour indiquer la Personne [1]. Au moment où nous sommes, cette distinction n'était pas encore admise et les deux termes créaient une équivoque. On était amené ou bien à voir trois dieux dans les trois hypostases, entendues dans leur sens naturel de substance, ou bien à nier la réalité des Personnes divines, si, pour ces trois Personnes, on s'attachait à une seule hypostase, afin de sauvegarder l'unité de Dieu. Les mots, heureusement, n'ont que le sens qu'on veut bien leur donner, et quand les orthodoxes, qui en réalité reconnaissaient un seul Dieu en trois Personnes, parlaient de trois hypostases, ils ne donnaient pas au terme **ὑπόστασις**

1. Les Occidentaux eurent toujours de la répugnance à admettre que le mot ὑπόστασις pût avoir un autre sens que son sens naturel de substance.

son sens propre de substance, mais celui de suppot ou de personne, et ils gardaient le sens de substance pour le terme **οὐσία**. Il restait que ces désignations, en partie arbitraires, n'offraient pas une sécurité absolue et se prêtaient à des discussions, qui, pour n'être souvent que de simples disputes de mots, ne laissaient pas d'être préjudiciables à l'unité de l'Église.

C'est bien ce que sentaient les évêques qui se réunirent en concile à Antioche, pendant l'automne de 341, à l'occasion de la dédicace de *l'église d'or*, que l'empereur Constance venait de faire construire. Ce concile, appelé pour cette raison le concile des Encœnies ou de la Dédicace, promulgua un premier symbole provisoire, où l'on eut soin d'éviter les mots compromettants, en particulier le mot *consubstantiel*; puis les Pères en promulguèrent un second, attribué au martyr saint Lucien, qui devint le symbole officiel d'Antioche :

« Nous croyons, conformément à la tradition évangélique et apostolique, en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait, qui a créé l'univers et qui en prend soin, de qui proviennent toutes choses; et en un seul Seigneur, Jésus-Christ, son Fils, le Dieu unique engendré, par qui tout a été fait, qui a été engendré du Père avant les siècles, Dieu de Dieu, Entier d'Entier, Unique d'Unique, Parfait de Parfait, Roi de Roi, Seigneur de Seigneur, Verbe vivant, Sagesse vivante, Lumière véritable, Chemin, Vérité, Résurrection, Pasteur, Porte, exempt de changement et d'altération, Image parfaite de la divinité, de la substance, du conseil, de la puissance et de la gloire du Père, et le Premier né de toute créature, qui était au commencement auprès de Dieu, Dieu Verbe, selon ce qui est écrit dans l'Évangile : Et le Verbe était Dieu; par qui tout a été fait et en qui tout subsiste; qui dans les derniers jours est descendu d'en haut, qui est né d'une Vierge selon les Écritures et qui s'est fait homme, médiateur entre Dieu et les hommes, apôtre de notre foi et l'auteur de la vie, comme il le dit : Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé; qui a souffert pour nous, et qui est ressuscité le troisième jour; qui est monté aux cieux et qui s'est assis à la droite du Père; qui de nouveau doit venir avec

gloire et puissance juger vivants et morts. Et dans l'Esprit-Saint, qui est donné aux croyants pour la consolation, la sanctification et l'initiation, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a ordonné à ses disciples en disant : Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, évidemment du Père qui est vraiment Père, du Fils qui est vraiment Fils, du Saint-Esprit qui est vraiment Saint-Esprit, les noms n'étant pas simplement ni négligemment posés, mais signifiant exactement de chacun de ceux qui sont nommés la propre hypostase, le rang et la gloire; en sorte qu'ils sont trois par l'hypostase et un par la concorde. Tenant donc cette foi, et la tenant depuis le commencement jusqu'à la fin, en face de Dieu et du Christ, nous anathématisons toute mauvaise doctrine hérétique. Et si quelqu'un enseigne contre la foi saine et droite des Écritures, en disant qu'il y a ou qu'il y eut un temps, ou un moment, ou un siècle, avant que le Fils fût engendré, qu'il soit anathème. Et si quelqu'un dit que le Fils est une créature, comme l'une des créatures, ou un engendré comme l'un des engendrés, ou un ouvrage comme l'un des ouvrages, et non pas comme les divines Écritures l'ont transmis, chacune des propriétés énumérées venant l'une après l'autre, ou s'il enseigne ou s'il évangélise quelque autre chose contre ce que nous avons reçu, qu'il soit anathème. Nous, en effet, nous croyons et nous suivons vraiment et avec crainte tout ce qui a été transmis dans les divines Écritures par les prophètes et par les apôtres. » [1]

Ce symbole, à certains égards, est plus complet que celui de Nicée. Comme le remarque Bardy, « le symbole de Lucien insiste beaucoup sur la Trinité des Personnes, ce que ne faisait pas le concile de Nicée » [2]. De même il insiste sur la divinité du Fils, et il accumule, comme à plaisir, les propriétés qui sont la conséquence de cette filiation divine. On dirait qu'il voudrait, par cette insistance, compenser le silence qu'il garde sur le *consubstantiel*. Malgré cette omission regrettable, le symbole de Lucien

1. Athanase, *De synod.*, XXIII.
2. *Op. cit.*, p. 122.

pouvait être accepté des orthodoxes. Saint Hilaire en donne une explication bienveillante [1].

On n'en avait pas fini cependant avec les conciles et avec les symboles. Sur la demande de son frère Constant, sollicité lui-même par le pape Jules et quelques évêques d'Occident, Constance décida de faire tenir à Sardique un concile où siègeraient ensemble les évêques d'Orient et ceux d'Occident. D'après Bardy le concile de Sardique s'ouvrit à l'automne de 343 [2]. Il réunit environ quatre-vingt-dix évêques d'Occident et quatre-vingts évêques d'Orient. Mais ceux-ci, presque aussitôt après leur arrivée à Sardique, quittèrent cette ville pour ne pas se joindre à leurs collègues d'Occident, avec lesquels ils étaient entrés en querelle avant même la première séance.

Les Occidentaux estimèrent qu'ils pouvaient tenir seuls le concile. Quelques-uns d'entre eux proposèrent à leurs collègues un nouveau symbole, pour compléter ou même corriger sur tels points celui de Nicée, mais les formules en étaient insuffisantes et dangereuses. On y proclamait l'unité de l'**ὑπόστασις** (hypostase) divine, ce mot étant pris dans le sens d'**οὐσία** (substance). Athanase et d'autres Pères firent observer qu'on n'avait que faire de nouvelles professions de foi, qui ne pourraient que susciter de nouveaux schismes, et que le mieux était de s'en tenir au symbole du grand concile.

Il ne fut pas toujours possible de rester sur cette sage réserve. L'évêque d'Antioche, Léonce (344-357), avait admis dans sa familiarité un des hommes les plus extraordinaires de ce temps, Aèce. Antiochien d'origine, Aèce avait jadis exercé tous les métiers depuis celui de chaudronnier jusqu'à celui de médecin. Il s'était aussi cultivé; il savait la théologie, mais surtout il était passé maître dans l'art de la discussion. Son goût passionné de la dispute alla jusqu'à lui faire mettre sa doctrine en syllogismes. Celle-ci représentait l'arianisme le plus radical, elle le dépassait même. Alors qu'Arios admettait une certaine ressemblance entre le Père et le Fils, Aèce niait absolument qu'il y eût entre eux une ressemblance quel-

1. Bardy, *Op. cit.*, p. 122, n. 1.
2. Bardy, *Op. cit.*, p. 123 et n. 3.

conque : le Père est le Créateur, le Fils n'est qu'une créature. C'est cette dissemblance qui a fait donner à la doctrine d'Aèce le nom d'anoméisme (ἀνόμοιος, dissemblable) et celui d'anoméens aux adhérents de cette doctrine. On peut juger de la manie raisonneuse de cet homme par le petit morceau suivant, qui est le premier des quarante-sept chapitres d'un traité que nous a conservé saint Épiphane :

« S'il est possible au Dieu inengendré de faire que l'engendré devienne inengendré, les deux substances étant inengendrées, elles ne différeront pas l'une de l'autre au point de vue de l'indépendance. Pourquoi alors dirait-on que l'une est changée et que l'autre la change, alors qu'on ne veut pas que Dieu produise (le Verbe) du néant? » [1]

L'évêque Léonce, dans son admiration pour ce docteur subtil, lui conféra le diaconat. Cependant Aèce dut quitter Antioche sous la pression des catholiques, scandalisés par ses prédications.

Aèce n'était pas le seul à professer son hérésie. Dans l'été de 357, Germinius, l'évêque de Sirmium, réunit dans sa ville un concile d'où sortit un credo qui était l'expression du plus pur anoméisme, et qui condamnait, avec le terme οὐσία (substance), les deux termes ὁμοούσιος (consubstantiel) et ὁμοιούσιος (de substance semblable). Bien loin que le Fils fût consubstantiel au Père, il ne lui était même pas semblable.

Tout le monde chrétien frémit devant une pareille profession de foi. Les Occidentaux, toujours attachés au consubstantiel, répudièrent une déclaration qui allait jusqu'à nier toute ressemblance entre le Père et le Fils. Ceux mêmes des orthodoxes Orientaux, qui n'acceptaient pas l'ὁμοούσιος nicéen par crainte du sabellianisme, tenaient à garder au moins l'ὁμοιούσιος, qui leur permettait d'éviter l'arianisme et de sauver leur foi catholique. Ce furent les homéousiens. Leur volonté de rester orthodoxes fit la fortune du terme ὁμοιούσιος. Ce terme n'exprimait sans doute qu'imparfaitement la divinité du Fils, mais il pouvait facilement se compléter. C'est

1. Épiphane, *Haer.*, LXXVI, 11.

ce que sentit Basile, quand il écrivit, en 361 ou en 362, la Lettre IX au philosophe Maxime [1].

Le terme ὁμοιούσιος fut donc adopté par beaucoup d'orthodoxes, pour faire front contre le nouvel arianisme, celui des Anoméens. En fait on garda et l'ὁμοούσιος et l'ὁμοιούσιος. Ce dernier terme, en distinguant la Personne du Fils de celle du Père, fit admettre tout naturellement la formule des trois hypostases, complément nécessaire de l'ὁμοούσιος. C'est ainsi qu'après avoir adopté les trois hypostases, on finit par rejeter l'ὁμοιούσιος, qui les avait fait admettre et qui devenait désormais inutile, pour ne garder que l'ὁμοούσιος nicéen.

On n'en était pas encore là quand s'ouvrit, au début de l'été de l'année 359, le malheureux concile de Rimini pour les Occidentaux, suivi, le 27 Septembre de la même année, du concile de Séleucie pour les Orientaux. Une formule de foi avait été préparée d'avance à Sirmium, pour être soumise à l'approbation des évêques. C'est cette formule qu'on a pu appeler le *credo daté*, parce qu'un préambule indiquait la date à laquelle il fut promulgué. Voici ce préambule :

« On a exposé la foi catholique en présence de notre maître, le très pieux et glorieux empereur Constance Auguste, l'éternel, le vénérable, sous le consulat des Flavius, Eusèbe et Hypatios, les très illustres, à Sirmium, le onzième jour avant les calendes de Juin [2]. »

Voici maintenant le credo daté :

« Nous croyons en un seul et unique vrai Dieu, Père tout-puissant, Créateur et artisan de toutes choses; et en un seul unique Engendré, Fils de Dieu, qui a été engendré de Dieu sans passion, avant tous les siècles, avant tout commencement, avant tout temps imaginable, avant toute substance compréhensible; par qui les siècles ont été disposés et toutes choses ont été faites; né Unique Engendré seul du seul Père, Dieu de Dieu, semblable (ὅμοιον) au Père qui l'a engendré, selon les Écritures; dont personne ne connaît la génération, si ce n'est le

1. Voir pages 136-138.

2. Le 22 mai 359. Ce préambule est tiré du *De synodis* d'Athanase, VIII.

Père seul qui l'a engendré. Nous savons que cet Unique Engendré, Fils de Dieu, nous est venu des cieux par une décision paternelle, pour détruire le péché, qu'il est né de la Vierge Marie, qu'il a vécu avec ses disciples, qu'il a rempli toute sa mission, selon la volonté de son Père, qu'il a été crucifié et qu'il est mort, qu'il est descendu aux enfers, et qu'il a réglé les choses de ce séjour, qu'à sa vue les portiers des enfers ont frissonné de crainte; qu'il est ressuscité des morts le troisième jour, qu'il a vécu avec ses disciples, et, qu'ayant accompli toute sa mission, quarante jours étant accomplis, il fut enlevé aux cieux, et qu'il siège à la droite du Père; qu'il viendra au dernier jour de la résurrection avec la gloire paternelle pour rendre à chacun selon ses œuvres. Et au Saint-Esprit, que lui-même, le Fils Unique de Dieu, Jésus-Christ, a promis d'envoyer au genre humain, le Paraclet, selon ce qui est écrit : Je m'en vais à mon Père, et je prierai mon Père, et il vous enverra un autre Paraclet. Celui-là recevra de mon Esprit l'Esprit de vérité; il vous enseignera et vous rappellera toutes choses. Quant au nom de la substance (οὐσία), parce qu'il a été placé d'une façon trop simpliste par les Pères et qu'il apporte un scandale, parce qu'il est incompris des peuples, parce qu'il n'est pas non plus contenu dans les Écritures, on a décidé de le supprimer, et que désormais il ne soit fait absolument aucune mention de substance en Dieu, parce que nulle part les divines Écritures ne font mention de substance pour le Père et le Fils. Nous disons que le Fils est semblable au Père en toutes choses (κατὰ πάντα), comme aussi les saintes Écritures le disent et l'enseignent. »[1]

Ce symbole, qui supprimait le terme οὐσία, sous prétexte qu'il n'était pas scripturaire, et qui prétendait s'appuyer sur l'Écriture pour s'en tenir au terme ὅμοιος et en conclure que le Fils est simplement semblable au Père, était, dit avec raison Bardy, « l'expression de l'homéisme le plus vague et le plus inconsistant »[2].

Les évêques d'Occident qui se réunirent à Rimini étaient plus de quatre-cents; c'étaient de fervents nicéens

1. Athanase, *De synod.*, VIII.
2. *Op. cit.*, p. 162.

pour la plupart. Ils refusèrent d'abord de signer la formule de Sirmium, que leur présentaient leurs collègues ariens. Alors on fit pression sur eux et on mit tout en œuvre, sans excepter la ruse ni le mensonge, pour leur arracher leur signature. Ils la donnèrent tous finalement, et la malheureuse formule était encore aggravée de la suppression des mots *en toutes choses* (κατὰ πάντα), qui, dans le credo *daté*, attestaient l'absolue ressemblance du Fils avec le Père. Cette suppression faisait rendre à ce credo un son plus nettement arien [1].

Le concile qui se tint à Séleucie réunit environ cent cinquante évêques orientaux. Si les purs nicéens étaient peu nombreux, les homéousiens représentaient une forte majorité. Sur la proposition de Silvain de Tarse, cent cinq évêques adoptèrent et signèrent le symbole de la Dédicace d'Antioche. Mais les délégués du concile de Séleucie, chargés de faire connaître à l'empereur Constance les décisions de ce concile, furent, peu après leur arrivée à Constantinople, soumis à une pression terrible de la part des hérétiques. Après avoir opposé une résistance admirable, ils finirent par signer ce qu'avaient signé avant eux à Rimini leurs collègues d'Occident.

C'est cette formule de Rimini qui fut adoptée par le concile de Constantinople, en Janvier 360. Elle était, on l'a vu, des plus ambiguës. Elle affirmait bien que le Fils est semblable (ὅμοιος) au Père, mais, comme elle rejetait les termes qui indiquaient une similitude de substance, on pouvait se demander en quoi consistait cette ressemblance du Fils avec le Père. Tout comme le terme οὐσία, le concile proscrivit le terme ὑπόστασις. Il condamna en outre tous les symboles précédents, comme il s'opposa d'avance à tous ceux qu'on voudrait imposer à l'avenir. C'était, dit Mgr Duchesne, « le formulaire officiel de ce qu'on appela désormais l'arianisme » [2].

On a pu l'appeler aussi homéisme, du terme ὅμοιος

1. Cette suppression regrettable se fit à Nikè en Thrace, où s'étaient rencontrés, après le concile de Rimini, les députés des orthodoxes et ceux des ariens. C'est ce qui fit donner au symbole de Rimini le nom de symbole de Nikè.

2. *Op. cit.*, p. 306.

(semblable). A l'exception de l'Égypte, que préservait du fond de son exil l'intrépide Athanase, l'homéisme triompha à peu près partout. A Césarée de Cappadoce, l'évêque Dianios signa lui aussi la formule homéenne [1]. Cependant dans toutes les provinces, il y eut des évêques qui refusèrent l'hérésie et qui payèrent de l'exil leur courage.

Malgré la condamnation et la défense contenues dans la formule de Rimini-Constantinople, un grand nombre d'évêques d'Asie-Mineure se réunirent en concile à Lampsaque, sur l'Hellespont, en 364, pour casser les décisions du concile de Constantinople et anathématiser la formule de Rimini. Comme on avait fait déjà au concile de Séleucie, on proclama le symbole de la Dédicace d'Antioche; on déclara le Fils semblable en substance au Père, et on affirma la nécessité du mot ὁμοιούσιος, pour écarter le danger sabellien et marquer la distinction des trois Personnes divines. La foi professée par le concile de Lampsaque, malgré la substitution d'ὁμοιούσιος à ὁμοούσιος, était en somme la foi nicéenne. Mais l'empereur Valens, qui s'était décidé en faveur de la formule de Rimini, prétendait l'imposer aux chrétiens de son empire.

Alors les homéousiens se tournèrent vers l'Occident et recoururent au pape Libère. En 365 [2] probablement, trois d'entre eux, Eustathe de Sébaste, Silvain de Tarse et Théophile de Castabala partirent comme légats. Le pape leur demanda d'anathématiser la formule de Rimini, ainsi que toutes les hérésies opposées à la foi de Nicée, et de professer cette foi. Les légats acceptèrent ces conditions et le pape leur donna des lettres pour les évêques orthodoxes d'Orient. Ils reçurent encore des lettres de communion des évêques de Sicile, d'Italie, d'Afrique et de Gaule. Ils apportèrent toutes ces pièces à Tyane de Cappadoce et les produisirent au concile qui s'y réunit. Celui-ci comptait parmi ses membres Eusèbe de Césarée de Cappadoce, le prédécesseur de Basile, et Grégoire de Nazianze, le père. Le concile approuva la conduite des trois légats, et décida de communiquer aux évêques d'Orient les lettres apportées d'Occident.

1. Basile, Lettre LI.
2. Pour cette date voir Bardy, *Op. cit.*, p. 249, n. 3.

Auparavant, en 364, Basile, qui était déjà lecteur, avait été ordonné prêtre par Eusèbe. C'est aux côtés de son évêque qu'il commença de mener contre l'arianisme un combat qui ne devait se terminer qu'avec sa vie. Après la mort d'Eusèbe, en 370, il lui succéda sur le siège de Césarée, et à la mort d'Athanase, en 373, il devint pour tout l'Orient le plus ferme défenseur de la foi de Nicée. Ce sont les luttes incessantes de Basile dont va nous instruire sa correspondance. Mais elle va d'abord nous faire assister à la marche de l'hérésie arienne à travers l'Orient.

II

LA MARCHE DE L'HÉRÉSIE ARIENNE A TRAVERS L'ORIENT

La première pièce de la correspondance basilienne où se montre l'action de l'arianisme est la Lettre XXXIV (fin de 369 ou début de 370). Basile informe Eusèbe de Samosate de la mainmise des Ariens sur l'Église de Tarse, après la mort de l'évêque Silvain, qui avait été l'un des membres les plus actifs du concile de Séleucie [1].

« Tarse aussi est perdue pour nous. Et ce n'est pas cela seulement qui est terrible, si intolérable que ce soit : il y a quelque chose de plus pénible, c'est qu'une ville de cette importance, assez heureuse pour unir ensemble par elle-même l'Isaurie, la Cilicie, la Cappadoce et la Syrie, soit devenue, grâce aux folies d'un ou de deux hommes, une auxiliaire de mort, pendant que vous hésitiez, que vous délibériez, et que vous vous observiez les uns les autres. »

Basile qui, sans doute, n'était encore que prêtre lors-

1. Avec dix autres évêques homéousiens, Silvain fut déposé par le concile de Constantinople en 360 et exilé par Constance. (Bardy, *Op. cit.*, p. 170, 171). Il fut aussi l'un des trois homéousiens envoyés comme légats auprès du pape Libère après le concile de Lampsaque.

qu'il écrivait cette lettre, s'adresse à travers la personne d'Eusèbe à l'ensemble des collègues de celui-ci dans l'épiscopat. La fin de la lettre ne permet pas, en effet, de supposer qu'Eusèbe ait eu la moindre part de responsabilité dans la victoire des Ariens. Basile lui écrit :

« Tu as fait tout ce qui dépendait de toi. Il suit de là d'abord qu'à nous, les hommes, si nous jugeons sagement des choses, tu as montré suffisamment que rien n'a péri par ta faute, ensuite qu'auprès de Dieu tu t'es acquis une grande récompense pour ton ardeur au bien. »

On ne saurait rêver un meilleur témoignage.

Avec Constantinople, où régnait l'évêque anoméen Eudoxe [1], les Ariens possédaient une place-forte encore plus importante que Tarse. En 370 l'empereur Valens imposa de force, comme digne successeur d'Eudoxe, Démophile [2], un autre arien. Dans la Lettre XLVIII (fin de 370 ou début de 371), à Eusèbe de Samosate, Basile parle de ce Démophile comme d'un hypocrite assez habile pour gagner la confiance des orthodoxes :

« Constantinople a Démophile depuis longtemps déjà... C'est une sorte de masque d'orthodoxie et de piété, dont

1. Cet Eudoxe fut évêque d'Antioche avant d'occuper le siège de Constantinople, où il fut installé, le 27 janvier 360, par les évêques réunis pour le concile qui se tenait alors dans cette ville. Au cours des cérémonies qui eurent lieu pour la dédicace de l'église Sainte-Sophie, Eudoxe crut bon de dire : « Le Père est impie, le Fils est pieux ». Comme l'auditoire protestait par des murmures, Eudoxe expliqua que le Fils révérait le Père, tandis que le Père n'avait personne à révérer. Cf. Socrate, H.E., II, XLIII; Sozomène, H.E., IV, XXVI.

2. L'opposition que souleva ce choix fut sévèrement réprimée. Si l'on en croit les historiens anciens, quatre-vingts protestataires furent embarqués sur un navire auquel on mit le feu. Ce Démophile, bien connu comme personnalité arienne, était évêque de Bérée en Thrace. Il prit part en 355 au concile de Milan, où l'empereur Constance voulut obtenir des évêques et du pape Libère la condamnation d'Athanase. Le pape, s'y étant refusé, fut exilé en Thrace, à Bérée, et confié à la surveillance de Démophile. Ce même Démophile, devenu évêque de Constantinople, fut déposé en 380 par l'empereur Théodose Ier, pour refus d'accepter la foi de Nicée.

tous ceux qui arrivent ne cessent de l'affubler d'un commun accord, si bien que les parties de la ville qui étaient opposées entre elles se sont réunies, et que quelques-uns des évêques voisins ont accepté de s'unir. »

Ainsi les Ariens occupaient deux points stratégiques de première importance. Il était à craindre que l'Orient tout entier ne tombât sous leur domination. C'était la grande peur de Basile, et il considérait même comme fatale la victoire des hérétiques, si les orthodoxes ne s'unissaient pas entre eux. C'est ce qu'il écrit dans la Lettre LXV (371 ou 372), à son parent Atarbios [1], l'évêque de Néocésarée :

« Si nous n'entreprenons pas, pour les Églises, la même lutte que soutiennent pour leur destruction et leur complète disparition les adversaires de la saine doctrine, rien n'empêchera la vérité de périr, renversée par ses ennemis, et nous-mêmes d'être atteints quelque peu par la condamnation, pour n'avoir pas déployé tout notre zèle et toute notre ardeur, dans une mutuelle entente et dans l'accord sur les choses de Dieu, à montrer toute la sollicitude possible en faveur de l'union des Églises... Le fléau de la guerre, qui tourne en cercle autour de nous, viendra un jour jusqu'à nous, et, si nous participons avec d'autres à l'outrage, nous ne trouverons personne qui compatisse à nos maux. »

Les craintes de Basile étaient justifiées. La guerre hérétique avait déjà fait exiler des évêques orthodoxes, et elle menaçait l'Église de Césarée avec l'arrivée de plusieurs évêques ariens. Nous l'apprenons par la Lettre LXVIII (371), à Mélèce, évêque d'Antioche :

« Je l'ai remarqué, en effet, les hommes puissants auprès du pouvoir ne veulent ni ne peuvent rien lui suggérer

1. Cet Atarbios causa bien du souci et bien du chagrin à Basile. Dans cette Lettre LXV Basile se plaint que son parent persiste à le juger d'après la calomnie qu'on a montée contre lui, pour ne pas vouloir lui adresser la parole et pour refuser d'être en communion avec lui. Les Lettres CXXVI, CCIV, CCVII et CCX montrent que Basile avait de sérieuses raisons pour se faire auprès d'Atarbios l'avocat de l'union et de la concorde.

au sujet des exilés [1], et ils considèrent comme un gain de ne pas voir arriver quelque chose de pire dans les Églises... Ici la situation est encore incertaine, car, si Évippios [2] est arrivé, il n'a jusqu'à présent rien fait savoir. Cependant ils [3] nous menacent aussi d'une certaine réunion de gens qui partagent leurs sentiments, et qui viendraient de l'Arménie Tétrapole et de la Cilicie. »

La menace se réalisa quelques années plus tard, et la réunion eut lieu chez les Galates. Basile la qualifia de « synode d'impies ».

Quels sont ces hommes puissants dont parle Basile au début de la lettre? Il s'agit sans doute de hauts fonctionnaires qui, sans approuver les mesures rigoureuses de l'empereur, n'osaient pas se heurter à sa volonté persécutrice, qu'ils estimaient inflexible.

La Lettre LXX, écrite à la même époque et adressée au pape Damase [4], est un sombre tableau de la situation des Églises orientales :

« L'Orient presque tout entier, très honoré Père,

1. Il s'agit des évêques d'Asie-Mineure exilés en grand nombre par Valens après l'installation de Démophile à Constantinople en 370. Mélèce d'Antioche, le destinataire de la lettre que nous citons, était lui-même en exil pour la troisième fois. La Lettre XLVIII y fait allusion. Parmi les exilés il faut citer le très cher ami de Basile, Eusèbe de Samosate, comme nous le verrons plus loin. Cette correspondance nous signale encore Abramios de Batnas (CXXXII), Barsas d'Édesse (CCLXIV et CCLXVII), Eulogios, Alexandre et Adelphocration, tous trois évêques d'Égypte (CCLXV). Tous ces évêques, et d'autres encore, qui avaient refusé de signer le formulaire de Rimini et qui n'acceptaient pas la communion des chefs ariens étaient chassés de leurs Églises.

2. Évêque arien, ancien ami de Basile. Dans la Lettre CXXVIII Basile dira que par amour pour la vérité il avait dû se séparer d'Évippios, « si remarquable par sa culture, si avancé en âge, et qui avait, dit-il, acquis tant de droits à notre amitié ! » Nous allons voir bientôt ce personnage déployer son activité hérétique.

3. Les évêques ariens conduits par Évippios.

4. Cette lettre ne porte aucune adresse, mais son contenu révèle que Basile s'adresse au pape Damase.

(j'entends par Orient les régions qui s'étendent depuis l'Illyrie jusqu'à l'Égypte) est agité et secoué par une violente tempête, à cause de l'hérésie qui, semée autrefois par l'ennemi de la vérité, Arios, lève maintenant sans pudeur, et, telle une racine amère, produit un fruit de mort. Elle domine désormais, parce que les représentants de la saine doctrine dans chaque localité ont été chassés des Églises par la calomnie et l'insulte, et que ceux qui font prisonnières les âmes simples se sont vu confier la puissance... Ce n'est pas la ruine de demeures terrestres, mais la prise d'Églises que nous pleurons; ce n'est pas l'esclavage des corps, mais la capture des âmes que nous voyons s'opérer chaque jour par ceux qui combattent pour l'hérésie. »

Dans la Lettre LXXI, adressée en 371 à Grégoire de Nazianze, Basile compte sur les souffrances auxquelles il s'attend, sur l'exil, sinon sur le martyre, pour confondre ceux qui le calomnient au sujet de sa doctrine :

« Bientôt, grâce à Dieu, la preuve par les faits confondra les calomnies, parce que nous nous attendons à souffrir pour la doctrine de vérité peut-être quelque chose de pire encore, ou, si cela n'est pas, du moins à être chassé des Églises et de la patrie. »

Dans la Lettre LXXIX (371), à Eustathe de Sébaste, Basile rappelle les luttes qu'il eut à soutenir contre Modeste [1], le préfet du prétoire, et contre l'eunuque Démosthène, le maître de chambre, lors du séjour que Valens avait fait à Césarée pour faire signer à Basile une confession arienne :

« Jusqu'à présent des assauts nous ont été livrés par les premiers magistrats, et de violents assauts, quand le préfet et le maître de chambre, inspirés par des sentiments personnels, discutaient en faveur de nos adversaires; mais jusqu'à ce moment aussi, inébranlable, nous avons

1. L'entretien que Basile eut avec ce personnage est assez célèbre. Après s'être servi en vain du ton menaçant pour amener Basile à céder à l'empereur et lui faire admettre le dogme arien, le préfet déclara que jamais personne ne lui avait parlé avec une pareille liberté. « C'est que, lui répliqua Basile, vous n'avez peut-être pas rencontré d'évêque. »

soutenu tous ces assauts par la miséricorde de Dieu, qui nous gratifie du concours de l'Esprit et qui par lui-même a rendu puissante notre faiblesse. »

Basile n'ajoute pas que l'empereur en personne, après ses magistrats, essaya de lui faire renier sa foi nicéenne. Il n'y parvint pas, et, vaincu par la tranquille fermeté de l'évêque, le laissa à son Église. Il assista même aux offices religieux présidés par Basile. Césarée fut en paix, du moins pendant quelque temps.

Il n'en était pas de même partout. On peut même dire que partout, en dehors de la Cappadoce et des régions voisines, la lutte que les orthodoxes devaient mener contre les hérétiques, secondés par le pouvoir impérial, devenait de plus en plus âpre. Dans la Lettre XC (372), pour décider les évêques d'Occident à porter secours à leurs frères, Basile décrit les malheurs des orthodoxes orientaux :

« L'Église souffre ici, frères très vénérés, et elle cède devant les continuels assauts des adversaires, comme ferait un navire qu'au milieu de la mer les vagues viendraient coup sur coup mettre à l'épreuve, s'il ne nous arrive promptement une visite de la bonté du Seigneur... Nos malheurs sont connus, même si nous nous taisons, car c'est par toute la terre qu'ils se sont répandus. On a méprisé les dogmes des Pères; on n'a fait aucun cas des traditions apostoliques; des inventions d'hommes nouveaux ont droit de cité dans les Églises; désormais les hommes sont des techniciens, ce ne sont pas des théologiens; la sagesse du monde obtient le premier rang, après avoir repoussé la gloire de la croix. Les pasteurs sont chassés et à leur place s'introduisent des loups cruels qui déchirent le troupeau du Christ. Les maisons de prières sont désertées par ceux qui s'y assemblaient, les déserts sont pleins des gens qui se lamentent [1]. Les vieillards

1. Ces scènes déchirantes, sur lesquelles Basile reviendra plus longuement dans la Lettre XCII, Mgr Duchesne les observe partout : « Les catholiques furent partout traités avec la même rigueur... Les catholiques, traqués d'abri en abri, finirent par s'assembler en pleine campagne, ce qui leur faisait donner le nom de campagnards (*campenses*).

gémissent en comparant le passé au présent; les jeunes gens sont encore plus dignes de pitié, parce qu'ils ne savent pas de quels biens ils ont été privés. »

En écho à ces paroles, Basile, dans la Lettre XCI (372), pouvait écrire à Valérien, évêque d'Illyrie : « La partie de chez nous qui est saine et qui défend la piété des ancêtres a bien souffert des assauts artificieux, nombreux et variés, dont le diable, avec la fausseté qui lui est propre, l'a secouée. »

Mais le témoignage le plus complet et le plus émouvant sur les malheurs de l'Orient orthodoxe est le deuxième chapitre de la Lettre XCII (372), adressée aux évêques d'Italie et de Gaule [1] :

« Le danger n'existe pas pour une seule Église, et il n'y en eut pas deux ou trois seulement à tomber dans cette terrible tempête. C'est presque depuis les frontières de l'Illyrie jusqu'à la Thébaïde, que le fléau de l'hérésie étend ses ravages. Les mauvaises semences en furent jetées d'abord par l'infâme Arios; elles poussèrent de profondes racines, grâce au grand nombre de ceux qui dans l'intervalle cultivèrent avec ardeur cette impiété, et maintenant elles ont produit leurs fruits pernicieux. Les dogmes de la piété sont ruinés et les lois de l'Église sont bouleversées. Les ambitions de ceux qui ne craignent pas le Seigneur bondissent sur les premières places, et ouvertement désormais la dignité épiscopale est proposée comme prix de l'impiété, si bien que celui qui a proféré les plus odieux blasphèmes est jugé le plus digne d'être mis comme évêque à la tête du peuple. Elle s'en est allée, la gravité sacerdotale, il n'y a plus d'hommes qui paissent avec science le troupeau du Seigneur, parce que les ressources des pauvres sont sans cesse gaspillées par les ambitieux pour leurs jouissances personnelles ou pour leurs largesses. On ne voit plus la stricte observance des canons, c'est la grande liberté de pécher. En effet ceux

Leur courage était soutenu par les exhortations de leurs vaillants chefs et de quelques moines célèbres, accourus des déserts voisins pour aider à la résistance... C'était une désolation universelle. » *Op. cit.*, T. II, p. 391.

1. A notre jugement cette lettre, si elle est due à l'initiative de Mélèce, a été rédigée par Basile.

qui sont arrivés au pouvoir par des intrigues humaines rétribuent la complaisance de l'intrigue par le fait même qu'ils accordent aux pécheurs toutes facilités pour leurs plaisirs. Le juste jugement a péri, chacun marche selon le désir de son cœur. La perversité est sans mesure, les peuples ne reçoivent pas d'avertissement, les chefs n'ont pas la liberté de parler. En effet ceux qui se sont servis des hommes pour acquérir à leur profit la puissance sont esclaves des individus qui leur ont accordé leur faveur. Déjà même quelques-uns ont imaginé comme arme pour se faire la guerre les uns aux autres la défense, on s'en doute, de l'orthodoxie : ils cachent leurs haines personnelles et font semblant de haïr dans l'intérêt de la piété. D'autres, pour éviter qu'on fasse la preuve de leurs plus honteuses actions, excitent les peuples à une folle rivalité les uns avec les autres, afin de couvrir leurs fautes personnelles de l'ombre des maux communs. Aussi cette guerre est-elle implacable, parce que ceux qui ont fait le mal craignent la paix commune, capable, pensent-ils, de dévoiler leurs turpitudes cachées. C'est un sujet de rire pour les infidèles, de trouble pour les hommes de peu de foi : la foi est incertaine, l'ignorance est répandue dans les âmes, parce que ceux qui dans leur perversité altèrent la doctrine imitent la vérité. Les bouches des hommes pieux gardent le silence, mais toutes les langues blasphématrices sont déliées ; les lieux saints sont profanés, les populations dont la pensée est saine fuient les maisons de prières comme des écoles d'impiété, et dans les solitudes lèvent les mains avec des gémissements et des larmes vers le Maître qui est dans les cieux. Les nouvelles de ce qui se passe dans la plupart des villes sont certainement parvenues jusqu'à vous : les peuples, y compris les femmes, les enfants et les vieillards mêmes, répandus devant les murailles, font leurs prières en plein air, supportent toutes les intempéries avec beaucoup de patience et attendent le secours du Seigneur. »

Un an plus tard, en 373, Basile écrit aux habitants d'Alexandrie la Lettre CXXXIX, pour les consoler dans la persécution que leur font subir les Ariens, persécution qui va cette fois jusqu'aux supplices corporels. Nous avons entendu Basile parler des évêques exilés par Valens

après l'installation de Démophile à Constantinople en 370. C'est après la mort d'Athanase (2 mai 373) que la persécution s'étendit à l'Égypte. On avait attendu jusque-là, parce qu'on redoutait la popularité du grand évêque. La persécution sévit d'abord à Alexandrie, où le pouvoir impérial écarta celui que le clergé et le peuple avaient choisi pour succéder à Athanase et que lui-même avait désigné, son frère Pierre [1]. C'est Lucios, le chef des Ariens d'Alexandrie, qui fut imposé comme évêque. Son installation donna lieu à de véritables horreurs. Voici le récit qu'en fait Mgr Duchesne d'après Théodoret :

« La police, commandée par le préfet Palladios et soutenue par la plus vile canaille, envahit encore une fois l'église de Théonas [2]. Les vierges sacrées furent insultées, assassinées, violées, promenées nues par la ville. Un jeune homme fardé habillé en femme s'était hissé sur l'autel, où il exécutait des danses de caractère, tandis qu'un autre, assis tout nu dans la chaire où Athanase avait siégé, y débitait d'obscènes homélies. Ainsi profanée, la basilique vénérable accueillit l'élu de Valens. Lucios y fit son entrée, escorté du comte des largesses Magnos et du vieil Euzoïos. » [3]

Voici ce qu'écrit Basile, dans la Lettre CXXXIX (373), aux habitants d'Alexandrie :

« Nous avons entendu parler depuis longtemps des persécutions qui ont sévi à Alexandrie et dans le reste de l'Égypte [4], et nos âmes en ont été affectées, comme il était naturel. Nous avons calculé l'habileté de cette

1. C'est Pierre que Basile, avec le pape Damase, reconnut aussitôt comme évêque. Voir la Lettre CXXXIII.

2. C'était la principale église d'Alexandrie, où Athanase lui-même, dans la nuit du 8 février 356, avait été assailli par le duc Syriacos, qui l'avait obligé de quitter Alexandrie. (Athanase, *Apologie de Fuga*, XXIV).

3. Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 389, 390 — Théodoret, H.E., IV, XIX.

4. Après Alexandrie c'est l'Égypte entière qui fut soumise à la persécution. L'empereur donna l'ordre d'expulser du pays tous ceux qui professaient la foi au consubstantiel. L'armée devait se mettre au service des persécuteurs et sévir même contre les moines du désert. Cf. Socrate, IV, XXII.

guerre diabolique. Lorsque le diable vit que, dans les persécutions que les nations faisaient subir à l'Église, celle-ci s'accroissait et devenait plus florissante, il changea son plan et ne combattit plus à découvert, mais il nous dressa de secrètes embûches en cachant le mauvais dessein de nos ennemis sous le nom qu'ils portent partout, afin de nous faire souffrir les mêmes tourments qu'à nos pères, sans que nous parussions souffrir pour le Christ, parce que le nom de chrétiens appartient aussi à nos persécuteurs. Nous nous sommes arrêté longtemps à ces réflexions, frappé de stupeur à l'annonce de ce qui s'était passé. Réellement nos deux oreilles ont tinté, lorsque nous avons appris l'impudente et haineuse hérésie de vos persécuteurs, lorsque nous avons entendu dire qu'ils n'avaient respecté ni l'âge, ni les travaux de la vie monastique, ni l'amour des peuples, qu'ils étaient allés jusqu'à torturer les corps, les déshonorer, les livrer à l'exil, et qu'ils avaient pillé les biens de ceux qu'ils n'avaient pu trouver, sans craindre la condamnation des hommes, sans prévoir le terrible châtiment du juste Juge ! »

Basile voudrait pouvoir aller en personne consoler ces confesseurs de la foi, mais, à supposer que sa santé le lui permette, il ne peut songer à s'absenter de son Église, parce que, dit-il, « beaucoup sont établis près de nous en embuscade, et, comme des loups ravisseurs, guettent le moment où ils pourront déchirer les brebis du Christ » [1].

Il n'y avait pas que les fidèles d'Égypte à connaître les supplices corporels. Voici ce qu'écrit Basile dans la Lettre CLXIV (374), à Ascholios, évêque de Thessalonique, en réponse à une lettre où celui-ci lui avait raconté les souffrances des orthodoxes de son pays :

« Il n'y a presque plus une seule partie de la terre qui ait échappé à l'incendie de l'hérésie. Tes récits, c'est la résistance des athlètes, les corps déchirés pour la piété, la fureur barbare méprisée par ceux dont le cœur ne se trouble pas, les tourments variés infligés par les persécuteurs, la constance des combattants dans tous leurs supplices, le bois, l'eau, tout ce qui peut faire les martyrs accomplis. »

1. Basile exprimera la même crainte dans la Lettre CCXLIII.

Suit un résumé de la situation en Orient, que nous connaissons déjà par la Lettre XCII.

Les Lettres CLXVI et CLXVII, écrites en 374, et qui doivent être restituées à Grégoire de Nazianze, s'adressent à Eusèbe de Samosate, que les Ariens avaient relégué en Thrace.

Basile, dans les Lettres CLXVIII, CLXXXI, CLXXXII et CLXXXIII, écrites la même année, nous parle de cet exil d'Eusèbe. Il nous montre aussi l'attachement que le peuple et le sénat de Samosate témoignaient pour leur pasteur.

La Lettre CXCV (375), à Euphronios, évêque de Colonie d'Arménie, parle de ces évêques « qui sont actuellement dispersés et qui sont punis pour leur droite piété ».

Dans la Lettre CCXIII (375), lettre sans adresse, c'est Basile lui-même qui se sent menacé : « Sache que je m'attends à être appelé pour comparaître à la Cour, grâce aux menées des hérétiques, avec la paix évidemment comme prétexte. »

La Lettre CCXIV (375), au comte Térence, fait mention des évêques exilés : « Je les révère d'autant plus, dit Basile, qu'ils sont exilés plus loin, puisqu'on leur inflige comme peine la séparation. »

Jusque-là les Églises de Cappadoce n'avaient pas trop souffert de l'hérésie arienne, protégées qu'elles étaient par le prestige de Basile et par l'attachement des fidèles de Césarée à leur évêque [1]. Elles formaient, au milieu des Églises défaillantes qui les entouraient, comme un îlot de résistance. Mais la menace se rapprochait de plus en plus. Basile écrit, dans la Lettre CCXXII (375), aux habitants de Chalcis :

« L'incendie qui a ravagé la plus grande partie de l'Orient se glisse déjà jusque dans notre pays, brûle dans son cercle de feu tout ce qui nous entoure, et s'efforce d'atteindre les Églises de Cappadoce... Il se hâte désormais de nous atteindre nous-mêmes. »

La persécution contre les orthodoxes continuait donc de sévir. Dans la Lettre CCXXV (375), Basile se plaint

1. On a vu comment Basile, quelques années auparavant, avait eu raison de Valens et de ses magistrats.

à Démosthène, le vicaire du Pont, de l'exil auquel il a condamné son frère, Grégoire de Nysse, sous la pression d'un certain Philocharès, un individu peu recommandable. Les raisons invoquées pour cet exil étaient d'ordre juridique et canonique. Grégoire était accusé d'avoir dissipé une somme d'argent prise sur « l'argent sacré » [1]. On disait aussi qu'il y avait eu une faute canonique dans l'ordination épiscopale de Grégoire [2]. Basile proclame l'innocence de son frère dans l'affaire de « l'argent sacré » et affirme qu'aucun rite n'a été omis dans son ordination. Mais les raisons alléguées par les ennemis de Grégoire n'étaient que des prétextes. En réalité les hérétiques voulaient se débarrasser de l'évêque orthodoxe, comme Basile nous l'apprend par la Lettre CCXXXIX (376), à Eusèbe de Samosate :

« Ces individus viennent de chasser de Nysse mon frère, pour mettre à sa place un homme, ou plutôt un esclave, qui ne vaut que quelques oboles, mais qui peut rivaliser, pour la destruction de la foi, avec ceux qui l'ont institué. »

Entre temps Basile, dans la Lettre CCXXXII (376), avait fait part à Amphiloque, l'évêque d'Iconion, du chagrin que lui avait causé l'exil de son frère :

« Non, certes, nous n'avons pas vécu sans tristesse, par suite de l'exil auquel avait été condamné notre frère très aimé de Dieu. Prie pour lui, pour que Dieu lui accorde enfin de voir son Église guérie des blessures causées par les frayeurs hérétiques. »

Dans la Lettre CCXXXVII (376), à Eusèbe de Samosate, Basile avait rendu de nouveau Démosthène responsable des malheurs de Grégoire de Nysse. Cette lettre,

1. C'est l'argent du Trésor sacré. Le pouvoir civil estimait qu'il était habilité à s'occuper des affaires ecclésiastiques comme des affaires temporelles. L'empereur, parce qu'il est chrétien, « se pense tout naturellement comme le chef du peuple chrétien ». Daniélou et Marrou, *Op. cit.*, T. I, p. 283.

2. « C'est au pouvoir séculier, ne l'oublions pas, qu'il appartient de sanctionner les ordinations; c'est lui qui est chargé de surveiller l'exécution des décisions prises par les conciles. » Gorce, *Op. cit.*, page 29.

d'ailleurs, est en partie un réquisitoire contre ce fonctionnaire, qui donne toute l'apparence de ce que nous appellerions une parfaite brute galonnée [1], et qui n'a pas exercé seulement sur le frère de Basile son activité de persécuteur. La même lettre va nous l'apprendre :

« Un vicaire nous est arrivé : ce fut le premier et le plus grand de nos malheurs. L'homme a-t-il des sentiments hérétiques, je ne sais (je crois qu'il est ignorant de toute doctrine et qu'il n'a pas le moindre zèle ni le moindre entraînement pour les questions de ce genre, car je le vois s'occuper nuit et jour d'autres choses dans son âme et dans sa chair); en tout cas il est l'ami des hérétiques et il éprouve autant d'affection pour eux que de haine pour nous. Il a rassemblé un synode d'impies en Galatie au milieu de l'hiver [2], et il a chassé Hypsis [3] pour mettre à sa place Ecdicios. Il a ordonné que mon frère fût appréhendé, pour avoir été accusé par un homme, et un homme sans nom [4]; puis, après s'être un peu occupé de l'armée, il nous est revenu respirant la colère et le meurtre, et d'un seul mot il a livré au sénat tous les clercs de l'Église de Césarée. Il siégea plusieurs jours à Sébaste pour classer les gens : il appela sénateurs ceux de notre communion et les condamna aux charges publiques [5], alors qu'il traitait avec les plus grands honneurs les partisans d'Eustathe [6].

1. C'est ce Démosthène, qui, avec le préfet Modeste, s'était attaqué à Basile, pendant le séjour de Valens à Césarée, mais il n'était alors que maître de chambre, préposé aux cuisines impériales. Basile mit fin à un premier entretien qu'ils eurent ensemble, en renvoyant à ses fourneaux le prétentieux cuisinier. Dans un second entretien que celui-ci eut avec Basile en présence de Valens, il fut assez malheureux, avec le nom qu'il portait, pour commettre un barbarisme. « Nous voyons, dit Basile en souriant, que Démosthène lui-même est illettré ! » Théodoret, H.E., IV, 19.

2. Ce synode était annoncé dans la Lettre LXVIII.

3. Il était évêque de Parnassos.

4. Philocharès.

5. Les décisions du vicaire Démosthène étaient opposées aux lois 2 et 7 de Constantin, consignées au Titre II du Livre XVI du Code Théodosien.

6. L'évêque de Sébaste.

De nouveau il ordonna que se réunît à Nysse un synode de Galates et d'habitants du Pont. Ceux-ci obéirent : ils accoururent, et s'étant réunis ils envoyèrent quelqu'un aux Églises. Je ne voudrais pas, moi, qualifier ce dernier personnage, mais il est possible à ta prudence de deviner ce qu'est vraisemblablement l'individu qui se met au service de telles volontés humaines. Et voilà qu'au moment où j'écrivais cela, cette même troupe prit son élan vers Sébaste, pour se joindre à Eustathe et avec lui mettre tout sens dessus dessous à Nicopolis, car le bienheureux Théodote s'est endormi du dernier sommeil. Jusqu'ici les habitants de cette ville ont repoussé courageusement et vigoureusement les premiers assauts du vicaire. Il s'efforçait de les persuader de recevoir Eustathe et par lui d'accepter l'évêque [1]. Mais, comme il a vu qu'ils ne cédaient pas volontiers, il redouble maintenant de violence dans ses efforts pour établir celui qu'on veut leur donner. D'après la rumeur publique il faut un peu s'attendre aussi à un synode, auquel ils se proposent de nous appeler, soit pour nous y faire participer, soit pour en user suivant leur habitude. Voilà où en est la situation des Églises. »

Le drame de Nicopolis

Ces derniers événements nous obligent à revenir quelque peu en arrière. Après la mort de Théodote, l'évêque de Nicopolis, des évêques orthodoxes s'étaient empressés d'installer sur le siège de cette ville Euphronios, l'évêque de Colonie, pour empêcher les hérétiques d'y placer l'un des leurs [2]. Dans la Lettre CCXXVIII (375), Basile, comme il avait fait pour les clercs de Colonie dans la Lettre CCXXVII, console les magistrats de cette ville du départ de leur pasteur. Il leur indique la raison de la décision prise par les évêques : la nécessité de remédier

1. Fronton, que Basile cite par son nom dans la Lettre CCXXXIX.

2. Nous verrons bientôt que les orthodoxes ne réussirent pas à empêcher les hérétiques de placer l'un d'entre eux sur le siège de Nicopolis.

à la triste situation des Églises et d'arrêter la marche de l'hérésie :

« Il est normal que vous ignoriez une grande partie des mouvements qui s'opèrent, parce que vous êtes placés à une extrémité de l'Arménie; mais nous, qui sommes engagés au milieu des affaires, et dont les oreilles sont frappées chaque jour par les bruits qui viennent de tous côtés sur la ruine des Églises, nous sommes dans une grande anxiété : nous craignons que l'ennemi commun, jaloux de la longue paix où s'écoule notre vie, ne puisse semer son ivraie jusque dans vos parages, et que la région occupée par les Arméniens ne devienne, elle aussi, la proie des adversaires. »

La suite des événements prouva que les craintes de Basile étaient fondées; c'est par sympathie pour les citoyens de Colonie et pour leur faire accepter le départ de leur évêque, qu'il feint d'être l'un d'entre eux. Nous avons vu que la paix était alors loin de régner en Cappadoce et même en Arménie. Colonie avait le bonheur d'être située à une extrémité de cette province.

Basile et les autres évêques orthodoxes avaient demandé aux habitants de Colonie un sacrifice inutile. Les hérétiques écartèrent Euphronios du siège de Nicopolis pour y installer Fronton. Nous ne tarderons pas à être renseignés sur ce personnage.

C'est pour soutenir dans leur résistance les prêtres de Nicopolis, que Basile leur adresse la Lettre CCXXXVIII (376). Après avoir déploré la défection d'un des leurs [1], il leur adresse ces paroles de réconfort :

« Si vous éprouvez du chagrin d'avoir été rejetés hors des murs, du moins vous camperez sous la protection du Dieu du ciel [2], et l'ange gardien de l'Église est parti avec vous. Aussi se couchent-ils chaque jour dans des maisons vides, et se préparent-ils un jugement sévère par suite de la dispersion du peuple. Si cette situation n'est pas tou-

1. Fronton, que Basile cite par son nom dans la lettre suivante.

2. Basile a décrit la triste situation de ces orthodoxes, chassés de leurs églises et de leurs villes, dans les Lettres XC et XCII.

jours exempte de peines, je m'en remets au Seigneur pour empêcher que celles-ci ne deviennent inutiles pour vous. »

Les épreuves auxquelles sont soumis les Nicopolitains sont rappelées dans la Lettre CCXXXIX (376), à Eusèbe de Samosate :

« Les malheurs de Nicopolis, qui pourrait les déplorer comme ils le méritent? Ce misérable Fronton avait donc feint d'abord de prendre la défense de la vérité, mais pour finir il trahit honteusement et la foi et lui-même, et, comme salaire de sa trahison, il obtint un nom de mépris. Il reçut d'eux, en effet, la dignité épiscopale, comme il pense, mais il est devenu, par la grâce de Dieu, un objet commun d'horreur pour toute l'Arménie. Cependant leur audace est sans limite, et ils ne manquent pas d'auxiliaires dignes d'eux. »

Auparavant Basile avait dit en quel état de décadence la persécution arienne avait mis les Églises :

« Que ce soit là, écrit-il à son ami, la première et la principale des demandes que tu adresses au Seigneur : qu'il nous délivre des hommes insensés et pervers, car ils ont si bien établi leur domination sur les peuples, que nous ne voyons pas autre chose maintenant que l'image de la captivité juive. Plus les Églises déclinent et s'affaiblissent, plus on voit fleurir chez les hommes les désirs du pouvoir [1]. Et c'est à de pauvres hommes, à des esclaves nés d'esclaves, qu'est échu maintenant le nom de l'épiscopat, puisqu'il n'y a pas un seul serviteur de Dieu qui veuille se faire leur compétiteur : ce sont seulement les cas désespérés, tel qu'est ce genre d'individu qui vient d'être envoyé par Anysios, la créature d'Évippios, et par Ecdicios [2] de Parnassos. L'homme qui l'a institué a laissé entrer dans les Églises, pour son propre malheur, un funeste viatique de vie future. Ce sont ces individus qui viennent de chasser de Nysse mon frère, pour mettre à sa place un homme, ou plutôt un esclave, qui ne vaut que quelques oboles, mais qui peut rivaliser, pour la destruction de la foi, avec ceux qui l'ont institué.

1. Basile avait exprimé une idée voisine dans la Lettre XCII.

2. L'homme que les Ariens avaient mis comme évêque de Parnassos à la place d'Hypsis.

Dans le bourg de Doara ils ont envoyé un homme de perdition, un domestique d'orphelins qui s'est enfui de chez ses maîtres. Ils voulaient ainsi faire plaisir à une femmelette athée : celle-ci auparavant s'était servie de Georges à sa volonté, et elle vient de prendre notre homme pour succéder à Georges. Voilà l'outrage qu'ils ont infligé au pitoyable nom de l'épiscopat. »

C'est encore aux prêtres de Nicopolis qu'est adressée la Lettre CCXL (376), et c'est encore une lettre de consolation dans l'épreuve qu'ils continuent de traverser :

« Ce qui vous arrive, leur dit Basile, est arrivé à bien des gens; et non seulement à l'époque actuelle, mais même dans le temps passé il y eut d'innombrables exemples de faits aussi lamentables... Cependant tout a passé, et il n'y a pas de sombre chose qui puisse renfermer un éternel chagrin... Si vous êtes affligés de voir un tel [1] occuper la maison de la prière, alors que vous adorez en plein air le Maître du ciel et de la terre, songez que les onze disciples étaient enfermés dans le cénacle, alors que ceux qui avaient crucifié le Seigneur accomplissaient dans le célèbre temple les rites du culte judaïque. »

Basile continue en mettant les prêtres de Nicopolis en garde contre l'hypocrisie des Ariens :

« Prenez garde seulement de vous laisser tromper par leurs mensonges, tandis qu'ils font profession de rectitude dans la foi. De tels hommes sont des trafiquants du Christ, ce ne sont pas des chrétiens, car ils préfèrent toujours ce qui leur est utile en ce monde à la vie conforme à la vérité. Quand ils espèrent acquérir ce vain pouvoir, ils se joignent aux ennemis du Christ; quand ils voient que les peuples s'irritent, ils simulent de nouveau la rectitude. Je ne reconnais pas comme évêque, et je ne saurais compter au nombre des prêtres du Christ celui qui a été placé au premier rang par les mains profanes [2] pour la destruction de la foi. »

La fin de la lettre montre que Basile n'est pas sûr de la fermeté d'opinion de tous les Nicopolitains. Il craint

1. Fronton.

2. Il s'agit toujours de Fronton, à qui Basile ne peut pas pardonner de s'être installé à la place d'Euphronios.

que certains ne soient hésitants en présence des événements, et ne cèdent aux sollicitations des hérétiques :

« Si vous avez quelque part avec nous, vous penserez comme nous évidemment; mais si vous ne prenez conseil que de vous-mêmes, chacun est maître de son propre sentiment, nous sommes pur de ce sang [1]. Si je vous écris cela, ce n'est pas que je me défie de vous, mais je veux assurer l'incertitude de plusieurs en leur faisant connaître mon sentiment, de peur que quelques-uns ne soient attirés à leur communion, et qu'après avoir reçu d'eux l'imposition des mains ils ne nous forcent, la paix revenue après ces tristes événements, à les compter dans le groupe sacré. »

Les Lettres CCXLVI et CCXLVII, écrites toutes deux en 376 aux habitants de Nicopolis, nous apprennent que Démosthène sévissait toujours dans cette ville. La Lettre CCXLVII nous montre que « l'homme enragé » n'a pas cessé de persécuter les malheureux Nicopolitains :

« Coups et outrages sur vos personnes, pillage des maisons, dépeuplement de la ville, destruction de la patrie tout entière, persécution de l'Église et exil des prêtres, incursion des loups et dispersion des troupeaux ! »

Suite de la marche de l'Arianisme

Dans la Lettre CCXLII (375), qui est un nouvel appel à la charité des Occidentaux, Basile décrit, presque dans les mêmes termes que dans la Lettre XCII, les malheurs de l'Orient orthodoxe persécuté par les Ariens :

« Douze ans ont passé depuis que s'est déchaînée contre nous la guerre hérétique. C'est pendant cette guerre que sont venues pour les Églises des afflictions plus nombreuses que toutes celles dont on fait mention depuis que l'Évangile du Christ est annoncé. Nous nous refusons à vous en décrire les détails un à un, de peur que la faiblesse de notre parole ne noie l'évidence de nos maux; et nous ne croyons pas non plus que vous ayez besoin d'être instruits, parce que depuis longtemps la renommée vous a appris la réalité

1. *Matth.*, XXVII, 24.

des faits. Voici en résumé notre malheur : les peuples, ayant abandonné les maisons de prières, se réunissent dans les lieux déserts. Spectacle pitoyable : les femmes, les enfants, les vieillards et les autres êtres faibles restent à souffrir en plein air sous les pluies les plus torrentielles, dans les neiges, les vents et les glaces de l'hiver, comme pendant l'été sous le feu du soleil. Et ils subissent tout cela, parce qu'ils refusent de participer au mauvais levain d'Arios. »

Plus loin Basile donne la cause de la victoire des hérétiques :

« Nous avons eu des gens qui, par un désir de gloire et par l'orgueil qui retourne complètement les âmes chrétiennes, ont encouragé certaines nouveautés de langage, et c'est ainsi que les Églises sont tombées en ruine, et, comme des vases devenus poreux, ont subi l'infiltration de la corruption hérétique. »

La Lettre CCXLIII (375), qui est, comme la précédente, un appel aux évêques d'Italie et de Gaule, dépeint avec des couleurs plus sombres encore et avec une plus grande abondance de détails l'état des Églises d'Orient. C'est un véritable cri de détresse :

« Une persécution nous a saisis, frères très vénérés, et la plus cruelle des persécutions. On chasse les pasteurs pour disperser les troupeaux. Et voici ce qu'il y a de plus pénible : ceux qu'on maltraite acceptent à la vérité leurs souffrances dans la certitude du martyre, mais les peuples n'honorent pas ces athlètes à l'égal des martyrs, parce que leurs persécuteurs sont affublés du nom de chrétiens. Il n'y a maintenant qu'un seul crime qui soit sévèrement puni : la scrupuleuse fidélité aux traditions des Pères. C'est pour cette raison que les hommes pieux sont chassés de leur patrie et qu'ils sont relégués dans les lieux déserts. Les cheveux blancs n'inspirent pas le respect chez les juges d'iniquité, ni l'exercice de la piété, ni la vie vécue selon l'Évangile depuis le jeune âge jusqu'à la vieillesse. Aucun malfaiteur n'est condamné sans preuves, mais des évêques ont été condamnés par le fait de la seule calomnie, et, sans qu'on ait apporté la moindre preuve en faveur des accusations, ils sont livrés aux supplices. Il y en a qui n'ont pas connu d'accusateurs, qui n'ont pas

vu de tribunaux, qui n'ont été victimes d'aucune calomnie, et qui, emmenés de force à une heure indue de la nuit, ont été exilés dans les pays lointains, exposés à la mort par les souffrances du désert. La suite est connue de tous, même si nous la taisons : exil de prêtres, exil de diacres, suppression de tout le clergé. Il faut ou adorer l'image [1], ou être livré au feu cuisant des fouets. C'est le gémissement des peuples, les larmes continuelles à la maison et en public, parce que tous déplorent entre eux leurs malheurs. Personne, en effet, n'a le cœur assez pétrifié pour qu'il puisse, après avoir été privé de son père, supporter tranquillement son état d'orphelin. Cris gémissants dans la ville, cris dans la campagne, sur les routes, dans les déserts. Une seule voix se fait entendre, pitoyable, celle par laquelle tous expriment leurs sombres impressions. La joie nous a été enlevée et aussi la gaîté spirituelle. Nos fêtes se sont changées en deuils, les maisons de prières ont été fermées, les autels sont privés du culte spirituel. Plus de réunions de chrétiens, plus de maîtres à présider, plus d'enseignements de salut, plus de solennités, plus de chant nocturne des hymnes, plus ce bienheureux transport des âmes, qui, grâce aux assemblées religieuses et à la communication des dons spirituels, prend naissance dans les âmes de ceux qui croient dans le Seigneur. C'est à nous qu'il convient de dire : « Il n'y a en ce moment ni prince, ni prophète, ni chef, ni offrande, ni encens, ni endroit pour apporter les fruits devant le Seigneur et obtenir sa miséricorde. » [2]

Ce ne sont pas seulement les Églises d'Orient, ce sont toutes les Églises de la terre qui risquent de tomber au pouvoir de l'hérésie arienne :

« Nous craignons qu'un jour le mal n'augmente, et que, telle une flamme qui s'avance à travers la matière embrasée, après avoir consumé ce qui l'avoisine, il n'atteigne les parties les plus éloignées. En effet le mal de l'hérésie absorbe tout de proche en proche, et il est à craindre que,

1. Allusion à ce passage de l'Apocalypse, où il est écrit que tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la Bête devaient être mis à mort (XIII, 15).

2. Daniel, III, 38, 39.

après avoir dévoré nos Églises, il ne se glisse jusqu'à la partie saine de votre territoire. »

Basile dit quelles sont, d'après lui, les raisons pour lesquelles l'hérésie arienne, dans son travail de destruction, a commencé par l'Orient :

« C'est peut-être parce que le péché a surabondé chez nous, que nous avons été livrés les premiers en pâture aux dents cruelles des ennemis du Christ; c'est peut-être aussi, ce qui est plus vraisemblable, parce que l'Évangile du Royaume, après avoir commencé dans nos régions, s'est propagé dans toute la terre, que l'ennemi commun de nos âmes fait tous ses efforts pour que les paroles de l'apostasie, qui ont pris naissance dans les mêmes régions, se répandent dans toute la terre. En effet, c'est sur ceux pour qui a brillé la lumière de la connaissance du Christ, que cet ennemi médite de faire venir les ténèbres de l'impiété. »

Plus loin Basile revient sur le fait qu'il avait déjà constaté dans la Lettre XCII, adressée aux mêmes destinataires :

« Chez nous les bouches des hommes pieux sont fermées, tandis que se sont déliées les langues hardies et blasphématrices de tous ceux qui profèrent l'iniquité contre Dieu. Les colonnes et le soutien de la vérité sont dans la dispersion [1]; nous, qu'on a méprisé à cause de notre petitesse [2], nous n'avons plus la liberté de parler. »

Peu après ce sont les erreurs doctrinales sur la Trinité qui sont exposées avec leurs conséquences fatales pour la foi des populations :

« Pleurez sur nous, parce que le Fils Unique est blasphémé, et qu'il n'y a personne pour contredire le blasphémateur. L'Esprit-Saint est rejeté et celui qui pouvait confondre l'impie est chassé. Le polythéisme règne. Il y a chez eux un grand Dieu et un petit. L'expression *Le Fils* n'est pas, croient-ils, un nom de nature, mais la désignation d'une certaine dignité. L'Esprit-Saint ne com-

1. Allusion aux évêques exilés.

2. Basile veut dire sans doute que son prestige personnel faisait hésiter les puissants persécuteurs à user de violence à son égard. Il cache la vérité sous sa modestie.

plète pas la Sainte Trinité et ne participe pas à la divine et bienheureuse nature : c'est une créature quelconque, qui s'est ajoutée, au hasard et comme cela s'est trouvé, au Père et au Fils. « Qui donnera de l'eau à ma tête et une source de larmes à mes yeux? » [1], et je pleurerai pendant bien des jours sur le peuple qui est poussé à sa perte par ces doctrines perverses. On séduit les oreilles des simples : elles ont pris désormais l'habitude de l'impiété hérétique. On nourrit les petits enfants de l'Église avec les enseignements impies. Que devront faire ces hommes en effet? Ce sera le baptême conféré par eux, l'escorte qui accompagne ceux qui s'en vont, la visite des malades, la consolation des affligés, l'aide apportée à ceux qui peinent, les secours de toute sorte, la participation aux mystères [2] : toutes choses qui, réalisées par ces gens-là, deviennent pour les peuples le lien de leur union avec eux. C'est pourquoi d'ici à peu de temps, même si l'on nous accorde quelque liberté, il n'y aura plus d'espoir que ceux qui furent si longtemps prisonniers de la fraude puissent être rappelés à la connaissance de la vérité. »

Les hérétiques se sont si bien infiltrés dans les Églises, qu'ils guettent la moindre absence des évêques orthodoxes pour mettre la main sur leurs fidèles :

« Il y a un fait qui, à lui seul, doit être pour vous une preuve de la situation malheureuse où nous nous trouvons, c'est que nous ne sommes même pas maîtres d'entreprendre un voyage. Si en effet quelqu'un, ne fût-ce que pour le temps le plus court, s'éloignait de son Église, il laisserait les peuples sans défense devant les dresseurs d'embûches. »

Dans la Lettre CCXLVIII (376), c'est à Amphiloque d'Iconion que Basile parle des sévices que les hérétiques exercent sur les orthodoxes de son pays :

« Le Seigneur a soustrait ta piété à ce funeste incendie qui a exercé trop de ravages dans notre province. Le juste Juge nous a donné selon nos œuvres un ange de

1. *Jérémie*, IX, 1.

2. Basile nous instruit sur les occupations des ministres de l'Église au IVe siècle. On voit que ce sont à peu près les mêmes qu'aujourd'hui.

Satan [1], qui nous prodigue ses coups, qui défend vigoureusement l'hérésie, et qui a mené si loin la guerre contre nous, qu'il n'épargne même pas le sang de ceux qui croient en Dieu. De toute façon ton amour n'a pas été sans apprendre qu'un certain Asclépios, pour avoir refusé la communion avec Doec, a été frappé par eux et est mort sous les coups, ou plutôt grâce à ces coups il a échangé la mort pour la vie. Dis-toi que tout le reste est en accord avec ce crime : persécutions des prêtres et des maîtres, et tous les autres sévices que pourraient exercer des hommes qui se servent pour leur propre dessein de la puissance que donne le pouvoir. »

La Lettre CCLVI (376) est adressée à des prêtres, à des diacres et à des moines, dont Basile nous donne seulement les noms, sans nous dire à quelle Église ils appartenaient, ni dans quelle contrée ils vivaient. Il parle d'une violente persécution qui a sévi contre eux aussitôt après Pâques. Il leur demande de prier « pour que s'apaise cette tempête des Églises, pour que les pasteurs soient rendus à leurs peuples, et pour que l'Église revienne à la dignité qui lui est propre ». Il y avait donc toujours des évêques en exil.

Dans la Lettre CCLVII (376), adressée aux moines maltraités par les Ariens, il est encore question de ces évêques exilés. Basile console les moines en leur disant que la persécution que leur font subir les Ariens est plus méritoire que celle qu'avaient subie leurs pères de la part des païens idolâtres, parce qu'elle est faite au nom du Christ par des gens qui portent le nom de chrétiens :

« Si des évêques ont été chassés de leurs Églises, cela ne doit pas vous troubler. S'il s'est levé des traîtres parmi les clercs mêmes, cela non plus ne doit pas ébranler votre confiance en Dieu. »

Dans la Lettre CCLXVI (377), adressée à Pierre, l'évêque d'Alexandrie, Basile rappelle « les intrigues ourdies depuis longtemps par les Ariens contre l'Église..., nombreuses et puissantes, publiées par toute la terre ».

1. C'est toujours sans doute le même Démosthène, le vicaire du Pont.

Les deux dernières pièces de cette correspondance qui témoignent de la persécution arienne, les Lettres CCLXVII et CCLXVIII, sont adressées à des évêques exilés. La première, écrite en 377 ou en 378 et adressée à Barsas, l'évêque d'Édesse, contient ce vœu pour le retour des absents :

« Puisse le Seigneur nous accorder aussi de voir la paix de ses Églises, d'apprendre au sujet des autres, tes collègues et tes compagnons de lutte, ce que demandent nos prières, et au sujet de toi-même ce que nuit et jour les peuples soumis à ton autorité cherchent à obtenir du Seigneur de justice. »

La Lettre CCLXVIII (378), la dernière que Basile ait écrite à Eusèbe de Samosate, la dernière du moins de celles qui nous sont parvenues, exprime de même l'espérance du retour de l'évêque exilé :

« Le Seigneur a gardé ta piété saine et sauve, alors que la guerre, à ce que j'entends dire, vous entourait de toutes parts. Que le Dieu puissant conserve à l'avenir un si désirable spectacle, pour nous, si nous vivons encore, ou du moins pour les autres, qui attendent ton retour comme leur propre salut ! Je suis persuadé que l'Ami des hommes, attentif aux larmes des Églises et aux gémissements que tous font entendre pour toi, te gardera en vie jusqu'à ce qu'il accorde la faveur attendue à ceux qui le prient nuit et jour. »

Les Églises ou l'orthodoxie règne encore

Bien peu nombreuses étaient les régions que l'incendie de l'hérésie, pour parler comme Basile, avait épargnées, car, s'il y avait encore des Églises dont les hérétiques n'avaient pu se rendre maîtres, ils étaient du moins presque partout nombreux et puissants. Basile le reconnaît quand il parle de l'impossibilité qu'il y avait pour lui, comme pour d'autres évêques, de s'éloigner de son Église, à cause de ceux qui, établis en embuscade, guettaient le moment favorable pour s'emparer du siège épiscopal. En dépit de ces menaces et des mesures vexatoires prises par le brutal Démosthène, Césarée restait, grâce

à la fermeté et au sens politique de son évêque, comme un îlot de résistance orthodoxe au milieu de la mer de l'erreur arienne, d'où émergeaient encore quelques terres que les hérétiques n'avaient pu conquérir. Quelles étaient ces terres heureuses?

L'Église de Samosate, malgré la persécution qui avait exilé son évêque, Eusèbe, et malgré des divisions intérieures consécutives à l'absence de son pasteur, montrait l'union dans la foi en face de l'hérésie. Dans la Lettre CCXIX (375), Basile adresse au clergé de Samosate cette exhortation complimenteuse :

« N'allez pas trahir cette fierté de votre Église, que l'on publie maintenant dans le monde entier : tous, comme si vous étiez gouvernés par une seule âme et par un seul cœur, vous vivez dans un seul corps. »

Il est vrai que la persécution qui sévissait à Samosate était, de l'aveu même de Basile, assez peu violente : les orthodoxes avaient devant eux « des adversaires sans résistance et faciles à vaincre ».

Plus heureuse encore que l'Église de Samosate était l'Église de Bérée. Avec l'unanimité des sentiments dans la confession de la foi orthodoxe, cette Église montrait encore une parfaite concorde intérieure. Dans la Lettre CCXX (375) Basile témoigne à ceux de Bérée son admiration pour leur « lutte quotidienne et leur vigoureuse résistance pour la piété ». Il déclare bienheureuse cette Église où l'on peut voir « la concorde de tout le peuple, la noblesse de caractère de ceux qui conduisent la cité et en dirigent les affaires, la sincérité de leurs dispositions à l'égard de Dieu ». Il l'exhorte « à ne pas perdre courage, à ne pas reculer devant la continuité des épreuves». « N'allez pas, dit-il à ceux de Bérée, répandre le fruit de vos peines; ne rendez pas inutile la souffrance que l'on a célébrée dans le monde entier... Votre exemple a redressé beaucoup d'Églises. »

Dans la Lettre CCXXI (375), aux mêmes destinataires, Basile compare l'Église de Bérée à une lampe qui brille sur le monde. Il semble, d'ailleurs, à lire cette lettre, que les luttes qu'eurent à soutenir ceux de Bérée furent suivies d'une paix relative.

L'Église de Chalcis[1] n'avait rien à envier à celle de Bérée. Dans la Lettre CCXXII (375) Basile s'adresse aux habitants de Chalcis. Il les remercie de l'exemple d'endurance qu'ils ont donné à son Église et des paroles d'encouragement qu'ils lui ont adressées :

« Qui serait assez peureux, assez lâche, ou assez peu exercé aux travaux des athlètes, pour n'être pas fortifié pour le combat par vos acclamations, et pour ne pas souhaiter d'être proclamé vainqueur avec vous? Vous avez pris les premiers votre aisance pour combattre dans le stade de la piété, vous avez repoussé bien des tentatives de luttes hérétiques, et vous avez supporté l'accablante chaleur des tentations, vous, les coryphées de l'Église, à qui le soin de l'autel a été confié, aussi bien que chacun des hommes du peuple et que les puissants. C'est, en effet, chez vous une chose tout à fait admirable et digne d'une complète approbation, que vous soyez tous un dans le Seigneur, ceux-ci en servant de guides vers le bien, ceux-là en suivant d'un commun accord. Aussi maîtrisez-vous l'attaque de vos adversaires et ne donnez-vous aucune prise dans aucun de vos membres à ceux qui luttent contre vous. »

Quant à l'Église d'Iconion, il semble que la lutte contre l'hérésie lui a été épargnée. Dans la Lettre CCXLVIII (376) Basile écrit à son évêque Amphiloque :

« Quand nous pensons à la paix dans laquelle s'écoule ta vie, nous rendons grâces au Seigneur, parce qu'il a soustrait ta piété à ce funeste incendie qui a exercé trop de ravages dans notre province. »

L'Église des Évéséniens avait, au témoignage de Basile, une doctrine pure. Il leur écrit dans la Lettre CCLI (376) :

« Nous demandons à notre Dieu que vous demeuriez dans la foi où vous êtes établis, et où vous vous glorifiez dans l'espérance de la gloire de Dieu. C'est vraiment une chose difficile à trouver désormais et qui se voit très rarement, qu'une Église pure, à qui la dureté des temps n'a fait subir aucun dommage, et qui conserve entier et intact l'enseignement apostolique. C'est avec ces qualités

1. Chalcis était la capitale de la Chalcidique et la métropole de la Syrie première.

que votre Église a été montrée dans les temps présents par Celui qui dans chaque génération proclame le nom des hommes qui sont dignes de son appel. »

A la fin de la même lettre Basile rend hommage, sans le nommer, à l'Occident orthodoxe. Il en parle comme s'il constituait la partie de beaucoup la plus étendue du monde chrétien, alors que la plus petite partie serait formée de l'Orient gagné à l'arianisme. Il semble que par cette exagération il veuille donner confiance aux Évéséniens, qui seraient ainsi assurés d'être avec le grand nombre :

« Tenez-vous fermes dans la foi, jetez les yeux tout autour de vous sur la terre, et constatez qu'elle est petite cette partie qui est malade. Tout le reste de l'Église, qui d'une extrémité du monde à l'autre a reçu l'Évangile, est dans cette doctrine saine et sans déviation que nous défendons. »

Conclusion

Les témoignages que nous avons recueillis dans la correspondance basilienne et qui portent sur la marche de l'hérésie d'Arios s'étendent sur une période d'environ huit années, de 370 à 378. Ils nous autorisent à conclure qu'avant même le terme de cette courte durée les Ariens étaient les maîtres de l'Orient. Bien rares étaient les lieux où ils ne régnaient pas, et là où ils régnaient, c'était souvent par des représentants indignes, que leur seule qualité d'hérétiques avait fait élever à l'épiscopat. Presque à la veille de sa mort, Basile aurait pu reprendre, en la modifiant quelque peu, la parole fameuse de S. Jérôme, et dire que si le monde n'était plus surpris d'être devenu arien, il pouvait gémir de l'être resté.

La guerre déclarée à l'orthodoxie par l'hérésie arienne avait tous les caractères d'une guerre de religion. Les violences auxquelles elle donna lieu nous font penser à d'autres violences, commises pendant d'autres guerres de religion plus proches de nous. Toutefois il ne semble pas, à en croire les historiens anciens, interrogés par des historiens récents d'une incontestable impartialité, que les orthodoxes contemporains de Basile aient rendu aux

hérétiques les coups qu'ils recevaient d'eux. C'est qu'ils étaient dans l'impossibilité de se défendre par la force contre des ennemis qui avaient pour eux les empereurs, l'armée, la police. Pour échapper aux sévices des hérétiques, les orthodoxes devaient se cacher ou s'enfuir.

Ce qui rendait encore plus pénible leur épreuve, c'est que les hérétiques persécuteurs se disaient chrétiens, et que, pour cette raison, leurs victimes ne faisaient pas, aux yeux des populations, figures de martyrs autant que les victimes de la persécution païenne. Basile, à plusieurs reprises, déplore cette indifférence imméritée, qu'on affectait à l'égard de ceux qu'il vénérait comme d'authentiques confesseurs de la foi.

Nous avons vu que les Ariens étaient aidés, dans leur travail de destruction, par les empereurs et leur entourage. Ils le furent aussi par le manque de clairvoyance ou d'énergie de beaucoup d'orthodoxes. Basile, lui, ne manquait ni de clairvoyance, ni d'énergie, ni non plus, quand il le fallait, de sens politique. Ce sont ces qualités, auxquelles une incontestable sainteté ajoutait son prestige, qui ont permis à l'évêque de Césarée de sauver sa ville de la domination arienne.

III

LE SABELLIANISME

L'hérésie d'Arios n'était pas la seule qui causât du souci à l'évêque de Césarée. Il y avait aussi l'hérésie de Sabellios. A la différence des Ariens, qui admettaient le Fils comme créature, les Sabelliens niaient l'existence réelle du Fils. Ils étaient surtout préoccupés de sauvegarder la divinité du Christ Sauveur, et, comme ils ne croyaient pas pouvoir admettre que ce Sauveur fût Dieu, s'il était distinct d'un Dieu Père, ils niaient la réalité de la Personne du Fils, comme aussi, naturellement, la réalité de la Personne du Père. Cette hérésie, qui se plaçait, peut-on dire, à l'extrême opposé de l'hérésie arienne, procédait, en réalité, de la même cause : la difficulté d'admettre un Dieu unique en trois Personnes réelles et

distinctes, dont chacune est Dieu. Mais, alors que pour les Ariens l'unité de Dieu était sauvée par la foi en la divinité du seul Dieu Père, dont le Fils est la créature, les Sabelliens, pour défendre le même dogme d'un Dieu unique, soutenaient que les Personnes divines n'avaient pas d'existence réelle. Le Père et le Fils n'étaient, pour les Sabelliens, que des expressions qui désignaient des aspects divers, des modes passagers de l'activité divine. C'est de là qu'est venu le nom de modalistes donné aux tenants de cette doctrine. On les appela aussi sabelliens, du nom de leur plus illustre représentant, Sabellios.

Sabellios était originaire de la Cyrénaïque. Il fut condamné par le pape Calixte vers 217. C'est en 257, après la mort de Sabellios, que sa doctrine se répandit en Cyrénaïque. Dès lors ce fut la division du pays en Sabelliens et anti-sabelliens. Denys, l'évêque d'Alexandrie, fut pris d'abord comme arbitre par les deux partis. Il se décida contre Sabellios et il écrivit beaucoup de lettres pour détourner de l'erreur sabellienne les évêques de Cyrénaïque. Alors ceux-ci en appelèrent au pape Denys. Ils s'appuyaient sur une lettre de l'évêque d'Alexandrie pour accuser celui-ci de professer une doctrine très proche de l'arianisme. Cette lettre, en effet, distinguait les trois hypostases avec des termes qui impliquaient une distinction ou *dissemblance* de substance. Le Fils était l'œuvre (ποίημα) du Père. Le terme ὁμοούσιος (consubstantiel) n'était pas admis. Voici, en résumé, d'après S. Athanase, les points essentiels de l'accusation formulée contre l'évêque d'Alexandrie : « Denys sépare le Fils du Père et l'éloigne de lui. Il affirme que le Fils n'existait pas avant d'avoir été engendré, et qu'il y a donc eu un temps où il n'était pas. Il n'est donc pas éternel, mais il est survenu ultérieurement. Le Fils est donc une créature (ποίημα) et un produit (γενητόν). Il est étranger au Père quant à l'essence, comme la vigne au vigneron ou le navire au charpentier. Enfin, dit Denys, ils m'accusent faussement de dire que le Christ n'est pas consubstantiel (ὁμοούσιος) à Dieu. » [1] Le pape condamna les propositions que les évêques de Cyrénaïque prêtaient à Denys. Il écrivit en

1. Daniélou, *Op. cit.*, p. 251, 252.

même temps à ces évêques une lettre où il réfutait de bonne façon le Sabellianisme, et une autre lettre à l'évêque d'Alexandrie. Celui-ci répondit au pape par sa *Réfutation et Apologie* en quatre livres, où il se défendait de l'accusation d'arianisme. Il affirmait sa croyance aux trois hypostases unies dans une seule substance, bien qu'il n'admît pas le terme **ὁμοούσιος**, pour cette raison qu'il n'était pas dans l'Écriture. Il expliquait pour le Fils le mot **ποίημα** dans un sens orthodoxe, et il affirmait qu'il n'y a pas eu un temps où le Fils n'était pas. En somme Denys d'Alexandrie montrait qu'il était, sur le fond, en parfait accord avec le pape.

Celui-ci fut-il parfaitement satisfait de la réponse de son homonyme? L'histoire ne le dit pas. En tout cas Basile déclare que personnellement il n'éprouve qu'une admiration modérée pour Denys d'Alexandrie. Le philosophe Maxime lui avait demandé un grand nombre des écrits de Denys, y compris les quatre livres de *Réfutation et Apologie.* Basile lui répondit par la Lettre IX (361 ou 362). On y voit d'abord l'exposition et la critique des idées de Denys :

« Les écrits de Denys que tu demandes nous sont bien parvenus et en très grand nombre, mais il manque les livres [1], et voilà pourquoi nous n'avons rien envoyé. Quant à notre opinion, la voici. Nous n'admirons pas tout en cet homme : il y a même des choses sur lesquelles nous passons tout simplement un trait. Cette impiété que l'on colporte maintenant partout, je veux dire celle de la Dissemblance [2], c'est ce personnage, autant du moins que nous pouvons le savoir, qui, le premier, en a presque fourni les semences aux hommes. La cause, je pense, n'est pas une perversité de pensée, mais la ferme volonté de s'opposer à Sabellios. Pour ma part, je recours d'habitude à la comparaison avec un jardinier qui tâche de redresser un jeune arbre tordu, et qui, parce qu'il tire

1. Il s'agit des quatre livres de *Réfutation et Apologie*, auxquels Basile fait allusion plus bas.

2. C'est l'anoméisme, la forme la plus radicale et la plus hardie de l'arianisme, qui allait jusqu'à nier toute ressemblance entre le Père et le Fils.

démesurément dans le sens opposé, s'écarte du juste milieu et amène l'arbuste à la position contraire. Nous avons trouvé que quelque chose de tel était arrivé à cet homme. Dans sa lutte énergique contre l'impiété du Libyen, il a été entraîné à son insu dans le mal contraire par son goût excessif de l'honneur. Alors qu'il lui suffisait de montrer que le Père et le Fils ne sont pas identiques par la personne, et qu'il tenait ainsi le prix de la victoire contre le blasphémateur, cet homme, pour remporter un succès éclatant et plus que complet, n'admet pas seulement la distinction des hypostases, mais encore une différence de substance, des degrés dans la puissance et une disparité de gloire. Aussi, par suite de cette erreur lui est-il arrivé de changer un mal pour un mal et de s'écarter de la rectitude de la doctrine. Pour cette raison encore il prend toutes les attitudes dans ses écrits : tantôt il supprime le mot ὁμοούσιον (consubstantiel), à cause de celui qui s'en est servi à tort pour le rejet des hypostases, tantôt il l'admet dans ce qu'il écrit à son homonyme pour se défendre. De plus, même au sujet du Saint-Esprit, il a lâché des mots qui conviennent très peu à un homme qui vit selon l'Esprit, et par lesquels il excluait Celui-ci de l'adorable Divinité, le rabaissait en quelque sorte, et le mettait au nombre des natures créées et faites pour servir. Voilà l'homme tel qu'il est. »

Basile paraît avoir pris connaissance de la plupart des écrits de Denys d'Alexandrie; il avait lu, en tout cas, sa lettre compromettante et les livres qu'il dit ne pas avoir, et qui sont les quatre livres de *Réfutation et Apologie*. Il les désigne assez clairement vers la fin de l'exposition des idées de Denys. C'est donc sur l'ensemble de son œuvre qu'il juge l'évêque d'Alexandrie, et il n'estime pas que « ce qu'il écrit à son homonyme pour se défendre » soit une correction suffisante de ce qu'il a écrit ailleurs. La différence qui oppose l'un à l'autre les deux documents est pour Basile l'indice d'une doctrine flottante. Au surplus il ne doute pas de la bonne foi de l'évêque d'Alexandrie.

A l'excès auquel son zèle avait amené Denys, Basile oppose le juste milieu de la doctrine orthodoxe, avec l'adoption du mot ὁμοούσιος (consubstantiel), qui exprime

l'identité de la substance divine pour les trois Personnes [1] :

« Pour moi, s'il faut émettre mon opinion personnelle, l'expression « semblable par la substance » (ὅμοιον κατ' οὐσίαν) [2], si l'on y joint le mot absolument (ἀπαραλλάκτως), je l'accepte, comme revenant au même que le terme *consubstantiel* (ὁμοουσίῳ), d'après la saine acception, évidemment, de *consubstantiel*. C'est bien ce qu'ont pensé ceux de Nicée, quand, après avoir appelé le Fils Unique Lumière de Lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, et lui avoir donné les autres noms semblables, ils ont ajouté comme conséquence le mot *consubstantiel*. Donc ni entre lumière et lumière, ni jamais entre vérité et vérité, ni entre la substance du Fils Unique et celle du Père il n'est possible d'imaginer une différence quelconque. Si donc on admet ma façon de parler, j'accepte l'expression. Mais si l'on disjoint du mot *semblable* (ὁμοίου) le mot *absolument* (ἀπαραλλάκτως), ce que précisément ceux de Constantinople ont fait, je tiens ce mot-là pour suspect, parce que j'estime qu'il rapetisse la gloire du Fils Unique. En effet, même pour des images indistinctes et très inférieures à leurs modèles, nous avons l'habitude d'employer souvent le terme *semblable* (ὅμοιον). Donc, puisque je crois que le mot *consubstantiel* (ὁμοούσιον) se prête moins à la fraude, moi aussi je l'adopte. »

Basile sera toujours un fervent consubstantialiste. S'il accepte, ou plutôt s'il tolère l'expression « semblable par la substance », et à condition qu'on y joigne « absolument », il adopte le terme *consubstantiel*. D'ailleurs il insinue que l'expression précédente se prête quelque peu à la fraude.

Cette Lettre IX, on le voit, vise bien plus l'hérésie

1. Nous verrons qu'en effet Basile, sans l'affirmer expressément, dit équivalemment que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils.

2. Basile pense ici aux homéousiens, auxquels il semble joindre, quelques lignes plus bas, les homéens, qu'il désigne par « ceux de Constantinople ». Pourtant ces derniers refusaient d'ajouter au terme « semblable » non seulement l'adverbe « absolument », mais encore l'expression « par la substance », ce qui les rangeait parmi les purs ariens.

d'Arios que celle de Sabellios. Elle montre encore qu'il était difficile de s'en prendre à l'une sans toucher à l'autre, et aussi difficile de répudier l'une sans paraître favoriser l'autre, car, tout opposées qu'elles étaient entre elles, ces hérésies se touchaient par quelque endroit, en bons extrêmes qu'elles étaient toutes deux. Le point sensible était le mot ὁμοούσιος (consubstantiel), car, s'il assurait contre les Ariens l'unité de la substance divine, comme la divinité du Fils et de l'Esprit-Saint, il risquait, s'il était mal interprété, de sacrifier la réalité des trois Personnes et d'accréditer ainsi l'erreur de Sabellios.

Pour ce qui est du Saint-Esprit, la lecture de la même Lettre IX nous a fait voir que la troisième Personne de la Trinité n'était pas mieux traitée que la Seconde par Denys d'Alexandrie. La position excessive qu'il avait prise à l'égard de Sabellios, et qui l'avait amené à soutenir sur la personne du Fils une doctrine voisine de l'arianisme, l'avait conduit aussi à nier la divinité du Saint-Esprit.

Les Pères de Nicée, préoccupés surtout de défendre contre Arios la divinité du Fils, avaient jugé suffisant d'exiger la foi au Saint-Esprit, sans donner d'autres précisions. Basile lui-même indique la raison de cette réticence. C'est que la question du Saint-Esprit n'avait pas encore été agitée et que la pensée des croyants sur la troisième Personne de la Trinité s'était conservée pure. Mais il arriva qu'on se posa des questions sur la nature du Saint-Esprit, et qu'on jugea nécessaire de faire la théologie de la troisième Personne comme on avait fait celle de la Seconde. Le Saint-Esprit était-il consubstantiel au Père et au Fils, ou n'était-ce qu'une simple créature? Athanase prit bien vite la défense du Saint-Esprit pour affirmer sa divinité [1], et en 362 le concile d'Alexandrie frappa d'anathème ceux qui disaient que le Saint-Esprit est une créature, et d'une autre substance que celle du Christ. Le concile jugeait ces hérétiques comme des semi-ariens [2]. Ces semi-ariens ou pneumatomaques firent beaucoup d'adeptes. Eustathe de Sébaste fut un de leurs chefs, et peut-être le principal.

1. Athanase, *Lettres à Sérapion*, I, 1, 2.
2. Athanase, *Tom. ad Antioch.*, III.

CHAPITRE TROISIÈME

LE DOCTEUR DE L'ÉGLISE

I

L'ARIANISME ET LE SABELLIANISME

Les témoignages que nous allons citer maintenant sont des expositions et des condamnations de l'Arianisme et du Sabellianisme. Basile naturellement condamne aussi, quand il la rencontre, l'hérésie des Pneumatomaques. Il nous donne en outre de nombreuses expositions de la foi orthodoxe. Mais il convient d'abord de savoir quelles étaient les idées de Basile sur la connaissance qu'on peut avoir de Dieu. Les trois Lettres CCXXXIII, CCXXXIV et CCXXXV, à Amphiloque d'Iconion, nous renseignent sur ce point.

Elles sont bien, comme l'indiquent les adresses, une réponse à des questions que lui avait posées Amphiloque, mais elles sont surtout une réfutation des objections que lui faisaient les Anoméens, et en particulier les disciples d'Eunomios [1], le représentant le plus actif de la secte anoméenne.

Dans ses livres contre Eunomios [2], Basile s'en prend à l'orgueil de cet hérétique, qui prétendait connaître la

1. Eunomios était le disciple d'Aèce, qui était lui-même le chef des Anoméens.

2. Livre I, 12 et suiv.

substance divine. Dans la Lettre CCXXXIII (376) Basile s'élève encore contre cette prétention. Il compte trois activités de l'intelligence, comme il compte trois conditions de vie :

« Ou bien nos occupations sont mauvaises, et il est évident que les mouvements de notre intelligence sont mauvais : par exemple les adultères, les vols, les idolâtries, les calomnies, les querelles, les colères, les brigues, les mouvements d'orgueil, et tous les péchés que l'apôtre Paul a mis au nombre des œuvres de la chair [1]. Ou bien l'activité de l'âme est en quelque sorte indifférente, parce qu'elle n'a rien ni de condamnable, ni de louable, comme l'acquisition des connaissances requises pour ces métiers d'artisan que nous appelons aussi indifférents, et qui par leur objet n'inclinent ni vers la vertu ni vers le vice. Quel vice, en effet, renferme le métier de pilote ou celui de médecin? Cependant ils ne sont pas non plus par eux-mêmes des vertus, mais, par la volonté de ceux qui les exercent, ils inclinent vers le parti de l'un des deux adversaires. Quant à l'intelligence qui s'est mêlée à la divinité de l'Esprit, elle est déjà parvenue à la contemplation des grands spectacles, et elle perçoit les beautés divines, autant du moins que la grâce le lui permet et que sa constitution peut les recueillir... Le jugement de l'intelligence nous a été donné pour comprendre la vérité. Mais notre Dieu est la vérité même. Aussi l'intelligence doit-elle avant tout s'appliquer à connaître notre Dieu, mais à le connaître autant que l'infiniment grand peut être connu par le plus petit des êtres... Si l'intelligence a été troublée par des démons, elle adorera les idoles ou elle se tournera vers quelque autre forme d'impiété; mais si elle s'est abandonnée au secours de l'Esprit, elle découvrira la vérité et connaîtra Dieu. Elle le connaîtra, comme dit l'Apôtre, en partie, mais plus parfaitement dans la vie future : « Quand sera venu ce qui est plus parfait, ce qui est partiel prendra fin [2]. » C'est pourquoi la faculté de discerner que possède l'intelligence est bonne, et elle a

1. *Gal.*, V, 19, 20, 21.
2. I *Cor.*, XIII, 10.

été donnée pour une fin utile, la connaissance de Dieu, mais elle s'exerce dans la mesure où elle peut le comprendre. »

Ces phrases nous permettent d'affirmer que, d'après Basile, l'homme peut avoir de Dieu une connaissance réelle, bien qu'imparfaite. En appréciant notre intelligence d'après la valeur morale de nos occupations, Basile remonte de l'effet à la cause, alors qu'il nous semblerait plus normal de partir de la cause pour expliquer l'effet, et de dire que c'est l'intelligence qui inspire nos activités bonnes ou mauvaises, suivant qu'elle se laisse guider elle-même par l'Esprit du bien ou par l'Esprit du mal. Basile suit le conseil du Maître, qui veut nous faire juger l'arbre à ses fruits [1].

Dans la Lettre CCXXXIV (376) Basile se défend contre les Anoméens, qui l'accusaient d'honorer ce qu'il ne connaissait pas, parce qu'il honorait Dieu sans connaître sa substance. Il répond que l'on peut connaître certains attributs divins, et par conséquent savoir quelque chose de Dieu, sans connaître la substance divine :

« Je sais que Dieu existe, dit Basile. Quant à savoir ce qu'est sa substance, j'estime que c'est au-dessus de notre intelligence. »

Il conclut par ces mots qui expriment une pensée assez profonde :

« La connaissance de la substance divine est le sentiment de l'incompréhensibilité de Dieu, et l'on n'honore pas ce dont on a compris la substance, mais ce dont on sait que la substance existe. »

A la fin de la lettre Basile justifie sa foi :

« Nous connaissons Dieu par sa puissance. Voilà pourquoi nous croyons en Celui que nous avons connu, et que nous adorons Celui en qui nous avons cru. »

Dans la Lettre CCXXXV (376) Basile justifie d'abord l'acte de foi par la considération des ouvrages de Dieu, qui nous font connaître sa sagesse, sa puissance, sa bonté et tous ses attributs. Puis il s'attaque de nouveau au sophisme dont il a déjà montré la faiblesse dans la lettre

1. *Matth.*, VII, 16-18.

précédente : on ne peut connaître Dieu si l'on ne connaît pas sa substance. Mais ici il accumule comme arguments les textes bibliques où se trouve le mot connaître, en se donnant, selon nous, une peine bien inutile.

Écoutons maintenant Basile nous dire ce qu'il pense de ses possibilités théologiques.

Il est telle lettre où il voudrait faire croire qu'il est incapable de défendre la doctrine orthodoxe. Grégoire de Nazianze, à qui il avait envoyé un écrit théologique, lui avait reproché sa « pauvreté de mots ». Basile lui répond, dans la Lettre VII, écrite pendant sa retraite à Annisi, que la parole est impuissante à servir les idées. Pour ce qui est de lui-même, il affirme qu'il a une pensée faible et une langue inférieure à sa pensée. Il termine par cette conclusion : « Comme nous sommes de beaucoup inférieur à ce que tu pourrais supposer, nous nuisons plutôt à la doctrine par notre propre faiblesse, que nous n'ajoutons de la force à la vérité par notre intervention. » Il faut voir sans doute ici le dépit d'un écrivain dont l'œuvre n'a pas été justement appréciée. Sa phrase exprime, selon nous, une modestie d'auteur, à défaut d'une modestie de saint.

La Lettre CLXXV (vers 374), au comte Magnénianos, révèle le souci de ne pas s'écarter de la foi de Nicée par « des professions de foi divergentes », et la crainte que des exposés complets de la doctrine ne suscitent des calomnies contre leur auteur. Celui-ci redoute « la recherche trop curieuse » et l'innovation dans le domaine de la foi. Aussi, au comte Magnénianos, qui lui avait ordonné « d'écrire sur la foi », il déclare : « Je ne veux pas laisser d'ouvrage sur la foi ». Basile paraît oublier qu'il a composé contre Eunomios des écrits importants [1], pour lesquels il espérait qu'ils ne seraient pas « une arme sans valeur contre les pervers » que le sophiste Léonce pourrait rencontrer [2]. Oublie-t-il aussi que le traité du Saint-Esprit était alors bien près de paraître, ce traité célèbre dont Amphiloque

1. Les cinq Livres contre Eunomios.
2. Lettre XX.

d'Iconion voulait avoir un bel exemplaire écrit sur parchemin [1].

Quelles qu'aient pu être ses intentions réelles pour les ouvrages à écrire sur la foi, Basile, dans toute sa correspondance, s'est montré l'intrépide défenseur de la foi de Nicée.

La Lettre LII (début de l'épiscopat), à des religieuses, nous offre un long et admirable plaidoyer en faveur du mot ὁμοούσιος (consubstantiel), suivi de quelques explications sur la place qu'occupe le Saint-Esprit dans la Sainte Trinité.

De tout ce qui est contenu dans la profession de foi de Nicée, il n'y a que le mot ὁμοούσιος (consubstantiel), assure Basile, qui ait été « mal accueilli par certains, et il y en a qui n'ont pas encore voulu l'admettre. On pourrait les en blâmer justement, comme aussi les juger dignes de pardon. Ne pas suivre les Pères et ne pas donner à leur mot plus d'autorité qu'à son propre sentiment, c'est une attitude digne de reproche, parce qu'elle est pleine de suffisance; mais aussi tenir ce mot pour suspect parce que d'autres l'ont décrié, cela peut paraître les libérer quelque peu de la précédente accusation. Il est bien vrai, en effet, que ceux qui s'étaient réunis à cause de Paul de Samosate [2] attaquèrent l'expression comme obscure. Ils dirent que le mot *consubstantiel* désigne l'idée de substance et aussi ce qui provient de la substance; si bien que la substance, une fois divisée, fournit l'appellation de *consubstantiel* aux éléments dans lesquels elle a été divisée. Cette conception se justifie, dans une certaine mesure, pour le bronze et les monnaies qui en sont faites, mais en Dieu le Père et en Dieu le Fils la substance n'est pas plus ancienne qu'eux, et on ne peut la considérer comme au-dessus de l'un et de l'autre : ce serait aller au-delà de l'impiété que de penser

1. Lettre CCXXXI.

2. Paul de Samosate, évêque d'Antioche, fut condamné comme sabellien en 268 par un concile qui s'était réuni dans cette ville. Auparavant les Pères de ce concile avaient rejeté le mot ὁμοούσιος, qui leur semblait exprimer le sabellianisme de Paul.

ou de proférer pareille chose. Que pourrait-il, en effet, y avoir de plus ancien que l'inengendré? On supprime même, par suite de ce blasphème, la foi dans le Père et le Fils, car les êtres qui tiennent leur existence d'un être unique sont entre eux comme des frères [1].

Parce qu'il y en avait encore à ce moment qui disaient que le Fils a été amené du non-être à l'être, afin d'éliminer aussi cette impiété les Pères ont ajouté le mot *consubstantiel*. En effet l'union du Fils avec le Père est éternelle et continue. D'ailleurs déjà les mots précédents montrent que telle est la pensée de ces hommes. Après avoir dit « Lumière de Lumière » et affirmé que le Fils a été engendré, et non pas fait, de la substance du Père, ils joignirent à ces déclarations le mot *consubstantiel*: ils indiquaient par là que l'explication qu'on donnerait du mot *lumière* pour le Père conviendrait aussi pour le Fils. En effet, entre une lumière véritable et une lumière véritable, d'après la notion même de lumière, il n'y aura aucune différence. Donc puisque le Père est une lumière sans principe, que le Fils est une lumière engendrée, que l'un est lumière et que l'autre est lumière, les Pères dirent justement *consubstantiel*, afin de faire voir l'égale dignité de nature. Ce ne sont pas les êtres qui sont entre eux comme des frères que l'on dit consubstantiels, comme certains l'ont pensé; mais lorsque la cause et ce qui tient son existence de la cause sont de même nature, on les dit consubstantiels.

Ce mot corrige aussi la malice de Sabellios, car il supprime l'identité de l'hypostase et introduit une notion parfaite des personnes. En effet, il n'y a rien qui, pris en lui-même, soit consubstantiel à soi-même, mais une chose l'est à une autre chose. Aussi ce mot est-il bien choisi et conforme à la piété, parce qu'à la fois il définit la propriété des hypostases et fait voir la parfaite similitude de

1. D'après Basile les Pères du concile d'Antioche s'étaient attachés surtout au sens matériel d'ὁμοούσιος, alors que c'est le sens spirituel de ce terme qui était accusé de favoriser l'hérésie sabellienne, et que c'est précisément comme sabellien que Paul de Samosate fut condamné.

nature [1]. Mais quand on nous enseignera que le Fils est de la substance du Père, qu'il a été engendré et non pas fait, n'allons pas tomber dans les concepts matériels des phénomènes naturels [2]. La substance n'a pas été divisée pour passer du Père au Fils : ce n'est ni en coulant qu'elle a engendré, ni en produisant, comme les arbres produisent leurs fruits, mais le mode de la génération divine est inexprimable et inconcevable pour la raison humaine. C'est le propre d'un esprit vraiment bas et charnel d'assimiler les choses éternelles aux choses corruptibles et passagères, et de penser que Dieu engendre de la même manière que les êtres corporels, alors que c'est à l'opposé qu'il faudrait prendre nos arguments pour satisfaire la piété, et qu'il faudrait dire : puisque les êtres mortels sont ainsi, l'Immortel n'est pas ainsi. Donc il ne faut ni nier la génération divine, ni souiller son propre jugement par des pensées matérielles.

Le Saint-Esprit est compté avec le Père et le Fils, parce que lui aussi est au-dessus de la créature, mais il est placé comme nous l'avons appris dans l'Évangile par ces paroles du Seigneur : « Allez, baptisez au nom du Père,

1. Basile n'a pas de peine à montrer que le mot ὁμοούσιος est bien choisi pour sauver l'unité de la substance divine. Il fait preuve, semble-t-il, de plus de témérité, quand il affirme que le même mot corrige la malice de Sabellios, alors que beaucoup l'accusaient de la favoriser. Et en effet, si l'on se tient au seul mot ὁμοούσιος, sans explication ni complément, on pense difficilement à la réalité de trois Personnes distinctes. Quand Basile dit que rien n'est consubstantiel à soi-même, les Sabelliens pourraient lui rétorquer que ce sont les activités divines qui sont consubstantielles les unes aux autres dans l'unité de la substance, et que, si l'on faisait de ces activités des Personnes distinctes, il faudrait placer chacune dans une substance qui lui fût propre. Ce n'est donc pas le mot ὁμοούσιος, mais le mot ὑπόστασις qui corrige la malice de Sabellios, en permettant de donner aux trois Personnes une existence réelle dans l'unique οὐσία divine.

2. Pour Basile, le seul danger que présente l'adoption de l'ὁμοούσιος est le sens matériel où l'on pourrait prendre ce mot.

du Fils et du Saint-Esprit ». Celui qui le place avant le Fils ou qui le dit plus ancien que le Père s'oppose à l'ordre voulu par Dieu et s'éloigne de la saine croyance, parce qu'il ne garde pas le mode de glorification qu'il a reçu, et qu'il imagine pour lui-même un langage nouveau afin de plaire aux hommes. Si, en effet, le Saint-Esprit est supérieur à Dieu, il n'est pas de Dieu, et il est écrit : « L'Esprit est de Dieu ». Mais, s'il est de Dieu, comment est-il plus ancien que Celui de qui il est? Quelle est cette folie, alors qu'il n'y a qu'un seul inengendré, qui fait dire qu'un autre être est supérieur à l'inengendré? Mais le Saint-Esprit n'est pas non plus avant le Fils Unique, car il n'y a aucun intermédiaire entre le Fils et le Père. D'un autre côté, s'il n'est pas de Dieu et s'il est par le Christ, il n'est pas du tout. C'est pourquoi cette innovation au sujet de son rang équivaut à la destruction de son existence même, et c'est la négation de la foi tout entière. Il est donc également impie de faire descendre le Saint-Esprit jusqu'à la créature et de le placer au-dessus du Fils ou au-dessus du Père, soit selon le temps, soit selon le rang. »

Dans la Lettre XC (372), aux évêques d'Occident, Basile exprime ce souhait : « Qu'il soit chez nous sur toutes les lèvres et proclamé en toute liberté, ce bon message des Pères, qui détruit l'odieuse hérésie d'Arios et édifie les Églises dans la saine doctrine, celle où le Fils est reconnu consubstantiel au Père, et où l'Esprit-Saint, jouissant des mêmes honneurs, est compté et adoré avec eux ! »

La Lettre CV (372), à des diaconesses, filles du comte Térence, contient ce bref exposé de la doctrine trinitaire : « Vous croyez dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit : n'allez pas livrer ce dépôt. Le Père, principe de toutes choses; le Fils Unique, engendré par lui, vrai Dieu, Parfait de Parfait, image vivante et qui montre en lui-même le Père tout entier; l'Esprit-Saint, qui tient son existence de Dieu, la source de la sainteté, puissance productrice de vie, grâce qui rend parfait, par qui l'homme est adopté comme fils et ce qui est mortel rendu immortel, uni au Père et au Fils en toutes choses, en gloire et en éternité, en puissance et en royauté, en souveraineté et en divinité, comme d'ailleurs l'atteste la tradition du baptême du salut.

Ceux qui appellent créature soit le Fils, soit l'Esprit, ou qui rabaissent complètement l'Esprit au rang de ministre et de serviteur, sont loin de la vérité, et on doit fuir leur communion et éviter leur entretien comme choses nuisibles aux âmes. »

Dans la Lettre CXXV (373), qui contient la profession de foi d'Eustathe de Sébaste, Basile réfute d'abord l'erreur de Marcel et de Sabellios, qui s'appuyaient, pour nier l'existence réelle des hypostases, sur ces mots de la profession de foi de Nicée :

« Si quelqu'un dit que le Fils est d'une autre substance ou d'une autre hypostase, l'Église catholique et apostolique le frappe d'anathème. »

Basile réplique : « En réalité les Pères n'ont pas dit ici que substance et hypostase sont une même chose. En effet, si ces mots exprimaient une seule et même idée, quel besoin y avait-il de l'un et de l'autre [1] ? De toute évidence, comme les uns niaient que le Fils fût de la substance du Père, et que les autres disaient qu'il n'était pas de sa substance, mais de quelque autre hypostase, les Pères ont rejeté l'une et l'autre opinion comme étrangères à la pensée de l'Église. En effet, quand ils révélèrent leur propre pensée, ils dirent que le Fils est de la substance du Père, sans plus ajouter : de l'hypostase. Ainsi la première déclaration est là pour repousser la pensée perverse, et la seconde fait connaître le dogme du salut. Il faut donc admettre que le Fils est consubstantiel au Père, comme c'est écrit, mais il faut admettre aussi que le Père est dans une hypostase particulière, le Fils dans une hypostase

1. En réalité le concile de Nicée avait bien fait d'employer les deux termes οὐσία et ὑπόστασις, précisément parce que, pris en eux-mêmes, ces deux termes expriment la même idée, et que, pour cette raison, on pouvait user indifféremment de l'un ou de l'autre, comme de deux synonymes, pour désigner la substance. C'est parce que les Pères de Nicée ont pris le terme ὑπόστασις dans son sens étymologique de substance, qu'ils l'ont fait entrer dans leur anathème. C'est par pure convention que Basile et les orthodoxes ont donné à ce terme le sens de personne par opposition au terme οὐσία, réservé pour désigner la substance.

particulière, et l'Esprit-Saint dans une hypostase particulière, comme les Pères l'ont eux-mêmes clairement exposé. Ils ont, en effet, suffisamment et clairement montré, en disant : « Lumière de Lumière », qu'autre chose est la Lumière qui a engendré, et autre chose celle qui a été engendrée. Lumière cependant et Lumière, de telle sorte qu'il n'y a qu'un seul et même principe de substance. »

Pour appuyer sa démonstration sur une preuve irrécusable, Basile cite la profession de foi écrite à Nicée :

« Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur de toutes choses, visibles et invisibles. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Unique engendré, qui a été engendré du Père, c'est-à-dire de la substance du Père; Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; qui a été engendré, non créé; consubstantiel au Père; par qui tout a été fait, et ce qui est dans le ciel et ce qui est sur la terre; qui pour nous, les hommes, et pour notre salut est descendu et s'est incarné, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux; qui viendra juger vivants et morts. Et au Saint-Esprit. Quant à ceux qui disent qu'il était un temps où il n'était pas, qu'avant d'être engendré il n'était pas, et, parce qu'il a été fait de néants, qui affirment qu'il est soit d'une autre hypostase, soit d'une autre substance, que le Fils de Dieu est sujet soit au changement, soit à l'altération, ces gens-là, l'Église catholique et apostolique les frappe d'anathème. » [1]

Enfin Basile parle du Saint-Esprit. Dans la profession de foi de Nicée, Basile le reconnaît, « La doctrine de l'Esprit n'est exposée qu'en passant, n'ayant paru demander aucune recherche, parce qu'alors cette question n'avait pas encore été agitée, et que la pensée des âmes croyantes sur l'Esprit était depuis toujours à l'abri des embûches. Mais peu à peu croissaient les mauvaises semences de l'impiété, qui furent jetées d'abord par Arios, le chef de l'hérésie, qui furent nourries ensuite pour la perte des

1. Cette profession de foi présente quelques variantes avec celle que nous avons citée plus haut, mais ces variantes ne portent pas sur le sens.

Églises par ceux qui commirent le crime d'hériter de ses erreurs, enfin que la suite même de l'impiété lança dans le blasphème contre l'Esprit. »

Basile juge nécessaire de proposer contre ces blasphémateurs de l'Esprit-Saint [1] la mesure suivante :

« Que l'on frappe d'anathème ceux qui disent que l'Esprit-Saint est une créature, ceux qui le pensent, et ceux qui ne reconnaissent pas qu'il est saint par nature, comme le Père est saint par nature, et le Fils saint par nature, et qui l'excluent de la divine et bienheureuse nature. »

Puis il expose la doctrine orthodoxe sur le Saint-Esprit :

« Ce qui distingue la pensée droite, c'est qu'elle ne sépare pas le Saint-Esprit du Père et du Fils (il faut que nous soyons baptisés comme nous avons été instruits, que nous croyions comme nous sommes baptisés, et que nous glorifiions, comme nous avons reçu la foi, le Père, le Fils et le Saint-Esprit), et qu'elle s'éloigne de la communion de ceux qui l'appellent créature, comme de celle de blasphémateurs manifestes. Il reste convenu (cette remarque est nécessaire à cause des délateurs) que nous ne disons pas que l'Esprit-Saint est inengendré, car nous ne connaissons qu'un seul inengendré et qu'un seul principe des êtres, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ni engendré, car dans la foi traditionnelle on nous a enseigné qu'il n'y a qu'un seul Unique engendré; mais, comme d'autre part on nous a enseigné que l'Esprit de vérité procède du Père, nous reconnaissons qu'il est de Dieu sans avoir été créé. »

Basile estime qu'il faut frapper aussi d'anathème « ceux qui disent que l'Esprit-Saint fait office de serviteur, parce qu'avec ce mot ils le rabaissent au rang de la créature. En effet, l'Écriture nous a fait savoir que les esprits serviteurs sont des créatures, lorsqu'elle a dit : « Tous sont des esprits serviteurs envoyés en service. »

Enfin une troisième condamnation est réservée à ceux

1. Le Christ a formulé une terrible menace contre les blasphémateurs de l'Esprit-Saint : *Matth.*, XII, 31, 32 — *Marc*, III, 29 — *Luc*, XII, 10.

qui changent l'ordre dans lequel on doit nommer les Personnes divines :

« A cause de ceux qui brouillent tout et qui ne gardent pas l'enseignement contenu dans les Évangiles, il est nécessaire d'ajouter encore cette prescription : il faut fuir aussi, comme des gens qui combattent ouvertement contre la piété, ceux qui changent l'ordre que nous a transmis le Seigneur, qui font passer le Fils avant le Père, et qui placent l'Esprit-Saint avant le Fils. Il convient de garder immuable et inviolable l'ordre que nous avons reçu de la bouche même du Seigneur, lorsqu'il a dit : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » [1]

Dans la Lettre CXXVI (373), à Atarbios, évêque de Néocésarée et parent de Basile, le destinataire est accusé d'avoir tenu des propos qui avaient de l'affinité avec l'hérésie de Sabellios :

« Lorsque quelques-uns des frères honorables et dignes de toute confiance nous eurent rapporté que tu faisais certaines innovations dans le domaine de la foi, et que tu tenais des propos contraires à la saine doctrine, alors nous nous sommes ému davantage [2] et nous avons été en proie à une vive inquiétude : c'était la crainte qu'outre les innombrables blessures que l'Église a reçues de ceux qui ont péché contre la vérité de l'Évangile [3], il pût naître encore un autre mal par la rénovation de l'ancienne hérésie de l'ennemi de l'Église, Sabellios. Les frères, en effet, nous ont rapporté que tes paroles avaient de l'affinité avec les siennes. Aussi avons-nous écrit, pour que tu n'hésites pas à te mettre en mouvement pour un petit voyage, afin de venir nous trouver et, nous ayant procuré la pleine assurance que nous désirons là-dessus, de calmer notre douleur, et aussi de consoler les Églises de Dieu. Elles sont maintenant accablées d'une affliction intolé-

1. *Matth.*, XXVIII, 19.

2. Basile fait allusion à l'attitude d'Atarbios à son égard, attitude qui l'a beaucoup affligé et dont il s'est plaint au début de la lettre.

3. Il s'agit des Ariens.

rable, à cause de ce qui a été fait [1], et aussi à cause de ce que la rumeur publique t'accuse d'avoir dit. »

Il est arrivé à Basile d'être obligé de se défendre contre des ennemis qui lui prêtaient des propos hérétiques. A l'instigation d'Eustathe sans doute, les gens de Sébaste faisaient circuler un opuscule qu'ils attribuaient à l'évêque de Césarée, et qui contenait une véritable profession de foi sabellienne. Dans la Lettre CXXIX (373), à Mélèce d'Antioche, Basile restitue à Apolinaire de Laodicée cette profession de foi. La voici :

« C'est pourquoi il est nécessaire de concevoir la première identité partout jointe, ou plutôt intimement unie à la différence, et de dire que la deuxième et la troisième sont la même. En effet ce que le Père est en premier lieu, le Fils l'est en second lieu, et l'Esprit en troisième lieu. De nouveau, ce que l'Esprit est en premier lieu, le Fils l'est en second lieu, en tant que le Seigneur aussi est l'Esprit, et le Père en troisième lieu, en tant que Dieu est Esprit. Et dans la mesure où l'on peut traduire l'inexprimable avec quelque violence, le Père est paternellement Fils, et le Fils filialement Père. Et de même pour l'Esprit, en tant que la Trinité est un seul Dieu. »

Cette profession de foi niait la réalité des Personnes divines, et on peut même se demander si elle considérait comme vraiment distincts les concepts de Père, de Fils et d'Esprit, à voir la façon dont elle les entremêlait !

Dans la Lettre CXL (373), à l'Église d'Antioche, Basile commence par déclarer qu'il ne veut ni recevoir une autre profession de foi que celle de Nicée, ni ajouter à celle-ci un commentaire qui risquerait « d'humaniser les paroles de la piété ». Puis il reproduit cette profession de foi, qu'il avait déjà citée dans la Lettre CXXV. La fin de la Lettre CXL concerne le Saint-Esprit :

« Comme la doctrine sur le Saint-Esprit n'est pas définie, parce que, à ce moment, les Pneumatomaques n'avaient pas encore fait leur apparition, les Pères se sont tus sur la nécessité de frapper d'anathème ceux qui disent que

1. Basile fait sans doute allusion à ce qu'il a dit au début de la lettre, où il a parlé des désordres qui s'étaient produits à Nicopolis.

l'Esprit-Saint appartient à la nature créée et servile. En effet, il n'y a absolument rien de créé dans la divine et bienheureuse Trinité. »

Dans la Lettre CLIX (vers 373), à Eupatérios et à sa fille, Basile, une fois encore, témoigne de son indéfectible attachement à la foi de Nicée :

« Pour nous, disons-le d'un mot, nous préférons de beaucoup la profession de foi des Pères qui se sont réunis à Nicée à toutes celles qui ont été imaginées depuis : le Fils y est reconnu consubstantiel au Père, et comme étant de la même nature que Celui qui l'a engendré. Lumière de Lumière, Dieu de Dieu, Bien de Bien et tous les attributs semblables ont été reconnus par ces saints Pères et sont attestés maintenant par nous, qui souhaitons de marcher sur leurs traces. »

Aussitôt après Basile affirme sa foi dans la divinité du Saint-Esprit :

« Il y a la question que soulèvent maintenant ceux qui tentent toujours d'introduire quelque innovation; les Anciens l'ont passée sous silence, parce qu'elle était à l'abri des controverses, et elle est restée confuse : je parle de la question du Saint-Esprit. Nous voulons ajouter les explications qu'exige ce sujet, d'accord avec la pensée de l'Écriture, parce que nous croyons comme nous sommes baptisés, et que nous glorifions comme nous croyons. Donc, puisqu'un baptême nous a été donné par le Sauveur au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous présentons une profession de foi conforme à ce baptême et une glorification conforme à cette foi, en glorifiant le Saint-Esprit avec le Père et le Fils, parce que nous sommes persuadés qu'il n'est pas étranger à la divine nature. En effet, ce qui est éloigné comme étranger selon la nature ne saurait participer aux mêmes honneurs. Quant à ceux qui disent que l'Esprit-Saint est une créature, nous avons pitié d'eux comme de gens qui tombent, à cause d'un tel mot, dans l'impardonnable faute du blasphème contre l'Esprit. Que la créature est distincte de la divinité, il n'est pas besoin de le dire à ceux qui sont tant soit peu exercés dans les Écritures. La créature est esclave, l'Esprit délivre; la créature a besoin qu'on lui donne la vie, c'est l'Esprit qui vivifie; la créature a besoin d'enseignement,

c'est l'Esprit qui enseigne; la créature est sanctifiée, c'est l'Esprit qui sanctifie. Tu cites les anges, les archanges, toutes les puissances qui sont au-dessus de ce monde? C'est par l'Esprit qu'elles reçoivent leur sanctification. L'Esprit, lui, a une sainteté naturelle, qu'il n'a pas reçue par grâce, mais qui fait partie de sa substance : aussi l'appellation de Saint lui a-t-elle été spécialement décernée. Donc, ce qui est saint par nature, comme le Père est saint par nature et le Fils saint par nature, nous n'acceptons pas nous-mêmes de le séparer et de le retrancher de la divine et bienheureuse Trinité, et nous n'approuvons pas ceux qui sans scrupule le comptent avec la créature. »

La Lettre CLXXV (vers 374), où Basile écrit au comte Magnénianos qu'il ne veut pas laisser d'ouvrage sur la foi, se termine par cette profession de foi :

« Nous déclarons que nous sommes baptisés comme nous croyons, et que nous glorifions comme nous sommes baptisés. Quant aux noms, il nous suffit de reconnaître ceux que nous avons reçus de la sainte Écriture, et d'éviter l'innovation dans ce domaine. Ce n'est pas, en effet, dans l'invention des noms que se trouve notre salut, mais dans la saine confession sur la Divinité en laquelle nous croyons. »

Le plus long passage de la correspondance basilienne qui traite du sabellianisme réunit les chapitres 3, 4 et 5 de la Lettre CCX (375), adressée aux premiers citoyens de Néocésarée [1]. Nous allons citer en entier ce passage, que nous faisons précéder de son contexte historique, ce qui nous permettra de le mieux comprendre.

Les habitants de Néocésarée, à l'instigation de leur évêque, Atarbios, un parent de Basile, étaient devenus des

1. Déjà dans la Lettre CCVII (375), Basile avait demandé aux clercs de Néocésarée de préserver les fidèles du sabellianisme. « N'acceptez pas, leur dit-il, de voir avec indifférence, puisque vous êtes parfaitement instruits, le peuple de Dieu bouleversé par les doctrines impies. Sabellios de Libye et Marcel de Galatie osèrent seuls entre tous enseigner et écrire ces sottises que maintenant chez vous les chefs du peuple tentent de proférer d'une langue bredouillante, comme leurs propres inventions. »

ennemis déclarés de l'évêque de Césarée. On ne lui pardonnait pas ses rapports avec Eustathe de Sébaste, et, pour ce fait, on l'accusait de favoriser l'arianisme. Basile se défendit dans la Lettre CCIV (375), adressée aux prêtres de Néocésarée, et dans la Lettre CCVII (375), adressée aux clercs de la même ville. La Lettre CCX est une contre-offensive antisabellienne. Nous y voyons la doctrine de Sabellios présentée avec les particularités exégétiques dont l'avaient enrichie les docteurs de Néocésarée :

« On s'exerce chez vous à distordre la foi, par haine pour les doctrines apostoliques et évangéliques, par haine pour la tradition de Grégoire [1], l'homme vraiment grand, et de ses successeurs jusqu'à ce bienheureux Mousonios [2], dont les enseignements, de toute évidence, résonnent encore dans vos oreilles. Le mal de Sabellios, qui s'était propagé jadis et qui avait été éteint par les Pères, ils entreprennent maintenant de le renouveler, ces gens qui, par peur des preuves convaincantes, imaginent les songes utilisés contre nous [3]. Mais vous, envoyez promener ces têtes alourdies par le vin et peuplées de visions par la vapeur qui monte de l'ivresse pour flotter ensuite dans les cervelles, et apprenez de nous, qui veillons et qui ne pouvons pas nous taire à cause de la crainte de Dieu, le dommage qu'on vous fait subir. Le Sabellianisme, c'est le Judaïsme, et il s'introduit sous une apparence de Christianisme dans la prédication évangélique. En effet, celui qui dit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul être en plusieurs Personnes, et qui n'admet pour les trois qu'une seule hypostase, que fait-il sinon nier la préexistence éternelle du Fils Unique? Il nie encore sa venue en mission chez les hommes, sa descente aux enfers, sa résurrection, le jugement qu'il doit rendre. Il nie encore les opérations propres de l'Esprit. Mais j'entends dire que

1. Grégoire le Thaumaturge, qui fut évêque de Néocésarée dans la seconde moitié du IIIe siècle.

2. Voir la Lettre XXVIII, écrite à l'Église de Néocésarée après la mort de son évêque Mousonios.

3. Dans la Lettre CCVII, Basile avait accusé « les chefs du peuple » de Néocésarée de fabriquer des songes pour le discréditer.

chez vous maintenant on risque des affirmations encore plus audacieuses que celles du frivole Sabellios. On dit, en effet, comme le rapportent ceux qui l'ont entendu, que les sages de chez vous affirment et soutiennent énergiquement que ce n'est pas un nom du Fils Unique qui nous a été transmis, mais un nom de l'adversaire, et qu'ils en sont joyeux et fiers, comme si c'était leur propre invention. Il a été dit, en effet, déclare-t-on : « Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne m'avez pas reçu; si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez » [1]. Et, parce qu'il a été dit : « Enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » [2], il est évident, disent-ils, qu'il n'y a qu'un seul nom. Il n'a pas été dit, en effet, « aux noms », mais « au nom ».

Le début de ce passage, comme ce qui le précède, nous montre à quelle animosité la réaction antiarienne avait conduit les habitants de Néocésarée à la suite de leur évêque. Il y est fait allusion à des songes imaginés par les ennemis de Basile pour le discréditer aux yeux des populations [3]. Il faut reconnaître que, dans le conseil qu'il donne aux destinataires de sa lettre, Basile apprécie ses adversaires avec une vigueur qui était en parfait accord avec l'attitude qu'ils affectaient à son égard.

Dans le passage qui suit immédiatement Basile confond les mauvais interprètes de l'Évangile. Il se plaint d'abord d'avoir à lutter contre deux hérésies opposées :

« C'est en rougissant que je vous écris cela, parce que ceux qui sont impliqués dans cette affaire sont de notre sang, et c'est en pleurant sur mon âme, parce que je suis obligé, comme ceux qui se battent contre deux adversaires, de repousser et de ruiner avec les arguments appropriés les tentatives qui sont faites de part et d'autre pour dénaturer la doctrine, et de rendre ainsi à la vérité la force qui lui convient. D'un côté c'est l'Anoméen qui nous déchire; de l'autre, à ce qu'il semble, c'est Sabellios. Mais, je vous en prie, ne prêtez pas attention à ces sophismes

1. *Jean*, V, 43.
2. *Matth.*, XXVIII, 19.
3. Voir les chapitres 2 et 6 de cette lettre, le chapitre 1 de la Lettre CCVII et la Lettre CCXI.

infâmes et qui ne peuvent faire changer personne d'avis, et sachez que le nom du Christ, qui est au-dessus de tout nom [1], c'est l'appellation même de Fils de Dieu qu'on lui donne, et que, selon la parole de Pierre : « Il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, dans lequel nous devions être sauvés » [2]. Quant à ces mots : « Je suis venu au nom de mon Père », il faut savoir que le Christ les prononce pour désigner le Père comme son principe et sa cause. S'il a été dit : « Allez, baptisez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », il ne faut pas croire pour cela qu'un seul nom nous a été transmis. En effet, de même que celui qui a dit « Paul et Silvain et Timothée » a dit trois noms, mais les a liés l'un à l'autre par la syllabe *et*; de même celui qui a dit « nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », bien qu'il ait dit trois noms, les a attachés ensemble par la conjonction, pour nous apprendre par là que sous chaque nom se cache une chose particulière désignée par ce nom, car les noms désignent des choses. Que les choses aient une existence propre et parfaite en elle-même, aucun de ceux qui ont tant soit peu d'intelligence ne le met en doute. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont la même nature et une seule divinité, mais des noms différents et qui nous suggèrent des idées précises et complètes. Il n'y a pas moyen, en effet, que la pensée qui ne considère pas sans confusion les propriétés particulières de chacun puisse pleinement glorifier le Père, le Fils et le Saint-Esprit. S'ils nient que ce soient leurs paroles et le sens de leur enseignement, nous avons atteint le but de nos efforts. Toutefois je les vois nier difficilement, parce que leurs malheureux propos ont beaucoup de témoins. Cependant nous n'examinons pas le passé, que le présent seulement soit sain ! Mais s'ils persistent dans les mêmes erreurs, ce sera une nécessité pour nous de crier à d'autres Églises le malheur de chez vous, et de vous faire parvenir des lettres d'un plus grand nombre d'évêques, pour renverser et briser cette masse de l'impiété qui s'élève peu à peu. Si ces mesures ne

1. *Philipp.*, II, 9.
2. *Actes*, IV, 12.

secondent en rien notre zèle, de toute manière la présente protestation nous décharge de l'accusation au tribunal du Juge. »

Le passage qui suit est une réprobation des Sabelliens et du Sabellianisme. Basile commence par prendre la défense de Grégoire le Thaumaturge, derrière lequel s'abritaient les Sabelliens :

« Ils prétendent que Grégoire a dit dans une exposition de foi que le Père et le Fils sont bien deux par la pensée, mais un par l'hypostase. Or on n'a pas dit cela pour enseigner, mais pour discuter, dans le Dialogue avec Gélianos [1]. Voilà ce que ne purent comprendre ceux qui s'estiment bienheureux à cause de leur subtilité d'esprit. Dans ce dialogue il y a beaucoup de fautes de copistes, comme nous le montrerons par les mots mêmes, si Dieu le permet. Ensuite, tandis qu'il cherchait à persuader le Grec, l'auteur n'estimait pas qu'il fallût discuter trop minutieusement sur les termes, mais qu'il devait même concéder quelque chose au caractère de celui qu'il voulait convaincre, de peur qu'il ne s'opposât à l'essentiel. C'est pourquoi on trouverait dans ce dialogue beaucoup de mots qui donnent maintenant une très grande force aux hérétiques, comme *la créature* et *l'ouvrage*, et tous les termes semblables. De même bien des passages qui traitent de l'union avec l'homme, ils les rapportent au développement sur la divinité, ceux qui malgré leur ignorance veulent comprendre ces écrits, et telle est aussi cette erreur que ces auteurs colportent partout. Il faut bien le savoir : de même que celui qui n'admet pas la communauté de la substance tombe dans le polythéisme, de même celui qui n'accorde pas la propriété des hypostases est entraîné

1. Ce que dit Basile de la doctrine de Grégoire le Thaumaturge d'après ce dialogue est en opposition formelle avec l'enseignement du même Grégoire dans le *Remerciement à Origène* et dans *l'Exposition de foi*. Basile, qui pourtant flairait assez bien les faux, a dû être ici victime d'un faussaire. Voir Sources chrétiennes, nº 148, *Grégoire le Thaumaturge*, p. 30, 31. Au surplus Gélianos est une déformation : c'est Ailianos qu'il faut lire.

dans le Judaïsme. Il faut, en effet, que notre pensée, comme si elle s'était fixée sur quelque sujet et qu'elle eût gravé en elle ses traits visibles, parvienne ainsi à la connaissance déterminée de Celui qu'elle désire. Si nous n'avons pas compris la paternité, et si nous n'avons pas fait attention à qui est limitée cette propriété, comment pourrons-nous accepter la notion de Dieu Père? Il ne suffit pas de compter des différences de Personnes, il faut encore admettre que chaque Personne existe dans une véritable hypostase. En effet cette fiction des Personnes sans hypostase, Sabellios lui-même ne l'a pas rejetée, puisqu'il a dit que le même Dieu, bien qu'il soit un par le sujet, se transforme chaque fois suivant les besoins qui se présentent, et qu'il parle tantôt comme Père, tantôt comme Fils, tantôt comme Esprit-Saint. Cette erreur, qui était depuis longtemps éteinte, est maintenant renouvelée par les inventeurs de cette hérésie sans nom, par ces hommes qui repoussent les hypostases et renient le nom du Fils de Dieu. S'ils ne cessent pas de proférer l'iniquité contre Dieu, il faut les plaindre comme on fait de ceux qui nient le Christ. »

Dans la Lettre CCXII (375), à Hilarios, Basile parle encore de deux groupes d'adversaires avec lesquels il est aux prises. Ce sont les Anoméens et les Homéens :

« Ceux qui pratiquent l'impiété à l'extrême limite, et qui introduisent dans les Églises le dogme impie de la dissemblance sont en guerre avec moi; et ceux qui tiennent le milieu, comme ils pensent, et qui, tout en partant des mêmes principes, n'admettent pas la conséquence des raisonnements, parce qu'elle blesse les oreilles de la multitude, ceux-là ne peuvent nous supporter, nous inondent de toutes les injures possibles et ne renoncent à aucun mauvais dessein, bien que le Seigneur ait fait échouer leurs entreprises. »

Ceux qui tiennent le milieu entre les partisans de la dissemblance et les orthodoxes sont les Homéens, pour qui, nous l'avons vu, le Fils est seulement semblable (ὅμοιος) au Père. Ils partent des mêmes principes que les Anoméens, en ce sens qu'ils ne veulent pas que le Fils soit consubstantiel (ὁμοούσιος) au Père, et ils n'admettent pas la conséquence de ce refus, qui est la négation de la

divinité du Fils, parce qu'ils ont peur de soulever contre eux les foules chrétiennes, si attachées à la foi en la divinité du Christ, leur Maître !

Dans la Lettre CCXIV (375), au comte Térence, Basile se défend de l'accusation de sabellianisme que portaient contre lui les Ariens, par suite d'une mauvaise interprétation des termes ὁμοούσιος et ὑπόστασις. Il fait suivre cette défense d'un développement où il montre la différence qu'il y a entre la notion de substance et celle d'hypostase :

« Considère, homme admirable, que les falsificateurs de la vérité, qui introduisent le schisme arien dans la saine foi des Pères, n'allèguent pas d'autre cause à leur refus d'admettre le pieux dogme des Pères, que la notion de consubstantiel, qu'ils interprètent eux-mêmes d'une façon perverse et pour calomnier la foi : ils prétendent que nous disons que le Fils est consubstantiel selon l'hypostase. Si nous leur donnons quelque prétexte, en nous laissant égarer par ceux qui tiennent ces propos ou des propos semblables par simplicité plus que par malice, rien n'empêche que nous ne donnions prise contre nous-mêmes aux accusations irréfutables, et que nous n'établissions fermement l'hérésie de ces hommes dont la seule préoccupation, dans les discours qu'ils tiennent devant l'Église, est non d'établir leurs idées, mais de calomnier les nôtres. Or quelle calomnie pourrait être plus pénible et plus capable de secouer les foules, que celle qui se déchaînerait, si certains d'entre nous disaient ouvertement que pour le Père, le Fils et le Saint-Esprit il n'y a qu'une seule hypostase? Même s'ils enseignent avec la dernière clarté la différence des Personnes, il restera toujours que cette même doctrine a été soutenue d'abord par Sabellios. Celui-ci disait en effet : Dieu est un par l'hypostase, mais il est représenté par l'Écriture sous des Personnes différentes, selon le caractère particulier du besoin qui se rencontre chaque fois. Dieu s'attribue tantôt les mots paternels, quand c'est le moment de la Personne du Père, tantôt ceux qui conviennent au Fils, quand il descend pour prendre soin de nous ou pour telles autres activités de sa mission; tantôt il revêt la Personne de l'Esprit, quand l'occasion demande les mots qu'on attend d'une

telle Personne. Si donc, même chez nous, certains disent ouvertement que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un par le sujet, tout en reconnaissant trois Personnes parfaites, comment ne sembleront-ils pas fournir une preuve claire et irréfutable de la vérité des propos que l'on tient sur nous?

Qu'hypostase et substance ce n'est pas la même chose, les frères de l'Occident eux-mêmes, à ce que je crois, l'ont laissé entendre, quand, redoutant la pauvreté de leur langue, ils ont confié au langage des Grecs le nom de la substance (**οὐσίας**) [1], afin que, s'il y avait quelque différence dans l'idée, elle fût conservée dans la distinction claire et nette des noms. S'il faut que nous exprimions brièvement notre sentiment, nous dirons que le rapport qui existe entre le commun et le particulier est le même que celui qui existe entre la substance et l'hypostase. Chacun de nous participe à l'être par le principe commun de la substance, et il est un tel ou un tel par ses caractères propres. De même ici le principe de la substance est commun, comme la bonté, la divinité et tous les autres attributs qu'on peut imaginer; mais l'hypostase est considérée dans le caractère propre de la paternité, ou de la filiation, ou de la puissance sanctificatrice. Si donc ils disent que les Personnes n'ont pas d'hypostase, c'est là une doctrine absurde en elle-même; et s'ils accordent qu'elles sont dans une véritable hypostase, ce qu'ils reconnaissent, qu'ils en fassent le compte aussi, pour que tout ensemble le principe de la consubstantialité (**ὁ τοῦ ὁμοουσίου λόγος**) soit gardé dans l'unité de la divinité [2], et que la connaissance que la piété donne du Père, du Fils et du Saint-Esprit soit prêchée dans l'hypostase parfaite et entière de chacun de ceux qui sont nommés. »

Dans la Lettre CCXXIII (375), à Eustathe de Sébaste, Basile se plaint de l'accusation de sabellianisme, que ses

1. Le mot *usia* est employé à deux reprises pour désigner la substance divine dans la Lettre *Ea gratia* du pape Damase. Le mot *substantia* ne s'y trouve pas.

2. Basile risque ici l'ὁμοούσιος pour les trois Personnes divines; il dit donc implicitement que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils.

ennemis lancent contre lui sans avoir de preuves sérieuses :

« Même si, trompés et persuadés que je partageais l'opinion de ceux qui écrivirent ces paroles de Sabellios qu'ils colportent eux-mêmes, ils en étaient venus pour cette raison à me calomnier, ils ne seraient pas dignes de pardon, parce qu'ils lancent aussitôt leurs malédictions, avant d'avoir des preuves manifestes. »

Dans la Lettre CCXXIV (375), au prêtre Généthlios, Basile se voit encore obligé de repousser une accusation de sabellianisme, que ses ennemis prétendaient appuyer sur un écrit qu'ils lui attribuaient [1] et où les hypostases étaient confondues :

« Nous n'avons pas écrit de pareilles choses, pas plus que nous ne les approuvons, et même nous jetons l'anathème sur ceux qui gardent ce sentiment pervers de la confusion des hypostases, dans lequel l'hérésie très impie de Sabellios s'est renouvelée. »

La Lettre CCXXVI (375), à des ascètes, nous montre Basile aux prises avec des ennemis personnels qui depuis deux ans le calomniaient et l'accusaient de « doctrine perverse ». Basile dévoile leurs manœuvres [2]. Pour finir, ces individus le poursuivent sur le terrain de la foi nicéenne. Ils croient le blesser en le traitant d'homoousiaste, qualificatif que Basile devait interpréter comme un éloge plutôt que comme une insulte, puisqu'il fut toujours l'intrépide défenseur de l'ὁμοούσιος :

« Les voilà maintenant qui attaquent la foi de Nicée et nous traitent d'homoousiastes, parce que dans cette foi nous reconnaissons que le Fils Unique a la même substance que Dieu le Père, non pas par suite de la division d'une seule substance en deux substances sœurs, à Dieu ne plaise ! Car telle n'a pas été la pensée de ce saint concile

1. C'est l'écrit que Basile restitue à Apolinaire dans la Lettre CXXIX.

2. Eustathe et sa suite avaient écrit et mis en circulation des lettres qui contenaient des accusations injustes contre Basile. La cause ou plutôt le prétexte était une lettre que Basile, vingt ans auparavant, avait envoyée à Apolinaire et qui n'était qu'une simple salutation. Nous y reviendrons à propos des rapports de Basile avec Eustathe de Sébaste.

aimé de Dieu, mais, disons-nous, ce qu'est le Père selon la substance, on doit penser que le Fils l'est aussi. C'est, en effet, ce que ces grands hommes eux-mêmes nous ont fait entendre en disant : Lumière de Lumière. C'est la foi de Nicée, celle que nos adversaires ont apportée d'Occident, qu'ils ont remise au concile de Tyane, par laquelle encore ils ont été reçus [1]. »

Puis Basile prend à son tour l'offensive contre ses détracteurs :

« Ils ont comme un sage principe pour les changements de ce genre et qui sont bien d'eux : ils se servent des paroles de la foi, comme les médecins, suivant les circonstances, et ils s'accommodent tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, aux maladies qui se présentent. »

Après s'être défendu sur la notion de la substance, Basile repousse la calomnie dont est l'objet sa doctrine sur le Saint-Esprit, parce qu'il appelle aussi Paraclet la troisième Personne de la Trinité :

« Nous confessons la croyance que nous avons reçue : le Paraclet a été joint au Père et au Fils, il n'est pas compté avec la créature. En effet, nous croyons au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et nous sommes baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. C'est pourquoi nous ne brisons jamais l'union qui joint le Paraclet au Père et au Fils. En effet notre intelligence, éclairée par l'Esprit, considère le Fils, et en lui comme dans une image contemple le Père. Donc ce n'est pas de nous-mêmes que nous concevons des noms, mais l'Esprit-Saint, nous l'appelons aussi Paraclet, et nous n'acceptons pas de détruire la gloire qui lui est due. Voilà en toute vérité notre position. »

Enfin Basile joint dans la même condamnation l'hérésie d'Arios à celle de Sabellios :

« Nous fuyons et nous anathématisons comme impies

1. Ces adversaires dont Basile se plaint ici sont Eustathe de Sébaste, Silvain de Tarse et Théophile de Castabala. A la date à laquelle fut écrite la Lettre CCXXVI, Silvain était mort depuis cinq ans, et Basile n'a pas parlé de lui comme d'un ennemi redoutable. Nous avons déjà vu et nous verrons encore qu'on ne peut pas en dire autant d'Eustathe.

ceux qui sont atteints du mal de Sabellios, tout autant que ceux qui défendent les dogmes d'Arios. Si quelqu'un dit que le même est Père, Fils et Saint-Esprit, posant en principe que c'est une seule chose sous plusieurs noms, et qu'il n'y a qu'une seule hypostase désignée par trois appellations, nous rangeons cet homme-là dans le parti des Juifs. De même encore si quelqu'un dit que le Fils est différent du Père selon la substance, ou s'il rabaisse l'Esprit-Saint au rang de la créature, nous l'anathématisons et nous estimons qu'il confine à l'erreur hellénique. »

Dans la Lettre CCXXXVI (376), à l'évêque Amphiloque, Basile traite une dernière fois, et avec plus de netteté peut-être que jamais, la question de la substance et de l'hypostase :

« La substance et l'hypostase ont entre elles la même différence qu'il y a entre le commun et le particulier, comme, par exemple, celle qu'il y a entre l'animal en général et tel homme déterminé. C'est pourquoi nous reconnaissons une seule substance dans la divinité, de telle sorte qu'on ne peut donner de l'être des définitions différentes; l'hypostase, au contraire, est particulière, nous le reconnaissons, pour qu'il y ait en nous sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit une idée distincte et claire. En effet, si nous ne considérons pas les caractères qui ont été définis pour chacun, comme la paternité, la filiation et la sanctification, et si nous ne confessons Dieu que d'après l'idée commune de l'être, il nous est impossible de rendre sainement raison de notre foi. Il faut donc joindre ce qui est particulier à ce qui est commun, et confesser ainsi la foi : ce qui est commun, c'est la divinité; ce qui est particulier, c'est la paternité; puis il faut réunir ces notions et dire : je crois en Dieu le Père. Dans la confession du Fils il faut faire la même chose, unir ce qui est particulier à ce qui est commun, et dire : je crois en Dieu le Fils. De même encore pour l'Esprit-Saint, il faut conformer ses paroles à la suite logique des idées qu'on exprime, et dire : je crois aussi au divin Esprit-Saint [1]. Ainsi l'unité sera complètement

1. C'est pour ne pas exciter contre lui d'inutiles colères que Basile est infidèle au principe qu'il vient d'énoncer, et

sauvegardée dans la confession de l'unique divinité, et ce qui est particulier aux Personnes sera confessé dans la distinction des propriétés particulières que la pensée attribue à chacune. Ceux qui disent que substance et hypostase sont une même chose sont obligés de confesser seulement des Personnes différentes, et, tandis qu'ils évitent de parler de trois hypostases, ils se révèlent incapables d'échapper au mal de Sabellios. Celui-ci même, bien qu'il confonde souvent les notions, essaye de distinguer les Personnes, en disant que la même hypostase revêt chaque fois une Personne différente suivant le besoin qui se présente. »

Dans la Lettre CCLI (376), aux Évéséniens, après avoir affirmé sa constance dans la foi orthodoxe, attitude qui l'a dispensé de changer de formule avec les conciles, Basile, pour se défendre contre les accusations calomnieuses, expose sa doctrine du Saint-Esprit :

« Nous sommes baptisés selon la formule que nous avons reçue du Seigneur, nous croyons comme nous sommes baptisés, et nous glorifions Dieu comme nous croyons. Nous ne séparons pas le Saint-Esprit du Père et du Fils, nous ne le plaçons pas avant le Père, nous ne disons pas que l'Esprit est plus ancien que le Fils, comme les langues blasphématrices essayent de le prouver. Qui serait assez téméraire pour repousser l'institution du Maître et oser imaginer pour les noms un ordre personnel? Non, nous ne disons pas que l'Esprit a été créé, lui qui a été placé avec le Père et le Fils, et nous n'osons pas davantage appeler servile Celui qui est fait pour commander. Nous vous exhortons à vous rappeler la menace du Seigneur qui a dit : « Tout péché et tout blasphème seront remis aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit-Saint ne sera remis ni dans le siècle présent, ni dans le siècle futur » [1]; gardez-vous des doctrines pernicieuses contre l'Esprit. »

qu'il ne conforme pas « ses paroles à la suite logique des idées ». On attendrait : « Je crois aussi en Dieu le Saint-Esprit ». En réalité sa croyance à la divinité du Saint-Esprit est équivalemment et clairement exprimée. Ceux-là même qui lui reprochaient de n'être pas assez explicite ne pouvaient pas se tromper sur sa pensée.

1. *Matth.*, XII, 31, 32.

Comme une conséquence de cette déclaration, Basile, dans la Lettre CCLVIII (vers 377), à l'évêque Épiphane, avoue avoir ajouté à la foi de Nicée « la glorification du Saint-Esprit ». Il en donne la raison : « C'est parce que nos Pères n'ont fait mention qu'en passant de cette partie de la foi. On n'avait pas encore à ce moment agité la question en elle-même. »

Conclusion

De cette longue suite de textes qui, avec quelques variantes, se répètent pour la plupart, les conclusions à tirer sont évidentes. Basile expose avec netteté et réfute avec vigueur les hérésies d'Arios, de Sabellios et des Pneumatomaques. Contre ces hérétiques il ne cesse de brandir et l'ὁμοούσιος nicéen et les trois hypostases. S'il ne dit pas expressément que la troisième Personne de la Trinité est consubstantielle aux deux premières, c'est qu'il ne veut pas ajouter un second ὁμοούσιος à celui du concile. Il y a d'abord chez lui le respect qu'il a toujours eu pour « la grande proclamation de la piété », et qui lui fait redouter d'y ajouter un mot. Il y a aussi la volonté de ne pas prêter le flanc aux attaques de ses ennemis ariens, comme celle de ne pas scandaliser « les faibles dans la foi » [1] : les uns et les autres, à des degrés divers, étaient déjà opposés au *consubstantiel* pour le Fils. Malgré cette réticence la pensée de Basile est claire : dans la Lettre CCXIV nous l'avons vu se servir du mot ὁμοούσιος

1. Grégoire de Nazianze approuvait cette attitude. Il écrivait, vers la fin de 372, dans la Lettre LVIII : « Il n'y a point de dommage pour nous à savoir que l'Esprit est Dieu au moyen d'expressions équivalentes : la vérité n'est pas plus dans le son des paroles, que dans la pensée qu'elles expriment. Par contre ce serait grand dommage pour l'Église, que la vérité fût expulsée à la suite d'un seul homme. » (Traduction de B. Pruche, *Autour du Traité sur le Saint-Esprit*, dans « Recherches de science religieuse », Année 1964, p. 208, n. 19). Le même Grégoire assure, dans l'Oraison funèbre de Basile, que celui-ci honorait le Saint-Esprit comme consubstantiel (ὁμοούσιος) au Père et au Fils (*Op. cit.*, 69, 1).

pour les trois Personnes réunies. Alors même qu'il n'y recourt pas, l'ensemble des termes qu'il emploie pour parler du Saint-Esprit impose l'idée de consubstantiel.

C'est la formule du baptême qui, en affirmant l'union et l'égalité des trois Personnes divines, nommées dans un ordre immuable, fournit à Basile son plus solide argument en faveur de la vérité catholique. Cette formule revient si souvent sous la plume du grand docteur, qu'elle semble être devenue chez lui comme une obsession. Il sent bien que les paroles du Christ, dans leur brièveté, comblent les lacunes du symbole proclamé par les trois cent dix-huit Pères. A l'abri des paroles divines il se sait en sécurité, comme à l'intérieur des murs d'une citadelle inexpugnable.

Basile n'était pas le seul qui affirmât la foi nicéenne en Orient. Les deux autres Cappadociens, Grégoire de Nysse et Grégoire de Nazianze, proclamaient, chacun avec son génie personnel, la vérité catholique. En Égypte il y avait Athanase, capable, à lui seul, de faire front contre tous ses adversaires. Il y avait enfin, dans toutes les provinces, d'autres évêques moins connus, assez peu nombreux d'ailleurs, mais fermes dans la foi, et qui souvent payèrent de l'exil leur fidélité.

Mais la plus grande force de l'orthodoxie, son plus sûr et son plus constant appui se trouvaient dans l'attachement de la masse des chrétiens à la simple foi des ancêtres. Sans trop se préoccuper des conciles et des formules, ces fidèles continuaient de croire à la divinité du Christ, leur Maître. Ils enduraient d'être chassés de leurs églises et de leurs villes. De toute façon ils aimaient mieux en sortir que d'accepter la communion des hérétiques, que de « participer au mauvais levain d'Arios ».

II

MARCEL D'ANCYRE

Marcel, le représentant le plus actif de l'hérésie sabellienne, était évêque d'Ancyre au moment du concile de

Nicée. L'attitude antiarienne qu'il y adopta fit une forte impression sur les prêtres Vitus et Vincent, les deux légats du pape Sylvestre, et, comme il était un chaud partisan de l'ὁμοούσιος, le mot imposé par les Latins, il s'acquit pour toujours la faveur de Rome et des Occidentaux. Malheureusement pour lui la plupart des orthodoxes orientaux, déjà défiants à l'égard de l'ὁμοούσιος, qu'ils jugeaient susceptible d'une interprétation sabellienne, ne furent guère tentés d'adopter ce terme, quand ils le virent recommandé par un homme suspect de sabellianisme.

Après le concile de Nicée, Marcel d'Ancyre écrivit contre les Ariens un ouvrage qui le fit condamner par de nombreux évêques réunis en concile à Constantinople vers 330. Marcel fut déposé de son siège d'Ancyre et exilé. Pour justifier cette condamnation Eusèbe de Césarée écrivit ses deux livres, *Contre Marcel* et *La théologie de l'Église*.

Ce sont seulement des fragments cités par Eusèbe dans ces deux livres qui nous font connaître la doctrine de Marcel d'Ancyre, car l'ouvrage de celui-ci est perdu. Malgré la défiance qui s'impose à l'égard des livres qu'Eusèbe écrivit pour réfuter la doctrine de Marcel, et dont cette intention polémique peut faire suspecter l'objectivité, il est difficile de libérer Marcel de l'accusation de sabellianisme. Eusèbe, malgré ses préventions, n'a pas pu déformer complètement la pensée de l'évêque d'Ancyre. D'ailleurs les témoignages de Basile que nous citons plus loin nous permettent d'affirmer qu'il voyait dans Marcel d'Ancyre un authentique disciple de Sabellios.

Au concile de Rome, qui se réunit à l'automne de 340 pour examiner et, au besoin, réviser les sentences portées contre de nombreux évêques par les conciles orientaux, Marcel, appelé à se défendre, satisfit le pape Jules par ses explications, et, grâce à l'appui de Vitus et de Vincent, les deux légats romains au concile de Nicée, il fut rétabli dans sa dignité épiscopale. Cependant avant de quitter Rome, Marcel, à la demande du pape, rédigea une profession de foi où il dissimulait habilement sa pensée pour faire croire à son orthodoxie. « Cette petite ruse, dit Mgr Duchesne, pouvait réussir auprès des Occidentaux, peu au courant de ces subtilités théologiques; les Orien-

taux, plus avertis, ne pouvaient s'y laisser prendre » [1]. C'est bien ce qui arriva : les Orientaux continuèrent à tenir Marcel d'Ancyre pour un sabellien, tandis que les Occidentaux persistaient à le considérer comme orthodoxe et à le reconnaître comme évêque.

Au concile de Sardique (342 ou 343) les Orientaux condamnèrent Marcel comme hérétique, mais les Occidentaux, restés seuls, reconnurent que les passages de son livre incriminés par les Orientaux « étaient plutôt des hypothèses présentées que des affirmations soutenues, et qu'au fond sa foi était correcte » [2]. Les Occidentaux témoignaient à Marcel d'Ancyre une reconnaissance obstinée pour le zèle qu'il avait montré contre les Ariens au grand concile, et ils fermaient les yeux, avec une indulgence injustifiable, sur ses trop évidentes erreurs.

Vers 345 Athanase, qui s'était mieux informé des idées de Marcel, son ancien allié dans la lutte contre l'arianisme, lui fit savoir qu'il renonçait à sa communion. Les Occidentaux auraient bien dû suivre l'exemple d'Athanase !

Marcel d'Ancyre mourut très âgé, vers 375. Après lui ses disciples, qui entendaient rester fidèles à leur maître et se maintenir dans sa petite Église, se prévalurent du rapprochement que son diacre Eugène avait pu, sur le tard et au prix d'apparentes concessions, opérer avec Athanase, et des lettres de communion que celui-ci lui avait données. Les disciples de Marcel n'osèrent pas présenter aussitôt ces lettres à Basile et à ceux de sa communion. Ils savaient trop comment ils seraient accueillis. Ils jugèrent bon de s'adresser d'abord à des évêques d'Égypte exilés à Diocésarée de Palestine, à qui ils présentèrent une profession de foi et les lettres de communion remises par Athanase au diacre Eugène. Les évêques reçurent favorablement les disciples de Marcel. Nous entendrons bientôt Basile réprouver ce trop facile accueil.

Les passages de la correspondance basilienne qui traitent spécialement de Marcel d'Ancyre ne sont pas très nombreux. Sans doute Basile estimait-il que les condamnations qu'il portait contre le Sabellianisme atteignaient aussi

1. Mgr Duchesne, *Op. cit.*, p. 207.
2. Id., *Op. cit.*, p. 219.

l'hérésie de Marcel, qui n'en était, à ses yeux, que le renouvellement.

Dans la Lettre LXIX (371) Basile informe Athanase qu'il a écrit au pape Damase pour lui demander d'envoyer des hommes en Orient. La première tâche de ceux-ci sera d'apporter aux orthodoxes une aide dans leur lutte contre les Ariens.

« Mais, ajoute Basile, il y en a ici plusieurs qui leur demandent d'accomplir une autre tâche, nécessaire, à ce qu'il nous paraît à nous-même : c'est de chasser l'hérésie de Marcel comme pénible, nuisible et contraire à la saine croyance. En effet, jusqu'à présent, dans toutes les lettres qu'envoient les Occidentaux, ils ne cessent à la vérité d'anathématiser en tous sens Arios au nom odieux et de le bannir des Églises; mais à Marcel, qui a manifesté l'impiété diamétralement opposée à celle d'Arios, qui s'est comporté en impie à l'égard de l'existence même de la divinité du Fils Unique, et qui a mal compris la dénomination de Verbe, on ne voit pas qu'ils aient infligé un seul blâme [1]. Cet hérétique accorde bien que le Fils Unique a été appelé Verbe, sorti par besoin et pour un temps, mais il prétend qu'il est retourné de nouveau à Celui d'où il était sorti, et qu'il n'a pas plus existé avant sa sortie, qu'il n'a subsisté après son retour. La preuve en est fournie par les livres déposés chez nous et où sont écrits ces iniques propos. Cependant nulle part on ne les vit le réprouver, et cela bien qu'ils soient accusés d'être allés, au commencement, par ignorance de la vérité, jusqu'à le recevoir dans la communion de l'Église. Les événements actuels exigent donc avec raison qu'on fasse mention de lui, pour que ceux qui veulent une occasion n'aient pas d'occasion, du fait que l'on joindra à ta sainteté les éléments sains, et que l'on mettra en lumière pour tout le monde ceux qui faiblissent à l'égard de la vraie foi. »

1. Dans la Lettre CCXXXIX (376) Basile écrira à Eusèbe de Samosate au sujet des Occidentaux, toujours trop peu compréhensifs, à son gré, des choses de l'Orient : « Ils font maintenant ce qu'ils avaient fait auparavant pour Marcel : ils étaient entrés en lutte avec ceux qui leur faisaient connaître la vérité, et ils avaient par eux-mêmes consolidé l'hérésie. »

Dans la Lettre CXXV (373), qui contient le symbole de Nicée, Marcel est accusé d'altérer la doctrine et de détourner à son gré le sens des mots qui se trouvent dans la profession de foi écrite par les Pères du grand concile :

« Marcel lui aussi, dans son impiété contre l'hypostase de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et alors qu'il expliquait qu'il n'est lui-même qu'un simple « verbe », n'a-t-il pas osé y chercher un prétexte pour en tirer ses principes, en donnant de la notion de consubstantiel une mauvaise explication? »

Dans la Lettre CCVII (375), aux clercs de Néocésarée, Marcel est l'objet de la même réprobation que Sabellios, sans que, d'ailleurs, des précisions soient données sur les erreurs de l'un et de l'autre. Basile se contente de réunir leurs communs égarements pour les apprécier ensemble :

« Sabellios de Libye et Marcel de Galatie osèrent seuls entre tous enseigner et écrire ces sottises que maintenant chez vous les chefs du peuple tentent de proférer d'une langue bredouillante, comme leurs propres inventions, alors qu'ils ne sont même pas capables de donner une couleur de vraisemblance à ces sophismes et à ces faux raisonnements. »

Dans la Lettre CCLXIII (377), aux Occidentaux, Basile revient sur ce qui constitue l'hérésie de Marcel :

« Vous savez, frères très honorés, que la ruine de toute notre espérance est contenue dans les dogmes de Marcel : il ne reconnaît pas que le Fils est dans une hypostase particulière, mais il prétend qu'il a été produit, et que de nouveau il est retourné à Celui d'où il était sorti; il n'accorde pas non plus que le Paraclet possède une hypostase particulière. Aussi ne se tromperait-on pas, si on déclarait que cette hérésie est tout à fait étrangère au Christianisme, et si on l'appelait un Judaïsme corrompu. »

A la fin de la même lettre Basile demande aux Occidentaux de « prendre souci » de l'hérésie de Marcel, et à l'égard des disciples de cet hérétique il leur propose la solution suivante :

« Voici ce qui pourrait se faire, si vous daigniez écrire à toutes les Églises d'Orient : les auteurs de cette doctrine falsifiée seraient reçus dans notre communion, s'ils se corrigeaient; et, s'ils voulaient rester opiniâtrement atta-

chés à leurs innovations, nous nous séparerions d'eux. Il eût fallu que, siégeant aux côtés de votre sagesse, nous prissions à ce sujet, dans un commun examen, les décisions nécessaires, nous ne l'ignorons pas nous-même. Mais les circonstances ne le permettent pas, et tout délai serait préjudiciable parce que le dommage que causent ces hommes s'est enraciné. Aussi avons-nous été obligé d'envoyer ces frères, pour qu'ils vous renseignent par eux-mêmes sur tout ce qui a pu échapper aux instructions transmises par notre lettre, et pour qu'ils excitent votre piété à procurer aux Églises de Dieu le secours qu'elles cherchent à obtenir. »

Les Lettres CCLXV et CCLXVI, écrites toutes deux en 377, exposent la conduite à tenir à l'égard des disciples de Marcel. Dans la première de ces lettres, adressée à des évêques d'Égypte, Basile leur reproche la trop grande facilité avec laquelle ils avaient reçu dans la communion de l'Église les disciples de Marcel :

« Il convient aussi de faire ressouvenir votre piété des disciples de Marcel, pour que vous ne preniez pas à leur sujet une décision inconsidérée ni trop facile. Puisque cet homme est sorti de l'Église pour des dogmes impies, il est nécessaire que ses sectateurs ne soient admis dans votre communion qu'après avoir anathématisé cette odieuse hérésie, afin que ceux qui s'unissent à nous par votre entremise soient reçus par tous les frères. Ce n'est pas, en effet, un médiocre chagrin que viennent de se partager la plupart, en apprenant que vous avez admis les disciples de Marcel lorsqu'ils sont venus trouver votre mérite, et que vous les avez fait participer à la communion de l'Église. Cependant vous auriez dû savoir que, par la grâce de Dieu, vous n'êtes pas seuls en Orient, et que vous en avez même beaucoup de votre parti : ce sont les défenseurs de l'orthodoxie de ces Pères qui à Nicée exposèrent le pieux dogme de la foi. Vous auriez dû savoir que tous ceux d'Occident sont d'accord avec nous comme avec vous; nous avons reçu le volume où est consignée leur foi, nous le gardons près de nous et nous suivons leur saine doctrine. Il eût donc fallu que tous ceux qui sont dans la même communion que vous fussent pleinement rassurés, pour que les décisions prises fussent mieux garanties par

l'approbation du plus grand nombre, et que la paix ne fût pas rompue par certains départs provoqués par certaines admissions. »

La lettre se termine par cette phrase impérative :

« Daignez nous envoyer les propositions avec lesquelles vous avez reçu les disciples de Marcel, et, sachez-le bien : même si, pour ce qui vous concerne, vous avez des garanties absolues, vous ne devez pas vous charger seuls d'une affaire aussi importante, mais il faut que les Occidentaux et ceux des Orientaux qui sont de notre communion consentent à la réintégration de ces hommes. »

C'est encore de l'accueil prématuré que les disciples de Marcel avaient trouvé auprès de ces évêques d'Égypte, que Basile se plaint douloureusement dans la Lettre CCLXVI (377), à Pierre, évêque d'Alexandrie. Il s'excuse d'abord de ne pas lui avoir fait connaître plus tôt « les récents désordres » :

« Nous savions que la rumeur publique porterait d'elle-même les faits à la connaissance de tous, et nous attendions que d'autres se fissent les messagers des chagrins. Enfin nous ne jugions pas qu'il fût raisonnable de nous indigner de pareilles choses, comme si nous ne pouvions pas supporter ce qui nous avait attiré du mépris. »

Aussitôt après Basile informe Pierre de la lettre qu'il a écrite aux malheureux évêques d'Égypte :

« Aux auteurs mêmes de ces actes regrettables nous avons écrit ce qui convenait, et nous les avons priés, puisque les frères de là-bas ont connu une certaine divergence d'opinion, de ne pas s'écarter de la charité, et d'attendre le redressement de ceux-là seuls qui peuvent, avec le droit ecclésiastique, corriger les erreurs. »

Basile laisserait entendre que tous n'étaient pas favorables à Marcel, et il est d'avis qu'il faut tenir compte de cette « divergence d'opinion ».

Les hommes habilités pour « corriger les erreurs » sont les évêques qui sont instruits des canons et qui les observent. Pierre d'Alexandrie pensait comme Basile, et il agit comme lui à l'égard des évêques exilés. Basile l'en félicite et il attend même sa décision pour répondre aux demandes des disciples de Marcel :

« C'est ainsi que tu as fait, poussé par une noble et

juste inspiration; aussi t'avons-nous approuvé, et avons-nous rendu grâces au Seigneur de ce qu'il y ait quelque reste de l'ancienne discipline qui soit conservé chez toi, et de ce que l'Église n'ait pas perdu sa force dans la persécution que nous avons subie. En effet les canons n'ont pas été persécutés avec nous. C'est pourquoi, bien que j'eusse été souvent importuné par les Galates [1], je n'ai jamais pu leur répondre, parce que j'attendais vos décisions [2]. »

Pour finir Basile exprime l'espoir de voir le retour des disciples de Marcel dans l'Église orthodoxe :

« Et maintenant, si le Seigneur nous l'accorde et s'ils veulent bien se résigner à nous entendre, nous espérons amener le peuple à l'Église. Ainsi ce n'est pas nous qui recevrons des reproches pour être allés vers les disciples de Marcel, ce sont eux qui deviendront les membres du corps de l'Église du Christ; et le blâme déshonorant, qui s'est répandu à la suite de l'hérésie, disparaîtra par la façon dont nous les aurons admis, et nous n'aurons pas à rougir, comme si nous nous étions joints à eux. » [3]

C'est en vain que Basile demanda aux Occidentaux la condamnation de Marcel d'Ancyre. Ces frères latins avaient voué une reconnaissance trop obstinée à l'homme qui, au grand concile, avait pris la défense du terme **ὁμοούσιος** (consubstantiel), qu'ils avaient imposé. Mais c'est précisément à cause de ce terme, peu agréé des Orientaux, que Marcel n'avait pu trouver parmi eux qu'un petit nombre de disciples. Ceux-ci, d'ailleurs, pour se faire accepter des évêques orthodoxes d'Orient, avaient dû recourir au subterfuge que l'on a vu.

1. Ancyre, dont Marcel avait été évêque et où vivaient ses disciples, était une ville de Galatie.

2. Le pluriel ὑμετέρας, venant après les singuliers qui désignent la personne de Pierre, nous permet de penser que les décisions attendues n'étaient pas seulement celles de Pierre, mais aussi celles des autres évêques chez qui s'était conservé « quelque reste de l'ancienne discipline ».

3. Déjà, à la fin de la Lettre CCLXIII (377), Basile avait suggéré aux Occidentaux un essai de rapprochement avec les disciples de Marcel.

III

LES DOCTRINES HÉRÉTIQUES SUR L'INCARNATION

L'Arianisme et le Sabellianisme, sous leurs aspects divers, furent, peut-on dire, les deux hérésies maîtresses du IVe siècle, mais la correspondance basilienne nous apprend que d'autres erreurs encore divisaient les esprits.

Dans la Lettre CCLVIII (vers 377), adressée à l'évêque Épiphane, Basile se met en garde et met en garde son collègue contre « les dogmes que l'on brode sur la foi de Nicée au sujet de l'Incarnation du Seigneur ». Il déclare : « Nous ne les avons ni examinés, ni acceptés, comme trop profonds pour notre intelligence [1], car, nous le savons, lorsqu'une fois nous aurons mis de côté la simplicité de la croyance, nous ne trouverons plus de fin à nos discours, parce que la contradiction nous conduira toujours plus loin, et nous troublerons les âmes des simples par l'introduction des idées étrangères. »

Tous n'étaient pas aussi attachés que Basile à la simplicité de la croyance. Il y avait d'abord ceux qui entreprenaient de ressusciter le gnosticisme de Valentin. Il n'est pas dans notre propos d'exposer le système de cet hérésiarque du IIe siècle. Qu'il nous suffise de dire que pour Valentin le corps du Christ n'est qu'un corps apparent : la matière en est absente. L'humanité du Christ n'est donc pas une humanité réelle. Le Christ n'est homme qu'en apparence. D'ailleurs cette théorie de l'apparence, à laquelle certains avaient recours pour expliquer l'Incarnation du Fils de Dieu, n'était pas une invention de Valentin. Celui-ci l'avait empruntée à une secte très ancienne, la secte des « Docètes », pour la faire entrer dans son système. En Cappadoce comme en d'autres pays, on ajoutait cette précision : le corps apparent du Christ est un corps céleste.

1. Dans la Lettre VII, Basile écrivait qu'il avait une pensée faible, et qu'à cet égard il était bien inférieur à ce qu'aurait pu croire son ami Grégoire de Nazianze.

Dans la Lettre CCLXI (vers 377), aux habitants de Sozopolis, Basile s'étend sur l'hérésie de Valentin :

« Nous avons gémi en apprenant qu'outre le trouble que les Ariens suscitaient dans les Églises, et la confusion que ces malheureux ont mise dans la doctrine de la foi, une autre vanité de langage vous était apparue. Elle jette les frères dans une grande inquiétude, comme vous nous l'avez écrit, parce que des hommes introduisent une doctrine nouvelle à laquelle les oreilles des fidèles ne sont pas habituées, et qu'ils ont tirée, prétendent-ils, des enseignements de l'Écriture. Vous avez écrit qu'il y en a chez vous quelques-uns qui annihilent, autant qu'ils le peuvent, la mission de salut de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en repoussant la grâce du grand mystère. » [1]

Basile donne ensuite un résumé de l'histoire du salut, pour en arriver au Christ, Dieu fait homme; puis il réfute ce qu'il appelle la doctrine impie de l'apparence. « Si la venue du Seigneur n'a pas eu lieu dans la chair, le Rédempteur n'a pas payé à la mort le prix de notre rachat, et il n'a pas brisé par lui-même le règne de la mort. En effet si ce qui était soumis à l'empire de la mort avait été différent de ce dont se revêtit le Seigneur, la mort n'aurait pas cessé de faire son œuvre, et nous n'aurions pas tiré profit des souffrances endurées par la chair porteuse de divinité; le Seigneur n'aurait pas tué le péché dans la chair; nous n'aurions pas été vivifiés dans le Christ, nous qui étions morts en Adam; ce qui était tombé n'aurait pas été restauré; ce qui avait été brisé et renversé n'aurait pas été relevé; ce qui était devenu étranger à Dieu par la tromperie du serpent ne lui aurait pas été de nouveau apparenté. Tous ces avantages sont supprimés par ceux qui disent que le Seigneur est venu avec un corps céleste. Quel besoin y avait-il de la Sainte Vierge, si la chair porteuse du Christ ne devait pas être tirée du limon d'Adam? Mais qui serait assez audacieux pour renouveler maintenant, à l'aide de termes sophistiques et, cela va de soi, du témoignage tiré des Écritures, le dogme de Valentin sur lequel le silence s'est fait depuis longtemps? Car cette doctrine impie de l'apparence n'est pas nou-

1. I *Tim.*, III, 16.

velle : elle a pris naissance autrefois avec ce sot de Valentin [1] qui, à l'aide de quelques expressions arrachées à l'Apôtre, a composé pour lui-même ses élucubrations impies. Il dit que c'est une forme d'esclave et non l'esclave lui-même dont le Seigneur s'est revêtu, et il dit aussi qu'il est né sous une apparence humaine, mais que ce n'est pas l'homme lui-même qu'il a pris pour s'en revêtir [2]. Ce sont des propos apparentés à ceux-ci que semblent tenir ces gens-là. Il convient de les plaindre pour les nouveaux blasphèmes qu'ils introduisent chez vous. »

Aussitôt après la condamnation de ce néognosticisme, Basile s'attaque à l'erreur opposée, celle qui attribue à la divinité du Christ toutes les affections de l'homme :

« Dire que les affections de l'homme passent dans la divinité elle-même est le fait de gens qui ne conservent rien de la suite des idées, et qui ne savent pas qu'autre chose sont les affections de la chair, autre chose celles de la chair animée, autre chose enfin celles d'une âme qui dispose d'un corps. Le propre de la chair est d'être coupée, d'être diminuée, d'être désagrégée; celui de la chair animée, c'est d'être fatiguée, d'éprouver de la douleur, d'avoir faim, d'avoir soif, d'être vaincue par le sommeil; le propre d'une âme qui dispose d'un corps, ce sont les chagrins, les inquiétudes, les soucis et toutes les autres affections du même ordre. Les unes sont naturelles et inséparables de l'être vivant; les autres proviennent d'une volonté perverse, et elles s'introduisent à côté des premières à la faveur d'une vie mal réglée et qui n'est pas exercée à la vertu. On voit par là que le Seigneur acceptait les affections naturelles pour donner la certitude d'une incarnation réelle et non pas seulement apparente, mais que toutes les affections vicieuses, qui souillent la pureté de notre vie, il les repoussa comme indignes de sa divinité sans tache. C'est pour cette raison que l'on a dit qu'il est né dans la

1. Nous avons dit que cette doctrine de l'apparence était en réalité plus ancienne que Valentin.

2. Valentin s'appuyait sur ces paroles de S. Paul : « Le Christ s'est anéanti lui-même en prenant une forme d'esclave, en se rendant semblable aux hommes, et reconnu pour homme par ses caractères extérieurs. » (*Philip.*, II, 7).

ressemblance de la chair de péché [1]. C'est pourquoi, s'il a pris notre chair avec ses affections naturelles, il n'a pas commis le péché [2]. Mais de même que la mort, qui nous fut transmise dans la chair par Adam, a été absorbée par la divinité, de même le péché a été supprimé par la justice qui est dans le Christ Jésus [3]. Aussi à la résurrection reprendrons-nous une chair qui ne sera ni soumise à la mort, ni sujette au péché. Les voilà, frères, les mystères de l'Église, les voilà les traditions des Pères. Nous conjurons tout homme qui craint le Seigneur et qui attend le jugement de Dieu de ne pas se laisser entraîner par des enseignements variés. Si quelqu'un enseigne autre chose, s'il ne vient pas aux saines paroles de la foi, et si, rejetant les oracles de l'Esprit, il accorde plus d'estime à sa propre doctrine qu'aux leçons évangéliques, mettez-vous en garde contre un tel homme. »

Certains allaient plus loin encore et disaient que Dieu lui-même avait été changé en chair. Dans la Lettre CCLXII (vers 377), au moine Urbicios, Basile condamne ces extravagants :

« Puisqu'il y en a quelques-uns, à ce que j'entends dire, qui falsifient avec des idées de travers la droite doctrine sur l'Incarnation du Seigneur, je leur demande par l'intermédiaire de ton amour de renoncer à cette conception absurde, à laquelle, on nous le fait savoir, certains sont attachés : Dieu lui-même aurait été transformé en chair; il n'aurait pas pris par l'intermédiaire de Marie le limon dont fut pétri Adam, mais lui-même, en sa propre divinité, aurait été changé pour faire partie de la nature matérielle. Il est très facile de réfuter cette absurdité. Mais, puisque le blasphème est par lui-même évident, j'estime que pour celui qui craint le Seigneur une seule remarque suffit. Si Dieu a été transformé, il a été aussi changé. Eh bien, puissions-nous ne jamais dire ni penser pareille chose, parce que Dieu a dit : « Je suis et je ne change pas ! » [4]. Ensuite comment les fruits de l'Incarnation

1. *Rom.*, VIII, 3.
2. I *Pierre*, II, 22.
3. I *Cor.*, XV, 54 — *Rom.*, V, 12 — II *Cor.*, V, 21.
4. *Malachie*, III, 6.

ont-ils passé en nous, si ce n'est pas notre corps uni à la divinité qui a maîtrisé l'empire de la mort? Celui qui s'est transformé s'est constitué un corps qui lui est propre, ce corps même qui a subsisté avec la nature divine condensée en lui. Or comment l'immense divinité a-t-elle été limitée à la masse d'un petit corps, si la nature du Fils Unique tout entière a été transformée? ...Nous vous exhortons à faire en sorte que ces erreurs reçoivent de l'Église leur correction, et aussi à vous tenir éloignés de la communion des hérétiques, car, sachez-le, l'indifférence en ces matières supprime la liberté de langage que nous devons avoir dans le Christ. »

De même, nous l'avons vu, que beaucoup de représentants des premières générations chrétiennes admettaient difficilement que le Fils de Dieu pût être éternel comme le Père, de même bien des chrétiens ne concevaient pas non plus facilement que la personne du Christ pût réunir tout ensemble une nature divine parfaite et une parfaite nature humaine. C'est pour résoudre cette difficulté que furent imaginés les systèmes auxquels nous avons vu Basile opposer ses raisons.

IV

EUSTATHE DE SÉBASTE

Nous n'avons pas à faire ici la biographie de ce curieux personnage [1]. Rappelons simplement les étapes succes-

1. Pour ce qui concerne les rapports de Basile avec Eustathe de Sébaste, nous pouvons renvoyer le lecteur au chapitre que consacre à Basile Mgr Duchesne dans le Tome II de son *Histoire ancienne de l'Église.* On trouvera également des précisions dans l'étude sur *le Déclin de l'Arianisme*, par G. Bardy, au tome 3 de *l'Histoire de l'Église* de Fliche et Martin. Il faut citer aussi F. Loofs, *Eustathius von Sebaste und die Chronologie der Basiliusbriefe.* Cet ouvrage est partial en faveur d'Eustathe. On pourra consulter, dans le Dictionnaire de Spiritualité, l'article de J. Gribomont sur Eustathe de Sébaste.

sives de sa carrière, pour pouvoir comprendre et apprécier les témoignages de Basile.

Eustathe suivit d'abord les leçons d'Arios [1] à Alexandrie, mais c'est à l'ascétisme surtout qu'il s'initia. C'est à l'ascétisme qu'il s'adonna quand il fut de retour chez lui, mais les extravagances auxquelles il se livrait dans ce domaine scandalisèrent les fidèles de Sébaste et obligèrent l'évêque Eulalios, son père, à le faire partir de cette ville. Il vint alors à Césarée de Cappadoce, auprès de l'évêque Hermogène. Il faut croire que l'ancien disciple d'Arios se révéla quelque peu hérétique, puisqu'Hermogène se crut obligé de lui faire signer une profession de foi orthodoxe. De Césarée de Cappadoce Eustathe vint à Nicomédie auprès d'un des pontifes de l'Arianisme, Eusèbe. Eustathe et Eusèbe avaient l'un et l'autre une personnalité trop accusée pour pouvoir se lier d'une amitié bien durable. Ils se brouillèrent. Eustathe, condamné déjà par un concile de Néocésarée pour ses excentricités ascétiques, fut condamné de nouveau vers 340 par un concile réuni à Gangres en Paphlagonie [2]. Mais Eustathe n'était pas homme à s'émouvoir beaucoup des condamnations. S'il se soumit à la décision du concile de Gangres, ce ne fut, sans doute, qu'en apparence, puisqu'un concile d'Antioche le condamna plus tard comme parjure. Eustathe donnait là un exemple de cette instabilité qui devait si souvent décevoir Basile. Il s'installa à Constantinople où il prêcha l'ascétisme. Enfin, vers 356, il devint évêque de Sébaste.

Eustathe était un adversaire de l'ὁμοούσιος (consubstantiel) nicéen, et un partisan de l'ὁμοιούσιος (de substance semblable); il partit en guerre avec Basile d'Ancyre et Éleusios de Cyzique contre Aèce [3] et les Anoméens, ce

1. Nous avons, outre le témoignage de Basile, celui d'Athanase, *Histoire des Ariens*, IV.

2. Ce sont les disciples d'Eustathe, plus encore qu'Eustathe lui-même, que le concile de Gangres paraît avoir condamnés. Ils réprouvaient le mariage, ils méprisaient les assemblées tenues dans les églises. Pour pratiquer l'abstinence, ils jeûnaient le dimanche et mangeaient les jours de jeûne.

3. Basile parlera d'Aèce comme d'un disciple d'Eustathe.

qui n'était pas pour déplaire à Basile de Césarée. En 358 un synode réuni à Mélitène le déposa de son siège et le remplaça par Mélèce. Mais les gens de Sébaste ne voulurent pas laisser partir leur évêque, et Eustathe, qui se savait très populaire, n'accepta pas sa déposition. La raison qu'il donna de son attitude était que, ceux qui l'avaient déposé étant des hérétiques, leur sentence n'avait aucune valeur. Au début de 360 il signa, sous la contrainte, la formule de Constantinople, et malgré cette concession il fut déposé avec les autres homéousiens et exilé en Dardanie. Plus tard il alla avec Basile trouver Silvain de Tarse pour préparer le concile de Lampsaque, où il joua un rôle important. Il fut l'un des trois légats envoyés auprès du pape Libère, et il présenta au concile de Tyane les lettres du pape et des évêques d'Occident.

L'activité d'Eustathe ne se limitait pas à la pratique et à la prédication de l'ascèse, ni à la propagation de ses idées homéousiennes : elle s'exerçait encore dans ses œuvres de charité. Eustathe fit construire près de sa ville un grand hospice. On comprend que les fidèles de Sébaste aient tenu à garder un évêque aussi charitable.

Pour ce qui est de la doctrine, Eustathe avait, au sujet du Saint-Esprit, une prédilection pour l'opinion moyenne, comme le lui reprochait Basile. S'il n'enseignait pas que le Saint-Esprit fût une créature, il n'affirmait pas non plus qu'il fût Dieu. Nous verrons Basile exiger de son vieil ami une profession de foi claire et sans ambiguïté.

Depuis longtemps Basile et Eustathe entretenaient ensemble d'excellentes relations. C'est peut-être sur le conseil d'Eustathe que Basile entreprit le grand voyage qu'il lui raconte dans sa première lettre. C'est Eustathe, en tout cas, qui fut le maître de Basile en ascétisme, et nous verrons quel culte lui vouait son disciple. En 360 Basile avait accompagné Eustathe à Constantinople après le concile de Séleucie; c'est avec lui qu'il était allé trouver Silvain de Tarse au sujet du concile de Lampsaque; Basile et Eustathe étaient ensemble au concile de Tyane. Quand Basile voulut fonder près de Césarée l'hospice auquel fut attaché son nom, il prit modèle sur celui qu'Eustathe avait fait élever près de Sébaste. Il demanda même à son ancien maître quelques-uns de ses moines pour l'aider

dans l'organisation de son œuvre charitable; mais les moines d'Eustathe, qui avaient sans doute mission de surveiller Basile, manquèrent de discrétion et se permirent des critiques blessantes. Basile, susceptible, se froissa. Les rapports se tendirent entre les deux amis, pour en arriver finalement à une rupture complète. Celle-ci fut provoquée par la question du Saint-Esprit. Nous avons dit qu'Eustathe n'avait pas sur cette question une attitude très nette. L'évêque de Sébaste se trouvait ainsi en opposition avec la plupart des évêques du Pont et de la Cappadoce, qui affirmaient l'absolue divinité du Saint-Esprit. Ceux-ci voulaient décider Eustathe à l'affirmer nettement lui-même. Basile pour sa part le voulait d'autant plus, qu'il était suspect à ses collègues à cause de son amitié avec Eustathe, et aussi à cause de la discrétion avec laquelle il exposait devant ses fidèles sa doctrine, d'ailleurs si ferme, sur le Saint-Esprit.

Au printemps de 372, Basile alla trouver Eustathe pour le décider à se déclarer nettement en faveur de la divinité du Saint-Esprit. Eustathe promit de signer une profession de foi qui satisfaisait Basile et les autres évêques. D'un commun accord on fixa un rendez-vous où Basile et ses amis devaient se rencontrer avec Eustathe et recevoir sa signature. Retourné sans doute par son entourage, peut-être aussi humilié de s'être laissé manœuvrer, Eustathe ne parut pas au rendez-vous. Il alla même jusqu'à écrire à Basile une lettre pour lui dire qu'il renonçait à sa communion.

Le prétexte qu'Eustathe invoquait était une lettre que Basile avait envoyée à Apolinaire plus de vingt ans auparavant, et qui, d'ailleurs, ne portait pas du tout sur des questions de foi. Mais le seul fait que Basile ait écrit à un hérétique était, au jugement d'Eustathe, la preuve qu'il était hérétique lui-même. Dans une lettre qu'il fit circuler partout, Eustathe accusait Basile d'ambition et d'intrigues. Il y eut même de fausses lettres de Basile à Apolinaire que répandirent Eustathe et ses amis, et qui étaient très compromettantes pour l'orthodoxie de l'évêque de Césarée.

Basile et les autres évêques avaient raison de se défier de l'orthodoxie d'Eustathe en ce qui concernait la divinité du Saint-Esprit. En 376 Eustathe assista au concile tenu

à Cyzique par les Macédoniens [1], et signa une profession de foi où l'on condamnait l'ὁμοούσιος (consubstantiel) nicéen, pour le remplacer par l'ὁμοιούσιος (de substance semblable), et où le Saint-Esprit était mis au rang des créatures. Par là Eustathe se déclarait ouvertement contre la divinité du Saint-Esprit et se rangeait parmi les Pneumatomaques.

Produisons maintenant les témoignages que nous fournit la correspondance basilienne sur Eustathe de Sébaste.

La première pièce de cette correspondance témoigne de l'amitié qui, au début de sa carrière, unissait le futur législateur des moines à son maître en ascétisme. Basile, par une aimable fiction, présente ses voyages d'étude comme une course inspirée par le désir de rejoindre son ami. Nous avons cité cette lettre parmi les lettres de civilité, où la plaçaient ses qualités littéraires.

Longtemps après c'est encore l'amitié qui dicte à Basile la Lettre LXXIX (371), où, avant de faire allusion aux luttes qu'il avait eu à soutenir contre « les premiers magistrats », il salue en Eustathe un auxiliaire dans sa lutte pour la foi orthodoxe :

« Même avant de recevoir ta lettre je savais la peine que tu te donnes pour tout le monde et spécialement pour notre bassesse, parce que je me suis exposé dans cette lutte, et après avoir reçu ta lettre des mains du très respectable Éleusinios, après avoir contemplé sa présence même, j'ai glorifié Dieu qui nous avait gratifié d'un tel auxiliaire et d'un tel compagnon d'armes, par le secours spirituel, dans les luttes pour la saine religion. »

Le nom d'Eustathe se lit parmi les trente-deux signatures de la Lettre XCII (372), que Basile écrivit aux Italiens et aux Gaulois, et qui est un appel au secours contre les Ariens.

Mais les relations entre les deux amis ne tardèrent pas à devenir moins cordiales. Dans la Lettre XCV (372),

1. C'étaient des homéousiens qui avaient fait dissidence sur la question du Saint-Esprit. On les appelait Macédoniens de Macédonios, évêque de Constantinople, qui fut déposé par le concile tenu dans cette ville au début de 360.

à Eusèbe de Samosate, Basile parle d'une entrevue demandée par Mélèce d'Antioche et Théodote de Nicopolis, qui, dit-il, « veulent voir se produire une amélioration dans nos sujets actuels de chagrin ». Ces sujets de chagrin, nous le verrons bientôt, c'est Eustathe, avec son étrange attitude, qui les procure à Basile. Mais Théodote lui-même voulait-il réellement voir s'améliorer les relations entre Eustathe et Basile? Celui-ci ne se fait pas d'illusion sur les vrais sentiments de Théodote à son égard. Dans la Lettre XCVIII (372), à Eusèbe de Samosate, il revient sur l'invitation que lui avait adressée l'évêque de Nicopolis, mais, cette fois, c'est pour en dévoiler le véritable sens :

« Il m'est aussi venu à l'esprit que ceux [1] qui nous avaient invité l'avaient fait par acquit de conscience, parce que, après nous avoir adressé leur invitation en passant, par l'entremise du très vénérable frère Hellénios, le répartiteur des impôts à Nazianze, ils ne daignèrent envoyer personne pour nous confirmer cette invitation ni pour nous conduire. Donc, puisque nous leur sommes suspect à cause de nos péchés, nous avons craint de troubler quelque peu par notre présence la joie de leur réunion. »

Ces péchés qui rendaient Basile suspect à Théodote, c'étaient ses rapports avec Eustathe.

Si Basile ne se faisait pas d'illusion sur les sentiments de Théodote, il semble bien qu'il s'en soit fait alors sur les convictions religieuses d'Eustathe. Voici ce qu'il dit plus loin dans la même lettre :

« On attendait aussi un autre entretien avec le très vénérable évêque Eustathe, et c'est celui que nous avons eu. En effet, comme beaucoup criaient contre lui et l'accusaient d'altérer quelque peu la foi, nous sommes entré en conversation avec lui, et nous avons trouvé que, grâce à Dieu, il suivait sagement toute rectitude. »

C'est la même obstination de Basile à considérer Eustathe comme un homme de bonne foi, et la même suspicion de Théodote à l'égard de Basile pour son attachement à Eustathe, que nous révèle la Lettre XCIX (372), au

1. Ce pluriel désigne Théodote.

comte Térence [1]. Basile avait été chargé par l'empereur Valens de donner des évêques à l'Arménie, et, pour l'aider dans cette tâche, on lui avait adjoint Théodote, dont le siège, Nicopolis, était une ville d'Arménie. Basile déclare qu'il n'a pas pu accomplir la tâche qui lui était imposée. La première cause de cette impuissance, ce sont, dit-il, ses péchés; la seconde,

« c'est l'hostilité que nous témoigne l'évêque qui nous avait été donné comme auxiliaire. Je ne sais, en effet, quelle idée a pris notre très vénérable frère Théodote: il nous avait promis d'abord de nous aider en tout et s'était empressé de nous amener de Gétase à Nicopolis; puis, lorsqu'il nous vit dans cette ville, il éprouva une telle horreur et fut saisi d'une telle crainte de nos péchés, qu'il ne voulut nous admettre ni à la prière du matin ni à celle du soir. C'était justice en vérité pour ce qui nous concernait, et c'est ce que méritait ma vie, mais ce n'était pas là une décision utile à la tranquillité commune des Églises. Comme raison d'une pareille conduite, il nous alléguait que nous supportions de recevoir dans notre communion le très vénérable évêque Eustathe. Or voici ce que nous avons fait.

Quand nous eûmes été invité au conseil tenu par le frère Théodote, et que la charité nous eut poussé à répondre à l'invitation, pour ne pas paraître rendre cette entrevue vaine et inutile, nous nous sommes empressé d'entrer en conversation avec ledit frère Eustathe. Nous lui avons exposé toutes les accusations au sujet de la foi que portent contre lui Théodote et les siens, et nous l'avons prié, s'il suivait la foi droite, de nous le faire connaître clairement, pour que nous fussions en communion avec lui; si, au contraire, il était dans des dispositions hostiles, de bien savoir que nous aussi nous serions à son égard dans des dispositions hostiles. Or, bien que nous eussions échangé

1. Le comte Térence est présenté par Théodoret comme un chef militaire de grande valeur et comme un excellent chrétien. (H. Ec., IV, 29). Ammien Marcellin représente Térence, à cause sans doute de son christianisme, comme un fourbe et un fauteur de discordes. (XXVII, 12; XXX, 1).

beaucoup de paroles et passé tout ce jour-là dans l'examen de ces questions, lorsque le soir fut arrivé, nous nous séparâmes l'un de l'autre sans que notre conversation nous eût mis d'accord finalement sur aucun point. De nouveau le lendemain, entrés dès le matin en séance, nous discutâmes sur les mêmes sujets; le frère Poimenios, le prêtre de Sébaste, était déjà arrivé, lui aussi, et il défendit avec ardeur la doctrine opposée à la nôtre. Peu à peu nous nous sommes disculpé des accusations qu'il avait paru porter contre nous, et nous les avons amenés à donner leur assentiment à ce que nous désirions, de façon que, par la grâce du Seigneur, on ne pût découvrir entre nous le moindre désaccord. Ainsi donc vers la neuvième heure environ nous nous levâmes pour les prières, et nous rendîmes grâce au Seigneur, qui nous avait donné d'avoir la même pensée et le même langage. Après cela il me fallait encore recevoir de cet homme une adhésion écrite, afin que pour ses adversaires sa soumission devînt évidente, et que pour les autres il y eût une preuve suffisante de ses sentiments. Mais je voulus moi-même, poussé par un grand souci de précision, avoir un entretien avec Théodote et les frères qui l'entourent, recevoir d'eux une profession de foi écrite et présenter celle-ci au personnage que j'ai dit, afin d'obtenir un double résultat : que la foi droite fût admise par lui et qu'eux-mêmes fussent satisfaits, parce qu'ils n'auraient aucun sujet de contestation, dès lors que leurs propositions auraient été acceptées. Mais avant de savoir pourquoi nous nous étions rencontrés et quel résultat nous avions obtenu dans cette entrevue, l'évêque Théodote et les siens ne nous jugèrent plus digne d'être invité au conseil. Arrivé à mi-chemin nous sommes revenu, découragé, parce qu'ils rendaient inutiles les fatigues que nous avions supportées pour la paix des Églises.

Après cela donc, lorsque nous fûmes dans la nécessité de faire route vers l'Arménie, comme je connaissais le caractère particulier de mon homme, et que je voulais, en présence d'un témoin digne de foi, rendre raison moi-même de mes actes et en même temps satisfaire ce personnage, j'allai à Gétase, domaine de l'évêque très aimé de Dieu, Mélèce, où je me rencontrai aussi avec celui-là

même dont je parle, Théodote. C'est là que, lorsqu'il nous eut accusé au sujet de notre union avec Eustathe, j'annonçai le résultat de mon entrevue et je dis que je l'avais amené à partager toutes nos croyances. Comme il affirmait qu'Eustathe avait nié après nous avoir quitté, et affirmait lui-même à ses propres disciples qu'en vérité il ne s'était mis d'accord avec nous sur aucun point touchant la foi, je ripostai à cela (voyez, ô le plus admirable des hommes, si je ne faisais pas là des réponses très justes et sans réplique) que pour ma part j'étais persuadé, m'appuyant sur la constance dont cet homme fait preuve pour tout le reste, qu'il ne se laisse pas aller avec autant de légèreté à la contradiction, et que, s'il admet à tel moment, ce n'est pas pour nier ensuite ce qu'il a dit. C'est un homme qui fuit le mensonge comme une chose effrayante, même pour les sujets les plus insignifiants, bien loin de vouloir jamais s'opposer à la vérité dans des affaires de cette importance et dont le retentissement a été aussi universel. Si toutefois il se trouve que les propos répétés sans cesse par vous soient fondés, il faut lui présenter un écrit qui contienne l'exposé complet de la foi droite. Si je trouve son assentiment attesté par sa signature, je resterai dans sa communion; mais si je le prends à se dérober, je renoncerai à l'union avec lui. Comme ces paroles étaient approuvées par l'évêque Mélèce et par le frère Diodore, le comprêtre (il était présent à l'entretien), le très révérend frère Théodote donna là-bas son assentiment, nous pria de descendre à Nicopolis pour visiter son Église et le prendre comme compagnon de voyage jusqu'à Satale, et nous laissa à Gétase. Mais lorsqu'il fut arrivé à Nicopolis, oubliant les paroles qu'il avait entendues de moi et les promesses qu'il nous avait faites, il nous accabla de ces outrages et de ces marques de mépris que j'ai rapportés un peu plus haut, et nous renvoya. »

Dans la Lettre CXIX (fin de 372 ou début de 373), à Eustathe de Sébaste, Basile se montre plus défiant à l'égard de son collègue, qui l'avait confié à la protection ou plutôt à la surveillance d'un certain moine appelé Basile. Sophronios, un autre disciple d'Eustathe, s'était joint au moine Basile pour forger des calomnies contre l'évêque de Césarée, coupable, sans doute, d'avoir voulu

garder son indépendance vis-à-vis d'Eustathe et vis-à-vis d'eux-mêmes :

« C'est encore par l'intermédiaire du très respectable et très pieux frère Pierre, que je m'adresse à ta charité, et, comme dans toutes les autres occasions, je te demande encore maintenant de prier pour moi, afin que je me défasse de ces habitudes détestables et nuisibles, et que je devienne un jour digne du nom du Christ. De toute façon, même si je ne dis rien, vous vous entretiendrez ensemble de nos affaires, et il te fera connaître exactement ce qui s'est passé, pour que tu n'accueilles pas sans examen les méchants soupçons dont nous sommes l'objet, et qui sont probablement l'ouvrage de ces individus qui, au mépris de la crainte de Dieu et au mépris de l'opinion des hommes, ont éclaté d'insolence contre nous. Quels sentiments nous a montrés ce noble Basile que j'avais reçu de ta piété comme protecteur de ma vie, j'ai honte même de le dire, mais tu sauras tout en détail quand notre frère t'aura instruit. Et je ne dis pas cela pour me venger de lui (je prie pour que son attitude ne lui soit pas imputée par le Seigneur), mais dans notre intérêt je prends mes dispositions pour que l'amour que tu éprouves pour moi demeure ferme, car je crains qu'ils ne l'ébranlent par l'énormité des calomnies qu'ils ont probablement préparées pour couvrir leur échec [1]. Quel que soit le crime dont ils nous accusent, que ta vive intelligence les interroge là-dessus et leur demande s'ils nous ont mis en accusation publique, ou s'ils ont exigé la correction de la faute qu'ils nous opposent maintenant, ou, simplement, s'ils ont rendu manifeste leur colère contre nous. Mais, sous un joyeux visage et sous des paroles d'amour qu'on révère, ils cachaient dans leur âme comme un abîme insondable de ruse et d'aigreur : leur honteux silence l'a bien montré. A ce sujet quel rire nous procurons à ceux qui, dans cette malheureuse ville, éprouvent toujours de l'horreur pour la vie pieuse, et qui

1. Basile et Sophronios avaient échoué dans leur entreprise d'amener Basile à adopter les idées d'Eustathe. Il semble toutefois que les deux étranges protecteurs de Basile l'aient accusé pour un fait particulier. Cette lettre ne contient pas toutes les précisions désirables.

affirment que la fiction de l'humilité est utilisée comme artifice pour inspirer confiance et comme feinte pour tromper, de toute façon, même si nous ne le décrivons pas, ton intelligence le sait parfaitement. C'est à tel point qu'aucune occupation n'est désormais aussi suspecte de vice à ceux d'ici, que la profession de la vie ascétique. Quels remèdes apporter à ces maux, ce serait à ton intelligence de s'en inquiéter. Les accusations ourdies contre nous par Sophronios ne sont pas un prélude d'heureux événements, mais un commencement de division et de séparation, et elles révèlent un effort pour faire se refroidir jusqu'à la charité qui est en nous. Nous demandons que ta miséricorde l'arrête dans ce funeste élan, et que tu t'efforces, par la charité qui émane de toi, de resserrer ce qui se désunit, plutôt que d'augmenter la séparation pour ceux qui se sont lancés vers la désunion. »

Un désaccord persistait donc entre Basile et Eustathe, et, bien que la lettre ne le dise pas, tout fait croire que ce désaccord portait sur la foi, et plus précisément sur la foi en la divinité du Saint-Esprit. Basile voulut y mettre fin en faisant signer à Eustathe une profession de foi où la « doctrine de l'Esprit » serait exposée, complète, à la suite de la profession de foi écrite à Nicée. Eustathe était ainsi mis en demeure de sortir de l'équivoque où il paraissait vouloir se tenir, et il cessait en même temps de compromettre Basile avec une amitié qui s'accommodait trop facilement d'une orthodoxie douteuse. La Lettre CXXV (373) contient précisément cette profession de foi « qui fut dictée par le très saint Basile et que signa Eustathe, l'évêque de Sébaste [1] ». Après avoir cité la profession de foi de Nicée, Basile développe sa pensée sur le Saint-Esprit.

Ce développement est suivi des mots « Signature d'Eustathe, évêque ». Puis le document se termine par les lignes suivantes : « Moi, Eustathe, évêque, je t'ai lu cela

1. C'est le titre donné par tous les manuscrits dont nous nous sommes servi pour établir le texte des Lettres basiliennes. Ce titre, d'ailleurs, n'exprime pas la vérité : Eustathe, nous l'avons vu, ne vint pas au rendez-vous qu'il avait accepté, et il ne signa pas la profession de foi qu'il avait promis de signer.

à toi, Basile, j'en ai pris connaissance et j'ai approuvé avec toi ce qui est écrit plus haut. J'ai signé en présence des frères, de notre Fronton, du chorévêque Sébéros, et de quelques autres clercs. »

Basile avait donc préparé la formule à la suite de laquelle l'évêque de Sébaste n'aurait eu qu'à écrire son nom. On sait ce qu'il en advint. Basile ne se tint pas pour battu. La Lettre CXXVIII (373), à Eusèbe de Samosate, montre que l'évêque de Césarée veut garder l'espoir d'amener à la foi orthodoxe son collègue de Sébaste. Il demande à Eusèbe de poser à Eustathe deux dilemmes, le premier au sujet de la profession de foi de Nicée, le second au sujet du Saint-Esprit. Ni dans l'un ni dans l'autre l'évêque de Sébaste ne devait se laisser enfermer :

« Je prie ta sainteté de se souvenir des propositions du début, de ne pas se laisser égarer en recevant des réponses étrangères aux questions posées, et de ne pas donner d'efficacité aux sophismes de ces individus qui, dépourvus des possibilités d'élocution et guidés par leur seul dessein, dénaturent la vérité avec plus de perversité que tous. J'avais proposé des mots simples, clairs et faciles à retenir : rejetons-nous de notre communion ceux qui n'acceptent pas la foi de Nicée, et ne supportons-nous pas d'avoir part avec ceux qui osent dire que l'Esprit-Saint est une créature? Or celui-là [1], au lieu de répondre mot pour mot à ces questions, nous a récité comme un rhapsode ce que tu as écrit, et cela non par simplicité d'esprit, comme on pourrait le croire, ni non plus parce qu'il ne pouvait pas voir toutes les conséquences de son attitude. Mais voici quel est son raisonnement : s'il nie notre proposition, il se découvrira aux foules, et, s'il est d'accord avec nous, il s'éloignera de l'opinion moyenne, et jusqu'à présent il n'y a rien eu pour lui de plus estimable que celle-ci. Qu'il n'essaye donc pas de nous tromper par ses sophismes, ni de circonvenir les autres et, avec eux, ta prudence elle-même, mais qu'il nous envoie une brève réponse à la question, soit pour avouer sa communion avec les ennemis de la foi, soit pour la nier. Si tu le persuades d'agir ainsi, et si tu m'envoies des réponses directes et telles que je les

1. Eustathe de Sébaste.

souhaite, c'est moi qui jusqu'à présent ai commis tous les péchés, je reçois sur moi cette accusation tout entière. Alors exige de moi que je fasse preuve d'humilité. Mais tant qu'aucune de ces conditions ne sera réalisée, pardonne-moi, Père très aimé de Dieu, si je ne puis approcher de l'autel de Dieu avec hypocrisie. Si, en effet, je n'avais pas cette crainte, pourquoi me serais-je séparé d'Évippios [1], si remarquable par sa culture, si avancé en âge, et qui avait acquis tant de droits à notre amitié? Si dans cette circonstance nous avons bien agi et, comme il convenait, pour la vérité, il serait sans doute ridicule de paraître nous unir à ceux qui tiennent le même langage que lui, par l'intermédiaire de ces gens d'esprit et de bon goût qui représentent l'opinion moyenne. »

Quand nous parlerons d'Apolinaire nous citerons la Lettre CXXIX (373), à Mélèce, évêque d'Antioche, dans laquelle Basile repousse l'accusation d'apolinarisme dont il se dit frappé par les gens de Sébaste. Il est clair que Basile pense surtout à Eustathe, leur évêque.

Si, dans la Lettre CXXVIII, Basile conserve quelque espoir de faire se décider nettement Eustathe pour la foi orthodoxe, la Lettre CXXX (373), à Théodote de Nicopolis, nous montre que l'évêque de Césarée n'a plus d'illusion sur les sentiments de son vieil ami à son égard, et qu'il n'a plus d'espoir de l'arracher à l'hérésie :

« Tu t'es attaqué à nous comme le voulaient l'honneur et les convenances, frère vraiment très honoré et très désiré, parce que, depuis que nous nous sommes séparé jadis de ta piété pour aller porter à Eustathe les fameuses propositions au sujet de la foi [2], nous ne t'avons rien fait connaître, ni d'insignifiant, ni d'important, de ce qui le concerne. Pour moi, ce n'est pas que j'aie dédaigné comme

1. Évêque arien, homme de lettres.

2. Basile fait allusion à l'entrevue qu'il avait eue avec Théodote, et qu'il raconte dans la Lettre XCIX. Il s'adresse ici à l'évêque de Nicopolis en des termes d'une aménité qui surprend, quand on a vu dans la Lettre XCIX que Théodote éprouvait de l'horreur pour l'évêque de Césarée et qu'il ne voulait pas l'admettre aux prières. Sans doute les rapports entre les deux hommes s'étaient-ils améliorés.

facilement méprisable ce qui nous est arrivé de sa part, mais c'est que le bruit s'en était désormais répandu chez tous les humains, et que personne n'avait besoin d'être instruit par nous pour connaître les intentions de cet homme. Lui-même y avait pourvu, puisque, comme s'il craignait de n'avoir qu'un petit nombre de témoins de ses sentiments, il avait envoyé à toutes les extrémités de la terre les lettres qu'il avait écrites contre nous. C'est donc de lui-même qu'il s'est arraché de notre communion, sans consentir à se rencontrer avec nous au lieu fixé [1], sans amener ses disciples, comme il l'avait promis; et il est allé jusqu'à nous flétrir dans des synodes publics, avec le cilicien Théophile [2], en nous accusant simplement et ouvertement de semer dans l'âme du peuple des dogmes étrangers à sa doctrine. Certes ces procédés étaient suffisants pour rompre tous les liens qui nous unissaient à lui. Mais, après qu'il fût allé en Cilicie, qu'il eût rencontré un certain Gélasios, et qu'il lui eût fait un exposé de la foi comme seuls pouvaient en écrire Arios et les vrais disciples que celui-ci peut avoir, alors nous fûmes encore plus fermement résolu à la séparation, pénétré de cette idée qu'un Éthiopien ne changera jamais sa peau, ni une panthère ses tachetures [3], et que l'homme qui a été élevé dans des dogmes pervers ne peut pas davantage se purifier du vice de l'hérésie.

Après cela il eut aussi l'audace d'écrire contre nous, ou plutôt de composer de longs discours remplis de toutes sortes d'injures et de calomnies; nous n'y avons rien répondu jusqu'à présent, parce que nous avons appris de l'Apôtre à ne pas nous venger nous-même, mais à donner lieu à la colère [4], et aussi parce que, à considérer la profondeur de l'hypocrisie avec laquelle il s'est de tout temps comporté à notre égard, nous sommes resté comme muet de stupeur. Mais, alors même qu'il n'y aurait rien de tout cela, à qui cet acte tout récent qu'il a osé commettre n'aurait-il pas inspiré une horreur et une aversion com-

1. Allusion à la dérobade d'Eustathe.
2. L'évêque de Castabala, un semi-arien.
3. *Jérémie*, XIII, 23.
4. *Rom.*, XII, 19.

plète pour l'homme qu'il est? C'est lui, en effet, à ce que j'entends dire (si le bruit qui court est vrai, et si ce n'est pas une fable arrangée pour la calomnie), qui a eu l'audace d'en réordonner même un certain nombre, ce que jusqu'à ce jour aucun hérétique ne paraît avoir fait. Comment donc pourrions-nous supporter avec douceur de tels affronts, et croire que les péchés de cet homme sont guérissables? Ne vous laissez donc pas égarer par des discours mensongers, ni persuader par des soupçons d'hommes enclins à tout interpréter en mal, qui prétendent que nous considérons de pareilles choses comme indifférentes. Apprends-le, très désiré de nous et très honoré, je n'ai jamais, que je sache, éprouvé dans mon âme autant de chagrin que tout à l'heure, lorsque j'ai entendu parler du bouleversement des lois ecclésiastiques. Prie seulement, afin que le Seigneur nous accorde de ne jamais agir par colère et de garder la charité, qui ne fait rien d'inconvenant, qui ne s'enfle point d'orgueil [1]. Vois comment ceux qui ne l'ont pas se sont élevés au-delà de la mesure permise à l'humanité, et de quelle façon inconvenante ils se conduisent dans la vie, pour oser commettre des actes dont le passé ne renferme pas d'exemple. »

La Lettre CXXXI (373), à Olympios, est écrite tout entière contre Eustathe, qui, d'ailleurs, n'est pas nommé. Elle fait entendre les mêmes plaintes et repousse les mêmes accusations que la Lettre CXXX :

« Réellement l'audition des paroles inattendues est capable de faire tinter les deux oreilles d'un homme. C'est ce qui vient de m'arriver. Sans doute, les propos contenus dans ces écrits qui circulent contre nous sont tombés chez moi dans des oreilles désormais très exercées, parce que j'avais reçu moi-même auparavant la lettre qui convenait certes à mes péchés, bien que je ne me fusse jamais attendu à la voir écrite par ceux [2] qui l'ont envoyée. Cependant les seconds écrits nous parurent renfermer en eux-mêmes un tel excès d'aigreur qu'ils éclipsaient les précédents [3]. Comment n'aurais-je pas été presque hors

1. I *Cor.*, XIII, 4.
2. Ce pluriel désigne Eustathe.
3. Tous ces écrits sont déjà relatés dans la Lettre CXXX.

de mon sens, lorsque je suis tombé sur la lettre au très pieux frère Dazina, remplie à notre adresse de mille injures, d'accusations intolérables et de paroles de révolte, comme si l'on nous avait trouvé dans les conseils les plus hostiles à l'Église? Et même, aussitôt, pour montrer la vérité de ces mauvais propos lancés contre nous, on apporta des preuves tirées d'un ouvrage écrit je ne sais par qui. J'ai reconnu, je l'avoue, que des parties en avaient été écrites au sujet d'Apolinaire de Laodicée, non toutefois que je me sois jamais donné la peine de les lire, mais parce que j'ai entendu d'autres le rapporter. Mais j'ai découvert que certaines autres choses y étaient écrites, que je n'ai jamais lues, que je n'ai jamais entendu dire à personne : de ces actions-là il y a dans le ciel un témoin fidèle. Comment donc ceux qui se détournent avec horreur du mensonge, qui ont appris que la charité est l'accomplissement de la loi [1], qui font profession de porter les infirmités des faibles [2], ont-ils accepté de nous attaquer avec ces calomnies et de nous condamner pour ce que d'autres ont écrit? J'ai beau réfléchir et chercher en moi-même, je ne puis en imaginer la cause, à moins que, comme je l'ai dit d'abord, je ne juge que le chagrin même causé par ces méchancetés soit une partie des châtiments qui me sont dus pour mes fautes.

J'ai commencé, en effet, par ressentir une douleur en mon âme, de ce que « les vérités aient été diminuées par les fils des hommes » [3]; puis j'ai craint pour moi-même d'ajouter un jour à mes autres péchés et d'éprouver la haine pour les hommes, car, me disais-je, il n'y a de bonne foi chez aucun d'eux, si vraiment ceux en qui j'avais mis ma confiance pour les choses les plus importantes se sont montrés tels à mon égard, et tels à l'égard de la vérité même. Sache donc, frère, avec tout homme ami de la vérité, que ces écrits ne sont pas de moi, qu'ils ne me plaisent pas, et qu'ils n'ont pas été rédigés suivant mon sentiment. Si j'ai écrit autrefois, il y a bien des années, à Apolinaire ou à quelque autre, on ne doit pas m'en

1. *Rom.*, XIII, 8.
2. *Ibid.*, XV, 1.
3. *Psaume* XI, 2.

accuser. Moi-même je n'accuse pas ceux qui, par suite de leur liaison amicale avec quelqu'un, se sont séparés pour aller à une hérésie (vous connaissez de toute façon ces hommes [1], même si je ne les désigne pas par leur nom), parce que chacun mourra par son propre péché. Si j'ai fait cette réponse au volume qu'on m'a envoyé, c'est pour que toi-même tu saches la vérité, et que tu rendes la vérité manifeste à ceux qui ne veulent pas la détenir dans l'injustice. S'il faut une plus large défense sur chacune des accusations portées contre nous, nous la ferons avec l'aide de Dieu. Nous, frère Olympios, nous ne disons pas qu'il y a trois dieux, et nous ne sommes pas en communion avec Apolinaire. »

Dans la Lettre CXXXVIII (373), à Eusèbe de Samosate, Basile demande conseil à son ami « pour savoir quelle réponse donner à ceux de Sébaste » qui avaient eu recours à lui, car, a-t-il déclaré plus haut, « ceux de Sébaste qui partagent nos sentiments, ayant mis à nu la plaie cachée de l'opinion perverse d'Eustathe, nous demandent d'avoir d'eux quelque souci ecclésiastique ».

Dans la Lettre CCXII (375), à Hilarios, Basile revient encore, comme s'il en était obsédé, sur les procédés déloyaux d'Eustathe et sur ces écrits qu'on veut faire passer sous son nom :

« Il ne reste rien à tenter désormais à personne qu'on n'ait déjà osé entreprendre, puisque ceux-là même qui avaient reçu de nous les plus importants dépôts, qui, à notre sentiment, alors que nous les voyions parmi les hommes, étaient quelque chose de trop grand pour appartenir à l'humanité, puisque ceux-là, dis-je, ont accepté de faire passer sous notre nom des écrits d'un certain personnage sans prendre garde à leur contenu, et de nous brouiller à cause de cela avec les frères. Aussi n'y a-t-il rien désormais de plus exécrable pour les hommes pieux que notre nom. En effet, après m'être appliqué dès le début à me faire oublier (je ne sais si aucun de ceux qui ont observé la faiblesse humaine l'a cherché autant que moi), voilà maintenant, comme si j'avais au contraire

1. Eustathe, qui avait fait profession d'arianisme devant Gélasios.

préféré me rendre célèbre auprès de tous les hommes, que sur tous les points de la terre, j'ajouterai même de la mer, on ne fait que parler de moi. Ceux qui pratiquent l'impiété à l'extrême limite, et qui introduisent dans les Églises le dogme impie de la dissemblance [1], sont en guerre avec moi; et ceux qui tiennent le milieu, comme ils pensent, et qui, tout en partant des mêmes principes, n'admettent pas la conséquence des raisonnements, parce qu'elle blesse les oreilles de la multitude, ceux-là ne peuvent nous supporter, nous inondent de toutes les injures possibles et ne renoncent à aucun mauvais dessein, bien que le Seigneur ait fait échouer leurs entreprises. »

Il est fait mention d'Eustathe dans la Lettre CCXVI (375), à Mélèce, évêque d'Antioche. Elle révèle une fois de plus l'hostilité d'Eustathe à l'égard de Basile :

« Notre voyage nous a conduit dans le Pont, parce qu'Eustathe avait sérieusement troublé Dazimon, et qu'il avait persuadé beaucoup d'habitants de cette localité de se séparer de notre Église. »

Basile et Eustathe étaient donc devenus ennemis, d'amis qu'ils avaient été longtemps. Mais c'est de cette amitié, qui avait uni Basile à un homme de doctrine flottante, que l'évêque de Néocésarée voulait surtout se souvenir. Ce fut là certainement la cause principale de la haine qu'Atarbios voua à son parent, l'évêque de Césarée, et dont celui-ci se plaint dans les Lettres CCIV, CCVII et CCX.

La Lettre CCXXIII (375), à Eustathe, est une apologie où Basile se défend de l'accusation d'hérésie que formulaient contre lui les disciples d'Eustathe et à laquelle Eustathe lui-même avait ajouté foi. Cette accusation était fondée sur la lettre anodine que Basile, plus de vingt ans auparavant, avait écrite à Apolinaire de Laodicée :

« Lorsque nous fûmes appelé au gouvernement de l'Église, on nous donna des hommes pour garder et surveiller notre vie [2], sous prétexte évidemment de nous assurer un secours, une communion affectueuse; je les

1. Les Anoméens.

2. Ce sont les deux disciples d'Eustathe, le moine Basile et Sophronios, dont il est question dans la Lettre CXIX.

passe sous silence, pour ne pas paraître ou bien m'accuser moi-même en disant des choses incroyables, ou bien, si l'on me croit, fournir à ceux qui me croient un motif de haïr l'humanité. C'est presque ce qui me serait arrivé, si je n'avais été aussitôt prévenu par les miséricordes divines. En effet j'en étais presque venu à soupçonner tout le monde, persuadé que j'étais qu'il n'y avait de bonne foi chez personne, parce que j'avais été frappé dans mon âme par ces fallacieux agissements. Cependant il semblait y avoir jusqu'alors chez nous comme une apparence de relations avec eux. Des idées même furent émises entre nous au sujet des dogmes, une fois, deux fois; et nous n'avons pas paru être en opposition, mais d'accord... donc qu'ils examinent leur conscience, qu'ils pensent au tribunal du Christ, et qu'ils disent si jamais ils ont entendu de nous autre chose que ce que nous disons maintenant, ces gens qui maintenant ont cité partout notre nom à propos d'une opinion perverse, et qui, avec les lettres trop publiques qu'ils ont écrites contre nous, ont assourdi les oreilles de tout le monde. Voilà comment nous en sommes venu à la nécessité de présenter cette défense. »

Basile arrive ensuite au prétexte qu'allèguent ses ennemis pour justifier leur attitude à son égard : la lettre écrite à Apolinaire :

« Nous ne sommes inculpé du blasphème contre Dieu pas plus par un écrit derrière lequel nous nous abritions, que par aucune des paroles que nous avons toujours dites, non pas écrites, mais prononcées de vive voix et publiquement devant les Églises de Dieu. Il ne s'est même pas trouvé un témoin pour dire qu'il eût entendu de nous dans un entretien secret une parole impie. Sur quoi donc sommes-nous jugé, si nous n'écrivons rien d'impie, si nous ne causons pas de dommage par nos discours publics, et si nous ne pervertissons pas dans nos colloques familiers ceux avec qui nous nous entretenons? Ô le drame nouveau ! « Un tel, dit-il, a écrit en Syrie des choses d'une étonnante impiété. Mais toi, tu lui as écrit il y a vingt ans et plus. Tu as donc des relations avec cet homme, et les accusations qui pèsent sur lui doivent peser aussi sur toi. » Mais, homme ami de la vérité, qui as appris que le mensonge est fils du diable, comment t'es-tu laissé persuader

que cette lettre était de moi? Tu n'as rien envoyé, tu n'as rien demandé, tu n'as rien appris de moi, qui pouvais te dire la vérité. Et même si la lettre était de moi, comment pourrais-tu voir que cet ouvrage qui vient de te tomber entre les mains est de la même date que ma lettre? Qui t'a dit que cet écrit avait vingt ans? Comment peux-tu voir que c'est l'ouvrage de cet homme à qui j'ai envoyé la lettre? Et si c'est lui l'auteur, si c'est moi qui lui ai écrit, si ma lettre et cet écrit sont du même temps, qu'est-ce qui prouve que j'ai donné à celui-ci mon approbation et que j'ai eu moi-même ces sentiments? » [1]

Basile fait ensuite appel aux souvenirs personnels d'Eustathe, et il lui demande s'il lui a jamais entendu tenir des propos d'une orthodoxie douteuse :

« Interroge-toi : combien de fois ne nous as-tu pas visité dans le monastère des bords de l'Iris, lorsque j'étais avec le frère très aimé de Dieu, Grégoire, qui cherchait à réaliser le même idéal de vie que moi [2]? Est-ce que tu as entendu quelque chose de tel? Est-ce que tu as recueilli une déclaration, petite ou grande? Et à Eusinoé, quand vous m'avez invité, alors que vous étiez sur le point de partir pour Lampsaque avec un plus grand nombre d'évêques, les discours ne portaient-ils pas sur la foi? N'étaient-ils pas tout le temps près de moi tous ces tachygraphes, lorsque je dictais les arguments contre l'hérésie? Est-ce que tes plus sûrs disciples n'étaient pas tout le temps avec moi? Quand j'allais visiter les réunions de frères et que je passais la nuit à prier avec eux, parlant et entendant parler de Dieu toujours sans esprit de querelle, est-ce que je ne fournissais pas des arguments précis et bien révélateurs de mes idées? Comment donc l'expérience si longuement acquise parut-elle avoir moins de

1. Basile fait preuve d'une dialectique remarquable, pour repousser une accusation qui, au surplus, ne paraît pas très sérieuse.

2. Ainsi Basile avait reçu de fréquentes visites d'Eustathe dans sa solitude d'Annisi. Quand on se rappelle que ce séjour était naturellement défendu contre les visiteurs importuns, on doit admettre qu'une réelle intimité régnait alors entre Basile et Eustathe.

valeur que le soupçon d'aussi mauvais aloi et d'une telle faiblesse? Qui plus que toi devrait être témoin de mes sentiments? Que ce soit ce que nous avons dit à Chalcédon sur la foi, ce que nous avons dit souvent à Héraclée, ce que nous avions dit auparavant dans les faubourgs de Césarée, est-ce que toutes nos paroles ne rendent pas le même son? Est-ce que toutes ne s'accordent pas entre elles? Tout au plus, comme je l'ai dit, remarque-t-on dans nos discours un certain accroissement dû au progrès : ce n'est pas le changement qui fait passer du pire au mieux, mais le comblement des lacunes, suivant l'apport de la connaissance. »

Basile n'admet pas qu'on fasse retomber sur lui l'accusation d'hérésie portée contre Apolinaire :

« Comment ne réfléchis-tu pas aussi à cette vérité, que le père ne portera pas le péché du fils, pas plus que le fils ne portera le péché du père, que chacun mourra dans son propre péché [1]? Pour moi ce n'est ni un père, celui qui est calomnié auprès de toi, ni un fils. En effet, il n'a été ni mon maître ni mon disciple. Mais s'il faut que les péchés des parents deviennent des chefs d'accusation pour les enfants, il est bien plus juste que les actes d'Arios se retournent contre ses disciples; et si quelqu'un a enfanté Aèce l'hérétique, les accusations qui pèsent sur le fils remontent sur la tête du père. Mais s'il n'est pas juste que l'on soit accusé pour des motifs de ce genre, il est sans doute beaucoup plus juste que nous n'ayons pas de comptes à rendre pour ceux qui n'ont aucun rapport de parenté avec nous, si toutefois ils ont absolument péché, s'ils ont écrit quelque chose qui méritât une condamnation. En effet, on doit me pardonner si je n'ajoute pas foi à ce qui est dit contre eux, puisque ma propre expérience montre avec quelle facilité les accusateurs pratiquent la calomnie. »

Ensuite Basile, qui semble s'adresser aux disciples d'Eustathe, vise, derrière eux, Eustathe lui-même :

« Même si, trompés et persuadés que je partageais l'opinion de ceux qui écrivirent ces paroles de Sabellios qu'ils colportent eux-mêmes, ils en étaient venus pour

1. *Ézéchiel*, XVIII, 20.

cette raison à me calomnier, ils ne seraient pas dignes de pardon, parce qu'ils lancent aussitôt leurs malédictions avant d'avoir des preuves manifestes, qu'ils blessent les hommes qui n'ont même pas vécu avec eux, pour ne pas parler de ceux qu'ils se sont attachés dans la plus étroite amitié, et parce que le fait de garder en eux-mêmes des soupçons mensongers prouve qu'ils ne sont pas conduits par l'Esprit-Saint. Il faut s'inquiéter de bien des choses, passer bien des nuits sans sommeil, et demander à Dieu la vérité avec bien des larmes, si l'on médite de se détacher de l'amitié fraternelle. Les juges de ce monde, quand ils doivent condamner à mort quelque malfaiteur, tirent les voiles, appellent les hommes les plus experts pour examiner les questions proposées; ils ont l'esprit occupé longtemps, parce que tantôt ils voient la rigidité de la loi, tantôt ils sont retenus par le respect de la communauté de nature, et, avec beaucoup de gémissements, déplorant la nécessité, ils font voir à tout le peuple qu'ils observent la loi par nécessité, et qu'ils ne rendent pas par plaisir personnel leur sentence de condamnation [1]. De combien plus de réflexion et de souci, d'un conseil aux membres combien plus nombreux doit estimer digne son projet celui qui médite de rompre avec ses frères, quand il s'agit d'une

1. Ce passage est à rapprocher du passage suivant des Constitutions apostoliques : « Vous voyez, frères, comment, lorsque des homicides sont amenés aux autorités, les juges interrogent avec soin ceux qui les amènent et cherchent à savoir ce qu'ont fait les accusés. Ils demandent encore au malfaiteur s'il en est bien ainsi, et, bien qu'il avoue et qu'il reconnaisse la vérité de l'accusation, les juges n'envoient pas aussitôt l'accusé à la mort, mais pendant bien des jours ils font de nouvelles enquêtes sur lui; ils tirent les voiles, ils prolongent en commun les délibérations et les conseils. Pour finir ils prononcent la sentence capitale contre le coupable, et les mains levées au ciel ils affirment : « Nous sommes innocents du sang des hommes ». C'est ainsi qu'ils agissent, bien qu'ils soient des païens et qu'ils ne connaissent pas Dieu. » (Constitutions apostoliques, Livre II, c. 52). Basile connaissait certainement ce passage. Nous voyons qu'au IVe siècle on ne punissait pas trop facilement de la peine capitale les crimes de droit commun.

amitié qui s'est affermie dans la longueur du temps [1]? D'ailleurs il n'y a qu'une seule lettre, et encore elle est d'origine incertaine. On ne pourrait pas dire, en effet, qu'il l'a reconnue aux caractères de la signature, puisque ce n'était pas encore l'original, mais seulement la copie qu'il avait prise en main. Donc c'est d'après une seule lettre, et, qui plus est, ancienne. En effet, vingt ans se sont écoulés depuis le jour où l'on a écrit quelque chose à cet homme jusqu'au moment présent. Or dans cet intervalle je n'ai pas de témoin de mes intentions et de ma vie, pareil à ceux qui se tiennent là maintenant contre moi comme accusateurs. »

Basile termine sa lettre en dévoilant les véritables intentions d'Eustathe dans la guerre qu'il lui fait :

« Mais ce n'est pas la lettre qui est cause de la séparation, et le dissentiment s'explique par un autre motif : je rougis de le dire et j'aurais même toujours gardé le silence, si ce qui vient de se passer ne m'avait fait une obligation, pour l'utilité du plus grand nombre, d'exposer leur plan tout entier. Faut-il que ces hommes de bien pensent qu'ils ont dans notre communion un obstacle au recouvrement de leur puissance ! Nous avions pris les devants auprès d'eux avec une profession de foi que nous leur avions proposé de signer, non pas parce que nous nous sommes défié nous-même de leur sentiment [2], je le reconnais, mais nous voulions remédier aux soupçons qu'avaient sur eux beaucoup de nos frères qui pensent comme nous. Voilà pourquoi, afin qu'aucun obstacle ne parût se présenter à eux, par suite de cette adhésion, pour les empêcher d'être admis par les maîtres du jour, ils renoncèrent à notre communion; et le prétexte de la rupture, cette lettre, fut imaginé. La preuve de ce que nous

1. C'est à Eustathe personnellement que Basile pense ici. C'est Eustathe encore qu'il va désigner par l'homme qui avait pris en main la copie de la fameuse lettre. C'est Eustathe enfin, plus encore que ses disciples, que recouvrent les pluriels que nous allons rencontrer dans le dernier paragraphe de la lettre.

2. Basile dit-il ce qu'il pense ou veut-il éviter de froisser Eustathe?

avançons est absolument manifeste : ils nous ont écarté, ils ont machiné contre nous les plaintes qu'ils voulaient, et, avant de nous envoyer la lettre, ils la firent circuler partout. En effet, sept jours avant qu'elle arrivât entre mes mains, cette lettre fut vue chez des gens qui, l'ayant reçue d'autres personnes, s'apprêtaient à l'envoyer à d'autres. C'est ainsi qu'ils avaient imaginé de la faire passer de l'un à l'autre, afin qu'elle circulât rapidement dans tout le pays. Voilà ce que disaient à ce moment encore ceux qui nous faisaient connaître très clairement la conduite de ces gens-là. Nous avons décidé de nous taire, jusqu'à ce que Celui qui révèle les profondeurs cachées rende publics leurs desseins avec des preuves très claires et absolument irréfutables. »

Dans la Lettre CCXXIV (375), au prêtre Généthlios, Basile montre les mêmes préoccupations que dans la lettre précédente, et il nous donne quelques détails nouveaux sur les manœuvres de ses adversaires. Il y est encore question de la lettre écrite à Apolinaire, mais les ennemis de Basile ne se sont pas contentés de ce document. Ils ont eux-mêmes écrit une lettre où ils ont eu soin d'insérer des propos hérétiques qu'ils attribuent à l'évêque de Césarée :

« Ces individus introduisirent des paroles hérétiques dans la lettre écrite contre nous, sans dévoiler l'auteur de l'impiété, pour faire croire à la foule et aux simples que les additions étaient de nous, tirées de l'acte d'accusation écrit précédemment contre nous. En effet, ceux qui mettaient leur habileté à nous calomnier avaient tu le nom du père de ces dogmes pernicieux, et avaient laissé soupçonner aux âmes pures que c'était nous qui les avions pensés ou écrits. »

Ces âmes pures, Basile désespère de les convaincre : il sait que l'on croira plus facilement ses calomniateurs que lui-même :

« Puisque vous êtes instruit de ces manœuvres, nous vous prions de ne pas vous laisser troubler vous-même et d'apaiser l'agitation de ceux qui sont ébranlés, bien que nous sachions que notre défense ne sera pas facilement admise, à cause des préjugés maintenus par les propos méchants et calomniateurs que des personnes dignes de foi ont répandus contre nous. »

Basile affirme encore qu'il n'est pas l'auteur des écrits qu'on lui attribue, qu'il les désapprouve même formellement. Il nie qu'il ait eu des rapports avec Apolinaire : la lettre qu'on ne cesse de brandir contre lui ne prouve rien :

« Ce qui circule sous notre nom n'est pas de nous, et voici ce que je pense : bien que la colère qu'ils nourrissent contre nous obscurcisse complètement leur raison pour les empêcher de voir ce qui peut être utile, cependant, si vous les interrogez vous-même, ils n'en viendront pas à ce degré d'endurcissement, d'oser proférer le mensonge de leur propre bouche et de dire que ces écrits sont de moi. Et s'ils ne sont pas de moi, pourquoi suis-je condamné pour les ouvrages d'autrui? Mais ils diront que j'étais l'associé d'Apolinaire, et que je gardais en moi la perversité des dogmes de cette espèce. Qu'on leur en demande les preuves ! S'ils savent scruter un cœur humain, qu'ils le déclarent, et reconnaissez qu'ils disent en toutes choses la vérité ! Mais s'ils veulent s'appuyer, pour éprouver ma communion, sur ce qui apparaît à tous avec la dernière évidence, qu'ils montrent des lettres canoniques qui lui auraient été envoyées par moi, ou qui m'auraient été envoyées par lui; ou bien qu'ils établissent que les clercs ont eu des rapports avec nous, si nous avons admis quelquefois l'un d'entre eux à une prière de communion ! S'ils produisent la lettre qui lui fut écrite, du reste, il y a plus de vingt-cinq ans [1], adressée par un laïc à un laïc (celle-là même n'a pas été écrite par moi, Dieu le sait; il sait aussi qu'elle a été falsifiée, et par qui elle l'a été), reconnaissez ici l'injustice, parce que personne, alors qu'il est évêque, n'est accusé pour avoir écrit, sans y prêter attention, sur un sujet indifférent quand il était dans l'état laïc. Au surplus cette lettre ne portait pas du tout sur la foi : c'était un simple écrit avec une salutation amicale. Mais peut-être ces individus aussi sont-ils bien connus pour avoir écrit et à des Grecs et à des Juifs,

1. Dans la lettre précédente Basile avait écrit vingt ans. Il n'était pas très assuré de la date exacte, ou bien a-t-il exagéré involontairement, sous le coup de la passion qui lui dictait cette lettre?

sans qu'on leur en fasse un grief. En effet, jusqu'à ce jour personne n'a été appelé en jugement pour une affaire de ce genre, du genre de celle pour laquelle nous sommes condamné par ceux qui filtrent les moucherons [1] ! Nous n'avons pas écrit ces paroles, pas plus que nous ne les approuvons, et même nous jetons l'anathème sur ceux qui gardent ce sentiment pervers de la confusion des hypostases, dans lequel l'hérésie très impie de Sabellios s'est renouvelée; Dieu le sait bien, lui qui connaît les cœurs. Ils le savent aussi tous les frères qui ont fait l'expérience de notre bassesse. Que ces individus eux-mêmes, qui sont maintenant pour nous de violents accusateurs, scrutent leur propre conscience, et ils reconnaîtront que depuis notre enfance nous avons été loin des dogmes de ce genre. »

Avant de terminer sa lettre Basile relève les palinodies d'Eustathe, car c'est Eustathe qui est attaqué sous le couvert des pluriels discrets qui, grammaticalement, veulent s'adresser aux disciples d'Eustathe autant qu'à Eustathe lui-même :

« Si l'on cherche à savoir quel est notre sentiment, on le connaîtra par le billet même où, de leur propre main, ils ont apposé leur signature. Ils voudraient d'ailleurs l'effacer, et ils essayent de cacher leur changement sous la calomnie dont ils nous poursuivent. En effet, ils n'avouent pas s'être repentis d'avoir signé le libelle que nous leur avions remis, mais ils portent contre nous des accusations d'impiété et ils croient qu'on ignore que leur éloignement de nous n'est chez eux qu'un prétexte. En réalité c'est de la foi qu'ils se sont éloignés, celle que publiquement et par écrit ils avaient souvent professée, que nous leur avons transmise enfin nous aussi et qu'ils ont acceptée; ils ont signé ce que tout le monde peut lire, et par les écrits mêmes on peut apprendre la vérité. Leur intention sera manifeste, si, après la signature qu'ils nous ont volontairement donnée [2], on lit la profession de foi qu'ils ont donnée à Gélasios, et si on remarque combien cette

1. *Matth.*, XXIII, 24.

2. Il ne peut s'agir de celle dont il est question dans la Lettre CXXV et qu'Eustathe refusa de donner.

confession est différente de l'autre. Donc que ceux qui changent si facilement pour se tourner vers les opinions contraires ne cherchent pas avec tant de soin les brins de paille d'autrui, mais qu'ils rejettent la poutre qui est dans leur œil [1]. Au reste nous nous défendrons et nous donnerons des instructions plus complètes sur tous les points, dans une autre lettre qui satisfera ceux qui en désirent davantage. Vous, maintenant, après avoir reçu cette lettre de nous, quittez tout chagrin et affermissez à notre égard la charité : c'est pour cela que je tiens tellement à m'unir à vous. Nous avons un très grand chagrin et notre cœur une douleur inconsolable, si les calomnies dont nous sommes l'objet ont sur vous assez de puissance pour refroidir la charité et pour nous détacher l'un de l'autre. »

Dans la Lettre CCXXVI (375), aux ascètes qu'il dirigeait, Basile poursuit l'énumération des changements et des attitudes contradictoires d'Eustathe, sans nommer Eustathe lui-même :

« Il y en a qui ont ouvert la bouche sans ménagement contre leurs compagnons d'esclavage. On profère sans crainte le mensonge, on tient cachée la vérité. On condamne sans jugement les accusés, et on croit sans examen les accusateurs. C'est pourquoi, moi aussi, comme j'avais entendu dire que depuis longtemps il circulait contre moi des lettres qui nous stigmatisaient, nous déshonoraient et nous accusaient sur des points pour lesquels nous avons une défense toute prête au tribunal de la vérité, j'ai décidé de me taire, et je l'ai fait. Il y a, en effet, deux ans que je reçois les coups de la calomnie et que j'endure les fouets de l'accusation, satisfait d'avoir le Seigneur, qui connaît les choses cachées, comme témoin de cette délation mensongère. Mais, comme je vois que beaucoup déjà ont interprété notre silence comme une confirmation des calomnies, et n'ont pas cru que nous nous taisions par patience, mais parce que nous ne pouvions pas ouvrir la bouche contre la vérité, j'ai entrepris de vous écrire, pour prier votre charité dans le Christ de ne pas accueillir, comme l'expression de la vérité absolue, les calomnies qui

1. *Matth.*, VII, 4.

viennent d'une seule partie, parce que, comme il est écrit, la loi ne juge personne avant de l'avoir entendu et d'avoir appris ce qu'il fait.

Cependant, aux yeux d'un juge sensé, les faits à eux seuls suffisent à montrer clairement la vérité. C'est pourquoi, même si nous nous taisons, il vous est possible de considérer ce qui se passe. Ceux qui nous accusent de doctrine perverse, on vient de les voir se joindre ouvertement au parti des hérétiques; ceux qui nous condamnent pour des ouvrages d'autrui, on les voit opposés à leurs propres aveux, qu'ils nous ont laissés par écrit. Considérez l'habitude de ceux qui ont ces audaces : ils sont toujours prêts à passer au parti le plus fort, à fouler aux pieds leurs amis faibles et à courtiser leurs amis puissants. Ceux qui écrivaient ces fameuses lettres contre Eudoxe et tout son parti, qui les envoyaient à tous les groupes de frères, qui adjuraient de fuir la communion de ces hommes comme la perte des âmes, et qui, à cause de cela, n'ont pas admis les décisions publiées au sujet de leur déposition, parce qu'elles avaient été prises par des hérétiques, comme ils essayaient alors de nous persuader, ce sont ceux-là maintenant qui ont tout oublié et qui se sont mis avec eux. Et il ne leur reste aucune possibilité de nier : ils ont montré ouvertement leur intention, lorsqu'à Ancyre ils ont accepté avec empressement leur communion dans leurs maisons, parce qu'ils n'avaient pas encore été reçus publiquement par ces gens-là eux-mêmes. Demandez-leur donc s'il est maintenant orthodoxe, Basilide, celui qui est en communion avec Ecdicios; pourquoi, à leur retour de Dardania, ils déplaçaient les autels dans le pays des Gangrènes pour poser leurs propres tables; pourquoi jusqu'à maintenant ils attaquent les Églises d'Amasée et de Zèle, et y établissent de leur propre autorité des prêtres et des diacres. S'ils sont en communion avec eux parce qu'ils les disent orthodoxes, pourquoi les attaquent-ils comme hérétiques? Et s'ils les croient hérétiques, comment n'évitent-ils pas leur communion? N'est-il pas clair, même pour une intelligence d'enfant, frères très honorés, qu'ils ont toujours en vue leur intérêt personnel, lorsqu'ils entreprennent soit de calomnier, soit de recommander certaines gens? C'est pourquoi, s'ils se sont éloignés de nous, ce n'est pas

parce qu'ils étaient indignés que nous ne leur eussions pas répondu (c'est cela, disent-ils, qui les irrite le plus), ni que nous n'eussions pas reçu les chorévêques qu'ils prétendent avoir envoyés. Certes ceux qui machinent toute cette affaire en rendront compte au Seigneur. Un homme, un certain Eustathe, avait été envoyé et avait remis une lettre à la cohorte du vicaire : après avoir passé trois jours dans la ville et alors qu'il était près de s'en retourner chez lui, il vint, dit-on, la soirée étant déjà très avancée, près de notre maison, pendant que je dormais. Ayant appris que je dormais, il s'en alla et ne revint pas le lendemain près de nous, mais, après s'être ainsi acquitté cavalièrement de ses devoirs envers nous, il s'en retourna. Voilà le crime que nous avons commis, et ces hommes libéraux n'ont pas jugé que notre servitude passée, qui avait fait de nous leur esclave d'amour, pût contrebalancer une faute si grave, et leur colère contre nous est devenue si forte à cause de ce péché, qu'ils nous ont fait bannir, autant du moins qu'ils le pouvaient, par toutes les Églises de la terre.

Toutefois, ce n'est pas là la vraie raison du dissentiment; mais, parce qu'ils ont cru qu'ils gagneraient enfin l'estime d'Euzoios s'ils se séparaient de nous, ils ont imaginé pour eux-mêmes ces prétextes, afin de trouver auprès de ceux-là quelque recommandation dans la guerre qu'ils nous feraient. »

La Lettre CCXLIV (376), à Patrophile, évêque de l'Église d'Égée, est un long plaidoyer où Basile, pour justifier son attitude à l'égard d'Eustathe, dénonce la mauvaise foi de ce personnage et ses multiples changements. Basile commence par se plaindre du silence injustifié que Patrophile, peut-être gagné à la cause d'Eustathe, a gardé jusqu'alors :

« Je pense avoir découvert la cause du silence que tu avais gardé jusque-là. Tu ressemblais à un homme embarrassé et frappé de stupeur : ce Basile qui depuis l'enfance avait été le si parfait esclave d'un tel [1], qui avait agi de

1. Eustathe de Sébaste. Qu'on se rappelle, en effet, la lettre affectueuse que le jeune Basile écrivit à Eustathe, et où il disait sa déconvenue de n'avoir pas pu rejoindre son ami.

telle et telle façon dans telles circonstances, qui avait accepté la guerre avec une multitude de personnes pour le service de ce seul personnage, c'est lui qui maintenant a changé du tout au tout et a préféré la guerre à l'amour, et tout ce que tu as écrit encore, où tu montrais suffisamment la stupeur de ton âme en présence de ce retour inattendu des choses. Si même tu t'es attaqué à nous quelque peu, je l'ai accepté sans humeur chagrine, car je ne suis pas assez rebelle aux avertissements pour me fâcher des réprimandes affectueuses de mes frères ! Bien loin d'être accablé de ce que tu as écrit, cela m'a presque fait rire : alors qu'il y avait de si nombreux et si importants motifs qui nous semblaient affermir auparavant notre amitié réciproque, voilà que toi-même, pour des faits insignifiants dont la nouvelle est parvenue jusqu'à toi, tu as écrit que tu avais éprouvé une aussi grande stupeur ! Il t'est donc arrivé la même chose qu'à la plupart des gens, qui négligent d'examiner la nature des affaires à juger pour ne se préoccuper que des hommes dont il s'agit, et qui ne se mettent pas à la recherche de la vérité, mais apprécient la différence des personnes, sans se souvenir de cette recommandation : « Il n'est pas bon dans le jugement de connaître la personne. » [1]

C'est donc le changement d'attitude de Basile à l'égard d'Eustathe qui a scandalisé Patrophile. Basile se justifie :

« Il n'y a rien eu de notre part, depuis le début, qui pût être une cause, petite ou grande, de ce dissentiment ; mais des hommes qui nous haïssaient, et pour des raisons qu'ils connaissent eux-mêmes (il n'est pas besoin que je dise sur eux quoi que ce soit), fabriquaient sans cesse des calomnies. Une fois, deux fois nous les avons repoussées. Mais l'affaire n'avait pas de fin et il eût été bien inutile de nous défendre continuellement, parce que nous habitions au loin, et que les auteurs du mensonge pouvaient, avec les calomnies qu'ils fabriquaient contre nous, blesser de près un cœur facile à vaincre et qui n'avait pas appris à garder pour l'absent l'une des deux oreilles entière. De plus les Nicopolitains réclamaient quelques preuves capables d'entraîner leur pleine adhésion, ce que vous-

1. *Deut.*, I, 17 et *Prov.*, XVIII, 5.

même de toute façon vous n'avez pas ignoré. C'est pourquoi nous avons décidé d'accepter les services du document écrit. Nous avons calculé que nous obtiendrions du même coup deux résultats : nous persuaderions les Nicopolitains de ne pas avoir de mauvais sentiments à l'égard de cet homme [1], et nous fermerions la bouche à nos calomniateurs, parce que l'accord sur la foi écarterait les délations de part et d'autre. Et précisément la profession de foi était écrite; elle fut apportée par nous, et elle fut même signée. Lorsqu'elle fut signée, on désigna un lieu pour un second concile et on fixa une autre date, afin que nos frères aussi qui sont sur notre territoire pussent se rassembler et s'unir entre eux, et que leur communion fût désormais véritable et sincère. Nous sommes donc venu au rendez-vous au jour fixé, et parmi les frères qui nous étaient unis, les uns étaient déjà là, les autres affluaient sans cesse, tous joyeux et pleins d'ardeur, comme s'ils couraient vers la paix. Il y avait même une lettre de nous et des courriers pour faire savoir que nous étions là, car c'est chez nous que se trouvait le lieu désigné pour recevoir ceux qui se rassemblaient. Mais de l'autre parti aucun n'était là, soit comme avant-coureur, soit comme heureux annonciateur de l'arrivée de ceux qu'on attendait. Les hommes que nous avions envoyés revinrent en décrivant la grande tristesse et les murmures des gens de là-bas : ceux-ci étaient persuadés que nous avions promulgué une nouvelle foi, et l'on disait qu'ils avaient l'intention de décider de ne jamais permettre à leur évêque de passer jusqu'à nous. On vint même nous apporter une lettre écrite par acquit de conscience, et qui ne faisait pas du tout mention de ce qui avait été convenu au commencement. Enfin le frère Théophile, digne de tout mon respect et de toute mon estime, ayant envoyé l'un des siens qui sont avec lui, nous fit savoir certaines choses, qu'il lui appartenait de dire et qu'il nous convenait d'entendre, pensait-il. Il ne jugea pas bon d'écrire, moins par crainte de la preuve que fournirait sa lettre, que par souci de ne pas en venir à la nécessité de nous saluer comme évêque, mais en revanche les paroles étaient violentes et elles étaient

1. Eustathe de Sébaste.

sorties d'un cœur échauffé. Là-dessus nous nous sommes retiré, couvert de honte et l'esprit abattu, sans avoir rien à répondre à ceux qui nous interrogeaient. Nous n'attendîmes pas longtemps et ce fut le voyage jusqu'en Cilicie, puis le retour, et aussitôt une lettre dans laquelle on renonçait à la communion avec nous. »

Basile indique la cause de cette rupture avec Eustathe et exprime sa pensée sur Apolinaire :

« La cause de cette rupture, c'est que nous avons, dit-il, écrit à Apolinaire, et que nous sommes en communion avec notre comprêtre Diodore [1]. Pour ma part je n'ai jamais considéré Apolinaire comme un ennemi, et il y a même des raisons qui me font respecter l'homme. Cependant je ne me suis pas attaché à sa personne au point de me charger moi-même des accusations qui pèsent sur lui, puisque j'ai moi-même quelques reproches à lui adresser, pour avoir lu certains de ses ouvrages [2]. Toutefois je ne me souviens pas de lui avoir demandé un livre sur l'Esprit-Saint, ni d'en avoir accepté un qu'il m'aurait envoyé. J'entends dire qu'il a été le plus fécond de tous les écrivains, mais qu'un petit nombre seulement de ses ouvrages a trouvé des lecteurs ; je n'ai pas non plus le loisir d'étudier de pareilles créations, et en même temps je suis assez difficile pour admettre les œuvres récentes, puisque ma santé ne me permet pas de prolonger, avec la tension

1. Ce Diodore était prêtre d'Antioche. Il avait assisté Mélèce, son évêque, dans l'entretien que Basile avait eu à Gétase avec Théodote, l'évêque de Nicopolis (Lettre XCIX, 3). C'est à lui que sont adressées les Lettres CXXXV et CLX. En 372, il avait été obligé par la persécution arienne de s'enfuir d'Antioche. Il était venu se réfugier en Arménie, où il entra en relations avec Basile. Il ne reste à peu près rien de ses nombreux écrits. Ce Diodore était assez célèbre pour qu'on se couvrît de son nom, comme le montre la Lettre CLX. Il devint évêque de Tarse en 378.

2. Il s'agit sans doute des deux livres perdus, où étaient exposées des idées millénaristes que nous verrons bientôt condamnées par Basile. Il est probable aussi que celui-ci avait lu, dans les abondantes productions d'Apolinaire, des pages qui lui ont permis d'attaquer sa doctrine de l'Incarnation, et même de le condamner comme sabellien.

d'esprit et l'application qu'il faudrait, la lecture même des Écritures inspirées. En quoi donc cela me regarde-t-il, que quelqu'un ait écrit quelque chose qui ne plaît pas à un tel? Cependant si l'un doit rendre des comptes pour l'autre, que celui qui m'accuse pour Apolinaire se défende devant nous pour Arios, son propre maître, et pour Aèce, son propre disciple. Or nous, d'aucune façon nous n'avons eu comme maître ni comme disciple l'homme dont on rejette sur nous les crimes. Quant à Diodore, nous l'avons reçu dès le commencement comme un élève du bienheureux Silvain, et maintenant nous l'aimons et nous le chérissons pour la grâce du discours, grâce qui lui est propre, et qui permet à beaucoup de ceux qui le fréquentent de devenir meilleurs. »

Basile revient sur la lettre qu'il a reçue d'Eustathe, et dans laquelle celui-ci renonçait à la communion avec lui. Il parle comme s'il avait conservé quelque illusion sur la fermeté de caractère et sur la sincérité d'Eustathe. Il ne peut pas se résigner à voir son vieil ami tel qu'il est :

« Affecté par cette lettre, comme il était naturel, et frappé de stupeur en présence d'un changement aussi inattendu et aussi subit, je n'ai même pas pu répondre. J'avais le cœur serré, la langue paralysée, la main engourdie, et j'éprouvai le sentiment d'une âme sans noblesse (on dira la vérité, qui d'ailleurs est digne de pardon) : j'en vins presque à me précipiter dans la haine des hommes, à regarder comme suspects tous les caractères et à croire que le bien de la charité est étranger à la nature humaine. C'est là, me disais-je, un mot spécieux, qui fournit comme une parure à ceux qui s'en servent, mais la disposition qu'il traduit ne se trouve pas réellement dans le cœur de l'homme. Si celui qui semblait avoir veillé sur lui-même depuis l'enfance jusqu'à l'extrême vieillesse s'est aigri aussi facilement pour de tels motifs, sans avoir égard à notre situation, parce qu'il ne jugeait pas l'expérience acquise dans le passé plus décisive qu'une aussi vile calomnie (tel un poulain indompté, qui n'a pas encore appris à porter convenablement son cavalier, un léger soupçon l'a fait regimber, l'a fait renverser et jeter par terre ceux dont il se glorifiait auparavant), que faut-il penser des autres, de l'amitié desquels nous n'avons pas

autant de gages, et qui ne nous ont pas donné de telles preuves de leur scrupuleuse conscience? Je déroulais ces pensées dans mon âme et je les retournais sans cesse dans mon cœur, ou plutôt elles retournaient mon cœur, et elles me mordaient ainsi et me déchiraient par le souvenir du passé. Voilà pourquoi je ne répondis rien à cette lettre. Ce n'est pas par dédain que je me suis tu (n'aie pas cette pensée, frère, car nous ne nous défendons pas devant les hommes : nous parlons dans le Christ en face de Dieu), c'est par embarras et par impuissance, et par l'impossibilité de rien dire qui fût digne de mon chagrin. »

Les illusions que Basile avait pu conserver sur l'amitié d'Eustathe et sur sa « scrupuleuse conscience » durent se dissiper à la lecture d'une autre lettre, dont il va nous parler maintenant :

« Tandis que nous pensions à tout cela, une autre lettre vint nous surprendre, écrite apparemment pour un certain Dazizan, mais en réalité adressée à tout le monde, comme le montre l'extrême rapidité de sa diffusion, qui fut telle qu'en quelques jours cette lettre se répandit dans tout le Pont et parcourut la Galatie. Certains disent même qu'après avoir traversé la Bithynie, les messagers de ces bonnes nouvelles parvinrent jusqu'à l'Hellespont. De quelle nature était ce qu'on avait écrit contre nous à Dazizan, tu le sais de toute façon. En effet ils ne te placent pas assez loin de leur amitié pour te laisser seul privé d'un tel honneur [1]. Dans le cas où cette lettre ne te serait pas parvenue, je te l'envoie. Tu y découvriras qu'on nous accuse d'être un fourbe et un perfide, cause de la ruine des Églises et de la perte des âmes; tu y verras aussi ce grief, qu'ils estiment, eux, le plus fondé de tous : nous avons présenté insidieusement cette formule de foi, non pas pour rendre service aux Nicopolitains, mais dans le dessein d'extorquer nous-même une adhésion. De tout cela c'est le Seigneur qui est juge. En effet quelle preuve claire pourrait-il y avoir des pensées du cœur? Mais voici ce qui m'a étonné chez eux : parce qu'ils ont signé le

1. Basile montre ici son caractère : il considère Patrophile comme un ami, et il ne peut s'empêcher de lui adresser un compliment qui n'est pas dépourvu d'aigreur.

libelle que nous leur avions remis, ils ont un tel désir de séparation, qu'ils mêlent le vrai et le faux pour la pleine satisfaction de leurs accusateurs, sans songer que leur adhésion à la foi de Nicée est conservée par écrit à Rome, et qu'ils ont remis de leur propre main au concile de Tyane le libelle apporté de Rome, qui est déposé chez nous et qui renferme cette même foi. Ils ont oublié jusqu'à leur propre harangue, celle qu'ils prononcèrent alors, quand, s'étant avancés au milieu de l'assemblée, ils déplorèrent la fraude qui les avait amenés à acquiescer au tome composé par le groupe d'Eudoxe. Aussi voici ce qu'ils imaginèrent pour se disculper de cette erreur : partis pour Rome, ils y avaient reçu la foi des Pères, afin de réparer, par l'amélioration qu'ils voulaient introduire, le dommage qu'ils avaient causé aux Églises en pactisant avec le mal. Mais ceux qui entreprirent les plus longs voyages pour la foi et qui prononcèrent cette sage harangue nous injurient maintenant, comme si nous marchions dans des voies obliques, et comme si nous faisions sous le masque de la charité la besogne des dresseurs d'embûches. Or les bruits mêmes qui circulent maintenant montrent qu'ils ont condamné la foi de Nicée. Ils ont vu Cyzique et ils sont revenus avec une autre foi. »

Eustathe montre la même inconstance dans ses actes que dans ses paroles :

« Et pourquoi parler de l'inconstance dans les paroles, quand les actes mêmes me fournissent des preuves bien plus fortes de leur revirement complet? Ces hommes ne se sont pas soumis à un arrêt porté contre eux par cinq cents évêques, et ils n'ont pas consenti à renoncer au gouvernement des Églises, malgré le grand nombre de ceux qui étaient tombés d'accord pour proposer leur déposition. C'est parce que, dit Eustathe, ces évêques n'étaient pas participants de l'Esprit-Saint, qu'ils ne gouvernaient pas les Églises par une grâce de Dieu, et qu'ils s'étaient emparés des premières places par une puissance humaine, pour satisfaire un désir de vaine gloire. Or ce sont eux maintenant qui reçoivent comme évêques les sujets qui ont été ordonnés par leurs juges. Demande-leur de ma part, bien qu'ils méprisent tous les hommes, qui, croient-ils, n'ont ni yeux, ni oreilles, ni cœur sensible, autant du

moins qu'il en faut pour pouvoir saisir d'un coup d'œil l'incohérence de ce qui se passe, demande-leur quelle pensée ils ont dans leur cœur. Comment tous les deux peuvent-ils être évêques, celui qui a été déposé par Évippios, et celui qui a été ordonné par le même Évippios? L'une et l'autre action sont l'œuvre de la même main. Si Évippios n'avait pas eu le don accordé à Jérémie de détruire et de reconstruire, d'arracher et de planter [1], il n'aurait ni arraché celui-ci, ni planté celui-là. Si on lui accorde l'un des deux pouvoirs, on lui concédera aussi l'autre. Mais ils n'ont qu'un but, semble-t-il, c'est de chercher partout leur intérêt, de considérer comme un ami celui qui seconde leurs désirs, et de juger comme un ennemi à qui l'on ne doit épargner aucune calomnie celui qui s'oppose à leurs désirs. »

Après ce raisonnement, à la rigueur duquel Eustathe, semble-t-il, ne pouvait rien opposer, Basile raconte à Patrophile les méfaits d'une bande d'aventuriers, à laquelle s'est joint Eustathe par une nouvelle inconstance :

« Quelles sont encore maintenant leurs manœuvres contre l'Église? Terribles à cause de l'inconstance de ceux qui les pratiquent, et pitoyables à cause de l'inconscience de ceux qui les subissent. Des fils d'Évippios et des petits-fils d'Évippios, appelés de l'étranger à Sébaste par une ambassade digne de confiance, obtinrent créance auprès du peuple. Ils s'emparèrent de l'autel, ils devinrent le levain de l'Église de là-bas. Ce sont eux qui nous poursuivent comme partisan de la consubstantialité. Quant à Eustathe, celui qui depuis Rome jusqu'à Tyane transporta sur sa feuille de papyrus le mot *consubstantiel*, le voilà maintenant mêlé à eux, bien qu'il n'ait pu être reçu dans leur communion si désirée, soit qu'ils aient craint la multitude de ceux qui s'étaient mis d'accord contre lui, soit qu'ils aient voulu respecter leur autorité. Quels étaient ceux qui se sont rassemblés, comment chacun d'eux fut-il ordonné, et quels furent les débuts de sa vie avant qu'il parvînt à cette puissance qu'il possède maintenant, pour ma part je souhaite n'avoir jamais assez de loisir pour raconter les exploits de ces gens-là.

1. *Jérémie*, I, 10.

J'ai appris à prier « pour que ma bouche ne publie pas les œuvres des hommes » [1]. Toi-même tu apprendras ces faits, si tu cherches à les connaître; et s'ils t'échappent, ils ne seront pas en tout cas cachés pour le Juge. »

Basile parle ensuite d'une maladie qu'il avait eue l'année précédente, et dont il s'était relevé comme par miracle. Puis il énumère tous les changements que révèle la conduite d'Eustathe et qui montrent l'inconstance dont il a toujours fait preuve dans la foi :

« Les hommes sont semblables aux nuages, qui se déplacent au gré des vents et qui sont portés tantôt dans une partie de l'air, tantôt dans une autre, mais ces individus dont nous parlons se sont montrés de beaucoup les plus versatiles de tous ceux dont nous avons fait l'expérience. Le sont-ils dans les autres circonstances de la vie, ceux qui ont vécu avec eux pourraient le dire : en tout cas je n'en connais pas d'autres jusqu'à présent chez qui mes observations personnelles ou les témoignages d'autrui m'aient fait voir une inconstance dans la foi comme celle qui m'est apparue chez eux. Ils suivirent d'abord Arios; ils passèrent ensuite du côté d'Hermogène, dont les idées étaient diamétralement opposées à l'opinion perverse d'Arios, comme le montre la foi même que cet homme néfaste a prêchée à Nicée dès le début. Hermogène mourut et ils changèrent encore pour passer du côté d'Eusèbe [2], coryphée du cercle arien, au dire de ceux qui l'ont personnellement connu. Déchus de cette dignité [3], peu importe pour quels motifs, de nouveau ils revinrent dans leur patrie et de nouveau ils cachèrent leurs sentiments ariens. Parvenus à l'épiscopat, pour passer les intermédiaires, combien de professions de foi ne publièrent-ils pas? Une à Ancyre, une autre à Séleucie, une à Constantinople, la plus célèbre, une autre à Lampsaque, ensuite celle de Nicée de Thrace, et maintenant celle qui a été importée de Cyzique. De celle-ci j'ignore les autres particularités; j'entends dire seulement qu'après avoir passé sous silence le mot *consubstantiel* ils font circuler maintenant l'expres-

1. *Psaume* XVI, 4.
2. Eusèbe de Nicomédie.
3. Eustathe et Eusèbe se brouillèrent.

sion « semblable selon la substance », et qu'avec Eunomios ils écrivent les blasphèmes bien connus contre le Saint-Esprit. Ces professions de foi que j'ai énumérées, bien qu'elles ne soient pas toutes opposées les unes aux autres, montrent la même mobilité d'esprit, parce que leurs auteurs ne s'en tiennent jamais aux mêmes mots. »

Pour finir Basile souhaite que Patrophile reste dans sa communion et ne se laisse pas gagner à la cause d'Eustathe.

Par la Lettre CCL (376), au même Patrophile, Basile lui accuse réception de sa réponse à la Lettre CCXLIV, que nous venons de citer [1]. Cette réponse n'a pas satisfait complètement Basile. Sans doute Patrophile lui est-il resté attaché après son entrevue avec Eustathe, mais il s'est laissé circonvenir en faveur de ces hommes suspects que celui-ci avait appelés de Galatie dans sa ville :

« Si le bien de la paix se réduit au seul nom de la paix, il est ridicule de choisir celui-ci et celui-là, de les faire participer eux seuls aux avantages de la paix et d'exclure des milliers d'autres de la communion de ce bien; mais si l'accord avec les hommes nuisibles fait, sous une apparence pacifique, l'œuvre de l'ennemi contre ceux qui acceptent de s'accorder, examine quels sont les individus auxquels se sont mêlés ceux [2] qui nous ont poursuivi de leur injuste haine, et vois si ce ne sont pas les hommes du parti qui n'est pas en communion avec nous. Je n'ai pas besoin actuellement de les citer par leurs noms. Ils furent appelés par eux à Sébaste, ils reçurent l'Église, ils sacrifièrent sur l'autel, ils partagèrent leur propre pain avec tout le peuple, pendant qu'ils étaient proclamés évêques auprès du clergé de cette localité, et qu'ils étaient escortés par eux à travers tout le pays comme des saints de leur communion [3]. S'il faut embrasser leur parti, il est ridicule de commencer par les ongles et de ne pas s'adresser à leurs

1. Une fois de plus nous devons regretter que l'on n'ait pas conservé les lettres que Basile recevait de ses correspondants.

2. Ce pluriel et d'autres qui suivent désignent Eustathe.

3. Ce sont les mêmes individus dont il a été question dans la Lettre CCXLIV.

têtes elles-mêmes [1]. Si donc il ne faut juger personne tout à fait hérétique ni se détourner de lui, pour quelle raison, dis-moi, te sépares-tu et te retires-tu de la communion de quelques-uns? Et s'il y en a quelques-uns [2] que l'on doive éviter, à considérer scrupuleusement les choses, qu'ils nous disent, ces scrupuleux universels [3], de quel parti sont les hommes qu'ils ont fait venir de Galatie près d'eux. Si ces faits te paraissent dignes de chagrin, rends leurs auteurs responsables de la séparation; et si tu les juges indifférents, tu nous pardonneras de ne pas consentir à participer au levain de ceux qui enseignent une autre doctrine. C'est pourquoi, si cela te semble bon, laisse de côté ces discours spécieux, et reprends en toute liberté ceux qui ne marchent pas droit vers la vérité de l'Évangile. »

Dans la Lettre CCLI (376), aux Évéséniens, Basile commence par les féliciter de la pureté de leur foi et de l'attachement qu'ils lui témoignent, en dépit des calomnies lancées contre lui par Eustathe et ses partisans : « Ceux, dit Basile, qui m'ont rendu le mal pour le bien, et la haine pour l'affection que je leur témoignais, me calomnient maintenant au sujet de ces doctrines auxquelles, on le découvre, ils ont donné eux-mêmes des adhésions écrites. »

Basile donne des précisions sur les changements d'attitude d'Eustathe : « Non seulement ils sont tombés dans cette contradiction de nous produire en guise d'accusation leurs propres écrits, mais encore, déposés à l'unanimité des suffrages par ceux qui s'étaient réunis à Constantinople, ils n'ont pas accepté la déposition prononcée par ces Pères, ils ont traité leur assemblée de synode d'impies et ils se sont refusés à les appeler évêques, de peur de confirmer la sentence portée contre eux. Et ils ajoutèrent la raison pour laquelle ceux-là n'étaient pas évêques : c'est parce que, disaient-ils, ils étaient à la tête d'une pernicieuse hérésie. Or il n'y a pas dix-sept ans que ces

1. C'est-à-dire à Eustathe.
2. On ne dit pas qui ils sont. Ce passage n'est pas très clair.
3. Eustathe, qui est aussi désigné par l'expression « leurs auteurs ».

faits se sont passés. Les chefs de ceux qui les déposèrent étaient Eudoxe, Évippios, Georges, Acacios et les autres, qui font partie de ceux que nous ne connaissons pas. Ceux qui détiennent actuellement le pouvoir dans les Églises sont leurs successeurs, les uns ordonnés à leur place, les autres promus par eux-mêmes.

Que ceux qui nous accusent d'opinion perverse nous disent maintenant comment étaient hérétiques ces hommes dont ils n'acceptèrent pas qu'ils les déposassent, et comment sont orthodoxes ces autres qui furent promus par ceux-ci et qui gardent les mêmes sentiments que leurs pères ! Si Évippios est orthodoxe, comment Eustathe, qui a été déposé par lui, n'est-il pas laïc? Et s'il est hérétique ce personnage, comment est-il maintenant en communion avec Eustathe, l'homme qui fut ordonné de sa main? Mais ce sont là des jeux auxquels ils s'amusent, dans leur intérêt, contre les Églises de Dieu : ils s'attachent à accuser les hommes et ensuite à les recommander. Les autels de Basilide le paphlagonien, Eustathe les renversa en passant par la Paphlagonie, il offrit le sacrifice sur ses propres tables, et maintenant il est le suppliant de Basilide pour se faire recevoir. Il a exclu Elpidios le très pieux frère, à cause de son union avec ceux d'Amasée, et maintenant il est le suppliant des Amasiens et il recherche l'union avec eux. Les proclamations d'Eustathe contre Évippios, vous savez vous-mêmes combien elles étaient terribles, et maintenant ceux qui partagent les sentiments d'Évippios, Eustathe les glorifie pour leur droiture, à cette seule condition qu'ils secondent le zèle déployé pour le rétablir dans sa charge [1] ! Quant à nous, nous sommes

1. Il faut comprendre sans doute : lui rendre le libre exercice de sa charge, comme Basile le dira plus loin. Il s'agit de l'opposition que ceux des habitants de Sébaste qui tenaient pour Basile faisaient à Eustathe. Ce sont ces opposants orthodoxes dont il est question dans la Lettre CXXXVIII et qui demandent à l'évêque de Césarée de se préoccuper de leur situation. Ce sont eux encore que Démosthène, le vicaire du Pont, fit incorporer à la curie de Sébaste.

accusé, non pas parce que nous causons buelque préjudice, mais parce qu'Eustathe a cru s'attirer ainsi l'estime de ceux d'Antioche [1]. »

Basile revient ensuite sur les hommes qu'Eustathe avait appelés de Galatie, et dont il avait parlé, dans la Lettre CCXLIV, comme d'intrus malfaisants :

« Ceux qu'ils ont fait venir l'an dernier de Galatie, parce qu'ils croyaient pouvoir s'assurer par eux le libre exercice de l'épiscopat, sont de ces hommes que l'on connaît, pour peu qu'on les ait fréquentés. Quant à moi, que jamais le Seigneur ne m'accorde assez de loisir pour compter les actes de ces individus ! Cependant, escortés par la garde que leur faisaient ceux à qui Eustathe témoigne le plus d'égards et en qui il a le plus de secrète confiance, ils parcoururent tout son pays avec les honneurs et le culte dont on entoure les évêques. Ils furent introduits triomphalement dans la ville et tinrent assemblée avec une autorité souveraine. On leur livra le peuple, on leur livra l'autel. Mais, après s'être avancés jusqu'à Nicopolis, ils ne purent rien faire de ce qu'ils avaient promis d'accomplir : ceux qui se trouvèrent là savent comment ils revinrent et comment on les vit à leur retour. C'est ainsi que toujours ils font visiblement toutes choses pour leur propre avantage. S'ils disent qu'ils ont changé de sentiments, qu'ils montrent leur repentir consigné par écrit, leur anathème contre la foi de Constantinople, leur séparation des hérétiques, et qu'ils renoncent à tromper les simples. Voilà pour ce qui les concerne. »

La dernière pièce de la correspondance basilienne où il est question d'Eustathe de Sébaste est la Lettre CCLXIII (377), aux Occidentaux. Basile raconte à ses frères latins les multiples changements d'Eustathe, à qui ils ont fait confiance trop vite, et il leur demande d'instruire les Églises des agissements de ce personnage pour qu'elles se séparent de lui :

« L'un de ceux qui nous causent beaucoup de chagrin, c'est Eustathe de Sébaste, en Petite-Arménie. Il reçut

1. Ceux d'Antioche dont Eustathe recherchait l'estime ne pouvaient être que les fidèles de l'évêque arien, l'évêque officiel, Euzoïos.

autrefois les leçons d'Arios, et quand celui-ci florissait à Alexandrie après avoir composé ses odieux blasphèmes contre le Fils Unique, il le suivit et il fut compté au nombre de ses disciples les plus authentiques; puis il revint dans sa patrie et donna au bienheureux évêque Hermogène de Césarée, qui le condamnait pour sa doctrine perverse, une profession de foi saine. Et ayant ainsi reçu de lui l'ordination, Eustathe accourut, aussitôt après la mort d'Hermogène, à Constantinople auprès d'Eusèbe [1], qui lui non plus ne le cédait à personne pour la défense du dogme impie d'Arios. Ensuite chassé de cette ville, peu importe pour quelles causes, il vint chez ses compatriotes et se défendit de nouveau; il cachait ses sentiments impies et s'abritait derrière une certaine rectitude d'expression. Il obtient par hasard l'épiscopat, et aussitôt il apparaît comme l'auteur d'un anathème écrit contre le terme *consubstantiel* dans l'assemblée qu'ils ont réunie à Ancyre. De là il vint à Séleucie, et il écrivit avec ceux qui partageaient son opinion ce que tout le monde sait. A Constantinople il donna de nouveau son assentiment aux propositions des hérétiques. Et ayant été ainsi rejeté de l'épiscopat pour avoir été déposé auparavant à Mélitène, il imagina, comme moyen d'être rétabli dans sa charge, d'aller vers vous. Quelles sont les propositions que lui fit le bienheureux évêque Libère, quelles sont celles auxquelles il donna son assentiment, nous l'ignorons : nous savons seulement qu'il apporta une lettre qui le rétablissait dans ses fonctions, et, qu'après l'avoir montrée au concile de Tyane, il fut rétabli dans sa charge. Cet homme maintenant ruine cette foi pour laquelle il a été reçu, il fait cause commune avec ceux qui anathématisent le terme *consubstantiel*, il est le chef de file de l'hérésie des Pneumatomaques. Donc puisque c'est de là que lui est venu le pouvoir de nuire aux Églises, et qu'il se sert, pour la ruine de la plupart des fidèles, de la liberté de parole que vous lui avez donnée, il est nécessaire que de là aussi vienne la rectification, et qu'on écrive aux Églises pour leur mander à quelles conditions il a été reçu, et

1. Eusèbe de Nicomédie.

comment maintenant par le fait de son changement il annule la faveur qui lui fut accordée par l'entremise des Pères de ce temps-là. »

Conclusion

La correspondance basilienne nous présente Eustathe de Sébaste comme un personnage étrange, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il manquait de mesure et de stabilité, sinon de franchise. Il nous paraît difficile de porter un jugement équitable sur cette existence faite de contrastes. Le même homme qui pratiquait un rigoureux ascétisme, qui réalisait des œuvres charitables capables de susciter l'imitation, montrait une obstination irréductible dans son refus d'adhésion totale à la doctrine orthodoxe, pour en venir finalement à la profession d'une hérésie formelle. Ce caractère, à la fois autoritaire et influençable, Basile n'a jamais pu le saisir et le maintenir dans la rectitude. Sous un prétexte futile Eustathe se sépare avec éclat de Basile qui l'aimait, il l'accable de calomnies et va jusqu'à composer des écrits hérétiques qu'il présente comme l'œuvre de l'évêque de Césarée.

Même si l'on admet que Basile, dans son réquisitoire, a pu exagérer la méchanceté d'Eustathe, il faut penser aussi qu'il n'a pas pu inventer tous les faits qu'il rapporte, ni les déformer tous. On doit se rappeler encore qu'Eustathe avait contre lui la plupart des évêques, et il est difficile de croire qu'aucune raison sérieuse ne justifiait cette attitude. Basile, au contraire, avait gardé longtemps en faveur de son maître un préjugé favorable. On doit le croire sincère quand il dit qu'il voyait dans Eustathe un être au-dessus de l'humanité. Comment ensuite aurait-il pu, sans raison, le mettre aussi bas qu'il l'a fait. Enfin c'est par fidélité pour Eustathe que Basile s'était attiré la haine de son parent Atarbios et de bien d'autres. La poursuite d'Eustathe, que nous raconte la première pièce de la correspondance, et qui n'était alors qu'une amicale fiction, continua presque jusqu'à la mort de Basile, sous la forme d'une poursuite morale, mais réelle pour fixer

dans l'orthodoxie l'évêque de Sébaste. Le revirement qui, à la fin, se fit chez Basile à l'égard d'Eustathe ne s'explique que si les torts que l'évêque de Césarée prête à son collègue de Sébaste sont, pour la plupart, réels.

V

APOLINAIRE DE LAODICÉE

Nous entendrons Basile dire qu'après Eustathe Apolinaire est l'homme qui causa le plus de chagrin aux Églises. L'évêque de Laodicée, ou, plus exactement, de la petite communauté nicéenne de cette ville [1], était un homme fort distingué. Instruit dans les Lettres profanes comme dans la science ecclésiastique, il jouissait en Orient d'un grand prestige. Sa culture, qu'on peut qualifier d'universelle pour l'époque, lui permit d'écrire de multiples ouvrages. Pour remplacer les œuvres profanes, que l'empereur Julien avait interdit aux chrétiens d'expliquer, Apolinaire composa sur des thèmes bibliques des poèmes de tous genres : épopées, odes, tragédies, comédies. Mais la connaissance de l'Écriture ne le conduisit pas seulement à écrire des transpositions poétiques. Il se fit exégète et ce ne fut pas toujours sans danger pour la pensée chrétienne. Nous savons qu'Apolinaire fut un des derniers et des plus illustres représentants du Millénarisme, cette doctrine qui croyait pouvoir s'autoriser de l'Apocalypse [2] pour promettre qu'après la résurrection le Christ établirait son royaume universel pour une durée de mille ans. Jérusalem serait le centre de ce royaume terrestre. Le

1. Apolinaire faisait schisme contre Pélage, l'évêque régulièrement élu, comme à Antioche, Paulin faisait schisme contre Mélèce.

2. Apocalypse, XX, 1-6. Il s'agit du règne de mille ans que doivent partager avec le Christ ceux qui sont morts pour lui et tous ceux qui lui sont restés fidèles et n'ont pas adoré Satan. Le règne de mille ans commence au moment où Satan a été enchaîné et jeté dans l'abîme.

temple serait relevé, le culte y serait restauré et la loi judaïque serait remise en vigueur [1].

Basile, qui attaque Apolinaire pour son millénarisme, fait aussi de lui un disciple de Sabellios, mais rien, dans les œuvres de l'évêque de Laodicée qui nous sont parvenues, ne justifie l'accusation de sabellianisme. Elles nous révèlent seulement un vigoureux défenseur de la foi nicéenne contre tous les hérétiques, même contre Marcel d'Ancyre [2]. Cette ferme attitude lui valut l'estime des orthodoxes. Aigrain, dans un article sur Apolinaire de Laodicée, écrit : « Son orthodoxie dans la question trinitaire est généralement reconnue, et les reproches que lui adressent plus ou moins nettement saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Théodoret (reproches d'ailleurs contradictoires, tantôt de sabellianisme, tantôt de subordinatianisme) tiennent surtout à la terminologie encore défectueuse et à l'équivoque que présente en particulier

1. Nous ne connaissons les idées millénaristes d'Apolinaire que par les témoignages de Basile et de quelques autres Pères. Les deux livres du traité où elles étaient exposées sont perdus. Apolinaire les avait écrits pour réfuter les deux livres *Sur les Promesses*, que Denys d'Alexandrie avait composés contre le Millénarisme et dont il ne reste que quelques fragments. « Apolinaire affirmait, paraît-il, que le règne de mille ans se passerait dans un paradis terrestre, et que les rites et cérémonies judaïques redeviendraient de nouveau en vigueur. Saint Épiphane a entendu dire à plusieurs que cette doctrine était soutenue par l'évêque de Laodicée, mais il n'ajoute aucune créance à ces bruits divers; nous devons en croire plutôt Saint Jérôme et Saint Basile, qui, sur ce point, n'ont pas le moindre doute et ont sans doute fort bien connu ces écrits... Saint Jérôme nous apprend que de son temps il y avait encore un grand nombre de chrétiens qui, sur ce point, avaient suivi l'évêque de Laodicée... Tout porte à croire que Saint Jérôme avait en vue l'Occident. » L. Gry, *Le Millénarisme dans ses origines et son développement*, p. 102-105.

2. Apolinaire accusait à son tour Marcel de sabellianisme dans un écrit dont il ne reste d'ailleurs que le titre (Saint Jérôme, *De vir. ill.*, 86). Cette accusation de sabellianisme, les théologiens du IVe siècle la formulaient facilement contre leurs adversaires.

à cette époque le terme d'hypostase. Il a par contre trouvé des défenseurs dans saint Ambroise, dans Sozomène, dans l'auteur du *De Incarnatione* (pseudo-Athanase); et Sozomène précise (VI, 22, P.G., T. LXVII, col. 1248) qu'il fut l'un des premiers à justifier la doctrine orthodoxe sur le Saint-Esprit. »[1]

Basile enfin attaque Apolinaire pour sa doctrine de l'Incarnation, dont voici l'essentiel :

Le Christ avait un corps humain, animé d'une âme irrationnelle, simple principe vital : il ne possédait pas l'âme raisonnable. Pour nous servir des termes de Platon, dont Apolinaire s'inspire ici, le Christ avait la ψυχὴ ἄλογος (l'âme irrationnelle), mais non pas la ψυχὴ λογικὴ (l'âme raisonnable), le νοῦς (l'intelligence). Cette âme raisonnable était remplacée par le Λόγος (Verbe) divin. Si donc le Christ était Dieu, il n'était pas vraiment homme : il lui manquait l'âme humaine. Le Verbe s'est fait chair en ce sens que la divinité du Λόγος ne s'est unie qu'à un corps humain, dans lequel elle remplaçait l'âme raisonnable. Le Verbe de Dieu n'avait donc pas pris la nature humaine, puisqu'il manquait à celle-ci son élément essentiel, l'âme. Il n'y avait dès lors qu'une seule nature en Jésus-Christ, la nature du Verbe de Dieu incarnée. Quel sens alors pouvaient avoir l'Incarnation et la Rédemption, s'il n'y avait à racheter qu'un corps sans âme et qui, par là-même, n'avait pu pécher? C'est bien ce que pensèrent, avec Basile, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Athanase et quelques autres. Ils s'attaquèrent à la doctrine apolinariste, qui fut d'ailleurs réprouvée en 362, par le concile d'Alexandrie. Celui-ci décréta que, puisque Dieu s'est fait homme, il a pris nécessairement l'intelligence (νοῦς) humaine avec le corps humain, et que l'âme a été rachetée avec le corps par le Λόγος [2]. La doctrine d'Apolinaire fut solennellement condamnée en 381 par le concile

1. Aigrain, Art. *Apolinaire de Laodicée*, dans le Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, T. III, 1924, p. 969-982.

2. Pour l'étude de l'Apolinarisme on pourra lire l'article de M.F. Wiles, *The nature of the early debate about Christ's human seril*, dans J.E.H., XVI, Londres, 1965.

de Constantinople. Il nous faut voir maintenant ce que nous révèle la correspondance basilienne sur l'évêque de Laodicée.

Nous ne pouvons pas faire état des quatre Lettres CCCLXI-CCCLXIV de la correspondance de Basile-Apolinaire, dont l'authenticité reste très douteuse. Prestige (*S. Basile le Grand et Apolinaire de Laodicée*, édité par H. Chadwick, Londres, 1956) essaye de prouver l'authenticité de ces quatre lettres; mais Woollcombe, dans une étude critique (Journal of theological studies, 1958, p. 154-164), estime que les arguments de Prestige n'emportent pas l'adhésion et qu'il reste des doutes. Notre opinion personnelle est que ces quatre lettres ne sont pas authentiques. L'insistance de Basile à nier des relations épistolaires qu'il aurait eues avec l'évêque de Laodicée, en dehors de l'unique lettre, ancienne et anodine, qu'on ne cesse de lui reprocher, s'accorde mal avec nos quatre lettres, qui sont des entretiens théologiques. De plus le passage de la Lettre CCCLXI, où Basile aurait dit que l'expression « exactement semblable » (τοῦ ἀπαραλλάκτως ὁμοίου) est meilleure que le terme « consubstantiel » (τοῦ ὁμοουσίου), est en contradiction formelle avec son enseignement, tel que nous le présente sa correspondance. On objectera que dans la Lettre IX Basile dit qu'il *accepte* l'expression ἀπαραλλάκτως ὁμοίου. Nous répondrons qu'un peu après, dans la même lettre, il dit aussi qu'il *adopte* le terme ὁμοούσιον, qui, ajoute-t-il, se prête moins à la fraude. Il insinue par là que l'expression précédente s'y prête quelque peu. Enfin dans les deux Lettres CCCLXI et CCCLXIII Basile appelle Apolinaire son maître (δεσπότης). Comme il est difficile de croire que l'évêque de Césarée ait jamais été au service de l'évêque de Laodicée, ce qualificatif ne peut désigner qu'un maître à penser. Comment, dans ces conditions, comprendre cette déclaration de Basile, que nous allons rencontrer bientôt: « Nous ne sommes pas en communion avec Apolinaire »? C'est en 373 que Basile écrivait cela à Olympios. Rien ne permet de supposer que la rupture était récente ni qu'elle fut de courte durée. Dans la Lettre CCXXIII, écrite en 375, Basile affirme à Eustathe qu'il y a plus de vingt ans qu'il a écrit à Apolinaire.

Nous nous en tiendrons donc aux huit autres pièces de la correspondance où il est question d'Apolinaire, et qui sont considérées comme authentiques. Ce sont les Lettres CXXIX, CXXXI, CCXXIII, CCXXIV, CCXXVI, CCXLIV, CCLXIII et CCLXV. Les six premières forment un petit ensemble apologétique, où Basile se justifie de l'accusation d'apolinarisme que certains portaient contre lui, et en premier lieu Eustathe de Sébaste.

C'est dans la Lettre CXXIX (373), à Mélèce, évêque d'Antioche, que Basile parle pour la première fois d'Apolinaire de Laodicée :

« Je savais que les oreilles de ta perfection seraient étonnées de l'accusation qui vient d'être portée contre l'homme enclin à tout dire, Apolinaire. Moi-même jusqu'à présent j'ignorais qu'il était accusé, mais maintenant les gens de Sébaste [1], après avoir découvert quelque part ces propositions, les ont portées à la connaissance du public, et ils colportent un opuscule, d'après lequel précisément ils nous condamnent nous aussi, comme si nous avions les mêmes sentiments. »

Suivent ces phrases de l'opuscule attribué à Basile, et que nous avons déjà citées à propos du sabellianisme :

« C'est pourquoi il est nécessaire de concevoir la première identité partout jointe ou plutôt intimement unie à la différence, et de dire que la deuxième et la troisième sont la même. En effet ce que le Père est en premier lieu, le Fils l'est en second lieu, et l'Esprit en troisième lieu. De nouveau, ce que l'Esprit est en premier lieu, le Fils l'est en second lieu, en tant que le Seigneur aussi est l'Esprit, et le Père en troisième lieu, en tant que Dieu est Esprit. Et dans la mesure où l'on peut traduire l'inexprimable avec quelque violence, le Père est paternellement Fils, et le Fils filialement Père. Et de même pour l'Esprit, en tant que la Trinité est un seul Dieu. »

Basile apprécie comme il faut la déloyauté de ses ennemis :

« Voilà ce que tout le monde répète et que je ne pourrai

1. Plus encore qu'aux fidèles de Sébaste, c'est à Eustathe, leur évêque, que pense Basile, comme au principal responsable des machinations dont il est la victime.

jamais croire l'invention de ceux qui le colportent, et pourtant, après la calomnie qu'ils ont lancée contre nous, je réfléchis qu'il n'y a rien qu'ils ne soient capables d'oser. Écrivant, en effet, à quelques-uns des leurs, lorsqu'ils eurent placé leur calomnie contre nous ils ajoutèrent ces déclarations, qu'ils qualifièrent de paroles d'hérétiques, sans dévoiler d'ailleurs le père de l'écrit, afin de nous faire passer aux yeux de la foule pour en être le rédacteur. Toutefois leur imagination ne serait pas allée jusqu'à combiner des mots, comme du moins je me le persuade. Aussi, pour repousser l'accusation qui prévaut contre nous, et pour montrer à tous que nous n'avons rien de commun avec ceux qui tiennent ce langage, nous avons été obligé de faire mention de cet homme comme de quelqu'un qui se rapproche de l'impiété de Sabellios [1]. Mais en voilà assez là-dessus. »

Ainsi cette accusation de sabellianisme, que les gens de Sébaste portaient contre Apolinaire, était la première accusation formulée contre cet hérétique, dont Basile ait eu connaissance. Il savait en tout cas que c'était lui-même qu'on voulait discréditer plus encore peut-être qu'Apolinaire. L'un et l'autre étaient accusés de sabellianisme, et il faut reconnaître que les phrases attribuées à Basile rendaient, en effet, un son sabellien. L'évêque de Césarée restitue à l'évêque de Laodicée les idées qu'elles expriment. Il le fait en des termes mesurés, inspirés par ce qu'on a pu appeler la politesse des Grecs.

Dans la Lettre CXXXI (373), à Olympios, Basile se défend contre l'accusation d'apolinarisme, que portaient contre lui des ennemis qu'il ne nomme pas, mais au premier rang desquels il faut placer Eustathe de Sébaste. La Lettre CXXX nous y autorise. Dans la Lettre CXXXI, il s'agit toujours de ces écrits où étaient exposées les idées d'Apolinaire, quelque peu falsifiées d'ailleurs, et que l'on

1. Si ces phrases expriment la pensée d'Apolinaire, celui-ci fait plus que se rapprocher de l'hérésie sabellienne : c'est un sabellien. Basile dira plus tard qu'il le juge comme tel. D'ailleurs il est probable que « le père de l'écrit » était Eustathe de Sébaste, qui s'abritait prudemment derrière ses diocésains pour attaquer Basile à l'aide d'un faux document.

faisait circuler sous le nom de Basile. Nous avons cité le passage où Basile se plaint de cette calomnie qui s'appuie sur des faux.

La raison, ou plutôt le prétexte que mettaient en avant les ennemis de Basile pour lui prêter des idées apolinaristes était une lettre qu'il avait écrite à Apolinaire plus de vingt ans auparavant, et dont le contenu, d'ailleurs, n'avait rien de dogmatique. Basile nous le dira lui-même. Mais ses ennemis avaient joint à cette lettre, d'ailleurs falsifiée, l'opuscule sabellien qui contenait les phrases citées plus haut. C'étaient donc des faux que l'on produisait contre l'orthodoxie de Basile. Voyons pour le moment ce qu'il dit dans la Lettre CXXXI :

« Si j'ai écrit autrefois, il y a bien des années, à Apolinaire ou à quelque autre, on ne doit pas m'en accuser. »

Basile se déclare prêt à se défendre plus longuement et termine sa lettre par une profession de foi :

« S'il faut une plus large défense sur chacune des accusations portées contre nous, nous la ferons avec l'aide de Dieu. Nous, frère Olympios, nous ne disons pas qu'il y a trois dieux, et nous ne sommes pas en communion avec Apolinaire. »

Dans la Lettre CCXXIII (375), à Eustathe de Sébaste, Basile s'émeut encore de la mauvaise foi de ceux qui lui prêtent les idées d'Apolinaire, et qui ne sont autres qu'Eustathe lui-même et ses disciples : l'unique raison de leur attitude serait, d'après eux, la lettre que Basile écrivit autrefois à Apolinaire. Il récuse une fois de plus le témoignage qu'on prétend tirer de l'écrit sabellien qui circule sous son nom et dont il nie toujours être l'auteur.

Basile va même jusqu'à douter de la culpabilité d'Apolinaire. Il le désigne par cette périphrase :

« Celui qui est calomnié auprès de toi ».

Au surplus il s'empresse d'ajouter :

« Il n'a été ni mon maître, ni mon disciple ».

Il continue avec cette restriction au sujet d'Apolinaire, qu'il désigne sous le couvert d'un pluriel anonyme :

« Si toutefois ils ont absolument péché, s'ils ont écrit quelque chose qui méritât une condamnation ».

Il justifie sa réserve :

« On doit me pardonner si je n'ajoute pas foi à ce qui est dit contre eux, puisque ma propre expérience montre avec quelle facilité les accusateurs pratiquent la calomnie. »

Il revient encore sur la lettre à Apolinaire, dont ses ennemis font un si mauvais emploi.

Au surplus la lettre n'était qu'un prétexte imaginé par les ennemis de Basile pour justifier leur rupture avec l'évêque de Césarée. La vraie raison était qu'ils craignaient que la communion de Basile ne fût « un obstacle au recouvrement de leur puissance », et ne les « empêchât d'être admis par les maîtres du jour ».

Voilà ce qu'affirme Basile, et il veut prouver aussitôt ce qu'il vient d'affirmer :

« La preuve de ce que nous avançons est absolument manifeste : ils nous ont écarté, ils ont machiné contre nous les plaintes qu'ils voulaient, et, avant de nous envoyer la lettre, ils la firent circuler partout. En effet, sept jours avant qu'elle arrivât entre mes mains, cette lettre fut vue chez des gens qui, l'ayant reçue d'autres personnes, s'apprêtaient à l'envoyer à d'autres. C'est ainsi qu'ils avaient imaginé de la faire passer de l'un à l'autre, afin qu'elle se répandît rapidement dans tout le pays. »

La Lettre CCXXIV (375), au prêtre Généthlios, montre que Basile est toujours aux prises avec ceux qui lui attribuent des écrits hérétiques, et qui en prennent occasion pour l'accabler d'injures. Il réfute l'accusation d'apolinarisme lancée contre lui par Eustathe de Sébaste. Il nie qu'il ait écrit les paroles qu'on lui prête, il les condamne comme des paroles hérétiques.

Dans la Lettre CCXXVI (375), aux ascètes que Basile dirigeait, il est encore question de la lettre à Apolinaire, sans que celui-ci soit nommé :

« Si quelqu'un écrit en Syrie, cela ne nous regarde pas. « C'est sur tes paroles que tu seras justifié, dit l'Écriture, et c'est sur tes paroles que tu seras condamné[1]. » Que

1. *Matth.*, XII, 37.

mes paroles me jugent, mais que personne ne nous condamne pour les erreurs d'autrui, et ne mette en avant les lettres que nous avons écrites il y a plus de vingt ans, pour prouver que nous sommes actuellement en communion avec ceux qui écrivirent ces choses regrettables. C'est avant qu'ils les eussent écrites, que nous, qui étions laïc, nous écrivions à des laïcs, avant même qu'on eût éveillé contre eux un tel soupçon. Nous n'écrivions rien sur la foi; nous n'écrivions pas non plus des propos comme en colportent maintenant ces gens-là pour nous calomnier, mais de simples salutations qui satisfaisaient notre désir d'adresser d'amicales paroles. »

Dans la Lettre CCXLIV (376), à Patrophile, évêque d'Égée, Basile revient encore sur cette fameuse lettre à Apolinaire, qu'il donne comme l'une des raisons alléguées par Eustathe de Sébaste pour justifier sa récente rupture avec l'évêque de Césarée. A Eustathe, qui lui reprochait ses rapports avec Apolinaire, Basile répond qu'il n'a jamais eu Apolinaire comme maître ni comme disciple, alors que lui-même Eustathe a eu Arios comme maître et Aèce comme disciple.

Dans les Lettres CCLXIII et CCLXV ce sont les idées d'Apolinaire que Basile expose et condamne.

La Lettre CCLXIII (377), aux Occidentaux, présente une brève critique de la doctrine apolinariste et d'Apolinaire lui-même. Après avoir parlé d'Eustathe de Sébaste et de ses multiples changements, Basile en arrive à l'évêque de Laodicée :

« Le second après Eustathe est Apolinaire, qui lui non plus n'est pas un petit sujet de chagrin pour les Églises. Disposant, grâce à la facilité de sa plume, d'une langue qui lui permet de traiter tous les thèmes, il a rempli la terre de ses ouvrages, sans écouter l'avertissement de celui qui dit : « Garde-toi de faire beaucoup de livres » [1]. Là où il y a beaucoup de choses, il y a évidemment aussi beaucoup de péchés. Comment, en effet, serait-il possible dans une abondance de paroles d'éviter le péché [2]? Les

1. *Eccle.*, XII, 12.
2. *Prov.*, X, 19.

développements théologiques d'Apolinaire ne sont pas construits avec des preuves tirées de l'Écriture, mais avec des arguments humains. Il a aussi composé sur la résurrection ces élucubrations fabuleuses ou plutôt judaïques, où il dit que nous reviendrons au culte légal, que de nouveau nous serons circoncis, que nous observerons le sabbat, que nous pratiquerons l'abstinence, que nous offrirons à Dieu des victimes, que nous adorerons à Jérusalem dans le temple, qu'en un mot de chrétiens nous deviendrons juifs. Que pourrait-il y avoir de plus ridicule, ou plutôt de plus étranger au dogme évangélique? Il y a encore ses écrits sur l'Incarnation, qui ont créé un tel trouble parmi les frères, qu'un petit nombre seulement de ceux qui les ont lus garde désormais le caractère de la piété primitive : la plupart, attentifs aux innovations, se sont détournés du droit chemin pour des enquêtes et pour des recherches opiniâtres sur ces mots inutiles. »

Le plus long développement consacré à Apolinaire, que nous offre la correspondance basilienne, se trouve dans la Lettre CCLXV (377), à des évêques d'Égypte exilés. Basile y exprime la déception que lui a causée Apolinaire. Il le juge sévèrement, tant pour son action que pour sa doctrine. Il termine son développement en demandant à ses correspondants de s'efforcer de ramener l'hérésiarque à la foi orthodoxe :

« Ce qui nous a le plus encouragé dans le désir de nous unir à vous, c'est ce que nous avons entendu dire du zèle de votre piété pour la droite doctrine; ni le grand nombre des écrits, ni la variété des sophismes n'ont pu ébranler la fermeté de votre cœur, mais vous avez reconnu ceux qui font des innovations contre les dogmes apostoliques, et vous n'avez pas accepté de garder le silence sur le dommage qu'ils causent. C'est réellement dans une grande affliction que nous avons trouvé tous ceux qui sont attachés à la paix du Seigneur, et qu'affectent les nouveautés de toutes sortes imaginées par Apolinaire de Laodicée. Cet homme nous a causé d'autant plus de chagrin, qu'il avait paru être des nôtres au commencement. Souffrir quelque chose de la part d'un ennemi déclaré, même si la douleur est excessive, est d'une certaine façon tolérable pour celui qui souffre, comme il est écrit : « Si c'était un

ennemi qui m'avait injurié, je l'aurais supporté » [1]; mais éprouver du dommage de la part d'un homme qui partage vos sentiments et qui est votre intime, voilà ce qui est tout à fait difficile à supporter et qui ne renferme aucune consolation. L'homme que nous avions pensé avoir comme compagnon d'armes dans la défense de la vérité, nous venons de découvrir qu'il fait obstacle sur bien des points à ceux qui veulent se sauver, tandis qu'il essaie de distraire leur esprit et de l'arracher à la rectitude des dogmes. Quelle bouillante audace n'a-t-il pas montrée dans les actions qu'il a commises? Quelle folle et aventureuse idée de jeune homme n'a-t-il pas exprimée dans ses discours? Toutes les Églises n'ont-elles pas souffert de divisions intérieures, surtout depuis que des hommes ont été envoyés par lui dans celles que gouvernent les orthodoxes, pour les déchirer et pour réclamer contre tout droit une assemblée particulière? Le grand mystère de la piété n'est-il pas un sujet de rire, quand on voit des évêques se promener partout sans peuple ni clergé, porter partout un vain nom, et ne rien faire pour le progrès de l'Évangile du salut? Les discours d'Apolinaire sur Dieu ne sont-ils pas pleins de dogmes impies, grâce à l'antique impiété du sot de Sabellios, que celui-là vient de renouveler par ses traités? Si en effet ce que colportent les habitants de Sébaste n'a pas été fabriqué par des ennemis d'Apolinaire, et si ces écrits sont vraiment de lui, il n'y a pas d'excès d'impiété auquel il n'ait atteint en disant que le même est Père et Fils, et encore Fils et Père, et d'autres ténébreuses formules d'impiété auxquelles nous n'avons même pas accepté de prêter l'oreille : nous prions pour n'avoir aucune part avec ceux qui ont proféré ces odieuses paroles. Apolinaire n'a-t-il pas bouleversé la doctrine de l'Incarnation? N'est-il pas venu un doute chez la plupart sur la mission rédemptrice de Notre-Seigneur, à la suite des questions troubles et ténébreuses qu'il soulève à propos du concept d'incarnation? Pour rassembler et exposer toutes ces erreurs, afin d'en donner une réfutation, il faudrait beaucoup de temps et de paroles. Qui a effacé

1. *Psaume* LIV, 13.

et fait disparaître le passage qui renferme les promesses, autant que le fabuleux récit de cet homme? La bienheureuse espérance réservée à ceux qui auront vécu selon l'Évangile du Christ, il a osé l'expliquer avec tant de pauvreté et de faiblesse, qu'elle se change en propos de vieilles femmes et en fables de Juifs. Retournant au passé il promet la restauration du temple, l'observance du culte légal, un pontife figuratif après le vrai pontife, des victimes pour les péchés après l'Agneau de Dieu qui a ôté le péché du monde [1], des baptêmes partiels, après l'unique baptême, des cendres de génisse pour asperger l'Église, qui, grâce à la foi dans le Christ, n'a ni tache ni ride, ni rien de tel [2]; des purifications de la lèpre après l'impassibilité conférée par la résurrection; une offrande de jalousie, quand les hommes ne prennent point de femmes, ni les femmes de maris; des pains de proposition après le pain qui est descendu du ciel, des lampes ardentes après la vraie lumière. En somme, si maintenant la loi des commandements se trouve abolie dans des dogmes, il est évident qu'alors les dogmes du Christ seront annulés dans les préceptes légaux. Aussi la honte et la confusion ont couvert notre visage, et un pesant chagrin a rempli notre cœur. C'est pourquoi nous vous prions, comme de savants médecins qui ont appris à éduquer dans la douceur ceux qui leur résistent, de vous efforcer de ramener cet homme à la discipline de l'Église, et de le persuader de mépriser le bavardage que ses ouvrages renferment (il a confirmé ces mots du Proverbe : « Il n'est pas possible dans une abondance de paroles d'éviter le péché [3] »); proposez-lui strictement les dogmes de l'orthodoxie, pour que sa conversion soit manifeste et que son repentir soit connu des frères. »

Conclusion

Les lettres qui concernent Apolinaire et que nous avons citées témoignent, chez Basile, d'une diminution à peu

1. *Jean*, I, 29.
2. *Éphés.*, V, 27.
3. *Prov.*, X, 19.

près constante de son estime à l'égard de l'évêque de Laodicée. Au début Basile avait considéré Apolinaire comme un authentique orthodoxe, comme un intime; il avait espéré l'avoir comme allié dans sa lutte contre l'hérésie arienne. Voilà pourquoi il écrit à Mélèce, en 373, dans la Lettre CXXIX, qu'il est étonné, autant que son correspondant, de l'accusation portée contre l'évêque de Laodicée. Il parle du sabellianisme d'Apolinaire en termes très mesurés. Mais déjà dans la Lettre CXXXI, écrite la même année, il désapprouve les idées d'Apolinaire et déclare qu'il n'est pas en communion avec lui. Dans la Lettre CCXXIII, écrite en 375, Basile nie avoir eu Apolinaire comme maître ou comme disciple, mais en même temps il émet des doutes sur sa culpabilité, et va jusqu'à se demander s'il n'a pas été victime d'une calomnie. Il faut remarquer que c'est à Eustathe qu'est adressée cette lettre, et, quand Basile soupçonne Apolinaire d'avoir été victime d'une calomnie, il sait, par expérience, que l'évêque de Sébaste est bien capable d'en être l'auteur. Dans les Lettres CCXXIV et CCXXVI, écrites aussi en 375, Basile assure qu'il n'a pas eu de rapports dogmatiques avec Apolinaire et il répète qu'il n'est pas en communion avec lui. Il reconnaît qu'Apolinaire a écrit « des choses regrettables ». Dans la Lettre CCXLIV, écrite en 376, Basile, tout en faisant des réserves sur les idées d'Apolinaire, déclare qu'il ne l'a jamais considéré comme un ennemi, et qu'il a même des raisons pour respecter l'homme.

Le contenu de cette dernière lettre résume assez bien l'attitude flottante et quelque peu contradictoire que Basile avait montrée à l'égard d'Apolinaire dans les lettres précédentes. D'où vient cette réserve en faveur de l'hérétique, et pour quelles raisons Basile juge-t-il l'homme digne de respect?

Apolinaire, malgré ses erreurs, fut toujours un ferme défenseur de la foi nicéenne, et Basile se devait de n'être pas trop sévère pour un homme qui gardait une telle attitude. Et puis l'ancien élève d'Athènes, l'ancien rhéteur ne pouvait pas manquer non plus d'avoir du respect et même peut-être de l'admiration pour un savant d'une telle classe et pour un écrivain d'une telle fécondité.

Dans les lettres que nous venons de citer Basile se

défend plus encore qu'il n'attaque, et il ne se défend pas contre Apolinaire, mais au sujet d'Apolinaire et de la fameuse lettre qu'il lui a écrite autrefois. Dans les deux autres lettres, les dernières où il est question de l'évêque de Laodicée, Basile attaque. Il prend à partie l'hérétique pour son sabellianisme, pour sa doctrine de l'Incarnation, pour son millénarisme. Ce changement d'attitude ne peut venir que d'une meilleure connaissance des idées d'Apolinaire. Dans la lettre CCXLIV, écrite en 376, Basile avait dit qu'il avait « quelques reproches à lui adresser, pour avoir lu certains de ses ouvrages ». Dans les Lettres CCLXIII et CCLXV, écrites en 377, il ne garde plus aucune réserve. C'est la condamnation absolue. Il faut voir la raison de cette sévérité soudaine dans ces paroles de la Lettre CCLXV : « nous venons de découvrir qu'Apolinaire fait obstacle sur bien des points à ceux qui veulent se sauver ». Cette récente découverte explique le ton de nos deux lettres. Elle explique en particulier l'animosité dont témoigne la Lettre CCLXV, où Basile condamne l'action néfaste d'Apolinaire, les troubles et les divisions qu'il a suscités dans les Églises, en y envoyant des évêques qui ont fait schisme contre les pasteurs légitimes.

Nous pouvons désormais conclure, d'une façon, il est vrai, un peu décevante :

Apolinaire n'est pas le sabellien que nous présente Basile sur la foi d'un vocabulaire encore trop imprécis [1].

Comme les écrits millénaristes d'Apolinaire sont perdus, nous sommes obligés de croire Basile sur parole quand il décrit le millénarisme de l'évêque de Laodicée. Nous avons, d'ailleurs, de sérieuses raisons de le croire, à la suite de Gry, puisque son témoignage s'accorde avec celui de Jérôme.

Reste la doctrine de l'Incarnation. C'est la seule partie de l'enseignement d'Apolinaire, dont nous retrouvons l'écho dans la correspondance basilienne, et que nous connaissons par Apolinaire lui-même. Or c'est justement

1. Pour accuser Apolinaire de sabellianisme, Basile ne s'appuie que sur l'opuscule que nous avons cité plus haut, et sur l'authenticité duquel il a d'ailleurs des doutes.

cette partie dont Basile parle avec le moins de précision.

Si donc la correspondance basilienne nous fait assez bien connaître les sentiments de l'évêque de Césarée à l'égard de l'évêque de Laodicée, elle nous renseigne mal sur les idées de cet hérétique.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'APÔTRE DE L'UNION

I

DIVISIONS ET SCHISMES EN DEHORS DU SCHISME D'ANTIOCHE

Basile nous a fait assister à la guerre que les hérétiques menaient contre les Églises du Christ. Nous avons cité les lettres qui décrivent les persécutions ariennes ou qui dévoilent les oppositions sabelliennes. Mais les Églises n'avaient pas à souffrir que des guerres hérétiques. Elles étaient souvent déchirées par des divisions intérieures. Si l'on ajoute qu'elles étaient aussi, à l'occasion, divisées entre elles, on pourra se faire quelque idée du triste état où étaient alors ces Églises particulières dont l'ensemble constituait l'Église catholique d'Orient. Ces dissensions qui pouvaient aller jusqu'au schisme [1], étaient le plus souvent la conséquence de l'hérésie.

Bien des pièces de la correspondance basilienne témoignent de cet état malheureux.

Dans la Lettre XXX (369), à Eusèbe de Samosate,

1. Il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui n'était qu'une simple divergence sur les méthodes ou sur les personnes, de ce qui était une véritable scission. La correspondance basilienne, sur ce point comme sur tant d'autres, ne donne pas toutes les précisions désirables. Nous ferons notre possible pour distinguer les cas.

après avoir parlé de ses interminables maladies, Basile déclare :

« Les Églises sont dans un état presque semblable à celui de mon corps, parce qu'on n'entrevoit aucun bon espoir, et que les affaires vont toujours déclinant vers le pire. »

Dans la Lettre LXVI (371), où Basile demande à Athanase d'Alexandrie d'envoyer une ambassade aux évêques d'Occident, il commence par lui parler de l'état pitoyable des Églises orientales :

« Je crois que personne ne s'afflige autant que ton mérite de l'état actuel des Églises, ou plutôt de la confusion qui y règne, pour parler plus exactement : tu compares le présent à l'ancien et tu calcules la différence qui les sépare l'un de l'autre; tu te dis que, si les choses continuaient à décliner à la même vitesse vers le pire, rien n'empêcherait les Églises de changer complètement pour prendre avant peu une autre figure. Voici ce que j'ai souvent pensé quand je disposai de moi-même : si la dépravation des Églises nous apparaît aussi pitoyable, quels sentiments doit éprouver à ce sujet celui qui a connu l'ancienne stabilité des Églises de Dieu et leur concorde dans la foi? »

Dans la Lettre LXIX (371), Basile écrit à Athanase d'Alexandrie au sujet d'une délégation d'Occidentaux, qu'il espère voir venir au secours de l'Orient orthodoxe :

« Tu auras soin évidemment qu'ils ne laissent pas s'introduire les schismes dans les Églises, mais que de toute façon ils poussent à l'union ceux qui ont les mêmes sentiments, même s'ils en trouvent qui aient des raisons particulières d'être en différend les uns avec les autres, de peur que le peuple orthodoxe ne se divise en de multiples parties et ne suive ses chefs dans leurs scissions. »

Dans la Lettre LXXXII (fin de 371 ou début de 372), adressée au même destinataire pour lui demander son aide dans la crise que traverse l'orthodoxie, Basile, laisse échapper cet aveu :

« Toutes les Églises sont décomposées, et d'une façon que ta sagesse n'ignore pas non plus. Tu vois de toute manière ce qui se passe en chaque lieu, du regard de ton intelligence, comme d'une sorte d'observatoire élevé : tu

vois comment, de même que sur la mer, lorsqu'il y en a beaucoup à faire voile ensemble, tous, sous la violence des flots, se brisent les uns contre les autres, et que le naufrage se produit, tant par la cause extérieure qui agite violemment la mer, que par la confusion des navigateurs, qui se rencontrent et se poussent les uns les autres... Il suffit d'arrêter le discours sur cette image, car ni ta sagesse n'en désire davantage, ni l'état des affaires ne nous permet de parler librement [1]. »

Dans la Lettre XCII (372), aux Italiens et aux Gaulois, Basile leur demande de venir au secours de leurs frères d'Orient, non seulement pour bannir l'hérésie arienne, mais aussi pour amener à la concorde tous les orthodoxes

« C'est là sans doute, dit Basile, ce qu'il y a de plus pitoyable, que la partie qui paraît saine se soit divisée contre elle-même; et nous sommes entourés, semble-t-il, de malheurs pareils à ceux qui enserrèrent autrefois Jérusalem, pendant que Vespasien l'assiégeait. Les Juifs étaient à la fois pressés par la guerre extérieure et consumés par la division intérieure des hommes de même tribu. Pour nous, outre la guerre que nous font ouvertement les hérétiques, il y a encore celle qui a été suscitée par les hommes qui semblent partager nos sentiments, et qui a conduit les Églises au dernier degré de la faiblesse. »

Dans la Lettre CXIV (vers 372), à Cyriacos de Tarse et à ses fidèles, Basile écrit :

« Il convient à ceux qui servent le Seigneur en toute vérité et sincérité d'avoir comme unique but de leurs efforts de ramener à l'unité les Églises, qui ont été divisées entre elles par tant de fractions et de tant de façons. »

Dans la Lettre CXXXVI (373), à Eusèbe de Samosate, Basile dénonce l'apathie et l'égoïsme comme causes de l'état malheureux où se trouvent beaucoup d'Églises :

« Quant aux intérêts des Églises, ils ont péri et ils ont été trahis, parce qu'à cause de notre propre sécurité nous avons négligé les intérêts du prochain, et que nous

1. Il faut saluer en passant l'élève des sophistes et l'ancien maître de rhétorique, qui nous a gratifiés d'une savante comparaison, arrêtée à la fin du premier terme par un souci qui n'était pas purement littéraire.

n'avons même pas pu comprendre que, si le bien général est en souffrance, les biens particuliers sont entraînés dans sa perte. »

Un peu plus loin Basile parle des machinations de ses adversaires ecclésiastiques :

« J'avais décidé de me mettre hors de la portée des traits ecclésiastiques, parce que nous ne sommes pas protégés contre les machinations de nos adversaires. »

Dans la Lettre CLVI (373), au prêtre Évagrios, Basile affirme son zèle pour la paix :

« Quant à nous, sois-en persuadé, homme vénérable : à cause du choix que nous avons fait, et du vœu que nous formons de voir enfin le jour où tous ceux que leurs opinions n'ont pas séparés les uns des autres rempliront la même assemblée, nous ne cédons à personne la première place pour le zèle déployé dans ce sens. Nous serions vraiment les plus étranges de tous les hommes, si nous trouvions notre plaisir dans des schismes et des divisions d'Églises, et si nous ne regardions pas comme le plus grand des biens l'union des membres du corps du Christ. »

Dans la Lettre CLXXII (vers 374), à l'évêque Sophronios, Basile, avec mélancolie, compare l'état actuel des Églises avec la félicité où elles étaient autrefois :

« Rien n'est si rare maintenant qu'un entretien avec un frère qui vit selon l'Esprit, qu'une parole de paix et qu'une communion spirituelle. »

A la fin de la même lettre il dit que se rencontrer avec un homme comme Sophronios,

« c'est réellement revenir à l'ancienne félicité des Églises, au temps où étaient peu nombreux ceux qui souffraient du mal de la recherche, et où tous étaient en tranquillité, parce qu'ils étaient d'irrépréhensibles observateurs des commandements. »

C'est une comparaison du même ordre qu'établit la Lettre CXCI (374), adressée à Amphiloque d'Iconion :

« C'était autrefois la gloire de l'Église, que d'une extrémité de la terre à l'autre les frères venus de chaque Église particulière, munis de petits signes de reconnaissance comme de provisions de voyage, pussent trouver partout des pères et des frères. Malheureusement cela nous a été enlevé avec le reste par l'ennemi des Églises du Christ;

nous nous sommes enfermés dans des villes séparées, et chacun de nous tient en suspicion son voisin. »

Peu après vient ce conseil adressé non seulement à Amphiloque, mais aussi à tous ceux qui partageaient ses idées religieuses :

« Apprenez d'abord à vous connaître vous-mêmes mutuellement, pour que nous sachions avec qui nous pourrons nous unir. »

Ainsi à Iconion comme dans beaucoup d'Églises, c'était loin d'être l'union parfaite.

Dans la Lettre CCXIII (375), écrite pour un homme pieux, Basile remercie son correspondant du soulagement que sa lettre lui a procuré au milieu de ses afflictions :

« J'avais alors l'âme en quelque sorte douloureusement affectée pour avoir observé, dans une assemblée nombreuse, comme une indifférence stupide et complètement déraisonnable chez le peuple, et une habitude du mal invétérée et presque incorrigible chez ceux qui le conduisent. »

Dans la Lettre CCLIV (376), Basile écrit à Pélage, évêque de Laodicée de Syrie :

« Lorsque Sanctésimos parlera des troubles qui règnent chez nous, peut-être ajoutera-t-il quelque chagrin et quelque souci à ceux qui se trouvent déjà dans ton noble cœur. »

Dans la Lettre CCLVIII (vers 377), Basile déclare à l'évêque Épiphane que la charité dont celui-ci a fait preuve à son égard est une chose rare :

« Tous désormais sont suspects à tous. Nulle part de miséricorde, nulle part de compassion, nulle part de larme fraternelle pour un frère qui souffre. Ni les persécutions subies pour la vérité, ni les Églises qui tout entières gémissent, ni ce long catalogue des difficultés qui nous enveloppent ne sont capables de nous émouvoir et de nous inspirer de la sollicitude les uns pour les autres. Nous insultons aux chutes, nous déchirons les blessures ; les outrages infligés par les hérétiques, nous leur donnons de la force, nous qui semblons avoir entre nous les mêmes sentiments ; et ceux qui gardent l'accord sur les points essentiels se séparent complètement les uns des autres pour un détail quelconque. »

Un peu plus loin Basile loue Épiphane de son attitude devant la division qui règne dans l'Église d'Éléone :

« Ce que j'ai encore admiré chez toi, c'est que tu n'as pas supporté sans chagrin le dissentiment des frères d'Éléone, et que tu veux voir s'opérer chez eux un commencement de conciliation mutuelle. Les intrigues ourdies par quelques-uns et qui ont fait naître des troubles parmi les frères ne t'ont pas échappé. »

Ces troubles intérieurs dont souffraient les Églises étaient parfois causés par les hommes qui dissimulaient leurs sentiments ariens sous une apparence d'orthodoxie.

Dans la Lettre CCLXIII (377), aux Occidentaux, Basile dit que ces hypocrites sont plus redoutables que les ariens déclarés :

« Ceux qui sont revêtus de la peau de brebis, qui s'abritent derrière une apparence de caressante douceur, alors qu'au-dedans ils déchirent sans pitié les troupeaux du Christ, et qui, parce qu'ils sont sortis de chez nous, causent facilement du dommage aux simples, ce sont ceux-là qui sont redoutables et dont il est difficile de se garder. »

Enfin, dans la Lettre CCCXXIII, Basile écrit à Philagrios Arcénos :

« Et si même tu as quelque possibilité de travailler avec nous pour la paix et pour l'union des dissidents, ne t'y refuse pas. »

II

LE SCHISME D'ANTIOCHE

Le Schisme d'Antioche avant l'entrée en scène de Basile.

De tous les schismes qui déchirèrent l'Église d'Orient au IVe siècle, le plus important, celui dont le retentissement fut le plus considérable est le schisme d'Antioche.

Au début de l'année 325, celui qu'on a pu appeler le grand Eustathe, et qui est devenu saint Eustathe, avait quitté le siège épiscopal de Bérée pour prendre possession de celui d'Antioche : il y était appelé par le concile réuni dans cette ville pour donner un successeur à l'évêque

Philogone, qui était mort le 24 décembre 324. Au concile de Nicée, qui s'ouvrit en mai 325, Eustathe apparut comme un redoutable adversaire de l'arianisme et un ardent défenseur du consubstantiel. Précurseur d'Athanase dans la lutte pour l'orthodoxie, il jouit aussitôt en Orient d'un grand prestige. Il s'en prit d'abord à Eusèbe de Césarée de Palestine [1], qu'il accusait d'arianisme, mais celui-ci affirma qu'il gardait la foi de Nicée, et, à son tour, accusa Eustathe de sabellianisme [2]. Puis, lorsqu'Eusèbe de Nicomédie, revenu d'exil, fut rentré dans sa ville épiscopale, et qu'il eut repris son travail souterrain pour ruiner l'œuvre du concile de Nicée sans cesser de paraître orthodoxe, Eustathe démasqua ce fourbe et dénonça ses odieuses et habiles manœuvres [3].

La protestation d'Eustathe retentit dans tout l'Orient. Eusèbe de Nicomédie résolut de réduire au silence, ou, du moins, à l'impuissance, ce trop clairvoyant adversaire. En 330 un synode se réunit à Antioche même [4], où l'on vit, avec Eusèbe de Nicomédie, Eusèbe de Césarée et d'autres ennemis d'Eustathe. Le synode prononça contre l'évêque une sentence de déposition. Quels furent les motifs allégués? Il y eut certainement une accusation d'hérésie, et plus précisément de sabellianisme. C'était l'accusation formulée par Cyrus, le successeur d'Eustathe

1. Ce grand historien des premiers siècles, s'il n'avait pas fait profession d'arianisme, était dans son zèle anti-sabellien un adversaire du consubstantiel de Nicée.

2. Nous avons vu qu'il était difficile de combattre l'une de ces hérésies, sans paraître favoriser l'autre. Saint Eustathe était-il réellement sabellien? Quel sens donnait-il lui-même aux mots dont il se servait?

3. Eusèbe de Nicomédie avait été déposé et exilé par Constantin à l'automne de 325, pour avoir déclaré qu'il retirait la signature qu'il avait donnée aux décisions du concile de Nicée. Il fut rappelé d'exil par le même empereur et rétabli dans sa charge, probablement en 328. Il prit une part active au concile de Tyr, en 335, qui déposa Athanase. Eusèbe de Nicomédie est le type du prélat politicien et intrigant. Il mourut en 341.

4. Cf. Cavallera, *Le Schisme d'Antioche*, p. 57.

sur le siège de Bérée [1]. Mais, à en croire les historiens anciens, les ennemis d'Eustathe ne mirent pas en avant que des raisons d'ordre dogmatique. Théodoret parle d'une femme qui aurait faussement accusé l'évêque d'Antioche de l'avoir séduite [2]. Mais Duchesne fait remarquer que Théodoret écrit longtemps après les événements, et il estime que le récit de cet historien est suspect et probablement légendaire [3]. Athanase assure qu'Eustathe fut accusé auprès de l'empereur Constantin d'avoir fait un affront à sa mère. Que cette accusation fût fondée ou non, Eustathe fut arrêté et exilé à Trajanopolis en Thrace. Il mourut peu d'années après [4].

La déposition d'Eustathe fut à l'origine du schisme d'Antioche, qui dressa l'une contre l'autre, pendant plus d'un siècle et dans la même ville, deux communautés orthodoxes. Ce schisme s'explique d'abord par la forte personnalité d'Eustathe, qui s'était fait, avec des ennemis acharnés, de nombreux et fanatiques partisans. Cet évêque, dont la sainteté devait être officiellement reconnue par l'Église, avait l'estime et l'affection d'une grande partie de son peuple. On ne se résigna pas à son départ. Il y eut à Antioche, dans les années qui suivirent 330, des troubles et des soulèvements.

Les premiers successeurs d'Eustathe vécurent peu de temps. Paulin de Tyr mourut six mois après son élection [5], et il fut vraisemblablement remplacé par Eulalios [6]. Après la mort de celui-ci, ce fut Eusèbe de Césarée qui fut élu évêque d'Antioche. Eusèbe se récusa. Alors on élut Euphronios, l'un des deux candidats recommandés par Constantin [7]. Cet Euphronios était un prêtre de Césarée

1. Socrate, *Op. cit.*, I, XXIV; II, IX.
2. Théodoret, *Op. cit.*, I, XX, XXI.
3. Duchesne, *Op. cit.*, t. II, p. 162 et n. 3.
4. Cavallera, *Op. cit.*, p. 38-41.
5. Philostorge, *Hist. eccl.*, III, XV.
6. Théodoret, *Op. cit.*, I, XXI; Philostorge, *Op. cit.*, III, XV.
7. L'autre candidat était Georges, prêtre d'Aréthuse, que ses idées ariennes avaient fait déposer du sacerdoce et qu'Eustathe avait refusé de recevoir à Antioche. Il devint plus tard évêque de Laodicée.

de Cappadoce, qui partageait sur la foi les idées d'Eusèbe de Nicomédie. « Le siège d'Antioche, dit Duchesne, était gagné pour longtemps aux adversaires du concile de Nicée. »[1] Vers 338 l'évêque d'Antioche était un certain Flaccillos[2]. Celui-ci eut comme successeur Étienne, qui occupait le siège d'Antioche en 342. Cet Étienne fut déposé et excommunié par les Occidentaux, restés seuls au concile de Sardique (342 ou 343), mais il fut rétabli sur son siège par les Orientaux. En 344 il fut déposé une seconde fois à la suite de l'abominable guet-apens qu'il avait dressé à deux évêques occidentaux.

Vers la fête de Pâques de l'an 344, arrivèrent à Antioche deux évêques d'Occident, Vincent de Capoue et Euphratas de Cologne, escortés par un officier supérieur et porteurs de lettres de l'empereur Constant à son frère et collègue Constance. Les deux évêques logèrent dans une maison isolée. Une fille de joie fut introduite de nuit dans la chambre où dormait le vieil évêque de Cologne, avec mission de le compromettre. L'évêque s'éveilla et appela au secours. Le complot échoua et l'on n'eut pas de peine à établir qu'il avait eu pour auteur l'évêque d'Antioche, Étienne. La faute d'Étienne était trop grave et sa culpabilité trop évidente pour qu'on ne sévît pas contre lui. Un synode, qui se réunit aussitôt, le déposa et le remplaça par Léonce, un phrygien tout dévoué au parti arianisant[3].

Les opinions hérétiques de ce personnage avaient été cause du refus obstiné qu'opposa saint Eustathe à sa réception dans le clergé d'Antioche. « Ses mœurs, dit Bardy, ne valaient pas mieux que sa doctrine. »[4] Il avait eu jadis certaine aventure : pour pouvoir cohabiter avec une femme, il s'était mutilé lui-même. Cette faute, d'après le concile de Nicée[5], lui interdisait l'accès des dignités ecclésiastiques. Cependant il s'était assagi avec l'âge, et

1. Duchesne, *Op. cit.*, p. 165.

2. Flaccillos d'Antioche prit part en 335 au concile de Tyr, aux côtés des Ariens, adversaires d'Athanase.

3. Athanase, *Hist. Ar.*, XX; Théodoret, *Hist. eccl.*, II, VII-VIII.

4. Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 133.

5. Canon 1.

il n'était pas dépourvu des qualités qui font l'homme de gouvernement. Léonce mourut vers la fin de 357, et fut aussitôt remplacé par Eudoxe, l'évêque de Germanicie. Son élévation au siège d'Antioche était irrégulière. L'empereur Constance avait passé outre au consentement des évêques de la province, qui n'avaient pas pu procéder à l'élection canonique. Il avait imposé Eudoxe, dont la candidature était appuyée par les eunuques du palais impérial [1]. Ce singulier personnage, un fervent anoméen dont la conduite, à lui non plus, ne valait pas mieux que les idées fut excommunié et déposé en 359 par le concile de Séleucie. Pour le remplacer le concile fit ordonner un prêtre d'Antioche, Annianos; mais le duc d'Isaurie, Lauricios, qui était chargé de maintenir l'ordre, le fit aussitôt enlever et envoyer en exil. On ne put par la suite obtenir son retour en grâce [2]. Le concile qui se réunit à Constantinople au début de Janvier 360 se chargea de pourvoir d'un nouvel évêque le siège d'Antioche. C'est alors que dans la chaire de saint Eustathe s'assit Mélèce, l'homme qui, avec Paulin, allait désormais personnifier le schisme d'Antioche et lui donner tout son retentissement.

En 358 un concile réuni à Mélitène d'Arménie, la ville natale de Mélèce, l'avait nommé évêque de Sébaste, après avoir déposé de ce siège Eustathe, que ses accointances avec Basile d'Ancyre avaient rendu suspect. Eustathe était célèbre en Orient pour sa pratique de l'ascèse, et il était très apprécié des fidèles de Sébaste. Ceux-ci s'opposèrent au départ de leur évêque, et Mélèce, sans insister, se retira à Bérée de Syrie. En 359 Mélèce signa la formule d'Acace [3]. Bardy fait remarquer que saint Épi-

1. Sozomène, *Op. cit.*, IV, XII. Cf. sur Eudoxe : Philostorge, *Hist. eccl.*, IV, IV; Tillemont, *Mémoires*, t. VI, p. 422 et suiv. Installé en 360 sur le siège de Constantinople, Eudoxe n'avait pas tardé à y faire scandale. Cf. Socrate, *Op. cit.*, II, XLIII, et Sozomène, *Op. cit.*, IV, XXVI.

2. Sozomène, *Op. cit.*, IV, XXII; Socrate, *Op. cit.*, II, XL.

3. Socrate, *Op. cit.*, II, XLIV. — Acace, métropolitain de Césarée de Palestine, avait proposé au concile de Séleucie (réuni le 27 Septembre 359) une formule de foi, qui, tout en condamnant l'ἀνόμοιος (dissemblable), rejetait l'ὁμοούσιος

phane[1] « nomme à trois reprises Mélèce parmi les principaux homéens, immédiatement après Acace », et il ajoute cette réflexion que « la présence à Antioche, lors de son installation, d'Acace lui-même et de Georges d'Alexandrie suffirait à montrer qu'il n'était pas un pur nicéen. »[2] On peut ajouter surtout que Mélèce devait son élection à Acace et à son parti[3]. Mais était-il, malgré les gages qu'il avait donnés à l'homéisme, un pur homéen? La formule d'Acace, qu'il avait signée, était-elle l'expression exacte de ses véritables sentiments? Aussitôt après son installation, comme s'il avait voulu effacer sa signature, Mélèce prononça, en présence de l'empereur Constance, à la suite de Georges d'Alexandrie, l'arien notoire, et du prudent Acace de Césarée, un discours sur le texte des *Proverbes* relatif à la création de la Sagesse (*Prov.*, VIII, 22)[4]. En voici le passage le plus caractéristique :

« Nous reconnaissons qu'il est le Fils de Dieu, Dieu de Dieu, Un de l'Un, Fils Unique de l'Inascible, Géniture propre de Celui qui l'a engendré, digne Fils de Celui qui est sans principe, interprète inénarrable de l'Inénarrable, Verbe, Sagesse et Puissance de Celui qui est au-dessus de la Sagesse et de la Puissance, au-dessus de ce que peut énoncer la langue ou penser l'intelligence, Géniture parfaite et stable de l'Être parfait et stable dans son identité; issu du Père non par émanation ou séparation ou division, mais procédant sans passion et en son entier de Celui qui n'a rien perdu de ce qu'il avait; il est le Verbe et on l'appelle Fils sans l'imaginer comme la voix ou la parole du Père, car il a sa subsistance propre et son activité. Tout existe par lui et en lui (*Coloss.*, I, 16); de même,

(consubstantiel) et l'ὁμοιούσιος (de nature semblable) comme étrangers à l'Écriture. Acace se rabattait sur le terme ὅμοιος (semblable), bien vague et fait pour contenter les Ariens.

1. *Haeres.*, LXXIII, 23.

2. Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 173 et n. 2.

3. Théodoret, *Op. cit.*, II, XXVII. Cf. saint Épiphane, *Haeres.*, LXXIII, 28.

4. Ce discours se trouve dans saint Épiphane, *Haeres.*, LXXIII, 29-33. Pour le passage que nous citons ici, nous empruntons, à la suite de Bardy (*Op. cit.*, p. 173-174), la traduction de Cavallera (*Op. cit.*, p. 79-80).

Sagesse, il ne passe point pour la pensée du Père; ni activité pour le mouvement de sa raison; mais Géniture, il est semblable au Père et en est une exacte empreinte. Car Dieu le Père l'a scellé. Il est faux qu'il existe dans un autre et n'a pas sa propre subsistance, mais Géniture active, il a fait tout l'univers et le conserve. Voilà qui suffit à nous délivrer et de l'erreur païenne et de la susceptibilité judaïque et de la mauvaise doctrine hérétique. »

Mélèce dans son discours cherchait à éviter les froissements. Il croyait pouvoir satisfaire les catholiques sans heurter de front les Ariens. En réalité, malgré l'affirmation de la similitude du Père et du Fils, affirmation chère aux Homéens, le discours de Mélèce était d'un homme attaché à l'orthodoxie. C'est bien ainsi que tous le comprirent, les catholiques pour leur satisfaction, et les Ariens pour leur déconvenue et leur fureur. Ceux-ci obtinrent de Constance que l'évêque d'Antioche fût déposé du siège qu'il occupait depuis un mois. On l'envoya en Arménie Mineure : ce fut son premier exil. On mit à sa place Euzoïos, un vieil arien, qui avait été autrefois déposé du diaconat par Alexandre, l'évêque d'Alexandrie.

Lorsque l'avènement de l'empereur Julien, en décembre 361, permit le retour des évêques exilés, Mélèce revint prendre possession de son siège. Il y eut dès lors deux évêques à Antioche : Mélèce, l'évêque légitime, et Euzoïos, l'intrus imposé par le pouvoir impérial. Il allait bientôt y en avoir un troisième dans la personne du prêtre Paulin, un orthodoxe qui, avec Mélèce, dont il était le rival, personnifia le schisme d'Antioche. L'arien Euzoïos était l'évêque des hérétiques, qui constituaient l'Église officielle et qui célébraient leurs offices dans la grande église d'Antioche.

Nous avons fait mention des troubles qui suivirent à Antioche la déposition de saint Eustathe. On peut dire que la grande majorité des orthodoxes antiochiens n'avaient pas accepté le départ de leur évêque. Un petit groupe même s'était constitué, qui avait refusé de se rallier aux successeurs d'Eustathe, pour former, sous la conduite d'un prêtre appelé Paulin, comme une Église séparée : ce fut la petite Église Eustathienne. Pour rester fidèle à la pensée du grand évêque, elle partageait son aversion pour

l'arianisme, son attachement au concile de Nicée et au consubstantiel. C'est peut-être aussi la même fidélité qui lui faisait rejeter les trois hypostases, ce qui justifierait l'accusation de sabellianisme portée contre Eustathe par Cyrus de Bérée.

En face de la petite Église Eustathienne, il y avait le groupe bien plus nombreux des orthodoxes qui, malgré leur attachement à Eustathe, s'étaient ralliés à ses successeurs, ou plutôt les avaient subis. Ils étaient dirigés par deux laïcs, Diodore et Flavien, qui aidaient de leur éloquence les fidèles catholiques dans les combats qu'ils avaient à soutenir contre les Ariens.

Ce second groupe tenait aussi fermement que la petite Église Eustathienne au consubstantiel nicéen, mais il y joignait les trois hypostases. D'ailleurs tout ralliés qu'ils étaient aux successeurs d'Eustathe, ils n'acceptaient pas d'entendre proférer, dans la grande église d'Antioche, des propos hérétiques; et, sans bouder les réunions officielles qui s'y tenaient, ils eurent longtemps leurs offices particuliers, qu'ils célébraient en dehors de la ville, près des tombeaux des martyrs.

Quand Mélèce succéda au fugitif Annianos, ces orthodoxes tout naturellement le reconnurent comme le véritable évêque d'Antioche, ce qu'il était en effet : son élection par le concile de Constantinople avait été parfaitement régulière. S'il avait donné jadis des gages à l'homéisme, s'il devait son élection aux Acaciens, il s'était empressé de montrer des sentiments orthodoxes dans le discours qu'il avait prononcé en présence de Constance. L'exil que cet empereur, sous la pression des Ariens, lui infligea un mois après son élection, ne pouvait qu'attacher plus fermement à leur nouvel évêque les orthodoxes d'Antioche. Cet attachement paraîtra plus légitime encore si l'on ajoute que Mélèce était un homme pieux, qui s'était rendu sympathique par la douceur de son caractère et la droiture de son esprit. C'est alors que les fidèles de Mélèce se séparèrent complètement de l'Église officielle, et tinrent leurs réunions dans la Palée, la vieille église d'Antioche.

En face de l'attitude bienveillante de la plupart des orthodoxes antiochiens, la petite Église eustathienne s'endurcissait dans son obstination. Elle n'avait pas

accepté les prédécesseurs de Mélèce, elle n'accepta pas davantage Mélèce lui-même; et, alors qu'auparavant elle n'était pas allée jusqu'à la rupture avec les fidèles orthodoxes de l'Église officielle, elle se sépara d'eux après le départ de Mélèce pour l'exil.

Jusqu'à l'arrivée de Mélèce l'attitude de ces réfractaires s'expliquait et, dans une certaine mesure même, se justifiait. La revue que nous avons faite de ces évêques qui, à la suite d'Eustathe, se succédèrent si rapidement sur le siège d'Antioche, nous fait comprendre l'obstination des Eustathiens. Ils se raidissaient devant les hommes qui composaient ce défilé épiscopal. Presque tous nous font à nous-mêmes l'effet de figurants, et de mauvais figurants : ils se montrent un court instant sur la scène ecclésiastique, pour y jouer un rôle dont on voudrait parfois qu'il fût plus court encore et plus insignifiant. Après le départ de Mélèce pour l'exil, la même raison qui avait fait s'attacher à leur évêque la plupart des orthodoxes d'Antioche aurait dû le faire accepter de la petite Église eustathienne. L'opposition de celle-ci devait, semble-t-il, tomber d'elle-même devant la belle conduite du confesseur de la foi. Mais, quand on a pris parti et qu'on s'est retranché dans une attitude aveuglément hostile, il est rare qu'on acquière assez d'humilité pour se convertir à la raison. Les Eustathiens, qui, jusque-là, avaient refusé de se souiller par le contact avec les évêques hérétiques, se séparèrent avec éclat de Mélèce et de son Église. Paulin, leur chef, se fit représenter par deux diacres au concile d'Alexandrie (printemps de 362), « dans l'évidente intention, dit Bardy, de faire reconnaître son autorité »[1]. Il allait bientôt recevoir la consécration épiscopale, qui devait donner au schisme d'Antioche son caractère officiel.

Le consécrateur fut Lucifer, évêque de Cagliari en Sardaigne. C'était un homme inflexible et violent, d'une audace qui allait jusqu'à la témérité et qui était prête à courir tous les risques. Il avait adressé à Constance nombre de pamphlets injurieux pendant l'exil auquel cet empereur l'avait condamné. Il refusa de se rendre en personne au concile d'Alexandrie, et il s'y fit lui aussi représenter

1. Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 240.

par deux diacres. La raison qu'il donna de son absence était le devoir qui lui incombait de se rendre immédiatement à Antioche pour y régler des affaires urgentes. Comme on connaissait sa nature, capable de se laisser emporter à tous les excès et de commettre toutes les imprudences, on essaya de le retenir : on craignait qu'il n'ajoutât encore aux difficultés dans lesquelles se débattait l'Église d'Antioche, et qu'il ne rendît insoluble le problème qu'elle posait. On ne put l'empêcher de partir. Sa volonté d'agir en faveur de Paulin, dont l'intransigeance doctrinale s'accordait si bien avec ses propres tendances, fut plus forte que tout. Lucifer accourut à Antioche. Sitôt arrivé il se mit en rapport avec Paulin, et, au mépris des canons, il le consacra évêque. Dès lors a métropole chrétienne de l'Orient eut ses deux Églises orthodoxes, chacune pourvue de son chef.

Le concile d'Alexandrie s'occupa surtout du schisme d'Antioche. Les Pères du concile, tous nicéens, adressèrent une lettre aux évêques de la même nuance doctrinale qui étaient déjà à Antioche, et à quelques autres, nicéens eux aussi, comme Eusèbe de Verceil et Astérios, qui devaient se rendre dans cette ville. Voici les passages de la lettre synodale du concile d'Alexandrie qui concernent l'Église d'Antioche :

« Ceux qui veulent être en paix avec nous, surtout ceux qui se réunissent à la Palée [1] et ceux qui accourent en abandonnant les Ariens, appelez-les près de vous et recevez-les comme des pères leurs enfants. Accueillez-les comme font des maîtres et des gardiens; unissez-les à nos chers Pauliniens et ne leur demandez pas autre chose que d'anathématiser l'hérésie arienne, de reconnaître la foi approuvée par nos Pères à Nicée, d'anathématiser ceux qui disent que le Saint-Esprit est une créature et d'une substance différente de celle du Christ. Cela est vraiment se dégager de l'abominable hérésie d'Arios, ne pas diviser la Sainte Trinité pour en proclamer une partie créature...

Que ce soit là notre foi à nous et à tous ceux qui sont

1. La Palée, ou la vieille église, était le lieu de réunion des fidèles de Mélèce, écartés de la grande église d'Antioche, dont avaient pris possession les Ariens d'Euzoïos.

en communion avec nous, ni vous, ni personne autre, croyons-nous, ne l'ignore. Comme nous nous réjouissons avec ceux qui veulent se joindre à nous et en particulier avec ceux qui se réunissent à la Palée, et que nous avons bien glorifié Dieu pour tous et spécialement pour les dispositions de ces derniers, nous vous recommandons que la concorde s'établisse à ces conditions et que l'on ne demande rien de plus; nous l'avons déjà dit, ne réclamez rien de plus à ceux qui se réunissent à la Palée, et que les Pauliniens ne proposent rien d'autre, rien de plus que les décrets de Nicée. [1]»

Bardy relève dans ce texte l'injuste préférence du concile pour le petit groupe des partisans de Paulin, et sa « condescendance » à l'égard des fidèles de Mélèce. « Or, fait remarquer Bardy, Mélèce est l'évêque véritable, légitime, dont on ne cite même pas le nom; ses fidèles constituent la masse des croyants, tandis que les Pauliniens, disciples de Paulin, ne sont qu'un petit groupe dont la sécession est récente. Le concile d'Alexandrie paraît ignorer tout cela. Il est vrai que Mélèce a été installé par Acace, mais il n'en est pas moins vrai qu'il a été exilé pour la foi, et que, s'il n'est pas présent à Antioche lorsque les évêques y envoient leur lettre, c'est qu'il n'est pas encore revenu de son exil. C'est à lui qu'il aurait fallu s'adresser, et justement on semble l'ignorer. » [2]

Quand arrivèrent à Antioche, après le concile, les hommes qu'il avait députés, Eusèbe et Astérios, ils ne purent que constater le fait accompli : Paulin était évêque, bien que sa consécration fût irrégulière. Si les deux députés du concile étaient arrivés à Antioche avant Lucifer, auraient-ils pu empêcher ce fanatique de consacrer Paulin? Auraient-ils pu, par un rapport exact sur l'importance relative, et sans doute bien connue, des groupes orthodoxes de la métropole d'Orient, faire changer d'avis les Pères du concile d'Alexandrie? La petite Église de Paulin était au regard de ces purs orthodoxes l'héritière de la

1. Saint Athanase, *Tom. ad Antioch.*, III et suiv. Nous citons la traduction de Bardy dans Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 242.

2. Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 243.

pensée du grand Eustathe. Ses fidèles faisaient figure de vaillants chrétiens, pour ne s'être jamais souillés au contact des évêques hérétiques qui s'étaient succédé sur le siège d'Antioche jusqu'à Mélèce. Mélèce lui-même, avant son élection, n'avait-il pas donné des gages à l'hérésie? Les fidèles de Mélèce, bien qu'ils n'eussent pas partagé toutes les idées de ses prédécesseurs, bien qu'ils eussent même parfois fait bande à part, n'étaient jamais allés avec eux jusqu'à la complète rupture. Quoi qu'il en soit, saint Eusèbe de Verceil ne voulut pas reconnaître l'ordination de Paulin, et, par protestation contre son évidente irrégularité, il s'en retourna en Italie.

Pendant l'été de 363, Mélèce réunit à Antioche un concile d'évêques de Syrie et d'Asie-Mineure. Il adressa à l'empereur Jovien une lettre où il affirmait son attachement et celui des autres Pères du concile à la foi de Nicée, et où il donnait du mot *consubstantiel* une interprétation éloignée à la fois de l'hérésie arienne et de l'erreur sabellienne. Ce concile ne faisait d'ailleurs que répondre à l'attente générale des chrétiens orthodoxes. En octobre de la même année, Athanase vint à Antioche et demanda à Mélèce de l'admettre dans sa communion. Celui-ci, nous ne savons pour quelle cause, fit une réponse dilatoire, et Athanase quitta Antioche après avoir reçu Paulin dans sa communion. Celui-ci venait de signer la lettre synodale du concile d'Alexandrie.

Le Schisme d'Antioche
d'après la correspondance basilienne.

C'est à partir de ce moment qu'il nous faut interroger Basile; encore est-ce longtemps après l'événement que la correspondance basilienne y fait allusion. Il est vrai que cet événement, grâce à l'obstination de Mélèce, gardait, après neuf ans, son actualité.

Le premier témoignage basilien sur la rencontre d'Athanase et de Mélèce à Antioche en 363 est de l'année 372. Il se trouve dans la Lettre LXXXIX, écrite par Basile à Mélèce, qui était alors exilé :

« Au sujet du très vénérable évêque Athanase, nous le

rappelons à ta parfaite sagesse, qui le sait très bien : je ne puis par mes lettres rien donner ni rien faire de ce qu'il faut, s'il ne reçoit encore de quelque façon votre communion, à vous qui, alors, différiez de recevoir la sienne. Lui-même, dit-on, est tout à fait porté à s'unir à nous et à nous être utile dans la mesure du possible; mais il s'afflige qu'on l'ait alors renvoyé sans le recevoir dans la communion, et qu'encore maintenant les promesses restent sans effet. »

Dans la Lettre CCXIV (375), Basile écrit au comte Térence qu'il considère comme vraisemblable que certains « cachent la cause pour laquelle le bienheureux évêque Athanase en est venu à écrire à Paulin ». Il ajoute : « Comme ta perfection a là-bas les hommes capables de lui raconter exactement ce qui s'est passé entre les évêques [1] sous le règne de Jovien [2], nous te prions de te faire instruire par eux. »

Le dernier témoignage de Basile sur le différend qui sépara l'un de l'autre Mélèce et Athanase se trouve dans la Lettre CCLVIII (vers 377), à l'évêque Épiphane :

« Le bienheureux Père Athanase lui-même, venant d'Alexandrie, désirait ardemment obtenir la communion de Mélèce, mais, par la faute de méchants conseillers, leur union fut remise à un autre temps. Combien il eût mieux valu qu'il n'en fût pas ainsi ! »

Ce dernier témoignage serait le plus explicite, encore qu'il ne nous apprenne pas la cause pour laquelle Mélèce refusa d'entrer tout de suite en communion avec Athanase. Quels furent ces méchants conseillers, et quelles raisons donnèrent-ils pour appuyer leurs mauvais conseils?

Le premier en date de ces témoignages nous montre l'obstination de Mélèce dans son attitude de refus, en même temps que l'affliction d'Athanase de se voir toujours écarté de la communion de son collègue, alors qu'il serait lui-même bien disposé pour lui. Ce qui rend à la fois ce refus obstiné plus pénible et moins explicable, ce sont les

1. Athanase et Mélèce.

2. Le successeur de Julien. Il n'eut que huit mois de règne (363-364).

promesses que Mélèce aurait faites à Athanase et qui n'auraient jamais été tenues.

La Lettre CCXIV nous fait regretter que Basile lui-même ne soit pas plus explicite sur les circonstances dans lesquelles se produisit le désaccord entre Mélèce et Athanase. Ce regret est d'autant plus fondé que Basile semble connaître ces circonstances, comme il paraît renseigné sur la cause des rapports d'Athanase avec Paulin.

C'est volontairement que Basile rapporte les faits sans donner beaucoup d'explications, en vertu d'une habitude qui semble bien être une tactique. Nous constatons souvent chez lui cette discrétion, causée sans doute par la crainte que certains ne fassent un usage illégitime des détails qu'ils apprendraient. Nous nous résignerons donc à ignorer ce que Basile nous cache, mais avec lui nous déplorerons la mésentente qui sépara deux saints, qu'il admirait et dont il était admiré lui-même.

A Jovien, qui mourut le 17 février 364, succéda aussitôt (26 février) un officier de sa garde, Valentinien. Celui-ci se réserva le gouvernement de l'Occident et confia l'Orient à son frère Valens. Ce prince reprit, contre les catholiques de cette partie de l'empire, la persécution qui avait été suspendue pendant le règne trop court de Jovien.

En vertu d'un édit que l'empereur Valens fit paraître au printemps de 365, et qui ordonnait le départ des évêques déposés par Constance et rétablis sous Julien, Mélèce dut quitter Antioche. Ce fut son deuxième exil. Paulin resta en place, protégé par le peu d'importance de sa petite Église, qui ne pouvait ni gêner l'empereur, ni porter ombrage à l'arien Euzoïos, l'évêque officiel d'Antioche.

C'est au commencement de son épiscopat, à la fin de 370 ou au début de 371, que Basile, avec la Lettre XLVIII, entre en scène dans la tragédie d'Antioche, qui dure déjà depuis dix ans. Basile s'adresse à Eusèbe de Samosate :

« Tu nous pardonneras de n'avoir pas écrit plus tôt, et de n'avoir pas porté à la connaissance de ton mérite les nouvelles d'Antioche. Elles sont bien éventées et bien dénuées d'intérêt pour qu'on te les fasse connaître, car tu les sais depuis longtemps, c'est vraisemblable ; toutefois, persuadé qu'il n'y a aucun inconvénient à signaler

même les faits connus, nous avons envoyé les lettres que le lecteur avait apportées. »

Quelles étaient ces nouvelles depuis longtemps connues du correspondant de Basile? Il ne peut guère s'agir, à la date à laquelle la lettre a été écrite, de l'exil auquel fut condamné Mélèce en 365. La nouvelle, vieille de cinq ans, eût été en effet « bien éventée et bien dénuée d'intérêt ». Peut-on penser au troisième exil de Mélèce, qui aurait commencé très peu de temps avant que Basile eût envoyé sa lettre? En ce cas la nouvelle serait bien fraîche pour être qualifiée d'éventée. Il s'agit sans doute d'épisodes de la lutte qui mettait aux prises les orthodoxes et les Ariens, ou plus simplement de l'opposition persistante que faisaient les partisans de Paulin aux fidèles de Mélèce. C'étaient là des événements en somme assez peu importants pour que les historiens n'aient pas jugé utile d'en fixer le souvenir.

La Lettre LVII (371), à Mélèce, pleine d'affectueuse confiance, ne nous renseigne pas davantage sur les affaires d'Antioche.

Dans la Lettre LXVI (371), à Athanase, Basile est plus explicite :

« Le bon ordre de l'Église d'Antioche dépend évidemment de ta piété, de sorte que tu peux diriger les uns, obliger les autres à se tenir tranquilles, et rendre sa force à l'Église par la concorde. Que tu dois, à la façon des plus sages médecins, commencer par soigner les parties vitales, tu le sais toi-même mieux que personne. Or que pourrait-il y avoir pour les Églises de toute la terre de plus vital qu'Antioche? S'il lui arrivait de revenir à la concorde, rien ne l'empêcherait, comme une tête qui a repris sa force, de communiquer sa santé à tout le corps. Oui vraiment les maladies de cette ville ont besoin de ta sagesse et de ton évangélique compassion, car non seulement elle a été divisée par les hérétiques, mais elle est encore déchirée par ceux qui disent avoir entre eux les mêmes sentiments. Unir ces éléments et les amener à l'harmonie d'un seul corps appartient à Celui-là seul qui permet aux ossements desséchés de se joindre de nouveau aux nerfs et aux chairs par son ineffable puissance; mais il est certain que le Seigneur exécute ses grandes œuvres par ceux qui sont

dignes de lui. Donc ici encore nous pensons que le service de causes aussi grandes convient à ta magnanimité, pour que tu calmes l'agitation du peuple, que tu mettes fin aux présidences particulières, que tu les ranges tous à leur place réciproque dans la charité, et que tu rendes à l'Église son antique vigueur. »

Après la réponse dilatoire et qui équivalait à un refus, donnée par Mélèce à la demande qu'Athanase lui avait adressée pour obtenir sa communion, et alors qu'Athanase s'afflige que les promesses qu'on lui avait faites à ce sujet n'aient pas encore été tenues, il semble étrange que Basile sollicite l'intervention de l'évêque d'Alexandrie en faveur de Mélèce, car c'est bien autour de Mélèce que Basile veut voir se ranger tous les orthodoxes antiochiens, et il est persuadé qu'Athanase comprendra ainsi sa missive [1]. C'est peut-être pour intéresser plus sûrement l'évêque d'Alexandrie aux affaires d'Antioche, que Basile exagère l'importance, très grande d'ailleurs, de la chrétienté antiochienne.

Avec cette Lettre LXVI commence entre Basile et Athanase une correspondance où nous voyons l'évêque de Césarée supplier à plusieurs reprises l'évêque d'Alexandrie d'intervenir auprès du pape Damase en faveur de Mélèce. Basile était bien inspiré en choisissant Athanase comme médiateur entre les évêques d'Orient et ceux d'Occident, en particulier entre lui-même et le pape Damase, dont Athanase était très agréé. Basile, qui était persuadé que l'aide des Occidentaux était une nécessité dans sa lutte contre les Ariens, ne pensait pas non plus qu'il pouvait, à lui seul, mettre fin au schisme d'Antioche, mais qu'il lui fallait recourir à la pleine autorité du chef de l'Église universelle. Le recours à l'Occident, et plus spécialement au pape, « telle fut, dit Bardy, dès le début de son épiscopat, la grande pensée de saint Basile : cette idée devait marquer jusqu'au bout l'orientation de ses efforts pour

1. La lettre suivante ferait croire qu'il s'est trompé, à moins qu'Athanase, qui était loin de partager à l'égard de Mélèce les sentiments de Basile, ne feigne de n'avoir pas compris les vraies intentions de son correspondant.

la paix et pour l'union »[1]. Basile lui-même affirme dans cette Lettre LXVI :

« Il n'y a qu'une voie de secours pour nos Églises, c'est que les évêques d'Occident consentent à s'entendre avec nous. »

Dans la Lettre LXVII (371), au même Athanase, Basile exprime plus clairement encore sa pensée sur Antioche et sur Mélèce :

« Il m'avait paru suffisant, dans ma lettre précédente, de montrer seulement à ton mérite que tout ce qu'il y a de ferme dans la foi parmi le peuple de la sainte Église d'Antioche doit être amené à une concorde et à une unité parfaites : je croyais prouver ainsi qu'il faut rattacher à l'évêque très aimé de Dieu, Mélèce, ce qui est actuellement divisé en plusieurs parties. Mais, puisque ce même Dorothée, notre bien-aimé condiacre, a demandé qu'on s'exprimât plus clairement sur cette question, nous sommes obligé d'attester que le vœu de tout l'Orient, que notre désir à nous, qui sommes attaché à Mélèce par toutes sortes de liens, est de le voir gouverner l'Église du Seigneur : il est irréprochable dans sa foi, et il ne souffre aucune comparaison avec les autres, si l'on considère sa vie et ce fait qu'il préside lui-même, pour ainsi dire, à tout le corps de l'Église ; les éléments qui restent sont comme des fragments de parties. Aussi, à tous égards, est-il à la fois nécessaire et utile que les uns se joignent à cet homme, comme les petites rivières aux grandes, et que l'on crée pour les autres une certaine organisation qui leur convienne, qui pacifie le peuple et qui soit digne de ton intelligence, de ta diligence célèbre et de ton zèle. En tout cas il n'a pas échappé à ta suprême sagesse que les Occidentaux qui partagent tes sentiments se sont déjà rangés au même avis, comme le montre la lettre qui nous a été apportée par le bienheureux Silvain. »

Basile affirme que l'Orient tout entier est acquis à Mélèce. Oublierait-il le concile d'Alexandrie de 362, et la lettre synodale par laquelle les Pères de ce concile, presque tous orientaux, avaient montré leur préférence pour Paulin ? Il est vrai que ces Orientaux, qui étaient

1. Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 266.

tous de purs nicéens, n'étaient pas *tous* les Orientaux, « qu'ils ne constituaient, dans l'Église, qu'une très faible minorité » [1]. De plus, neuf ans se sont écoulés depuis ce concile d'Alexandrie, et bien des changements ont pu s'opérer dans l'esprit même des évêques les plus intransigeants.

Quand Basile dit ensuite que Mélèce est irréprochable dans sa foi, il peut penser au discours que le nouvel évêque d'Antioche prononça en présence de l'empereur Constance, et qui lui valut, avec la colère des Ariens, l'honneur de l'exil. Il pouvait faire allusion aux beaux états de service du confesseur de la foi, sans penser à ses débuts, qui avaient été d'une orthodoxie plus douteuse. Puis c'est la constatation d'un fait que personne ne met en doute : Mélèce est l'évêque de la très grande majorité des orthodoxes antiochiens. Mais la conséquence que Basile tire de ce fait nous paraît étrange. Quelle est cette « certaine organisation » qui conviendra à ceux qui ne voudront pas se rallier à Mélèce, et qui « pacifiera le peuple »? Pourquoi Basile ne veut-il pas faire entrer dans le troupeau du seul vrai pasteur toutes les brebis qui n'y sont pas encore? Considère-t-il comme régulière la situation de ces obstinées? La lettre ne donne aucune explication. Basile veut-il ne pas rompre complètement le roseau à demi brisé, et espère-t-il qu'une politique d'indulgence et de ménagement finira par avoir raison des plus mauvaises volontés? La réponse à ces questions pourrait sans doute nous apprendre quel était précisément cet avis auquel, d'après Basile, s'étaient rangés les orthodoxes occidentaux, car il n'y avait que des orthodoxes à pouvoir partager les sentiments d'Athanase. Basile d'ailleurs s'avance beaucoup lorsqu'il dit que l'Occident orthodoxe était favorable à Mélèce. La suite même de cette correspondance nous fera constater le contraire.

La Lettre LXVIII (371), à Mélèce, parle des évêques exilés par l'empereur Valens. Mélèce en était lui-même à son troisième exil.

A ce moment réapparaissent deux hommes, Diodore et Flavien, qui, pendant le premier exil de Mélèce, sous

1. Bardy, *Op. cit.*, p. 241.

Constance, et alors qu'ils n'étaient encore que laïcs, avaient assumé la direction de l'Église antiochienne orthodoxe. Ils la reprennent maintenant comme prêtres. Ils sont aidés dans leur tâche par l'ermite saint Aphraate et par quelques autres. C'est à ce moment que la persécution violente sévit en Syrie. Nous avons vu à quelles épreuves furent soumis les catholiques et quel fut leur courage. En accord avec les historiens de ce temps, Basile, dans la Lettre XCII, nous a décrit, avec une émotion que nous étions contraints de partager, les souffrances des orthodoxes. Mais c'est la métropole chrétienne de l'Orient qui reçut les coups les plus durs. Quand Basile parle de ces fidèles que la persécution chasse de leurs églises et de leurs villes, il pense peut-être à ceux d'Antioche, mais il est certain que la description qu'il fait des souffrances acceptées pour la foi correspond exactement à ce que les Antiochiens endurèrent alors.

Les persécutions des Ariens, ces ennemis du dehors, ne faisaient pas oublier à Basile les divisions intérieures des Églises qu'étaient les schismes, et d'abord le plus important de tous, celui d'Antioche.

La Lettre LXIX (371), à Athanase, traite, entre autres sujets, du schisme d'Antioche. Basile commence par témoigner sa satisfaction pour la mission que Pierre, du clergé d'Alexandrie, accomplit sur les instructions d'Athanase. Puis il déclare à celui-ci qu'il le considère comme le meilleur conseiller et le meilleur guide dans les négociations qu'il veut entamer avec l'évêque de Rome :

« Voilà pourquoi j'ai envoyé à ta piété le frère Dorothée, le diacre de l'Église gouvernée par le très digne évêque Mélèce, qui a fait preuve d'un noble zèle pour la rectitude de la foi et qui désire lui aussi voir la paix des Églises; ainsi ce ne sera qu'en suivant tes conseils (le temps, l'expérience des affaires et le fait d'avoir plus que les autres les lumières de l'Esprit te permettent de rendre ces conseils plus sûrs), qu'il entreprendra ce qui lui tient à cœur. Tu le recevras évidemment, tu le regarderas avec des yeux pacifiques, et, après l'avoir fortifié par le secours de tes prières et muni du viatique de tes lettres, ou plutôt après lui avoir adjoint quelques-uns des hommes de bien qui sont avec toi, tu le guideras vers le but proposé. »

A la fin de la lettre, après avoir parlé des schismes en général, Basile écrit :

« Il faut s'efforcer de tout faire passer après la paix et s'occuper avant tout de l'Église d'Antioche, de peur que ne s'affaiblisse sa partie saine, divisée sur les personnes. »

Basile ne devait pas espérer que le pape Damase reconnaîtrait Mélèce comme l'évêque légitime d'Antioche.

En écrivant au pape Damase la Lettre LXX (371), qui a été annoncée dans la Lettre LXIX, Basile pensait peut-être au schisme d'Antioche.

Dans la Lettre LXXXIX (372), à Mélèce, lettre dont nous avons cité le passage qui traite des rapports de cet évêque avec Athanase, Basile demande à Mélèce d'écrire lui-même des lettres et d'envoyer quelqu'un les porter aux Occidentaux :

« Il est raisonnable que quelqu'un soit envoyé comme d'un commun concile, pour emporter un second courrier, celui que tu devras toi-même ordonner qu'on écrive. »

Le choix de Mélèce comme ambassadeur auprès des évêques d'Occident révèle chez Basile, avec la volonté d'intéresser surtout ses collègues latins aux malheurs de l'Orient orthodoxe, le désir d'attirer aussi quelque peu leur attention sur le schisme d'Antioche et de les faire se décider en faveur de Mélèce. Mais Mélèce n'accéda pas à la demande de Basile : il n'envoya personne en Occident.

Dans les lettres aux Occidentaux dont il vient d'être question et dont nous avons cité ailleurs de longs passages, Basile ne fait pas mention du schisme d'Antioche, mais il doit y penser quand, à la fin de la Lettre XCII, il parle des schismes imaginés par « ceux qui reconnaissent la foi apostolique ».

Dans la Lettre CXX (373), à Mélèce, Basile dit qu'il a reçu d'Eusèbe de Samosate une lettre « où celui-ci ordonne qu'on écrive de nouveau aux Occidentaux au sujet de certaines questions qui intéressent l'Église, et il veut, ajoute Basile, que la lettre soit écrite de notre

1. Basile fait allusion aux Lettres XC, XCI, XCII, qu'il a écrites aux Occidentaux, et dont l'ensemble constitue un premier courrier.

main et signée par tous ceux de notre communion ». Basile demande ensuite à Mélèce d'écrire à sa place, et il ajoute :

« Nous sommes prêt à approuver ton écrit et à le faire porter promptement à ceux de notre communion, afin que celui qui doit se mettre en route pour aller voir les évêques d'Occident s'en aille avec les signatures de tous. »

Parmi les questions d'ordre ecclésiastique qui devaient faire l'objet de la lettre, le schisme d'Antioche était certainement en bonne place. En tout cas Basile dit plus loin :

« Au sujet de ce qui se complote ou s'est même déjà machiné contre nous à Antioche, le même frère [1] en référera à ton mérite, à moins que le bruit des événements ne le devance pour révéler ce qui s'est passé. Il faut s'attendre à ce que les menaces soient bientôt réalisées. »

Ce complot qui se trame à Antioche et ces menaces à la prompte réalisation desquelles on s'attend sont sans doute une allusion à des activités de Paulin et de son groupe contre Mélèce et son Église.

Dans la Lettre CXL (373), à l'Église d'Antioche, Basile ne parle ni du schisme qui la déchire, ni de Mélèce. Il dit seulement aux fidèles de cette ville qu'ils doivent « supporter la douleur des afflictions présentes » dans l'espoir de la consolation divine.

La Lettre CLVI (373), au prêtre d'Antioche, Évagrios, est tout entière consacrée au schisme de cette Église :

« A cause du choix que nous avons fait, et du vœu que nous formons de voir enfin le jour où tous ceux que leurs opinions n'ont pas séparés les uns des autres rempliront la même assemblée, nous ne cédons à personne la première place pour le zèle déployé dans ce sens. Nous serions vraiment les plus étranges de tous les hommes, si nous trouvions notre plaisir dans des schismes et des divisions d'Églises, et si nous ne regardions pas comme le plus grand des biens l'union des membres du corps du Christ. Toutefois, autant persiste en nous ce désir, autant, sache-le, nous fait défaut le pouvoir de le réaliser. Ton parfait jugement n'ignore pas que les maux qui se sont fortifiés avec le temps ont besoin d'abord du temps pour être bien

1. Sanctésimos.

soignés, ensuite d'un traitement énergique et assez vigoureux, si l'on veut aller jusqu'au fond même du mal, de manière à arracher les maladies jusque dans leurs racines et à en délivrer ceux qui souffrent. Tu sais ce que je veux dire, et, s'il faut parler plus clairement, je n'en ai aucune crainte.

L'amour-propre qui s'est enraciné dans les âmes par une longue habitude, un seul homme n'est pas capable de l'arracher, ni une seule lettre, ni un court espace de temps. Supprimer complètement les soupçons et les froissements qui résultent de contestations, c'est chose impossible quand une personne digne de confiance ne s'interpose pas pour la paix. Si les sources de la grâce coulaient sur nous, et si nous étions capable par une parole, par un acte, par les dons spirituels, d'émouvoir ceux qui sont opposés entre eux, il faudrait oser entreprendre une œuvre d'une telle importance. Mais peut-être que pas même alors tu ne nous conseillerais de nous attaquer seul à ce redressement, puisque, par la grâce de Dieu, il y a l'évêque, à qui incombe principalement le soin de son Église. Il ne peut pas venir lui-même vers nous, et, en ce moment, à cause de l'hiver il ne nous est pas facile de voyager, ou plutôt c'est absolument impossible, non seulement parce que j'ai le corps épuisé par une longue maladie, mais aussi parce que le passage des montagnes d'Arménie deviendra un peu plus tard impossible, même pour ceux qui sont dans la pleine vigueur de l'âge. D'ailleurs je ne refuserai pas de lui faire comprendre cela par lettre. Cependant je ne m'attends pas à ce que ma lettre donne un résultat de quelque importance, si je considère l'esprit minutieux de cet homme et aussi la nature même des lettres, parce que le langage transmis est naturellement incapable de convaincre clairement. Il faut dire beaucoup de paroles, en entendre beaucoup à son tour, résoudre les objections et leur opposer les vives réponses : or rien de tout cela ne peut être réalisé par le langage des lettres, jeté inerte et sans vie sur la feuille de papyrus. Toutefois, comme je l'ai dit, je n'hésiterai pas à écrire. Sache-le bien, frère vraiment très pieux et objet de nos plus chers désirs : je n'ai, par la grâce de Dieu, aucune querelle personnelle avec qui que ce soit. C'est que je n'ai pas conscience non plus de m'être ingéré

d'une manière indiscrète dans les accusations qui pèsent ou que l'on dit peser sur chacun. Aussi convient-il que vous appliquiez votre esprit à notre pensée, avec cette persuasion que nous ne pouvons rien faire par citation en justice, et que nous ne nous sommes pas laissé imposer d'opinion préconçue pour accuser certaines gens. Si seulement le Seigneur voulait bien que tout se fît conformément aux lois ecclésiastiques et avec régularité !

Notre très désiré fils, le condiacre Dorothée, nous a causé de la peine en nous rapportant, au sujet de ta piété, que tu avais craint de prendre part à leur assemblée. Certes ce n'est pas de tels sujets que nous nous étions entretenus, si j'ai un peu de mémoire. Cependant envoyer des hommes en Occident m'est absolument impossible, parce que je n'ai aucun de ceux qui conviennent pour ce ministère. Mais, parmi les frères de chez vous, si quelqu'un prend le parti de se donner la peine qu'il faut pour les Églises, il sait évidemment vers qui il s'en ira, pour quel but, de qui sera la lettre dont il aura été muni et quelle sera cette lettre. J'ai beau regarder tout autour de moi, je ne vois personne avec moi. Je prie pour être compté au nombre des sept mille qui n'ont pas plié le genou devant Baal [1]. D'ailleurs ils en veulent aussi à notre vie, ceux qui portent leurs mains sur tout le monde. Ce ne sera pas là cependant une raison pour nous relâcher en rien du zèle que l'on doit aux Églises de Dieu. »

Basile s'adresse à Évagrios comme à un juge impartial, sinon animé de quelque bienveillance à l'égard de Mélèce. Aussi est-il surpris autant qu'affligé qu'Évagrios ait préféré la communion de Paulin. Il faut reconnaître d'ailleurs que la lettre dépeint Mélèce comme un homme dont « l'esprit minutieux » est difficile à satisfaire et toujours prêt pour les discussions sans fin. Il est possible que ce défaut ait été cause de la mésentente qui sépara Mélèce d'Athanase, et peut-être même a-t-il quelque responsabilité dans la persistance du schisme d'Antioche.

Le souhait qu'exprime Basile que tout se fasse canoniquement et régulièrement est sans doute une allusion à

1. III *Rois*, XIX, 18.

l'ordination irrégulière de Paulin par Lucifer. Ce souhait souligne l'aveu d'impuissance à mettre fin juridiquement au schisme d'Antioche.

Vers la fin de la lettre, Basile déclare qu'il ne peut satisfaire à la demande qu'Évagrios lui a transmise de la part des Occidentaux à son retour de Rome : il s'agissait d'envoyer des hommes en Occident. Basile affirme qu'il n'a personne pour remplir ce ministère, mais il ajoute qu'il peut y avoir à Antioche quelqu'un qui acceptera de partir pour l'Occident. La Lettre CXXXVIII (373), à Eusèbe de Samosate, nous expose cette demande, qui était en réalité la seconde qu'avaient exprimée les Occidentaux. La Lettre CLVI ne parle pas de la première.

Voici, d'après la Lettre CXXXVIII, quelle était cette double demande :

« Le prêtre Évagrios, le fils de Pompéianos d'Antioche, qui était parti jadis pour l'Occident avec l'homme bienheureux, Eusèbe [1], est revenu maintenant de Rome, et il nous demande qu'une lettre contenant exactement et mot pour mot ce que les Occidentaux ont écrit (il nous a rapporté nos propositions [2], parce que, dit-il, elles n'ont pas plu aux esprits les plus scrupuleux de là-bas), et une sorte d'ambassade composée d'hommes dignes de considération soient envoyées en toute hâte, pour que ces Occidentaux aient une belle occasion de nous visiter. »

Dans la Lettre CCXIV (375), au comte Térence, par une tactique qui lui est habituelle, Basile félicite d'abord son correspondant d'être revenu à son poste de haut fonctionnaire, pour lui faire accepter plus facilement les reproches qu'il compte lui adresser ensuite. Après s'être réjoui de la nouvelle du retour de Térence aux affaires publiques, Basile rapporte une autre nouvelle, qu'il juge moins bonne :

« Voilà qu'un autre bruit nous est parvenu, que tu étais à Antioche, et que tu réglais avec les hauts magis-

1. Saint Eusèbe de Verceil.

2. Nous avons entendu Basile exposer ces propositions dans la Lettre LXIX, à Athanase et dans la Lettre LXX, au pape Damase. Nous avons vu qu'elles pouvaient difficilement être toutes agréées par les Occidentaux.

trats les affaires présentes. Outre ce bruit nous avons entendu dire que les frères de la faction de Paulin s'entretenaient avec ta droiture de leur union avec nous, et par nous je désigne ceux qui sont du parti de l'homme de Dieu, l'évêque Mélèce. Et même j'apprends maintenant qu'ils font circuler une lettre des Occidentaux, qui leur confie l'épiscopat de l'Église d'Antioche, et qui frustre l'évêque le plus admirable de la véritable Église de Dieu, Mélèce. Je ne m'en étonne pas. Les uns ignorent complètement notre situation, et les autres, bien qu'ils semblent la connaître, rapportent les faits aux Occidentaux dans l'intérêt de leur parti plus que dans celui de la vérité. D'ailleurs il n'est nullement invraisemblable que ces gens-là ignorent la vérité, ou même cachent la cause pour laquelle le bienheureux évêque Athanase en est venu à écrire à Paulin. Mais, comme ta perfection a là-bas les hommes capables de lui raconter exactement ce qui s'est passé entre les évêques [1] sous le règne de Jovien [2], nous te prions de te faire instruire par eux. Cependant, comme nous n'accusons personne, et que nous souhaitons de garder la charité envers tous et surtout envers nos proches dans la foi, nous félicitons ceux qui ont reçu la lettre de Rome. Et si elle contient en leur faveur quelque auguste et important témoignage, nous souhaitons qu'il dise la vérité et qu'il soit confirmé par les œuvres mêmes. Ce n'est cependant pas une raison pour que nous puissions jamais nous persuader soit d'ignorer Mélèce, soit d'oublier l'Église qu'il gouverne, soit de regarder comme peu importantes les questions au sujet desquelles, dès le début, s'est produit le désaccord, et de croire qu'elles ont peu d'intérêt pour le but de la piété. Pour ma part, bien loin de jamais consentir à céder parce qu'un tel s'enorgueillit d'une lettre qu'il a reçue des hommes, je ne puis considérer comme quelqu'un qui participe à la communion des saints celui qui ne suit pas la saine doctrine de la foi, même si sa lettre est venue des cieux. »

1. Ces évêques sont Athanase et Mélèce.

2. Successeur de Julien. Il n'eut que huit mois de règne 363-364).

Ensuite Basile indique les raisons du désaccord qui avait donné naissance au schisme d'Antioche, et qui étaient des raisons doctrinales :

« Considère, homme admirable, que les falsificateurs de la vérité, qui introduisent le schisme arien dans la saine foi des Pères, n'allèguent pas d'autre cause à leur refus d'admettre le pieux dogme des Pères, que la notion de consubstantiel, qu'ils interprètent eux-mêmes d'une façon perverse et pour calomnier la foi : ils prétendent que nous disons que le Fils est consubstantiel selon l'hypostase. Si nous leur donnons quelque prétexte, en nous laissant égarer par ceux qui tiennent ces propos ou des propos semblables par simplicité plus que par malice, rien n'empêche que nous ne donnions prise contre nous-mêmes aux accusations irréfutables, et que nous n'établissions fermement l'hérésie de ces hommes dont la seule préoccupation, dans les discours qu'ils tiennent devant l'Église, est non d'établir leurs idées, mais de calomnier les nôtres. Or quelle calomnie pourrait être plus pénible et plus capable de secouer les foules, que celle qui se déchaînerait, si certains d'entre nous disaient ouvertement que pour le Père, le Fils et le Saint-Esprit il n'y a qu'une seule hypostase? Même s'ils enseignent avec la dernière clarté la différence des Personnes, il restera toujours que cette même doctrine a été soutenue d'abord par Sabellios. »

Suit un court exposé du Sabellianisme, puis Basile conclut :

« Si donc, même chez nous, certains disent ouvertement que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un par le sujet, tout en reconnaissant trois Personnes parfaites, comment ne sembleront-ils pas fournir une preuve claire et irréfutable de la vérité des propos que l'on tient sur nous? »

Enfin, après avoir exprimé son sentiment sur la distinction à établir entre la substance et l'hypostase, Basile donne à Térence cet avertissement :

« Cependant je veux que ta gravité soit persuadée de ceci : toi et tous ceux qui presque autant que toi se soucient de la vérité et ne méprisent pas les hommes qui luttent pour la piété, vous devez attendre que l'initiative de cette

union et de cette paix soit prise par les chefs des Églises. Je les considère comme les colonnes et le soutien de la vérité, et je les révère d'autant plus qu'ils sont exilés plus loin, puisqu'on leur inflige comme peine la séparation. Je t'en prie donc, garde-nous ton esprit libre de tout préjugé, afin que nous puissions nous reposer sur toi, qu'en toutes circonstances Dieu nous a fait la grâce de nous donner comme un bâton pour soutenir nos pas. »

Cette lettre nous renseigne sur la cause profonde du schisme d'Antioche, en nous indiquant les raisons du désaccord qui lui avait donné naissance, et qui étaient des raisons doctrinales.

Nous avons vu que saint Eustathe avait été déposé comme sabellien. Ceux des orthodoxes d'Antioche qui montrèrent pour leur pasteur exilé une fidélité farouche gardèrent, semble-t-il, la même fidélité à ses idées, réputées sabelliennes. Paulin, leur chef, qui se donnait comme le successeur d'Eustathe, prétendait, lui aussi, garder fidèlement le dépôt sabellien de son prédécesseur. Basile, dans la Lettre CCLXIII (377), parlera aux Occidentaux du chagrin que Paulin lui cause « parce qu'il a des sympathies pour les dogmes de Marcel ». Or Marcel d'Ancyre était très proche des Sabelliens.

Et nous voici revenus aux termes dangereux de *consubstantiel* et d'*hypostase*, autour desquels se livrèrent la plupart des batailles théologiques de ce temps : c'étaient là deux sujets perpétuels de contradiction dont nous avons déjà parlé au chapitre des hérésies. De toute évidence les ennemis dont Basile se plaint dans sa lettre entendaient le mot hypostase dans le sens de substance, qui est d'ailleurs le véritable sens d'ὑπόστασις, si l'on ne tient compte que de l'étymologie. Ils ne distinguaient donc pas ce terme de celui d'οὐσία (substance), et *consubstantiel* était pour eux synonyme de *cohypostatique*. Basile, lui, entendait le mot hypostase dans le sens de personne, et réservait celui de substance au mot οὐσία. Donc prétendre que Basile disait que le Fils est consubstantiel au Père selon l'hypostase, c'était l'accuser de ne reconnaître dans la Trinité qu'une seule Personne, et lui prêter en outre un langage d'une redondance ridicule.

En somme les Ariens accusaient Basile et sa suite de sabellianisme.

C'est peut-être la réputation de sabellianisme, que les Ariens avaient faite à Basile et qu'il se refusait à endosser, qui explique la tentative à laquelle se livrèrent « les frères de la faction de Paulin » auprès de Térence, pour l'union de leur groupe, aux tendances sabelliennes, avec l'Église de Mélèce.

La même lettre nous informe de la reconnaissance, par l'épiscopat occidental et, sans doute aussi, par le pape Damase, de Paulin comme évêque d'Antioche. Il est regrettable que Basile, à l'exemple de ces gens dont il se plaint, nous ait lui-même caché la cause pour laquelle Athanase avait reçu Paulin dans sa communion. Il est regrettable aussi qu'il ne nous ait rien dit des rapports plus ou moins tendus qu'Athanase et Mélèce eurent entre eux sous l'empereur Jovien : il nous est désormais difficile de nous renseigner auprès des hommes de là-bas auxquels Basile renvoie Térence. S'il avait consenti à dire ce qu'il savait, l'histoire du schisme d'Antioche serait sans doute plus facile à écrire. Que de réticences fâcheuses dans cette correspondance basilienne ! Mais quand il s'agit de rappeler à l'ordre le comte Térence et de lui dire qu'il doit laisser aux évêques le soin de gouverner leurs Églises, Basile s'exprime avec toute la clarté désirable.

C'est cette Lettre CCXIV à laquelle Basile fait allusion dans la Lettre suivante, CCXV (375), au prêtre Dorothée, lettre qui est tout entière consacrée au schisme d'Antioche :

« Dès que j'en trouvai l'occasion, j'adressai un message à l'homme si admirable, le comte Térence, parce que je pensais qu'on s'exposait moins aux soupçons en lui écrivant par des intermédiaires étrangers sur les questions proposées, et parce que je voulais en même temps qu'aucun retard ne fût apporté à l'affaire par le très désiré frère Acacios. J'ai donc donné ma lettre au percepteur d'impôts de l'ordre des préfets, qui était en tournée officielle, et je lui ai même recommandé de vous montrer cet écrit, à vous d'abord. Pour le voyage de Rome, je ne sais pourquoi personne n'a fait savoir à votre prudence que la route est absolument impraticable en hiver, parce que la région qui s'étend de Constantinople jusqu'à nos frontières est

remplie d'ennemis. Si l'on doit y aller par mer, ce sera le moment. Pourvu que l'évêque très aimé de Dieu, mon frère Grégoire, accepte de faire la traversée et de servir d'ambassadeur pour les affaires de ce genre ! Pour moi, en effet, je ne vois pas ceux qui peuvent partir avec lui, et je connais aussi sa complète inexpérience des choses ecclésiastiques. Avec un homme sage, son entretien serait entouré d'égards et très apprécié; mais avec un personnage orgueilleux et hautain, dont le siège est placé à je ne sais quelle hauteur, et qui, pour cette raison, ne peut entendre ceux qui, de la terre, lui disent la vérité, de quelle utilité serait pour les intérêts communs l'entretien d'un homme tel que lui, dont le caractère est étranger à une flatterie indigne d'un homme libre? »

Cette lettre, avec beaucoup d'autres, nous montre de quelles précautions il fallait entourer sa correspondance, pour qu'elle ne fût pas interceptée. Elle nous instruit encore des difficultés et des dangers que présentaient les longs voyages, qu'on entreprenait alors si facilement ! Elle nous révèle enfin l'embarras de Basile. Il considère que son frère, Grégoire de Nysse, est le seul ambassadeur possible auprès du pape Damase, à cause de sa droiture et de la sûreté de sa doctrine, mais il connaît aussi par expérience son absence totale de sens politique, qu'il nous a révélée particulièrement dans les Lettres LVIII et C, et qu'il estime dangereuse dans un entretien avec un homme pour lequel il ne paraît pas avoir une affection démesurée.

Dans la Lettre CCXVI (375), à Mélèce, Basile parle de plusieurs lettres adressées par les Occidentaux aux partisans de Paulin, et du profit que ceux-ci en tiraient :

« A peine étions-nous de retour [1], que nous fûmes atteint par une lettre venue d'Orient. Elle nous faisait savoir que certaines lettres avaient été apportées d'Occident aux partisans de Paulin, comme signes d'une certaine autorité, et que les factieux de ce parti s'enorgueillissaient et se glorifiaient de ces lettres; ensuite qu'ils proposaient même une profession de foi, et que, si elle était acceptée, ils étaient prêts à s'unir à notre Église. »

1. Voir le début de la lettre, où il est question de plusieurs voyages de Basile.

Basile fait ensuite allusion à la lettre [1] qu'il a lui-même écrite au comte Térence :

« Après cela on nous annonça encore qu'ils avaient gagné à leur cause l'homme en tout excellent, Térence. Aussi lui ai-je écrit le plus vite que j'ai pu, pour arrêter son élan et pour l'instruire de leur fraude. »

Les deux Lettres CCXIV et CCXVI nous montrent d'abord l'insistance des Occidentaux à considérer le groupe des partisans de Paulin comme la véritable Église d'Antioche. La Lettre CCXIV parle d'une lettre (ἐπιστολήν) envoyée d'Occident à l'Église paulinienne, la Lettre CCXVI en mentionne plusieurs (ἐπιστολάς). Dans la Lettre CCXVI l'indéfini τινός introduit une litote qui n'est pas faite pour diminuer la force du substantif ἀρχῆς auquel τινος est accolé. Cette certaine autorité, conférée à Paulin par les Occidentaux, n'était pas négligeable.

Les mêmes lettres nous révèlent une autre insistance, celle des partisans de Paulin à vouloir s'unir aux fidèles de Mélèce. Mais ceux-là mettaient à cette union une condition que ceux-ci et Basile devaient juger inacceptable. La Lettre CCXVI nous dit que les partisans de Paulin étaient prêts à s'unir à l'Église de Mélèce, si celle-ci acceptait la profession de foi qu'ils proposaient. C'est parce que Basile se doutait bien que l'entrée du groupe de Paulin dans l'Église de Mélèce se ferait au détriment de l'orthodoxie, qu'il reprochait à Térence de s'entretenir avec « les frères de la faction de Paulin » au sujet de leur union avec les hommes « du parti de Mélèce ».

Dans la Lettre CCXLIII (375), Basile suppliait les Occidentaux de venir au secours de leurs frères d'Orient. Or dans le même temps le pape Damase reconnaissait officiellement Paulin comme le véritable évêque d'Antioche et l'acceptait dans sa communion. Cette attitude, si elle affligea l'évêque de Césarée, ne dut pas beaucoup le surprendre. Il savait, ne fût-ce que par les lettres dont il nous a parlé, que l'Occident, et le pape avec lui, était acquis d'avance à Paulin. Mais sa décision, le pape l'avait prise sous l'influence d'un certain Vital, prêtre d'Antioche,

1. La Lettre CCXIV.

qui, on ne sait trop pour quels motifs, avait quitté la communion de Mélèce et était passé au parti d'Apolinaire. Vital était venu à Rome et il avait été assez habile pour gagner, malgré ses idées hérétiques sur l'Incarnation, les bonnes grâces du pape. Il rentra à Antioche avec des lettres de Damase à Paulin. Mais le pape fut bientôt instruit de la véritable pensée de Vital [1], et il écrivit à Paulin la Lettre *Per filium meum Vitalem*, pour lui dire de ne recevoir Vital dans sa communion que s'il professait la foi de Nicée et la doctrine orthodoxe sur l'Incarnation. Cependant, quelque défiance que le pape pût avoir désormais à l'égard de celui qui l'avait poussé à accepter la communion de Paulin, Paulin restait pour lui le véritable évêque d'Antioche. Nous le voyons précisément par cette lettre où Damase demandait à Paulin de prendre ses sûretés à l'égard de Vital, et où l'on pouvait lire, à la suite d'une profession de foi :

« Nous avons envoyé cette profession de foi, non pas tant pour toi, qui t'associes à la communion de la même foi, que pour ceux qui veulent s'associer à toi, c'est-à-dire à nous par toi, qui souscris à cette foi, frère très cher. »

Cette attitude du pape ne fut pas, heureusement, la seule réponse à la demande de secours que Basile avait adressée aux Occidentaux : Dorothée rapporta de Rome une lettre où Damase, dans une longue exposition de la foi orthodoxe, donnait à Basile de sérieuses satisfactions doctrinales [2]. Malheureusement la lettre du pape se terminait par ce court avertissement, qui ne répondait pas pleinement à l'attente de l'évêque de Césarée :

« Nous vous avertissons aussi de prendre garde que l'ordre canonique ne soit pas négligé dans les ordinations des évêques et des clercs, et que la communion ne soit pas facilement accordée à ceux qui prévariquent contre cet

1. Bardy (*Op. cit.*, p. 271) pense que le pape Damase a pu être éclairé sur les idées religieuses de Vital par Dorothée et Sanctésimos, qui avaient été chargés par Basile de porter en Occident la Lettre CCXLIII.

2. C'est la Lettre Ea gratia. (P.L., T. XIII, p. 350-352).

ordre, pour qu'il soit permis d'exciter à pécher dans les autres domaines. »

Par ces mots Damase visait Mélèce. On croirait que Rome en voulait autant à celui-ci de son passage du siège de Sébaste à celui d'Antioche, que des gages qu'il avait donnés jadis à l'hérésie arienne. Damase était décidément gagné à Paulin.

La Lettre CCLVIII (377), à l'évêque Épiphane, contient un long développement sur le schisme d'Antioche :

« Quant à l'Église d'Antioche (je parle de celle qui marche dans les mêmes sentiments), puisse le Seigneur nous donner de la voir un jour unie ! Cette Église court le danger d'être particulièrement exposée aux machinations de l'ennemi, qui lui en veut parce que ses membres sont les premiers à qui l'on ait donné le nom de chrétiens. L'hérésie a fait scission contre la droite doctrine, et la droiture à son tour a fait scission contre elle-même. Nous n'agirons pas ainsi. Parce que c'est le très vénérable évêque Mélèce qui le premier a parlé avec franchise pour la vérité, et a soutenu ce bon combat aux temps de Constance, et parce que mon Église l'a eu dans sa communion et qu'elle l'a beaucoup aimé pour cette ferme et invincible résistance, nous l'avons gardé jusqu'à présent dans notre communion par la grâce de Dieu, et nous le garderons certes, si Dieu le veut. Le bienheureux Père Athanase lui-même, venant d'Alexandrie, désirait ardemment obtenir la communion avec Mélèce, mais, par la faute de méchants conseillers, leur union fut remise à un autre temps. Combien il eût mieux valu qu'il n'en fût pas ainsi [1] ! Mais nous n'avons encore admis la communion d'aucun de ceux qui se sont introduits à la fin, non que nous les jugions indignes, mais parce que nous n'avons aucune raison de condamner Mélèce. Certes nous avons entendu bien des bruits sur le compte des frères, mais nous n'y avons pas ajouté foi, parce que les accusés n'étaient pas en présence de leurs accusateurs, selon ce

1. Nous avons déjà cité ces lignes, quand nous avons parlé du malentendu qui sépara Mélèce d'Athanase.

qui est écrit : « Notre loi ne juge pas l'homme, si elle ne l'a pas d'abord entendu et si elle ne sait pas ce qu'il fait. »[1] C'est pourquoi nous ne pouvons pas encore leur écrire, frère très vénéré, et nous ne devons pas y être forcé. Mais il conviendrait à tes intentions pacifiques non d'unir ceci et de désunir cela, mais de ramener à leur première union les éléments séparés. Aussi avant toutes choses prie; ensuite, autant que tu le pourras, exhorte-les à rejeter de leurs âmes l'ambition, et, pour rendre sa force à l'Église comme pour abaisser l'orgueil de ses ennemis, à se réconcilier mutuellement. Ce qui a encore bien consolé mon âme, c'est ce qui fut ajouté par ton exactitude aux explications d'une précision parfaite qui avaient été déjà données sur la divinité : il est nécessaire, as-tu dit, de reconnaître trois hypostases. Que les frères d'Antioche apprennent encore cela de toi, mais de toute façon sans doute l'ont-ils déjà appris; car il est évident que tu n'aurais pas choisi leur communion, si tu n'avais pas pris sur ce point surtout tes sûretés à leur égard. »

Tout ce passage demande des explications. L'Église d'Antioche que Basile souhaite de voir un jour unie, c'est l'ensemble des orthodoxes de cette ville, ceux qui forment l'Église de Mélèce, comme ceux qui restent attachés à Paulin. Ce sont les uns et les autres qui constituent « la droiture », bien qu'ils soient séparés. Quand Basile écrit : « Nous n'agirons pas ainsi », il veut dire qu'il ne créera pas une faction nouvelle en recevant dans sa communion, sans attendre la décision de Mélèce, ceux des partisans de Paulin qui, à la fin, se sont joints aux fidèles de la grande Église orthodoxe : c'est quand ceux-ci s'étaient déjà comptés, que les retardataires sont venus. Basile tient à garder la communion de Mélèce, que le grand Athanase désirait obtenir. Voilà pourquoi il attend que Mélèce lui-même accorde sa communion aux derniers arrivés. Il ne veut pas, par une démarche prématurée, paraître condamner celui qu'il considère comme le véritable évêque d'Antioche. Ce sont ces derniers arrivés, les frères sur le compte desquels Basile a entendu des bruits défavorables, auxquels, d'ailleurs, il n'a pas ajouté

1. *Jean*, VII, 51.

foi. Au surplus, qu'ils fussent fondés ou non, ces bruits renfermaient peut-être la cause de la répugnance que montrait Mélèce à recevoir dans son Église ceux qu'il pouvait considérer comme les transfuges du camp de Paulin, et sur l'orthodoxie desquels il n'était pas pleinement rassuré. Ce sont sans doute aussi ces derniers arrivés qui manifestaient une ambition qu'Épiphane devait leur faire « rejeter de leurs âmes ». Est-il interdit de supposer que cette ambition était une des causes de l'inimitié à laquelle Épiphane encore est invité à mettre fin par la réconciliation des nouveaux venus avec les anciens? De toute façon, comme Basile ne connaît pas ces nouveaux venus, il ne veut pas entrer immédiatement en rapport avec eux.

Que veut-il dire quand il parle d'Épiphane qui unit ceci et désunit cela, et qu'entend-il par éléments séparés? A notre avis ce sont encore ces convertis de la dernière heure que Basile désigne par *ceci*, et qu'Épiphane cherche à unir aux fidèles de Mélèce. *Cela* nous montre Mélèce et son Église qui font attendre à la porte les nouveaux arrivés. Ce sont Mélèce et les siens, dont Épiphane durcit la position par son insistance intempestive, qui constituent, avec les nouveaux frères, les éléments séparés. Ont-ils toujours été séparés? L'expression τῇ προϋπαρχούσῃ ἑνώσει (...à leur première union) paraît bien indiquer qu'à l'origine ils étaient unis.

Ce n'est pas un vain compliment que Basile adresse à Épiphane quand il lui parle de ses « intentions pacifiques ». Dans la même lettre, avant d'en venir aux affaires d'Antioche, Basile félicite Épiphane de l'esprit conciliateur dont il a fait preuve à l'occasion du « dissentiment des frères d'Éléone »: c'est animé du même esprit qu'il voudrait le voir dans la circonstance présente.

Quant aux frères qui doivent être instruits de la nécessité de reconnaître trois hypostases, et dont Épiphane a choisi la communion, ce sont toujours ces nouveaux venus.

Il ne faut pas oublier que le groupe de Paulin, auquel ils appartenaient, n'admettait pas les hypostases.

Dans la Lettre CCLXIII (printemps de 377), après avoir demandé aux Occidentaux de condamner Eustathe

de Sébaste et Apolinaire de Laodicée, pour les dangers qu'ils font courir à la foi orthodoxe, Basile leur fait part de son principal grief contre Paulin :

« Quant à Paulin, mérite-t-il aussi quelque reproche pour son ordination, vous pourriez le dire vous-mêmes; mais il nous cause du chagrin, parce qu'il a des sympathies pour les dogmes de Marcel, et qu'il admet dans sa communion ceux qui suivent celui-ci aveuglément. »

Cette lettre n'obtint pas, au concile qui se tint à Rome à la fin de 377, le succès que Basile espérait peut-être. Le concile ne se prononça ni contre Eustathe, ni contre Apolinaire. Pouvait-il se prononcer contre Paulin, malgré l'irrégularité de son ordination? Paulin était, pour l'Occident, l'homme qui n'avait jamais donné de gages à l'arianisme. Si Rome fermait les yeux sur son ordination, pouvait-elle éprouver autant de chagrin que Basile de ses sympathies pour Marcel d'Ancyre, en qui elle respectait le défenseur de l'orthodoxie au concile de Nicée? A la vérité le concile de Rome ne condamna pas non plus expressément Mélèce, mais celui-ci est directement visé dans le texte suivant, qui, d'après Bardy [1], doit être mis au compte du concile :

« Ceux aussi qui sont passés d'Églises en Églises, nous les tenons en dehors de notre communion, jusqu'à ce qu'ils soient revenus dans ces cités où ils furent d'abord établis. Si quelqu'un, alors qu'un autre changeait de siège, a été ordonné à la place d'un vivant, que celui qui a déserté sa cité soit privé de la dignité sacerdotale, jusqu'à ce que son successeur repose dans la paix. » [2]

« On comprend, ajoute Bardy, que saint Basile et ses amis ne pouvaient pas accepter cette condition. » [3] En effet, il ne s'agissait de rien moins pour Mélèce que de revenir à Sébaste et d'attendre, pour y exercer l'épiscopat, la mort d'Eustathe.

La Lettre CCLXVI (377), à Pierre, l'évêque d'Alexandrie, nous révèle la fausse et regrettable accusation d'aria-

1. *Op. cit.*, p. 273, n. 3.
2. P. L., T. XIII, p. 360, 361.
3. *Op. cit.*, p. 273, n. 3.

nisme que ce personnage lança contre Mélèce d'Antioche et Eusèbe de Samosate en présence du pape Damase, pendant le même concile. Le prêtre Dorothée, qui avait apporté la lettre (CCLXIII) de Basile aux Occidentaux, prit la défense des deux évêques avec une énergie que Pierre jugea excessive et dont il se plaignit à Basile. Mais laissons parler celui-ci :

« Le frère Dorothée nous a causé du chagrin, parce que, comme tu l'as écrit toi-même, il n'a pas adressé à ta décence que des paroles empreintes de douceur et d'aménité. Je mets cette attitude au compte de la difficulté des temps. Il nous semble, en effet, que nous n'avons aucun succès à cause de nos péchés, si vraiment nous ne trouvons chez les plus zélés des frères ni douceur ni aptitude pour les charges, parce que les œuvres qu'ils accomplissent ne sont pas toutes conformes à nos desseins. Dorothée, à son retour, nous raconta les entretiens qu'il avait eus avec ton mérite en présence du très vénérable évêque Damase, et il nous causa du chagrin lorsqu'il dit que nos frères très aimés de Dieu, nos collègues Mélèce et Eusèbe, étaient mis au nombre des hommes atteints par la folie arienne. Quand rien par ailleurs ne recommanderait leur orthodoxie, la guerre que leur font les Ariens ne contiendrait pas une petite preuve de leur droiture pour ceux qui apprécient équitablement les choses. La communauté des souffrances endurées pour le Christ devrait aussi décider ta piété à s'unir à eux dans l'amour. Sois persuadé, toi, vraiment le très honoré, qu'il n'y a pas une seule parole orthodoxe qui n'ait été proférée à haute voix et en toute liberté par ces hommes, et qui n'ait eu Dieu comme témoin et nous comme auditeur. Nous n'aurions certes pas, même pour une heure, pris sur nous de nous unir à eux, si nous leur avions trouvé une foi chancelante. Mais, si tu veux bien, laissons-là le passé et accordons à l'avenir quelques débuts pacifiques. Nous avons tous besoin les uns des autres en vertu de la communauté de membres que nous formons, et surtout maintenant que les Églises d'Orient ont les yeux fixés sur vous : elles prendront occasion de votre concorde pour se fortifier et s'affermir. Mais, si elles s'aperçoivent que vous vous soupçonnez quelque peu mutuellement, elles se relâcheront et se laisseront

aller au découragement : elles ne contrediront plus les ennemis de la foi. »

Au début du passage que nous venons de citer Basile éprouve le besoin de recourir à des précautions oratoires. Le chagrin que les dures paroles adressées par Dorothée à Pierre d'Alexandrie avaient causé à Basile dut être bien moindre que celui qu'il éprouva lorsqu'il apprit que Mélèce et Eusèbe étaient accusés d'arianisme, et la sympathie qu'il montrait à l'égard de Pierre était certainement moins vive que celle dont il entourait les deux confesseurs de la foi. On peut même se demander si, à la place de Dorothée, Basile n'aurait pas été plus dur encore à l'égard de Pierre, qui s'était attaqué injustement à ses deux amis. On doit le croire sur parole, quand il dit qu'il n'eût pas accordé à ceux-ci sa communion, s'il avait eu des doutes sur leur foi. C'est parce qu'ils l'ont confessée, qu'il invite Pierre à s'unir à eux. Malheureusement l'évêque d'Alexandrie n'avait pas la sagesse de son frère Athanase, son prédécesseur, ni son expérience des affaires ecclésiastiques. Il considérait Paulin comme le seul et véritable évêque d'Antioche. Il s'entêtait à juger Mélèce d'après quelques gages que celui-ci avait donnés à l'arianisme avant son épiscopat, et il refusait de considérer l'évêque qui avait toujours été fermement attaché à la foi nicéenne, et qui, par trois fois, avait payé de l'exil cet indéfectible attachement. Mais, à ses yeux, Mélèce n'était pas seulement un hérétique, c'était aussi un intrus. Sur ce dernier point il partageait le jugement de Rome, qui reprochait surtout à Mélèce d'avoir laissé le siège de Sébaste pour occuper celui d'Antioche, mais qui d'ailleurs n'oubliait pas ses débuts, quelque peu entachés d'arianisme. C'étaient ces débuts seuls et ce transfert qui étaient considérés : la suite, si glorieuse, ne comptait pas. On voulait encore ignorer que Mélèce était l'homme en qui non seulement Basile, mais presque tous les évêques orthodoxes d'Orient voyaient le véritable évêque d'Antioche [1], celui autour duquel s'étaient groupés la plupart des catholiques de cette ville, comme autour de leur pasteur légitime. Les faveurs romaines allaient toujours à Paulin, dont l'élec-

1. Il n'en avait pas toujours été ainsi.

tion était plus irrégulière que le transfert de Mélèce, et qui n'avait pu rallier qu'un petit nombre de fidèles. Mais Paulin était le chef de cette Église, qui, seule, estimait-on, avait su conserver la tradition orthodoxe du grand Eustathe.

La petite Église eustathienne se maintint après que Mélèce fut revenu de son dernier exil. L'évêque d'Antioche avait profité de la mesure de bienveillance que l'empereur Valens avait prise en faveur des orthodoxes, en révoquant les sentences qui les maintenaient loin de leurs Églises. Ce geste généreux n'était peut-être que l'expression d'une crainte superstitieuse qui avait saisi Valens avant de partir d'Antioche pour combattre les Goths. C'est dans cette expédition, où l'armée romaine subit un épouvantable désastre, que disparut l'empereur lui-même, près d'Andrinople, le 9 août 378.

A son retour dans sa ville Mélèce retrouva, à côté de ses fidèles orthodoxes, Paulin et son petit troupeau. Dorothée, ancien évêque d'Héraclée de Thrace, avait succédé en 376 à Euzoïos, comme chef de la communauté arienne. A ces trois Églises le prêtre Vital, l'apolinariste qui s'était signalé par sa malheureuse influence sur le pape Damase, avait cru bon, vers 375, d'en ajouter une quatrième. Il n'avait pas voulu, sans doute, se soumettre aux conditions que le pape avait indiquées à Paulin et que celui-ci devait faire accepter à Vital, avant de l'admettre à sa communion.

Il est vraisemblable que Mélèce ait cherché, dans une entente avec Paulin, à mettre fin au schisme et à réunir dans une seule communauté tous les orthodoxes d'Antioche. Les légendes qui enveloppent, chez les historiens, le récit des pourparlers qu'il y aurait eu à ce sujet entre les deux évêques ne doivent pas nécessairement nous faire mettre en doute l'existence même de ces conversations [1].

Mais, comme dit Bardy, « Paulin, qui était isolé en Orient, et qui, à Antioche même, ne groupait autour de lui

1. Socrate, *H. Ecc.*, V, V; Sozomène, *H. Ecc.*, VII, III; Théodoret, *H. Ecc.*, V, II-III. Cf. Cavallera, *Op. cit.*, p. 232-243.

qu'une infime minorité d'orthodoxes, était trop fier de l'appui que lui accordaient Rome et Alexandrie pour accueillir les suggestions de Mélèce » [1].

Le Schisme d'Antioche après Basile.

Nous pourrions arrêter ici notre étude sur le schisme d'Antioche avec la Lettre CCLXVI, qui est le dernier témoignage que nous présente la correspondance basilienne sur l'état douloureux de la métropole d'Orient. Celui qui, pendant tout son épiscopat, avait tant travaillé pour la pacification des Églises, et particulièrement pour l'union des orthodoxes d'Antioche, mourut le 1er janvier 379, avec le chagrin de constater l'inutilité de ses efforts. « Autant qu'un patriarche il aurait dû vieillir », dirait-on après La Fontaine, pour qu'il pût voir se terminer un schisme qui devait se prolonger jusqu'à la fin du ve siècle.

Après la mort de Basile, Mélèce fit preuve de clairvoyance et d'autorité. En deux circonstances il apparut comme le chef de l'Orient orthodoxe.

A l'automne de 379, Mélèce réunit à Antioche un concile de cent-cinquante-trois évêques d'Orient, qui, sur ses suggestions, se rallièrent au pape Damase et aux évêques d'Occident. Ainsi les relations entre les deux parties de l'Église, interrompues depuis le concile de Rome de 377, étaient reprises grâce à Mélèce, qui eut le mérite de décider ses collègues à proclamer leur attachement à la foi romaine.

Mélèce encore présida le concile de Constantinople, qui s'ouvrit en mai 381 et qui réunit cent-cinquante évêques d'Orient. Composé exclusivement d'orthodoxes, le concile fut unanime sur les questions qui touchaient à la foi. Il reconnut aussi à l'unanimité, comme évêque de Constantinople, Grégoire de Nazianze, que Mélèce s'empressa d'introniser. C'était le triomphe posthume de Basile.

Ce fut le succès final du métropolitain d'Antioche. Il mourut dans le mois même où s'était ouvert le concile et peu de jours après l'intronisation de Grégoire. On lui

1. *Op. cit.*, p. 282.

fit de magnifiques funérailles, auxquelles assista l'empereur Théodose, et où Grégoire de Nysse prononça l'oraison funèbre.

La disparition de Mélèce aurait dû mettre fin au schisme d'Antioche. Paulin, qui était désormais, dans la métropole d'Orient, le seul évêque orthodoxe, s'imposait comme chef de tous les orthodoxes de cette ville. Il était fermement attaché à la foi nicéenne, il était en communion avec Rome et avec Alexandrie, il était le candidat des Occidentaux. Grégoire de Nazianze déploya toute son éloquence pour le faire accepter par le concile comme évêque d'Antioche, allant jusqu'à offrir sa démission, si elle devait servir la cause qu'il défendait. Rien n'y fit. Le concile ne voulut pas reconnaître Paulin. On élut alors à Antioche même un successeur à Mélèce en la personne du prêtre Flavien, qui, avec Diodore, avait remplacé son évêque pendant les exils de celui-ci, et défendu contre les Ariens les orthodoxes d'Antioche. Le schisme continuait. Il aurait pu s'arrêter en 388, à la mort de Paulin, mais ce pasteur prévoyant n'avait pas voulu qu'après lui son petit troupeau se rangeât sous la houlette d'un autre que celui qu'il aurait choisi lui-même. Au mépris des canons, il avait, seul et de sa propre autorité, consacré le prêtre Évagrios, pour qu'il lui succédât sur le siège d'Antioche. Cette conduite fut désavouée par le concile qui se tint à Césarée de Palestine en 393, et qui déclara, d'accord avec le pape Sirice, que Flavien était le seul évêque légitime d'Antioche. Cette reconnaissance fut bientôt suivie de la réconciliation de Rome avec la métropole d'Orient, et de la communion qui se rétablit entre les deux Églises. Le schisme avait reçu un coup mortel, mais son agonie fut de longue durée. Flavien, comme s'il avait voulu prendre la succession de Paulin pour maintenir la division des orthodoxes, montra, à l'égard de la petite Église eustathienne, la même intransigeance qu'avait montrée Paulin à l'égard de l'Église de Mélèce, et, semble-t-il, avec moins de raison encore, puisque l'Église eustathienne, n'ayant plus d'évêque [1], se ralliait

1. Évagrios n'était reconnu ni par les Orientaux, ni par Rome.

d'elle-même à Flavien, comme à l'unique évêque d'Antioche.

Mais il y a des fatalités. Au cours de ses voyages de jeunesse Basile en avait connu quelques-unes, qui l'avaient empêché de se rencontrer avec son ami Eustathe. Il se demandait alors si ce n'est pas « un destin qui dirige nos affaires », si « une fortune ne conduit pas la vie humaine » [1]. Il aurait pu se poser les mêmes questions à propos du schisme d'Antioche, s'il lui avait été donné d'assister, pendant quelques années encore, à son déroulement. Flavien ne voulut pas comprendre que l'heure de l'union était enfin venue. Il refusa de recevoir dans son clergé les prêtres de Paulin, bien qu'ils fussent en communion avec l'Occident : il n'admettait pas la validité de leur ordination. C'est ainsi que le schisme d'Antioche, qu'à plusieurs reprises on aurait pu croire terminé, continua longtemps encore et ne disparut complètement qu'à la fin du ve siècle, vers l'année 482.

Si donc on s'arrête au fait que Basile n'a pas pu mettre fin au schisme d'Antioche, on est obligé de constater l'échec de l'évêque de Césarée. Mais si l'on considère que Mélèce fut agréé par cent-cinquante évêques orientaux pour présider le concile de Constantinople de 381 et pour introniser Grégoire de Nazianze comme évêque de cette ville, on peut parler, comme nous l'avons fait, du triomphe posthume de Basile.

III

LES APPELS A L'OCCIDENT

Contre les hérésies et les schismes Basile s'estimait incapable de mener la lutte, s'il n'avait pas l'appui des évêques d'Occident. Il était seul, en effet, ou presque seul à défendre l'orthodoxie dans cet Orient de plus en plus gagné par l'arianisme. En dehors d'Athanase d'Alexan-

1. Lettre I. La fin de la même lettre, qui est un acte de foi dans la Providence divine, montre que Basile ne se posait pas sérieusement ces questions.

drie, d'Eusèbe de Samosate et de quelques autres, Basile, de son aveu même, ne pouvait pas compter sur les évêques de sa communion. Dans sa détresse il se tourna vers ses collègues latins, dont la plupart restaient attachés à l'orthodoxie nicéenne, pour leur demander de venir en aide à leurs frères d'Orient.

C'est dans la Lettre LXVI (371), à Athanase, que Basile, pour la première fois, parle de faire appel aux évêques d'Occident. Il s'adresse à l'évêque d'Alexandrie, qu'il considère avec raison comme l'homme le plus qualifié de l'Orient pour servir d'ambassadeur auprès des Occidentaux. Sa fermeté dans la défense de la foi nicéenne et, nous l'avons vu, l'estime où le tenait le pape Damase le désignaient pour ce rôle. Basile exprime d'abord sa conviction que le seul espoir de salut pour les malheureuses Églises d'Orient est dans une entente avec les évêques d'Occident :

« Je le sais moi aussi depuis longtemps dans la mesure permise par la faible intelligence que j'ai des choses, et je l'ai compris : il n'y a qu'une voie de secours pour nos Églises, c'est que les évêques d'Occident consentent à s'entendre avec nous. S'ils voulaient montrer pour ceux qui résident dans les parties de la terre que nous habitons le zèle qu'ils déployèrent pour un ou deux Occidentaux convaincus d'opinion perverse [1], peut-être en reviendrait-il quelque avantage au bien commun, car les hommes au pouvoir redouteraient l'autorité du nombre [2], et partout les peuples les suivraient sans conteste. »

Vient ensuite la demande instante d'une intervention personnelle d'Athanase :

« Qui donc est plus capable d'accomplir cette œuvre que ton intelligence? Qui a le regard plus perçant pour voir ce qu'il faut faire? Qui est plus propre à exécuter ce

1. Auxence, l'évêque de Milan, avec quelques autres.

2. C'est ainsi qu'en Occident l'empereur Valentinien était favorable à la foi de Nicée, professée par la plupart des évêques, alors que son frère Valens prenait parti pour l'hérésie arienne, que subissaient ou même acceptaient un trop grand nombre des évêques d'Orient.

qui est utile? Qui montre plus de sympathie pour faire face à l'accablement des frères? Qui est plus vénérable pour tout l'Occident que ton auguste vieillesse? Laisse à l'humanité un monument digne de ta carrière, très honoré Père. A ces innombrables travaux accomplis pour la piété, ajoute la parure de cet unique ouvrage. »

Basile précise sa demande :

« De la sainte Église que tu gouvernes envoie quelques hommes puissants dans la saine doctrine vers les évêques d'Occident; expose-leur les malheurs qui nous pressent; suggère-leur la manière de nous secourir; sois le Samuel [1] des Églises; partage les souffrances des peuples malmenés par la guerre; offre des prières pacifiques; demande comme grâce au Seigneur d'accorder aux Églises un monument de paix. Je sais que les lettres sont de faibles conseillères pour une affaire aussi importante. Mais toi, tu n'as pas besoin des encouragements d'autrui, pas plus en vérité que les plus vaillants lutteurs n'ont besoin des acclamations des enfants; et nous, ce n'est pas un ignorant que nous instruisons, c'est l'élan d'un homme plein d'activité que nous excitons. »

Basile parle ensuite d'affaires orientales, sur lesquelles il ne donne pas de précision, et pour le règlement desquelles il envisage la nécessité d'une aide occidentale :

« Pour les autres affaires d'Orient [2], peut-être as-tu besoin qu'un plus grand nombre encore te vienne en aide et t'est-il nécessaire d'attendre ceux d'Occident. »

Dans la Lettre LXVIII (371), Basile informe Mélèce d'Antioche, qui était en exil, de la résolution qu'il a fait adopter par plusieurs de ses collègues, d'envoyer Dorothée en ambassade à Rome, pour demander à des Italiens de venir consoler et conseiller les Églises orientales, affligées par l'exil de leurs évêques [3] :

1. Prophète de l'Ancien Testament, qui fut le dernier juge d'Israël et qui consacra rois Saül et David. Par les prières qu'il adressait au Seigneur et par les sacrifices qu'il lui offrait il assura le salut de son peuple.

2. Les autres affaires que celle du schisme d'Antioche.

3. Il s'agit des évêques orthodoxes exilés par l'empereur Valens. Mélèce en était lui-même à son troisième exil.

« Jusqu'alors nous avions voulu retenir près de nous le très pieux frère Dorothée, le condiacre, pour le renvoyer après la fin des négociations, et permettre à ta dignité d'apprendre en détail par lui ce qui a été fait. Mais comme, différant de jour en jour, nous avons été retenu dans une longue attente, et qu'en même temps, comme il arrive dans les difficultés, une idée nous est venue au sujet du dessein qui se présentait, nous avons envoyé l'homme dont nous venons de parler trouver votre sainteté. Il doit rapporter par lui-même tout en détail et montrer notre mémoire, afin que, si la solution que nous avons imaginée paraît bonne, votre perfection s'efforce de la réaliser. Pour parler brièvement, voici l'avis qui a prévalu : ce même Dorothée, notre frère, ferait la traversée pour se rendre à Rome, et il engagerait quelques-uns des Italiens à prendre la mer pour nous visiter, afin d'éviter ceux qui voudraient les en empêcher. Je l'ai remarqué en effet, les hommes puissants auprès du pouvoir ne veulent ni ne peuvent rien lui suggérer au sujet des exilés, et ils considèrent comme un gain de ne pas voir arriver quelque chose de pire dans les Églises. Si donc ce dessein paraît utile à ta sagesse, tu jugeras bon d'écrire des lettres et de donner à notre homme des instructions pour qu'il sache de quoi et avec qui il doit s'entretenir. Pour que tes lettres aient quelque créance, tu t'adjoindras en tout cas ceux qui partagent tes sentiments, qu'ils soient présents ou non. »

Comme une réponse favorable à la demande que lui avait adressée Basile dans la Lettre LXVI, Athanase lui envoya Pierre, l'un de ses prêtres, qui s'acquitta parfaitement de la mission pacifique dont il était chargé. Basile, dans la Lettre LXIX (371), en exprime sa satisfaction à l'évêque d'Alexandrie. Il lui recommande le diacre de Mélèce, Dorothée, qu'il a décidé d'envoyer à Rome [1], et qui doit d'abord passer par Alexandrie, pour recevoir les instructions d'Athanase. Basile ajoute qu'il a lui-

1. Il s'agit de la mission que Basile, dans la Lettre LXVIII, proposait de confier au diacre antiochien.

même écrit au pape Damase pour lui demander d'envoyer des hommes en Orient :

« Il nous a paru opportun d'écrire à l'évêque de Rome pour lui demander d'examiner notre situation et lui donner un avis. Puisqu'il serait déplaisant de faire envoyer par un décret commun et synodal des gens de là-bas, il pourrait s'occuper lui-même de cette affaire [1] en usant de sa pleine autorité, en choisissant des hommes capables de supporter les fatigues du voyage, capables aussi par leur douceur et leur fermeté de caractère de reprendre les pervers de chez nous. Ils devront user de la parole avec tact et mesure, et avoir avec eux tout ce qui s'est fait depuis Ariminum pour l'annulation de ce qu'on y avait accordé par contrainte. Qu'à l'insu de tous, sans bruit, par mer, ils viennent se placer aux côtés des gens d'ici, pour devancer ce qui pourrait avertir de leur arrivée les ennemis de la paix. »

Le principal intérêt de ce passage est, selon nous, la reconnaissance, par l'évêque de Césarée, de la souveraine autorité de l'évêque de Rome.

La Lettre LXX (371), au pape Damase [2], est précisément celle qui a été annoncée dans la lettre précédente. C'est le premier appel que Basile ait adressé personnellement à l'Occident, et le seul que nous connaissions qu'il

1. Basile ne dit pas qu'elle est cette affaire, mais il paraît bien l'indiquer dans la suite de la lettre. Les hommes que le pape enverra devront s'efforcer de ramener à l'orthodoxie ceux que l'hérésie a égarés. Pour gagner ces malheureux, ils devront être munis de tous les documents qui annulent les décisions du concile de Rimini (voir p. 8*bis*, 9 de l'Arianisme). Mais les légats du pape travailleront encore à l'union des orthodoxes et feront tout pour mettre fin au schisme d'Antioche (voir p. 27 du Schisme d'Antioche). Basile laisse deviner son espoir de voir les Occidentaux reconnaître Mélèce comme le véritable évêque de cette ville. Il demandera aussi la condamnation de Marcel d'Ancyre, mais pour cela il ne s'adressera pas au pape seul : ce sont tous les Occidentaux qui devront réprouver ce disciple de Sabellios (voir p. 90-92 de l'Arianisme).

2. La lettre ne porte pas d'adresse, mais son contenu nous en révèle le destinataire.

ait adressé au pape. Nous avons cité une partie de cette lettre à propos de la marche de l'hérésie arienne à travers l'Orient. Après avoir déploré le triomphe du mal, Basile exprime sa demande :

« Comme unique délivrance de ces maux, nous avons attendu la visite de votre miséricorde : votre merveilleuse charité nous a toujours dirigés dans le passé, et nos âmes ont été réconfortées pour un peu de temps par cette nouvelle plus joyeuse, que nous allions avoir une visite de vous. Mais lorsque nous eûmes perdu cet espoir, ne pouvant plus nous contenir, nous en sommes venu à vous demander par cette lettre de vous lever pour nous porter secours, et d'envoyer quelques-uns des hommes qui partagent nos sentiments, soit pour réconcilier ceux qui sont en désaccord, soit pour ramener à l'amitié les Églises de Dieu, soit tout au moins pour vous désigner plus clairement les auteurs du trouble, de façon que vous aussi vous voyiez clairement désormais avec qui il convient d'être en communion. Au reste nous ne demandons absolument rien de nouveau, mais seulement ce qui était habituel chez tous les anciens bienheureux et amis de Dieu, et particulièrement chez vous. Nous savons en effet, grâce à la tradition, instruit par nos pères que nous avons interrogés et par la lettre qui est encore maintenant conservée chez nous, que Denys, ce bienheureux évêque [1], qui se distingua chez vous par la droiture de la foi comme par les autres vertus, visitait par lettres notre Église de Césarée, consolait par lettres nos pères, et envoyait des hommes pour payer la rançon de nos frères captifs [2]. Or actuellement nos affaires sont dans un état plus critique et plus triste, et exigent une plus grande sollicitude. Ce n'est pas la ruine de demeures terrestres, mais la prise d'Églises que nous pleurons ; ce n'est pas l'esclavage des corps, mais la capture des âmes que nous voyons s'opérer chaque jour par ceux qui combattent pour l'hérésie. C'est pourquoi, si vous ne vous levez dès maintenant pour

1. Denys le Romain, pape de 259 à 268.

2. Sous Gallien les Scythes ravagèrent la Cappadoce et les pays voisins. Cf. Sozomène, II, 6.

nous porter secours, bientôt vous ne trouverez personne à qui tendre la main, parce que tous seront tombés au pouvoir de l'hérésie. »

Nous avons pu remarquer que Basile, dans cette lettre, se tient sur une respectueuse et prudente réserve, que la lettre précédente ne laissait pas prévoir. Il ne cite expressément que l'hérésie arienne comme cause des malheurs de l'Orient, et c'était là, sans doute, son principal sujet de préoccupation. Il ne parle ni du schisme d'Antioche, ni de Marcel d'Ancyre, pour ne pas heurter de front le pape Damase, dont il connaît les sentiments bienveillants à l'égard de Paulin et surtout de Marcel. Ramener les orthodoxes à l'union et à l'amitié, voilà la tâche que devront assumer les hommes que Basile espère voir arriver d'Occident. Il laisse Damase deviner de quels hommes il lui conviendra de refuser la communion.

Cette lettre fut-elle portée à Rome et remise au pape? Rien, dans la correspondance basilienne, ne permet de croire que Damase l'ait eue en mains. Il est probable qu'Athanase, après avoir reçu Dorothée, ne jugea pas utile de le laisser partir pour Rome, et qu'il le retint à Alexandrie.

Cela n'empêcha pas Athanase d'envoyer d'Alexandrie à Césarée Sabinus, un diacre de Milan, porteur de la lettre synodale d'un concile qui avait réuni à Rome, probablement en 368, quatre-vingt-douze évêques sous la présidence de Damase. Ce concile de Rome avait condamné le concile de Rimini, ainsi qu'Auxence, l'évêque arien de Milan. Il avait affirmé sa fidélité au symbole de Nicée, mais les termes dans lesquels la lettre synodale s'expliquait sur la Trinité n'étaient pas tous agréés de Basile. Celui-ci se sert du mot ὑπόστασις pour désigner une Personne divine, tandis que le mot *substantia*, qui est la traduction latine d'ὑπόστασις, désigne la substance divine dans le document romain. On y lisait, en effet, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont d'une seule divinité et d'une seule substance [1]. Mais Basile, qui a écrit [2] que les Latins eux-mêmes redoutaient la pauvreté de leur langue, ne se laissa

1. Patrologie Latine, T. XIII, p. 347-349.
2. Dans la Lettre CCXIV.

pas arrêter par une impropriété de vocabulaire, et il accueillit avec joie l'homme que l'Occident envoyait à l'Orient orthodoxe.

Dans la Lettre LXXXIX (372), Basile écrit à Mélèce : « Après avoir rencontré Sabinus, le diacre envoyé par les Occidentaux, nous avons écrit aux Illyriens et aux évêques d'Italie et de Gaule [1], ainsi qu'à quelques-uns de ceux qui nous avaient écrit personnellement. »

Il estime toutefois que ces missives ne sont pas encore suffisantes, et il demande à Mélèce d'envoyer quelqu'un en Occident :

« Il est raisonnable que quelqu'un soit envoyé comme d'un commun concile, pour emporter une seconde lettre, celle que tu devras toi-même ordonner qu'on écrive. »

Mélèce en jugea autrement et il n'envoya personne.

La première des lettres annoncées est la Lettre XC (372). Elle est adressée à tous les évêques d'Occident. Basile commence par les féliciter de leur foi et de leur union. Puis il implore le secours de leurs prières et de leur consolation effective :

« Le bon Dieu, qui toujours joint aux peines les consolations, nous a donné encore maintenant, au milieu de nos multiples douleurs, de trouver comme une légère consolation dans la lettre [2] que notre très vénéré Père, l'évêque [3], nous a transmise après l'avoir reçue de votre droiture. Elle renferme le témoignage d'une foi saine et la preuve de l'union et de l'accord de sentiments inviolables qui règnent chez vous, de sorte qu'elle montre aussi des pasteurs qui suivent les traces des Pères et qui paissent avec science le peuple du Seigneur. Tout cela nous a réjouis si fort qu'il a mis fin à notre tristesse, et a fait naître en nos âmes comme un court sourire dans cette sombre agitation des choses où nous sommes actuellement. Le Seigneur a augmenté notre consolation par notre très pieux fils, le condiacre Sabinus, qui, par le récit détaillé du bien qui se fait chez vous, a nourri nos âmes, et, par

1. C'est tout l'Occident que Basile désigne ainsi et auquel est adressée la Lettre XC.

2. La lettre synodale du concile de Rome.

3. Athanase, l'évêque d'Alexandrie.

l'expérience qui l'aura instruit de notre situation, vous la fera clairement connaître : ainsi d'abord, par l'instante et persévérante prière que vous adresserez au Seigneur, vous combattrez avec nous, et ensuite vous ne refuserez pas d'apporter aux Églises affligées la consolation dont vous êtes capables. »

Alors, dans une de ces comparaisons empruntées à la marine, si chères aux écrivains du IVe siècle, Basile montre le danger que court l'Église orientale. Puis il reprend sa prière :

« Donc de même que nous considérons comme un bien qui nous est propre votre concorde et votre union mutuelle, de même, nous vous prions de compatir à nos dissensions ; et n'allez pas, à cause de la distance qui sépare nos pays, nous écarter de vous, mais, puisque nous sommes unis par la communion selon l'Esprit, recevez-nous dans l'harmonie d'un seul corps. »

Après avoir donné quelques détails sur les souffrances causées par la persécution arienne, Basile termine sa lettre par cette supplication :

« Si donc il existe une consolation de charité, s'il y a une communion de l'Esprit, s'il y a des entrailles de pitié, faites diligence pour nous secourir. Armez-vous d'un zèle de piété, délivrez-nous de cette tempête. Qu'il soit chez nous sur toutes les lèvres et proclamé en toute liberté, ce bon message des Pères, qui détruit l'odieuse hérésie d'Arios et édifie les Églises dans la saine doctrine, celle où le Fils est reconnu consubstantiel au Père, et où l'Esprit-Saint, jouissant des mêmes honneurs, est compté et adoré avec eux ! Ainsi la liberté de parole que vous a donnée le Seigneur pour la vérité, et cette gloire pour la confession de la divine et salutaire Trinité, il nous les accordera, à nous aussi, par vos prières et votre concours. D'ailleurs le condiacre dont j'ai parlé redira lui-même tout, point par point, à votre charité. Nous avons donné notre assentiment à tout ce qui a été fait canoniquement par votre mérite [1], et nous avons adhéré à votre zèle apostolique pour l'orthodoxie. »

1. Il s'agit de la lettre synodale du concile de Rome, apportée par Sabinus, et dont nous avons parlé plus haut.

La Lettre XCI (372), à Valérien, évêque d'Aquilée d'Illyrie, est une de celles qui sont annoncées en second lieu dans la Lettre LXXXIX. C'est une réponse à une lettre que Valérien avait envoyée personnellement à Basile :

« Grâce soit rendue au Seigneur, qui nous a donné de voir dans ta pureté un fruit de l'antique amour : malgré une telle distance tu t'es joint à nous par lettre, et, nous ayant embrassé de ton spirituel et saint désir, tu as mis dans notre âme comme un charme inexprimable. Nous avons appris par expérience le sens du proverbe : « Une bonne nouvelle qui vient d'une terre lointaine est comme l'eau fraîche à un être altéré » [1]. Terrible en effet est chez nous la soif d'amour, frère très honoré. Et la cause en est évidente : parce que l'iniquité s'est multipliée, la charité de la plupart s'est refroidie. Voilà pourquoi ta lettre nous a paru d'un grand prix, et nous t'en remercions par l'entremise du même homme, notre très pieux condiacre Sabinus; par lui nous nous faisons connaître à toi et nous te demandons de veiller en prières pour nous, pour qu'enfin le Dieu saint accorde aux affaires d'ici le calme et la tranquillité, et qu'il commande à ce vent et à cette mer, de sorte que nous soyons délivrés des flots agités et soulevés où nous nous trouvons maintenant, toujours dans l'attente d'un complet naufrage. Mais dans les circonstances présentes le Seigneur nous a fait cette grâce magnifique, d'apprendre que vous êtes dans la concorde et l'union parfaites les uns avec les autres, et que chez vous le message de la piété est annoncé sans empêchement, car un jour peut-être (si toutefois le temps de ce monde n'est pas clos désormais, et s'il reste encore des jours à la vie humaine) il sera nécessaire que par vous la foi soit renouvelée en Orient, et que vous assuriez à celui-ci en temps utile le retour des biens que vous en avez reçus. La partie de chez nous qui est saine et qui défend la piété des ancêtres a bien souffert des assauts artificieux, nombreux et variés, dont le diable, avec la fausseté qui lui est propre, l'a secouée. Puissent vos prières, à vous qui aimez le

1. *Prov.*, XXV, 25.

Seigneur, éteindre de l'erreur arienne l'hérésie perverse et qui égare le peuple, et faire de nouveau resplendir la bonne doctrine de nos Pères, ceux qui se sont réunis à Nicée, afin qu'une glorification conforme au baptême du salut s'accomplisse pour la bienheureuse Trinité ! »

Basile avait enfin trouvé, dans ce lointain et dédaigneux Occident, quelqu'un pour s'apitoyer sur son sort et sur celui de tout l'Orient orthodoxe. Il éprouve quelque mélancolie à comparer la paix religieuse dont jouit l'Occident avec le triste état où l'Arianisme a mis les Églises orientales.

La Lettre XCII (372), la dernière de l'ensemble que nous étudions présentement, est une lettre collective, revêtue de trente-deux signatures d'évêques orientaux. C'est celle que Basile, dans la Lettre LXXXIX, avait demandé à Mélèce d'écrire et de faire porter en Occident par quelqu'un qui serait envoyé « comme d'un commun concile », ce concile qui aurait été constitué par tous les signataires de la lettre.

Mélèce, comme le dit Richard [1], est donc « juridiquement responsable de ce document et peut seul en avoir pris l'initiative », mais il ne s'ensuit pas qu'il l'ait rédigé lui-même. Nous partageons sur ce point le jugement de Maran qui déclare que la Lettre XCII « omnino Basilii stylum redolet ». Nous croyons que Mélèce a chargé Basile de l'écrire, et que, s'il lui a suggéré les idées à exprimer, il lui a laissé la liberté d'en choisir l'expression.

Quoi qu'il en soit, la Lettre XCII, celle qui contient la plus longue et la plus émouvante description des malheurs de l'Orient orthodoxe, est une instante prière :

« Ce qui apporte quelque consolation aux âmes endolories, ce sont les gémissements mêmes qui à mainte reprise s'exhalent du fond du cœur, et, sans doute aussi, les larmes en coulant brisent la violence de l'affliction. Pour nous il n'y a pas autant de consolation dans le récit que nous faisons de nos malheurs à votre charité, que dans les gémissements et les larmes, mais un espoir meilleur

1. Saint Basile et la mission du diacre Sabinus, AB-LXVII (1949), Mélanges Paul Peeters.

nous réchauffe : si nous vous faisons connaître le sujet de notre affliction, peut-être pourrons-nous vous décider à nous accorder le secours que nous avons longtemps espéré voir arriver de chez vous aux Églises d'Orient, et que nous n'avons pas encore obtenu, parce que Dieu, qui dans sa sagesse dirige nos affaires, a décidé sans doute inévitablement, selon les jugements invisibles de sa justice, que nous resterions plus longtemps sur le chevalet de ces épreuves. Vous n'avez pas, en effet, ignoré ce qui se passe chez nous, frères très vénérés, car le bruit en a couru jusqu'aux extrémités de la terre, et vous n'êtes pas sans doute dénués de compassion pour ceux de vos frères qui partagent vos sentiments, puisque vous êtes les disciples de l'Apôtre, qui enseigne que la charité envers le prochain est l'accomplissement de la loi. Mais, comme nous l'avons dit, votre élan a été arrêté par le juste jugement de Dieu, qui nous mesure, pour que nous la subissions jusqu'au bout, la peine fixée pour nos fautes. Mais nous vous prions d'exciter maintenant du moins votre zèle pour la vérité et votre compassion pour nous, quand vous aurez tout appris, même ce qui jusqu'à présent a échappé à vos oreilles, par notre très pieux frère, le condiacre Sabinus, qui pourra encore vous raconter lui-même tout ce qui échappe à notre lettre. Par son entremise nous vous prions de revêtir des entrailles de pitié, de déposer toute hésitation et d'entreprendre le travail de la charité. N'ayez égard ni à la longueur du voyage, ni à vos occupations domestiques, ni à quelque autre considération humaine. »

Vient ensuite, comme pour justifier cette prière, le récit détaillé des dangers que courent les Églises orientales et des souffrances qu'endurent les croyants fidèles. Puis Basile reprend sa supplication plaintive :

« Quelle lamentation sera digne de ces malheurs? Quelles sources de larmes suffiront pour de si grands maux? Aussi tandis que quelques-uns encore paraissent stables, tandis qu'un vestige de l'ancien état des choses est encore conservé, avant que n'arrive pour les Églises un complet naufrage, hâtez-vous vers nous, hâtez-vous tout de suite, oui, nous vous en supplions, vous nos vrais frères; donnez la main à ceux qui sont abattus. Que vos entrailles fraternelles s'émeuvent pour nous, que des larmes de compas-

sion soient versées ! Ne permettez pas que la moitié de la terre soit absorbée par l'erreur; ne souffrez pas que la foi s'éteigne pour ceux chez qui elle a d'abord brillé. Que ferez-vous donc pour remédier à cette situation, et comment montrerez-vous votre compassion à l'égard des affligés? Il ne sera certes pas besoin que nous vous l'apprenions, le Saint-Esprit lui-même vous le suggérera. Toutefois il faut faire vite pour sauver ceux qui restent, et l'on a besoin de la présence d'un plus grand nombre de frères, pour que le concile soit complété par ceux du dehors. Ainsi, non seulement à cause de la dignité de ceux qui les auront envoyés, mais aussi à cause de leur nombre à eux-mêmes, ils auront l'autorité suffisante pour un redressement : ils renouvelleront la profession de foi écrite à Nicée par nos Pères, ils banniront l'hérésie, ils adresseront aux Églises les paroles de paix, pour amener à la concorde ceux qui sont dans les mêmes sentiments. »

Basile demande ensuite aux Occidentaux de leur venir en aide pour éteindre les schismes qui affaiblissent les Églises d'Orient, et il termine sa lettre en félicitant de nouveau l'Occident de sa fidélité à la foi nicéenne :

« Nous avons grand besoin de votre secours, pour que ceux qui reconnaissent la foi apostolique, ayant mis fin aux schismes qu'ils ont imaginés soient désormais soumis à l'autorité souveraine de l'Église. Ainsi le corps du Christ sera parfait, revenu à l'intégrité de tous ses membres, et non seulement nous exalterons le bien qu'il y a chez les autres, ce que nous faisons maintenant, mais encore nous verrons nos propres Églises recouvrer l'ancienne gloire de l'orthodoxie. Elle est vraiment digne, en effet, des plus vives félicitations la grâce que votre piété a reçue du Seigneur, de discerner le faux de l'estimable et du pur, et de prêcher sans aucune dissimulation la foi des Pères, cette foi que nous avons reçue nous aussi, que nous avons reconnue pour être marquée des caractères apostoliques, et à laquelle nous avons donné notre assentiment, comme à tous les dogmes canoniquement et légitimement définis dans la lettre synodale [1]. »

1. C'est la lettre synodale du concile de Rome, que Sabinus avait communiquée d'abord à Athanase et ensuite à Basile.

En dehors des circonstances où Basile écrivait aux Occidentaux, il n'avait garde d'oublier ses frères latins : l'union avec l'Occident orthodoxe fut chez lui une préoccupation constante. Il n'était pas d'ailleurs le seul évêque d'Orient qui se préoccupât de rester en rapports avec les collègues de l'autre partie de l'Église. Il était toutefois considéré comme particulièrement qualifié pour entretenir ces rapports. Nous en avons un témoignage dans la Lettre CXX (373), à Mélèce d'Antioche :

« J'ai reçu une lettre de l'évêque très aimé de Dieu, Eusèbe, où il ordonne qu'on écrive de nouveau aux Occidentaux, au sujet de certaines questions qui intéressent l'Église. Et il veut que la lettre soit écrite de notre main et signée par tous ceux de notre communion. Donc, puisque je n'ai pas trouvé la manière dont je devais écrire sur les sujets qu'il avait imposés, j'ai envoyé le mémoire à ta piété pour qu'après l'avoir lu et après avoir écouté attentivement le rapport du très désiré frère Sanctésimos, le comprêtre, tu daignes écrire toi-même sur ces sujets, d'après ton inspiration. Nous sommes prêt à approuver ton écrit et à le faire porter promptement à ceux de notre communion, pour que celui qui doit se mettre en route pour aller voir les évêques d'Occident s'en aille avec les signatures de tous. »

Quelles sont ces questions d'ordre ecclésiastique au sujet desquelles Eusèbe de Samosate veut que son ami écrive lui-même une nouvelle lettre [1] aux évêques d'Occident, et pour lesquelles Basile se récuse? La suite de la ettre, où il est question de ce qui se passe à Antioche, et le fait même que Basile s'adresse à Mélèce, l'évêque de cette ville, comme au plus qualifié pour écrire aux Occidentaux, nous obligent à penser que, si le schisme d'Antioche n'est pas l'unique objet des préoccupations de Basile, il tient du moins dans celles-ci une place honorable.

La Lettre CXXIX (373), au même Mélèce, peut être considérée, dans telle de ses parties, comme la suite de la Lettre CXX :

« Le frère Sanctésimos est en tout cas chez vous depuis

1. Allusion aux Lettres XC, XCI et XCII.

longtemps, et ce qu'il cherche est devenu évident pour ta perfection. Si donc la lettre aux Occidentaux paraît être de quelque nécessité, daigne la rédiger et nous l'envoyer, pour que nous la fassions signer par ceux qui partagent nos sentiments : ainsi nous aurons cette signature toute prête, sur une feuille séparée que nous pourrons attacher à celle que fait circuler notre frère le comprêtre. Pour moi, n'ayant rien trouvé d'important dans le mémoire, je n'ai pas eu sujet d'écrire à ceux d'Occident. En effet, le nécessaire, on l'a obtenu d'abord; et le superflu, il serait absolument vain de l'écrire. D'ailleurs importuner les gens à propos des mêmes choses, ne serait-ce pas, de plus, ridicule? Or il m'a paru qu'il y avait un sujet pour ainsi dire inexploité et qui pouvait donner lieu à une lettre : c'était d'exhorter les Occidentaux à ne pas recevoir sans discernement les communions de ceux qui viennent de l'Orient, mais, une fois qu'ils auraient choisi une partie d'entre eux, à admettre les autres sur le témoignage de ceux qu'ils auraient reçus dans leur communion, et à ne pas s'adjoindre au premier venu qui écrit une formule de foi pour se couvrir, bien entendu, de l'orthodoxie. Ainsi en effet, on les trouvera en communion avec les hommes de combat, qui à la vérité ont souvent les mêmes mots à la bouche, mais se combattent entre eux autant que les antagonistes les plus opposés. Donc, pour que l'hérésie ne s'allume pas davantage, puisque ceux qui sont en désaccord entre eux s'opposent mutuellement les lettres qu'ils s'envoient, il faudrait prier les Occidentaux de recevoir avec discernement tant les communions de ceux qui se présentent à eux, que celles qui se font par écrit d'après le modèle de l'Église. »

Dans la Lettre LXXXIX Basile avait demandé à Mélèce d'écrire aux Occidentaux une lettre collective. Dans la Lettre CXX Basile charge Mélèce d'écrire lui-même aux Occidentaux la lettre qu'Eusèbe de Samosate lui avait imposé d'écrire de sa main. Dans le passage que nous venons de citer c'est encore de cette lettre qu'il est question, et c'est encore Mélèce qui est chargé de l'écrire. En vérité Mélèce, au regard de Basile, était un homme très qualifié pour nouer des relations avec les collègues d'Occident.

Revenons au passage que nous avons cité de la Lettre CXXIX. Ce que cherchait Sanctésimos est certes moins évident pour nous qu'il ne l'était pour Mélèce. Il est probable que cet inlassable quêteur de signatures désirait que le plus grand nombre possible de ces signatures fussent apposées à la lettre qui serait envoyée en Occident.

Qu'entend Basile par ce nécessaire qui a été obtenu d'abord, et par ce superflu qu'il serait vain d'écrire et à propos duquel il serait ridicule d'importuner les gens?

La réponse à la première partie de cette question nous est donnée par les Lettres XC, XCI et XCII. Basile n'y exprime pas seulement la douleur que lui cause la triste situation des Églises orientales, il y laisse voir aussi la joie qu'il a éprouvée à l'arrivée du diacre Sabinus et à la lecture de la lettre qui venait de Rome. La présence de l'envoyé des Occidentaux prouvait la sollicitude que ceux-ci montraient à l'égard de leurs frères malheureux, et la lettre synodale dont le messager de Rome était porteur témoignait de l'union de toutes les Églises orthodoxes dans la confession de la foi de Nicée. C'est cet attachement à la foi nicéenne, attesté par la lettre synodale, qui dicte à Basile les conclusions des deux Lettres XC et XCII. La première se termine par ces mots :

« Nous avons donné notre assentiment à tout ce qui a été fait canoniquement par votre mérite, et nous avons adhéré à votre zèle apostolique pour l'orthodoxie. »

La fin de la Lettre XCII reconnaît que la lettre synodale du concile de Rome est l'expression même de la foi des Pères :

« ...la foi des Pères, cette foi que nous avons reçue nous aussi, que nous avons reconnue pour être marquée des caractères apostoliques, et à laquelle nous avons donné notre assentiment, comme à tous les dogmes canoniquement et légitimement définis dans la lettre synodale. »

La sympathie que l'Occident, réuni en concile, avait témoignée à l'Orient orthodoxe par l'envoi d'un légat, et l'union des esprits qu'avait révélée la lettre synodale, voilà, à notre avis, ce qui, pour Basile, constituait le nécessaire, l'essentiel, et il pouvait estimer qu'il l'avait obtenu.

Et le superflu? La réponse est ici bien plus embarrassante. Peut-on penser au grand concile que Basile a tant sollicité des Occidentaux et que jusqu'alors il considérait comme indispensable aux Églises d'Orient? Cependant on ne voit pas quel autre sens le mot *superflu* pourrait recouvrir, quand il s'oppose à l'essentiel que représentent pour les Églises la rectitude de la foi et l'union des sentiments. C'est sans doute par comparaison avec cet essentiel, que Basile appelle superflu tout le reste, quelque importance d'ailleurs qu'il lui reconnaisse. Et puis l'expression **τὰ περιττά** (le superflu) ne dépassait-elle pas la pensée de celui qui l'écrivait, et ne lui était-elle pas comme imposée par l'expression **τὰ ἀναγκαῖα** (le nécessaire), à laquelle elle s'oppose presque fatalement?

Nous avons parlé, à propos du schisme d'Antioche, des Lettres CXXXVIII et CLVI, où il est question des rapports de l'Orient orthodoxe avec l'Occident : nous avons pu voir qu'ils n'étaient pas l'expression d'une parfaite entente.

La Lettre CXCVII (375) est écrite à Ambroise, évêque de Milan. Basile y atteste l'authenticité de la relique insigne, le corps du martyr Denys, qui a été cédée à l'Église de Milan par les fidèles de Cappadoce.

Dans la Lettre CCXXXIX (375), Basile informe Eusèbe de Samosate de son intention d'envoyer à Rome Dorothée et Sanctésimos; il lui confie en même temps ses méfiances à l'égard des évêques d'Occident, et en particulier à l'égard du pape Damase, sur lequel il porte un jugement sévère :

« Tu as été toi-même le premier instruit des choses d'Occident, car le frère Dorothée t'a tout raconté. Quelles lettres faut-il lui donner encore à son départ? Peut-être, en effet, va-t-il faire route avec l'excellent Sanctésimos, qui a beaucoup de zèle, qui parcourt l'Orient et qui s'emploie à recueillir de chaque personnage en vue des signatures et des lettres. Que faut-il donc écrire par leur entremise, ou comment se joindre à ceux qui écrivent, pour ma part je ne le sais pas, mais si tu trouves promptement des gens qui puissent venir vers nous, daigne nous le faire savoir. Il me vient à l'esprit de dire le mot de Diomède : « Tu n'aurais pas dû le prier, parce que c'est

un homme arrogant »[1]. Réellement, en effet, les caractères hautains se surpassent d'habitude en mépris, quand on les entoure de prévenances. Si le Seigneur nous est favorable, de quelle autre assistance pouvons-nous avoir besoin? Et si la colère de Dieu persiste, quel secours peut nous apporter l'orgueil de l'Occident? Ces gens-là ne savent pas la vérité, ne supportent pas de l'apprendre, mais, gagnés d'avance par de faux soupçons, ils font maintenant ce qu'ils avaient fait auparavant pour Marcel : ils étaient entrés en lutte avec ceux qui leur faisaient connaître la vérité, et ils avaient par eux-mêmes consolidé l'hérésie. Je voulais, à titre personnel, et non sous forme de lettre collective, écrire à leur coryphée. Je n'aurais rien dit des affaires ecclésiastiques, sinon juste ce qu'il fallait pour leur faire comprendre à mots couverts qu'ils ne savent pas la vérité sur ce qui se passe chez nous, et qu'ils ne prennent pas le chemin qui leur permettrait de l'apprendre; mais j'aurais fait remarquer d'une manière générale qu'on ne doit pas s'attaquer aux hommes qui ont été humiliés par les épreuves, ni confondre la dignité avec l'orgueil, péché qui, à lui seul, suffit à créer de l'inimitié contre Dieu. »

Ce projet d'envoyer à Rome Dorothée et Sanctésimos en ambassade auprès du pape Damase et des évêques d'Occident fut mis à exécution. La Lettre CCXLII (376), aux Occidentaux, ne parle pas, sans doute, des envoyés de Basile, mais elle fait certainement partie du même courrier que la Lettre CCXLIII, destinée aux évêques d'Italie et de Gaule, à la fin de laquelle Basile dit expressément qu'il leur a envoyé Dorothée. Il ne dit pas, il est vrai, qu'il lui a joint Sanctésimos. Voici la prière que Basile adresse aux Occidentaux dans la Lettre CCXLII :

« Arrivés au dernier degré du malheur, nous n'abandonnons pas l'espoir en Dieu, mais nous regardons tout autour de nous dans l'attente de son secours. Voilà pourquoi nous tournons aussi les yeux vers vous maintenant, frères très vénérés de nous. Souvent, au temps de nos afflictions, nous avons pensé que vous vous montreriez à nous, mais, déçus dans notre espérance, nous nous

1. *Iliade*, I, 695-696.

sommes dit, nous aussi : « J'ai attendu quelqu'un qui partageât ma peine, et personne n'est venu; des consolateurs et je n'en ai pas trouvé » [1]. Nos malheurs sont tels que le bruit en est parvenu jusqu'aux extrémités de la terre que nous habitons; et s'il est vrai que, lorsqu'un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui [2], il convenait sans doute que votre miséricorde compatît aux peines que nous endurons depuis si longtemps. Ce n'est pas la proximité des lieux, mais l'union spirituelle qui crée d'ordinaire l'intimité, et nous croyons qu'elle existe pour nous avec votre amour. Comment donc se fait-il que ni lettre de consolation, ni visite de frères, ni rien d'autre de ce qui nous est dû en vertu de la loi d'amour ne nous est arrivé? »

Basile fait suivre sa plainte d'une nouvelle description des malheurs de l'Orient orthodoxe. Puis il reprend et précise sa demande de secours, à laquelle il joint des compliments à l'adresse de ces Occidentaux, qui ont su garder la foi apostolique :

« Comment la parole pourrait-elle vous montrer clairement cette tristesse, si l'expérience même et le spectacle qui s'offre aux yeux ne vous excitaient à la compassion? C'est pourquoi nous vous prions de tendre maintenant du moins la main aux Églises d'Orient désormais tombées sur les genoux, et d'envoyer des hommes pour leur rappeler les récompenses qui sont réservées aux souffrances supportées patiemment pour le Christ. La parole qu'on est habitué à entendre n'est pas d'ordinaire aussi efficace que ne l'est la voix étrangère pour apporter la consolation, surtout lorsque ceux qui parlent sont des hommes connus très honorablement, par la grâce de Dieu, tels que la renommée vous annonce à toute l'humanité : vous avez maintenu votre foi à l'abri des blessures, vous avez gardé inviolable le dépôt apostolique. »

Après avoir mis en regard de l'heureux état religieux des Occidentaux les ruines causées par l'hérésie dans les

1. *Psaume* LXVIII, 21.
2. I *Cor.*, XII, 26.

Églises d'Orient, Basile termine sa lettre en résumant les objets de sa demande :

« Vous, ô très aimés de nous et très désirés, soyez les médecins des blessés et les précepteurs de ceux qui se portent bien : guérissez ce qui est malade et préparez à la piété ce qui est sain. »

La Lettre CCXLIII (376), aux évêques d'Italie et de Gaule, est un appel encore plus angoissé aux frères latins et un cri d'alarme plus déchirant :

« Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a bien voulu appeler toute l'Église de Dieu son corps, et qui nous a pris un à un pour faire de nous les membres les uns des autres, nous a donné aussi à tous d'avoir avec tous des relations intimes, selon l'harmonie qui doit régner entre les membres. C'est pourquoi, bien que nous soyons très éloignés les uns des autres par la distance qui sépare nos demeures, nous sommes voisins les uns des autres, si l'on considère notre union. Donc puisque la tête ne peut dire aux pieds : « Je n'ai pas besoin de vous [1] », vous non plus de toute façon vous n'aurez pas le cœur de nous repousser, mais vous compatirez d'autant plus aux afflictions auxquelles nous avons été livrés à cause de nos péchés, que nous nous réjouissons avec vous de la gloire qui vous entoure dans la paix dont vous a gratifiés le Seigneur. D'autres fois déjà nous avons crié vers votre amour, pour que vous nous envoyiez du secours et de la sympathie; mais, parce que notre châtiment n'était pas complet, il vous a été absolument interdit de vous lever pour nous porter secours. Nous cherchons surtout à obtenir que l'empereur [2] qui exerce son commandement sur votre pays soit éclairé lui aussi par votre piété sur la confusion qui règne chez nous; et si c'est là une tâche désagréable, que du moins quelques-uns de chez vous viennent visiter et consoler les affligés, pour se mettre sous les yeux les souffrances de l'Orient. Celles-ci, vos oreilles ne peuvent les percevoir, parce qu'on ne trouve pas de parole capable de vous faire voir clairement notre situation. »

1. I *Cor.*, XII, 21.

2. Probablement Gratien, qui succéda, comme empereur d'Occident, à Valentinien, mort le 19 novembre 375.

Après avoir décrit avec de nouveaux détails la persécution que les Ariens font subir aux orthodoxes, Basile reprend sa prière :

« Nous écrivons ces choses à des hommes qui les connaissent, parce qu'il n'y a aucune partie de la terre à ignorer désormais nos malheurs. Aussi ne faut-il pas croire que nous faisons ce discours pour vous instruire ou pour éveiller votre sollicitude. Nous savons que vous ne pourrez jamais nous oublier, pas plus que la mère ne peut oublier les fils de son sein. Mais puisque ceux qui sont tenaillés par une douleur ont coutume d'alléger en quelque manière leurs souffrances par leurs gémissements, nous le faisons nous aussi. Nous nous déchargeons, peut-on dire, du poids de notre chagrin, tandis que nous faisons savoir à votre charité nos malheurs de toutes sortes, dans l'espoir que peut-être, plus fortement excités à prier pour nous, vous toucherez le Seigneur et vous le ferez se réconcilier avec nous. » [1]

Plus loin : « Considérez donc nos souffrances comme vôtres, en vrais disciples du Seigneur. Ce n'est pas pour l'argent, ce n'est pas pour la gloire, ce n'est pas pour quelque autre bien temporel que nous guerroyons : c'est pour l'héritage commun, pour le trésor ancestral de la foi saine, que nous tenons fermes dans le combat. Prenez part à notre douleur, vous les amis de vos frères... Combattez pour les peuples, et ne considérez pas seulement votre situation : ne vous dites pas que vous êtes à l'ancre dans des ports tranquilles, parce que la grâce de Dieu vous procure un abri contre toutes les tempêtes provoquées par les vents de la perversité. Non, tendez la main à celles des Églises qu'agite l'ouragan, de peur que pour avoir été abandonnées elles ne subissent un jour le naufrage complet de la foi. »

Nous avons cité, à propos du schisme d'Antioche, la réponse du pape Damase, que Dorothée rapporta de Rome à Basile. Nous avons vu que, si elle n'était pas favorable à Mélèce, la saine doctrine qu'elle exposait était faite pour rassurer et réconforter l'évêque de Césarée.

1. *Isaïe*, XLIX, 15.

Dans les trois Lettres CCLIII, CCLIV et CCLV, écrites en 376, Basile fait part à ses correspondants de la joie que lui ont procurée la lettre de Damase et le rapport de Sanctésimos sur l'heureux état des Églises occidentales et sur leurs dispositions bienveillantes à l'égard de leurs sœurs d'Orient.

Dans la Lettre CCLIII il écrit aux prêtres d'Antioche :

« Les préoccupations que vous avez au sujet des Églises de Dieu seront en partie calmées par notre très désiré et très pieux frère Sanctésimos le comprêtre, lorsqu'il vous exposera les sentiments affectueux de tout l'Occident à notre égard... Tous les autres successivement ne nous ont révélé que comme à demi les dispositions des hommes de là-bas et l'état des affaires; mais lui, comme il est capable de pénétrer les desseins des hommes et d'étudier à fond et minutieusement l'état des affaires, il vous dira tout et conduira partout comme par la main votre noble ardeur. »

Dans la Lettre CCLIV il écrit à Pélage, évêque de Laodicée de Syrie :

« Sanctésimos te racontera tout lui-même, et les faits qui nous concernent et ceux dont la nouvelle nous est parvenue d'Occident. Tu te réjouiras certes à son récit, mais lorsqu'il parlera des troubles qui règnent chez nous, peut-être ajoutera-t-il quelque chagrin et quelque souci à ceux qui se trouvent déjà dans ton noble cœur. »

Basile ne peut s'empêcher de gémir sur l'état malheureux des Églises orientales, quand il entend parler de la paix dont jouissent les Occidentaux. C'est la même comparaison que l'on retrouve dans la Lettre CCLV, à Bitos, évêque de Karrhes :

« Sanctésimos a supporté bien des fatigues au cours de son voyage, et il t'exposera en détail et avec précision tout ce qu'il a pu observer en Occident. Pour ce qui existe là-bas nous devons rendre grâces au Seigneur et l'adorer, afin qu'il nous donne la même paix, et que nous puissions nous recevoir les uns les autres en toute liberté. »

Après avoir témoigné sa joie aux prêtres d'Antioche et à ses deux collègues, Basile tient à exprimer sa reconnaissance et celle des autres Orientaux à ses frères d'Occi-

dent [1]. Ce fut l'occasion de la Lettre CCLXIII, écrite au printemps de 377. Très habilement Basile s'autorise de la bienveillance que lui ont montrée les Occidentaux pour leur présenter une demande, toujours la même, celle d'une visite. S'ils ne peuvent venir en personne, qu'ils envoient du moins des lettres de réconfort :

« Que le Seigneur notre Dieu, en qui nous avons espéré, accorde à chacun de vous, pour lui permettre d'atteindre l'objet de son espérance, une grâce aussi grande que la joie dont vous avez vous-mêmes rempli nos cœurs ! Cette joie, vous nous l'avez procurée avec la lettre que vous nous avez écrite par l'entremise de nos très désirés comprêtres [2], et aussi par la sympathie que vous nous avez témoignée au milieu de nos peines : vous étiez comme revêtus des entrailles de la miséricorde, ainsi que nous l'ont rapporté les hommes dont nous venons de parler. Bien que nos blessures demeurent les mêmes, cela nous procure un peu de soulagement, que nous ayons des médecins tout prêts qui pourraient, s'ils en saisissaient l'occasion, apporter un prompt remède à nos douleurs. C'est pourquoi, de nouveau, par l'entremise de nos frères chéris, nous vous saluons et nous vous demandons, si le Seigneur vous donne la liberté de venir vers nous, de ne pas craindre de nous visiter, car la visite des malades relève du plus grand commandement. Et si le Dieu de bonté, qui est aussi le sage économe de notre vie, réserve cette faveur pour un autre temps, du moins écrivez-nous tout ce qu'il convient que vous écriviez pour la consolation des affligés et le redressement de ceux qui sont brisés. Nombreuses, en effet, sont les brisures que l'Église a déjà subies, et grande est l'affliction qu'elles nous causent. De nulle part ailleurs nous n'attendons de secours, si par vous, ses serviteurs sincères, le Seigneur ne nous envoie pas le remède espéré. »

Basile précise l'objet de sa demande. L'arianisme, qui est désormais sur son déclin et replié sur lui-même, n'est plus aussi redoutable. Le danger est ailleurs :

1. Basile remercie tous les Occidentaux de la lettre du pape Damase.

2. Dorothée et probablement Sanctésimos.

« L'hérésie arienne, avec son effronterie et son impudence, après s'être ouvertement séparée du corps de l'Église, se tient dans sa propre erreur et nous cause peu de dommage, parce que l'impiété de ses adhérents est évidente pour tous; mais ceux qui sont revêtus de la peau de brebis, qui s'abritent derrière une apparence de caressante douceur, alors qu'au-dedans ils déchirent sans pitié les troupeaux du Christ, et qui, parce qu'ils sont sortis de chez nous, causent facilement du dommage aux simples, ce sont ceux-là qui sont redoutables et dont il est difficile de se garder. Nous demandons à votre conscience de les dénoncer à toutes les Églises d'Orient, pour qu'ils aillent droit leur chemin et qu'ils soient sincèrement avec nous, ou bien pour qu'ils se tiennent dans leur perversité et qu'ils gardent leur dommage renfermé en eux-mêmes, en eux seuls, sans pouvoir, à la faveur de la communion imprudemment accordée, communiquer leur propre mal à ceux qui les approchent. Il est nécessaire de faire mention d'eux en les désignant par leurs noms, pour que vous connaissiez vous-mêmes ceux qui fomentent les troubles chez nous, et que vous rendiez leur culpabilité évidente pour vos Églises. Notre parole est suspecte à la plupart des gens, parce qu'on nous soupçonne d'avoir adopté à leur égard, à cause de certaines rivalités personnelles, l'attitude d'une âme aux sentiments mesquins. Vous, au contraire, vous avez d'autant plus d'autorité auprès des peuples, que vous vous trouvez établis plus loin de ces hommes. Ajoutons que la grâce qui vient de Dieu vous aide à prendre soin de ceux qui sont accablés. Si de plus vous êtes assez nombreux à prendre en même temps d'un commun accord les mêmes décisions, il est évident que le grand nombre de ceux qui auront décidé disposera tout le monde à accepter sans discussion les décisions prises. »

Basile, qui n'a pas jugé opportun de désigner lui-même par leurs noms ceux qu'il estimait devoir l'être, va s'exprimer plus expressément contre trois personnages : Eustathe de Sébaste, qui fait cause commune avec ceux qui anathématisent le terme *consubstantiel*, et qui est le chef de file des Pneumatomaques; Apolinaire de Laodicée, qui a composé des écrits scandaleux sur la Résurrection et sur

l'Incarnation; Paulin, dont l'ordination n'est pas à l'abri des reproches, et qui, dans sa sympathie pour les dogmes de Marcel, admet dans sa communion les disciples de cet hérétique. Basile demande aux Occidentaux de condamner ces trois personnages.

Nous avons étudié le cas d'Eustathe de Sébaste et celui d'Apolinaire de Laodicée. De Paulin il a été question tout au long de notre étude sur le schisme d'Antioche. Nous avons vu que le concile de Rome (fin de 377), qui reçut la lettre de Basile, ne fit pas droit aux demandes qu'elle contenait. De la réponse romaine nous ne possédons que le fragment suivant :

« Nous ne pouvons ajouter aucune faveur qui fasse que nos œuvres puissent vous apporter même un petit rafraîchissement : vous éprouverez pourtant, bienheureux frères, une grande consolation, si, instruits de l'intégrité de notre foi, vous mettez votre gloire à vous unir à nous dans un même sentiment; il sera suffisant et plus que suffisant que vous soyez d'avance convaincus, comme il convient, que nous avons de la sollicitude pour nos membres. Gardant partout inviolable la foi du concile de Nicée, sans hypocrisie de mots ni corruption de sens, nous ne mettons d'aucune façon l'Esprit-Saint à part; mais nous le vénérons avec le Père et le Fils, comme parfait en toutes choses, en vertu, en honneur, en majesté, en divinité. De même aussi nous sommes assurés de la plénitude du Dieu Verbe, qui n'a pas été projeté, mais qui est né, qui ne reste pas non plus dans le Père, pour n'avoir pas d'existence. Nous sommes assurés que cette plénitude, subsistant d'éternité en éternité, a pris l'homme parfait, c'est-à-dire tout entier, et l'a sauvé. » [1]

C'est pendant ce concile de Rome que Pierre, l'évêque d'Alexandrie, eut avec Dorothée, en présence du pape Damase, des entretiens au cours desquels il accusa d'arianisme Mélèce d'Antioche et Eusèbe de Samosate, les deux amis de Basile. Ce fait nous est rapporté dans la Lettre CCLXVI (377), à Pierre, l'évêque d'Alexandrie.

1. P.L., T. XIII, p. 353-354.

Cette Lettre CCLXVI est la dernière qui contienne un témoignage sur les rapports de Basile avec l'Occident.

Conclusion

La grande idée de son épiscopat, l'union des orthodoxes d'Orient avec ceux d'Occident, Basile ne put la réaliser. A en juger par cette correspondance, si les rapports entre les deux parties de l'Église ne furent pas toujours tendus, ils furent rarement cordiaux. Les Latins ne parlaient pas la même langue que leurs frères d'Orient, et leur esprit, plus positif et moins subtil que l'esprit grec, n'allait pas aussi loin que lui dans l'examen des questions théologiques. Les jugements que les Occidentaux portaient sur les personnes ne s'accordaient pas toujours avec ceux des Orientaux, et particulièrement avec ceux de Basile. Basile, d'ailleurs, malgré son sens politique, avait lui-même ce caractère d'une fierté un peu hautaine qu'il prêtait à Damase, et qui ne facilitait pas ses relations avec ses collègues latins. Mais, si Basile ne parvint pas à réunir les orthodoxes des deux parties de l'Église, du moins réussit-il à grouper dans la même communion tous les orthodoxes orientaux, qu'il avait groupés précisément pour les unir à leurs frères latins.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ÉVÊQUE ET LE MÉTROPOLITAIN

I

L'ÉVÊQUE DE CÉSARÉE

Basile n'attendit pas d'être évêque pour avoir la sollicitude des Églises. Les deux Lettres XXVIII et XXIX le prouvent.

Dans la Lettre XXVIII (368), écrite à l'Église de Néocésarée, pour la consoler de la mort de son évêque Mousonios, Basile met en garde le clergé et les fidèles de cette Église contre les hérétiques qui voudraient leur imposer l'un des leurs comme successeur de l'évêque défunt. Il leur demande d'aider les orthodoxes à choisir un homme d'une doctrine irréprochable.

La Lettre XXIX (fin de 368 ou début de 369), adressée à l'Église d'Ancyre, après la mort de son évêque Athanase, se termine par un appel à la concorde.

Nous allons voir maintenant les lettres qui datent de l'épiscopat. Celles qui furent écrites pour défendre Césarée, victime de la division de la Cappadoce en deux provinces, seront étudiées au chapitre qui traite de l'action sociale de Basile. Nous verrons les conséquences de cette division dans le domaine ecclésiastique, et les difficultés qu'elle suscita au métropolitain de la Cappadoce Première. C'est

sur les autres lettres qui se rapportent au gouvernement de l'Église, que nous nous arrêterons ici.

Nous devons citer d'abord les passages de la correspondance qui montrent que Basile s'est acquitté, autant que sa mauvaise santé le lui permettait, des obligations que lui imposait le gouvernement de son diocèse de Césarée. Il parle lui-même du devoir des évêques dans la Lettre CCVI (375), à l'évêque Elpidios :

« Nous sommes obligés de remplir les ministères qui nous ont été assignés par le Maître, et d'être en toutes choses tout prêts pour l'administration des Églises. »

Plus haut, dans la même lettre, il dit que, malgré sa mauvaise santé, il visite son diocèse :

« Je suis dans un tel état que c'est tout juste si je puis supporter les voyages à l'intérieur de ma patrie, ceux que nous sommes obligé de faire pour visiter les paroisses de notre territoire. »

Nous verrons, au paragraphe qui traite des prières en commun et des assemblées en l'honneur des martyrs, quelle importance Basile attachait à ces pieuses réunions.

Sa piété à l'égard des martyrs pouvait lui faire entreprendre un voyage dont sa santé devait souffrir. Il écrit dans la Lettre CCII (375), à Amphiloque d'Iconion :

« Pour avoir fait en voiture la route jusqu'aux sanctuaires des martyrs, je suis presque retombé dans la même maladie. »

Basile était sollicité de s'occuper de l'élection des chorévêques [1] qui devaient être mis à la tête des bourgs soumis à sa juridiction. Dans la Lettre CCXC (écrite pendant l'épiscopat), il répond à Nectaire qui l'avait prié d'assumer ce nouveau souci :

« Pour ce qui concerne l'élection de ceux qui doivent être mis à la tête de la confédération des bourgs, si je dois faire quelque chose pour plaire aux hommes, ou pour

1. Les chorévêques étaient en quelque sorte des évêques auxiliaires établis dans les bourgs du territoire soumis à la juridiction de l'évêque de la cité principale. On ne tarda pas à juger que beaucoup de ces « évêques des campagnes » étaient peu dignes de l'épiscopat : plusieurs conciles du IVe siècle diminuèrent les pouvoirs des chorévêques et finirent par leur refuser le caractère épiscopal.

prêter l'oreille à des prières, ou pour céder à la crainte, puissé-je ne me mêler jamais de cette affaire ! Ce n'est pas un intendant, c'est un marchand que je serais, car j'échangerais le don de Dieu pour des amitiés humaines. Mais si les suffrages donnés sont donnés par des hommes qui peuvent s'appuyer sur les apparences extérieures pour attester tout ce qu'ils attestent, et si les jugements qui doivent désigner les plus capables sont confiés par notre bassesse à Celui qui connaît les secrets des cœurs, peut-être sera-t-il en tout préférable, après avoir déposé notre témoignage, de nous abstenir de tout zèle, de renoncer à tout esprit de parti, comme si c'était pour des parents que nous avions témoigné, et de prier Dieu de ne pas permettre que ce qui est utile soit méconnu de nous. Ainsi nous n'inscrirons plus au compte de l'homme le résultat obtenu, qu'il se soit produit dans un sens ou dans l'autre, mais nous saurons gré à Dieu de ce qui sera arrivé. En vérité si cette élection se fait selon des considérations humaines, elle ne se fait pas du tout : c'est une imitation de la réalité, mais qui reste très loin de la réalité elle-même. Réfléchis que lorsqu'on s'efforce de toute manière de faire triompher son jugement, on court le danger, qui n'est pas un petit danger, d'attirer un jour à soi le parti du péché. En effet beaucoup de péchés seraient commis, même par ceux de qui on en eût jamais attendu, à cause des penchants de la nature humaine. De plus, quand nous donnons en particulier à nos amis les meilleurs conseils, ce qui arrive souvent, nous ne nous fâchons pas de ne pas paraître convaincants à ceux que nous conseillons; et dans les choses qui ne sont pas soumises à la volonté des hommes, mais à la décision de Dieu, nous nous indignerons de ne pas être préférés aux jugements de Dieu? Si donc ce sont les hommes qui l'accordent, qu'est-il besoin de nous le demander, et pourquoi chacun ne le recevrait-il pas de lui-même? Si c'est le Seigneur, il convient de prier, non de s'indigner, et dans la prière il ne faut pas demander l'accomplissement de sa propre volonté, mais s'en remettre à Dieu, qui nous dispense ce qui est utile. »

Cette lettre nous révèle que les intrigues n'étaient pas absentes de ces élections qui devaient donner des chefs aux groupements religieux.

Basile savait même, à l'occasion, défendre les droits de l'Église. Nous le voyons par la Lettre CCLXXXVI (écrite pendant l'épiscopat), adressée à un *comentarésios* [1]:

« On a saisi dans cette église quelques-uns des malfaiteurs de métier qui volaient, contre le précepte du Seigneur, des vêtements grossiers de pauvres gens, qu'il faudrait plutôt habiller que dépouiller. Ils ont été saisis par ceux qui sont chargés de veiller au bon ordre de l'église. Tu as cru que, puisque tu t'occupes des affaires publiques, il était dans tes attributions de recevoir cette sorte de gens. Aussi je t'écris pour te faire savoir que les fautes commises dans les églises doivent recevoir de nous la correction qui convient, et qu'il ne faut pas importuner des juges pour les délits de ce genre. C'est pourquoi les vêtements, objet de ce vol sacrilège, que montrent le dépôt qui se trouve chez toi et la copie qui fut écrite en présence de tous les assistants, j'ai donné l'ordre de les recevoir, d'en mettre une partie en réserve pour ceux qui viendraient plus tard, et de distribuer le reste à ceux qui étaient là. Quant aux hommes, j'ai demandé qu'on les remît dans le droit chemin avec les leçons et les admonitions du Seigneur, et je pense que dans le nom de Dieu je les rendrai meilleurs à l'avenir. Ce que ne peuvent faire les coups donnés dans les tribunaux, nous savons que les redoutables jugements du Seigneur le réalisent souvent. S'il te semble bon d'en référer là-dessus au comte, nous avons assez de confiance dans la justice elle-même et dans la droiture de cet homme pour te permettre de faire ce que tu veux. »

Ces derniers mots montrent que la confiance de Basile en ce comentarésios n'est que relative.

1. Le mot latin *commentariensis* pouvait désigner plusieurs catégories de fonctionnaires. Il désigne ici un fonctionnaire dont une des charges consistait à surveiller les prisons. A Rome, les *triumviri capitales*, chargés de la surveillance des prisons publiques, avaient sous leurs ordres un *commentariensis* et plusieurs esclaves publics. Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Tome Premier, Deuxième Partie, page 918.

II

LE MÉTROPOLITAIN ET LA SOLLICITUDE DE TOUTES LES ÉGLISES

Les lettres qui suivent prouvent que la sollicitude de Basile ne se limitait pas à son Église de Césarée, mais qu'elle s'étendait aux Églises des provinces voisines.

La Lettre LXXXI (372) est une réponse de Basile à l'évêque Innocent, qui lui avait demandé de lui envoyer un successeur. Basile ne donne pas le nom de la localité pour laquelle on lui adressait cette demande. Il dit seulement qu'elle était vaste et célèbre, et qu'elle était située loin de Césarée. Peut-être même se trouvait-elle hors de la juridiction du métropolitain de la Cappadoce Première, mais le prestige personnel de celui-ci ne s'arrêtait pas aux frontières de sa province. La lettre vaut d'être citée en entier :

« Autant j'ai eu de joie à recevoir une lettre de ta charité, autant j'ai éprouvé de chagrin que tu aies voulu nous imposer le fardeau d'une sollicitude qui dépasse nos forces. Comment, en effet, pourrions-nous à une telle distance devenir maître d'une telle administration? Tant que l'Église vous possède, elle se repose comme sur des soutiens appropriés; mais si le Seigneur décide quelque mesure au sujet de votre vie, quels hommes puis-je envoyer d'ici, entourés de la même considération que vous, pour prendre soin des frères de là-bas? C'est précisément ce que tu as demandé dans ta lettre, et tu agis avec raison et prudence, quand tu veux voir de ton vivant celui qui après toi doit gouverner le troupeau choisi du Seigneur : c'est ce que le bienheureux Moïse a désiré voir, et qu'il a vu [1]. Donc comme le lieu est vaste et célèbre, que ton œuvre jouit d'une renommée étendue, que les circonstances sont difficiles et exigent un grand pilote,

1. Moïse avait obtenu de Dieu un successeur en la personne de Josué.

à cause des tempêtes continuelles et des flots qui se soulèvent contre l'Église, je n'ai pas pensé qu'il fût sans danger pour mon âme de traiter l'affaire par acquit de conscience, surtout avec le souvenir de ce que tu as écrit, que tu te proposes de te dresser contre moi en présence du Seigneur, et de m'intenter un procès pour avoir négligé les Églises. Afin donc de ne pas en venir à un jugement avec toi, mais plutôt d'avoir en toi un associé pour ma défense auprès du Christ, après avoir promené mes regards sur le sénat de la ville j'ai choisi le vase le plus précieux, le fils spirituel [1] du bienheureux Hermogène, l'homme qui a écrit au grand concile [2] la grande et indestructible profession de foi : prêtre de l'Église depuis de longues années déjà, d'un caractère rassis, instruit des canons, d'une foi scrupuleuse, il a vécu jusqu'à présent dans la continence et l'ascèse, bien que la rigueur de cette rude discipline ait désormais consumé sa chair; il est pauvre et sans aucune ressource en ce monde, au point même de manquer de pain et d'être obligé de gagner sa vie en travaillant de ses mains en compagnie des frères qui sont avec lui. Il m'est agréable de te l'envoyer. Si donc, de ton côté, tu désires un tel homme, et non un jeune quelconque, dont la seule capacité serait d'être envoyé et de parer aux nécessités temporelles, vite, à la première occasion juge à propos de m'écrire, pour que je t'envoie cet homme, qui est l'élu de Dieu, bien fait pour cette tâche, objet de vénération pour ceux qui le rencontrent, et qui instruit avec douceur les adversaires. Je pouvais l'envoyer aussitôt, mais, comme de ton côté tu avais pris les devants pour obtenir un homme, d'ailleurs vertueux et que nous chérissons, mais bien inférieur à celui dont je viens de parler, j'ai voulu te faire connaître clairement mon opinion personnelle, afin que, si tu désires un homme tel que le mien, tu envoies l'un des frères le prendre vers l'époque des jeûnes, ou que tu nous écrives, si tu n'as personne qui puisse supporter la fatigue du voyage à faire pour venir jusqu'à nous. »

Dans la Lettre LXXXII (fin de 371 ou début de 372),

1. Il avait été ordonné par Hermogène.
2. Le concile de Nicée.

à Athanase, évêque d'Alexandrie, Basile se donne comme l'ambassadeur des orthodoxes d'Orient :

« Puisque tout ce qu'il y a de sain autour de nous est désormais ancré sincèrement dans sa foi pour la communion et l'unité avec ceux qui ont les mêmes sentiments, nous avons pris la hardiesse de venir prier ton indulgence de nous écrire à tous une lettre qui nous conseille ce qu'il faut faire. Ainsi, en effet, ils veulent que vienne de toi l'initiative de leurs entretiens pour la communion. Mais comme peut-être ils te paraissent suspects à cause du souvenir du passé, fais ceci, Père très aimé de Dieu : envoie-moi les lettres aux évêques, soit par l'un des hommes de là-bas qui ont ta confiance, soit même par le frère Dorothée, notre condiacre ; quand je les aurai reçues, je ne les donnerai pas avant d'avoir les réponses des évêques ; sinon, « Je serai pécheur contre toi tous les jours de ma vie » [1]. Certes cette parole ne dut pas inspirer plus de crainte à celui qui l'a dite le premier à son père, qu'elle ne m'en inspire à moi maintenant, qui te la dis à toi, mon père spirituel. Et si de toute façon tu t'y refuses, du moins décharge-nous de l'accusation que nous pourrions encourir pour ce ministère, car c'est sans ruse et sans artifice, par désir de la paix et de notre union mutuelle, à nous qui avons les mêmes sentiments sur le Seigneur, que nous en sommes venu à nous charger de cette ambassade et de cette entremise. »

Basile ne paraît pas rassuré sur le succès de son ambassade auprès d'Athanase. « Le souvenir du passé », qui rend certains orthodoxes suspects à l'évêque d'Alexandrie, est celui du refus obstiné de Mélèce et de son groupe de le recevoir dans leur communion. Nous avons parlé, à propos du schisme d'Antioche, du différend qui sépara Athanase de Mélèce, et nous avons cité les deux témoignages de Basile sur ce différend.

La Lettre XCIX (372), au comte Térence, nous apprend

1. C'est le serment avec lequel Juda promit à Jacob, son père, de lui ramener d'Égypte Benjamin sain et sauf (*Gen.*, XLIII, 8-10). Basile omet de dire qu'il a écrit aux évêques pour leur annoncer son ambassade auprès d'Athanase.

que l'empereur Valens avait chargé Basile de donner des évêques à l'Arménie, bien que cette province ne fût pas du ressort du métropolitain de Césarée. On voit par là de quelle considération Basile jouissait auprès de l'empereur. Il s'excuse d'abord de n'avoir pas pu s'acquitter de la tâche qu'on lui avait imposée, et il en donne la raison :

« Comment donc m'eût-il été possible, mon très honoré, de faire quelque chose de la tâche imposée et de donner des évêques à l'Arménie, alors que celui [1] qui partage mes soucis était ainsi disposé à mon égard? Et pourtant, avec son aide, j'espérais trouver les hommes qu'il fallait, parce qu'il y en a sur son territoire qui sont pieux, prudents, qui connaissent la langue du pays et qui sont instruits des autres caractères particuliers de cette race; bien que je sache leurs noms, je les tairai délibérément, pour que rien ne vienne empêcher qu'on rende service, du moins en d'autres temps, à l'Arménie. »

Mais aussitôt après Basile montre qu'il n'attend pas *d'autres temps* pour rendre à l'Arménie d'autres services que celui qu'il vient, bien malgré lui, de lui refuser :

« Et maintenant, venu jusqu'à Satale dans un tel état de santé, j'ai paru avec la grâce de Dieu rétablir la situation pour tout le reste : j'ai mis la paix entre les évêques d'Arménie et je leur ai adressé les paroles qui convenaient, pour les faire renoncer à leur désaccord habituel et revenir au soin authentique du Seigneur pour ses Églises; je leur ai même donné des règles au sujet des violations de la loi commises sans scrupule en Arménie, et je leur ai dit comment il convenait qu'ils s'occupassent de leur tâche. »

Dans le temps même où il poursuivait son travail de pacification, Basile était sollicité par une Église de lui donner un évêque :

« J'ai reçu aussi une pétition de l'Église de Satale, dans laquelle on nous priait de lui donner un évêque. »

Et Basile prenait encore la peine de réhabiliter un évêque d'Arménie :

« Je me suis occupé encore de rechercher l'origine des mauvais propos répandus sur notre frère Cyrille, l'évêque

1. Théodote, évêque de Nicopolis d'Arménie, qui était alors en différend avec Basile.

d'Arménie, et, avec la grâce de Dieu, nous avons découvert qu'ils avaient été lancés au mépris de la vérité, par suite d'une calomnie de ses ennemis : ils la confessèrent même ouvertement devant nous. Nous avons paru apaiser quelque peu en sa faveur le peuple de Satale, de manière qu'il n'évitât plus sa communion. »

Pour finir Basile s'excuse de n'avoir pu faire davantage. C'est, dit-il, « à cause du désaccord qui nous sépare les uns des autres, par suite des artifices du diable. »

Malgré cette réserve, Basile avait en somme réussi son œuvre de pacification en Arménie. Nous allons voir maintenant qu'il fit droit à la demande de l'Église de Satale et qu'il lui donna un évêque. La Lettre CII (372) annonce et présente cet évêque aux citoyens de Satale :

« C'est moi qui, ému par vos prières personnelles, comme par celles de tout le peuple, ai accepté le souci de votre Église et qui vous ai promis devant le Seigneur de ne rien omettre de ce qui était en mon pouvoir. C'est pourquoi j'ai été obligé, selon ce qui est écrit, de toucher comme à la pupille de mon œil [1], tellement l'extraordinaire estime que j'ai pour vous ne m'a permis, par égard pour vos demandes, de ne me souvenir de rien, ni de la parenté, ni des relations habituelles que j'avais depuis mon enfance avec cet homme [2]. Oubliant toutes les raisons personnelles que j'avais pour justifier mon intimité avec lui, sans tenir compte non plus du grand nombre des plaintes que fera entendre mon peuple, privé de son autorité, sans faire attention aux larmes de tous ses parents, au chagrin de sa vieille mère, qui ne se repose que sur les soins dont il l'entoure, méprisant tous ces motifs réunis, si importants et si nombreux qu'ils fussent, je n'ai eu qu'un seul but : parer votre Église de l'autorité d'un si grand homme et lui porter secours, puisqu'elle est désormais tombée sur les genoux pour avoir été longtemps privée de chef, et qu'elle a besoin, pour se relever, d'une direction ferme et puissante. Voilà quelle a été notre conduite. Nous demandons maintenant que la vôtre ne se montre pas inférieure à notre espoir et ne trahisse pas l'assurance que nous

1. *Zach.*, II, 8.
2. Poiménios. Basile lui écrira la Lettre CXXII.

avons donnée à cet homme de l'avoir envoyé chez des parents et chez des amis. Que chacun de vous ait à cœur de surpasser les autres dans son empressement et son affection à l'égard de l'homme qu'il est. Tâchez donc de montrer cette belle émulation et, par votre extrême prévenance, de consoler son cœur, pour lui faire oublier une patrie, oublier des parents, oublier un peuple aussi attaché à son autorité qu'un enfant nouveau-né au sein maternel. Nous avons envoyé Nicias avant lui pour faire connaître à votre mérite ce qui a été fait, afin que d'avance vous célébriez une fête et rendiez grâces au Seigneur, qui a daigné par nous réaliser votre vœu. »

Cette lettre est suivie, comme d'un court résumé, de la Lettre CIII (372), aux habitants de Satale :

« Le Seigneur a fait se réaliser les demandes de son peuple et lui a donné par notre bassesse un pasteur digne de ce nom, qui ne trafique pas de la parole, comme font la plupart, et qui de plus, pour nous qui aimons la droiture de l'enseignement et qui avons accepté la vie conforme aux préceptes du Seigneur, est capable de nous plaire au-delà de toute limite dans le nom du Seigneur. C'est lui qui l'a rempli de ses dons spirituels. »

Les habitants de Satale n'étaient pas les seuls Arméniens à recourir au métropolitain de Césarée. Celui-ci écrit dans la Lettre CXXXVIII (373), à Eusèbe de Samosate :

« Ceux de Sébaste qui partagent nos sentiments, ayant mis à nu la plaie cachée de l'opinion perverse d'Eustathe, nous demandent d'avoir d'eux quelque souci ecclésiastique. »

Aussitôt après il fait part à son ami de l'invitation et de la demande que lui adresse une ville de Pisidie :

« Iconion est une ville de Pisidie : autrefois elle était la première après la plus grande, et maintenant elle est encore première à la tête d'une partie qui, ayant été composée de morceaux différents, a reçu un gouvernement de province particulière [1]. Elle nous invite à la visiter pour lui donner un évêque, car Faustinos est mort. Donc, pour savoir s'il ne faut pas craindre les ordinations étrangères,

1. La Lycaonie, dont Iconion devenait la métropole.

pour savoir quelle réponse donner à ceux de Sébaste, ...j'avais besoin de m'instruire par moi-même dans un entretien personnel avec ton mérite, et j'ai été privé de tout cela par ma maladie actuelle. »

Dans cette lettre Basile montre la grande estime où il tenait Eusèbe, qui fut peut-être son ami le plus sûr; mais nous pouvons affirmer que le métropolitain de Césarée avait assez de sens théologique et d'esprit politique pour répondre lui-même aux questions qu'il posait à l'évêque de Samosate. En tout cas nous savons qu'il fit droit à la demande de l'Église d'Iconion et qu'il donna à celle-ci un évêque. Cet évêque est Amphiloque, celui auquel sont adressées les trois lettres canoniques. C'est pour lui donner confiance, alors qu'il venait d'être ordonné et qu'il redoutait sa nouvelle charge, que Basile lui écrivit la Lettre CLXI (374) [1]:

« Béni soit Dieu qui choisit dans chaque génération ceux qui lui plaisent, qui distingue les vases d'élection, et qui s'en sert pour le ministère des choses saintes. C'est lui qui maintenant encore, alors que, comme tu le dis toi-même, tu fuyais non pas notre personne, mais l'appel que tu t'attendais à recevoir par notre intermédiaire, c'est lui qui t'a saisi dans les inévitables filets de la grâce et qui t'a conduit au cœur de la Pisidie. C'est là que tu dois prendre des hommes au Seigneur, et tirer des profondeurs à la lumière ceux qui ont été pris par le diable, pour leur faire accomplir la volonté de Dieu. Dis donc toi aussi les paroles du bienheureux David: « Où faut-il m'en aller pour m'éloigner de ton Esprit? Et pour m'éloigner de ta face où faut-il m'enfuir? » [2]. Telles sont les merveilles qu'accomplit l'ami des hommes, notre Maître. Des ânesses sont perdues pour qu'il y ait un roi d'Israël [3]. Mais celui-là, comme il était israélite, fut donné à Israël, tandis que la terre qui t'a nourri et qui t'a fait monter à

1. Amphiloque, cousin germain de Grégoire de Nazianze, avait été avocat à Constantinople. Installé par Basile comme évêque à Iconion, il fut un pasteur accompli, soucieux de préserver la foi de ses fidèles contre les hérésies.

2. *Psaume* CXXXVIII, 7.

3. I *Rois*, IX, 3.

un tel degré de vertu ne te possède pas et voit sa voisine se glorifier de sa propre parure. Mais, puisque tous ceux qui espèrent dans le Christ ne forment qu'un seul peuple, et que les fidèles du Christ ne forment maintenant qu'une seule Église, bien qu'on l'appelle par des noms de lieu différents, la patrie elle aussi est heureuse et se réjouit des dispositions du Seigneur : elle estime non pas qu'elle a perdu un homme, mais que par un homme elle a conquis des Églises entières. Puisse seulement le Seigneur nous accorder, si nous sommes présent, de voir, et, si nous sommes absent, d'apprendre tes progrès, ceux que tu fais dans l'Évangile, et d'apprendre aussi le bon ordre des Églises !

Agis donc en homme et sois fort, marche à la tête du peuple que le Très-Haut a confié à ta droite. Gouverne comme un sage pilote, domine par ta décision toute tempête excitée par les vents hérétiques, garde ton navire de l'immersion dans les flots salés et amers de la doctrine perverse, et attends le calme que fera le Seigneur, lorsqu'il se sera trouvé une voix digne de le réveiller pour commander aux vents et à la mer [1]. Si tu veux nous visiter, nous qui sommes poussé désormais par notre longue maladie vers l'issue fatale, n'attends ni une occasion, ni le signe qui pourrait venir de nous, car tu sais que pour des entrailles de père tout est occasion favorable pour embrasser un fils chéri, et que les sentiments de l'âme valent mieux que tout discours. Ne te plains pas d'une charge au-dessus de tes forces. A supposer que tu dusses porter seul ce fardeau, même ainsi il ne serait pas pesant, mais tout à fait supportable ; et si c'est le Seigneur qui le porte avec toi, « Jette sur le Seigneur ton souci, et il agira lui-même » [2]. Permets seulement qu'on t'adresse cette prière, de veiller en toutes choses à ne pas te laisser toi-même emporter avec les autres par les mauvaises habitudes, mais à changer en profit, grâce à la sagesse que Dieu t'a donnée, les maux qui ont pris les devants. En effet le Christ t'a envoyé non pour en suivre d'autres, mais pour guider toi-même ceux qui veulent se sauver. Nous

1. *Matth.*, VIII, 26 — *Marc*, IV, 39 — *Luc*, VIII, 24.
2. *Psaume* LIV, 23.

te demandons aussi de prier pour nous, afin que, si nous sommes encore en cette vie, nous soyons jugé digne de te voir avec ton Église, et, si nous recevons désormais l'ordre de partir, nous puissions vous voir là-bas près du Seigneur. Cette Église sera comme une vigne féconde en bonnes œuvres, et toi, comme un sage agriculteur et un bon serviteur qui donne en temps utile à ses compagnons de service leur mesure de blé, tu recevras la récompense d'un fidèle et prudent économe [1]. Tous ceux qui sont avec nous saluent ta piété. Puisses-tu être fort et plein de joie dans le Seigneur ! Puisses-tu garder bon renom pour les dons de l'Esprit et de la sagesse ! »

Il est difficile de montrer plus d'habileté que Basile n'en montre dans cette lettre. On admire l'adresse qu'il déploie pour faire accepter au nouvel évêque une charge que celui-ci jugeait au-dessus de ses forces. On ne peut pas non plus s'empêcher de voir quelle autorité tyrannique le métropolitain de Césarée exerçait même sur ses amis, quand il s'y croyait contraint par une nécessité administrative. Nous le constaterons encore à propos de la promotion de Grégoire de Nazianze au siège de Sasime.

Dans la Lettre CXLI (373), à Eusèbe de Samosate, Basile justifie d'abord son absence du synode qu'Eusèbe avait réuni à Samosate :

« J'ai déjà reçu deux lettres de ta divine et parfaite sagesse. L'une nous laissait voir clairement avec quelle impatience nous avons été attendu par le peuple qui est sous la main de ta sainteté, et quel chagrin nous avons causé par notre absence du très saint synode. L'autre, la plus ancienne, si j'en juge par l'écriture, mais qui nous a été remise la dernière, contenait des instructions dignes de toi, et qui nous sont nécessaires pour nous empêcher de négliger les Églises de Dieu et d'abandonner peu à peu à nos ennemis la direction des affaires, ce qui accroîtrait leur autorité et diminuerait la nôtre. Je crois avoir répondu à chacune des deux lettres. Cependant maintenant encore, puisqu'il n'est pas sûr que ceux à qui ce soin avait été confié aient conservé nos réponses, je veux me défendre sur les mêmes sujets. Pour justifier mon absence je puis

1. *Luc*, XII, 42.

écrire un motif très véritable, dont le bruit, je pense, est parvenu jusqu'à ta sainteté : j'ai été retenu par une maladie, celle qui m'a fait descendre jusqu'aux portes mêmes de la mort. Et encore maintenant, au moment où j'en parle dans ma lettre, j'écris chargé des restes de cette maladie. Ils sont tels qu'ils suffiraient chez un autre pour constituer des maux difficiles à supporter. »

Basile insiste davantage sur l'accusation plus grave, de négliger les Églises, qui était portée contre lui. Il semble qu'Eusèbe lui-même ait craint que cette accusation ne fût quelque peu fondée :

« Non, ce n'est pas par notre négligence que les intérêts des Églises ont été trahis en faveur des adversaires. Je veux à ce sujet que ta piété sache que, soit par paresse, soit par suite d'une attitude encore soupçonneuse et dépourvue de loyauté à notre égard, soit à cause de l'opposition que le diable fait aux bonnes œuvres, les évêques de notre communion n'acceptent pas de nous aider. Apparemment sans doute nous sommes la plupart unis les uns aux autres, et l'excellent Bosporios s'est joint aussi à nous; mais en réalité ils ne nous accordent aucune aide pour ce qu'il y aurait de plus nécessaire. Aussi ce découragement, plus que tout le reste, m'empêche-t-il de recouvrer mes forces, parce que continuellement les crises me reprennent par suite de mon violent chagrin. Que pourrais-je faire seul, puisque les canons, comme tu le sais toi-même, n'accordent pas à un seul les ministères de cette importance? Cependant quel remède n'ai-je pas employé? Quel jugement ne leur ai-je pas rappelé, soit par lettre, soit même dans l'entretien que nous avons eu? »

Les circonstances dans lesquelles eut lieu cet entretien fournirent les éléments d'une petite comédie :

« Les évêques vinrent jusqu'à la ville, à la nouvelle de ma mort. Mais comme Dieu avait décidé qu'ils nous trouveraient vivant, nous leur adressâmes les paroles qui convenaient. Ils me respectèrent, alors que j'étais présent, et promirent tout ce qui convenait, mais, dès qu'ils furent partis, ils se hâtèrent de revenir à leur propre sentiment. Par là nous participons nous aussi au commun état des choses, car le Seigneur manifestement nous abandonne,

nous dont « la charité s'est refroidie parce que l'iniquité s'est multipliée [1]. »

C'est de l'Église d'Isaurie qu'il s'agit d'abord dans la Lettre CXC (374), à Amphiloque, l'évêque d'Iconion :

« C'est d'une manière digne de ton tact et de ton zèle, dont je ne cesse de faire l'éloge, que tu t'es préoccupé des intérêts de l'Église d'Isaurie. Qu'il eût été plus utile à tous que le souci fût partagé entre un plus grand nombre d'évêques, c'est de soi évident, je pense, même pour le premier venu. Cela d'ailleurs n'a pas échappé à ton intelligence : tu as bien indiqué la situation et tu nous l'as fait connaître. Mais il n'est pas facile de trouver des hommes qui soient dignes, et, tandis que nous voulons avoir l'autorité qui vient de la multitude confiante et faire gouverner l'Église de Dieu par un plus grand nombre avec un soin plus minutieux, n'allons-nous pas, à notre insu, jeter la doctrine dans le discrédit à cause de la médiocrité de ceux qui auront été appelés, et faire prendre ainsi aux peuples l'habitude de l'indifférence? Tu le sais toi-même : dans la plupart des cas les mœurs des subordonnés ont coutume de se conformer à celles des chefs. Aussi peut-être serait-il préférable qu'un homme éprouvé, un seul, si toutefois cela même est facile à découvrir, fût mis à la tête de la cité, et qu'on lui confiât le soin de pourvoir, à ses risques et périls, à tous les détails de l'administration. Que ce soit seulement un serviteur de Dieu, un ouvrier dont on n'ait pas à rougir, qui ne considère pas son propre avantage, mais celui du grand nombre afin de le sauver [2]. S'il se sait trop petit pour le souci qui l'attend, il s'adjoindra des ouvriers pour la moisson [3]. Si donc nous trouvons un tel homme, je reconnais qu'à lui seul il en vaut beaucoup, et qu'il est plus utile pour les Églises et plus sûr pour nous d'assurer ainsi le soin des âmes. Si cette solution présente des difficultés, mettons d'abord notre zèle à donner aux petites cités ou aux chefs-lieux de cantons qui dès les temps anciens avaient un siège épiscopal les chefs qui conviennent, et ensuite rétablissons l'évêque de la cité

1. *Matth.*, XXIV, 12.
2. I *Cor.*, X, 33.
3. *Matth.*, IX, 37, 38 — *Luc*, X, 2.

principale. Il faut craindre, en effet, que celui qu'on propose ne soit un obstacle à notre future administration, et que nous n'entrions aussitôt en guerre avec ceux de chez nous, parce qu'il voudra commander à un plus grand nombre; il faut craindre aussi qu'il n'accepte pas l'ordination des évêques. Si c'est là une lourde tâche et que le temps ne permette pas de la réaliser, que ton intelligence ait à cœur cette autre : faire circonscrire le territoire qui appartient en propre à l'évêque d'Isaurie, parce qu'il ordonne certains voisins. La suite nous sera réservée, pour que nous donnions à tous les autres au moment convenable, comme évêques, les hommes que nous jugerons nous-même les plus capables, après les avoir éprouvés par un long examen. »

Basile dans ce passage se comporte en excellent administrateur, qui sait, dans un cas embarrassant, envisager toutes les solutions possibles, pour s'arrêter finalement au parti le plus sûr.

L'Isaurie n'avait qu'une ville importante, Séleucie, et ne comptait pas un seul évêque pour tout son territoire. Basile estime, avec Amphiloque, que la solution idéale serait que cette province fût gouvernée par un assez grand nombre d'évêques, mais il laisse entendre que, par suite de la rareté des sujets de valeur, on serait obligé de faire appel à des médiocres. Alors il propose, comme une solution possible, de mettre à la tête de toute la province d'Isaurie un seul évêque, qui aurait la ville de Séleucie comme siège épiscopal. Mais ce parti même n'est peut-être pas facilement réalisable. Alors Basile, sans le dire, revient à la solution qu'il avait présentée au début comme la meilleure : remettre des évêques dans toutes les petites cités qui en avaient autrefois, puis en rétablir un dans la ville principale. Mais cet évêque ne sera pas celui qu'on propose : il pourrait faire obstacle aux desseins de Basile, et, par ses vues ambitieuses, gêner son administration. De toute façon, pour empêcher l'évêque d'Isaurie d'empiéter sur ses voisins, il convient de circonscrire son territoire. Cependant Basile n'estime pas que ce territoire d'Isaurie soit hors de la juridiction du métropolitain de Césarée, puisqu'il se réserve à lui-même le droit d'y nommer des évêques !

Dans la Lettre CXCVII (375), à Ambroise, évêque de Milan, il est question du transfert, de la Cappadoce à Milan, du corps de l'évêque martyr Denys [1]. L'évêque de Césarée donne toutes les garanties désirables pour l'authenticité de la relique :

« Ce qui contribua beaucoup aussi à la réalisation de leur désir, ce fut la présence de notre très désiré et très pieux fils, le comprêtre Thérasios, qui, s'étant offert à supporter la fatigue du voyage, apaisa la violente colère des fidèles de là-bas, persuada par sa parole les opposants, et, en présence de prêtres, de diacres et de beaucoup d'autres qui craignent le Seigneur, enleva les reliques avec la piété convenable et les conserva pour ses frères. Recevez-les avec autant de joie que leurs gardiens avaient de peine lorsqu'ils les accompagnèrent. Que personne ne doute, que personne n'hésite : c'est bien là cet invincible athlète. Le Seigneur connaît ces ossements qui ont combattu avec l'âme bienheureuse. Il les couronnera avec elle au jour où il récompensera le mérite, au jour de la justice, selon ce qui est écrit : il faut que nous nous tenions devant le tribunal du Christ, pour que chacun reçoive le prix de ce qu'il a fait par son corps [2]. Un seul coffre avait reçu ce précieux corps, personne n'était couché auprès de lui, son tombeau portait une inscription, on l'honorait comme un martyr. C'est de leurs propres mains que des chrétiens, qui lui avaient donné l'hospitalité, le déposèrent alors et viennent maintenant de l'enlever. Ces hommes ont pleuré comme s'ils étaient privés d'un père et d'un protecteur, mais ils l'ont accompagné et ils ont préféré votre joie à leur propre consolation. Ce sont donc des hommes pieux qui l'ont remis, des hommes consciencieux qui l'ont reçu. Nulle part le mensonge, nulle part la fraude : nous en sommes témoin. Que la vérité ne soit pas calomniée par vous ! »

Dans la Lettre CCII (375), à Amphiloque d'Iconion,

1. Saint Denys, évêque de Milan en 346, fut exilé par l'empereur Constance en Cappadoce, où il mourut en 357. Saint Ambroise demanda à Saint Basile le corps de Saint Denys.

2. *Rom.*, XIV, 10, 12 — II *Cor.*, V, 10.

Basile parle d'une affaire très importante qu'il devait régler avec Amphiloque. Malheureusement il ne donne aucune précision sur la nature de cette affaire, mais il y a tout lieu de croire que c'était une affaire ecclésiastique :

« En toutes circonstances me rencontrer avec ta gravité m'est une chose précieuse, et surtout maintenant que l'affaire qui nous réunit est d'une telle importance. Mais puisque les restes de mon état de faiblesse sont tels qu'ils ne me permettent pas le moindre mouvement (pour avoir fait en voiture la route jusqu'aux sanctuaires des martyrs, je suis presque retombé dans la même maladie), il est nécessaire que nous obtenions votre pardon. S'il est possible que la chose soit différée de quelques jours, je serai avec vous par la grâce de Dieu et je partagerai vos soucis. Si le travail presse, réglez avec le concours de Dieu les affaires présentes et comptez-moi au nombre des vôtres, comme si j'étais là et comme si je prenais part à vos heureuses décisions. Sois fort et réjouis-toi dans le Seigneur, prie pour moi, et puisses-tu être conservé à l'Église de Dieu, par la grâce du Saint ! »

On mesure par cette courte lettre la considération dont jouissait Basile auprès de ses collègues, de certains d'entre eux du moins. On voit aussi, une fois de plus, combien le métropolitain de Césarée était gêné dans son administration par sa santé fragile.

III

L'ÉVÊQUE FACE A L'INDIFFÉRENCE OU A L'HOSTILITÉ

Il faut nous arrêter maintenant sur un groupe de lettres dont certaines sont parmi les plus belles que Basile ait écrites. Ce sont les Lettres CCIII, CCIV, CCVII et CCX. Elles ont été inspirées par la nécessité où était Basile de se défendre contre l'hostilité haineuse de son parent, Atarbios, l'évêque de Néocésarée, qui avait lui-même excité ses prêtres et ses fidèles contre l'évêque de Césarée, et qui peut-être avait mis aussi en défiance contre leur collègue les évêques auxquels est adressée la première de ces

lettres. Le désaccord qui séparait Basile de ses adversaires portait sur la foi et aussi sur des questions de discipline ecclésiastique et de liturgie, mais le principal grief que l'on faisait à Basile était son indulgence à l'égard d'Eustathe de Sébaste, qu'il espérait encore pouvoir ramener à l'orthodoxie.

La Lettre CCIII (375), aux évêques du bord de la mer, exprime la déception et le chagrin de Basile devant l'indifférence, sinon l'hostilité de ces évêques qui estimaient pouvoir se suffire entre eux :

« Un grand désir m'était venu de me rencontrer avec vous, et il est toujours survenu un empêchement pour faire obstacle à ma bonne volonté. Ou bien ce fut la maladie qui m'enchaîna (vous n'ignorez pas, en tout cas, avec quelle dureté elle me fait sentir sa présence, depuis le premier âge jusqu'à ma vieillesse actuelle : elle a été nourrie avec moi, et elle me châtie selon le juste jugement de Dieu, qui gouverne tout avec sagesse), ou bien ce furent les soins à donner aux Églises, ou bien les luttes engagées contre les adversaires de la doctrine de vérité. Aussi jusqu'à présent ai-je vécu dans une grande affliction et dans une profonde tristesse, parce que j'avais conscience que votre appui me manquait. J'ai appris de Dieu, qui a bien voulu prendre chair et demeurer chez nous [1], afin de diriger notre vie par les exemples des vertus à pratiquer et de nous annoncer par sa propre voix l'Évangile du royaume, j'ai appris de Dieu, dis-je, cette maxime : « C'est à cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres » [2]. Et comme présent d'adieu à ses disciples, alors qu'il était sur le point d'achever l'œuvre qu'il devait accomplir dans la chair, le Seigneur a laissé sa paix en disant : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix » [3]. Aussi ne puis-je me persuader que, sans la charité mutuelle et sans que je fasse mon possible pour vivre en paix avec tous, je puisse être appelé un digne serviteur de Jésus-Christ. J'ai attendu longtemps, dans l'espoir aussi que votre charité viendrait

1. *Jean*, I, 14.
2. *Jean*, XIII, 35.
3. *Jean*, XIV, 27.

un jour nous faire une courte visite. Vous ne l'ignorez pas en effet : exposés publiquement aux regards de tous, comme les rochers qui projettent leur cime au-dessus de la mer, nous supportons la fureur des flots hérétiques, et, tandis qu'ils se brisent autour de nous, ils n'inondent pas ce qui est derrière nous. Quand je dis nous, ce n'est pas aux forces humaines que je réfère l'honneur, mais à la grâce de Dieu, qui dans la faiblesse de l'homme montre sa propre puissance. C'est ce que dit le prophète en revêtant le personnage du Seigneur : « Ne me craindrez-vous pas, moi qui pose le sable comme limite à la mer? » [1]. Avec la chose la plus faible et la plus vile, le sable, le Tout-Puissant a enchaîné la grande et redoutable mer. Donc, puisque tel est aussi notre cas, il serait logique que votre charité envoyât souvent quelques-uns de nos véritables frères nous visiter dans nos peines, et qu'elle nous fît parvenir plus souvent, permettez-moi de le dire, des lettres affectueuses, soit pour affermir notre zèle, soit même pour le corriger, si nous commettons quelque erreur. Car nous ne nions pas que nous ne soyons sujets à mille erreurs, puisque nous sommes des hommes et que nous vivons dans la chair.

Mais jusqu'à présent ou bien vous avez omis ce qui nous était dû, pour n'avoir pas bien vu ce qu'il convenait de faire, frères très honorés, ou bien vous ne nous avez pas jugé digne d'une visite charitable, pour avoir été prévenus par les calomnies que certains lancent contre nous. Voilà maintenant que nous écrivons nous-même le premier, et nous nous reconnaissons prêt à nous laver devant vous des accusations portées contre nous, à condition seulement que ceux qui nous outragent acceptent de se présenter face à face avec nous devant votre piété. Si l'on nous convainc, nous reconnaîtrons notre faute, et vous, après qu'on nous aura convaincu, vous obtiendrez le pardon auprès du Seigneur, en vous retirant de la communion de pécheurs comme nous; enfin ceux qui nous auront convaincu obtiendront une récompense pour avoir dénoncé publiquement notre malice cachée. Mais si vous nous condamnez avant qu'on nous ait convaincu, nous n'en

1. *Jérémie*, V, 22.

éprouverons, nous, aucun dommage, si ce n'est la perte du bien le plus précieux de tous à nos yeux, la charité qui nous unit à vous; mais vous, vous souffrirez du même mal, puisque vous ne nous aurez pas, et, de plus, vous paraîtrez combattre l'Évangile, qui dit : « Est-ce que notre loi juge l'homme, si elle ne l'a pas entendu d'abord, et si elle n'a pas connu ce qu'il fait? » [1]. Celui qui répand contre nous les injures, et qui n'apporte pas la preuve de ses affirmations, fera voir qu'il s'est infligé à lui-même un nom de méchanceté, pour avoir fait des mots un usage illégitime. En effet comment convient-il d'appeler le calomniateur, si ce n'est en lui imposant un nom que sa conduite même lui fait porter [2]? Donc que celui qui nous adresse des reproches ne soit pas un « calomniateur », mais un accusateur, ou plutôt qu'il n'accepte pas même le nom d'accusateur, mais qu'il soit un frère qui avertit charitablement et qui n'inflige la conviction que pour la correction. Vous, ne soyez pas des auditeurs d'injures, mais des juges de preuves. Pour nous, qu'on ne nous abandonne pas à notre mal, en refusant de nous montrer clairement notre faute.

Ne vous laissez pas prendre à ce raisonnement : nous qui habitons le bord de la mer, nous sommes hors d'atteinte du mal dont souffrent la plupart, et nous n'avons nul besoin du secours des autres; aussi quel avantage présenterait pour nous la communion avec les autres? Le Seigneur a séparé par la mer les îles du continent, mais il a uni par la charité les habitants des îles à ceux du continent. Rien ne nous sépare les uns des autres, frères, à moins que de propos délibéré nous ne choisissions la séparation. Nous avons un seul Seigneur, une seule foi, la même espérance. Si vous vous considérez comme la tête de l'Église universelle, la tête ne peut pas dire aux pieds : « Je n'ai pas besoin de vous ». Si vous vous rangez dans une autre classe des membres de l'Église, vous ne pouvez pas nous

1. *Jean*, VII, 51.

2. Il est difficile de ne pas rapprocher ce passage de cet autre passage de la Lettre CCIV, où Basile, par une allusion visible à l'évêque de Néocésarée, dit de son ennemi que la méchanceté est son caractère distinctif et que « le péché est devenu son nom ».

dire, à nous qui sommes rangés dans le même corps : « Nous n'avons pas besoin de vous ». Les mains ont besoin l'une de l'autre, comme les pieds s'affermissent l'un l'autre, et les yeux ont une perception plus claire quand ils s'accordent ensemble. Pour nous, nous reconnaissons notre faiblesse et nous recherchons votre accord de sentiments. Nous savons en effet que, même si vous n'êtes pas présents de corps, vous nous serez d'une grande utilité dans les circonstances les plus difficiles, par le secours que vos prières nous obtiendront. Mais, pour vous, il n'est ni convenable, au jugement des hommes, ni agréable à Dieu, que vous vous serviez de pareils mots, dont ne se servent pas même les peuples qui ne connaissent pas Dieu. Ces peuples, nous dit-on, même s'ils habitent des pays qui se suffisent en tout, concluent volontiers entre eux une alliance, ne serait-ce qu'en raison de l'incertitude de l'avenir, et poursuivent les relations mutuelles, convaincus qu'elles sont de quelque profit. Et nous, les fils de ces pères qui décidèrent par une loi qu'au moyen de petites marques les signes de nos relations mutuelles circuleraient d'une extrémité de la terre à l'autre, et que tous seraient pour tous des concitoyens et des parents, nous nous retranchons maintenant du monde, nous n'avons pas honte de notre solitude, nous n'estimons pas que la rupture de la concorde soit une cause de dommage, nous ne frissonnons pas en nous voyant atteints par la terrible prophétie de Notre-Seigneur qui a dit : « Parce que l'iniquité s'est multipliée, la charité du grand nombre se refroidira ! » [1].

Non, frères très honorés, ne vous résignez pas à cela, mais plutôt consolez-nous du passé avec des lettres pacifiques et avec d'affectueuses paroles, et calmez comme par une douce caresse la blessure de notre cœur, celle que vous nous avez faite par votre négligence passée. Si vous voulez venir en personne nous trouver et examiner par vous-mêmes les maux dont nous sommes atteint, pour voir s'ils sont tels en réalité que vous l'entendez dire, ou si nos péchés ne vous sont pas rapportés aggravés par les additions du mensonge, qu'il en soit ainsi ! Nous

1. *Matth.*, XXIV, 12.

sommes prêt à vous recevoir à votre arrivée, les mains levées et suppliantes, et à nous offrir pour un minutieux examen; nous demandons seulement que la charité conduise ce qui se fera. Si vous voulez indiquer une localité de chez vous, où nous irons nous acquitter du devoir que nous avons de vous rendre visite, et nous offrir pour l'épreuve à laquelle on pourra nous soumettre, afin de guérir les maux passés et de ne laisser désormais aucune place à la calomnie, qu'il en soit ainsi [1] ! De toute façon, en effet, bien que nous soyons enveloppé d'une chair maladive, tant que nous respirons nous avons le strict devoir de ne rien omettre de ce qui peut contribuer à l'édification des Églises du Christ [2]. Ne répondez donc pas par des faux-fuyants à cette prière que nous vous adressons, ne nous réduisez pas à la nécessité de révéler à d'autres notre douleur. Jusqu'à présent, sachez-le, frères, nous avons tenu notre chagrin renfermé en nous-même, parce que nous avions honte de faire connaître à ceux de notre communion qui habitent au loin votre hostilité à notre égard [3], et que nous craignions de les affliger, comme aussi de faire naître de la joie en ceux qui nous haïssent. Tout cela maintenant je l'envoie seul, mais je l'ai écrit sur la décision de tous les frères de Cappadoce. Ils m'ont prié aussi de ne pas me servir du premier porteur de lettres venu, mais d'un homme qui pourra réparer par son intelligence, qu'il tient de la grâce de Dieu, toutes les omissions que nous avons faites dans cette lettre, car nous craignions que notre discours ne dépassât de beaucoup la mesure. Nous voulons parler de notre très désiré et très pieux frère Pierre le comprêtre. Recevez-le charitablement et renvoyez-le nous avec des paroles de paix, afin qu'il soit pour nous messager de bonheurs. »

La Lettre CCIV (375), malgré l'adresse donnée par les

1. Dans la Lettre CCV (375), à l'évêque Elpidios, Basile parle de la nécessité d'un entretien avec les évêques qui résident sur le bord de la mer.

2. I *Cor.*, XIV, 5, 12.

3. C'est presque dans les mêmes termes que Basile, dans la Lettre CCIV, s'adressera aux prêtres de Néocésarée. La raison de l'hostilité dont il est l'objet, Basile ne la donne pas ici, mais il l'exposera clairement dans la Lettre CCIV.

manuscrits, est destinée aux prêtres de Néocésarée. Elle peut être considérée comme la plus belle de toutes les lettres basiliennes. C'est un modèle d'éloquence naturelle, qui use, sans paraître les chercher, de tous les procédés de la rhétorique, et qu'inspire une émotion violente parfois, mais toujours sincère. A notre avis, ce qui rend surtout attachante la lecture d'une telle lettre, c'est l'extrême sensibilité de Basile, qui le fait, à la vérité, souffrir lui-même, mais qui nous le rend sympathique, parce qu'elle nous met en contact avec une personnalité bien humaine, dans laquelle nous ne sommes pas fâchés de retrouver nos susceptibilités et jusqu'à nos imperfections :

« Nous sommes restés longtemps sans nous adresser la parole, frères très honorés et très désirés de nous, comme les gens qui se sont fâchés jusqu'à se mettre en colère. Mais qui est assez rancunier et assez opposé à toute réconciliation avec celui qui lui a causé du chagrin, pour garder presque toute une vie d'homme la colère née de sa haine? C'est pourtant, on peut le voir, ce qui nous arrive, sans qu'il y ait aucune raison légitime de rester séparés, autant du moins que nous pouvons le savoir nous-même, et alors qu'au contraire nous avons depuis l'origine de nombreux et importants motifs de nous unir de la plus étroite amitié. L'un de ces motifs, le premier et le principal, est le commandement du Seigneur, qui a dit en termes formels : « A cela tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres » [1]. Et à son tour l'Apôtre nous montre clairement le bien que représente la charité, soit lorsqu'il déclare que la charité est l'accomplissement de la loi [2], soit lorsqu'il met le bien que représente la charité avant tous les autres ensemble, même les plus grands, quand il dit : « Si je parle les langues des hommes et des anges, et que je n'aie pas la charité, je suis un airain qui résonne ou une cymbale qui retentit. Et si j'ai le don de prophétie, et si je connais tous les mystères, et si je possède toute science, et si j'ai toute la foi qu'il faut pour transporter des montagnes, et que je n'aie pas la charité, je ne suis rien. Et si je dépense tous mes

1. *Jean*, XIII, 35.
2. *Rom.*, XIII, 8.

biens pour nourrir les pauvres, et si je livre mon corps pour qu'on le brûle, et que je n'aie pas la charité, tout cela ne me sert de rien [1]. » Ce n'est pas que chacun des biens énumérés puisse jamais être réalisé sans la charité, mais le saint a voulu, comme il l'a dit lui-même, attester, par ce langage figuré et hyperbolique, la supériorité universelle du grand commandement.

En second lieu, si le fait d'avoir les mêmes maîtres contribue pour une grande part à l'union, nous avons, vous et nous, les mêmes maîtres pour les mystères de Dieu, et ce sont aussi nos pères spirituels, ceux qui au commencement fondèrent votre Église. Je veux parler de Grégoire [2], ce grand homme, et de tous ceux qui après lui se sont succédé sur le trône épiscopal de votre cité, comme des étoiles qui se lèvent, et ont suivi les mêmes traces, de façon à laisser de la vie vécue pour le ciel des signes faciles à reconnaître pour tous ceux qui le veulent. Si les parentés naturelles ne sont pas non plus méprisables, et si elles contribuent beaucoup à une infrangible union et à une vie menée en commun, ce sont là encore des droits que nous avons vis-à-vis de vous. Pourquoi donc, ô la plus magnifique des villes (par vous [3] je m'adresse à la ville tout entière), ne vient-il de là-bas aucune lettre empreinte de douceur, aucune parole de bon augure, et pourquoi vos oreilles sont-elles ouvertes à ceux qui essayent de calomnier? Ainsi je dois d'autant plus gémir que je vois mieux se réaliser l'objet de leurs efforts, car l'œuvre de la calomnie en révèle l'auteur. Bien qu'il soit connu par de nombreux méfaits, c'est cette méchanceté surtout qui le caractérise, au point que le péché est devenu son nom [4]. Vous, cependant, supportez mon franc-parler : vous ouvrez vos deux oreilles à ceux qui nous calomnient, votre esprit accepte tout sans examen, et il n'y a personne qui sache distinguer le mensonge de la vérité. Qui a jamais manqué

1. I *Cor.*, XIII, 1, 2, 3.
2. Grégoire le Thaumaturge.
3. Les prêtres.
4. Atarbios, l'évêque de Néocésarée, parent de Basile. Nous l'avons vu désigné avec les mêmes termes dans la lettre précédente.

de mauvaises accusations alors qu'il était seul à plaider? Qui a été convaincu de mensonge alors qu'était absent l'homme que l'on calomniait? Quelle parole ne trouve pas créance auprès des auditeurs, si l'insulteur soutient énergiquement qu'il en est bien ainsi, et si l'insulté n'est pas présent et n'entend pas les propos malveillants qu'on débite sur lui? La coutume même du siècle ne vous l'apprend-elle pas? Quand on doit être un auditeur équitable et impartial, il ne faut pas se laisser prendre tout entier par celui qui a parlé le premier, mais attendre la défense de l'accusé, afin que du rapprochement des deux discours éclate la vérité. « Prononcez un juste jugement » [1]. Ce précepte est l'un des plus nécessaires au salut.

Si je dis cela, ce n'est pas que j'aie oublié les paroles de l'Apôtre. Fuyant les jugements humains, il réservait sa vie tout entière pour la reddition des comptes devant le tribunal qu'on ne peut tromper, lorsqu'il disait : « Pour moi il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un tribunal humain » [2]. Mais des accusations mensongères ont occupé d'avance vos oreilles, on a calomnié notre vie, on a calomnié notre foi en Dieu, et je sais que le calomniateur inflige son préjudice à trois personnes à la fois : il lèse celui qu'il calomnie, ceux à qui il s'adresse et lui-même. J'aurais gardé le silence sur le préjudice que je subis, sachez-le bien, non que je méprise votre estime (comment le pourrais-je, moi qui, pour ne pas la perdre, vous écris cela et plaide maintenant ma cause?), mais je vois que des trois personnes lésées, c'est moi qui éprouve le moindre dommage. Moi, c'est de vous que je suis privé, et vous, c'est la vérité qu'on vous enlève. L'auteur de tout cela cherche à me détacher de vous, et il se sépare lui-même du Seigneur, parce qu'on ne peut être uni à Dieu si on méprise ses défenses. C'est donc dans votre intérêt plus que dans le mien que je parle, et pour vous soustraire à un préjudice intolérable. Quel plus grand malheur, en effet, peut-il arriver à quelqu'un, que la perte de la chose la plus précieuse qui existe, la vérité?

Que veux-je donc dire, frères? Non pas que je sois un

1. *Jean*, VII, 24.
2. I *Cor.*, IV, 3.

homme sans péché, ni que ma vie ne soit pas pleine d'innombrables défaites : je me connais, et je ne cesse de verser mes pleurs sur mes péchés, dans l'espoir d'apaiser mon Dieu et d'échapper au châtiment dont il m'a menacé. Mais je demande à celui qui juge mes actes, s'il affirme avoir l'œil net, d'ôter de nos yeux les brins de paille [1]. Nous reconnaissons, en effet, que nous avons besoin de soins assidus de la part de ceux qui se portent bien. S'il n'a pas cette prétention, et il l'aura d'autant moins qu'il sera plus pur (le propre des parfaits est de ne pas s'élever; autrement on pourrait de toute façon les accuser de la jactance du Pharisien, qui, tout en se justifiant, condamnait le Publicain [2]), qu'il cherche avec moi le médecin, et qu'il ne porte pas de jugement prématuré avant que vienne le Seigneur, qui dévoilera les secrets des ténèbres et mettra au grand jour les desseins des cœurs [3]. Qu'il se souvienne aussi de Celui qui a dit : « Ne jugez pas, afin de ne pas être jugés » [4], et « Ne condamnez pas, afin de ne pas être condamnés » [5]. En un mot, frères, si nos fautes sont guérissables, pourquoi n'obéit-il pas au docteur des Églises qui dit : « Reprends, menace, exhorte » [6]? Et si notre iniquité est incurable, pourquoi ne s'oppose-t-il pas à nous en face, ne publie-t-il pas nos fautes, et ne délivre-t-il pas ainsi les Églises du préjudice que nous leur causons? Ne supportez donc pas l'insulte proférée contre nous entre les dents. N'importe quelle jeune esclave employée au moulin en serait capable, et n'importe quel homme du commun s'y révélerait plus qu'excellent, car c'est dans ce milieu que la langue est aiguisée pour toutes les insultes. Mais il y a des évêques : qu'on les invite à venir nous entendre. Il y a un clergé dans chaque paroisse de Dieu : qu'on réunisse ses membres les plus considérés. Que celui qui le voudra parle avec franchise, afin qu'on arrive à une preuve et non à une insulte. Qu'il me mette sous les yeux ma malice cachée, et que même alors il ne haïsse

1. *Matth.*, VII, 3, 4, 5 — *Luc*, VI, 41, 42.
2. *Luc*, XVIII, 9-14.
3. I *Cor.*, IV, 5.
4. *Matth.*, VII, 1 — *Luc*, VI, 37.
5. *Luc*, VI, 37.
6. II *Tim.*, IV, 2.

pas, mais qu'il avertisse comme il ferait pour un frère. Il est assez juste, sans doute, que nous trouvions de la pitié plutôt que de l'hostilité chez les hommes bienheureux et exempts de péché, nous les pécheurs.

Si c'est sur la foi que porte l'erreur, qu'on nous montre l'écrit. Que siège un nouveau tribunal équitable et impartial. Qu'on lise l'accusation. Qu'on examine si c'est l'écrit qui a été condamné par sa propre nature, ou s'il ne semble pas plutôt y avoir accusation à cause de l'ignorance de l'accusateur. Beaucoup de bonnes choses ne semblent pas telles aux hommes qui ne possèdent pas une intelligence capable de juger avec exactitude. Les masses de poids égal ne semblent pas égales, quand les plateaux de la balance ne sont pas en équilibre. Le miel lui-même a paru amer à certains qui avaient le goût corrompu par la maladie. Quand l'œil n'est pas sain, beaucoup d'objets réels lui échappent, et il s'en représente beaucoup d'autres qui n'existent pas. Pour la valeur des discours je vois souvent la même chose se produire, quand le juge a moins de compétence que les auteurs. Il faut, en effet, avoir comme base presque la même préparation pour juger les discours que pour les composer. Celui qui n'est pas cultivateur est incapable de juger les travaux de la culture, celui qui ne possède pas la science de la musique ne distinguera pas la dissonnance de la consonnance dans les rythmes musicaux, et le premier venu sera tout de suite juge des paroles, sans pouvoir montrer un maître qui l'ait instruit, ni dire pendant combien de temps il a étudié, en un mot sans avoir ni peu ni beaucoup entendu parler de l'art du discours? Mais je vois que même pour les oracles de l'Esprit il n'était pas permis à chacun de se livrer à l'examen des paroles prononcées, mais seulement à celui qui avait l'Esprit de discernement, comme nous l'a enseigné l'Apôtre, quand il a dit dans la division des dons : « A l'un est donnée par l'Esprit une parole de sagesse, à l'autre une parole de science, selon le même Esprit; à un autre la foi, dans le même Esprit; à un autre le pouvoir d'opérer des miracles; à un autre la prophétie; à un autre le discernement des Esprits » [1]. C'est pourquoi, si nos

1. I *Cor.*, XII, 8, 9, 10.

paroles viennent de l'Esprit, qu'il montre qu'il a lui-même le don de discerner les opérations de l'Esprit, celui qui veut juger nos paroles; et si, comme il nous le reproche amèrement, elles proviennent de la sagesse de ce monde, qu'il montre qu'il est lui-même versé dans la sagesse du monde, et alors nous lui abandonnerons les suffrages du jugement. Et qu'on n'aille pas croire que ce soit là un faux-fuyant imaginé par nous, pour que nous n'ayons pas à fournir nos preuves. Je vous confie le soin, frères très désirés, de faire par vous-mêmes l'examen des griefs allégués contre nous. Avez-vous une intelligence si lente que vous ayez besoin de tous les avocats pour trouver la vérité? Si ces griefs vous apparaissent par eux-mêmes irréfutables, persuadez les gens qui tiennent des propos légers de renoncer à tout esprit querelleur; et s'ils semblent renfermer quelque équivoque, interrogez-nous par tels intermédiaires capables de servir fidèlement nos intérêts, ou même, si vous le jugez bon, demandez-nous des explications écrites. Mais dans tous les cas et de toute façon ayez à cœur de ne pas laisser ces accusations sans les examiner.

Quelle preuve plus claire pourrait-il y avoir en faveur de notre foi, que le fait d'avoir été élevé par une aïeule qui était une bienheureuse femme sortie de chez vous? Je veux parler de l'illustre Macrine, qui nous a enseigné les paroles du bienheureux Grégoire [1], toutes celles que la tradition orale lui avait conservées, qu'elle gardait elle-même et dont elle se servait pour éduquer et pour former aux dogmes de la piété le tout petit enfant que nous étions encore. Lorsque nous eûmes reçu nous aussi la faculté de penser, grâce à la raison qui nous fut donnée complète avec l'âge, nous avons parcouru bien des pays et franchi bien des mers [2], et les hommes que nous avons trouvés de vie conforme à la règle traditionnelle de la piété, nous les avons considérés comme des pères et nous les avons pris comme guides de notre âme dans la voie qui conduit à Dieu. Et jusqu'à cette heure, grâce à Celui qui nous a appelé par une vocation sainte à la connaissance de son

1. Grégoire le Thaumaturge.
2. Dans la Lettre I Basile parle de ses voyages.

Être, nous avons conscience de n'avoir accueilli dans notre cœur aucune parole ennemie de la saine doctrine, ni d'avoir jamais eu notre âme souillée par l'odieux blasphème des disciples d'Arios. Si nous en avons quelquefois admis dans notre communion qui étaient accourus de l'école de ce maître, qui cachaient leur mal au fond de leur cœur et qui prononçaient de pieuses paroles, ou du moins ne s'opposaient pas à ce que nous disions, nous l'avons fait parce que nous ne nous permettions pas de porter sur eux tous les jugements, et que nous suivions les décisions que nos Pères avaient déjà prises à leur sujet. J'ai reçu du bienheureux Père Athanase, l'évêque d'Alexandrie, une lettre que j'ai en mains et que je montre à ceux qui le désirent : il y ordonne clairement que, si quelqu'un veut sortir de l'hérésie des Ariens en confessant la foi de Nicée, on l'admette sans hésiter sur son cas [1]. Athanase me cite comme ayant participé à ce décret tous les évêques de Macédoine et d'Achaïe. Comme je pensais qu'il était nécessaire de suivre un si grand homme à cause de l'autorité des législateurs, et comme je désirais en même temps recevoir la récompense des artisans de la paix, j'inscrivais au nombre de ceux qui étaient admis à ma communion tous ceux qui confessaient la foi de Nicée.

Il serait plus juste de juger notre conduite non d'après un ou deux seulement de ceux qui ne suivent pas le droit chemin de la vérité, mais d'après la foule des évêques qui sur toute la terre nous sont unis par la grâce du Seigneur. Qu'on interroge ceux de Pisidie, de Lycaonie, d'Isaurie, des deux Phrygies, tous ceux d'Arménie qui vous avoisinent, ceux de Macédoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Espagne, tous ceux d'Italie, ceux de Sicile, d'Afrique, ceux qui forment la partie saine de l'Égypte, tout ce qui reste de la Syrie : tous nous envoient des lettres, et en retour en reçoivent de nous. Par celles de ces lettres qui sont apportées de chez eux vous pouvez comprendre, et par celles qui leur sont envoyées d'ici en réponse vous

1. Dans sa lettre à Rufinianos S. Athanase écrit au sujet des lapsi qui veulent être reçus dans l'Église : « Qu'ils confessent la foi de Nicée proclamée par les Pères, et qu'ils ne préfèrent aucun autre concile à celui-là ».

pouvez apprendre que nous sommes tous unis par les sentiments et inspirés par la même pensée. C'est pourquoi celui qui fuit notre communion, que votre conscience ne s'illusionne pas, se sépare de toute l'Église. Regardez, frères, autour de vous et voyez avec qui vous êtes en communion : si vous n'acceptez pas la nôtre, qui désormais vous reconnaîtra? Ne nous réduisez pas à la nécessité de prendre une triste décision au sujet de l'Église la plus aimée de nous. Ne m'obligez pas à divulguer ce que je cache maintenant dans mon cœur, lorsque je gémis et que je me lamente en moi-même sur la misère de notre temps, à la pensée que, sans motif, les plus grandes Églises, qui se comportaient entre elles comme des sœurs dès les jours anciens, sont maintenant en désaccord; ne m'obligez pas à le déplorer en même temps devant tous ceux de ma communion. Ne me forcez pas à lâcher des paroles que jusqu'à présent je tiens cachées en moi-même par le frein de ma raison. Il est préférable que nous disparaissions et que les Églises vivent dans une mutuelle concorde, plutôt que de voir nos puériles et mesquines querelles causer un si grand mal aux peuples de Dieu. Interrogez vos pères et ils vous apprendront que, si les paroisses semblaient séparées par la distance, elles étaient du moins une par les sentiments et gouvernées par une seule pensée. Continuelles étaient les relations des peuples entre eux, continuelles étaient les visites que se faisaient les clergés; les pasteurs eux-mêmes étaient animés l'un pour l'autre d'une telle charité, que chacun prenait son collègue comme maître et comme guide dans le service du Seigneur. »

Si cette lettre s'adressait aux prêtres de Néocésarée, elle visait encore plus l'évêque Atarbios, qui était cause de l'animosité que le clergé et le peuple de cette ville montraient à l'égard de l'évêque de Césarée. Depuis plusieurs années Basile était en froid avec Atarbios. Dans la Lettre LXV, écrite en 371 ou 372, Basile avait demandé à son parent de ne pas écouter les calomnies lancées contre lui et de ne pas repousser sa communion. Dans la Lettre CXXVI, écrite en 373, c'était Atarbios lui-même que Basile accusait de le calomnier devant les fidèles. Mais celui-ci avait contre son parent cet autre grief plus grave, de renouveler l'hérésie de Sabellios. Naturellement

aux yeux du sabellien Atarbios Basile, avec sa distinction des hypostases, faisait figure d'arien. Il lui reprochait en conséquence d'admettre trop facilement dans sa communion des ariens ou des semi-ariens qui dissimulaient leurs sentiments hérétiques sous une apparence d'orthodoxie. Au premier rang de ces faux orthodoxes se trouvait Eustathe de Sébaste. Pour justifier son attitude Basile se retranchait derrière l'autorité d'Athanase et de nombreux évêques. Il resterait à savoir si Basile, à cette date encore, pouvait croire raisonnablement à l'orthodoxie d'Eustathe. Il pouvait dire, en tout cas, que la plupart des évêques étaient avec lui et ne partageaient pas l'intransigeance d'Atarbios et des siens, ces consubstantialistes féroces, comme les appelle Mgr Duchesne [1].

Si, dans la Lettre CCIV, Basile a parlé d'Atarbios en termes voilés, il le désigne plus clairement dans la Lettre CCVII (375), aux clercs de Néocésarée. Il ne le cite pas par son nom, il est vrai, mais il parle de lui comme du chef spirituel de la ville, et ce chef ne peut être que l'évêque. Le ton de cette lettre est plus violent encore que celui de la Lettre CCIV :

« L'unanimité de la haine qui s'exerce contre nous, et la docilité que vous montrez tous jusqu'au dernier à l'égard de l'homme [2] qui préside à la guerre menée contre nous m'engageaient à me taire avec tous également, à ne faire les premiers frais ni d'une correspondance amicale ni d'aucune conversation, et à nourrir en silence mon chagrin. Mais, puisque nous ne devons pas non plus nous taire devant les calomnies, non pour nous défendre nous-mêmes par la contradiction, mais pour ne pas permettre au mensonge de gagner du terrain, et pour ne pas abandonner au dommage qu'ils subissent ceux qui ont été trompés, il m'a paru nécessaire d'ajouter ceci encore pour tous et d'écrire à votre prudence, bien que, après la lettre collective [3] que nous avons écrite dernièrement

1. *Op. cit.*, p. 420.
2. Atarbios.
3. C'est la Lettre CCIV. Nous avons fait remarquer que cette lettre, malgré l'adresse, était en réalité destinée aux prêtres de Néocésarée.

à tous les prêtres, vous ne nous eussiez jugé digne d'aucune réponse. Ne soyez pas, frères, les flatteurs des hommes qui font pénétrer dans vos âmes les dogmes pervers; n'acceptez pas de voir avec indifférence, puisque vous êtes parfaitement instruits, le peuple de Dieu bouleversé par les doctrines impies. Sabellios de Libye et Marcel de Galatie osèrent seuls entre tous enseigner et écrire ces sottises que maintenant chez vous les chefs du peuple tentent de proférer d'une langue bredouillante, comme leurs propres inventions, alors qu'ils ne sont même pas capables de donner une couleur de vraisemblance à ces sophismes et à ces faux raisonnements. Ces hommes prononcent contre nous en public des paroles à dire et des paroles à ne pas dire, et de toute façon ils évitent de se rencontrer avec nous. Pourquoi? Ne serait-ce pas parce qu'ils craignent la preuve contenue dans leurs enseignements pervers? Ils en sont venus contre nous à un tel degré d'impudence, qu'ils fabriquent à notre adresse certains songes, et qu'ils calomnient nos enseignements comme pernicieux. Ces gens-là, même s'ils accueillent dans leur tête toutes les visions des mois qui voient tomber les feuilles, ne pourront jamais nous salir en dépit des diffamations, parce qu'il y en a beaucoup dans chaque Église qui rendent témoignage à la vérité.

Si on leur demande la cause de cette guerre implacable et sans trêve, ils récitent des psaumes et exécutent des chants d'un mode différent de celui que l'habitude a fait prévaloir chez vous, et certaines choses du même genre dont ils devraient se cacher. Nous sommes accusé d'avoir même des hommes qui s'exercent à la piété après avoir renoncé au monde et à tous les soucis du siècle, ces soucis que le Seigneur compare à des épines qui ne permettent pas à la parole de parvenir à produire des fruits [1]. De tels hommes portent dans leur corps la mortification de Jésus [2]: ils prennent leur croix et ils suivent Dieu [3]. Pour

1. *Matth.*, XIII, 7, 22 — *Marc*, IV, 7, 18, 19 — *Luc*, VIII, 7, 14.

2. II *Cor.*, IV, 10.

3. *Matth.*, XVI, 24 — *Marc*, VIII, 34 — *Luc*, IX, 23; XIV, 27.

moi je donnerais ma vie tout entière pour que ces crimes fussent les miens, et pour avoir chez moi des hommes dont je serais le maître, et qui auraient choisi cet exercice de la piété. Malheureusement j'entends dire que c'est en Égypte que se trouvent des hommes d'une pareille vertu; peut-être y en a-t-il aussi quelques-uns en Palestine qui mènent la vie conforme à l'Évangile [1]. J'entends dire encore qu'il y a en Mésopotamie quelques hommes parfaits et bienheureux [2]. Mais nous, nous ne sommes que des enfants, si l'on nous compare avec les parfaits [3]. De même les

1. Pour Basile la vie conforme à l'Évangile, c'est la pratique des conseils évangéliques. Il ne peut se résigner à voir les fidèles du Christ se contenter d'une demi-perfection. Le Fils de Dieu a mené une vie de renoncement total, pour monter à la fin sur le Calvaire, où il nous a conviés à monter après lui. Tous les chrétiens ne suivent pas Jésus sur ces hauteurs, et Basile sait bien qu'il ne peut pas les y forcer, mais il déplore qu'un si bel idéal soit celui d'un si petit nombre.

2. Il y a quelque ironie dans ces paroles de Basile. Ce n'est pas par oui-dire qu'il connaît l'existence des ascètes d'Égypte et de Mésopotamie. Il est allé lui-même les visiter. Pour la même raison il ne peut pas douter non plus qu'il y ait des moines en Palestine. Dans la Lettre CCIV, écrite la même année (375) que la Lettre CCVII, il fait allusion à ses longs voyages, et il parle des hommes qu'il a trouvés « de vie conforme à la règle traditionnelle de la piété ». Sans doute est-ce la foi droite que Basile désigne ici par piété, pour l'opposer à l'impiété qu'était l'hérésie arienne, mais il est vrai aussi que ces hommes, précisément à cause de leur orthodoxie, étaient pour Basile les maîtres de la vie spirituelle.

3. Si Basile se considère lui-même et considère ses moines comme bien inférieurs aux ascètes d'Égypte et de Mésopotamie, c'est peut-être par humilité, car la vie que menaient les habitants des couvents du Pont ne devait pas différer beaucoup de celle qu'il admire tant chez les moines des autres pays. Au surplus cette admiration est sans réserve, bien que ces solitaires d'Orient aient dépassé parfois les limites d'une ascèse raisonnable. L'homme de raison et de mesure qu'était Basile n'a sans doute jamais pensé à imposer à ses moines une telle austérité, mais il était comme fasciné par « ces grands hommes », qui, par les excès mêmes de leurs pénitences, semblaient ne plus appartenir à la terre.

femmes qui choisissent la vie évangélique, qui préfèrent la virginité au mariage, qui réduisent en servitude les prétentions de la chair [1], et qui vivent dans ce deuil que l'on proclame bienheureux, sont bienheureuses à cause de leur choix, en quelque endroit de la terre qu'elles se trouvent. Nous avons fait bien peu en ce domaine, parce que nous ne sommes encore que de faibles éléments que l'on introduit dans la piété [2]. Si ces pratiques causent quelque dérèglement dans la vie des femmes, je n'accepte pas de les défendre. Toutefois je puis vous affirmer ceci : ce que jusqu'à présent Satan, le père du mensonge, n'a pas accepté de dire, les cœurs d'où la crainte est absente et les bouches qui ne connaissent pas de frein le profèrent en toute liberté. Mais je veux que vous le sachiez : nous nous glorifions d'avoir des couvents d'hommes et de femmes qui mènent une vie de citoyens des cieux, qui ont crucifié leur chair avec ses passions et ses convoitises [3], qui ne s'inquiètent ni de la nourriture ni du vêtement, et qui, à l'abri des distractions et assidus auprès du Seigneur, persévèrent nuit et jour dans la prière. Leur bouche ne célèbre pas les œuvres des hommes, mais ils chantent continuellement des hymnes à notre Dieu, et ils travaillent de leurs mains, afin de pouvoir partager avec les indigents. »

C'est l'ascète, le disciple d'Eustathe, qui, dans ce passage, se défend contre les attaques d'Atarbios et de ses clercs. Mgr Duchesne dit que les uns abhorraient Eustathe pour ses moines, les autres pour sa doctrine [4]. Il semble bien que les clercs de Néocésarée, à la suite de leur évêque, abhorraient Eustathe et pour ses moines et pour sa doctrine.

Basile poursuit son plaidoyer :

« En réponse à l'accusation qui porte sur les psalmodies, et avec laquelle surtout nos calomniateurs effrayent les gens simples, je puis dire ceci : les usages qui sont en

1. I *Cor.*, IX, 27.
2. C'est l'ascèse que Basile désigne ici par piété.
3. *Galates*, V, 24.
4. *Op. cit.*, page 403.

vigueur maintenant dans toutes les Églises de Dieu s'accordent et s'harmonisent ensemble. »

Suit le passage que nous citerons à propos des réunions de prières, et où Basile décrit l'office de nuit, tel que, d'après lui, il se déroulait dans toutes les Églises d'Orient.

Puis Basile conclut :

« Si vous nous fuyez à cause de nos psalmodies, vous fuirez les Égyptiens ; vous fuirez les habitants des deux Libyes, les Thébains, les habitants de la Palestine, les Arabes, les Phéniciens, les Syriens et ceux qui habitent sur les bords de l'Euphrate, en un mot tous ceux chez qui les veilles, les prières et les psalmodies en commun sont en honneur. »

Enfin Atarbios et ses clercs accusaient Basile de n'avoir pas gardé les pratiques en usage au temps de Grégoire le Thaumaturge, le grand évêque de Néocésarée. Basile répond en accusant à son tour le clergé de Néocésarée de n'avoir rien gardé des institutions de Grégoire :

« Mais elles n'existaient pas non plus, ces litanies que vous chantez maintenant avec tant de ferveur ! Et je ne dis pas cela pour vous accuser ; je souhaiterais de vous voir tous vivre dans les larmes et dans une pénitence continuelle, car nous aussi nous ne faisons pas autre chose que de prier pour nos péchés. Toutefois ce n'est pas avec des paroles humaines, comme vous, mais avec les oracles de l'Esprit que nous cherchons à apaiser notre Dieu. Nos pratiques n'existaient pas du temps de l'admirable Grégoire ? Quels témoignages en avez-vous, vous qui jusqu'à présent n'avez rien conservé de ses institutions ? Grégoire n'était pas couvert pendant les prières. Comment l'aurait-il été ? C'était le vrai disciple de l'Apôtre qui a dit : « Tout homme qui prie ou qui prophétise la tête couverte déshonore sa tête », et « L'homme ne doit pas être couvert, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu » [1]. Cette âme pure fuyait les serments et elle était digne de la société du Saint-Esprit, car elle se contentait du *oui* et du *non* à cause du précepte du Seigneur qui a dit : « Moi je vous dis de ne pas jurer du tout » [2]. Cet homme n'acceptait pas

1. I *Cor.*, XI, 4, 7.
2. *Matth.*, V, 34, 37.

d'appeler son frère fou, car il craignait la menace du Seigneur [1]. La passion, la colère et l'aigreur étaient absentes des paroles qui sortaient de sa bouche. Il haïssait l'insulte, persuadé qu'elle ne conduit pas au royaume des cieux. L'envie et le dédain restaient éloignés de cette âme loyale. Il ne se serait pas approché de l'autel avant de s'être réconcilié avec son frère [2]. Il avait en horreur le discours mensonger et artificieux, fabriqué pour calomnier tel et tel, en homme qui sait que le mensonge est né du diable, et que le Seigneur perdra tous ceux qui profèrent le mensonge [3]. Si vous n'avez aucun de ces défauts [4], vous êtes purs de tous : vous êtes réellement les disciples du disciple des commandements du Seigneur. Dans le cas contraire prenez garde de filtrer le moucheron [5], si, tandis que vous faites une enquête minutieuse sur le son de la voix dans le chant des psaumes, vous énervez les plus grands commandements. La nécessité de me défendre m'a conduit à tenir ce langage, pour que vous appreniez à rejeter la poutre de vos yeux, et alors seulement à enlever les pailles d'autrui [6]. Cependant nous concédons tout, bien qu'il n'y ait rien qui ne soit examiné par Dieu. Que gardent seulement leur force les prescriptions essentielles, et imposez silence aux innovations dans le domaine de la foi ! Ne rejetez pas les hypostases. Ne reniez pas le nom du Christ. N'interprétez pas faussement les paroles de Grégoire. Autrement, tant que nous respirerons et que nous pourrons parler, il nous sera impossible de nous taire devant un si grand dommage infligé aux âmes. »

La Lettre CCVIII (375), à Eulancios, est comme un écho de celle que nous venons de citer. Néocésarée avait réussi à retourner contre Basile un de ses amis :

« Tu as gardé longtemps le silence, et cela malgré ton

1. *Matth.*, V, 22.
2. *Matth.*, V, 23, 24.
3. *Psaume* V, 7.
4. Basile laisse entendre, non sans ironie, que les clercs de Néocésarée ont les vices opposés aux vertus de Grégoire qu'il a énumérées.
5. *Matth.*, XXIII, 24.
6. *Matth.*, VII, 3, 4, 5 — *Luc*, VI, 41, 42.

goût prononcé pour la parole, et après avoir pris comme profession à exercer de dire toujours quelque chose et de te révéler par tes discours. Mais il semble que Néocésarée soit la cause de ton silence à notre égard. Et il semble aussi qu'en guise de faveur nous recueillons le rappel des souvenirs chez ceux de là-bas, puisqu'ils ne font pas mention de nous en bons termes, à ce que disent ceux qui les entendent. Mais toi, autrefois, tu faisais partie de ceux qui étaient haïs à cause de nous, non de ceux qui acceptaient de nous haïr à cause des autres. Reste donc le même : écris où que tu sois et souviens-toi de nous, comme il est naturel, si tu as quelque souci de la justice. Et il est juste, sans doute, que ceux qui furent les premiers à aimer soient payés d'un amour égal. »

La Lettre CCX (375), aux premiers citoyens de Néocésarée, est la dernière du groupe que nous étudions en ce moment, et c'en est aussi la plus passionnée. La susceptibilité naturelle de Basile, exaspérée par les mauvais procédés dont usait à son égard une ville qui lui rappelait tant de souvenirs et à laquelle il avait tant d'attaches, lui inspire des violences de langage qui ne sont pas habituelles chez lui :

« Je n'avais pas du tout besoin de vous faire connaître officiellement ma pensée, ni de vous dire les raisons de ma présence actuelle en ces lieux, car en aucune circonstance je ne suis de ceux qui désirent se montrer, et l'affaire ne mérite pas tant de témoins. Malheureusement nous ne faisons pas, je pense, ce que nous voulons, mais ce que vos chefs [1] nous incitent à faire, car j'ai déployé plus de zèle pour rester complètement ignoré, que les amis de la gloire n'en montrent pour briller entre tous. Mais puisque, comme je l'entends dire, les oreilles de tous les habitants de votre ville en ont été rebattues, et qu'il y a certains fabricants d'histoires, ouvriers en mensonge embauchés pour cette besogne même, qui vous racontent mes faits et gestes, je n'ai pas cru qu'il fallût vous voir avec indifférence instruits par une pensée perverse et par une voix souillée, mais que je devais moi-même vous dire mes raisons. Dès l'enfance j'étais habitué à ces lieux (c'est là

1. C'est toujours Atarbios, l'évêque de Néocésarée.

que j'ai été élevé chez ma grand'mère), et j'y ai fait depuis le plus long séjour, lorsque, fuyant les troubles politiques et trouvant que ces lieux étaient propices à la philosophie à cause du calme qu'y crée la solitude, j'y ai passé plusieurs années consécutives. Enfin mes frères [1] y habitent actuellement. Voilà pourquoi, comme j'ai pu trouver un court répit au milieu des occupations qui nous retiennent, je suis venu avec plaisir à ce bout du monde, non pour procurer de là des embarras aux autres, mais pour y satisfaire moi-même mon propre désir.

Qu'est-il donc besoin de recourir à des songes, d'embaucher des interprètes de songes et de faire de nous une fable d'ivrogne dans les repas publics? Pour ma part, si c'eût été auprès de telles autres personnes que les calomnies m'eussent poursuivi, c'est vous que j'aurais produits comme témoins de ma pensée. Et maintenant je demande à chacun d'entre vous de se souvenir des beaux jours d'autrefois, du temps où la ville nous appelait pour nous confier le soin des jeunes gens, où venaient en ambassade les hommes de chez vous constitués en dignité, et comment ensuite tout le peuple en foule nous entourait de ses flots. Que ne donnait-on pas? Que ne promettait-on pas? Cependant on ne put nous retenir. Comment donc, moi qui déclinais alors l'invitation, tenterais-je maintenant, sans être invité, d'entrer de force? Comment, moi qui fuyais mes approbateurs et mes admirateurs, irais-je maintenant poursuivre mes calomniateurs? N'allez pas le penser, mes très chers : notre caractère n'est pas assez vil pour cela. Une personne sage ne monterait pas sur un navire sans pilote, et elle ne s'approcherait pas davantage d'une Église où ceux-là même qui sont assis au gouvernail excitent le flot et la tempête. D'où vient, en effet, que la ville s'est remplie de tumulte, quand les uns s'enfuyaient, alors que personne ne les poursuivait, que les autres sortaient en cachette, alors que personne ne les attaquait, et qu'interprètes d'oracles et interprètes de songes semaient tous la terreur [2]? Par quelle autre cause expliquer ces

1. Basile eut quatre frères.

2. De quelle haine fallait-il qu'Atarbios et sa suite fussent animés à l'égard de Basile pour amener les habitants de Néocésarée à prendre une aussi folle attitude !

faits? N'est-il pas clair, même pour un enfant, que les responsables étaient les chefs du peuple? Les raisons de leur inimitié, il ne me convient pas de les dire, mais il vous est très facile de les voir toutes. Quand l'aigreur et la discorde sont parvenues au suprême degré de la violence, et que l'exposition de la cause est absolument inconsistante et ridicule, la maladie de l'âme est évidente. Elle survient, il est vrai, à l'occasion des qualités d'autrui, mais elle est le mal personnel et premier de celui qui l'a contractée. Il y a encore dans leur cas une autre jolie chose. Tandis qu'ils souffrent d'une déchirure profonde, la pudeur ne devrait pas leur permettre de divulguer leur malheur. Certes cette affection de leur âme est connue non seulement par ce qu'ils ont fait contre nous, mais encore par le reste de leur vie, mais même si elle était ignorée, les choses n'en iraient pas bien mal. Mais la raison la plus vraie pour laquelle ils estiment qu'on doit fuir notre rencontre, et qui échappe peut-être à la plupart d'entre vous, je vais vous l'apprendre. Écoutez.

On s'exerce chez vous à distordre la foi, par haine pour les doctrines apostoliques et évangéliques, par haine pour la tradition de Grégoire, l'homme vraiment grand, et de ses successeurs jusqu'à ce bienheureux Mousonios, dont les enseignements, de toute évidence, résonnent encore dans vos oreilles. Le mal de Sabellios, qui s'était propagé jadis, et qui avait été éteint par les Pères, ils entreprennent maintenant de le renouveler, ces gens qui, par peur des preuves convaincantes, imaginent les songes utilisés contre nous. Mais vous, envoyez promener ces têtes alourdies par le vin et peuplées de visions par la vapeur qui monte de l'ivresse pour flotter ensuite dans les cervelles, et apprenez de nous, qui veillons et qui ne pouvons pas nous taire à cause de la crainte de Dieu, le dommage qu'on vous fait subir. »

Suit un bref exposé du Sabellianisme et de quelques points de doctrine enseignés à Néocésarée.

Avant d'exposer la doctrine orthodoxe, Basile exprime la honte que lui fait éprouver son parent, l'hérétique Atarbios :

« C'est en rougissant que je vous écris cela, parce que ceux qui sont impliqués dans cette affaire sont de notre sang. »

Après avoir réfuté les erreurs d'Atarbios et de ses clercs, Basile ne demande qu'à croire qu'on s'est mépris sur le sens de leurs paroles, et il veut encore garder l'espoir de leur conversion :

« S'ils nient que ce soient là leurs paroles et le sens de leur enseignement, nous avons atteint le but de nos efforts. Toutefois je les vois nier difficilement, parce que leurs malheureux propos ont beaucoup de témoins. Cependant nous n'examinons pas le passé, que le présent seulement soit sain ! »

Mais Basile craint que l'Église de Néocésarée ne persiste dans l'erreur, et, dans ce cas, il agira en responsable de la foi et des autres Églises :

« S'ils persistent dans les mêmes erreurs, ce sera une nécessité pour nous de crier à d'autres Églises le malheur de chez vous, et de vous faire parvenir des lettres d'un plus grand nombre d'évêques, pour renverser et briser cette masse de l'impiété qui s'élève peu à peu. Si ces mesures ne secondent en rien notre zèle, de toute manière la présente protestation nous décharge de l'accusation au tribunal du Juge. »

Basile continue en dénonçant les manœuvres auxquelles ses ennemis se sont livrés pour circonvenir Mélèce, l'évêque d'Antioche, et Anthime, l'évêque de Tyane :

« Ils ont déjà jeté ces propos dans des écrits personnels, et ils les ont envoyés d'abord à l'homme de Dieu, l'évêque Mélèce, et maintenant, après avoir reçu de lui les réponses qui convenaient, comme les mères des monstres qui rougissent des vices de la nature, ils cachent eux aussi, pour les allaiter, leurs horribles enfants dans l'obscurité qui convient. Ils se sont même lancés dans une certaine tentative épistolaire auprès de l'homme qui partage nos sentiments, Anthime, l'évêque de Tyane. »

Basile prend alors la défense de Grégoire le Thaumaturge, derrière lequel s'abritaient les sabelliens de Néocésarée, puis c'est le Sabellianisme lui-même qu'il réfute.

Après avoir réfuté l'hérésie, Basile retrouve sa virulence pour fustiger les hérétiques :

« Réellement, s'il faut assimiler les doctrines perverses aux poisons mortels, comme le disent vos interprètes de songes, nous avons ici la ciguë, l'aconit et tous les autres

poisons meurtriers. Les voilà les poisons des âmes, ce ne sont pas nos discours, comme le crient ces cerveaux avinés, qui sont peuplés de visions à cause de leur maladie. S'ils étaient sages, ils devraient savoir que c'est dans les âmes sans souillure et purifiées de toute tache que brille le don prophétique. Un miroir sale ne peut pas recevoir le reflet des images, et une âme qui est occupée d'avance par les soucis temporels et qu'obscurcissent les passions qui naissent de la pensée charnelle ne peut pas davantage recevoir les lumières du Saint-Esprit. Tout songe n'est pas aussitôt une prophétie, comme dit Zacharie : « Le Seigneur a fait une vision et une pluie d'hiver, parce que les oracles avaient débité des propos pénibles, et qu'ils débitaient des songes menteurs » [1]. Or ils ignorent même, ces hommes qui, d'après Isaïe [2], rêvent et aiment à s'assoupir sur leur couche, ils ignorent que souvent une activité d'erreur est envoyée aux fils de la désobéissance [3]. Il existe aussi un esprit menteur, qui, étant venu dans les faux prophètes, trompa Achab [4]. Puisqu'ils savaient cela, ils n'auraient pas dû s'élever au point de s'attribuer le don de prophétie, ces hommes qui montrent une conscience moins scrupuleuse que l'augure Balaam lui-même. Celui-ci, en effet, invité avec de magnifiques présents par le roi des Moabites, ne put se résoudre à prendre la parole contre la volonté de Dieu, ni à maudire Israël, que ne maudit pas le Seigneur [5]. Donc si les visions qu'ils ont pendant leur sommeil sont d'accord avec les commandements du Seigneur, qu'ils se contentent des Évangiles, qui n'ont pas besoin du secours des songes pour inspirer confiance. Mais, alors que le Seigneur nous a laissé sa paix [6], et qu'il nous a donné un commandement nouveau pour que nous nous aimions les uns les autres [7], si ces songes amènent la lutte, la discorde et la disparition de la charité, que ces

1. *Zach.*, X, 1, 2.
2. *Isaïe*, XXIX, 8.
3. *Éphés.*, II, 2.
4. III *Rois*, XXII, 22.
5. *Nombres*, XXII, XXIII.
6. *Jean*, XIV, 27.
7. *Jean*, XIII, 34.

hommes ne donnent pas l'occasion au diable d'entrer dans leur âme pendant leur sommeil, et qu'ils n'accordent pas plus d'autorité aux visions diaboliques qu'aux enseignements du salut ! »

La Lettre CCXI (375), à Olympios, montre que Basile n'a pas oublié l'attitude de Néocésarée à son égard. Parlant des fils d'Olympios, il écrit :

« Ils ont trouvé mon âme dans une extrême affliction, et ils l'ont si bien consolée que j'ai oublié la ciguë de chez vous, que les marchands de songes et les débitants de songes colportent contre nous pour gagner les bonnes grâces de ceux qui les ont gagés. »

Tous les citoyens de Néocésarée n'étaient donc pas hostiles à Basile.

IV

LES DERNIÈRES LETTRES DE GOUVERNEMENT

Dans la Lettre CCXVI (375), à Mélèce d'Antioche, Basile ne peut s'empêcher de parler encore de la conduite odieuse des habitants de Néocésarée :

« Nous sommes même allé jusqu'à la petite maison de notre frère, qui, parce qu'elle est proche de Néocésarée, a procuré aux habitants de cette ville la cause d'un trouble grave et leur a fourni à notre adresse la matière d'un grave outrage. Ceux-ci, en effet, s'enfuirent, alors que personne ne les poursuivait, et l'on croyait que nous voulions entrer de force, désireux d'obtenir les louanges de la ville sans être appelé ! »

Sa sollicitude pour les Églises inspirait à Basile la visite de territoires qui ne dépendaient pas du métropolitain de Césarée, et qui pouvaient même être assez éloignés de sa résidence. Voici le début de cette même Lettre CCXVI :

« Beaucoup d'autres voyages nous ont éloigné de la patrie. Nous sommes allé jusqu'en Pisidie, pour régler, avec les évêques de cette contrée, les affaires qui concernent

les frères d'Isaurie. De là notre voyage nous a conduit dans le Pont, parce qu'Eustathe avait sérieusement troublé Dazimon, et qu'il avait persuadé beaucoup d'habitants de cette ville de se séparer de notre Église. »

Dans la Lettre CCXVII (375), à Amphiloque d'Iconion, Basile, après avoir rappelé le long voyage qu'il avait fait dans le Pont pour des affaires ecclésiastiques, parle du choix d'un évêque pour remplacer son ami Grégoire, qui a quitté soudainement Nazianze :

« Peut-être d'ailleurs suis-je mis dans la nécessité d'aller jusqu'à Nazianze par la retraite soudaine de l'évêque très aimé de Dieu, Grégoire. Quelles sont les causes de ce départ, on l'ignore jusqu'à présent. Quant à l'homme au sujet duquel je m'étais entretenu avec ta perfection et que toi-même maintenant tu crois prêt, il faut que tu le saches : il a d'abord contracté une longue maladie, et il est, du reste, atteint jusque dans ses yeux; de plus son mal ancien et la maladie qui lui est survenue récemment l'ont laissé complètement inutilisable pour toutes les activités qui peuvent se présenter. Et il n'y en a pas d'autre que lui chez nous. Aussi est-il préférable, bien qu'ils aient remis l'affaire à notre jugement, que l'on propose quelqu'un d'entre eux. En effet il faut penser que ce sont là des paroles de commande, et qu'au fond ils veulent ce qu'ils avaient cherché à obtenir au début, que ce soit l'un des leurs qui soit mis à leur tête. S'il y a quelqu'un parmi les néophytes, que cela plaise ou non à Macédonios, qu'on le propose. Tu le formeras en vue des besoins, car le Seigneur, qui te prête son concours en toutes choses, t'accordera sa grâce pour cela encore. »

Ainsi Basile n'hésite pas à faire proposer comme évêque un néophyte, malgré la défense de S. Paul [1]. Mais d'abord les circonstances ne sont plus les mêmes, et puis certaines règles peuvent admettre des exceptions. Basile n'ignore pas que S. Ambroise n'était encore que catéchumène lorsqu'il fut promu à l'épiscopat.

Dans la Lettre CCXVIII (375), à Amphiloque d'Iconion, c'est de la foi des chrétiens de Lycie que s'inquiète Basile. Il demande à son correspondant qu'il daigne

1. I *Tim.*, III, 6.

« envoyer en Lycie un homme zélé, et examiner avec soin quels sont les tenants de la foi droite. Peut-être, en effet, ne faut-il pas les négliger, si toutefois il est vrai, comme l'a raconté l'un des hommes pieux qui de là-bas sont venus chez nous, qu'ils sont absolument étrangers à la pensée asiate, et qu'ils acceptent de nous inscrire dans leur communion. Si quelqu'un doit partir, qu'il recherche à Corydale Alexandre, de moine devenu évêque, à Limyre Diatimos, à Cyre les prêtres Tatianos, Polémon et Macarios, à Patare l'évêque Eudémos, à Telmèse l'évêque Hilarios, à Phéle l'évêque Lollianos. Ceux-ci et d'autres, plus nombreux encore, on nous les a indiqués comme ayant des idées saines sur la foi, et j'ai eu beaucoup de reconnaissance à Dieu de ce qu'il pût y avoir, dans la préfecture d'Asie, des hommes à qui les hérétiques ne peuvent causer nul dommage. Donc, si c'est possible, étudions-les, en attendant, sans envoyer de lettre; une fois notre conviction faite, alors nous envoyons une lettre et nous nous empressons d'inviter l'un d'entre eux à se rencontrer avec nous. »

Basile sait auprès de qui le chargé de mission doit mener son enquête, et c'est seulement lorsqu'il sera sûr de la parfaite orthodoxie des personnalités qu'il nomme, qu'il acceptera leur communion.

Dans la Lettre CCLVIII (vers 377), à l'évêque Épiphane, Basile, prié par celui-ci de redresser la situation où se trouve l'Église d'Éléone, déclare qu'il n'a pas les qualités requises pour s'acquitter avec succès de la tâche qu'on veut lui confier :

« Ce que j'ai encore admiré chez toi, c'est que tu n'as pas supporté sans chagrin le dissentiment des frères d'Éléone, et que tu veux voir s'opérer chez eux un commencement de conciliation mutuelle. Les intrigues ourdies par quelques-uns et qui ont fait naître des troubles parmi les frères ne t'ont pas échappé, et tu t'es chargé à ce sujet d'un nouveau souci : cela aussi je l'ai approuvé. Mais ce que je n'ai pas pensé qui fût digne de ta prudence, c'est de confier le redressement d'une telle situation à des hommes comme nous, qui ne sommes pas conduit par la grâce de Dieu, parce que nous vivons dans le péché, et qui n'avons plus aucune possibilité oratoire, parce que nous nous

sommes éloigné avec satisfaction des vanités, et que nous n'avons pas encore, autant qu'il convient, pris possession des dogmes de la vérité. »

Que veut dire Basile, quand il affirme qu'il n'est pas conduit par la grâce de Dieu, parce qu'il vit dans le péché? Ce langage excessif ne s'explique que par l'humble conviction où était Basile, qu'il était trop loin de la sainteté pour mener à bien une œuvre aussi importante que la pacification d'une Église. Mais quand il prétend qu'il n'a plus aucune possibilité oratoire, il se trompe évidemment : ses lettres sont là pour lui donner un démenti formel. Basile enfin assure qu'il ne possède pas suffisamment les « dogmes de la vérité ». Il veut dire sans doute que ses connaissances théologiques ne sont pas assez approfondies pour pouvoir s'exprimer avec éloquence sans le secours des procédés sophistiques auxquels il a renoncé. Sur ce point encore il se trompe. Le grand docteur possédait depuis longtemps les « dogmes de la vérité ».

V

LA PRIÈRE ET LES ASSEMBLÉES RELIGIEUSES

La prière collective. La prière a l'église

Dans la Lettre CLXXIV (vers 374), à une veuve, Basile avait écrit ces mots qui sont une invitation à une prière commune : « Souviens-toi de Dieu, garde sa crainte dans ton cœur, et prends avec toi tout le monde pour la communion des prières. Grand, en effet, est le secours de ceux qui peuvent apaiser Dieu. Ne va pas cesser cette pratique. »

Mais c'est la Lettre CCVII (375), aux clercs de Néocésarée, qui contient le plus de renseignements sur la prière collective, telle qu'elle se faisait dans les Églises au temps de Basile.

Le métropolitain de Césarée a écrit cette lettre pour se disculper, devant le clergé de Néocésarée, de plusieurs accusations que celui-ci formulait contre lui. On l'accusait

en particulier de ne pas être fidèle aux pratiques établies par Grégoire le Thaumaturge pour la prière en commun, et plus spécialement pour le chant des psaumes :

« En réponse à l'accusation qui porte sur les psalmodies, et avec laquelle surtout nos calomniateurs effrayent les gens simples, je puis dire ceci : les usages qui sont en vigueur maintenant dans toutes les Églises de Dieu s'accordent et s'harmonisent ensemble. Pendant la nuit chez nous le peuple se lève pour se rendre à la maison de la prière, et dans la peine, dans l'affliction et dans les larmes ininterrompues, on se confesse à Dieu ; enfin on se lève au sortir des prières et on passe à la psalmodie. Alors, divisés en deux chœurs, les fidèles chantent les psaumes en se répondant les uns aux autres ; ils donnent ainsi plus de solidité à leur méditation des sentences de l'Écriture, en même temps qu'ils s'assurent à eux-mêmes l'attention et la stabilité du cœur. Puis on change : on confie à un seul le soin de commencer le chant, et les autres lui répondent. Ainsi, après avoir passé la nuit dans la variété d'une psalmodie entrecoupée de prières, dès que le jour commence à luire, tous ensemble, comme d'une seule bouche et d'un seul cœur, font monter vers le Seigneur le psaume de la confession [1], et chacun s'approprie les mots du repentir. Si vous nous fuyez à cause de cela, vous fuirez les Égyptiens ; vous fuirez les habitants des deux Libyes, les Thébains, les habitants de la Palestine, les Arabes, les Phéniciens, les Syriens et ceux qui habitent sur les bords de l'Euphrate, en un mot tous ceux chez qui les veilles, les prières et les psalmodies en commun sont en honneur [2]. »

1. Le psaume L.

2. « Les fidèles ont une grande familiarité avec les psaumes. Non seulement ils ont l'habitude de les chanter à l'église, mais ils les fredonnent encore chez eux ou dans la rue... On doit ajouter foi à Basile quand il montre que le caractère populaire des psaumes était dû à l'alliance de la mélodie et de la pensée... On chantait des psaumes à l'occasion des fêtes, on les utilisait aussi pour mettre en fuite les démons. A l'église tous les fidèles prennent part au chant, malgré le caractère très mêlé de l'assistance. » Bernardi, *Op. cit.*, p. 36-37. — « Le chant des psaumes, exécuté en solo et repris

Basile répond ensuite à ceux qui l'accusent de ne pas être fidèle aux pratiques de Grégoire le Thaumaturge, et d'innover dans le domaine de la prière :

« Mais les pratiques que je viens d'exposer n'existaient pas, dit-on, du temps du grand Grégoire [1]. Mais ces litanies non plus, que vous chantez maintenant avec tant de ferveur [2] ! Et je ne dis pas cela pour vous accuser : je souhaiterais de vous voir tous vivre dans les larmes et dans une pénitence continuelle, car nous aussi nous ne faisons pas autre chose que de prier pour nos péchés. Toutefois ce n'est pas avec des paroles humaines, comme vous, mais avec les oracles de l'Esprit que nous cherchons à apaiser notre Dieu. Nos pratiques n'existaient pas du temps de l'admirable Grégoire? Quels témoignages en avez-vous, vous qui jusqu'à présent n'avez rien conservé de ses institutions? Grégoire n'était pas couvert pendant les prières. Comment l'aurait-il été? C'était le vrai disciple de l'Apôtre qui a dit : « Tout homme qui prie ou qui prophétise la tête couverte déshonore sa tête », et « L'homme

vers la fin par l'assemblée, continua de faire partie du service divin. Mais un usage nouveau prit naissance à Antioche vers le milieu du IVe siècle. Deux ascètes, Flavien, futur évêque d'Antioche, et Diodore, futur évêque de Tarse, partageaient les fidèles en deux chœurs qui se répondaient l'un à l'autre. L'innovation eut du succès et se répandit dans diverses Églises d'Orient. » Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 400-401.

1. Il se pouvait, en effet, qu'au temps de Grégoire le Thaumaturge on chantât des psaumes différents de ceux de la Bible, et qui étaient inspirés non par le Saint-Esprit, mais par l'esprit de tel ou tel particulier. Basile avait dit plus haut en parlant de ses adversaires : « Ils récitent des psaumes et exécutent des chants d'un mode différent de celui que l'habitude a fait prévaloir chez vous et certaines choses du même genre dont ils devraient se cacher. » — « Mais dès le IIIe siècle, ces initiatives éveillèrent des défiances, et, au IVe siècle, le concile de Laodicée interdit les psaumes écrits par des particuliers. » (Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 400).

2. A la vérité on chantait des litanies dès le IIIe siècle, mais c'est au siècle suivant que cette pratique se répandit de plus en plus.

ne doit pas être couvert, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu »[1].

Dans la Lettre CCXLIII (376), aux évêques d'Italie et de Gaule, qui est un appel adressé par Basile à ses frères d'Occident, on lit ces mots qui terminent la description de l'état malheureux où sont les Églises orientales :

« Plus de réunions de chrétiens, plus de maîtres à présider, plus d'enseignements de salut, plus de solennités, plus de chant nocturne des hymnes, plus ce bienheureux transport des âmes, qui, grâce aux assemblées religieuses et à la communication des dons spirituels, prend naissance dans les âmes de ceux qui croient dans le Seigneur. »

On voit quelle place tenaient alors, dans la vie chrétienne, les prières collectives.

Les assemblées en l'honneur des martyrs[2]

Les prières collectives se faisaient aussi dans les assemblées qui se tenaient régulièrement en l'honneur des martyrs.

Dans la Lettre XCV (372), à Eusèbe de Samosate, Basile parle d'une entrevue que Mélèce d'Antioche et Théodote de Nicopolis désirent avoir avec lui pendant une de ces assemblées :

« Ils nous ont indiqué comme date de l'entrevue le milieu de Juin, le mois prochain, et comme lieu Phargamos[3], localité célèbre par la gloire des martyrs et par la nombreuse assemblée que ces évêques y réunissent chaque année.

Dans la Lettre C (372), à Eusèbe de Samosate, Basile demande à son ami de venir le voir, et à une date qu'il lui précise :

« Si cette visite est possible, nous demandons qu'elle se

1. I *Cor.*, XI, 4, 7.

2. « Le culte des martyrs tient une place considérable dans la vie des Églises cappadociennes. » (Bernardi, *Op. cit.*, p. 360). On a vu quel fut le chagrin des fidèles de Cappadoce, quand ils durent laisser partir pour Milan le corps de l'évêque martyr Denys.

3. Ville d'Arménie.

fasse pendant l'assemblée que nous tenons chaque année en souvenir du bienheureux martyr Eupsychios [1], à une date désormais prochaine, le septième jour du mois de Septembre. »

La Lettre CXLII (373), à un comptable de préfets, commence ainsi :

« J'avais convoqué à l'assemblée du bienheureux martyr Eupsychios tous nos frères les chorévêques, pour les faire connaître à ton mérite. »

Dans la Lettre CLXXVI (374), à Amphiloque d'Iconion, Basile invite cet évêque à l'assemblée à laquelle, deux ans plus tôt, il avait invité Eusèbe de Samosate :

« Que le Dieu saint... te fasse parvenir cette lettre de nous, pour que ne soit pas vaine l'invitation que nous t'adressons à te montrer maintenant à notre ville : ainsi tu rendras plus solennelle l'assemblée que chaque année notre Église a coutume de réunir en l'honneur des martyrs [2]... Le jour fixé est le cinq Septembre. »

Dans la Lettre CC (375), à Amphiloque d'Iconion, Basile lui renouvelle, pour la même solennité, l'invitation de l'année précédente :

« N'oublie pas la commémoration du bienheureux martyr Eupsychios, et n'attends pas que nous te le rappelions une seconde fois. »

Par la Lettre CCLII (376), aux évêques de la province du Pont, Basile les invite à prendre part à l'assemblée annuelle en l'honneur du même martyr :

« Les honneurs dont on entoure les martyrs doivent être l'objet d'un zèle ardent pour tous ceux qui espèrent dans le Seigneur, et spécialement pour vous qui faites

1. C'était un noble de Césarée.

2. Eupsychios, Damas et leurs compagnons, dont parle la Lettre CCLII. Ils avaient été martyrisés sous l'empereur Julien, en 362, pour avoir participé à la démolition du temple de la Fortune, à Césarée. A ces témoins du Christ il faut joindre le martyr Sabas, dont l'Église de Césarée avait reçu le corps. Cette insigne relique avait été donnée par le duc de Scythie, Soranos, un cappadocien, à Ascholios, évêque de Thessalonique, qui lui-même en avait fait présent à l'Église de Césarée. Cf. les Lettres CLV, CLXIV et CLXV.

profession de vertu et qui, par vos dispositions bienveillantes à l'égard de vos illustres compagnons d'esclavage, montrez les bons sentiments que vous éprouvez pour notre commun Maître. Mais votre zèle a surtout sa raison d'être dans une certaine affinité que la vie passée dans une exacte discipline présente avec ceux que leur force d'âme a fait parvenir à la perfection. Donc puisque Eupsychios et Damas, comme ceux qui forment leur chœur, sont de très illustres martyrs, dont la mémoire est célébrée chaque année par notre ville et même par tout le pays d'alentour, l'Église vous rappelle au souvenir, vous sa propre parure, et vous demande par notre voix de reprendre l'habitude que vous aviez autrefois de nous visiter. Persuadés qu'une grande œuvre vous est proposée dans un peuple qui cherche à être édifié par vous, et que des récompenses sont réservées à l'honneur dont on entoure les martyrs, accueillez notre invitation, accordez-nous cette faveur, et au prix d'un peu de peine procurez-nous un grand bienfait. »

La Lettre CCLXXXII (pendant l'épiscopat), à un évêque, est une lettre adressée à un homme de caractère susceptible et capricieux. Elle se termine par cette invitation :

« Je te demande toujours de nous supporter; si tu ne peux pas nous supporter, du moins est-il juste de ne pas négliger les martyrs, et c'est pour t'associer à leur commémoration que tu es invité. Accorde donc d'abord ta faveur et à ceux-ci et à nous; si cela ne t'agrée pas, accorde-la du moins aux plus honorables. »

Des assemblées se tenaient donc chaque année en l'honneur des martyrs. Les lettres que nous venons de citer mentionnent deux de ces assemblées : celle que réunissaient Mélèce et Théodote dans une localité d'Arménie, et celle que tenait Basile dans la capitale de la Cappadoce, au début du mois de Septembre. Basile montre une prédilection pour Eupsychios, un enfant de Césarée, d'une noble famille. A en croire Basile, ces assemblées étaient très fréquentées : on y accourait de tous les pays voisins. C'étaient des pèlerinages, comme ceux qui se font de nos jours aux sanctuaires célèbres, et ceux dont nous parle la correspondance basilienne n'étaient sans doute pas les

seuls. Les chrétiens du IVe siècle devaient aimer à se réunir autour des tombeaux de ces témoins du Christ, qui n'étaient éloignés d'eux que de quelques générations.

Conclusion

S'il est quelqu'un qui eût pu dire, comme S. Paul, qu'il avait la sollicitude de toutes les Églises, c'est bien Basile de Césarée. Son action ne s'exerça pas seulement dans sa province de Cappadoce, elle se fit sentir dans une grande partie de l'Asie-Mineure. Sans doute, en bon évêque de Césarée, défendait-il les intérêts de son Église, veillait-il à la belle ordonnance des cérémonies religieuses et à la fidélité au culte des martyrs; sans doute aussi visitait-il, autant qu'il le pouvait, les paroisses de son diocèse, mais il parcourait encore nombre de territoires qui n'étaient pas soumis à sa juridiction. Qu'il s'agît de pourvoir des sièges épiscopaux de sujets dignes de confiance, qu'il s'agît de défendre telle Église contre une hérésie qui envahissait tout, Basile était là, malgré sa mauvaise santé et en dépit des obstacles que lui suscitait la jalousie ou l'ambition. Ses interventions extérieures étaient d'ailleurs le plus souvent sollicitées par des voisins qui le considéraient comme seul capable de leur assurer une aide efficace. Son prestige était tel qu'un empereur ami des hérétiques le chargeait de donner des évêques à une province de son empire. Avec Athanase il fut, au IVe siècle, le grand évêque de l'Orient.

CHAPITRE SIXIÈME

LE DÉFENSEUR DES FAIBLES

I

LE DÉFENSEUR DE SA CITÉ

Au premier rang des activités sociales de Basile, il faut placer celle qu'il déploya en faveur de la Cappadoce, sa patrie, et de Césarée, sa ville épiscopale.

En l'année 371, la persécution que l'empereur Valens faisait subir aux catholiques n'était pas le seul objet de son activité. Il travaillait aussi au remaniement des circonscriptions provinciales. C'est ainsi que la Cappadoce, qu'on avait déjà amputée de la province d'Arménie-Mineure et de celle du Pont, devait être divisée encore par la création d'une Cappadoce Seconde. Celle-ci comprenait la partie occidentale et méridionale de l'ancienne province, avec les cités de Tyane, de Colonia (Archelaïs), de Cybistra, de Faustinopolis, et, au nord de l'Halys, avec les districts de Mokissos et de Doara. A cette nouvelle province appartenaient encore les stations postales de Sasime, de Nazianze et de Parnassos.

Il fut d'abord décidé que la capitale de la nouvelle province serait Podande, une station postale située dans le Tauros, et qui, d'ailleurs, se trouvait sur le territoire de la Cappadoce Première.

Pressé par ses concitoyens qui le suppliaient d'intervenir auprès du pouvoir impérial en faveur de leur ville,

Basile écrivit les trois lettres suivantes à de hauts personnages, pour leur demander d'user de leur influence, afin que Césarée restât la métropole de toute la Cappadoce.

Lettre LXXIV (371), à Martinianos.

« A quel prix penses-tu que j'estimerais le bonheur de nous rencontrer un jour l'un avec l'autre, et de rester en ta compagnie assez longtemps pour jouir de toutes les qualités que tu possèdes? Si c'est un grand témoignage en faveur du savoir, que d'avoir vu les villes et de connaître l'esprit de bien des hommes [1], je pense qu'on est bientôt gratifié de cet avantage par un entretien avec toi. Quelle supériorité, en effet, y a-t-il à voir un grand nombre de personnes l'une après l'autre sur le fait d'en voir une seule, celle qui a acquis l'expérience de toutes choses à la fois? Bien plus je pourrais même dire qu'il y a une très grande supériorité dans tout ce qui procure une connaissance aisée du bien et résume, pure de tout mélange vicieux, la découverte de la vertu. Que ce soit une action excellente, ou une parole digne de mémoire, ou des régimes politiques conçus par des hommes d'une nature supérieure aux autres, tout est mis en réserve dans le trésor de ton âme. Aussi n'est-ce pas une année seulement, comme l'Alcinoüs [2] d'Ulysse, mais toute ma vie que je souhaiterais t'entendre, et je voudrais qu'elle me fût donnée longue à cause de cela, bien que je sois mal disposé pour elle. »

Ce long début, complimenteur et orné de souvenirs classiques, outre qu'il s'accorde avec le goût épistolaire du temps, n'est pas inutile, si l'on considère la gravité de la situation qui amène Basile à écrire cette lettre. Il lui fallait à tout prix se concilier Martinianos et l'intéresser aux malheurs de la métropole. Ce sont ces malheurs que Basile va décrire maintenant pour émouvoir ce haut personnage et lui faire agréer ses appels au secours :

« Pourquoi donc est-ce que j'écris maintenant, quand je devrais être près de toi? Parce que ma patrie affligée

1. Odyssée, I, 3.
2. Le roi des Phéaciens, à qui Ulysse raconta ses aventures.

me presse d'aller vers elle. Ce qu'elle a souffert, tu ne l'ignores pas, ô le meilleur des hommes : comme Penthée [1], de vraies Ménades [2], des démons l'ont mise en pièces. Ils la divisent et la divisent encore [3], et, comme les mauvais médecins, ils aggravent ses blessures par leur ignorance. Donc, puisqu'elle souffre de ces divisions, il reste à la soigner comme une malade. Nos concitoyens ont écrit pour nous presser et il est nécessaire d'aller les rejoindre, non que nous croyions devoir alléger quelque peu leurs ennuis, mais pour éviter le reproche de désertion. Tu sais, en effet, que ceux qui sont dans l'embarras sont enclins à espérer, enclins aussi à blâmer, incriminant toujours ce qu'on a négligé de faire.

En vérité, pour cette raison même, je devrais aller te trouver et te donner mon avis, ou plutôt te supplier d'imaginer quelque solution hardie et digne de ton intelligence, de ne pas mépriser notre patrie qui est tombée sur les genoux, d'arriver à la Cour à l'improviste et de leur dire avec ta franchise de ne pas croire posséder deux provinces au lieu d'une. Ce n'est pas, en effet, en la prenant sur une autre terre qu'ils ont ajouté la seconde province, mais ils ont agi à peu près comme quelqu'un qui, possédant un cheval ou un bœuf, le partagerait en deux et penserait avoir ainsi deux bêtes au lieu d'une : en réalité il n'en a pas fait deux, il a tué la seule qu'il avait. Il faudra dire aux hommes au pouvoir que ce n'est pas de cette façon qu'ils accroîtront l'Empire, car la puissance n'est pas dans un nombre, mais dans les choses. Actuellement nous estimons que, les uns par ignorance de la vérité peut-être, d'autres pour ne pas vouloir prononcer de paroles déplaisantes, d'autres par insouciance, tous regardent ce qui se passe d'un œil indifférent. Si donc il t'était possible d'aller en personne trouver l'Empereur, ce serait le mieux dans notre situation et conforme à tous les principes qui règlent ta vie. Mais si cela t'est

1. Roi de Thèbes, en Béotie.

2. Ce mot désigne ici les Bacchantes aux transports furieux.

3. Par cette redondance Basile veut sans doute marquer les étapes de cette division, et la volonté que le pouvoir impérial montrait dans la réalisation d'un partage qui désespérait les habitants de Césarée.

pénible, tant à cause de cette saison de l'année qu'à cause de ton âge, dont la lenteur, comme tu le disais toi-même, est la compagne inséparable, du moins n'y a-t-il aucune fatigue à écrire. C'est pourquoi, si tu accordes à la patrie le secours de tes lettres, tu te rendras d'abord témoignage à toi-même de n'avoir rien omis de ce qui était en ton pouvoir; ensuite, par le seul fait de montrer que tu t'associes à leurs souffrances, tu apporteras à ceux qui souffrent une consolation suffisante. Si seulement il était possible que tu fusses en personne au milieu de nos difficultés, pour voir de tes yeux notre profonde tristesse ! Ainsi peut-être, ému par l'évidence même, ferais-tu entendre quelques accents dignes à la fois de ta grandeur d'âme et de la désillusion de la ville. Et ne va pas te défier de nous comme narrateur. Oui, nous aurions besoin de Simonide ou de quelque poète lyrique semblable, qui sût de façon frappante se lamenter sur les malheurs. Mais que dis-je Simonide? Il faudrait dire Eschyle ou quelque autre qui, comme lui, dans l'exposé frappant d'une grande calamité, a su élever le ton pour gémir.

Ces réunions, ces discours, ces entretiens des lettrés sur l'agora et tout ce qui auparavant faisait la renommée de notre ville, tout cela nous a quittés. Aussi verrait-on plus rarement aujourd'hui l'un de ces hommes instruits et éloquents accéder à l'agora, qu'autrefois à Athènes les citoyens frappés d'atimie [1] ou qui n'avaient pas les mains pures. A leur place s'est introduite l'ignorance de certains Scythes ou Massagètes [2]. La voix des exacteurs ne fait qu'une avec la voix de ceux qui subissent les exactions et qui sont déchirés par les fouets. Les portiques, des deux côtés, qui retentissent d'une façon lugubre, semblent faire entendre comme leur propre voix pour gémir sur les événements. L'anxiété où nous sommes au sujet de notre vie ne nous permet pas de compter pour quelque chose les gymnases fermés et les nuits sans flambeaux. En effet il y a danger, et non des moindres, que, les premiers citoyens une fois écartés, tout l'ensemble ne s'écroule

1. L'atimie était la privation partielle ou totale des droits de citoyen.

2. Les Massagètes étaient un peuple de Scythie.

comme si les soutiens étaient tombés. Quel discours parviendrait à exprimer nos malheurs? Les uns, une partie de notre sénat, et non la plus méprisable, se sont éloignés en prenant la fuite, parce qu'ils préféraient à Podande l'exil perpétuel. Et quand je dis Podande, pense que je dis le Céade de Laconie [1] ou un barathre [2] naturel, si tu en as vu quelque part sur la terre : l'appellation de Charoniens [3] est venue d'elle-même à l'esprit de certains pour désigner ces parages qui exhalent un air empoisonné. Dis-toi que ce Podande de malheur ressemble à quelque chose de tel. Il y a donc trois groupes : les uns sont en fuite, ayant renoncé au pays avec leur femme et leur foyer; d'autres sont emmenés comme des prisonniers de guerre, ce sont la plupart des notables de la cité. Ils offrent à leurs amis un spectacle lamentable et réalisent le vœu de leurs ennemis, si jamais il s'est trouvé quelqu'un qui nous souhaitât tant de mal. La troisième partie sans doute est restée, mais ces malheureux, incapables de supporter le départ de leurs amis, et en même temps convaincus d'être trop faibles pour pourvoir à leurs besoins, sont allés jusqu'à refuser de vivre. Cette situation, nous te prions de la faire connaître à tous par ta propre voix et avec la légitime franchise que te permet ta vie. Prédis-leur clairement que, s'ils ne changent pas promptement de décision, ils n'auront personne en faveur de qui ils puissent montrer leur humanité. Tu seras ainsi de quelque utilité au bien commun, ou du moins tu auras fait comme Solon, qui, ne pouvant défendre la liberté des citoyens, parce que la citadelle était déjà occupée, revêtit ses armes et s'assit devant sa porte, pour bien montrer par son attitude qu'il n'approuvait pas ce qui se passait [4]. Cependant il y a une chose que je sais parfaitement, c'est que, même si l'on ne se range pas maintenant à ton avis, avant longtemps on décernera les plus grands éloges à ta bienveil-

1. Prison souterraine où l'on jetait les criminels à Sparte.
2. Gouffre où l'on précipitait les condamnés à Athènes.
3. Le χαρώνειον, ou gouffre de Charon, était une grotte remplie de vapeurs pestilentielles, où l'on plaçait l'entrée des Enfers.
4. Cf. Plutarque, Vie de Solon, XLII.

lance et aussi à ton intelligence, quand on verra que les événements se sont produits comme tu les avais prédits. »

Après s'être adressé à Martinianos, Basile se tourne vers Aburgios, son compatriote, un homme considérable lui aussi, à qui il écrit la Lettre LXXV (371) :

« Entre les nombreuses qualités qui ont permis à ta nature de s'élever au-dessus des autres, aucune ne t'est aussi particulière que le dévouement à la patrie. Tu t'acquittes ainsi justement de ta dette à l'égard de celle dont tu es sorti pour devenir si grand, que tu es connu et célèbre par toute la terre. Or cette patrie, qui t'a porté et qui t'a nourri, en est arrivée à un état aussi incroyable que les antiques récits, et aucun même de ceux qui en ont la plus grande habitude, s'il venait dans notre ville, ne la reconnaîtrait. C'est ainsi qu'elle a été changée soudain en une complète solitude : beaucoup de magistrats déjà auparavant lui avaient été enlevés, mais maintenant presque tous ont été transportés à Podande. Séparés d'eux par cette mutilation, ceux qui restent sont eux-mêmes tombés dans un extrême désespoir, et ont fait naître chez tous un tel découragement, que désormais la ville n'a que de rares habitants et que ce pays est devenu une affreuse solitude : spectacle lamentable pour nos amis, mais qui donne beaucoup de joie et de confiance à ceux qui depuis longtemps dressaient des embûches pour préparer notre chute. Qui donc doit nous tendre la main? Qui doit verser sur nous des larmes de sympathie, sinon ta douceur, sinon toi, qui partagerais les douleurs d'une cité étrangère, si elle souffrait de tels maux, sans parler de celle qui t'a donné le jour? Si donc tu as quelque puissance, montre-la maintenant en notre faveur dans le besoin présent. Assurément tu tiens de Dieu une grande influence; à aucun moment il ne t'a abandonné, et il t'a fourni beaucoup de preuves de sa bienveillance. Consens seulement à te lever tout de bon pour t'occuper de nous, et à te servir de la puissance que tu possèdes pour porter secours à tes concitoyens. »

Après Aburgios, c'est Sophronios, le Maître des Offices, que Basile sollicite de s'entremettre auprès du pouvoir suprême, pour que Césarée garde son titre de métropole de toute la Cappadoce.

Lettre LXXVI (371), au Maître Sophronios.

« Les grands malheurs qui ont saisi à l'improviste notre patrie m'obligeraient à me présenter moi-même à l'improviste à la Cour, pour exposer la tristesse qui étreint notre ville à ta noblesse et aussi aux autres, à vous tous qui avez un si grand pouvoir. Mais puisque ma mauvaise santé et le souci des Églises me retiennent, je m'empresse de faire entendre par lettre mes lamentations à ta magnanimité. Je déclare qu'une embarcation coulée en mer par des vents violents n'a jamais disparu aussi subitement, qu'une ville détruite par des tremblements de terre ou noyée sous les eaux n'en est jamais arrivée à une ruine aussi complète que le subit anéantissement où en est venue notre ville, engloutie par cette nouvelle organisation politique. Tout ce que nous avions est devenu un mythe. C'en est fait de l'État, et tout le corps des citoyens, découragé par ce qui est arrivé aux magistrats, abandonne le séjour de la ville pour errer à travers la campagne. Il n'y a plus désormais de commerce même pour les choses nécessaires, et elle est vraiment devenue un hideux spectacle, celle qui auparavant se glorifiait de ses hommes éloquents et qui, grâce aux autres avantages qui font les villes florissantes, vivait sans manquer de rien. Nous avons pensé qu'il n'y avait, comme il arrive dans les malheurs, qu'une seule consolation, celle de gémir sur nos maux devant ta douceur et de te prier, si tu as quelque pouvoir, de tendre la main à notre ville qui est tombée sur les genoux. Quant à la façon dont tu pourrais agir opportunément, je ne puis moi-même te l'indiquer. C'est entièrement ton affaire, et de trouver facilement grâce à ton intelligence, et de te servir sans difficulté de ce que tu auras trouvé, grâce à la puissance que Dieu t'a donnée. »

Pour être complet il faut faire mention de la Lettre LXXXIII, écrite en 372 à un censeur, et dans laquelle on relève ces mots qui sont une allusion au partage de la Cappadoce et une prière en faveur de Césarée :

« Dieu t'a appelé à une fonction où l'on peut faire preuve d'humanité, et grâce à laquelle il est possible de relever notre patrie complètement effondrée. »

Dans ses suppliques Basile se montre personnellement très affecté par la division de sa province. Sa Cappadoce était mutilée. Sa ville de Césarée était découronnée, obligée qu'elle était de partager son titre de métropole avec l'obscure Podande. Ce n'est pas comme évêque, c'est comme citoyen de Césarée que Basile, dans les lettres que nous venons de citer, parle pour émouvoir les hauts personnages auxquels il s'adresse. On le voit ému lui-même, et, malgré la rhétorique dont il enveloppe ses sentiments, il n'y a pas lieu de douter de leur sincérité, et de ne pas croire qu'il partage l'affliction de ses concitoyens. Mais les protestations de l'évêque de Césarée contre des décisions impériales, qu'on n'a, d'ailleurs, aucune raison de croire injustifiées, n'étaient peut-être pas inspirées par le seul amour de sa ville. D'autres soucis pouvaient se mêler à cette noble affection. Nous allons voir que, si Basile pensait aux conséquences que pouvait avoir pour lui et pour les Églises de Cappadoce le démembrement administratif de cette province, il ne manquait pas de clairvoyance.

Basile ne réussit pas à empêcher la division de la Cappadoce. Du moins obtint-il que la ville de Tyane fût prise comme capitale de la Cappadoce Seconde, à la place de l'inhospitalière Podande. Mais voici qu'Anthime, l'évêque de Tyane, voulut être le métropolitain de cette Cappadoce Seconde, comme l'évêque de Césarée l'était de la Cappadoce Première. Celui-ci eut beau protester, il n'eut pas plus de succès pour empêcher la création de la nouvelle métropole ecclésiastique, qu'il n'en avait eu pour empêcher la division de la province civile. Il fut contraint de se laisser déposséder d'une partie de son influence. Alors, pour accroître son autorité sur le territoire qu'on lui laissait, il créa de nouveaux évêchés. Nysse, petite bourgade située à l'ouest de Césarée, devint le siège d'un évêché où Basile installa son frère Grégoire. Il créa aussi un évêché à Sasime, modeste station postale située au sud de Césarée, sur la route de Cilicie, et il contraignit son ami Grégoire à en accepter le titre et à se laisser ordonner [1].

1. Grégoire de Nazianze, *Oraison funèbre de Basile*, IX-XI.

Voici en quels termes il présente cette promotion, dans la Lettre XCVIII (372), à Eusèbe de Samosate :

« Quant à notre frère Grégoire, je voulais moi aussi qu'il gouvernât une Église qui fût en rapport avec sa nature. Or c'était toute Église groupée en une unité parfaite qui pût se trouver sous le soleil. Mais comme cela est impossible, qu'il soit évêque, non pour être honoré par son siège, mais pour honorer lui-même son siège. En effet la marque d'un homme vraiment grand, ce n'est pas seulement de s'élever à la taille des grandes choses, c'est encore de grandir les petites par sa propre puissance. »

Bien que Sasime fît partie de la Cappadoce Seconde, Basile, qui avait subi et non pas accepté la division de sa province et la création d'une nouvelle métropole, estimait qu'il avait le droit de prendre possession de cette station postale et d'en faire comme une place-forte sur la route du Tauros. L'Église de Césarée avait dans cette région des propriétés considérables, dont les produits en nature devaient passer par Sasime pour atteindre Césarée. Or Anthime interceptait les convois. C'est pour assurer la sécurité de ces convois, que Basile voulut installer de force à Sasime son ami Grégoire. Celui-ci, à qui on avait imposé les mains malgré lui, ne voulut jamais prendre possession de son siège, ni habiter un aussi triste lieu [1].

La Lettre XCVII (372), au sénat de Tyane, n'est qu'une longue allusion aux difficultés qu'Anthime, le métropolitain de la nouvelle province, créa au métropolitain de la Cappadoce Première :

« Celui qui révèle les choses profondes et qui produit au grand jour les desseins des cœurs, le Maître, a donné aux petits de déceler les machinations qui sont, certains le pensent, difficiles à reconnaître. Rien donc ne nous a échappé, rien de ce qui a été fait n'est resté caché. Cependant nous ne voyons ni n'entendons autre chose que la paix de Dieu et tout ce qui peut y contribuer. Si d'autres sont puissants, grands et pleins de confiance en eux, nous qui ne sommes rien et qui ne méritons aucune estime, nous ne saurions jamais concevoir de nous-même une opinion assez haute pour croire que dans notre isolement

1. Grégoire de Nazianze, *Carmen de vita sua*, 439-446.

nous pouvons avoir raison des difficultés, car nous savons parfaitement que nous avons plus besoin du secours de chacun des frères, que l'une des mains n'a besoin de l'autre. En effet, jusque dans la constitution de notre corps le Seigneur nous a enseigné la nécessité de l'association. Quand je tourne les yeux vers ces membres mêmes que nous possédons, et que je vois qu'aucun ne suffit à sa propre activité, comment pourrais-je penser que je me suffis à moi-même pour les difficultés de la vie? Ni un pied ne pourrait marcher sûrement, si l'autre ne l'aidait à soutenir le corps, ni un œil ne pourrait voir exactement s'il n'avait pas l'autre comme associé et s'il ne s'accordait pas avec lui pour s'appliquer sur les objets visibles. L'audition est plus nette, quand elle reçoit la voix par les deux oreilles ensemble, et l'on saisit plus fortement avec tous les doigts réunis. En un mot, de toutes les réalisations, soit de la nature, soit de la libre volonté, je n'en vois aucune s'accomplir sans le concours des choses du même genre, puisque la prière même, si elle n'est pas faite par des gens entre qui règne l'harmonie, est bien moins efficace qu'elle ne devrait l'être, et que le Seigneur a promis d'être au milieu de deux ou trois personnes qui l'invoqueraient dans l'union [1]. Mais le Seigneur s'est encore chargé de la dispensation même de ses grâces, afin de pacifier par le sang de sa croix soit ce qu'il y a sur la terre, soit ce qu'il y a dans les cieux [2]. Aussi, pour toutes ces raisons, faisons-nous des vœux pour passer dans la paix les jours qui nous restent, et demandons-nous que notre dernier sommeil arrive dans la paix. Pour celle-ci il n'est pas de peine que je n'aie résolu de me donner, rien d'humiliant à dire ou à faire à quoi je ne sois prêt, décidé à ne pas tenir compte de la longueur d'un voyage, à ne reculer devant aucune autre gêne, afin d'obtenir la récompense des artisans de la paix. Si l'on nous suit, et si l'on nous prend comme guide dans cette voie, c'est parfait et notre vœu se trouve réalisé; mais si l'on tire en sens contraire, je ne renoncerai pas pour

1. *Matth.*, XVIII, 20.
2. *Coloss.*, I, 20.

cela à ma décision. Chacun reconnaîtra lui-même au jour de la rémunération les fruits de ses propres œuvres. »

Les machinations dont parle Basile et qui ont été ourdies contre lui, ce sont les agissements d'Anthime, l'évêque de Tyane, secondé, dans sa volonté d'indépendance, par les évêques de la Cappadoce Seconde, qu'il considéra aussitôt comme ses suffragants, et qui, nous le verrons bientôt, se hâtèrent eux-mêmes de se soustraire à la juridiction de Basile. C'est à Anthime que pense celui-ci quand il parle de ces hommes qui sont « puissants, grands et pleins de confiance en eux ». Pour montrer qu'il ne peut se suffire à lui-même et qu'il a besoin du concours des évêques de la Cappadoce Seconde, il accumule les comparaisons empruntées à la constitution du corps humain, dans un développement qui sent son ancien rhéteur, et qui fait penser au fameux apologue « Les membres et l'estomac ».

Dans son hostilité à l'égard de Basile, Anthime était, en effet, suivi par ses propres suffragants. Dans la Lettre XCVIII, déjà citée, Basile s'exprime avec amertume sur le dédain que lui montrent les évêques de la nouvelle province :

« Nous devions nous rencontrer avec les évêques de la Seconde Cappadoce, mais, lorsqu'ils reçurent le nom d'une autre province, ils crurent soudain être devenus pour nous des hommes d'une autre nation et d'une autre race; ils nous ignorèrent autant que ceux qui n'ont pas la moindre expérience de nous et qui ne sont jamais entrés en conversation avec nous. »

La lettre se termine par cette phrase d'un pessimisme peut-être excessif :

« Oui, sache-le, Père très aimé de Dieu, l'état de nos affaires a grand besoin de ta présence, et il est nécessaire que tu excites encore une fois ta vénérable vieillesse, pour soutenir la Cappadoce désormais branlante et tout près de tomber. »

Pour être complet sur cette question des rapports difficiles de Basile et d'Anthime, nous devons signaler la Lettre CXXII (373), à Poiménios, évêque de Satale, que nous citons à propos des ordinations illicites, et dans laquelle le métropolitain de Césarée se plaint encore de

celui de Tyane et de ses suffragants. Mais, malgré l'opposition qu'il rencontra chez ses collègues de la nouvelle province, Basile réussit à maintenir son prestige. Il resta, grâce à ses qualités exceptionnelles, le grand évêque des provinces d'Asie.

II

LE DÉFENSEUR DES FAIBLES ET DES MALHEUREUX

Nous voyons s'exercer l'activité charitable de Basile pendant la famine qui affligea la Cappadoce en 368. Nous connaissons par Grégoire de Nazianze l'activité que déploya le prêtre Basile, et le sens de l'organisation dont il fit preuve pour ravitailler Césarée. C'est une véritable cuisine populaire qu'il installa dans cette ville [1].

La Lettre XXVII (368), à Eusèbe de Samosate, fait allusion à cette famine, qui, assure Basile, rendait impossible le voyage qu'il désirait faire pour aller voir son ami.

La Lettre XXXI (369), à l'évêque Eusébonas, est plus explicite :

« La famine ne nous a pas encore quittés : aussi notre présence dans la ville est-elle nécessaire, soit pour la distribution des vivres, soit pour la sympathie à montrer aux affligés. »

Les deux lettres suivantes nous présentent le cas particulier d'un héritier que l'on poursuit en justice. Il s'agit de Grégoire de Nazianze, dont Basile se fait l'avocat.

Lettre XXII (369), au Maître Sophronios.

« Il a lui aussi sa part des avantages du temps où nous vivons, notre frère très aimé de Dieu, l'évêque Grégoire. Il souffre en effet avec tous, frappé qu'il est lui-même

1. Grégoire de Nazianze, *Oraison funèbre de Basile*, ch. 35. C'est à l'occasion de cette famine, causée par la sécheresse, que Basile prononça l'homélie VIII, des vingt-quatre homélies portant sur des sujets divers.

par des injures successives, comme par des coups inattendus. Des hommes qui n'ont pas la crainte de Dieu, peut-être aussi qui sont poussés par la grandeur de leurs maux, le calomnient en disant que Césaire [1] avait reçu d'eux de l'argent. Il n'est pas question de la gravité de l'amende : depuis longtemps Grégoire a appris à mépriser les richesses, mais voici ce qui s'est passé : Grégoire et son père [2] n'ont reçu qu'une minime partie des biens de Césaire, parce que sa fortune était tombée au pouvoir de gens à son service et d'hommes dont les façons n'étaient en rien préférables à celles de ces serviteurs; les uns et les autres se partagèrent en toute sécurité ce qu'il y avait de plus précieux et ne réservèrent aux légitimes héritiers que bien peu de choses; ceux-ci, persuadés que ce peu n'était grevé d'aucune hypothèque, le dépensèrent aussitôt pour les indigents, tant à cause de leurs principes qu'à cause de la parole du défunt. On rapporte en effet que Césaire dit en mourant : « Je veux que tous mes biens soient la propriété des pauvres ». Donc comme ministres de la volonté du maître, ils firent aussitôt de ses biens un emploi utile, et désormais se dressent d'un côté la pauvreté du chrétien, de l'autre l'immixtion indiscrète d'un homme de l'agora [3]. Aussi l'idée m'est-elle venue de tout révéler à ta parfaite et louable honnêteté, pour que tu honores cet homme que tu connais depuis longtemps, pour que tu glorifies le Seigneur, qui reçoit pour lui-même ce qui arrive à ses serviteurs, et pour que tu nous honores, nous qui t'appartenons d'une façon si spéciale. Dis au Comte des trésors ce qui convient sur Grégoire, et, dans ta grande intelligence, imagine un moyen de le délivrer de ces individus insolents et de ces ennuis insupportables.

Il n'y a de toute façon personne qui connaisse assez peu l'homme pour le soupçonner d'une malhonnêteté quelconque, et pour croire que par goût de l'argent il puisse combiner de pareilles choses. Elle est en effet tout près la preuve de sa libéralité. Il cède avec plaisir au trésor

1. Le frère de Grégoire de Nazianze, un médecin très charitable.

2. Grégoire le Père, évêque de Nazianze.

3. Nous dirions aujourd'hui un homme de loi.

le reste de la fortune de Césaire, d'abord pour qu'y soit gardée cette fortune, ensuite pour que l'avocat du trésor réponde à ceux qui s'acharnent contre lui et leur demande leurs preuves, parce que nous ne sommes pas faits pour ces choses-là. Il est loisible à ta perfection d'apprendre que, tant que cela fut possible, personne ne partit sans avoir obtenu ce qu'il revendiquait et que chacun emporta sans difficulté ce qu'il désirait, à tel point que la plupart se repentaient de n'avoir pas demandé davantage dès le début. Ce pillage a eu pour effet de multiplier les calomniateurs. Ils se réfèrent à l'exemple des premiers et ils se succèdent l'un à l'autre comme délateurs. Nous exhortons ta gravité à résister à toutes ces menées, à les contenir comme on ferait d'un torrent et à briser cette continuité de maux. Au reste, tu sais assez comment remédier à cette situation pour ne pas attendre de nous que nous t'en apprenions la manière, car, par inexpérience des difficultés de la vie, nous ignorons même comment il pourrait nous arriver d'en obtenir la délivrance. Sois donc toi-même et notre conseiller et notre patron, en trouvant le genre de secours qui convient, grâce à ta grande sagesse. »

Cette lettre demande quelques explications. Le début nous reporte à la dure époque dont nous avons plus haut décrit les mœurs [1]. Certains accusaient Grégoire de garder pour lui, après la mort de son frère Césaire, l'argent que celui-ci avait, disaient-ils, reçu d'eux. Pour défendre son ami, Basile dit que la fortune de Césaire a d'abord été pillée par les gens de son entourage, qui n'ont presque rien laissé aux héritiers légitimes, Grégoire et son père. Il assure que ceux-ci ignoraient que Césaire eût des créanciers, et qu'ils distribuèrent aux pauvres ce qui restait de ses biens après le pillage. Mais les hommes qui se prétendaient créanciers de Césaire poursuivirent Grégoire en justice. C'est alors que se présente au lecteur une difficulté qui a toute l'apparence d'une contradiction. Dans la seconde partie de sa lettre Basile dit que Grégoire cède au trésor le reste de la fortune de Césaire : mais que pou-

1. Dans la Lettre XXI, à Léonce, sophiste, Basile écrivait : « Maintenant tout est plein de gens à qui l'on réclame et que l'on accuse. »

vait-il en rester, après le pillage auquel elle avait été soumise et la distribution charitable du peu qu'on en avait laissé? Il n'y a, selon nous, qu'une explication. Ce qui avait fait l'objet du premier pillage, c'était surtout la partie mobilière des biens de Césaire, sur laquelle ses serviteurs et d'autres firent main basse. Il semble, en effet, qu'il faut distinguer ces personnages de ceux qui se disaient créanciers de Césaire. Ce sont ces derniers qui « s'acharnent » contre Grégoire pour se faire rendre l'argent qu'ils prétendent avoir remis à son frère. C'est pour empêcher un second pillage, que Grégoire confie au trésor ce que Basile appelle « le reste de la fortune de Césaire », c'est-à-dire tout ce qui a échappé au premier pillage et qui n'a pas été distribué aux pauvres [1]. Grégoire se déchargeait ainsi sur l'avocat du trésor du soin de satisfaire aux demandes légitimes, appuyées sur des preuves. Mais lorsque Grégoire prenait cette mesure de prudence, il était déjà trop tard : le second pillage allait bon train. Sur ce point Basile s'exprime avec toute la clarté désirable, et son témoignage confirme ce que les autres témoignages du temps nous avaient déjà fait connaître de ces pratiques malhonnêtes et de la délation.

Cette lettre est un habile plaidoyer. Basile a soin de faire cause commune avec son ami, comme, sans doute, avec l'ensemble des clercs, pour affirmer qu'il partage avec eux « l'inexpérience des difficultés de la vie », et aussi l'ignorance des moyens qui permettraient d'en sortir. Or nous savons que, si Grégoire de Nazianze, d'une nature sensible et rêveuse, un intellectuel pur en même temps qu'un saint désintéressé, n'était pas fait pour lutter contre les difficultés de l'existence, Basile, lui, était capable d'engager la bataille, s'il ne pouvait toujours s'assurer la victoire.

Dans la Lettre XXXIII (369), à Aburgios, Basile, en termes plus brefs, plaide pour la même cause :

« Qui sait aussi bien que toi honorer une vieille amitié, respecter la vertu et s'affliger avec ceux qui souffrent?

1. Il faut croire que la fortune de Césaire était assez considérable, puisqu'après tant de pillages, on pouvait encore en mettre à l'abri un reste appréciable.

Donc puisque notre frère très aimé de Dieu, l'évêque Grégoire, est aux prises avec des ennuis d'ailleurs intolérables et tout à fait opposés à son caractère, il nous a paru que le mieux était de nous réfugier sous ton patronage et de trouver près de toi un moyen de le délivrer de ses malheurs. C'est, en effet, un malheur intolérable d'être obligé de parler affaires quand on n'est pas fait pour cela et qu'on ne le veut pas, de voir réclamer de l'argent au pauvre que l'on est, d'être traîné en public et de chercher à capter la faveur populaire, quand on a depuis longtemps décidé de passer sa vie dans la tranquillité. Soit donc que tu juges utile de parler au Comte des trésors, soit que tu préfères t'adresser à d'autres, nous nous en remettons à ton intelligence. »

Nous citerons, à propos des serments et des parjures, la Lettre LXXXV (372), dans laquelle Basile prend la défense des gens de la campagne contre les exacteurs. Les deux Lettres LXXXVI et LXXXVII sont en faveur du même personnage, le prêtre Dorothée.

Lettre LXXXVI (372), au premier de la curie.

« Je sais que le plus grand et le premier souci de ton mérite est de favoriser de toute façon la justice, et que le second est de faire du bien à tes amis et de protéger ceux qui se réfugient sous le patronage de ta magnanimité. Tout concourt donc au même résultat dans la cause présente. En effet la faveur en vue de laquelle nous faisons cette démarche est juste; elle nous serait agréable, à nous que tu as daigné compter parmi tes amis; elle est due enfin à ceux qui appellent ta fermeté à leur secours pour ce qu'ils ont souffert. Le blé dont le très désiré frère Dorothée avait tout juste assez pour vivre a été pillé à Bérisos par quelques-uns de ceux à qui était confiée l'administration des affaires publiques, qu'ils en soient venus d'eux-mêmes à cet acte de violence, ou que d'autres les y aient engagés. En fait d'aucun côté l'affaire n'est pour eux à l'abri d'une accusation, car en quoi celui qui est méchant de lui-même fait-il moins de tort que celui qui se met au service de la méchanceté des autres? Pour les victimes le dommage est le même. Nous demandons que notre

homme soit remis en possession de son blé par ceux qui l'en ont dépouillé, et qu'il ne leur soit pas permis de rejeter sur d'autres la responsabilité de leurs audaces. Le prix que l'on doit mettre au bonheur d'échapper à la misère consécutive au manque de blé est celui auquel nous estimerons le bienfait que nous recevrons de ta noblesse, si toutefois tu daignes l'accorder. »

Lettre LXXXVII (372), sans adresse, sur le même sujet.

« J'ai été étonné que, sous ton arbitrage, on ait osé commettre contre le comprêtre ce crime odieux de lui voler les seules ressources qu'il avait pour vivre. Le plus grave, c'est que ceux qui l'ont osé rejettent sur toi la responsabilité de leur acte; et pourtant la justice te demandait non seulement de ne pas permettre, mais même d'empêcher de toutes tes forces que l'on commît de tels forfaits contre tous quels qu'ils fussent, ou, du moins, contre les prêtres, et parmi eux tous ceux qui sont dans les mêmes sentiments que nous et marchent dans la même voie de la piété. Si donc tu as quelque souci d'assurer notre repos, fais en sorte que les torts commis soient promptement redressés. Tu peux avec Dieu offrir à qui tu voudras et ces réparations et d'autres plus grandes encore. J'ai écrit aussi au chef [1] de ma patrie, afin que, s'ils ne veulent pas d'eux-mêmes observer la justice, ils soient contraints de l'observer par l'office des tribunaux. »

Dans la Lettre XCVI, ce sont les calomnies dont Élie, le gouverneur de la Cappadoce, a été la victime, que Basile demande au maître Sophronios de détruire.

Lettre XCVI (372), au Maître Sophronios.

« Y a-t-il quelqu'un pour aimer sa ville et pour honorer, à l'égal de ses parents, la patrie qui lui a donné le jour et qui l'a nourri, autant que toi, qui pries pour la prospérité de toute la ville en général et de chacun en particulier, et qui ne te contentes pas de prier, mais qui assures encore par toi-même l'efficacité de tes prières? Tel est en effet ton pouvoir, avec l'aide de Dieu, et puisses-tu le garder

1. Voir la lettre précédente.

très longtemps, bon comme tu l'es ! Et cependant c'est sous toi que notre patrie ne s'est enrichie qu'en songe : l'homme [1] au soin de qui elle avait été confiée était tel, disent ceux qui connaissent notre plus ancienne histoire, qu'il n'en était pas encore monté de semblable sur le siège des gouverneurs; mais il lui fut aussitôt enlevé par la méchanceté de quelques-uns, qui prirent occasion de la franchise de cet homme, incapable de flatter, pour lui faire la guerre, et qui machinèrent contre lui des calomnies, tout en se tenant à l'écart des oreilles de ta perfection. Voilà ce qui cause chez nous la tristesse de tous et de chacun, privés que nous sommes de notre gouverneur, seul capable de relever notre ville désormais tombée sur les genoux [2], scrupuleux gardien du droit, accueillant pour les victimes de l'injustice, terrible pour les transgresseurs de la loi, le même pour les pauvres que pour les riches, et, ce qui surpasse tout, l'homme qui ramène le christianisme à son ancienne dignité. Qu'il soit le personnage le plus incorruptible que nous connaissions et qu'il n'accorde jamais de faveur au mépris du droit, nous l'avons passé sous silence, parce que ce sont là des mérites inférieurs aux autres vertus de cet homme. A vrai dire nous apportons ici un témoignage trop tardif, à la façon de ceux qui chantent tout seuls pour s'encourager eux-mêmes sans faire avancer les choses. Mais ce qui n'est pas inutile, c'est que ta grande âme conserve le souvenir de cet homme et que tu aies pour lui de la reconnaissance comme pour un bienfaiteur de la mère patrie, et, si l'un de ceux qui sont fâchés de n'avoir pas été préférés à la justice s'attaque à lui, que tu le défendes et que tu le protèges : tu montreras ainsi à tous que tu fais ton familier de cet homme, et, comme raisons suffisantes pour l'admettre dans ta familiarité, tu considéreras le bon témoignage que tu reçois sur lui et son expérience des affaires, qui est sans proportion avec le temps qu'il y a passé. En effet ce qu'un autre ne ferait pas, même en beaucoup d'années, lui en peu de temps l'a conduit à sa perfection. Nous

1. Élie.

2. Allusion à la situation malheureuse où le partage de la Cappadoce avait mis Césarée.

aurons assez reçu comme faveur et comme consolation pour ce qui est arrivé, si tu le recommandes à l'Empereur et si tu détruis les calomnies lancées contre lui. Ces paroles, pense que la patrie tout entière te les adresse par notre seule voix, et dis-toi que le vœu commun de tous est qu'il arrive à cet homme quelque bonheur par l'intermédiaire de ta perfection. »

Quelles étaient les accusations calomnieuses qui avaient été lancées contre Élie? Qui les avaient lancées? Autant de questions auxquelles cette lettre ne permet pas de répondre.

Les trois lettres suivantes forment un ensemble que l'on pourrait appeler : l'affaire de la veuve Julitte. Cette veuve avait un fils. Elle avait aussi d'autres héritiers, à qui elle devait une grosse somme d'argent. Or leur tuteur exigeait aussitôt cette somme, malgré la promesse qu'il avait faite à Julitte de reculer l'échéance. Basile lui écrit pour lui rappeler cette promesse, et cette autre qu'il avait faite aussi, de remettre à Julitte les intérêts, si elle versait le capital. Or cet homme exige maintenant les intérêts avec le capital [1].

Lettre CVII (372), à Julitte, veuve.

« J'ai été bien découragé, en lisant la lettre de ta noblesse, de voir que de nouveau les mêmes nécessités t'environnent. Que faire avec des hommes qui montrent une telle inconstance de caractère, qui parlent tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, et qui ne tiennent pas leurs engagements personnels? Si, après les promesses faites devant l'ancien préfet, il s'avise maintenant, comme si rien n'avait été dit, de rapprocher ainsi l'échéance, cet homme semble avoir rejeté absolument toute pudeur à notre égard. Cependant je lui ai écrit pour l'amener à d'autres sentiments et pour lui rappeler ses promesses. J'ai écrit aussi

1. Comme tous les Pères de l'Église, Basile réprouve non seulement l'usure, mais même le prêt à intérêts. Cf. le canon 14 des Lettres canoniques. Bien qu'il n'aille pas ici jusqu'à la condamnation formelle, il laisse voir son mépris pour une telle pratique. L'antiquité, d'ailleurs, n'était pas arrivée à la conception d'un capital productif.

à Helladios, le familier du préfet, pour que par lui le préfet fût instruit de ta situation. Moi-même, en effet, je n'ai pas pensé qu'il me fût permis d'aller jusqu'à une telle hardiesse avec un tel juge, parce que je ne lui avais encore jamais écrit au sujet d'une affaire particulière, et que je craignais quelque blâme, car, comme tu sais, les hommes de haut rang s'irritent facilement dans les cas semblables. Si toutefois il en résulte quelque avantage, ce sera grâce à Helladios, homme de bien et disposé en notre faveur, qui craint Dieu et qui a un franc-parler inexprimable avec le préfet. D'ailleurs le Dieu Saint est capable de te faire traverser toute affliction, à cette seule condition que nous espérions en lui avec un cœur franc et sincère. »

Lettre CVIII (372), au tuteur des héritiers de Julitte.

« J'ai été étonné d'entendre dire que tu avais oublié ces belles promesses dignes de ta libéralité, et que tu adressais maintenant à cette sœur une réclamation des plus violentes et absolument irrésistible. Que dois-je conjecturer d'après ces bruits, je ne puis le dire. En effet ceux qui t'ont pratiqué témoignent, je le sais par toi-même, de ta grande libéralité, et je me souviens aussi des promesses que tu as faites devant moi et devant cet homme [1] : tu disais que tu écrivais un délai assez court, mais que tu en consentirais un plus long, parce que tu voulais te plier à la nécessité de l'affaire et accorder une concession à cette veuve, obligée de laisser sortir d'un seul coup, de sa maison, une aussi grosse somme d'argent. Quelle est donc la cause pour laquelle un tel changement s'est opéré? Pour ma part je ne puis l'imaginer. Cependant quelle qu'elle soit, je te demande de te souvenir de ta libéralité, de tourner tes regards vers le Seigneur, qui récompense les bonnes intentions, et d'accorder le délai que tu avais promis dès le début, afin qu'ils [2] puissent vendre leurs biens et acquitter ainsi leur dette. Il est évident que je me souviens aussi de cette promesse que tu as faite : si tu

1. Le porteur de la lettre, qui avait assisté à l'entretien.
2. Julitte et son fils.

recevais l'or qui avait été convenu, tu remettais à la femme dont il s'agit tous les papiers [1] qui avaient été convenus, et ceux qui furent faits devant les magistrats, et ceux qui furent écrits en particulier. Je t'en prie donc, honore-nous et prépare-toi auprès du Seigneur un grand éloge : tu te souviendras de tes promesses, tu reconnaîtras que tu n'es qu'un homme et que toi-même tu dois attendre les moments où tu auras besoin à ton tour du secours de Dieu. Ne va pas t'en exclure par ta dureté présente, mais attire sur toi les miséricordes de Dieu, en montrant à l'égard des affligés une bonté et une équité parfaites. »

Lettre CIX (372), au comte Helladios.

« Je refuse absolument d'être à charge à ta bonté à cause de la grandeur du pouvoir dont vous êtes revêtus, de peur de paraître dépasser la mesure et abuser de votre amitié; cependant les raisons impérieuses ne me permettent pas de rester sans agir. Donc cette sœur, notre parente, affligée à cause de son veuvage et préoccupée de la fortune d'un fils orphelin, lorsque je l'ai vue pressée par des obligations accablantes et désormais au-dessus de ses forces, j'ai eu pitié, j'ai souffert dans mon âme et je me suis hâté de t'adresser ma prière, pour que, si tu as quelque pouvoir, tu daignes assister l'homme qui a été envoyé par elle. Ainsi, ayant désormais acquitté d'elle-même ce qu'elle avait promis sur notre conseil comme survivante, elle sera délivrée des vexations pour le reste. Elle avait promis, en effet, à cette condition, qu'après avoir donné le capital, il lui serait fait remise des intérêts. Or maintenant ceux qui s'occupent de ses héritiers essayent d'exiger encore les intérêts après le capital. Donc, en homme qui sait que le Seigneur considère les biens des veuves et des orphelins comme les siens propres, empresse-toi de mettre toi-même ton zèle au service de cette cause, dans l'espoir de la rétribution accordée par notre Dieu lui-même. Je pense, en effet, que, si la clémence du très admirable préfet apprend que le capital est acquitté,

1. Ceux où étaient inscrits les intérêts que devait payer Julitte.

elle compatira aux souffrances de cette maison, digne de pitié du reste et malheureuse, qui est tombée sur les genoux et qui n'a plus la force de s'opposer aux vexations qu'elle subit du dehors. Je t'en prie donc, pardonne à la nécessité qui m'a fait t'importuner, et aide à régler cette affaire autant que le permet la puissance que le Christ t'a donnée, car tu es secourable et bon dans ta manière d'agir, et tu te sers pour le bien des avantages que tu as reçus. »

Nous ne savons pas si les charitables démarches de Basile réussirent à éviter à la veuve Julitte les ennuis qu'elle redoutait. Ce n'est pas le seul cas où cette correspondance nous laisse dans une pareille incertitude.

C'est la charité qui a inspiré la Lettre CXXXVII (373), où Basile écrivit au gouverneur Antipatros ces mots de recommandation en faveur d'une parente :

« Je veux tout laisser et aller trouver ta dignité, pour jouir des qualités que tu possèdes, et disposer comme il convient, par l'entremise de ta droiture, les affaires de ma maison. C'est en effet ma propre maison que celle de notre très vénérée mère Palladia : non seulement nous sommes uni à cette femme par les liens de la parenté, mais la droiture de son caractère a fait d'elle une seconde mère pour nous. Donc, puisqu'il s'est élevé quelque tumulte autour de sa maison, nous demandons à ta magnanimité de différer un peu l'enquête et d'attendre notre arrivée, non pour qu'on puisse corrompre la justice (j'aimerais mieux mourir mille fois que de demander une telle faveur à un juge ami des lois et du droit), mais pour que tu apprennes par moi de vive voix ce qu'il ne convient pas que j'écrive. Ainsi toi-même tu ne t'écarteras pas de la vérité, et de notre côté nous n'éprouverons aucun des désagréments à craindre. Je demande donc, puisque la personne est en sûreté et gardée par la police, que cette faveur, qui n'a rien d'odieux ni de répréhensible, nous soit accordée. »

Basile, dans la crainte que sa lettre ne soit lue par d'autres que par son destinataire, fait preuve ici d'une discrétion sage, mais qui ne facilite pas la tâche de l'historien.

Les trois lettres suivantes sont trois suppliques en faveur de Maxime, gouverneur de la Cappadoce, victime d'une dénonciation calomnieuse.

LETTRE CXLVII (373), à Aburgios.

« Jusqu'à présent je considérais comme une fable les récits d'Homère, lorsque je parcourais la seconde partie de son œuvre poétique, celle où il raconte les souffrances d'Ulysse. Mais ces histoires, jusqu'à présent fabuleuses et incroyables, le malheur imprévu qui est arrivé à Maxime, l'homme excellent à tous égards, nous a appris à les considérer comme tout à fait vraisemblables. En effet celui-ci fut le chef d'une nation qui n'est pas absolument méprisable, de même que celui-là fut le général des Céphalléniens. Bien qu'Ulysse eût emporté de grandes richesses, il revint nu, et le malheur le mit dans un tel état qu'il faillit se faire voir à ceux de chez lui sous des haillons étrangers. Et il souffrit cela peut-être pour avoir excité contre lui les Lestrygons et pour être tombé sur Scylla, qui, sous un extérieur de femme, avait une cruauté et une férocité de chien. Donc, après avoir pu difficilement se sauver de cette inévitable tempête, Maxime te supplie par notre entremise; il te demande de respecter la commune nature, et, affligé que tu dois être de ses malheurs immérités, de ne pas cacher sa situation sous le voile du silence, mais d'en instruire les hommes au pouvoir. Il le demande surtout pour qu'il lui arrive quelque secours contre la calomnie qui a été montée, et, si ce secours ne vient pas, pour qu'on révèle du moins au public l'intention de celui qui l'a insulté. C'est, en effet, une consolation suffisante pour l'homme qui a été victime d'une injustice, de voir mettre au grand jour la méchanceté de ceux qui ont comploté contre lui. »

LETTRE CXLVIII (373), à Trajan [1].

« Le seul fait de pouvoir pleurer leurs malheurs apporte beaucoup de consolation aux affligés, surtout quand ils rencontrent des hommes capables, en raison de leur parfaite honnêteté de sentiments, de prendre part à leurs

1. Trajan était général dans l'armée romaine. D'après Théodoret, c'était un chrétien courageux, et qui ne craignait pas de reprocher à l'empereur Valens la persécution qu'il faisait subir aux orthodoxes. (H. Ec., IV, 30).

douleurs. Voilà pourquoi le très vénéré frère Maxime, celui qui fut à la tête de notre patrie, après avoir souffert des maux tels que jamais encore un homme n'en avait souffert, après avoir été dépouillé de tous ses biens, de ceux qu'il tenait de son père comme de ceux qu'il avait amassés par de précédents travaux, après avoir été affligé de mille maux dans son corps par ses courses en tous sens, sans avoir pu même conserver à l'abri des insultes sa qualité de citoyen, pour laquelle les hommes libres ont coutume de tout supporter, voilà pourquoi, dis-je, ce frère nous fit entendre beaucoup de plaintes sur ce qui lui était arrivé, et demanda que par nous fût exposée à tes yeux, comme en un résumé succinct, l'Iliade de malheurs qui l'avait entouré. Et moi, comme je n'ai pu autrement le délivrer d'aucun de ses maux, je me suis empressé de lui accorder cette faveur, de rapporter à ta dignité quelques-uns des nombreux faits que je lui ai entendu citer, puisqu'il me paraissait avoir honte d'exposer lui-même ouvertement ses propres malheurs. Si les choses qui se sont passées vont jusqu'à prouver la méchanceté du coupable, à plus forte raison montrent-elles que la victime est dans la partie qui est digne de pitié, puisque le fait même de rencontrer les maux envoyés par Dieu semble contenir, d'une certaine façon, une preuve que l'on a été livré aux souffrances. Mais il suffit à Maxime, comme consolation des malheurs qui sont survenus, que tu le regardes d'un œil bienveillant, et que cette riche faveur dont tout le monde jouit sans pouvoir l'épuiser (je parle de celle de ta clémence) se répande aussi sur lui. Que, de plus, dans un tribunal, ton influence lui soit une grande ressource pour la victoire, nous en sommes tous absolument persuadés. Le plus juste de tous est aussi celui-là même qui a demandé notre lettre, comme si elle devait lui être de quelque utilité. Puissions-nous le voir avec les autres publier de toute la force de sa voix les louanges de ta gravité ! »

Lettre CXLIX (373), à Trajan.

« Tu as toi-même saisi du regard la souffrance de l'homme autrefois considéré et maintenant le plus digne de pitié

de tous, Maxime, celui qui fut à la tête de notre patrie. Plût à Dieu qu'il ne l'eût pas été ! Je pense, en effet, que beaucoup auront en horreur le gouvernement des peuples, si les premières magistratures doivent aboutir à une pareille fin. Dès lors qu'avons-nous besoin de tout raconter en détail, et ce que nous avons vu et ce que nous avons entendu, à un homme capable, grâce à sa grande pénétration d'esprit, de deviner d'après quelques-uns des faits qui ont eu lieu ceux qu'on laisse de côté? Toutefois peut-être ne te paraîtra-t-il pas superflu que je dise ceci : bien qu'on ait osé commettre contre lui avant ton arrivée beaucoup d'actes indignes, ceux qui suivirent ont été tels qu'ils firent passer les premiers pour des actes d'humanité, si grand était l'excès d'insolence, de dommage, de mauvais traitements infligés à sa personne même, qui était renfermé dans les mesures que le vicaire imagina ensuite contre lui. Et maintenant ce vicaire est arrivé avec une garnison pour accomplir les crimes qu'il lui reste à commettre ici, à moins que tu ne veuilles tenir au-dessus de l'affligé ta main puissante. Je sais bien que je prends un soin superflu en invitant ta bonté à la bienveillance. Cependant, comme je veux être utile à l'homme qu'il est, je supplie ta dignité d'ajouter, à cause de nous, quelque chose à son ardeur naturelle pour le bien, afin qu'apparaisse clairement à cet homme l'utilité de la prière que nous faisons pour lui. »

Ce n'était pas la première fois qu'un gouverneur de la Cappadoce était victime de la délation calomnieuse. Nous avons déjà entendu Basile défendre Élie contre ses calomniateurs. Pas plus d'ailleurs que pour Élie, nous ne connaissons les raisons de la disgrâce et des malheurs de Maxime, nous ne savons pas quelle calomnie avait été montée contre lui, ni quel en était l'auteur. Faut-il faire la part de l'hyperbole dans les qualités que Basile attribue à ses protégés? L'évêque de Césarée n'use guère de l'hyperbole, et il n'est pas homme à essayer de faire passer un individu malhonnête pour un saint. S'il dit que Maxime est excellent à tous égards, on doit considérer que celui-ci a été victime d'une délation calomnieuse, car lorsque Basile intercède en faveur d'un coupable, il reconnaît qu'il s'agit d'un coupable. Nous constaterons plusieurs fois cette loyauté.

Le rappel des récits homériques, qui occupent la plus grande partie de la Lettre CXLVII, ne témoigne peut-être pas seulement de la fidélité d'un lettré aux souvenirs de sa studieuse jeunesse. Basile ne nous dit pas de quelles fautes Maxime était accusé, et ne nous fait connaître que succinctement ses malheurs, comme d'ailleurs Maxime lui-même le lui avait demandé [1]. Peut-être ceux-ci étaient-ils assez semblables à ceux d'Ulysse, et les ennemis de Maxime avaient-ils à leur actif des traits de méchanceté qui faisaient penser aux Lestrygons et à Scylla. Peut-être aussi n'y avait-il entre tous ces êtres néfastes qu'une lointaine ressemblance, et faut-il rapprocher ces citations de l'Odyssée de celle qui est faite de l'Iliade dans la Lettre CXLVIII, pour ne voir dans ces différentes comparaisons que l'expression de souvenirs classiques que les malheurs de Maxime rappelaient tout naturellement à l'ancien élève d'Athènes.

Les Lettres CLXXVII et CLXXVIII, écrites en 374, sont deux suppliques adressées à de hauts personnages en faveur d'Eusèbe, accusé de fautes très graves et en danger peut-être de perdre la vie. Voici probablement dans quelles circonstances ces lettres ont été écrites.

L'historien Ammien Marcellin rapporte que des devins avaient fait connaître le successeur de Valens. Il ajoute que, lorsque l'empereur fut au courant de cette prédiction, il donna libre cours à sa férocité naturelle, excitée encore par les flatteurs dont le plus odieux était Modeste, préfet du prétoire. Théodore, le successeur que les devins donnaient à Valens, fut amené à Antioche et comparut devant l'empereur. Alors commença le plus injuste des procès, où tous les accusés, qu'ils fussent innocents ou coupables, furent condamnés à mort. Ils eurent la tête tranchée en présence d'une foule horrifiée par ce spectacle. Le massacre continua les jours suivants pour d'autres accusés, très nombreux, dont on n'avait pu instruire le procès plus tôt [2].

1. Nous savons cependant, par la Lettre CXLIX, que Maxime avait subi des sévices corporels.

2. Ammien Marcellin, XXIX, 1 et 2. Il assigne comme date à ces faits l'année 371.

Lettre CLXXVII (374), au Maître Sophronios.

« Énumérer tous ceux qui par notre intermédiaire ont reçu des bienfaits de ta magnanimité n'est pas chose facile : ils sont si nombreux ceux à qui nous avons conscience d'avoir fait du bien par ta main puissante, que le Seigneur nous a donnée comme alliée dans les plus graves circonstances ! Mais le plus juste de tous, celui que nous te présentons maintenant par notre lettre, notre très vénéré frère Eusèbe, se trouve victime d'une absurde calomnie, qu'il appartient à ta droiture seule de dissiper. C'est pourquoi nous te prions de favoriser la justice, d'avoir égard à la condition humaine, de nous accorder les bienfaits accoutumés, et ainsi d'être tout pour cet homme et de le défendre, lui et la vérité. Elle n'est pas négligeable, en effet, l'alliance que lui assure son bon droit, et, si le temps présent ne lui fait pas de tort, elle sera très facile à montrer par des preuves claires et irrécusables. »

Lettre CLXXVIII (374), à Aburgios.

« Je sais que j'ai bien des fois recommandé bien des gens à ton mérite, et que j'ai rendu dans de très graves circonstances des services appréciables aux affligés, mais je n'ai pas, que je sache, envoyé jusqu'à présent à ta dignité un homme qui me fût plus cher ou qui combattît pour de plus grandes causes, que notre très désiré fils Eusèbe, celui qui maintenant te remet cette lettre de notre part. Dans quelle difficulté il est engagé, lui-même, s'il trouve une occasion, le racontera à ta gravité. Mais ce qu'il convient que nous disions, le voici : que l'on n'escamotte pas la cause de cet homme, et, parce que nombreux sont apparus ceux qui ont été surpris dans les actes les plus difficiles à justifier, qu'il ne soit pas lui-même un peu atteint par le soupçon qui pèse sur la plupart, mais qu'il obtienne un tribunal et que l'on fasse une enquête sur sa vie. Ainsi très facilement la calomnie sera mise au grand jour, et notre homme, ayant trouvé le plus juste des patronages, sera le perpétuel héraut des bienfaits qu'il aura reçus de ta clémence. »

Cette lettre est un peu plus explicite que la précédente,

sans donner toutefois les explications qui nous éclaireraient sur ces actes injustifiables qu'Eusèbe, avec beaucoup d'autres, était soupçonné, sinon accusé d'avoir commis.

La lettre suivante a été écrite pour un homme dont Basile ne donne pas le nom, et au sujet duquel il dit seulement qu'une violente calomnie est la cause d'un procès qu'on lui a intenté.

LETTRE CLXXIX (374), à Arinthéos [1].

« Tu aimes la liberté et tu es humain, la noblesse de ta nature et le fait de te donner à tous nous l'apprennent suffisamment. C'est pourquoi nous intercédons avec confiance pour un homme qu'illustre une longue série d'ancêtres, et qui est digne par lui-même de plus d'honneur encore et de respect à cause de la douceur naturelle de son caractère; nous intercédons pour lui, afin qu'à notre prière tu l'appuies dans le procès qu'il soutient, procès insignifiant si l'on ne tient compte que de la vérité, mais qui d'ailleurs est redoutable à cause de la violence de la calomnie. Ce serait d'un grand poids pour son salut, si tu daignais prononcer une parole bienveillante en sa faveur : ainsi d'abord tu favoriserais le droit, et ensuite, dans cette circonstance encore, tu nous témoignerais à nous-mêmes, tes amis de choix, l'estime et la bienveillance habituelles. »

C'est un homme aux prises avec les mêmes difficultés qu'Eusèbe, semble-t-il, un certain Eumathios, que Basile recommande au Maître des Offices Sophronios dans la Lettre CLXXX (374) :

« Comme je rencontrais un homme digne d'estime qui se trouvait dans une situation intolérable, je souffris dans mon âme. Comment, en effet, puisque je suis homme, aurais-je pu ne pas partager la douleur d'un homme libre, enlacé dans des difficultés imméritées? Et m'étant demandé comment je pourrais lui être utile, je trouvai que le seul moyen de le délivrer du souci qui l'obsède

1. Arinthéos était maître de l'infanterie sous Valens. (Théodoret, H. Ec., IV, 30; Ammien Marcellin, XXVII, 12).

serait de le faire connaître à ta dignité. Il t'appartient donc désormais de déployer pour lui le zèle que (nous en sommes témoin) tu as montré en faveur d'un grand nombre. Tu connaîtras son affaire par la supplique qu'il a remise aux Empereurs, et nous te prions de la prendre en main et d'aider cet homme de tout ton pouvoir. Tu favoriseras un chrétien, un homme de noble naissance et qui force le respect par l'étendue de son savoir. Si nous ajoutons que nous aussi nous recevons une grande faveur avec le bienfait dont il est l'objet, de toute façon, même si nous sommes pour le reste un petit personnage, du moins à ta gravité, qui supporte de tenir toujours compte de nos intérêts, la faveur qui nous aura été accordée n'apparaîtra pas insignifiante. »

Les trois lettres suivantes sont adressées à trois haut personnages, dont un seul est nommé. Basile leur demande de protéger Héra, un homme qu'il appelle son frère, sans nous dire qui il est.

Lettre CCLXXIII (dernières années de Basile), sans adresse, pour Héra.

« Je suis absolument persuadé que ton mérite nous aime au point de considérer nos intérêts comme les siens propres. Aussi recommandé-je à ton extrême probité Héra, notre frère très respectable : nous l'appelons notre frère non en vertu d'une habitude, mais parce qu'il l'emporte, même dans l'amitié, par des sentiments (je n'exagère en rien) d'une absolue perfection. Je te prie de le considérer comme ton intime, et de lui accorder, autant que tu le pourras, ta protection dans toutes les circonstances où il aura besoin de ta magnanimité. Ainsi je pourrai ajouter ce bienfait aux multiples bontés que j'ai déjà rencontrées chez toi. »

Lettre CCLXXIV (même époque que la précédente,) au Maître Hémérios.

« Mon amitié pour Héra, le frère très respectable, et mes relations avec lui ont commencé dès ma tendre enfance, et ont duré, par la grâce de Dieu, jusqu'à ma

vieillesse : tu le sais toi-même mieux que personne. En effet il y a presque aussi longtemps que le Seigneur nous a gratifié de l'affection de ta noblesse, et qu'il nous a procuré aussi à tous deux le plaisir de nous connaître. Donc, puisque cet homme a besoin de ta protection, je te prie, je te supplie d'accorder quelque chose à ta vieille amitié pour nous, et, attentif à la nécessité qui le presse actuellement, de considérer si bien ses intérêts comme les tiens propres, qu'il n'ait besoin d'aucune autre protection et qu'il revienne vers nous après avoir tout réglé selon ses désirs. Ainsi aux nombreux bienfaits que nous avons reçus de toi, nous pourrons ajouter celui-là, et nous ne saurions en trouver de plus grand ni de plus important pour nous, dont nous puissions nous attribuer le profit. »

D'après cette lettre il semble que la nécessité qui presse Héra soit de nature judiciaire. La lettre suivante va nous en apprendre encore un peu plus sur le cas du protégé de Basile.

Lettre CCLXXV (même époque que la précédente), sans adresse, pour Héra.

« Tu as prévenu nos prières par ta bienveillance à l'égard de Héra, notre frère très respectable, et tu as été meilleur pour lui que nous ne l'avions demandé, car tu lui as décerné des honneurs exceptionnels et tu lui as accordé ta protection en toute circonstance. Cependant comme nous ne pouvons garder le silence sur sa situation, nous prions ton inégalable mérite d'ajouter encore, pour nous être agréable, quelque chose à son zèle pour cet homme, et de le renvoyer dans sa patrie plus fort que la calomnie dont ses ennemis le poursuivent. Maintenant, en effet, il n'est pas hors de la portée des traits de l'envie, parce que beaucoup essayent de troubler la tranquillité de son existence. Contre ceux-ci nous trouverons une sécurité unique et indestructible, si tu consens à tenir toi-même au-dessus de l'homme qu'il est ta main protectrice. »

Le destinataire de cette lettre est le même, semble-t-il, que celui de la Lettre CCLXXIII. Dans celle-ci Basile demandait à son correspondant de considérer Héra comme

son intime et de lui accorder sa protection toutes les fois qu'il en aurait besoin : dans la Lettre CCLXXV il le remercie d'avoir été meilleur pour Héra qu'il ne l'avait demandé, de lui avoir décerné des honneurs exceptionnels et de lui avoir accordé sa protection en toute circonstance. D'autre part la Lettre CCLXXIV laissait entrevoir que Héra devait se défendre en justice; la Lettre CCLXXV nous apprend que ce sont des calomnies inspirées par l'envie contre lesquelles Héra a besoin d'être défendu.

Les deux lettres suivantes, écrites pendant l'épiscopat, sont deux suppliques adressées au même préfet Modeste.

Lettre CCLXXIX (écrite pendant l'épiscopat), au préfet Modeste.

« Ils sont nombreux ceux qui apportent à ton mérite des lettres de nous, et cependant, à considérer l'excès d'honneur dont tu nous entoures, je crois que l'abondance de ces lettres n'est nullement à charge à ta noblesse. Aussi est-ce avec empressement que je donne encore cette lettre à ce frère, car je sais qu'il obtiendra lui-même tout ce qu'il s'efforce d'avoir, et que nous serons compté chez toi au nombre des bienfaiteurs, parce que nous procurons à tes bonnes intentions des occasions de bienfaits. L'affaire pour laquelle il a besoin de ta protection, il te l'exposera lui-même, si tu daignes le regarder d'un œil bienveillant, et si tu lui donnes assez d'assurance pour qu'il fasse entendre sa voix en présence de ton grand et merveilleux pouvoir. Mais cette lettre nous permet de déclarer notre sentiment : le bien qui arrive à cet homme, nous le considérons comme notre avantage personnel. En voici la principale raison : il est parti de Tyane et il est venu vers nous, parce qu'il était persuadé que, s'il présentait notre lettre comme un rameau de suppliant, il en retirerait quelque grand avantage. Afin donc qu'il ne soit pas lui-même déçu dans ses espérances, afin que nous jouissions de l'honneur que tu nous fais d'habitude, et que ton zèle pour le bien puisse se satisfaire encore dans le cas présent, nous te demandons de recevoir cet homme avec bienveillance et de le compter au nombre de tes plus intimes amis. »

Lettre CCLXXX (écrite pendant l'épiscopat), au préfet Modeste.

« Bien qu'il soit audacieux d'adresser des suppliques épistolaires à un si grand personnage, l'honneur dont tu nous as entouré jusqu'ici bannit la crainte de notre cœur, et nous prenons la hardiesse de t'écrire pour des hommes qui sont, il est vrai, nos proches par la race, mais qui sont dignes d'honneur pour la rectitude de leurs mœurs. Celui qui te remet cette lettre de nous me tient lieu de fils. Donc, puisque l'homme dont je parle n'a besoin que de ta bienveillance pour voir se réaliser ses ambitions, daigne recevoir ma lettre, qu'il te présente comme un rameau de suppliant; daigne aussi lui donner le temps d'exposer son cas et de s'entretenir avec ceux qui peuvent l'aider. Ainsi par ton ordre il obtiendra promptement ce qu'il s'efforce d'avoir, et il me sera permis de me glorifier d'avoir reçu de la grâce de Dieu un tel protecteur, qui considère mes parents comme ses propres suppliants et ses propres clients. »

Le court billet suivant est d'un parfait laconisme.

Lettre CCCIV (date inconnue), à Aburgios.

« Cet homme est celui en faveur duquel je m'étais entretenu déjà auparavant avec toi par l'intermédiaire du diacre. Donc puisqu'il vient avec cette lettre de nous, qu'il s'en aille avec ce qu'il veut de toi. »

La demande que renferme la lettre suivante est exprimée avec plus de précision. Elle nous fait connaître un point du droit de cette époque.

Lettre CCCVI (date inconnue), au premier de la curie de Sébaste.

« Je m'aperçois que ton mérite reçoit nos lettres avec plaisir, et je n'en ignore pas la cause. Tu es ami du bien et porté à la bienfaisance : aussi, comme chaque fois nous te fournissons quelque matière qui te permette de montrer la noblesse de tes intentions, tu te précipites sur nos lettres, persuadé qu'elles contiennent des occasions

de faire de bonnes œuvres [1]. Or il se présente une nouvelle occasion qui peut recevoir les traits caractéristiques de ton amabilité en toutes circonstances, en même temps qu'elle introduit un héraut qui proclamera tes vertus. Des hommes, partis d'Alexandrie pour remplir un devoir nécessaire et qu'une commune loi de toute la nature impose à l'égard de ceux des mortels qui ont quitté la vie, ont besoin de ta protection : ordonne qu'on leur accorde par une décision publique le droit d'emporter le corps d'un de leurs parents qui a terminé sa vie à Sébaste pendant le séjour de l'armée, ensuite qu'on leur procure dans la mesure du possible le secours du courrier public, pour qu'ils trouvent ainsi, grâce à ta magnanimité, un peu de soulagement pendant leur long voyage. La nouvelle de ces faits parviendra jusqu'à la grande ville d'Alexandrie, et servira à ses habitants la merveille de ton mérite : c'est là une chose évidente pour ton intelligence, même si moi je ne parle pas. Et nous, aux nombreux bienfaits que nous avons reçus déjà nous ajouterons encore cette faveur. »

La Lettre CCCVII (date inconnue), sans adresse, nous montre un homme en contestation avec un individu ami de la chicane.

« Les natures querelleuses repoussent souvent jusqu'aux pensées utiles, et jugent honnête et profitable non pas ce qui paraît bon à tous les autres, même si c'est avantageux, mais ce qui leur plaît à elles seules, même si c'est nuisible. La cause en est leur sottise et la perversité de leur caractère, qui les empêchent d'être attentives aux conseils donnés par les autres, et qui ne leur permettent de se fier qu'à leurs propres idées et aux raisonnements qui leur viennent à l'esprit. Or, ce qui leur vient à l'esprit, c'est ce qui fait leur joie, et ce qui fait leur joie, c'est ce qu'elles veulent. Mais l'homme qui croit utile ce qu'il veut n'est pas un juge sûr du droit, et il ressemble à des aveugles conduits par des aveugles. De là vient qu'il éprouve

1. Ces compliments constituent la plus insinuante et la plus habile entrée en matière.

facilement du dommage, et qu'il n'a que son expérience pour lui apprendre ce qui est utile. Or c'est de ce mal que souffre l'individu qui est en contestation avec l'homme dont il s'agit présentement. Bien qu'il eût dû remettre le jugement à des amis communs, ou plutôt bien qu'il eût été jugé à maintes reprises par maints personnages qui avaient le souci de la justice et de la vérité, il vient de recourir à des magistrats et au jugement des tribunaux, et il préfère perdre beaucoup pour gagner peu. Mais la victoire même qu'apportent les jugements rendus par des magistrats ne va pas sans dommage. Sois donc secourable, toi qui m'es si cher; surtout empêche pour les deux parties (ce serait une œuvre pieuse) l'introduction de la cause auprès du magistrat, et fais-toi pour elles juge à la place de celui-ci. Si l'un des deux hommes ne veut pas se laisser persuader et fait opposition à la sentence, accorde ton aide à celui qui est lésé, et mets ton influence au service de celui qui ne cherche à obtenir que la justice. »

Après un préambule qui prend la moitié de la lettre et où l'épistolier se laisse aller à des raisonnements qui, sans être des sophismes, trahissent sa formation sophistique, le sujet de la lettre est enfin exposé, avec l'imprécision que nous avons déjà constatée dans plus d'une pièce de cette correspondance.

La Lettre CCCXVI (date inconnue), sans adresse, pour un homme affligé, ne donne aucune précision sur la demande qu'elle présente.

« J'avais la ferme persuasion que ceux qui viennent vers ta bonté n'ont nullement besoin de lettre, parce que ta parfaite honnêteté de caractère t'en fait faire plus que toutes les prières qu'on pourrait t'adresser pour t'exhorter au bien. Cependant, à cause du souci excessif que je me faisais au sujet de ce fils, je fus amené à écrire à ta pure et loyale personne, pour te recommander l'homme et te prier de lui fournir, pour ce qu'il se propose et là où ce sera possible, tout le secours dont tu es capable. Il n'aura pas besoin d'un autre protecteur, si tu daignes te servir, pour lui assurer ta protection, de toute la puissance que t'a donnée le Seigneur : je le sais parfaitement. »

La lettre suivante est en réalité une plainte adressée à un inconnu, qui ne prend pas toujours le temps de répondre aux lettres que Basile lui écrit.

Lettre CCCXVII (date inconnue),
sans adresse, pour un indigent.

« Rares sont les lettres que nous écrivons à ton mérite, mais la cause en est la rareté des réponses que nous recevons de là-bas. Ce qui constitue pour nous un indice que nos lettres sont à charge à ton mérite, c'est que nous ne recevons pas de réponse à chacune de celles que nous écrivons. Mais voici que nous sommes amené à une autre pensée par la considération de la multitude des affaires qui te retiennent, et nous avons de l'indulgence pour celui qui doit s'occuper de tant de choses et qui nous oublie; même si l'on avait tout loisir et toute tranquillité, il ne serait pas facile de se souvenir de nous, à cause de la bassesse de notre vie. Pour toi donc, que le Saint te conduise encore à plus de splendeur et te conserve par sa grâce dans ton éclat présent. Pour nous, tout devient une occasion d'écrire, et l'occasion présente n'est pas la moindre, à cause de cet homme : nous te le confions, et nous te demandons de faire en sorte qu'il s'aperçoive un peu qu'il a porté notre lettre. »

On peut se demander, en effet, si la requête qu'il présente avec une telle imprécision, dans la dernière ligne de sa missive, Basile ne l'a pas considérée comme une simple occasion de se plaindre de l'oubli où le laisse son correspondant. On peut se demander encore si l'indulgence que veut montrer Basile, et qui s'exprime avec amertume, n'est pas quelque peu feinte.

La Lettre CCCXVIII (date inconnue), sans adresse, pour un compatriote, ne nous dit ni quel est celui-ci, ni quel secours il sollicite.

« Ceux qui viennent de notre patrie te sont recommandés par le droit même de la patrie, bien que par la bonté de ta nature tu amènes sous la garde de ta providence tous ceux qui pour une raison quelconque ont besoin de quelque secours. Donc celui qui va remettre cette lettre entre les

mains de ta décence, le fils de celui-ci [1], reçois-le comme notre compatriote, comme quelqu'un qui a besoin de secours, comme un homme qui t'est recommandé par nous. De tout cela qu'il lui arrive un avantage : obtenir de toi tout le secours possible pour ce qu'il se propose. Il est évident que les récompenses sont préparées pour les bonnes œuvres, non pas par nous les petits, mais par le Seigneur, qui rémunère les bonnes intentions. »

La Lettre CCCXIX (date inconnue), sans adresse, pour un hôte, nous laisse entendre que celui-ci était aux prises avec de graves difficultés, dont il ne pouvait sortir qu'avec le secours des hautes autorités publiques.

« Aussitôt après ton départ nous est arrivé ce fils, qui te remet cette lettre, et qui a besoin, comme un homme qui vit sur une terre étrangère, de tout le réconfort que les chrétiens doivent aux hôtes. Donc cet homme te racontera l'affaire plus clairement, et tu fourniras toi-même le secours, celui que tu pourras accorder et qu'exigent les circonstances. Si le gouverneur est là, tu lui conduiras toi-même cet étranger évidemment. Autrement, tu procureras à celui-ci, par ceux qui dirigent les affaires publiques, ce qu'il s'efforce d'obtenir. Je n'ai pas peu à cœur qu'il revienne après avoir fait toutes choses selon son désir. »

III

L'AVOCAT DES COUPABLES

Dans les Lettres LXXII et LXXIII Basile s'entremet pour sauver du supplice les serviteurs d'Eustochios, qui avaient été insolents à l'égard de Callisthène. Il recourt d'abord à Hésychios pour qu'il intercède en faveur des coupables.

1. Le père du solliciteur devait sans doute accompagner son fils, quand celui-ci remettrait la lettre de Basile à son destinataire.

Lettre LXXII (371), à Hésychios.

« Je sais ton amour pour nous et ton zèle pour le bien. Aussi ayant besoin d'apaiser notre fils très désiré, Callisthène, j'ai pensé que, si je te faisais partager mon souci, je remplirais plus facilement l'objet de mes efforts. Cet homme est fâché contre le très éloquent Eustochios, et il est fâché avec raison. Il accuse ses serviteurs d'être insolents à son égard et de perdre l'esprit. Nous lui demandons d'écouter nos prières, pour que, satisfait de la crainte qu'il a inspirée à ces insolents eux-mêmes et à leurs maîtres, il apaise son ressentiment et accorde le pardon. Il obtient ainsi un double avantage : la vénération des hommes et l'estime de Dieu, s'il consent à mêler de longanimité la crainte qu'il inspire. Toi-même, si tu as quelques relations amicales avec cet homme, demande-lui cette grâce; et ceux que tu connais dans la ville capables de le faire hésiter, fais-leur partager mon souci, en leur disant que le résultat me sera très agréable. Renvoie le diacre, quand il aura accompli la tâche pour laquelle il a été envoyé. J'ai honte, lorsque les hommes se réfugient auprès de moi, de ne pas pouvoir leur être de quelque utilité. »

Dans la Lettre LXXIII (371), c'est à Callisthène lui-même que s'adresse Basile, comme à un personnage de haut rang dont il s'agit d'apaiser la colère. On admirera le savoir-faire de l'épistolier et les précautions dont il enveloppe sa demande.

« J'ai rendu grâce à Dieu en lisant la lettre de ta noblesse, d'abord parce que le salut me venait d'un homme qui avait l'intention de nous honorer (nous attachons un grand prix à l'entretien des hommes élevés en dignité), ensuite pour la joie que nous procurait le bon souvenir que nous obtenions. La marque de ce souvenir ce fut ta lettre : lorsque je l'eus reçue et que j'en eus compris le sens, j'ai admiré combien réellement, selon l'opinion de tous, tu nous témoignais un respect qui n'est dû qu'aux pères. Qu'un homme excité, plein de colère et tout prêt à punir ceux qui l'ont offensé, laisse tomber presque toute sa violence pour nous constituer arbitre de cette affaire, voilà ce qui nous a donné l'occasion de nous réjouir comme

pour un fils spirituel. Devant un pareil geste que reste-t-il à faire, sinon à prier pour ta prospérité? Nous demandons que tu sois le charme de tes amis, l'effroi de tes ennemis, également respecté de tous, pour que ceux-là aussi qui ont manqué quelque peu aux convenances, ayant ressenti les effets de ta douceur, se reprochent d'avoir péché contre un homme tel que toi.

Mais comme tu as ordonné qu'on amenât les serviteurs au lieu où ils ont excité le désordre, je veux savoir quel but se propose ici ta bonté. Si tu es là en personne, et si tu exiges toi-même le châtiment de ce qu'on a osé faire, les esclaves seront là. Quelle autre chose, en effet, doit-il arriver, si tu en as décidé ainsi? Mais alors nous ne savons plus quelle faveur nous aurons reçue, si nous n'avons pas le pouvoir d'arracher les esclaves au supplice. Et si toi-même tu es retenu par les occupations rencontrées en chemin, qui sera là pour recevoir ces hommes? Qui va les punir à ta place? S'il te semble bon qu'ils viennent en ta présence, et si c'est absolument décidé, ordonne qu'ils se transportent jusqu'à Sasime, et là montre ta douceur de caractère et ta magnanimité. Après avoir reçu en ton pouvoir ceux qui t'ont provoqué, et montré par là que ta dignité ne doit pas être méprisée, renvoie-les indemnes, comme nous t'en avons prié dans notre lettre précédente, et ainsi tu nous accorderas la grâce que nous demandons, et tu recevras de Dieu la récompense de ton acte.

Je dis cela, non que l'affaire doive se terminer ainsi, mais pour céder à ton emportement, et parce que je crains qu'il n'y ait un reste de colère qui ne soit pas digéré; et de même qu'appliqués aux yeux qui souffrent d'inflammation, les plus doux remèdes paraissent douloureux, de même maintenant notre discours risquerait plus de t'exaspérer que de t'apaiser. En effet ce qu'il y avait de plus convenable, ce qui pouvait te procurer une très grande considération, et qui me suffisait auprès de mes amis et de ceux de mon âge comme sujet d'orgueil, c'était que la vengeance nous fût confiée. De toute façon, même si tu as juré de les livrer au supplice conformément aux lois, la peine que nous infligeons n'est pas moins efficace pour la vengeance, et la loi divine n'est pas moins honorable que les lois observées dans le siècle. Ils pouvaient être punis

ici d'après nos lois [1], où tu as toi-même ton espérance de salut, et ainsi te libérer de la nécessité où t'a mis ton serment [2], et acquitter eux-mêmes une peine proportionnée à leurs fautes. Mais de nouveau j'allonge ma lettre. C'est que, travaillant de toutes mes forces à te persuader, je ne puis me résigner à passer sous silence une seule des idées qui me viennent à l'esprit, dans la crainte que ma supplique ne soit sans effet, parce que je ne t'aurais pas complètement instruit. Mais, ô le plus honorable des hommes, authentique nourrisson de l'Église, confirme mes espérances (je les ai maintenant en toi) et les témoignages unanimes de tous sur ta modération et ta douceur; écris aussi au soldat [3] de s'éloigner de nous promptement, car jusqu'à présent il n'a manqué aucune occasion de nous importuner et de nous injurier, parce qu'il aime mieux ne pas te causer d'ennui que de nous avoir tous comme familiers et comme amis. »

Comme pour beaucoup d'autres demandes présentées par Basile, nous ne savons pas si celle-ci fut agréée. La suite de cette correspondance ne nous dit pas si Callisthène se laissa fléchir.

C'est au préfet Modeste que Basile écrivit la Lettre CXI (372), en faveur d'un ami.

« Dans d'autres circonstances je n'aurais pas été assez hardi pour importuner ta noblesse, car je sais me jauger moi-même et reconnaître mes possibilités; mais, quand

1. Les lois ecclésiastiques de cette époque, telles que nous les font connaître les trois Lettres canoniques que nous étudierons dans un prochain chapitre, ne recourent pas évidemment aux châtiments corporels; elles prévoient, en revanche, de dures et longues pénitences spirituelles pour les fautes qu'elles envisagent. Cette sévérité d'ailleurs pouvait se tempérer d'indulgence, comme nous le voyons par la Lettre CCLXXXVI, où Basile, pour remettre des voleurs dans « le droit chemin » ne veut recourir qu'à de saintes remontrances.

2. Au canon 29 de son code canonique, Basile s'élève contre les chefs qui « jurent de faire du mal à leurs subordonnés ».

3. Celui qui avait été envoyé par Callisthène, pour rappeler Eustochios et ses serviteurs au respect de sa personne.

j'ai vu un ami aux prises avec des difficultés pour avoir été appelé à comparaître, j'ai pris l'audace de lui donner cette lettre, pour qu'il la présentât en guise de prière et qu'il obtînt quelque bienveillance. En tout cas, bien que nous ne soyons digne d'aucune considération, sa modération suffit à elle seule pour fléchir le plus humain des préfets et pour nous faire pardonner, afin que, si aucune faute n'a été commise par cet homme, il soit sauvé grâce à la vérité même, et, s'il a péché, il lui soit fait remise de sa faute à cause de nous, le suppliant. En quel état sont les affaires d'ici, qui le sait mieux que toi? Tu observes les faiblesses dont chacun se rend coupable, et tu gouvernes tout par ton admirable providence. »

C'est pour un autre ami qu'est écrite la Lettre CXII (372), au gouverneur Andronicos. Après un long début fait de précautions oratoires, Basile formule sa demande. « Ce Domitien est notre intime ami en vertu de vieilles relations de famille, si bien qu'il ne diffère absolument en rien d'un frère. Pourquoi, en effet, ne dirait-on pas la vérité? Ensuite, lorsque nous avons appris la cause pour laquelle il avait enduré ces souffrances, nous avons dit qu'il méritait de souffrir ainsi. Qu'il n'y ait personne, en effet, qui, après avoir commis contre ta vertu une négligence petite ou grande, échappe au châtiment ! Mais, comme nous voyions ce malheureux vivre dans la crainte et dans l'ignominie, et son salut dépendre de ta décision, nous avons jugé que sa peine était suffisante, et nous te supplions d'avoir à son sujet des sentiments à la fois magnanimes et humains. Réduire en sa puissance ceux qui font de l'opposition est vraiment d'un homme et d'un chef, mais être bon et doux pour ceux qui sont abattus est le fait de quelqu'un qui l'emporte sur tous par sa grandeur d'âme et par sa clémence. C'est pourquoi il te sera possible, si tu le veux, de montrer dans le même acte ta magnanimité, soit pour te venger, soit pour sauver, à ton gré. Qu'il y ait pour Domitien une mesure de châtiment suffisante dans la crainte des châtiments auxquels il s'attend et qu'il sait avoir mérité de subir ! Nous te supplions de ne rien y ajouter pour sa peine. Considère ceci : parmi ceux qui ont vécu avant nous beaucoup ont

été les maîtres de sujets qui s'étaient rendus coupables, et à la postérité ils n'ont rien transmis qui mérite qu'on en parle; mais ils ont laissé tomber leur colère, ceux qui par philosophie se sont élevés au-dessus de la foule, et dont le souvenir est resté, pour tous les hommes, immortel. Que l'on ajoute donc ce trait aux récits où l'on parlera de toi! Donne-nous, à nous qui voulons célébrer tes exploits, d'enchérir sur les exemples d'humanité chantés dans les temps anciens. Ainsi, dit-on, Crésus laissa tomber sa colère contre le meurtrier de son fils, qui s'était livré lui-même au châtiment, et Cyrus le Grand devint après sa victoire l'ami de ce Crésus même. Nous te compterons parmi ces noms fameux et dans la mesure de notre pouvoir nous publierons ces hauts faits, si toutefois on ne nous considère pas absolument comme des hérauts un peu petits pour un si grand homme.

A toutes ces considérations il est nécessaire d'ajouter celle-ci : ceux qui commettent une faute quelconque, nous ne les châtions pas pour les faits désormais accomplis (quel moyen pourrait-il y avoir d'empêcher ce qui a été fait de s'être accompli?), mais afin qu'ils deviennent eux-mêmes meilleurs à l'avenir, ou qu'il y ait là pour d'autres des exemples qui les rendent sages. Or ni l'un ni l'autre de ces avantages ne font défaut dans le cas présent, pourrait-on dire, car lui-même se souviendra de l'affaire encore après sa mort, et les autres, je pense, sont morts de peur en le regardant. C'est pourquoi si nous ajoutons quoi que ce soit au châtiment, c'est notre propre colère que nous paraîtrons assouvir : il s'en faut de beaucoup que ce soit vrai de toi, je pourrais le dire certes, et je n'aurais pas été amené à tenir un seul de ces propos, si je n'avais pas considéré que c'est une plus grande faveur de donner que de recevoir [1]. Ce n'est pas à quelques-uns seulement qu'apparaîtra la magnanimité de ta conduite. Tous les Cappadociens observent ce qui va arriver, et je leur souhaiterais de compter cette grandeur d'âme au nombre des qualités qui t'appartiennent déjà. Je crains de m'arrêter d'écrire, car je crois que j'éprouverai du dommage à cause de ce qui aura été omis. J'ajouterai

1. *Actes*, XX, 35.

seulement ceci : Domitien a des lettres de beaucoup de gens qui demandent sa grâce, mais il a jugé celle qu'il a reçue de nous plus précieuse que toutes, parce qu'il a appris, je ne sais comment, que nous avions quelque crédit auprès de ta perfection. Donc, pour qu'il ne soit pas lui-même trompé dans les espérances qu'il a fondées sur nous, et pour qu'il nous soit permis d'en retirer quelque honneur auprès de nos concitoyens, laisse-nous, Maître supérieur à tous, te prier d'accéder à notre demande. En tout cas tu n'as pas considéré les choses humaines plus mal qu'aucun de ceux qui se sont jamais adonnés à la philosophie, et tu sais quel beau trésor est depuis longtemps mis en réserve pour qui prête assistance à tous ceux qui en ont besoin. »

Cette lettre ne nous dit pas de quelle négligence Domitien s'était rendu coupable envers Andronicos. Nous nous heurtons ici à la même imprécision qu'avec la Lettre CXI, et nous sommes dans la même ignorance du résultat de la charitable démarche de Basile.

IV

LES DEMANDES DE DIMINUTION OU D'EXEMPTION D'IMPÔTS

C'est par la lettre suivante que s'ouvre la partie de la correspondance qui révèle l'activité charitable de Basile. On voudrait savoir quelle fut l'occasion de cette lettre, qui est un modèle de billet courtois. La fonction du destinataire de la lettre ne peut faire penser qu'à un service pécuniaire en matière d'impôt.

Lettre XV (écrite dans la retraite),
à Arcadios, comte des largesses privées.

« Ils m'ont rendu un service plus grand que celui qu'ils ont reçu, les citoyens de notre métropole, en m'offrant une occasion d'écrire à ton mérite. Ta bonté, à cause de laquelle ils ont reçu de nous cette lettre, leur était acquise même avant que nous eussions écrit, grâce à la douceur

qui t'est habituelle et que la nature a mise en toi à l'égard de tous. Pour nous, nous avons regardé comme un très grand avantage l'occasion de saluer ton inimitable probité, et nous prions le Dieu saint que tu lui plaises de plus en plus, que l'éclat qui t'entoure grandisse et s'accroisse et qu'ainsi nous soyons nous-même charmé et que nous partagions la joie des bénéficiaires de ta puissance; enfin que nous recevions un jour ceux qui t'ont remis en mains notre lettre, chantant eux aussi avec tous les hommes ta douceur, sans jamais oublier que notre ambassade auprès de ton inégalable probité ne leur a pas été inutile. »

C'est un ami dont Basile plaide la cause dans la lettre suivante.

Lettre XXXV (avant l'épiscopat),
sans adresse, pour Léonce.

« Je t'ai écrit sur bien des sujets, parce qu'ils m'intéressaient, mais je t'écrirai sur des sujets plus nombreux encore. Il ne peut arriver que les gens aux prises avec le besoin fassent défaut, et il n'est pas possible non plus que nous refusions de rendre service. Il n'y a cependant personne qui me soit plus proche, ni qui soit plus capable de me consoler par tous les bonheurs qu'il peut avoir, que le très vénérable frère Léonce. Sa maison, dispose-la comme si tu me trouvais moi-même, non dans cette pauvreté où je suis maintenant avec Dieu, mais pourvu d'une certaine aisance et propriétaire rural. Il est évident, en effet, que tu ne me ferais pas pauvre, mais que tu me conserverais mes biens présents ou que tu augmenterais mon aisance. C'est cela que nous te prions de faire à la maison dont je parle, celle de cet homme. Ta récompense pour toutes ces bonnes actions sera celle que je donne d'habitude, une prière au Dieu saint pour la peine que tu prends, toi, le parfait honnête homme, qui préviens les demandes des gens aux prises avec le besoin. »

Il n'est pas dans notre propos de relever ici les mérites littéraires des Lettres basiliennes. Nous l'avons fait dans un précédent chapitre. Cependant nous ne pouvons pas nous empêcher de faire remarquer que cette courte lettre est un modèle de composition. Basile s'y substitue adroite-

ment à Léonce, pour lui faire obtenir plus facilement la faveur qu'il sollicite.

Les Lettres XXXVI et XXXVII sont adressées à deux personnages différents, deux hauts fonctionnaires, dont Basile sollicite la bienveillance en faveur du même prêtre.

Lettre XXXVI (avant l'épiscopat), sans adresse, pour demander assistance.

« Le prêtre de cette localité est connu, je pense, depuis longtemps de ta noblesse, pour avoir été élevé avec moi. Que me faut-il dire de plus pour émouvoir ta bonté et obtenir qu'elle le considère amicalement et lui vienne en aide dans ses difficultés? S'il est vrai que tu m'aimes, comme tu m'aimes assurément, il est évident que tu entends soulager aussi de tout ton pouvoir ceux que je regarde comme d'autres moi-même. Qu'est-ce donc que je demande? Que l'on conserve à ce prêtre son ancienne inscription d'impôt. En effet il ne ménage pas sa peine pour nous assister et nous permettre de vivre, parce que, comme tu le sais toi-même, nous ne possédons rien en propre, et que nous nous contentons des ressources de nos amis et de nos parents. Considère donc la maison de ce frère comme ma maison, ou plutôt comme la tienne, et pour ta bienfaisance à son égard Dieu t'accordera à toi, à ta maison, à toute ta famille de conserver ses faveurs. Sache que j'ai tout à fait à cœur que cet homme ne subisse pas de dommage, même du fait de la péréquation. »

Le destinataire de cette lettre était bien connu de Basile, et devait même faire partie de ses familiers. Basile montre plus de déférence à l'égard du destinataire de la lettre suivante, qui n'était pas de ses intimes.

Lettre XXXVII (avant l'épiscopat), sans adresse, pour un homme qui avait été élevé avec lui.

« Je vois désormais d'un mauvais œil l'abondance des lettres ! Malgré moi, et parce que je ne puis souffrir l'importunité de nos solliciteurs, je suis contraint de crier. Cependant j'écris, incapable d'imaginer un autre moyen de me débarrasser d'eux, que de leur donner les lettres qu'ils

nous demandent en toute occasion. J'ai donc peur, comme il y en a beaucoup à apporter des lettres, que le frère que voici ne soit considéré lui-même comme un entre mille. Je reconnais en effet que j'ai beaucoup d'amis et de parents dans ma patrie, et que j'ai été mis au rang des pères à cause de cette dignité [1] dans laquelle nous a établi le Seigneur. Or j'ai comme frère de lait celui-ci, le fils unique de ma nourrice, et je prie pour que la maison où j'ai été nourri demeure dans le même état, de peur que la présence, bienfaisante pour tous, de ta dignité ne devienne pour cet homme un motif de chagrin. Et puisqu'encore maintenant je suis entretenu par la même maison, parce que je n'ai rien de ce qui m'appartient et que je me contente des ressources de ceux qui me sont chers, je te demande d'épargner cette maison où j'ai été nourri, de façon à me conserver mes moyens de vivre. Puisse Dieu en échange te juger digne du repos éternel ! Mais je veux que ta dignité sache encore ceci, qui est la plus pure vérité : la plupart de ses esclaves lui sont venus de chez nous, c'est le prix dont nos parents ont payé notre nourriture. D'ailleurs, ce prix n'est pas un don complet, mais un usufruit viager. C'est pourquoi, s'il leur arrive quelque chose de fâcheux, il peut nous les renvoyer, et nous serons par une autre voie soumis de nouveau aux impôts et aux exacteurs. »

Dans la Lettre LXXXIII (372), à un censeur, Basile fait allusion aux malheurs de Césarée, victime de la division de la Cappadoce en deux provinces. Après un début complimenteur il présente sa demande.

« Puisque Dieu t'a appelé à une fonction où l'on peut faire preuve d'humanité, et grâce à laquelle il est possible de relever notre patrie complètement effondrée, j'estime qu'il me convient de donner ce conseil à ta bonté : dans l'espoir de la divine récompense, daigne te montrer assez humain pour être jugé digne d'un souvenir immortel et devenir héritier du repos éternel, parce que tu auras

1. La prêtrise, qui lui fut conférée en 364 par Eusèbe, son prédécesseur.

allégé leurs peines à ceux qui en sont accablés. Et puisque, moi aussi, j'ai une propriété aux environs de Chamanène [1], je te demande de la protéger comme la tienne propre. Et ne t'étonne pas que je donne comme miens les biens de mes amis, car, ainsi qu'aux autres vertus, j'ai été formé à l'amitié, et je me souviens de celui [2] qui a dit sagement : « L'ami est un autre soi-même ». Donc cette propriété qui appartient à mon ami, je la recommande comme la mienne à ton mérite, et je te prie de considérer les difficultés qu'a connues cette maison, de donner à ces gens une consolation pour le passé, et pour l'avenir de leur rendre souhaitable ce séjour, qui est à fuir et qui a été abandonné à cause de la multitude des contributions qui lui ont été imposées. D'ailleurs je m'efforcerai de mon côté de me rencontrer avec ta distinction, pour conférer avec elle d'une façon plus complète sur chaque point. »

Nous avons ici un nouveau témoignage de la dureté de cette époque, où les censeurs chargeaient les contribuables d'impôts excessifs, et où les percepteurs changés en exacteurs arrachaient parfois sous la torture le paiement de ces impôts à leurs victimes insolvables.

La lettre suivante parle de l'impôt que les provinces d'Orient payaient pour l'achat des vêtements militaires. Les autres provinces de l'Empire devaient fournir ces vêtements eux-mêmes [3].

Lettre LXXXVIII (mars 372),
sans adresse, à cause d'un exacteur.

« Qu'il soit difficile de recueillir l'or pour l'achat des vêtements militaires, ton mérite le sait mieux que personne, et nous n'avons pas de notre pauvreté un seul témoin tel que toi, qui, dans ta grande humanité, as montré pour nous de la compassion et nous as jusqu'à

1. Place forte de la Cappadoce, limitrophe de la Galatie.
2. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IX, 4, 9.
3. Code Théodosien, Livre VII, Titre VI, Loi 3. Aux termes d'une loi portée par Valens en 368, cet impôt devait être payé entre le 1er Septembre et le 1er Avril. (Ibidem, Loi 2).

présent soutenu partout de ton aide dans la mesure du possible, sans jamais laisser altérer la calme douceur de tes mœurs par la crainte des menaces d'en haut. Donc puisqu'il nous reste encore à payer un peu d'or sur toute la somme, et qu'il est nécessaire de le recueillir à l'aide de la contribution au paiement de laquelle nous avons exhorté toute la ville, nous prions ta clémence de proroger un peu pour nous le temps fixé, pour qu'on puisse avertir aussi ceux qui sont hors de la ville. C'est à la campagne, en effet, que sont la plupart des magistrats, comme tu ne l'ignores pas toi-même. Donc s'il est possible que l'or soit envoyé avec tant de livres en moins (c'est exactement ce qui nous reste à payer), qu'on le fasse, nous t'en prions, et le reste sera envoyé plus tard. Si au contraire il est absolument nécessaire que tout soit remis en même temps aux trésors, que l'échéance soit reculée pour nous, comme nous l'avons demandé d'abord. »

Cette lettre nous montre une fois de plus le civisme de Basile, qui prêche le devoir de l'impôt, et en même temps son sens social et sa charité à l'égard des contribuables qui n'ont pas encore pu acquitter complètement leur dette. Nous remarquons aussi l'allusion à la tendance qu'avaient alors les notables de la cité à fuir la ville pour aller habiter à la campagne.

Dans la Lettre CIV (372), Basile demande au préfet Modeste de conserver aux clercs le bénéfice de l'exemption d'impôts.

« Ceux qui se consacrent au culte de notre Dieu, les prêtres et les diacres, l'ancien cens les avait exemptés d'impôts [1]. Or ceux qui viennent de faire le recensement, comme s'ils n'avaient pas reçu d'ordre de ta suprême puissance, les ont inscrits, à l'exception peut-être de quelques-uns, qui d'ailleurs avaient l'immunité en raison de leur âge. Nous demandons au moins que ce privilège nous soit laissé comme un monument de ta bienfaisance, qui puisse conserver pour tout le temps à venir un bon souvenir de toi. Accorde que les ministres sacrés soient traités d'après l'ancienne loi de la contribution, que l'exemption ne soit pas attachée à la personne de ceux

1. Code Théodosien, Livre VI, Titre II, Loi 34.

que l'on inscrit maintenant (ainsi le bénéfice passerait aux héritiers, et il n'arrive pas toujours qu'ils soient dignes du ministère sacré), mais que, selon la forme en usage dans la libre inscription, il y ait une concession à peu près générale en faveur des clercs : de cette façon ceux qui gouvernent les Églises pourront accorder l'exemption d'impôts à ceux qui exercent le ministère en chaque lieu. Cette mesure assurera à ta magnanimité l'immortalité de la gloire qui s'attache aux bonnes actions, disposera bien des gens à prier pour la maison impériale et procurera à l'État lui-même un grand avantage, car nous ne faisons pas bénéficier indistinctement tous les clercs de l'allègement qui provient de l'exemption d'impôts, mais ceux qui tour à tour sont dans la peine : c'est ce que nous faisons d'ailleurs dans notre libre administration, comme peuvent l'apprendre tous ceux qui le veulent. »

C'est pour une affaire d'intérêt général que Basile prend la hardiesse d'écrire la Lettre CX (372), au préfet Modeste.

« Autant tu nous accordes d'honneur et de liberté en acceptant, grâce à la douceur de ton caractère, de descendre jusqu'à nous, autant et plus encore, pendant toute ta vie, notre bon Maître fasse croître ton prestige : telle est notre prière. Moi qui depuis longtemps désirais t'écrire et jouir de l'honneur qui rejaillit de toi, j'étais retenu par mon respect pour ta suprême dignité, en homme qui prend garde de jamais passer pour abuser de la liberté qu'on lui laisse. Mais maintenant la permission d'écrire que j'ai reçue de ton incomparable noblesse et en même temps le besoin des affligés m'ont contraint de prendre de la hardiesse. Si donc les prières que les petits adressent aux plus grands ont quelque puissance, permets, homme admirable entre tous, qu'on te prie d'accorder par une décision humaine le salut à de misérables campagnards, et d'ordonner que l'impôt du fer devienne supportable pour les habitants du Tauros, le pays producteur de fer, afin qu'ils ne soient pas définitivement écrasés et que leurs services soient conservés longtemps pour l'utilité publique : c'est le plus grand souci de ton admirable humanité, nous en sommes convaincu. »

Les trois lettres suivantes sont adressées à trois fonctionnaires en faveur des pauvres et spécialement pour recommander des hospices de pauvres.

Lettre CXLII (373), à un comptable de préfets.

« J'avais convoqué à l'assemblée du bienheureux martyr Eupsychios [1] tous nos frères les chorévêques, pour les faire connaître à ton mérite. Mais, comme tu n'es pas venu, il est nécessaire de les présenter par lettre à ta perfection. Apprends donc à connaître ce frère, qui mérite la confiance de ta sagesse à cause de sa crainte du Seigneur. Pour tout ce qu'il rapportera à ta bonne volonté dans l'intérêt des pauvres, daigne le croire comme un homme qui dit la vérité, et toi-même accorde aux affligés le secours dont tu es capable. Tu daigneras aussi évidemment visiter un hospice de pauvres de la région qui lui est confiée, et l'exempter complètement de ses contributions. C'est là une mesure qui a déjà plu à ton collègue : dispenser des charges publiques la petite propriété des pauvres. »

Lettre CXLIII (373), à un autre comptable.

« S'il m'avait été possible d'aller en personne trouver ton mérite, j'aurais fait moi-même un rapport complet sur les sujets que je voulais traiter, et j'aurais pris la défense des affligés ; mais, puisque ma mauvaise santé et mes occupations m'en empêchent, j'envoie à ma place et je te recommande ce frère, le chorévêque, pour que tu lui prêtes une attention sincère et que tu fasses de lui ton conseiller : sois persuadé qu'il est capable, en homme sage et ami de la vérité, de donner des conseils sur les affaires qui se présentent. Quand tu auras daigné regarder l'hospice des pauvres qu'il dirige (tu le verras, je le sais bien, et tu ne passeras pas à côté, car tu n'es pas non plus sans connaître cette œuvre, et, comme on me l'a rapporté,

1. Eupsychios avait été une victime de l'Empereur Julien. Pour commémorer son martyre Basile tenait tous les ans une assemblée le sept Septembre. Voir les Lettres C, CC, CCLII.

tu soutiens un des hospices d'Amasée avec les ressources que t'a données le Seigneur), quand donc tu auras vu aussi cette maison, tu lui fourniras tout ce qu'il faudra. Déjà ton collègue m'a promis quelque bienveillance pour les hospices des pauvres. Je dis cela non pour que tu en imites toi-même un autre (c'est toi qui normalement dois être pour d'autres un guide dans le bien), mais pour que tu saches que d'autres déjà nous ont accordé à ce sujet même des marques d'honneur. »

Lettre CXLIV (373), à un tractator des préfets [1].

« Tu connais certainement cet homme pour l'avoir rencontré dans la ville. Cependant nous te le présentons et nous te le recommandons par cette lettre, comme quelqu'un qui sera utile pour une foule de choses que tu as à cœur, grâce à la prudence et à la piété avec lesquelles il peut suggérer ce qu'il faut faire. Pour ce que tu m'as dit à l'oreille, c'est maintenant le moment de le montrer, quand le frère dont j'ai parlé t'aura fait un peu connaître la situation des pauvres. »

La Lettre CCLXXXIV (écrite pendant l'épiscopat), au censeur, intercède pour des moines :

« Je pense qu'il y a déjà une certaine règle en vigueur auprès de ton mérite au sujet des moines : aussi n'avons-nous pas besoin de demander pour eux une faveur particulière, et leur suffit-il de jouir avec tout le monde de ta commune bienveillance. Toutefois, comme j'estime qu'il est de mon devoir d'avoir souci de ces hommes autant que je le puis, j'écris à ta parfaite sagacité pour demander que soient exemptés des contributions ceux qui depuis longtemps ont renoncé au monde et ont mortifié leur corps, au point de ne pouvoir se rendre utiles à l'État par aucun service, ni pécuniaire ni corporel. En effet, s'ils vivent selon la profession qu'ils ont faite, ils n'ont ni argent ni corps : ils se sont dépossédés du premier pour le partager entre les indigents, et ils ont usé le second

1. Les *tractatores* étaient des fonctionnaires chargés de surveiller la comptabilité.

dans le jeûne et la prière. Je sais que tu auras égard par dessus tout aux hommes qui vivent ainsi, et que tu voudras acquérir pour toi-même des aides capables, par leur vie évangélique, d'apaiser le Seigneur. »

Cette lettre, qui est un modèle d'habileté, nous renseigne sur les usages du temps. Nous voyons que pour l'établissement des impôts les censeurs jouissaient d'une certaine autonomie.

La lettre suivante a été écrite contre les exigences excessives du fisc, pour défendre l'Église, à qui était confié le bien des pauvres et qui en assurait la distribution.

Lettre CCLXXXV (écrite pendant l'épiscopat), sans adresse, pour la protection de l'Église.

« Celui qui a le souci de l'Église et qui tient en main l'administration de ses biens, c'est celui-là même qui te remet cette lettre, c'est ce fils chéri. Daigne lui accorder la liberté de la parole pour les questions sur lesquelles il doit en référer à ta dignité; daigne aussi prêter attention à ce qu'il affirme, pour que maintenant du moins l'Église puisse se ressaisir et se délivrer de cette hydre [1] aux multiples têtes. Le bien des pauvres est tel que nous cherchons toujours quelqu'un qui le recueille, parce que l'Église dépense au-delà de ce qu'elle possède, bien loin d'en percevoir un revenu quelconque. »

La lettre suivante nous donne une précision sur ce qui faisait l'objet des impôts au IVe siècle. Au surplus nous ne savons pas si c'est à tort ou à raison que le fisc imposait aux amis de Basile de fournir des juments.

Lettre CCCIII (date inconnue), au comte des largesses privées.

« Les habitants de ce pays se sont servis, je pense, de la calomnie et du mensonge pour persuader ton mérite

1. C'est peut-être un agent du fisc qui est désigné ainsi, mais plus probablement le fisc personnifié.

d'imposer à ces gens une contribution de juments. Donc, puisque ce que l'on fait est injuste et pour cette raison doit déplaire à ton mérite, que ce nous est aussi un sujet de chagrin à cause de l'intimité qui nous unit à ceux qui ont été lésés, nous nous sommes empressé de prier ta bonté de ne pas permettre que, pour le plaisir de ceux qui essayent de nuire, cet outrage continue. »

Lettre CCCVIII (date inconnue), sans adresse, pour obtenir une protection.

« Comme ton mérite se trouvait en présence des frères, je me suis entretenu avec toi en faveur des habitants du pays de Caprale [1], et je les ai amenés à ta clémence, en te priant d'avoir devant les yeux le juste salaire promis par le Seigneur, et de les protéger comme des hommes pauvres et accablés de toutes sortes d'afflictions. Maintenant encore par cette lettre je t'adresse la même prière, et je demande au Dieu saint que l'éclat dont resplendit actuellement ta vie se conserve et grandisse, afin que, grâce à une plus grande puissance, tu aies la faculté de répandre sur nous de plus magnifiques bienfaits. Nous ne formons, en effet, qu'un seul vœu : le salut de toute votre maison. Je pense que tu en es persuadé. »

Comme c'est pour remédier à la pauvreté des habitants de Caprale que cette lettre est écrite, on peut croire que c'est un allègement des impôts qui est demandé à son destinataire.

La Lettre CCCIX (date inconnue), sans adresse, pour un indigent, est aussi une demande d'allègement d'impôts :

« J'ai fortement blâmé ce frère, qui se préoccupe du cens de sa maison, alors que d'avance l'immunité nécessaire lui est assurée par sa pauvreté. En effet, après une vie opulente, et parce que le Seigneur en a ainsi disposé pour l'utilité de son âme, il vient d'être réduit à la dernière misère, au point même d'avoir à peine de quoi vivre

1. Village près de Nazianze.

chaque jour et de ne pouvoir commander à un seul esclave, alors qu'auparavant il en avait un grand nombre sous ses ordres. Il ne lui reste que son corps, un corps affaibli et vieilli, comme tu le vois toi-même; avec cela trois enfants, surcroît de soucis pour un homme pauvre. Certes il n'avait nullement besoin de notre recommandation, parce que sa pauvreté était capable de te fléchir à cause de tes sentiments humains, je le savais parfaitement. Mais comme les solliciteurs sont difficiles à contenter, j'ai craint de manquer à quelqu'un de mes devoirs envers lui, et j'ai écrit, sachant que le jour où il verrait pour la première fois ta gravité serait pour lui le commencement d'une vie désormais heureuse, et apporterait à sa situation un changement qui la rendrait un peu meilleure. »

Bien qu'il affirme que la pauvreté de son protégé lui garantit l'exemption d'impôts, Basile ne paraît pas lui-même en être très sûr, puisqu'il fait un appel discret aux sentiments humains de son correspondant, un haut personnage qui décide librement dans tous les cas, même les moins douteux, et qu'il faut fléchir, fût-ce au prix de quelque flatterie.

C'est encore en faveur de gens pressurés d'impôts qu'est écrite la Lettre CCCX (date inconnue), sans adresse, pour des parents :

« Moi-même j'étais très désireux de me rencontrer avec ton éloquence, pour beaucoup de raisons : d'abord pour jouir, après cette longue séparation, des qualités que tu possèdes, ensuite pour te prier en faveur des habitants d'Ariarathie. Depuis longtemps ils étaient pressurés, mais le Seigneur leur a donné une précieuse consolation en les gratifiant de l'administration de ta droiture. Il y a d'autre part un bien qui appartient à ma famille et qui est surchargé d'impôts : c'est presque le suprême degré de la pauvreté ariarathienne. Je demande que dans la mesure du possible ta bonté le soulage, pour qu'il soit désormais supportable à ceux qui le possèdent. »

C'est une supplique du même genre que présente la lettre suivante, mais elle indique la cause des souffrances dont elle demande le soulagement.

Lettre CCCXI (date inconnue), à un magistrat.

« Ils nous font écrire beaucoup de lettres à ton mérite, ceux qui ne tiennent pas compte de nos affirmations énergiques, et qui cherchent à découvrir dans leur cas quelque chose de particulier et d'exceptionnel. Il y a longtemps déjà nous leur avons assuré que tu serais pour nous un gardien du droit si impartial et si équitable, que personne ne chercherait à être mieux servi en témoignages d'humanité, à moins d'être insatiable au-delà de toute mesure. Cependant pour donner pleine satisfaction à cet homme, nous lui avons remis cette lettre afin de te le recommander, de te prier de le voir favorablement, et aussi, comme avec le temps sa maison a souffert des fonctions publiques dont elle était chargée, de la juger digne de tout le soulagement possible. »

On remarquera l'habileté avec laquelle Basile présente la cause de son client.

La Lettre CCCXII (date inconnue), à un censeur, nous montre une fois de plus la sévérité du régime fiscal de cette époque :

« Tu connais les profits et les pertes dont le cens est cause pour les hommes. Aussi pardonne à celui-ci, qui s'est donné beaucoup de peine afin de ne subir aucune perte, et montre-toi empressé pour l'aider, autant que tu le pourras, à obtenir justice. »

C'est pour la maison d'un magistrat ami que Basile intercède dans la lettre suivante, et, par un procédé que nous avons noté déjà, il présente cette maison comme la sienne. Il s'agit toujours du cens jugé trop élevé.

Lettre CCCXIII (date inconnue), à un censeur.

« Il n'est pas possible de voir de loin les dispositions providentielles de Dieu, et par suite de la petitesse de notre esprit nous ne regardons, nous autres hommes, que ce qui est à nos pieds. Souvent, alors que nous sommes conduits à une fin heureuse, nous nous fâchons, cependant que le Maître, qui dans sa sagesse dirige toutes choses, supporte notre sottise. Tu te souviens sans doute

combien alors nous étions fâché devant le souci qu'on nous avait imposé, combien d'amis nous avons pris comme alliés pour nous aider à repousser l'offense. C'est ainsi, en effet, que nous nommions la chose. Mais maintenant tu vois quelle est la situation actuelle. Dieu t'a fourni une occasion de produire au grand jour la parfaite honnêteté de ta conduite, et de laisser à toute la suite des âges des raisons d'en garder un heureux souvenir, car tels ont été ces dénombrements du cens, tel est aussi le souvenir qu'en garde naturellement la postérité. Même s'ils l'avaient souhaité, il n'aurait pas été donné aux Galates de rencontrer un caractère plus humain, j'en suis absolument persuadé. Et ce ne sont pas seulement les Galates que je puis estimer heureux à cause de ton administration, c'est aussi moi-même. J'ai, en effet, moi aussi une maison au pays des Galates, et certes la plus splendide des maisons grâce à Dieu : si j'obtenais de toi pour elle quelque secours (j'en obtiendrai tant que l'amitié gardera sa force), j'en aurais pour Dieu une grande reconnaissance. Si donc mon amitié jouit de quelque considération auprès de ton mérite, permets à cause de nous que l'on te prie de fournir à la maison d'Ulpicios, le magistrat si admirable, une certaine assistance conforme aux conventions : fais dans le cens actuel une suppression qui soit certes surtout digne de mémoire et digne de ta magnanimité, mais j'ajouterai qui soit digne aussi de notre recommandation à nous qui t'aimons. Si tu ne vas pas jusque-là, fais du moins tout ce que permettent les circonstances et qu'admet la nature des choses; mais de toute façon supprime et ne laisse pas cette maison dans la même situation. Ainsi en retour des innombrables bienfaits que nous avons reçus de ce bon magistrat, nous pourrons lui accorder, par l'entremise de ta gravité, une faveur, celle que nous demandons maintenant. »

Le début de cette lettre fait allusion à des événements que nous ne connaissons pas, mais qui fournirent à Basile une entrée en matière pour présenter sa requête.

C'est encore une supplique pour obtenir un dégrèvement d'impôts que Basile présente avec la Lettre CCCXV (date inconnue), sans adresse, pour une parente :

« Comme j'étais tout à fait persuadé que je ne verrais rejeter aucune des justes demandes que j'adresserais à ton mérite, je me suis empressé de donner ma lettre à cette très sage protectrice d'orphelins, qui habite une maison plus redoutable qu'une certaine hydre aux multiples têtes. A tout cela s'ajoute ce fait que nous sommes unis l'un à l'autre par la parenté. C'est pourquoi nous prions ta noblesse de nous témoigner son estime, de sauver l'honneur qui est dû au grand-père des orphelins, et, pour ce faire, de fournir quelque secours, afin de leur rendre désormais cette possession supportable. »

V

LES LETTRES ADMINISTRATIVES

Dans la lettre suivante, c'est pour obtenir la nomination d'un fonctionnaire que Basile s'adresse à un homme influent.

LETTRE LXXVIII (371), sans adresse, pour Elpidios.

« Il ne nous a pas échappé que tu portes un louable intérêt à notre très respectable compagnon Elpidios, et comment, avec ton intelligence habituelle, tu as donné au préfet une occasion de montrer son humanité. Nous te prions maintenant par cette lettre de compléter cette faveur, et de demander au préfet que par ordre spécial il mette à la tête de notre patrie cet homme, qui a pris sur lui presque tout le soin des affaires publiques. Aussi tu auras beaucoup de bonnes raisons à suggérer au préfet, qui l'amèneront nécessairement à donner à Elpidios l'ordre de rester dans notre patrie. Quelle est ici la situation et que vaut l'homme pour diriger les affaires, tu n'auras certes pas besoin que nous te l'apprenions, car tu le sais toi-même parfaitement grâce à ton intelligence. »

C'est sur le recrutement des sénateurs ou curiales de

la cité que nous renseigne la Lettre LXXXIV (372), au premier de la curie :

« Après ce vœu [1], reçois aussi ma prière pour ce malheureux vieillard qu'un écrit impérial a déchargé des fonctions publiques, ou plutôt pour l'homme à qui sa seule vieillesse, même avant l'Empereur, avait accordé l'immunité nécessaire. Tu as confirmé toi-même cette faveur d'en-haut, par respect pour la nature et par prudence pour les intérêts de l'État, me semble-t-il, de peur que le bien commun ne courût quelque danger par le fait d'un homme dont l'âge avait troublé la raison. Or comment t'a-t-il échappé, mon admirable ami, que tu le ramenais par un autre chemin au milieu des affaires? Quand tu ordonnas d'adjoindre à la curie son petit-fils qui n'a pas encore quatre ans, que fis-tu sinon ramener complètement, par sa descendance, ce vieillard dans les fonctions publiques? Nous te supplions maintenant de prendre en pitié ces deux âges, et de les délivrer tous deux en considération des motifs que nous avons de les plaindre l'un et l'autre. Celui-là n'a pas vu ses parents, ne les a pas connus, et c'est par des mains étrangères qu'il est entré dans cette vie, orphelin de père et de mère dès le berceau. Celui-ci est resté si longtemps dans la vie, qu'aucun genre de malheur ne l'a épargné. Il a vu la mort prématurée d'un fils, il a vu sa maison sans héritiers, et il va voir maintenant, si tu ne trouves pas toi-même une solution digne de ton humanité, ce qui le consolait de son manque d'enfants devenir pour lui l'occasion de mille maux. Ce n'est pas, en effet, je suppose, ce petit enfant qui fera partie des sénateurs, ou qui recueillera les impôts, ou qui fournira aux soldats leur solde, mais il faudra que les cheveux blancs du malheureux vieillard soient de nouveau déshonorés. Accorde donc une grâce conforme aux

1. Basile a consacré la première moitié de sa lettre à décerner au magistrat des compliments qui nous semblent aujourd'hui d'inutiles flatteries, mais qui étaient dans le goût de l'époque. Et puis Basile devait se concilier ce haut personnage pour lui faire plus facilement accepter le reproche qu'il voulait lui adresser.

lois et qui convienne à la nature : ordonne que l'on permette à celui-là de parvenir jusqu'à l'âge d'homme, et que celui-ci attende sur son lit la mort. Que d'autres mettent en avant des affaires continuelles et l'inéluctable nécessité ! Ce n'est pas évidemment dans ta manière de dédaigner les malheureux, ni de faire peu de cas des lois, ni de résister aux supplications de tes amis, même si tu es au milieu des affaires que t'attirent les hommes. »

Nous avons ici un nouvel exemple de la contrainte exercée par l'État sur les personnalités en vue pour les obliger à faire partie de la curie .

Dans la Lettre XCIV (372), à Élie, gouverneur de la province, Basile justifie les constructions qu'il a fait élever aux portes de Césarée, et dont l'ensemble constituait une véritable cité, qu'on a pu appeler la Basiliade :

« Le grand Empereur, ayant appris nos multiples soucis, nous a permis d'administrer par nous-mêmes les Églises. Toutefois, je veux qu'on demande à ceux qui agacent tes oreilles loyales quel dommage subissent les affaires publiques à cause de nous, ou quel intérêt commun, petit ou grand, est lésé par notre administration des Églises; à moins qu'on ne dise que c'est porter préjudice à l'État que d'élever à notre Dieu une maison de prières d'une magnifique construction, et autour d'elle des demeures, l'une, d'aspect noble, réservée au chef, les autres, plus simples, pour les hommes préposés au service divin, distribuées avec ordre et dont vous, les gouverneurs, partagez l'usage avec votre suite. A qui faisons-nous tort en construisant des hôtelleries pour les étrangers, tous ceux qui viennent en passant comme ceux qui ont besoin de quelque soin pour cause de maladie, et en y établissant ce qui est nécessaire pour leur soulagement, les infirmiers, les médecins, les bêtes de somme, les gens d'escorte? Ce fut une nécessité aussi d'y adjoindre des métiers, et ceux qui sont nécessaires à la vie, et tous ceux qui ont été inventés pour assurer une honorable existence; puis d'autres maisons encore, disposées pour les travaux, toutes choses qui sont une parure pour la localité et un sujet d'orgueil pour notre gouverneur, car les éloges lui en reviennent. Certes si tu as été contraint de nous diriger, ce n'est pas que tu sois capable, seul, grâce à la puis-

sance de ton intelligence, de restaurer les ouvrages que le temps a ruinés et de donner des habitants aux lieux inhabités, en un mot de changer en villes les déserts. Donc à l'égard de celui qui prête son concours pour ces œuvres, qu'y avait-il de plus raisonnable, le chasser et l'injurier, ou l'honorer et l'entourer de prévenances? Et ne va pas croire, ô le meilleur des hommes, que nous nous bornons à des paroles : nous sommes désormais à l'œuvre, parce que jusqu'alors nous nous procurions les matériaux [1]. Voilà le discours que nous adressons à notre gouverneur pour notre défense [2]. Quant à la réponse à faire devant toi, comme devant un chrétien et un ami soucieux de notre réputation, aux plaintes de nos accusateurs, il est nécessaire actuellement de la garder secrète, parce qu'elle dépasserait la longueur qui convient à une lettre, et que d'ailleurs il ne serait pas prudent de la confier à des caractères sans vie. Mais de peur que d'ici à notre rencontre, trompé par les calomnies de quelques-uns, tu ne te voies forcé de nous retirer une partie de ta bienveillance, fais comme Alexandre. Ce prince, dit-on, lorsqu'on calomniait l'un de ses familiers, prêtait une oreille au calomniateur et se bouchait avec soin l'autre de la main : il montrait par là que, si l'on veut juger selon le droit, on ne doit pas s'abandonner tout entier et aussitôt à ceux qui vous ont vu les premiers, mais garder intacte à l'absent, pour sa défense, la moitié de ses facultés d'audition. »

Ainsi les ennemis de Basile prenaient occasion de ses créations charitables pour le calomnier.

Dans la Lettre LXXVIII (371) Basile avait écrit à un personnage influent pour obtenir la nomination d'un fonctionnaire. Par la Lettre CXVI (372) il supplie Fir-

1. Dans la Lettre CL il est question de « l'hospice des pauvres qui est près de la ville », et où l'évêque de Césarée a l'habitude de se rendre. Dans la Lettre CLXXVI Basile parle du « mémorial », c'est-à-dire de l'église de cet hospice.

2. Voir Théodoret, H. E., IV, XVI, au sujet de vastes terrains donnés par l'empereur Valens à Basile pour son hôpital. (Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 261).

minos de quitter l'armée pour revenir au poste qu'il occupait à la tête de sa cité :

« Tes lettres sont rares et de plus elles sont courtes, soit par paresse d'écrire, soit dans le dessein tout différent d'éviter la satiété qui naît de l'abondance, soit peut-être même que tu veuilles prendre l'habitude de parler brièvement. Certes rien ne nous satisfait, et, même si tes lettres sont en quantité surabondante, elles sont inférieures à notre désir, parce que nous voulons apprendre en détail tout ce qui te concerne : comment tu te portes et comment tu pratiques l'ascèse, si tu persévères dans tes premières résolutions, ou si tu t'es arrêté à quelque nouveau dessein après avoir changé d'avis en raison des circonstances [1]. Si tu étais resté le même, nous ne demanderions pas un grand nombre de lettres; il nous suffirait de ces mots seulement : « Un tel à un tel : sache que nous sommes en bonne santé et porte-toi bien ». Mais comme nous apprenons des choses que nous rougissons même de dire, que tu as abandonné le poste de tes bienheureux ancêtres pour aller en déserteur [2] chez ton grand-père paternel, et que tu travailles à devenir Brettanis au lieu de Firminos, nous désirons vivement entendre rapporter ces faits-là mêmes et apprendre les raisons qui t'ont amené à engager ta vie dans cette voie. Mais puisque toi-même tu as gardé le silence par honte de ta décision, nous t'exhortons à ne pas décider ce dont tu dois rougir, et, si quelque projet s'est glissé dans ton esprit, à le chasser de ta pensée, à te ressaisir et, après avoir dit adieu pour longtemps à l'armée, aux armes et aux misères des camps, à gagner ta patrie, persuadé qu'il suffit pour la sûreté de ta vie et pour ta parfaite renommée, que tu gouvernes ta ville aussi bien que l'ont fait tes ancêtres. Cela n'aura pas de peine à se réaliser pour toi, nous en sommes convaincu

1. Quel début insinuant ! C'est le plus innocemment du monde, dirait-on, que Basile émet trois hypothèses pour expliquer le silence de Firminos, mais il ne tarde pas à laisser voir où il veut en venir.

2. On s'explique l'expression de Basile, mais il est piquant d'entendre qualifier de déserteur un homme qui a quitté un poste civil pour entrer dans l'armée.

quand nous considérons et tes capacités naturelles et le petit nombre des compétiteurs. Donc, soit que cette décision n'ait pas été prise au début, soit qu'elle ait été prise et puis rejetée, fais-le nous savoir promptement. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, les mêmes desseins persistent, que ce malheur vienne s'annoncer de lui-même à nous ! Nous n'avons pas besoin de lettre. »

Bien que Basile parle surtout de la désertion civile dont il accuse Firminos, il regarde comme tout aussi grave son abandon de l'ascèse dont la pratique était, à ses yeux, incompatible avec le métier des armes. C'est bien ainsi que Firminos comprit la lettre de Basile. Nous le voyons par la réponse de Firminos, qui au surplus nous fait connaître le résultat de la demande de Basile. C'est là un fait exceptionnel dans cette correspondance. Voici la réponse de Firminos à Basile.

Lettre CXVII (vers 372), sans adresse, pour l'ascèse.

« Je pense que même en d'autres circonstances je me devrais à votre mérite, mais surtout maintenant cette inquiétude où nous sommes nous rend nécessairement responsable des charges que nous impose une telle situation, même si ce sont les premiers venus qui ordonnent, à plus forte raison si c'est vous, que tant d'autres droits unissent à nous ! Donc soumettre le passé à une révision n'est pas nécessaire, parce que l'on pourrait dire que nous avons été pour nous-même une cause de désordre par notre acharnement à nous éloigner de ce bon exercice de la piété, qui seul conduit au salut; c'est pourquoi aussi nous avons été bientôt livré par ce désordre à la tentation. Mais ces faits sont passés, et ils ont mérité un avertissement qui doit nous empêcher de tomber une seconde fois dans les mêmes fautes. Quant à la conséquence, je tiens absolument à ce que ta piété soit pleinement persuadée que si Dieu y consent, elle arrivera très facilement pour nous, parce que la chose est légitime et n'a rien d'intolérable, et que nos nombreux amis qui sont à la cour sont prêts à nous faire plaisir. C'est pourquoi nous rédigerons une demande sur le modèle du libelle qui a été donné au vicaire. Si elle ne subit aucun retard, nous serons aussitôt

renvoyé, et ainsi, grâce à cet écrit, nous mettrons fin à ta crainte. Je suis d'ailleurs persuadé qu'en de telles circonstances notre volonté est plus forte que les ordres de l'Empereur. Si nous la montrons immuable et inébranlable dans sa résolution de vie parfaite, la défense de notre virginité sera inexpugnable et inviolable, grâce au secours de Dieu. Le frère que tu nous a confié, nous l'avons vu avec plaisir, nous le considérons comme l'un de nos familiers et nous souhaitons qu'il soit digne de Dieu et de ton témoignage. »

Cette lettre, dont la composition ne révèle pas un épistolier d'un talent égal à celui de Basile, nous apprend que les remontrances de celui-ci ont été efficaces et que Firminos est revenu à l'ascèse, et, sans doute aussi, à ce que Basile considérait comme son devoir civique. Elle nous montre aussi qu'il y avait, pour celui qui était entré dans l'armée, quelque difficulté à se dégager de ses obligations militaires.

Lettre CCLXXXI (écrite pendant l'épiscopat), au préfet Modeste.

« J'avais supplié ta clémence en faveur de notre ami Helladios, le premier magistrat, pour que, délivré du souci de la péréquation, il lui fût possible de s'occuper activement des affaires de notre patrie, et j'avais été jugé digne d'une réponse favorable et où se montrait quelque bienveillance. Voilà pourquoi je renouvelle ma démarche et je te supplie d'envoyer au gouverneur de la province l'ordre d'éviter à Helladios cet ennui. »

Cet Helladios, en faveur duquel est écrite cette lettre, est peut-être le même que le comte Helladios, auquel nous avons vu Basile recourir dans l'affaire de la veuve Julitte. Il est regrettable que la première lettre que Basile avait écrite au préfet Modeste au sujet d'Helladios et à laquelle il fait ici allusion n'ait pas été conservée, ainsi que la réponse favorable du préfet. Les pièces perdues de cette correspondance basilienne ne sont pas faites pour faciliter l'intelligence de celles que nous possédons.

La Lettre CCXCIX, où Basile conseille à quelqu'un

d'accepter la charge de censeur, rappelle la Lettre LXXVIII où il demandait à un haut personnage de faire nommer un fonctionnaire à un poste important, et la Lettre CXVI, où il suppliait Firminos de quitter l'armée pour revenir gouverner sa ville.

Lettre CCXCIX (date inconnue), à un censeur.

« Je savais, au moment où tu me l'as écrit, que tu éprouvais de la répugnance pour l'administration des affaires publiques. C'est un vieux proverbe : ceux qui veulent acquérir la vertu ne se jettent pas avec plaisir dans les magistratures. Les inconvénients qui appartiennent en propre à la profession médicale, je vois qu'ils sont aussi la propriété de la carrière de magistrat. On y voit, en effet, des choses horribles, on y fait des expériences désagréables, et, à l'occasion des malheurs d'autrui, on recueille des chagrins personnels : du moins les vrais magistrats, car tous les hommes qui cherchent le profit commercial, dont les regards sont tournés vers les richesses, et qui sont transportés d'admiration pour la gloire présente considèrent comme le plus grand des biens d'obtenir un certain pouvoir qui leur permette de rendre service à leurs amis, de se venger de leurs ennemis, et d'acquérir pour eux-mêmes ce qu'ils s'efforcent d'avoir. Mais toi, tu n'es pas ainsi. Quelle en est la cause? Tu t'es volontairement retiré de la puissance politique, bien qu'elle fût considérable, et alors que tu pouvais commander à une ville entière comme à une seule maison; mais tu as préféré la vie paisible et tranquille. Ne pas avoir de tracas, ne pas en procurer à autrui, tu considérais un tel avantage comme digne d'un zèle plus grand que le prix auquel les autres estiment le bonheur d'avoir un caractère difficile. Mais puisque le Seigneur n'a pas voulu que le pays des Iborites [1] fût soumis à des cabaretiers, ni que le cens s'y pratiquât comme dans un marché d'esclaves, mais que l'on y inscrivît chacun selon la justice, accepte cette charge : bien qu'elle soit d'ailleurs pénible, dis-toi du moins qu'elle peut te concilier l'estime de Dieu. Ne tremble

1. Ibora est une localité du Pont près d'Annisi.

pas devant la puissance, ne méprise pas l'indigence, et montre à tes administrés une impartialité plus parfaite que toutes les balances. Ainsi ton zèle pour la justice apparaîtra clairement aux regards de ceux qui t'ont confié cette charge, et ils t'admireront entre tous les autres. Et même si ton mérite leur échappe, il n'échappera pas à notre Dieu, qui nous a proposé de grands prix pour nos œuvres de bien. »

Conclusion

Ces nombreux témoignages sur l'activité charitable de Basile nous permettent d'affirmer qu'il fut l'avocat de toutes les détresses et même de tous les légitimes intérêts. Il fut en particulier, avec la cité hospitalière qu'il fit construire aux portes de Césarée, un des premiers organisateurs de la charité catholique. Nous constatons que bien d'autres lettres, citées à des titres divers dans les chapitres précédents, nous apportent des témoignages qui concordent avec ceux que nous venons d'entendre. Ce que nous devons regretter, c'est que Basile ne soit pas plus explicite dans beaucoup de ses épîtres charitables que dans nombre d'autres pièces de sa correspondance. Le document historique que celle-ci représente serait d'une valeur inestimable, si Basile, pour de sérieux motifs sans doute, n'avait pas été souvent aussi imprécis, ou même aussi obscur. Cette discrétion est surtout regrettable dans les lettres où il prend la défense des victimes de la délation. Nous voudrions savoir quelles étaient les calomnies capables de faire déchoir Élie de sa haute magistrature, et de réduire à la misère un homme comme Maxime. Rien ne nous empêche de penser à des accusations aussi peu fondées et aussi odieuses que celles que nous a rapportées Ammien Marcellin, mais, si la discrétion de Basile nous permet de multiplier les hypothèses, elle nous interdit d'en faire des certitudes.

CHAPITRE SEPTIÈME

LE LÉGISLATEUR DES MOINES

I

LA PRÉPARATION
LE MONACHISME AVANT BASILE
LES VOYAGES DE BASILE EN ORIENT

Quand Basile, après 360, écrivit les Lettres II et XXII sur la vie monastique, il ne faisait que légiférer sur une institution qui existait depuis longtemps. Dès le milieu du IIIe siècle les déserts d'Égypte s'étaient peuplés de solitaires. Nous ne connaissons, pour cette période de début, que les plus célèbres d'entre eux, S. Antoine, et, un peu plus tard, S. Pakhôme [1]; mais nous savons que bien d'autres, épris comme eux de perfection, pratiquèrent l'ascèse monastique. D'Égypte le monachisme s'étendit bientôt à d'autres pays. Il s'établit au IVe siècle en Palestine avec S. Hilarion et S. Épiphane, en Mésopotamie avec S. Aphraate. En 355 et dans les années suivantes Eustathe prêcha le monachisme en Asie Mineure (Arménie Mineure, Paphlagonie, région du Pont), et il y installa des moines [2].

1. S. Paul l'ermite ne nous est connu que par la *Vie de Paul*, vie quelque peu légendaire, écrite par S. Jérôme. Voir Fliche et Martin, *Op. cit.*, pages 308, 309.
2. Sozomène, H. E., III, XIV.

Il faut nous arrêter un instant sur quelques-uns de ces ancêtres du monachisme, et d'abord sur Antoine, celui qu'on a pu appeler « le père des moines » [1].

Antoine naquit en 251, à Queman, au sud de Memphis. Il fut d'abord un anachorète, c'est-à-dire un solitaire, et le grand désir de sa vie fut de l'être toujours. Après s'être muni des conseils d'un vieillard expérimenté dans la vie ascétique, et après avoir pratiqué lui-même, pendant quelques années, l'ascèse aux environs de son village natal, il s'isola complètement de la société des hommes et s'installa, entre le Nil et la Mer Rouge, dans un fort abandonné, au lieu appelé Pispir, pour y pratiquer en toute liberté une plus rigoureuse pénitence.

Après vingt ans passés dans cette solitude, Antoine y fut rejoint par des moines qui venaient à leur tour demander les conseils du saint de Pispir, dont la renommée s'était répandue dans toute l'Égypte. Antoine ne leur refusa pas ce service, mais toujours hanté par l'attrait de la solitude, il résolut de s'isoler même de ses imitateurs, et, vers 312, il s'enfonça encore plus avant dans le désert, jusqu'à un endroit situé au pied du mont Quelzoûm, à proximité de la Mer Rouge. C'est là qu'il se fixa pour le reste de ses jours. Il mourut le 17 Janvier 356, à l'âge de cent cinq ans.

C'est l'anachorétisme, la forme primitive de la vie monastique, qu'Antoine avait consacré de son prestige personnel. A ce stade les disciples viennent se former à l'école d'un maître en ascétisme et vivent chacun dans une cellule proche de la sienne.

A l'anachorétisme succéda, du vivant même de S. Antoine, le cénobitisme ou le régime de la vie commune. C'est S. Pakhôme qui en fut le fondateur avec le monastère qu'il établit, en 323, à Tabennèse, en Haute-Égypte. Ce monastère devint bientôt trop petit pour accueillir tous ceux qui désiraient y pratiquer l'ascèse. Pakhôme

1. La vie de S. Antoine a été écrite par S. Athanase aux environs de 360. Cette biographie, dit Marrou (*Op. cit.*, page 311), « a exercé une influence considérable et n'a pas peu contribué à répandre l'idéal nouveau et à susciter des vocations. »

dut fonder une autre communauté, puis d'autres encore, pour se trouver finalement à la tête de neuf couvents d'hommes et de deux couvents de femmes. Ceux-ci étaient dirigés par la sœur de Pakhôme.

Un des caractères de la vie cénobitique, ce fut l'obligation du travail. Celui-ci n'avait pas toujours été imposé aux anachorètes, mais dans les monastères pakhômiens il devint une loi. Basile déclarera plus tard que le moine qui ne fait rien, alors qu'il peut travailler, ne doit pas manger.

Le cénobite ne prononçait pas de vœux, mais, en entrant dans le monastère, il devait s'engager à pratiquer les trois vertus qui, depuis, ont fait l'objet des trois vœux de religion : la chasteté, la pauvreté et l'obéissance.

Le monastère pakhômien comprenait plusieurs maisons. Chaque maison abritait une vingtaine de moines, qui étaient soumis à un préposé. Celui-ci, à son tour, dépendait d'un supérieur, qui avait autorité sur toutes les maisons dont l'ensemble constituait le monastère.

C'est Eustathe, le futur évêque de Sébaste, nous l'avons vu, qui fonda le monachisme en Arménie et dans la région du Pont, mais c'est Basile qui fut le véritable organisateur de la vie monastique, et plus précisément cénobitique, par les réformes et les compléments qu'il apporta aux institutions pakhômiennes. Il n'est pas dans notre propos de dire tout ce que le monachisme doit à Basile : ce travail comporterait une étude des Grandes et des Petites Règles. Nous verrons seulement ce que sa correspondance nous révèle de ses idées sur l'ascèse.

Pendant les années 356 et 357, dans les mêmes temps qu'Eustathe installait des moines en Asie Mineure, Basile s'en alla dans les solitudes où florissait la vie monastique, pour visiter les ascètes et s'instruire auprès d'eux des pratiques de la pieuse existence qu'il voulait mener lui-même. C'est ainsi qu'il parcourut l'Égypte, la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie. Ce sont ces voyages dont il parle dans la Lettre I, à Eustathe [1], philosophe, mais, par une aimable fiction littéraire, il les présente comme les étapes successives de sa poursuite d'Eustathe. Il y fait

1. C'est toujours le même Eustathe.

encore allusion dans la Lettre CCIV (375), aux prêtres de Néocésarée :

« Lorsque nous eûmes reçu nous aussi la faculté de penser, grâce à la raison qui nous fut donnée complète avec l'âge, nous avons parcouru bien des pays et franchi bien des mers, et les hommes que nous avons trouvés de vie conforme à la règle traditionnelle de la piété, nous les avons considérés comme des pères, et nous les avons pris comme guides de notre âme dans la voie qui conduit à Dieu. »

Dans la Lettre CCXXIII (375), à Eustathe de Sébaste, Basile parle plus longuement de ses voyages. Mais d'abord il raconte sa conversion. Nous avons cité le jugement qu'il porte à cette occasion sur la sagesse profane, à laquelle, dit-il, il veut renoncer. Puis il parle encore de ses voyages en Orient et des solitaires qu'il y a rencontrés. Il est toujours sous le coup de l'émotion qu'il a éprouvée à la vue de ces hommes, qui avaient tellement réduit la chair, qu'ils semblaient appartenir à la nature angélique :

« Ayant lu l'Évangile, et y ayant observé qu'un moyen très efficace d'atteindre à la perfection était de vendre ses biens, d'en partager le produit avec ses frères pauvres, d'être complètement affranchi des soucis de cette vie, et de ne permettre à aucune complaisance de tourner notre âme vers les choses d'ici-bas, je souhaitais de trouver parmi les frères quelqu'un qui eût choisi ce chemin de la vie. Alors ce flot profond de la vie, j'en pourrais avec lui faire la traversée. Je découvris beaucoup de ces hommes à Alexandrie, beaucoup dans le reste de l'Égypte [1], d'autres en Palestine, en Cœlésyrie, en Mésopotamie. J'admirai leur abstinence dans la nourriture, j'admirai leur endurance dans les travaux, je fus frappé de leur constance dans les prières et de la façon dont ils dominaient le sommeil : aucune nécessité naturelle ne pouvait les faire fléchir, ils gardaient toujours haute et inasservie la pensée

1. Ce n'est qu'après la mort d'Antoine, survenue le 17 Janvier 356, que Basile visita les solitaires d'Égypte, mais il a pu rencontrer Athanase, qui, chassé d'Alexandrie, s'était réfugié en 356 chez les moines de la Thébaïde.

de leur âme, dans la faim et dans la soif, dans le froid et dans la nudité, sans faire attention à leur corps, sans consentir à en prendre le moindre soin. Comme s'ils vivaient dans une chair étrangère, ils me montrèrent par leurs actes ce que c'est que d'être étranger ici-bas et ce que c'est que d'avoir une cité dans le ciel. J'admirai une pareille vertu, je déclarai bienheureuse la vie de ces hommes, parce qu'ils montraient par leurs actes qu'ils portaient dans leur corps la mort de Jésus [1], et je formai moi-même le souhait, dans la mesure où je pourrais y parvenir, d'être l'émule de ces grands hommes. »

Basile prend ensuite la défense des moines de son pays :

« C'est pourquoi, comme j'en voyais quelques-uns dans ma patrie qui s'efforçaient d'imiter leurs vertus, je crus avoir trouvé pour mon salut quelque secours, et je considérais ce que l'on voyait comme un indice révélateur de ce qui était invisible. Donc, puisqu'on ne peut connaître les sentiments secrets de chacun de nous, je pensais qu'un humble vêtement était une marque suffisante d'humilité, et il me suffisait, pour être convaincu, de l'épais manteau, de la ceinture et des chaussures de cuir cru. Et, bien que beaucoup voulussent m'éloigner de la société de ces hommes, je ne m'y résignais pas, parce que je voyais qu'ils préféraient la vie de patience à la vie de jouissance, et, à cause de ce genre de vie extraordinaire, je les défendais jalousement. Pour cette raison aussi je n'admettais pas les accusations au sujet des dogmes : beaucoup cependant affirmaient qu'ils n'avaient pas sur Dieu des idées justes, et que, instruits par le chef de l'hérésie actuelle, ils répandaient secrètement sa doctrine; mais, comme je n'avais jamais entendu dire de pareilles choses, je considérais ceux qui les rapportaient comme des sycophantes. »

Enfin Basile fait allusion aux heureuses années qu'il a passées dans sa solitude d'Annisi :

« Combien de fois ne nous as-tu pas visité dans le monastère des bords de l'Iris, lorsque j'étais avec le frère très aimé de Dieu, Grégoire, qui cherchait à réaliser le même idéal de vie que moi? »

C'est après ses voyages d'études en Orient que Basile,

1. II *Cor.*, IV, 10.

vers 359, s'installa dans cette solitude des bords de l'Iris. Il y resta cinq ans probablement, entre 359 et 364. C'est là qu'il écrivit la Lettre II. C'est là aussi, sans doute, qu'il arrêta les grandes lignes de ses Règles, dont les deux lettres que nous allons étudier maintenant nous offrent comme le prélude.

II

LA RÉALISATION — BASILE ASCÈTE ET LÉGISLATEUR DES MOINES

La Lettre II

Deux pièces de la correspondance basilienne sont consacrées à la vie monastique, les Lettres II et XXII.

La Lettre II, à Grégoire de Nazianze, écrite à Annisi dans les premiers temps de la retraite de Basile, renferme les conditions générales dans lesquelles doit se pratiquer l'ascèse et indique l'esprit qui doit l'animer. Elle contient aussi des règles sur l'emploi du temps dans la journée monastique, sur les relations des moines entre eux, sur leurs vêtements, sur leur nourriture, et jusque sur leur sommeil.

Au début de la lettre, Basile, à dessein peut-être et pour montrer que le silence intérieur de l'âme est nécessaire à l'ascète, cite son cas particulier, qu'il éclaire d'une comparaison empruntée à la marine et que lui inspire sans doute son passé sophistique, si récent encore :

« Ce que je fais moi-même, nuit et jour, en ce lieu écarté [1], je rougis de l'écrire. J'ai quitté les occupations de la ville, comme causes de mille maux, et je n'ai pas encore pu me quitter moi-même. Je suis semblable à ceux qui, en mer, se désespèrent des nausées qu'ils éprouvent, parce qu'ils n'ont pas l'habitude de la navigation. Ils s'irritent de la grandeur du navire, à cause des bonds énormes qu'il fait, et ils le quittent pour passer dans une petite barque ou dans un navire léger, mais partout ils ont des nausées et ne savent que faire, car leur dégoût et leur bile changent de place avec eux. Tel est un peu

1. Voir plus loin la description de la solitude d'Annisi.

notre cas. Transportant avec nous nos dispositions intimes, partout nous nous trouvons aux prises avec les mêmes troubles, si bien que nous n'avons tiré aucun profit sérieux de notre solitude. »

Aussitôt après, comme une sentence qu'on inscrirait en lettres d'or au frontispice d'un temple, Basile, à l'entrée de ses règles monastiques, projette ces paroles du Christ, qui expriment l'idéal du moine et lui montrent la voie où il doit s'engager : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. » [1]

La première recommandation que Basile adresse aux ascètes est de garder la tranquillité de l'esprit : ce qui la procure, c'est l'absence de toute préoccupation qui n'est pas de nature spirituelle :

« Il faut s'efforcer de tenir son esprit dans la tranquillité. De même que l'œil qui ne cesse de se promener partout, tantôt se portant de côté, tantôt se levant et s'abaissant sans arrêt, ne peut voir clairement ce sur quoi il tombe, mais qu'il doit appuyer son regard sur l'objet visible, s'il veut en avoir une claire vision; de même l'esprit de l'homme, lorsqu'il est distrait par les mille soucis du monde, ne peut pas trouver le moyen de se fixer nettement sur la vérité. »

Suit une énumération des passions et des soucis qui empêchent l'homme qui vit dans le siècle de garder la tranquillité de l'esprit et de se donner à la contemplation :

« Celui-ci, qui n'est pas encore engagé dans les liens du mariage, de furieux désirs, des instincts effrénés et certaines amours criminellement amoureuses le troublent profondément; celui-là, déjà lié par l'union conjugale, un tumulte de soucis d'un autre genre l'accueille; s'il n'a pas d'enfants, c'est le désir d'avoir des enfants; s'il a des enfants, c'est le souci de leur éducation; c'est la surveillance de la femme, le soin de la maison, la direction des serviteurs, les pertes essuyées dans les contrats, les conflits avec les voisins, les luttes du tribunal, les risques du commerce, les fatigues de l'agriculture. Chaque jour arrive avec son obscurcissement particulier pour l'âme,

1. *Matth.*, XVI, 24.

et les nuits, s'emparant des soucis du jour, égarent l'esprit dans les mêmes images. »

Contre ces maux de la vie du monde, pour s'en prémunir ou pour s'en guérir, Basile propose un remède énergique, le seul remède efficace : se couper du monde :

« Il n'y a qu'un moyen de fuir ces maux : se séparer du monde tout entier. Or se retirer du monde ce n'est pas en sortir corporellement, mais briser les liens de sympathie qui unissent l'âme au corps, c'est être sans cité, sans maison, sans bien propre, sans amitiés particulières, sans possessions, sans moyens de vivre, sans affaires, sans relations sociales, sans désir d'être instruit des enseignements humains, prêt à recevoir du cœur les empreintes qu'y marquent les leçons divines. Mais la préparation du cœur, c'est l'oubli des enseignements qui en avaient pris possession par suite d'une mauvaise habitude. En effet il est aussi impossible d'écrire sur la cire, si l'on n'a pas effacé d'abord les caractères qui s'y trouvaient tracés, que de confier à l'âme les instructions divines, si l'on n'en a pas chassé les idées que l'habitude y avait établies. »

Pour cette purification la solitude est nécessaire à l'ascète :

« C'est pour ce travail que la solitude nous procure un très grand avantage, en endormant nos passions et en laissant à la raison le loisir de les retrancher complètement de l'âme. De même que les bêtes sauvages sont facilement vaincues si on les caresse, de même les désirs, les colères, les craintes et les chagrins, ces animaux venimeux et méchants de l'âme, si on les endort dans la tranquillité au lieu de les exaspérer par l'excitation continue, deviennent plus faciles à vaincre par la force de la raison. »

Basile donne sa retraite d'Annisi [1] comme le lieu solitaire idéal :

« Que le lieu soit donc tel qu'est précisément le nôtre, délivré de la promiscuité des hommes, pour que rien ne vienne du dehors interrompre la continuité de l'ascèse. »

De ce lieu idéal, la réalisation de ses rêves, Basile nous

1. Lieu situé à l'Ouest de Néocésarée, sur les bords de l'Iris.

fait une description enthousiaste et précise dans la Lettre XIV, écrite après 360, à Grégoire de Nazianze :

« Dieu m'a montré un endroit convenant si parfaitement à mon caractère, qu'on peut y voir en réalité ce domaine que souvent nous avions l'habitude d'imaginer par la pensée, à nos instants de repos et d'amusement. »

Suit une des plus belles ecphrasis [1] qu'on ait écrites; c'est en tout cas la plus longue et la plus belle que Basile ait composée [2] :

« C'est une haute montagne, couverte d'une épaisse forêt, arrosée au nord d'eaux fraîches et limpides. A ses pieds s'étend une plaine inclinée, continuellement engraissée par les eaux qui suintent de la montagne. Une forêt qui a poussé d'elle-même autour de cette plaine, aux arbres variés et de toutes espèces, lui tient presque lieu de clôture; aussi l'île même de Calypso, qu'Homère admira évidemment entre toutes pour sa beauté, est-elle petite en comparaison. Et, en effet, il ne s'en faut pas de beaucoup qu'elle ne soit une île, car elle est entourée de défenses de tous côtés. De profonds ravins déchirent son sol de part et d'autre. Sur son flanc le fleuve, qui tombe d'un escarpement, est lui-même un mur continu et infranchissable. Des deux côtés la montagne s'étend, se joint aux ravins par des coudes en forme de croissant et interdit ainsi les voies d'accès à ses pieds. Ceux-ci n'ont qu'un seul passage, et c'est nous qui en sommes maîtres. Notre habitation s'abrite dans une autre gorge, qui dresse à côté de la cime principale un sommet élevé, si bien que la plaine s'étend aux regards et que d'en haut l'on peut voir même le fleuve qui l'entoure. Il ne procure pas, me semble-t-il, une moindre jouissance que le Strymon à ceux qui le considèrent d'Amphipolis. Celui-ci, qui coule paresseusement, se transforme en un marais et même, par suite de sa tranquillité, cesse presque d'être un fleuve. Celui-là, le plus rapide dans son cours des fleuves que je connaisse, prend un aspect quelque peu sauvage grâce à la roche voisine, sous laquelle il se répand et se roule en

1. L'ecphrasis (description) était une figure de style très appréciée des maîtres de la seconde Sophistique.

2. C'est l'avis de Sister Agnès Clare Way, *Op. cit.*, page 201.

un profond tourbillon. Il me procure le plus agréable spectacle, à moi et à tous ceux qui le contemplent, comme il suffit très amplement aux besoins des habitants du pays, et il nourrit dans ses tourbillons une quantité inexprimable de poissons. Qu'est-il besoin de parler des exhalaisons de la terre ou des brises du fleuve? Quant à la multitude des fleurs ou à celle des oiseaux chanteurs, quelque autre pourrait les admirer; moi, je n'ai pas le loisir d'y appliquer mon esprit. Mais le plus bel éloge que nous puissions faire de cet endroit, c'est que, naturellement capable de produire tous les fruits grâce à sa situation favorable, il nourrit le plus agréable pour moi de tous les fruits, la tranquillité, non seulement parce qu'il est éloigné du tumulte des villes, mais encore parce qu'il ne laisse pas même passer un voyageur, à l'exception de ceux qui se mêlent à nous pendant leurs chasses. En effet, outre ses autres ressources, le pays nourrit encore des animaux sauvages, non pas vos ours ni vos loups (à Dieu ne plaise !), mais des troupeaux de cerfs et de chèvres sauvages, des lièvres y trouvent leur pâture, ainsi que les autres bêtes qui leur ressemblent. »[1]

Il est permis de sourire devant cette littérature qui semble assez conventionnelle, et qui révèle un enthousiasme un peu puéril, mais, si embellie qu'on la suppose, la description de ce lieu enchanteur peut être exacte dans ses grandes lignes, et, tout considéré, il y a plus de fraîcheur encore dans cette page de Basile que dans tel passage du Télémaque, où les roses, dont Fénelon a voulu parsemer les chemins de l'Aurore, nous font penser aux fleurs fanées de quelque vieille tapisserie.

Revenons à la Lettre II. Basile va nous dire quelle doit être la vie du moine et il ira même jusqu'à réglementer son sommeil. Pour l'instant il nous renseigne sur le début de sa journée :

« Quoi de plus heureux que d'imiter sur terre le chœur des anges : dès le commencement de la journée se lever

1. Sur le site à choisir pour établir un monastère Basile a fait école. A son exemple nombre de moines se sont installés dans de belles solitudes, pour que la beauté de la nature les aidât à contempler la beauté divine.

pour la prière et honorer le Créateur par des hymnes et des chants, puis, lorsque le soleil s'est mis à briller de sa lumière pure, aller au travail partout accompagné de la prière, et du sel des hymnes, pour ainsi dire, assaisonner encore ses travaux? Établir l'âme dans la joie et l'exempter des chagrins, voilà le bienfait que procurent les consolations des hymnes. »

Basile conclut :

« La tranquillité est donc le commencement de la purification pour l'âme. »

Cette purification de l'âme est assurée par la surveillance de la langue, et par le renoncement à ce qui constitue pour les gens du monde les plaisirs des sens. Le résultat, c'est :

« Un esprit qui revient à lui-même et qui par lui-même s'élève à la pensée de Dieu; alors, brillant et resplendissant de la beauté divine, il trouve l'oubli de sa propre nature : ni souci de nourriture, ni préoccupation de vêtements ne distraient son âme, mais, comme il a du loisir du côté des soucis terrestres, c'est tout son zèle qu'il transporte à l'acquisition des biens éternels. »

Ces biens éternels, il les trouvera dans l'Écriture, qui lui servira aussi de guide pour les acquérir :

« La grande route qui mène à la découverte du devoir, c'est la méditation des Écritures inspirées. C'est là que l'on trouve les règles de conduite; et les vies des bienheureux que l'Écriture nous a transmises sont comme des images animées de la vie selon Dieu, proposées à l'imitation en leurs bonnes œuvres. Ainsi donc le point sur lequel chacun se sent déficient, il s'y applique, et, comme dans une publique maison de santé, il trouve le remède qui convient à son mal. »

Basile cite comme exemples plusieurs personnages bibliques, dont la conduite peut servir de modèle au chrétien épris de perfection : Joseph, Job, si souvent cité, David, Moïse.

A la lecture succède la prière, qui nous fait devenir le temple de Dieu :

« Ainsi nous devenons le temple de Dieu, quand les soucis terrestres n'interrompent pas la continuité du souvenir de Dieu, quand les émotions imprévues ne

troublent pas l'esprit, et que, fuyant toutes choses, celui qui aime Dieu se retire près de Dieu, chasse les désirs qui nous invitent au vice et s'attache aux pratiques qui mènent à la vertu. »

Basile parle ensuite des rapports des moines entre eux :

« Avant tout il convient d'avoir à cœur de ne pas ignorer quel usage on doit faire de la parole, d'interroger sans esprit de querelle et de répondre sans désir d'être admiré, de ne pas interrompre son interlocuteur quand il dit une parole utile, ni de désirer placer son discours par ostentation, de se fixer une mesure pour parler et pour écouter, d'apprendre sans honte et d'instruire sans envie, et, si l'on a appris quelque chose d'un autre, de ne pas en cacher l'origine, comme les femmes de mauvaise vie qui font passer pour légitimes les enfants qui ne le sont pas, mais de proclamer avec désintéressement le père de cette parole. Pour la voix, c'est le ton moyen qu'il faut préférer, de façon à ne pas empêcher l'audition par trop de faiblesse, ni à fatiguer par une tension trop grande [1]. Mais ce n'est qu'après avoir bien examiné en soi-même ce qu'on se propose de dire, qu'il faut faire entendre sa parole. On doit être affable dans les rencontres, doux dans les entretiens; ce n'est pas avec des plaisanteries [2] que l'on doit rechercher l'agrément, mais c'est avec des encouragements bienveillants que l'on doit obtenir la sympathie. En toutes circonstances on doit rejeter la rudesse, même s'il faut faire un reproche. En effet, si tu t'abaisses toi-même le premier par humilité, tu seras

1. Ces conseils, Basile les redonnera avant de formuler ses grandes Règles : « Me soit interdit le vain discours, ainsi que l'excitation inopportune de l'esprit, qui naît de l'entretien mutuel. Mais si quelque chose est utile à l'édification des âmes, c'est cela seulement qu'il convient de dire, et les choses utiles elles-mêmes doivent être dites avec mesure et en temps convenable, par les personnes à qui est confié le soin de les dire... Que la mesure de la voix soit dictée par le besoin, pour que l'on s'entretienne avec une voix plus douce avec celui qui est auprès, et que l'on interpelle avec une voix plus forte celui qui est au loin. » (Second Discours ascétique, 2).

2. Il s'agit de plaisanteries grossières. L'εὐτραπελία, chez Basile, est un terme pris en mauvaise part.

facilement accepté de celui qui a besoin de tes soins [1]. Souvent aussi nous est profitable la manière de blâmer du prophète, qui n'a pas imposé en son propre nom à David pécheur la formule de condamnation, mais s'est servi d'une supposition de personne pour l'établir lui-même juge de son propre péché; si bien qu'ayant prononcé d'avance le jugement qui tomberait sur lui, il ne pouvait plus rien reprocher à l'homme qui l'avait confondu. »

Enfin Basile s'étend un peu sur la tenue extérieure du moine, sur son vêtement, sur sa nourriture, et jusque sur son sommeil :

« Ce qui accompagne le sentiment de bassesse et d'humilité, c'est un œil triste et baissé à terre, un extérieur négligé, une chevelure malpropre, un vêtement sordide; aussi, ce que font, pour se plier aux convenances, les gens qui portent le deuil, nous le ferons paraître pour nous spontanément. »

Ces prescriptions nous semblent inspirées par un ascétisme excessif et différent de celui que Basile proposait au début de la lettre. Après avoir dit que le chant des hymnes consolait l'âme, l'établissait dans la joie et l'exemptait des chagrins, comment peut-il maintenant demander à ses moines d'avoir « l'œil triste et baissé à terre »? Sans doute cette tristesse n'était-elle justifiée que pour réprimer les mouvements d'orgueil qui pouvaient par occasion agiter l'ascète ou pour exprimer le repentir qu'il devait avoir de ses fautes, et ne s'opposait-elle pas à la joie habituelle de son âme.

Nous sommes surpris aussi d'entendre Basile recommander la malpropreté comme l'expression naturelle des humbles sentiments. Les deuillants, auxquels il se réfère, avaient bien, en effet, cette tenue négligée pour se prêter à des convenances qui exigeaient d'eux les marques extérieures du désespoir où était censée les mettre la mort d'un être cher, mais ces convenances ne commandaient que dans des circonstances déterminées et pour un temps

1. La règle 50 des Grandes Règles recommande au supérieur des couvents de moines d'user de douceur et de miséricorde à l'égard des sujets coupables.

très limité : or c'est pour tous les jours de leur vie, que Basile exige des ascètes qu'ils gardent la tenue négligée des deuillants. Cette négligence, à ses yeux, n'était certainement pas le signe du chagrin d'avoir quitté le monde, ce ne pouvait être que la marque du mépris pour l'élégance du vêtement et pour le soin de la chevelure, choses si appréciées du monde. Il fallait détacher le plus possible d'une société encore trop païenne ces ascètes, qui n'avaient pas hérité d'un christianisme ancestral. De toute façon et quelles que fussent les circonstances, de telles pratiques nous semblent excessives. Nous tenons pour véridique la maxime qui dit que la propreté est une demi-vertu, et nous sommes surpris qu'un saint voie dans la malpropreté une marque de vertu; mais nous sommes en Orient, au pays où s'installèrent les stylites, et l'on sait que ces solitaires ne se tenaient pas toujours dans les limites d'un sage ascétisme.

Après les recommandations générales viennent les précisions suivantes :

« Que la tunique soit maintenue au corps par une ceinture; que cette ceinture ne soit ni placée au-dessus des flancs, ce serait féminin, ni assez lâche pour laisser flotter la tunique, ce serait une marque de mollesse; que la démarche ne soit pas nonchalante, pour accuser l'âme de relâchement; ni non plus impétueuse et fière, pour faire entrevoir de cette âme les élans insensés. L'unique but du vêtement est d'être une couverture suffisante de la chair pour l'hiver et l'été. Qu'on ne recherche ni le fleuri dans la couleur, ni la finesse et le moelleux dans le tissu. Le fait de considérer dans un vêtement les belles couleurs vaut juste l'enjolivement que les femmes recherchent en se barbouillant joues et cheveux d'un fard étranger. De plus la tunique doit avoir assez d'épaisseur pour que celui qui s'en revêt n'ait pas besoin d'accessoire pour se réchauffer. Que la chaussure soit de peu de prix, mais très capable de remplir son office. » [1]

1. Dans le monastère pakhômien « le moine portait une tunique de lin sans manches, une ceinture, une peau de chèvre tannée, et sur le cou un très court mantelet auquel était attaché un capuchon. » Fliche et Martin, *Op. cit.*, p. 341.

Basile va donner maintenant ses instructions au sujet des repas, ou plutôt du repas des moines :

« Pour tout dire d'un mot, de même que pour le vêtement il convient de s'attacher surtout à l'utile, de même pour la nourriture le pain satisfera les besoins et l'eau apaisera la soif de l'homme bien portant; on doit y joindre tous les mets préparés avec des légumes, et qui peuvent conserver au corps sa force pour les usages nécessaires [1]. Il faut manger sans montrer une gloutonnerie furieuse, mais en gardant toujours le calme, la douceur et la modération à l'égard des plaisirs; sans avoir, même alors, l'esprit inactif et loin de la pensée de Dieu, mais de la nature même des aliments et de la structure du corps qui les reçoit il faut prendre occasion de glorifier Dieu : il suffit de voir comment les différentes espèces d'aliments adaptées aux constitutions particulières ont été conçues par Celui qui dirige tout.

Que des prières précèdent le repas, pour que nous devenions dignes des dons de Dieu, et de ceux qu'il accorde maintenant, et de ceux qu'il a réservés pour l'avenir. Que des prières suivent le repas, qui contiennent l'action de grâces pour ce qui a été donné et la demande de ce qui a été promis.

Qu'une seule heure soit assignée au repas, la même revenant régulièrement, de sorte que, des vingt-quatre heures du jour et de la nuit, il n'y ait que celle-là qui soit dépensée pour le corps; pendant les autres, l'ascète doit être tout occupé par le travail spirituel. »

Pour finir, c'est le sommeil lui-même qui est réglementé :

« Que les sommeils soient légers, aux réveils faciles, en conformité naturelle avec l'austérité du régime; qu'ils soient interrompus à dessein par les soucis des grandes questions. Être le sujet d'un assoupissement profond et laisser aller ses membres de manière à donner champ

1. Plus tard Basile recommandera, à propos des repas, le juste milieu entre deux excès : il ne faut manger ni trop ni trop peu, car, dans un cas comme dans l'autre, le corps ne peut pas rendre à l'âme les services qu'elle doit en attendre. (Premier Discours ascétique, 3).

libre à des images extravagantes, c'est s'établir dans une mort quotidienne pour ceux qui dorment ainsi. Mais non ! Ce qu'est pour les autres le point du jour, le milieu de la nuit doit l'être pour ceux qui font l'apprentissage de la piété, car c'est surtout la tranquillité de la nuit qui accorde du loisir à l'âme, quand ni les yeux ni les oreilles ne font passer jusqu'au cœur les propos et les spectacles nuisibles, mais que, seul et recueilli en lui-même, l'esprit s'unit à Dieu, qu'il se corrige par le souvenir de ses fautes, qu'il s'impose des limites pour éviter le mal, et qu'il cherche à obtenir le concours de Dieu pour l'accomplissement de la tâche où il fait porter ses efforts. »

En somme la Lettre II paraît avoir été écrite plus encore pour des anachorètes que pour des cénobites. Basile insiste surtout sur la nécessité de tenir son esprit tranquille à l'abri des soucis du monde, et sur les avantages de la solitude.

La Lettre XXII

La Lettre XXII (364), sur la perfection de la vie monastique, présente une réglementation plus complète et plus précise des activités du moine.

I. Il faut que le chrétien ait des pensées dignes de sa céleste vocation, et qu'il mène une vie digne de l'Évangile du Christ.

II. Il ne faut pas que le chrétien ait l'esprit distrait ni entraîné par un objet quelconque loin du souvenir de Dieu, de ses volontés et de ses jugements.

III. Il faut que le chrétien, parce qu'il est devenu en toutes choses supérieur aux justifications selon la loi [1], ne jure ni ne mente.

IV. Il ne faut pas qu'il blasphème, il ne faut pas qu'il injurie, il ne faut pas qu'il se batte, il ne faut pas qu'il

1. Il s'agit de la loi mosaïque, qui ne pouvait justifier l'homme qu'extérieurement, et qui était, de ce fait, inférieure au christianisme, qui justifie l'homme dans sa conscience même.

se venge, il ne faut pas qu'il rende le mal pour le mal, il ne faut pas qu'il se mette en colère.

Ces quatre premières règles ne s'adressent pas, en réalité, aux seuls moines, mais à tous les chrétiens en général. Le moine, estime Basile, doit être d'abord un bon chrétien, comme on peut estimer, avec Basile lui-même, que les chrétiens doivent être d'abord d'honnêtes gens.

Les règles suivantes semblent déjà s'adresser à des hommes qui vivent en communauté. Elles ne se présentent pas dans un ordre logique. Basile paraît bien les avoir écrites comme elles lui venaient à l'esprit. Presque toutes sont proposées sous une forme négative de défense, comme pour mettre en évidence les défauts qu'il fallait éviter ou dont il fallait se corriger, et qui devaient être les défauts les plus habituels dans ces premiers monastères.

V. Il faut qu'il soit patient, quoi qu'il ait à subir, et qu'il adresse des reproches opportuns à celui qui lui fait du tort, non certes dans la passion de sa propre vindicte, mais dans le désir de corriger son frère, selon le commandement du Seigneur.

VI. Il ne faut rien dire contre un frère absent avec le dessein de le décrier, ce qui est la parole méchante, même si ce qu'on dit est vrai.

VII. Il faut se détourner avec horreur de celui qui parle méchamment d'un frère.

VIII. Il ne faut pas faire entendre de bouffonneries.

IX. Il ne faut pas rire, ni supporter les bouffons [1].

X. Il ne faut pas dire de parole oiseuse, en se permettant un bavardage qui ne se justifie ni par l'utilité des auditeurs, ni par les relations nécessaires et permises avec Dieu; aussi, même ceux qui travaillent doivent-ils s'appliquer, autant que possible, à travailler en silence [2], et les bonnes paroles mêmes doivent-ils les proposer à ceux-là

1. Voir plus haut ce que Basile dit des plaisanteries.
2. Le travail fait en silence était aussi une des règles pakhômiennes.

qui se sont vu confier avec discernement le soin de dispenser la parole pour l'édification de la foi, de peur que ne s'afflige l'Esprit-Saint de Dieu.

XI. Il ne faut pas, si l'on vient après les autres, prendre la liberté de s'approcher de l'un des frères ou de lui parler, avant que ceux qui ont été chargés de veiller au bon ordre général examinent comment il plaît à Dieu, pour l'utilité commune.

XII. Il ne faut pas être l'esclave du vin ni avoir de la passion pour les viandes [1], et d'une manière générale il ne faut rechercher le plaisir dans aucune nourriture ni dans aucune boisson, car le lutteur garde en toutes choses la tempérance.

XIII. De ce qui est donné à chacun pour son usage, il ne faut rien considérer comme son bien propre ni rien mettre en réserve [2]; cependant nous aurons le souci de ne rien dédaigner de ce qui aura pu être jeté ou laissé de côté, et nous ferons attention à tout, persuadés que c'est le bien du Maître.

XIV. Il faut que personne ne soit son maître à lui-même, mais, que nous avons été livrés par Dieu en esclavage à nos frères unis par l'âme, telle est la conviction qui doit inspirer toutes nos pensées et tous nos actes; toutefois que chacun reste à son rang.

XV. Il ne faut murmurer ni dans la gêne causée par

1. Cette règle n'est pas en contradiction avec celle qui est donnée dans la Lettre II : cette dernière règle s'applique à « l'homme bien portant », ce qui laisse supposer qu'un ascète malade avait droit au vin et à la viande. Basile dira expressément dans son Premier Discours ascétique : « Le vin ne doit pas être en abomination, si on le prend pour se soigner, ni recherché avec empressement, s'il n'est pas nécessaire. » (Premier Discours ascétique, 4).

2. « Qu'il y ait un seul dépôt commun à tous, et que rien ne soit nommé comme propre à chacun, ni vêtement, ni chaussure, ni rien de ce qui peut servir aux besoins nécessaires du corps. » (Premier Discours ascétique, 5). Voir aussi Second Discours ascétique, 1.

le manque du nécessaire, ni dans la fatigue des travaux, parce que dans chaque cas il appartient de juger à ceux qui se sont vu confier le pouvoir en ces matières.

XVI. Il ne faut pas faire entendre de cri, ni avoir quelque attitude ou quelque mouvement où se marque la fougue ou la distraction d'un esprit qui n'a plus la pleine conscience que Dieu est présent.

XVII. Il faut mesurer la voix au besoin.

XVIII. Il ne faut pas répondre à quelqu'un ou faire quelque chose avec audace ou mépris, mais en toutes circonstances montrer à l'égard de tous la mesure et le respect.

XIX. Il ne faut pas faire signe de l'œil avec un air rusé, ni avoir quelque autre attitude ou mouvement de corps qui afflige notre frère ou fait paraître du mépris [1].

XX. Il ne faut pas chercher l'élégance dans ses vêtements ou ses chaussures, c'est de la frivolité.

XXI. Il faut se servir de choses simples pour les besoins du corps.

XXII. Il ne faut rien dépenser au-delà du nécessaire et pour le luxe, c'est un abus.

XXIII. Il ne faut pas rechercher les honneurs ni revendiquer les premières places.

XXIV. Il faut que chacun fasse plus de cas de tous que de lui-même.

XXV. Il ne faut pas être insoumis.

XXVI. Il ne faut pas que mange sans rien faire celui

1. « Les chuchottements, les entretiens à l'oreille, les signes de tête, tout cela est à rejeter, parce que le chuchottement fait soupçonner la parole méchante, et que le signe de tête fournit à notre frère l'indication de quelque méchanceté cachée. De telles attitudes sont principes de haine et de soupçon. » (Deuxième Discours ascétique, 2).

qui peut travailler [1], mais alors même qu'on serait occupé à l'un de ces ouvrages dont on veut l'exécution parfaite, on doit encore, pour la gloire du Christ, se faire violence pour se mettre avec ardeur à la tâche qui convient à ses forces.

XXVII. Il faut que chacun, muni de l'approbation de ses supérieurs, fasse toutes choses avec intelligence et conviction, jusqu'au manger et au boire, persuadé que c'est pour la gloire de Dieu.

XXVIII. Il ne faut pas passer d'un travail à un autre, sans l'approbation de ceux qui sont préposés au règlement des questions de ce genre, à moins qu'on ne soit appelé subitement par une indiscutable nécessité au secours de quelqu'un à qui les forces manquent.

XXIX. Il faut que chacun reste au poste qui lui a été assigné, sans franchir ses propres limites pour s'engager dans les travaux qui ne lui ont pas été commandés, à moins que ceux à qui l'on a confié ce soin ne jugent qne quelqu'un a besoin de secours.

XXX. Il faut que personne ne soit trouvé allant d'un atelier à un autre.

XXXI. Il ne faut rien faire sous l'empire de la jalousie ou de la rivalité qui nous anime contre quelqu'un.

XXXII. Il ne faut pas envier la bonne réputation d'autrui, ni se réjouir des défauts de personne.

XXXIII. Il faut dans l'amour du Christ s'affliger et s'attrister des défauts de son frère, et se réjouir de ses bonnes actions.

XXXIV. Il ne faut pas être indifférent à l'égard de ceux qui sont en faute, ni les approuver par son silence.

1. Dans le Premier Discours ascétique, Basile, s'appuyant sur S. Paul (II *Thess.*, III, 10-12), demande que les moines « mangent leur pain décemment en travaillant de leurs mains ». (Premier Discours ascétique, 3).

XXXV. Il faut, lorsqu'on les reprend, les reprendre avec une entière miséricorde, inspiré par la crainte de Dieu et dans le dessein de convertir celui qui est en faute.

XXXVI. Il faut que celui qui se voit infliger un blâme ou un reproche le reçoive de bon cœur et reconnaisse son avantage dans cette correction.

XXXVII. Il ne faut pas, lorsque quelqu'un est accusé, qu'un autre en face de celui-ci ou de quelques autres contredise l'accusateur. S'il arrive que l'accusation paraisse à quelqu'un déraisonnable, qu'il s'adresse en particulier à l'accusateur, et qu'il le convainque ou se laisse convaincre.

XXXVIII. Il faut que chacun, autant qu'il le peut, gagne à force de soins celui qui a quelque chose contre ui.

XXXIX. Il ne faut pas garder rancune à l'homme qui a péché et qui se repent, mais lui pardonner du fond du cœur.

XL. Il faut que celui qui affirme se repentir d'une faute, non seulement soit pénétré de remords pour cette faute qu'il a commise, mais encore fasse des fruits dignes de son repentir.

XLI. Celui qui, après avoir été repris pour ses premières fautes et jugé digne du pardon, pèche de nouveau, se prépare un jugement de colère pire que le premier.

XLII. Il faut que cet homme qui, après un premier et un second avertissement, demeure dans sa faute, soit signalé à son supérieur, si l'on s'aperçoit qu'il a honte d'entendre les reproches de plusieurs. Et s'il ne veut pas même ainsi se corriger, qu'il soit désormais retranché comme un scandale, et « regardé comme un païen et un publicain », pour la sécurité de ceux qui cultivent l'obéissance avec ardeur, selon cette parole : « Quand les impies tombent, les justes sont saisis de crainte ». Mais il faut aussi pleurer sur lui, comme sur un membre retranché du corps.

XLIII. Il ne faut pas que le soleil se couche sur la colère d'un frère, de peur que la nuit ne vous sépare l'un

de l'autre et ne laisse au jour du Jugement une inévitable accusation.

XLIV. Il ne faut pas attendre une occasion pour se corriger, parce qu'on n'est pas sûr du lendemain : beaucoup de gens qui avaient fait beaucoup de projets n'ont pu atteindre le lendemain.

XLV. Il ne faut pas se laisser tromper par un estomac repu, d'où proviennent les images nocturnes.

XLVI. Il ne faut pas se laisser entraîner à un travail immodéré, ni franchir les limites du nécessaire, selon la parole de l'Apôtre : « Si nous avons la nourriture et le vêtement, nous serons satisfaits », parce que l'abondance qui dépasse le besoin fait figure d'avarice, et l'avarice est dénoncée comme idolâtrie.

XLVII. Il ne faut pas aimer l'argent, ni thésauriser pour des choses inutiles qu'il ne faut pas avoir.

XLVIII. Il faut que celui qui s'approche de Dieu embrasse la pauvreté en toutes choses et soit cloué par la crainte de Dieu, selon celui qui a dit : « Cloue mes chairs à ta crainte, car c'est à cause de tes jugements que j'ai craint [1]».

Telles sont les règles que Basile donne à ses ascètes dans les deux Lettres II et XXII, et dont l'ensemble pourrait s'intituler : la journée du moine. Ces règles sont comme l'annonce et l'ébauche des Grandes Règles et des Petites Règles, dont on peut dire qu'elles constituent le code de la vie monastique.

La première condition requise pour pratiquer l'ascèse, d'après la Lettre II, est la tranquillité de l'esprit. Cette condition ne peut être remplie que par la séparation du monde et la suppression des soucis matériels. Or cela ne peut être réalisé que dans la solitude.

La vie que doit y mener le moine est faite de prières, de lectures et de travail. Les prières, qui commencent la journée sous forme d'hymnes et de chants, doivent se

1. *Psaume* CXVIII, 120.

poursuivre jusque dans la nuit. Elles accompagnent le travail et alternent avec les lectures, qui sont tirées de l'Écriture sainte. Basile réalise la division du travail. Les moines sont répartis dans les différents ateliers, où ils doivent se tenir, chacun à sa tâche.

Il semble bien que les ascètes n'aient eu droit qu'à un seul repas par jour. Quel était l'ordinaire? Dans la Lettre II Basile n'admet que le pain, les légumes et l'eau. Dans la Lettre XXII il semble croire que les ascètes pourraient se laisser aller à la gourmandise avec les viandes et avec le vin. Mais, comme nous l'avons dit, le vin et la viande étaient sans doute concédés aux ascètes malades, et puis, dans certaines circonstances, quelques suppléments pouvaient s'ajouter au trop maigre ordinaire.

L'heure qui était prévue pour le repas était la seule heure du jour et de la nuit qui fût accordée au corps, puisque le sommeil lui-même devait être entrecoupé de méditations et de prières. C'était une vie très dure que Basile imposait à ses moines, moins dure cependant que celle que beaucoup d'anachorètes s'imposaient à eux-mêmes [1].

Nous avons marqué notre étonnement à propos de la tenue négligée que Basile exige de ses moines. Il donne aussi au sujet du vêtement, et en particulier de la place qui convient à la ceinture, des précisions et des raisons qui nous font sourire, mais il connaissait les hommes de son temps, et il ne voulait pas voir pénétrer dans les monastères tel défaut habituel à la société d'alors.

Le silence absolu n'était pas exigé des moines, ils pouvaient faire usage de la parole; mais nous avons vu quelles précautions ils devaient prendre quand il leur était permis de parler. L'insistance avec laquelle Basile revient sur ce sujet et son propre témoignage montrent que le bon usage de la parole était, à ses yeux, le premier devoir de l'ascète vivant en communauté. Pendant le travail, d'ailleurs si ordonné et qui devait se faire en silence, le moine ne pouvait prononcer une parole d'édification qu'avec la permission de son supérieur. Basile veut qu'en toute circonstance ses moines n'aient, à l'égard les uns des autres,

1. Cf. Fliche et Martin, *Op. cit.*, pages 335, 336.

que des attitudes et des paroles charitables, mais il va plus loin dans ses exigences. Les règles qu'il donne pour les entretiens seraient à leur place dans un manuel des usages du monde. Basile, homme du monde lui-même par ses origines et son éducation, veut faire de ses disciples non seulement des chrétiens charitables, mais des hommes bien élevés, voire distingués. Aussi bannit-il toute plaisanterie grossière [1].

Avec le bon usage de la parole Basile sait que la pauvreté est une des vertus propres de l'ascète. Aussi défend-il de thésauriser pour satisfaire des besoins inutiles.

L'humilité, que Basile considérait certainement comme une vertu indispensable aux ascètes, ne fait l'objet que des deux petites règles XXIII et XXIV de la Lettre XXII. L'obéissance n'est guère mieux partagée avec les règles XIV et XXV, mais elle est supposée ou même exigée dans plusieurs autres règles. Faire régner la bonne tenue et la bonne entente entre les membres de la communauté monastique, voilà l'idée maîtresse qui a inspiré les deux lettres que nous venons d'étudier.

Les autres lettres qui traitent de l'ascèse.

Si Basile a rassemblé dans les Lettres II et XXII les conseils et les règles qu'il jugeait bon de donner à ses moines dès le début de ses fondations monastiques, il n'a pas manqué les occasions que lui offraient ses correspondants, de parler d'un sujet qui lui tenait au cœur, et qui lui permettait de revivre ses années de solitude, les plus heureuses de sa vie. La Lettre XXIII, écrite après la prêtrise, est comme le complément de la Lettre XXII. Elle est destinée, malgré l'adresse donnée par les manuscrits, à tous les moines du Pont. Basile dit à quelles épreuves ils doivent soumettre l'aspirant à la vie

1. Nous avons vu que par plaisanteries Basile entend les plaisanteries grossières. Il pense au même sens péjoratif quand il parle de bouffons et de bouffonneries. Il ne peut avoir l'intention de condamner la plaisanterie morale et spirituelle, à laquelle lui-même recourt si volontiers dans sa correspondance.

monastique avant de l'accepter comme frère. C'est un véritable noviciat qui est exigé. L'homme dont il s'agit paraît d'ailleurs, au témoignage même de Basile, animé des sentiments requis pour faire partie du corps des moines :

« L'homme qui se présente ayant, à ce qu'il dit, condamné la vanité du siècle et appris que les plaisirs de cette vie ont ici même leur catastrophe, parce qu'ils préparent seulement un aliment pour le feu éternel, et que, d'ailleurs, leur passage est rapide, est venu me trouver avec la volonté de s'éloigner de cette vie pénible et lamentable, de laisser les plaisirs de la chair et d'entrer désormais dans la voie qui conduit aux demeures du Seigneur. Si sa nature lui permet de se tenir dans un désir sincère de l'existence vraiment heureuse, et s'il a eu lui-même en son âme le noble et louable amour, aimant le Seigneur notre Dieu de tout son cœur, de toutes ses forces et de tout son esprit, il est nécessaire que votre piété lui montre les difficultés et les aspérités de la voie étroite et resserrée, et que lui-même s'établisse dans l'espérance des biens qu'on ne voit pas encore maintenant, mais que les promesses du Seigneur tiennent en réserve pour ceux qui en sont dignes. C'est pourquoi j'écris pour prier votre incomparable perfection dans le Christ de le former, si c'est possible, de lui faire accomplir sans moi sa renonciation au monde, selon le bon plaisir de Dieu, et de veiller à ce qu'il soit instruit des éléments, selon les décisions que prirent les saints Pères [1] et qu'ils exposèrent eux-mêmes par écrit. Que dès lors on lui propose tout ce qui concerne l'exacte observance ascétique, et qu'ainsi on l'amène dans la vie; qu'il s'offre alors à supporter les combats pour la piété et qu'il se soumette au joug suave du Seigneur; enfin qu'il vive à l'imitation de Celui qui a été pauvre à cause de nous et qui a revêtu la chair, et qu'il coure, suivant son dessein, vers l'enjeu de l'appel en haut, pour obtenir ainsi l'approbation du Seigneur. Je l'ai renvoyé à plus tard, malgré son empressement à recevoir dès lors la couronne de son amour pour Dieu, parce que je voulais,

1. Ce pluriel désigne S. Pakhôme, qui écrivit la règle qui porte son nom.

avec votre piété, l'oindre pour de telles luttes et lui donner comme maître l'un d'entre vous, celui qu'il aurait demandé lui-même, afin qu'il l'exerçât parfaitement et fît de lui, grâce à son active et heureuse sollicitude, un lutteur éprouvé, capable de blesser et de jeter à bas le prince de ces ténèbres, et aussi les esprits de la perversité, avec lesquels, selon le bienheureux Apôtre [1], nous avons à lutter. Donc ce que j'avais voulu faire avec vous, que votre charité dans le Christ le fasse même sans moi. »

Dans la Lettre LXXXI (372) Basile propose comme successeur à l'évêque Innocent un homme dont il énumère les mérites :

« Prêtre de l'Église depuis de longues années déjà, d'un caractère rassis, instruit des canons, d'une foi scrupuleuse, il a vécu jusqu'à présent dans la continence et l'ascèse, bien que la rigueur de cette rude discipline ait désormais consumé sa chair; il est pauvre et sans aucune ressource en ce monde, au point même de manquer de pain et d'être obligé de gagner sa vie en travaillant de ses mains en compagnie des frères qui sont avec lui. »

Cet homme nous fournit un exemple de l'austérité excessive que ces ascètes orientaux pratiquaient parfois.

La Lettre CCV (375), à l'évêque Elpidios, nous parle d'un autre ascète qui avait, lui aussi, compromis sa santé par une trop dure pénitence. Il s'agit de Mélèce, le comprêtre, et de « la maladie qu'il a contractée volontairement en réduisant sa chair en esclavage pour l'Évangile du Christ ».

La Lettre CXVI (vers 372), à Firminos, nous prouve qu'un homme du monde, gouverneur de sa cité, pouvait pratiquer au moins une certaine ascèse adaptée aux charges familiales et sociales :

« Nous voulons apprendre en détail tout ce qui te concerne : comment tu te portes et comment tu pratiques l'ascèse. » Basile reproche ensuite à ce Firminos d'avoir abandonné le poste qu'il occupait et d'être entré dans l'armée, car si Basile admet qu'un gouverneur de cité peut pratiquer l'ascèse, il semble croire que cette pratique n'est plus possible dans le métier des armes.

1. *Éphés.*, VI, 12.

C'était en tout cas l'avis de Firminos lui-même. Nous l'avons vu par la réponse qu'il adresse à Basile (Lettre CXVII), où il le rassure en lui annonçant son prochain retour, et en lui faisant connaître sa décision de reprendre les pratiques de l'ascèse.

La Lettre CXIX (fin de 372 ou début de 373), à Eustathe de Sébaste, nous révèle l'hostilité que certains compatriotes de Basile montraient à l'égard de l'ascèse, hostilité qui n'avait fait que s'accroître à l'occasion d'accusations calomnieuses lancées contre lui, et sur lesquelles, d'ailleurs, la lettre ne nous fournit pas de renseignements précis :

« Quel rire nous procurons à ceux qui, dans cette malheureuse ville, éprouvent toujours de l'horreur pour la vie pieuse, et qui affirment que la fiction de l'humilité est utilisée comme artifice pour inspirer confiance et comme feinte pour tromper, de toute façon, même si nous ne le décrivons pas, ton intelligence le sait parfaitement. C'est à tel point qu'aucune occupation n'est désormais aussi suspecte de vice à ceux d'ici, que la profession de la vie ascétique. »

Il y en avait beaucoup, en effet, surtout parmi les païens, qui s'irritaient contre ces solitaires, dont la vie mortifiée était la condamnation de tout ce qui faisait le charme d'une existence païenne [1]. Les milieux chrétiens eux-mêmes ne manquaient pas de gens qui estimaient que les austérités monastiques étaient un reproche à leur confortable et facile christianisme [2]. Mais l'épiscopat ne paraît pas avoir partagé cette antipathie, et nous n'acceptons pas le jugement de Mgr Duchesne :

« A y bien regarder, l'anachorète était une critique vivante de la société ecclésiastique. Le seul fait de sa retraite prouvait qu'à son estimation l'Église était devenue inhabitable pour qui voulait être sérieusement chrétien, et son estimation se fondait sur un idéal de vie religieuse qui différait notablement de celui de l'Église. L'essentiel du christianisme, c'était pour lui l'ascèse [3]. » A notre avis, ce n'était pas la société ecclésiastique dont la vie de

1. Fliche et Martin, *Op. cit.*, T. 3, pages 355, 356.
2. Id. *ibid.*, pages 358, 359.
3. *Op. cit.*, T. II, page 491.

l'anachorète était la condamnation, c'était simplement la société contemporaine, du milieu de laquelle l'anachorète était sorti pour faire plus sûrement son salut. C'était cette société, encore tout imprégnée de paganisme, qui, à ses yeux, était un obstacle à la vie vraiment chrétienne. Il est d'ailleurs exact que pour lui cette vie vraiment chrétienne, c'était la vie ascétique, mais il est vrai aussi que l'idéal que représentait la vie ascétique était l'idéal même de l'Église, bien qu'elle ne pût songer à l'imposer à tous les fidèles du Christ. C'est la poursuite de cet idéal qui inspirait Basile et les autres Pères, quand ils condamnaient la richesse et qu'ils voyaient dans la pauvreté volontaire une condition indispensable à la réalisation de la vie vraiment chrétienne. Ils étaient hantés par le souvenir de l'Église primitive de Jérusalem, où tout était mis en commun, où les fidèles n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Ils ne pouvaient détacher leur pensée de ce paradis du christianisme, et ils espéraient, malgré les circonstances défavorables, pouvoir y ramener l'Église de leur temps. Sans attendre cet heureux retour, les âmes éprises de perfection se séparaient des autres chrétiens, et l'Église était heureuse de pouvoir montrer des hommes qui avaient réalisé l'idéal évangélique. Nous avons entendu Basile louer sans réserve la vie monastique et se vanter d'avoir, dans la région du Pont, des couvents d'hommes et de femmes. Ces hommes parfaits, comme il les appelle, assuraient, à l'occasion, une aide efficace à l'épiscopat, surtout dans sa lutte contre l'arianisme. Aussi entre évêques et moines était-ce presque toujours la bonne entente. Les cas particuliers de dissentiment avaient pour cause la personnalité un peu trop accusée de tel évêque ou de tel moine.

La Lettre CL (373), adressée à Amphiloque d'Iconion au nom d'Héraclide, nous présente un homme épris de perfection, qui s'est éloigné des affaires du siècle pour vivre une vie pleinement chrétienne. Mais, nous l'avons vu, la vie pleinement chrétienne, pour les Pères des premiers siècles, c'était la vie de total renoncement au monde, telle qu'elle était vécue dans les monastères. L'esprit qui anime la Lettre CL rappelle les Lettres II et XXII.

Dans la Lettre CLXXIII (vers 374), à Théodora, reli-

gieuse, Basile dit en résumé ce que doit être la vie des moines en général, et spécialement la vie de la moniale à laquelle il s'adresse. En même temps qu'il en énumère les exigences, il fait remarquer la difficulté, pour ceux qui se sont engagés à mener cette vie parfaite, de rester fidèles à leurs promesses jusque dans les moindres détails :

« Choisir l'état de vie conforme à l'Évangile, tous peuvent le faire; mais poursuivre l'observation de la loi jusque dans les plus petits détails et ne rien négliger de ce qui y est écrit, voilà qui n'a été réalisé que par un très petit nombre de ceux dont nous avons eu connaissance. Il faut avoir la langue éduquée et l'œil formé dans l'esprit de l'Évangile, travailler de ses mains en ayant pour but de plaire à Dieu, mouvoir ses pieds et se servir de chacun de ses membres comme notre Créateur en a disposé au commencement; il faut la modestie dans le vêtement, la prudence dans les entretiens avec les hommes, la frugalité dans la nourriture, l'absence de superflu dans la possession du nécessaire. Ce ne sont là que de petites choses quand on se contente ainsi de les énumérer, mais dont la réalisation, nous l'avons trouvé en toute vérité, exige un grand combat. Il faut ajouter la perfection dans l'humilité, qui nous défend de nous souvenir de l'éclat des ancêtres, qui nous défend, si nous tenons de la nature quelque avantage, soit pour le corps, soit pour l'âme, de nous en vanter et de prendre prétexte des jugements que portent sur nous ceux du dehors, pour nous enorgueillir et nous enfler de vanité. Tout cela se rattache à la vie évangélique. Enfin la constance dans la tempérance, l'assiduité dans les prières, la commisération dans l'amour de ses frères, la libéralité à l'égard des indigents, l'humilité de l'esprit, la contrition du cœur, la santé de la foi, l'égalité d'humeur dans le chagrin. Et que jamais ne nous quitte la pensée du terrible et inévitable tribunal vers lequel nous nous hâtons tous, bien que très peu s'en souviennent et s'inquiètent de l'issue par où ils en sortiront ! »

Dans la Lettre CCVII (375), aux clercs de Néocésarée, Basile fait l'éloge des moines d'Orient, et se glorifie d'avoir, dans la région du Pont, des couvents d'hommes et de femmes.

Dans la Lettre CCLIX (377), aux moines Palladios et

Innocent, Basile résume en ces quelques mots la vie monastique, qui est une vie de pauvreté, de travail, de résidence :

« Je sais que des hommes qui ont choisi la vie des pauvres, et qui se procurent toujours de leurs mains les choses nécessaires, ne peuvent pas être absents longtemps de leurs résidences. »

La Lettre CCLXXVII (dernières années de Basile) est une lettre de félicitation à l'étudiant Maxime pour avoir choisi « la vie évangélique ». Elle est en même temps un éloge de cette vie parfaite :

« Réellement ce n'est pas un petit gain que de passer d'une grande famille et d'une race illustre à la vie évangélique, d'imposer à sa jeunesse le frein de la raison et d'asservir à la raison ses passions charnelles, de pratiquer l'humilité, cette vertu qui convient à un chrétien s'il réfléchit sur lui-même et s'il considère, comme il est naturel, d'où il est venu et où il s'en ira. En effet la considération de notre nature abaisse l'orgueil de l'âme, proscrit toute jactance et toute arrogance, en un mot nous fait disciple du Seigneur, qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ». En toute vérité, ô le plus aimé des fils, une seule chose est enviable et louable, le bien éternel. Celui-ci consiste à être en honneur auprès de Dieu. Quant à ces biens humains, ils sont plus insaisissables que l'ombre et plus trompeurs que les songes. En effet la jeunesse passe plus vite que les fleurs printanières, et la grâce du corps se fane par la maladie ou par le temps. La richesse est infidèle et la gloire bien changeante. Les travaux des arts sont limités par le temps de cette vie. L'éloquence elle-même, la chose la plus digne des efforts de tous, ne garde pas sa grâce au-delà des oreilles. Mais la pratique de la vertu est une précieuse acquisition pour celui qui la possède, et le plus agréable des spectacles pour ceux qui la rencontrent. En t'appliquant à cette tâche tu te rendras digne des biens que tiennent en réserve les promesses du Seigneur. Quant à dire de quelle façon tu peux parvenir à l'acquisition des qualités morales, et comment tu peux conserver celles que tu possèdes déjà, cela serait trop long pour le but que je me propose actuellement dans ce discours. »

Basile ne peut s'empêcher, dans une lettre où il montre la supériorité de la vertu sur les biens temporels, de saluer sa chère éloquence comme le premier des arts.

La Lettre CCXCI, écrite pendant l'épiscopat, est une lettre de reproche au chorévêque Timothée, qui s'était relâché dans la pratique de l'ascèse :

« Tu ne songes pas, lui demande Basile, que, tandis que tu t'attardes dans les préoccupations mondaines, tu négliges, sans t'en douter, la première des vies? Il n'est pas possible de mener de front ces deux choses, les affaires de ce monde et la vie selon Dieu : la divine Écriture est pleine de témoignages qui nous l'ont appris, et la nature elle-même est pleine d'exemples qui nous le montrent. » « Pourquoi donc, demande-t-il plus loin, mêlons-nous ce qui ne peut être mêlé, les tumultes civils et l'exercice de la piété? N'est-ce pas en nous éloignant de ces tumultes, en renonçant à nous embarrasser d'affaires et à en embarrasser les autres, que nous prenons possession de nous-mêmes? »

Enfin Basile rassure Timothée au sujet des calomnies qui, semble-t-il, s'attaquaient à sa vie d'ascète :

« Le but de la piété que nous nous sommes proposé autrefois, ne l'assurons-nous pas par nos actes, et ne montrons-nous pas ainsi à ceux qui ont l'intention de calomnier qu'il n'est pas en leur pouvoir de nous affliger quand ils veulent? C'est ce qui arrivera quand nous montrerons que nous ne donnons prise à aucune critique. »

La plupart des règles formulées dans les Lettres II et XXII supposent une ascèse pratiquée en commun. C'est à embrasser cette vie commune, que Basile invite des moines dans la Lettre CCXCV :

« Je pense que, par la grâce de Dieu, vous n'avez pas besoin d'une autre exhortation, après les paroles que nous vous avons nous-même adressées en vous invitant tous à embrasser la vie commune, à l'exemple de celle qu'on menait au temps des Apôtres [1] : vous avez reçu ces paroles comme un enseignement salutaire, et vous en avez rendu grâces au Seigneur. Ce ne sont pas de simples mots que

1. C'est l'Église primitive de Jérusalem, dont le souvenir hantait l'esprit de Basile.

nous vous avons fait entendre, mais des enseignements qui doivent être mis en pratique pour votre utilité à vous qui supportez nos instructions, pour notre repos à nous qui vous avons suggéré ce dessein, pour la gloire et la louange du Christ, dont le nom a été invoqué sur nous. Voilà pourquoi j'ai envoyé notre frère très désiré, afin qu'il apprît à connaître ce qui est ardent, qu'il excitât ce qui est nonchalant, et qu'il rendît évident pour nous ce qui oppose une résistance. Nous avons, en effet, un grand désir de vous voir réunis et d'entendre dire de vous que la vie sans témoins ne vous satisfait pas, mais que plutôt vous acceptez tous d'être les gardiens de votre mutuelle et minutieuse vigilance, et aussi les témoins de vos traits de vertu. Ainsi chacun recevra pour lui-même une parfaite récompense, et une autre, parfaite aussi, pour les progrès de son frère : c'est celle-ci qu'il convient que nous nous procurions les uns aux autres et par la parole et par les œuvres, grâce à la continuité de nos entretiens et de nos exhortations. »

Basile continue par une recommandation qui s'adressait sans doute particulièrement aux destinataires de la lettre, mais qui intéressait tous les ascètes, et qui montre la préoccupation constante de rester fidèle à la foi des Pères :

« Avant tout nous vous prions de vous souvenir de la foi des Pères, et de ne pas vous laisser ébranler par ceux qui dans notre tranquillité essayent de vous égarer. »

Puis cette phrase qui peut servir de conclusion à toute cette étude :

« Sachez que l'exactitude d'une vie régulière n'est pas par elle-même profitable : elle ne l'est que si elle est éclairée par la foi en Dieu. »

CHAPITRE HUITIÈME

LE LÉGISLATEUR DE L'ÉGLISE

Basile fut, dans les premiers siècles, le grand législateur de l'Église, comme il le fut des moines. Ses épîtres canoniques constituent le premier code des lois ecclésiastiques, et il resta longtemps le seul. Basile éprouvait le besoin d'organiser, et nous avons vu qu'il avait le sens de l'organisation.

Les trois Lettres CLXXXVIII, CXCIX et CCXVII, adressées à Amphiloque, évêque d'Iconion, sont celles que l'on désigne sous le nom de lettres canoniques. Elles contiennent des règles qui portent sur divers sujets de discipline sacramentaire et de morale. La première (374) contient les seize premiers canons; les canons 15 et 16 relèvent de l'exégèse plutôt que du droit. La deuxième (375) va du canon 17 au canon 50. La troisième (375) commence avec le canon 51 et finit avec le canon 84. Nous avons jugé préférable de grouper ensemble les canons qui portent sur les mêmes sujets.

I

LE BAPTÊME

La question du baptême est traitée dans les canons 1 et 47.

Canon 1 : « Le cas des Cathares a été exposé déjà, et tu as eu raison de rappeler qu'il faut suivre la coutume de chaque pays, parce que ceux qui prirent alors une décision à leur sujet ne se mirent pas d'accord sur leur

baptême [1]. Quant au baptême des Pépuzènes, il me semble n'avoir aucune valeur, et je me suis demandé comment cela avait pu échapper à Denys [2], qui était instruit des canons. En effet le baptême que les Anciens [3] jugèrent qu'il fallait recevoir était celui qui ne s'écartait en rien de la foi. De là ils appelèrent certaines erreurs hérésies, d'autres schismes, d'autres parasynagogues. Les hérésies groupent ceux qui sont complètement séparés et qui sont des étrangers dans la foi même; les schismes, ceux qui se sont éloignés pour certains motifs ecclésiastiques ou pour des problèmes que l'on pouvait résoudre dans une mutuelle entente; les parasynagogues sont les partis que forment les prêtres ou les évêques rebelles et les peuples indisciplinés. Par exemple, si quelqu'un, que l'on aurait pris en faute et que l'on aurait écarté du ministère, ne se soumettait pas aux canons, mais réclamait pour lui la première place et le ministère, et si quelques-uns s'en allaient avec lui après avoir quitté l'Église catholique, ce serait une parasynagogue. C'est un schisme, le désaccord, au sujet de la pénitence, avec ceux de l'Église. Les hérésies sont des sectes, comme celles des Manichéens, des Valentiniens, des Marcionistes et de ces Pépuzènes mêmes : le désaccord porte directement et précisément sur la foi en Dieu. Il a paru bon aux Anciens de rejeter absolument le baptême des hérétiques, et d'admettre celui des schismatiques, comme de gens qui sont encore rattachés à l'Église. Quant à ceux qui sont dans les parasynagogues, lorsqu'ils se sont améliorés par une juste pénitence et un sérieux repentir, on doit les rattacher de nouveau à l'Église, si bien que souvent les personnages mêmes constitués en dignité, qui étaient partis avec les rebelles, sont admis

1. C'est une allusion au concile de Rome de 251, qui, en excommuniant Novatien, avait voulu condamner l'opposition que lui et son groupe faisaient au pape, plutôt que sa doctrine et en particulier son baptême.

2. Denys d'Alexandrie.

3. Basile pouvait se référer au canon 49 des Apôtres : « Si un évêque ou un prêtre ne baptise pas comme l'a ordonné le Seigneur, dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, mais dans trois Inengendrés, ou trois Fils, ou trois Paraclets, qu'il soit déchu ! »

dans le même ordre, lorsqu'ils ont fait pénitence. Les Pépuzènes sont évidemment hérétiques : ils ont blasphémé contre l'Esprit-Saint, en attribuant criminellement et impudemment à Montan et à Priscille le nom du Paraclet. Donc, parce qu'ils attribuent la divinité aux hommes, ils sont condamnables; et parce qu'ils insultent l'Esprit-Saint en le comparant avec les hommes, ils s'exposent encore à l'éternelle condamnation, parce que le blasphème contre l'Esprit-Saint ne se pardonne pas [1]. Quelle raison peut-on avoir d'admettre le baptême de ces gens qui baptisent dans le Père, le Fils et Montan ou Priscille? Ils n'ont pas été baptisés ceux qui ont été baptisés dans les noms que la tradition ne nous a pas appris. Aussi, bien que cela ait échappé au grand Denys [2], nous ne devons pas nous attacher à l'imitation de cette erreur. L'absurdité d'une telle pratique est évidente par elle-même, et claire pour tous ceux qui ont tant soit peu le don de raisonner. Les Cathares eux aussi font partie de ceux qui sont séparés. D'ailleurs il parut bon aux Anciens, je veux dire à Cyprien [3] et à notre Firmilien [4], de les soumettre tous à une décision unique, Cathares, Encratites et Hydroparastates, parce que la séparation avait pris naissance à la faveur d'un schisme, et que ceux qui sortirent de l'Église n'eurent plus la grâce du Saint-Esprit en eux : ils avaient cessé d'y avoir part, parce que la continuité avait été interrompue. En effet, ceux qui se retirèrent les premiers avaient reçu des Pères l'ordination, et grâce à l'imposition des mains de ces Pères ils avaient le don spirituel; mais ceux qui furent retranchés, devenus laïcs, n'avaient le pouvoir ni de baptiser ni d'ordonner, parce qu'ils ne pouvaient plus procurer à d'autres une grâce d'Esprit-Saint dont ils avaient eux-mêmes été exclus. C'est pourquoi les Anciens ordonnèrent que ceux de leur parti, parce qu'ils étaient baptisés par des laïcs, fussent purifiés, en venant à l'Église, par le vrai

1. *Matth.*, XII, 31, 32 — *Marc*, III, 29 — *Luc*, XII, 10.

2. L'évêque d'Alexandrie dont il a été question à propos du Sabellianisme.

3. Saint Cyprien, évêque de Carthage au IIIe siècle.

4. Évêque de Césarée de Cappadoce au IIIe siècle.

baptême, celui de l'Église. Mais puisque quelques-uns de ceux d'Asie, pour se conformer aux dispositions prises par la plupart, ont été tout à fait d'avis qu'on admît leur baptême, qu'il soit admis. Quant à la mauvaise action des Encratites, il faut que nous la comprenions. Afin de rendre impossible leur admission dans l'Église, ils tentèrent en dernière ressource de prendre les devants avec un baptême particulier, ce qui les amena à falsifier jusqu'à leurs propres usages. Je pense donc que, puisqu'on n'a reçu à leur sujet aucune instruction, nous devons rejeter leur baptême; et si quelqu'un a été baptisé par eux, il doit être baptisé en entrant dans l'Église. Au cas où cependant cela devrait être un obstacle au bon ordre général, il faudrait recourir de nouveau à la coutume et suivre les Pères qui ont réglé l'ordonnance de nos institutions. Je crains en effet que, tandis que nous voulons les faire hésiter à baptiser, nous ne soyons quelque jour un obstacle pour ceux qui veulent se sauver, à cause de la sévérité de notre proposition. Si les Encratites gardent notre baptême, cela ne doit pas nous émouvoir. En effet, nous ne sommes pas tenus de leur rendre la politesse, mais de nous plier à l'exacte observance des canons. Pour toutes sortes de raisons il faut décider que ceux qui viennent à ce baptême recevront l'onction [1] devant les fidèles évidemment, et s'approcheront ainsi des mystères. Je sais d'autre part que les frères Isoïs et Satorninos, qui étaient de cette condition, nous les avons admis dans la chaire des évêques. C'est pourquoi ceux qui ont été rattachés à leur groupe, nous ne pouvons plus les séparer de l'Église, puisque nous avons mis au jour comme une sorte de canon qui autorise la communion avec eux, en admettant ces évêques. »

Pour la validité du baptême Basile se réfère au jugement des Anciens. Or « le baptême que les Anciens jugèrent qu'il fallait recevoir était celui qui ne s'écartait en rien de la foi ». Ce baptême absolument conforme à la foi, Basile ne cesse, dans sa correspondance, d'en rappeler la formule. Ce sont les paroles mêmes du Christ : « Baptisez

1. C'est l'onction que l'on faisait au baptisé avec l'huile du saint chrême.

au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Voilà pourquoi les erreurs sur la foi ou sur la discipline ecclésiastique qui sont visées dans ce canon 1 sont jugées en fonction du baptême. Les Anciens, d'après Basile, distinguaient trois sortes d'erreurs : les hérésies, les schismes, les parasynagogues. Le désaccord des hérétiques avec l'Église catholique « portait directement et précisément sur la foi en Dieu ». La définition que Basile donne de la parasynagogue et l'exemple qu'il joint à sa définition, nous les appliquerions aujourd'hui au schisme. Le schisme est, d'après lui, un désaccord sur un point de la discipline ecclésiastique, plus précisément « au sujet de la pénitence [1] », mais ce désaccord ne va pas jusqu'à la complète rupture. Les schismatiques « sont encore rattachés à l'Église ».

Dans le canon 1 Basile parle du baptême administré dans les sectes suivantes : Pépuzènes, Manichéens, Valentiniens, Marcionistes, Cathares, Encratites, Hydroparastates.

Les Pépuzènes — Le Montanisme, dont Basile appelle les adeptes Pépuzènes, de Pépuze en Phrygie, la ville sainte de la secte, est une hérésie prêchée par Montan vers 172. Ce Montan, prêtre païen récemment converti au christianisme, se sentit tout à coup saisi d'une extase prophétique.

« Agité par l'Esprit, écrit l'anonyme antimontaniste, Montan devint soudain comme possédé et pris de fausse extase, et il se mit, dans ses transports, à parler, à articuler des mots étranges, et à prophétiser d'une manière contraire à la coutume traditionnelle établie héréditairement dans l'Église dès le début. » [2]

1. Basile fait ici allusion au désaccord qui divisa les chrétiens sur la conduite à tenir à l'égard de ceux qui, au cours des persécutions, avaient apostasié pour échapper aux supplices, et qu'on appelait *lapsi*.

2. Eusèbe, H.E., V, XVI, 7, cité dans Dic. Théo., T. X, 2e Partie, col. 2355-2369. C'est surtout à cet article du Dic. Théo., que nous empruntons les renseignements que nous donnons ici sur le Montanisme.

Deux femmes, Maximilla et Priscille, saisies elles aussi d'extases prophétiques, se joignirent à Montan.

Ces extravagances mystiques eurent un rapide et immense succès. De toutes parts on accourut dans la plaine située entre Pépuze et Tymion, pour entendre Montan annoncer l'imminence de la fin du monde. Des conciles se réunirent et excommunièrent le nouveau prophète et ses disciples.

La doctrine de Montan était jugée hérétique pour la place excessive qu'elle donnait aux prophètes, et pour l'insistance, excessive aussi, avec laquelle Montan et ses sectateurs annonçaient l'imminence de la fin du monde. La Phrygie et la Galatie furent bientôt gagnées aux idées de Montan, de Maximilla et de Priscille.

Qu'était devenu le Montanisme à l'époque de Basile? Était-il alors considéré comme une hérésie? Son baptême était-il tenu pour valide? Nous avons entendu Basile dire que les Pépuzènes sont évidemment hérétiques et qu'il estime leur baptême sans valeur, parce que, assure-t-il, la formule dont ils se servent pour l'administrer met Montan ou Priscille à la place du Saint-Esprit. Mais tous ne pensaient pas comme Basile. On était même assez divisé sur ce point. La protestation de fidélité à la foi catholique que fit entendre Tertullien montaniste est assez opposée à ce qu'écrit S. Jérôme : « Nous différons des Montanistes d'abord sur la règle de foi... ils s'attachent au dogme de Sabellios et ils resserrent la Trinité dans les limites d'une seule Personne » [1]. Chez les Grecs S. Épiphane affirme, contre Basile, que sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit les Montanistes pensent comme la sainte Église catholique [2].

Les Manichéens — Le Manichéisme est une secte religieuse fondée par Mani au IIIe siècle. Il est établi sur l'existence de deux principes opposés : le Bien et le Mal, la Lumière et les Ténèbres. La virginité est obligatoire, le mariage interdit. Le vin est interdit, les aliments végétaux sont seuls autorisés. Le jeûne est fortement recommandé.

1. Lettre XLI, 3.
2. *Haeres*, XLVIII., 1.

Le Manichéisme se rapprochait du Christianisme par sa hiérarchie, assez semblable à la hiérarchie catholique, et par ses deux sacrements, les seuls qu'il eût d'ailleurs, le Baptême et l'Eucharistie. Turribius d'Astorga assure que les Manichéens n'employaient pas l'eau, mais l'huile, pour administrer leur baptême [1]: c'est qu'en effet ils attribuaient à l'huile une vertu purifiante. « Il semble pourtant probable que le baptême manichéen était donné dans l'eau. » [2]

Les Valentiniens — Valentin est un hérétique du IIe siècle, originaire d'Égypte. Il fit ses études à Alexandrie et fut un des représentants les plus remarquables du gnosticisme. Sa vie nous est presque inconnue, et nous ne connaissons pas non plus exactement sa doctrine, parce qu'il ne reste presque rien de ses écrits, et qu'il est difficile de distinguer, dans ce qui lui est attribué, ce qui est de Valentin lui-même et ce qui doit être restitué à ses disciples. D'ailleurs le gnosticisme est une doctrine secrète. Nous savons cependant que Valentin est un gnostique et un gnostique chrétien, par la place qu'il fait au Christ et à l'Église dans son système.

Au IIIe siècle, Cyprien et Firmilien, les deux Anciens dont Basile invoque l'autorité pour rejeter le baptême des hérétiques, parlent de Marcion et de Valentin comme de blasphémateurs et de menteurs criminels. Origène dit que les Valentiniens sont redoutables, parce que leur doctrine est sur bien des points assez proche de la doctrine catholique. De toute façon le baptême valentinien semble avoir été administré dans les conditions requises.

Les Marcionistes — Pour Marcion il y a deux dieux : celui de l'Ancien Testament et celui du Nouveau. Le Dieu de l'Ancien Testament est le créateur ou plutôt l'organisateur de l'univers, et un mauvais organisateur, qui n'a su faire qu'une œuvre mauvaise. La matière préexistante dont il s'est servi était imparfaite et mauvaise en elle-même : l'univers qui en est sorti était nécessairement imparfait et mauvais. Au-delà de notre univers, dans le troisième ciel où pénétra S. Paul, règne l'autre

1. P. L., T. LIV, col. 694.
2. Dict. Théo., T. IX, 2e Partie, col. 1885-1886.

Dieu, le Tout-Puissant, le Père infiniment bon que Jésus est venu révéler.

Marcion s'autorisait des paroles de S. Paul (I *Cor.*, VII, 25 s.) pour condamner le mariage comme source de péché et ne permettre d'administrer le baptême qu'aux célibataires et aux personnes mariées séparées de leurs conjoints. Dans le régime alimentaire Marcion prescrivait une rigoureuse abstinence et interdisait la viande.

Dans l'Église marcioniste on entrait, comme dans l'Église catholique, par le baptême dans l'eau. « Au début tout au moins on ne rebaptisait pas les catholiques qui venaient au marcionisme : c'est la raison qu'invoque le pape Étienne Ier pour interdire de rebaptiser ceux des hérétiques qui viennent au catholicisme... Pour l'Eucharistie, il y a consécration du pain par des paroles d'action de grâces; quant au calice, il ne contenait que de l'eau. » [1]

Les Cathares ou Novatiens — Ce fut un schisme qui donna naissance à la secte des Novatiens.

Novatien est un prêtre romain qui vivait au milieu du IIIe siècle. Après la mort du pape Fabien, Novatien espérait lui succéder. Ce fut le prêtre Corneille qui fut élu pape en Mars 251. Comme il n'avait pas réuni tous les suffrages, Novatien contesta son élection et se posa lui-même en compétiteur. Il fut, en effet, élu par un petit nombre de prêtres, et soutenu par un groupe important de fidèles qui avaient confessé la foi pendant la persécution de Dèce. Il se trouva trois évêques de la région romaine pour imposer les mains à l'antipape. Le schisme novatien fut donc à l'origine une opposition de deux personnes : Novatien, le pape des confesseurs rigoristes, et Corneille, le pape des partisans de l'indulgence à l'égard des *lapsi*.

L'année 251, qui avait vu l'élection du pape Corneille, vit aussi la réunion d'un concile à Rome, où soixante évêques et un plus grand nombre encore de prêtres et de diacres excommunièrent Novatien et ses adhérents [2]. Les évêques d'Orient acceptèrent la décision du concile romain [3].

1. Dict. Théo., T. IX, 2e Partie, col. 2020-2025.
2. Eusèbe, H.E., VI, P. G., XLIII, col. 616.
3. Sozomène, H.E., III, VIII, P.G., T. LXVII, col. 1053 C.

C'est l'opposition que Novatien et son groupe faisaient au pape, que ce concile avait condamnée, plutôt qu'une doctrine. La doctrine novatienne est difficile à définir. Denys d'Alexandrie, dont Basile parle comme d'une autorité théologique, ne donne pas de précisions sur ce point. Dans sa lettre au futur pape Denys, il accuse surtout Novatien de rejeter le *saint baptême*, c'est-à-dire le baptême des catholiques. Cependant, bien qu'on n'ait conservé de Novatien aucune formule de foi, son attitude permet de se faire une idée de sa doctrine. D'après lui « l'Église est essentiellement l'assemblée des saints, des purs (d'où le nom de Cathares que se donnent ces schismatiques). Le fait de recevoir dans son sein des personnes souillées par le péché ne saurait manquer de la souiller elle-même. Elle ne peut donc faire autrement que d'expulser les pécheurs, tout particulièrement quand elle accomplit le grand acte du sacrifice. Mais ces pécheurs qu'elle rejette, elle ne les abandonne pas pour cela. Elle sait que la miséricorde de Dieu peut être touchée par la pénitence, et elle organise toutes choses pour que, par des moyens appropriés, les pécheurs reçoivent cette miséricorde divine... Mais l'exclusion des apostats reste définitive. » [1]

Les Encratites — L'Encratisme est un ascétisme excessif, qui prétendait s'imposer à tous les chrétiens comme un rigoureux commandement. Le précepte et le conseil étaient confondus, en dépit de l'enseignement de l'Évangile et de la doctrine de l'Église. Les Encratites condamnaient le mariage, l'usage de la viande et du vin. C'étaient là, d'après eux, choses essentiellement mauvaises, ce qui les faisait juger hérétiques par les chrétiens, qui n'admettaient pas que Dieu pût être le créateur du mal [2]. Ceux-ci avaient raison contre Basile, qui plaçait les Encratites parmi les schismatiques avec les Cathares.

Le vrai chef des Encratites est Tatien. « Tatien doit être regardé comme l'un des auteurs responsables du mouvement encratite, qui se prononça dans l'Église à la fin du IIe siècle et se poursuivit sous des noms multiples

1. Dict. Théo., T. XI, 1re Partie, col. 832-849.
2. S. Irénée inscrivit l'Encratisme au catalogue des hérésies.

et avec des fortunes diverses jusqu'à la fin du IVe siècle. »[1] Tatien avait composé un ouvrage aujourd'hui perdu, *De la perfection selon le Sauveur*, où il exposait sa doctrine.

Bien des partis étaient plus ou moins affiliés à la secte encratite : les Manichéens, les Apotactites, qui prétendaient avoir renoncé à tous les plaisirs du monde, les Hydroparastates ou Aquariens, qui ne se servaient que d'eau pour l'Eucharistie, les Saccophores, qui portaient comme vêtement distinctif un sac. « Mais tous professaient les principes généraux de l'Encratisme. Et c'est ainsi que, sous divers noms, avec des principes communs, et malgré la divergence des détails, les Encratites vécurent jusqu'à la fin du IVe siècle. »[2]

Il est probable qu'à cette époque certains Encratites avaient leur Église et leur clergé. Dans le canon que nous étudions actuellement, il est question de deux encratites, Isoïs et Satorninos, que les catholiques ont admis « dans la chaire des évêques », ce qui fait supposer qu'ils étaient déjà évêques dans une Église encratite.

C'est à propos des Encratites qu'éclata la querelle des rebaptisants. S. Cyprien, évêque de Carthage, et S. Firmilien, évêque de Césarée de Cappadoce, voulaient qu'on rebaptisât les encratites qui se convertissaient. Le pape Étienne et la plupart des évêques étaient opposés au second baptême : ils estimaient avec raison que la validité de ce sacrement ne dépend pas de la qualité du ministre.

Telles sont les sectes dont Basile nous parle dans le canon 1. Voyons maintenant comment il juge leur baptême.

Il rejette le baptême des hérétiques. Pour justifier son attitude il se réfère aux Anciens. Ces Anciens, il les nomme : ce sont S. Cyprien de Carthage et S. Firmilien de Césarée de Cappadoce, les deux plus célèbres rebaptisants au IIIe siècle[3]. A l'égard du baptême des Pépuzènes

1. Dictionnaire de Théologie, Tome 5, col. 7.
2. Idem, Tome 5, col. 8.
3. S. Cyprien s'appuie sur le synode qui se tint à Carthage entre 218 et 222, et dans lequel, dit-il, les évêques, à l'una-

ou Montanistes Basile est particulièrement ferme: ce baptême est sans valeur, parce que, dans la formule dont se servent ces hérétiques, le Saint-Esprit est remplacé par Montan ou Priscille.

Basile ne parle pas spécialement du baptême administré dans les autres sectes qu'il qualifie d'hérétiques, Manichéens, Valentiniens, Marcionistes. S'il rejette leur baptême, c'est pour cette seule raison qu'il est administré par des hérétiques, par des hommes qui n'ont pas la même foi en Dieu que les catholiques. Il le dira expressément à propos des Marcionistes, dans le canon 47.

Les trois autres sectes, celles des Cathares, des Encratites et des Hydroparastates, Basile, à la suite des Anciens, les range parmi les sectes schismatiques. Il peut avoir raison pour les Cathares ou Novatiens, il se trompe pour les Encratites, qui étaient réellement hérétiques. Quant aux Hydroparastates ou Aquariens, leur doctrine n'était pas foncièrement différente de celle des Encratites: leur secte ne représentait qu'une variété de la secte encratite, et elle était hérétique comme elle.

Basile dit d'abord que les Anciens, s'ils avaient décidé de rejeter le baptême des hérétiques, avaient jugé bon d'admettre celui des schismatiques. Un peu plus loin il déclare que les mêmes Anciens, dont il donne cette fois les noms, ordonnèrent de rebaptiser les Cathares, les

nimité, déclarèrent nul le baptême conféré par les hérétiques. Il le dit dans les Lettres LXXI et LXXIII.

S. Firmilien de Césarée de Cappadoce écrit à S. Cyprien (nº 75 des lettres de ce Père) qu'un concile, qui se tint à Iconion de Phrygie entre 230 et 235, décida de maintenir l'ancienne discipline, qui refusait de tenir compte du baptême conféré par les hérétiques.

Notre propos n'est pas d'étudier la question de la validité ou de l'invalidité du baptême administré en dehors de l'Église catholique. Disons seulement que si, dans quelques Églises d'Afrique et d'Asie, on rejetait le baptême donné par les hérétiques, et qu'on faisait une obligation à ceux qui avaient reçu un tel baptême d'être rebaptisés dans l'Église catholique, à Rome et presque partout ailleurs on admettait la validité de tout baptême administré dans les conditions requises, que le ministre fût catholique ou hérétique.

Encratites et les Hydroparastates, qu'ils rangeaient parmi les schismatiques. Et la raison qu'ils donnaient de leur décision était que ces schismatiques avaient été réduits à l'état laïc, et que, par suite, exclus eux-mêmes de la grâce de l'Esprit-Saint, ils ne pouvaient plus procurer à d'autres cette grâce.

Basile fait sienne la décision de ces Anciens, mais en principe seulement, car, en fait, pour se conformer, avec « quelques-uns de ceux d'Asie », « aux dispositions prises par la plupart », il admet le baptême des schismatiques. Déjà au début de ce canon 1, il avait approuvé Amphiloque, qui, à propos du baptême des Cathares, disait « qu'il fallait suivre la coutume de chaque pays ».

C'est la même attitude oscillante que Basile adopte à l'égard des Encratites. Il pense d'abord qu'il faut rejeter leur baptême et rebaptiser ceux qui viennent de chez eux. Aussitôt après il déclare que « le bon ordre général » peut exiger qu'on admette leur baptême et qu'il ne faut pas montrer une sévérité excessive. Qu'on se contente de donner publiquement aux Encratites qui se convertissent l'onction du baptême catholique. Basile termine en disant que le fait d'avoir admis deux évêques encratites est une espèce de canon qui autorise la communion avec ceux de leur secte.

Canon 47 (375) : « Les Encratites, les Saccophores et les Apotactites sont soumis à la même décision que les Novatiens, parce qu'au sujet de ceux-ci un canon a été promulgué, quoique différent, mais ce qui concerne ceux-là a été passé sous silence. Pour nous, nous rebaptisons de telles gens pour une même raison. Si chez vous l'usage du second baptême est interdit, comme chez les Romains il est interdit, en vertu d'une disposition spéciale, d'exiger ce second baptême, en raison de ce qu'est leur baptême, que notre jugement garde sa force : puisque leur hérésie est comme un rejeton de celle des Marcionistes, qui ont le mariage en horreur, qui se détournent du vin avec dégoût, et qui disent que la créature de Dieu est souillée, nous ne les recevons pas dans l'Église, à moins qu'ils ne soient baptisés dans notre baptême. En effet qu'ils ne disent pas : « Nous avons été baptisés dans le Père, le

Fils et le Saint-Esprit », ceux qui pensent que Dieu est le créateur des maux, à l'exemple de Marcion et des autres hérésiarques. C'est pourquoi, si cette décision plaît, il faut qu'un plus grand nombre d'évêques se réunissent et promulguent le canon qui convient, afin que celui qui a osé agir soit à l'abri du danger, et que celui qui répond ait l'autorité nécessaire dans les réponses qu'il donne sur les questions de cette sorte. » [1]

Dans ce canon 47 Basile revient sur le cas des Encratites, pour les réunir cette fois à deux sectes dont il n'a pas parlé dans le canon 1 : les Saccophores et les Apotactites. Comme les Hydroparastates ou Aquariens, les Saccophores et les Apotactites étaient des partis hérétiques affiliés à la secte encratite.

Les Saccophores se faisaient distinguer par le sac qu'ils portaient comme vêtement.

Les Apotactites ou Renonçants, hérétiques des IIIe et IVe siècles, avaient pris ce nom parce qu'ils renonçaient au mariage et à la propriété. Ils condamnaient même le mariage. Comme les Encratites, dont ils faisaient partie, ils professaient un ascétisme excessif. D'ailleurs pour eux la créature était mauvaise et Dieu était l'auteur du mal. Sur ces derniers points ils rejoignaient les Marcionistes.

A cause de leur mutuelle parenté, il était naturel que ces trois sectes, Encratites, Saccophores et Apotactites, fussent, comme le dit Basile, « soumis à la même décision ». Cette décision est celle à laquelle ont été soumis les Cathares ou Novatiens, au sujet desquels, dit-il, on a promulgué un canon différent de celui qu'on promulguerait pour les trois autres sectes [2], car, ajoute-t-il, on n'a rien décidé

1. Aux deux canons qui concernent le baptême on peut rattacher le passage suivant qui fait allusion aux rites en usage pour l'administration de ce sacrement :

« Au sujet de l'émersion dans le baptême, je ne sais pourquoi il t'est venu à l'esprit d'interroger, si tu as admis que l'immersion réalisait la figure des trois jours. En effet on ne peut être plongé trois fois, si l'on ne sort pas de l'eau autant de fois. » (Lettre CCXXXVI (376), à l'évêque Amphiloque).

2. C'est le canon du concile romain de 251, où furent excommuniés Novatien et ses adhérents comme méritent de l'être les Encratites, les Saccophores et les Apotactites.

pour ce qui concerne celles-ci. Mais tous ceux qui viennent de ces sectes, comme de celle des Novatiens, Basile déclare qu'il les rebaptise « pour une même raison » [1]. Il ne fait pas ici, en faveur des Encratites, la même réserve qu'il avait faite dans le canon 1. Mais il ne faut pas, croyons-nous, prendre sa déclaration dans un sens trop absolu, et quand il dit « nous rebaptisons », il faut, à notre avis, ajouter « en principe », du moins pour les Encratites. Et même pour toutes les sectes la réserve était d'autant plus commandée, que le second baptême, Basile le reconnaît, était interdit à Rome et ailleurs. Il n'était en fait autorisé, sinon obligatoire, que dans quelques Églises d'Asie et d'Afrique. A Rome et dans la plupart des pays chrétiens, on ne considérait pas, pour juger de la validité du baptême, la qualité du ministre. La raison que donne ici Basile pour refuser le baptême des hérétiques dont il parle rejoint la définition qu'il avait donnée des hérésies au canon 1.

En somme Basile fut un rebaptisant, mais un rebaptisant sans sectarisme et qui savait se plier aux circonstances, du moins pour certains baptêmes. Même les baptêmes qu'il n'admettait pas, il en reconnaissait implicitement la validité, quand il constatait que d'autres Églises interdisaient le second baptême : il ne pouvait pas avoir la prétention de déclarer invalide le baptême jugé valide à Rome et ailleurs. Seul, le baptême des Montanistes Pépuzènes, si réellement il était administré avec la formule que rapporte Basile, ne pouvait être accepté par aucune Église.

L'impression qui se dégage de ces deux canons 1 et 47 est une impression de flottement et même de confusion. Tel baptême était admis dans une Église et rejeté dans une autre. Tel baptême, qui était en principe rejeté dans telle Église, était admis dans la même Église, en raison de certaines circonstances. Que n'a-t-on admis partout plus tôt le principe traditionnel dans l'Église, rappelé

1. Cette raison est que les uns et les autres, séparés de l'Église, avaient été exclus de la grâce de l'Esprit-Saint.

par le pape Étienne Ier, que la validité du baptême ne dépend pas de la qualité de celui qui l'administre !

Avant de passer à l'étude des canons qui traitent de la morale, il faut nous arrêter sur les peines qu'ils prévoient pour les péchés commis contre les commandements du Christ. Grégoire le Thaumaturge distingue quatre classes de pénitents : ceux qui restent pour pleurer, en dehors des portes de l'église, les pleureurs; ceux qui peuvent entrer dans le narthex pour écouter les lectures liturgiques, mais qui doivent partir aussitôt après, les auditeurs; ceux qui peuvent entrer dans l'église même, pour y rester prosternés, et qui doivent sortir avec les catéchumènes; ceux qui restent debout pendant la synaxe eucharistique [1], mais qui ne peuvent participer aux dons consacrés [2]. Nous allons retrouver ces classes de pénitents dans les canons basiliens.

La communion ou la communion du bien, appelée aussi la réconciliation, est la participation à tous les biens spirituels dont l'Église fait bénéficier ses fidèles. Elle est accordée aux pécheurs qui ont accompli leurs pénitences [3].

1. Le sacrifice eucharistique lui-même, qui suit les lectures.

2. Dictionnaire de Théologie, Tome 12, Première Partie, col. 804.

3. Idem, col. 782. — L'excommunication est la privation de ces biens spirituels. Le canon 5 du concile de Nicée débute ainsi : « Pour ce qui est des excommuniés clercs ou laïcs, la sentence portée par les évêques de chaque province doit avoir force de loi, conformément à la règle prescrivant que celui qui a été excommunié par l'un ne doit pas être admis par les autres. » Dans la Lettre LXI (371), à Athanase d'Alexandrie, Basile écrit qu'il prend acte de la sentence d'excommunication rendue par Athanase contre le gouverneur de la Libye, et il assure que cette excommunication sera maintenue par l'Église de Césarée. A la fin de la Lettre LV (début de l'épiscopat), au prêtre Grégoire, qui, au mépris des canons, garde une femme chez lui, Basile menace d'anathème ce prêtre lui-même, et il ajoute : « Ceux qui te recevront seront excommuniés dans toute l'Église ».

Les autorités auxquelles Basile se réfère, ou avec lesquelles nous le confronterons pour ceux de ses canons qui concernent la morale, sont d'abord les Pères qui ont inspiré les *Constitutions apostoliques* et les *Canons des Apôtres*. Ces deux documents, dans leur forme définitive, sont contemporains de Basile. Ce sont ensuite les Pères des conciles d'Elvire (300-305), d'Ancyre (314), de Néocésarée (314-325) et de Nicée (325).

II

LE MARIAGE

L'unité et l'indissolubilité du mariage. L'adultère.

Canon 9 : « La déclaration du Seigneur, qu'il n'est pas permis de sortir du mariage, excepté pour cause de fornication [1], convient également aux hommes et aux femmes, si l'on considère la suite logique de l'idée. Mais la coutume est différente, et pour les femmes nous trouvons beaucoup de précision. L'Apôtre dit : « Celui qui s'unit à la prostituée est un seul corps avec elle » [2]. Jérémie : « Si une femme va avec un autre homme, elle ne retournera pas vers son mari, mais, souillée, elle sera souillée » [3]. Et encore : « Celui qui garde une adultère est un insensé et un impie » [4]. Mais la coutume ordonne aussi aux hommes adultères et à ceux qui sont dans l'état de fornication de rester en état marital. C'est pourquoi la femme qui habite avec l'homme répudié, je ne sais si elle peut être appelée adultère. L'accusation, en effet, atteint ici la femme qui a répudié son mari, suivant la cause qui l'a fait renoncer à l'union conjugale. Si c'est parce qu'elle était frappée et qu'elle ne voulait pas supporter les coups, il eût mieux valu les endurer que de se séparer de son conjoint; et si c'est parce qu'elle ne voulait pas supporter les pertes

1. *Matth.*, XIX, 9.
2. I *Cor.*, VI, 16.
3. *Jérémie*, III, 1.
4. *Prov.*, XVIII, 22.

d'argent, cette excuse même n'est pas valable. Mais si c'est parce que son mari vit dans la fornication, nous n'avons pas ce cas prévu dans la coutume ecclésiastique; et même il n'a pas été ordonné à la femme de se séparer d'un époux infidèle, mais de rester avec lui, à cause de l'inévidence du résultat: « Car sais-tu, femme, si tu ne sauveras pas ton mari? » [1]. C'est pourquoi la femme qui a laissé son mari est adultère, si elle est allée vers un autre homme. Quant à celui qui a été laissé, il est excusable, et la femme qui habite avec un homme dans cette situation n'est pas condamnée. Toutefois, si l'homme, après avoir quitté sa femme, est allé vers une autre, il est lui-même adultère, parce qu'il lui fait commettre l'adultère; et celle qui habite avec lui est adultère, parce qu'elle a attiré à elle le mari d'une autre femme. »

Canon 31 : « La femme dont le mari est parti et ne reparaît pas, et qui, avant d'avoir été informée de sa mort, habite avec un autre homme, commet un adultère. »

Canon 35 : « Dans le cas du mari qui a été abandonné, il faut examiner la cause de cet abandon, et, s'il est manifeste que la femme est partie sans motif, le mari est digne de pardon et la femme mérite une peine. Le pardon sera accordé au mari pour qu'il soit en communion avec l'Église. » [2]

Canon 36 : « Les femmes de soldats qui se sont remariées, alors que leurs maris étaient disparus, sont soumises à la même décision que celles dont les maris étaient en voyage, et qui n'ont pas attendu leur retour; toutefois le cas pré-

1. I *Cor.*, VII, 13, 16.

2. Le canon 8 du concile d'Elvire refuse la communion, même à l'article de la mort, à la femme qui, sans cause, a quitté son mari et s'est unie à un autre homme. Le canon 9 du même concile défend à la femme chrétienne qui a quitté son mari adultère, chrétien aussi, d'épouser un autre homme; si elle en épouse un, elle ne doit pas être reçue à la communion avant la mort de l'homme qu'elle a laissé, à moins que la maladie n'oblige de l'admettre plus tôt. Le canon 10 du concile d'Arles rappelle aux hommes chrétiens, qui ont répudié leur femme surprise en adultère, qu'ils ne peuvent pas se remarier du vivant de leur femme, tout adultère qu'elle est.

sent admet quelque indulgence, parce que la présomption est en faveur de la mort. »

Canon 48 : « La femme qui a été abandonnée par son mari doit, à mon avis, rester seule. En effet le Seigneur a dit : « Quiconque abandonne sa femme, sauf pour cause de fornication, lui fait commettre un adultère » [1]. Or du fait qu'il l'a appelée adultère, il lui a interdit l'union avec un autre homme. Comment, en effet, l'homme pourrait-il se voir accusé d'être cause d'adultère, si la femme peut être exempte de reproche, elle qui a été appelée adultère par le Seigneur, à cause de son union avec un autre homme? »

La lecture de ces canons n'est pas sans nous causer une certaine surprise. Nous constatons qu'à l'époque de Basile, par une sorte de survivance des idées anciennes, on était plus sévère pour les faiblesses de la femme que pour celles de l'homme. Basile dit bien que la défense, formulée par le Seigneur, de sortir du mariage, s'applique aux hommes aussi bien qu'aux femmes, mais il fait aussitôt appel à la coutume et il reconnaît qu'elle est plus précise pour les femmes que pour les hommes. La suite de ce canon 9 et les quatre autres canons cités nous montrent que cette précision n'est pas le plus souvent en faveur des femmes.

Le texte de Jérémie (canon 9), qui interdit à la femme adultère de retourner vers son mari, appartient à l'Ancien Testament, et Basile paraît oublier que le Christ n'oblige pas à sortir du mariage pour cause de fornication, il le permet seulement, sans établir de distinction entre l'homme et la femme, alors que la défense formulée par Jérémie n'atteint que la femme.

Basile est tout près de justifier la femme qui vit avec l'homme abandonné par son épouse légitime. Ni cette femme de remplacement ni l'homme délaissé qui habite avec elle ne paraissent coupables aux yeux de Basile. La seule coupable est la femme légitime qui a laissé son mari. Si l'homme qui a quitté sa femme et est allé vers une autre est adultère, c'est parce qu'il est cause d'adultère pour sa femme. Basile toutefois concède que la femme

1. *Matth.*, V, 32.

qui vit avec un homme qui a laissé son épouse légitime est adultère.

Le canon 35 considère que le mari abandonné sans motif par sa femme est en état de péché matériel, par suite de la brisure extérieure de son union. Le pardon qui lui est accordé n'atteint pas sa conscience, il n'est que pour son attitude extérieure.

Le canon 48 montre à l'égard de la femme abandonnée par son mari une sévérité qui contraste avec l'indulgence que le canon 9 montrait à l'égard de l'homme abandonné par sa femme. Basile n'a pas l'air de croire que le mari qui abandonne sa femme légitime est adultère lui-même avant d'être cause d'adultère pour elle. Dans le canon 9 Basile n'ose pas appeler adultère la femme qui vit avec l'homme répudié, et il ne la condamne pas : il déclare même cet homme excusable. Au contraire dans le canon 48 il interdit à la femme abandonnée de vivre avec un autre homme. Sur ce point il a raison, mais il a tort de croire que le Seigneur est plus sévère pour la femme que pour l'homme. C'est à l'homme, aussi bien qu'à la femme, qu'il interdit de s'unir à un autre conjoint.

Les Mariages déconseillés ou interdits.

Basile, comme les autres Pères de son temps, ne distingue pas bien le mariage invalide du mariage illicite, c'est-à-dire le mariage nul de plein droit, du mariage défendu, mais qui a cependant été réellement contracté. L'Église, depuis, s'est montrée moins sévère pour la validité du mariage. C'est avant tout le sacrement institué par le Christ que les Pères des premiers siècles ont considéré dans l'union conjugale.

La digamie. La trigamie. La polygamie.

Il s'agit naturellement d'unions successives, contractées après la mort du conjoint.

Avant Basile on était assez sévère pour le second mariage. Athénagore va même jusqu'à l'appeler un adultère décent, un adultère secret. Il estime que celui qui se

remarie pèche contre le Créateur, car le Créateur n'a fait qu'un homme et qu'une femme [1]. Clément d'Alexandrie, moins sévère, conseille de rester dans le veuvage, mais ne condamne pas le second mariage [2]. C'est la doctrine de S. Paul [3].

Le canon 3 du concile de Néocésarée prévoit pour ceux qui se sont mariés plus de deux fois une peine qu'il ne précise pas [4]. Le canon 7 du même concile interdit au prêtre d'assister au repas de noces des digames, « car, dit-il, si ce digame demande ensuite à faire pénitence, que dira le prêtre qui a approuvé le mariage en assistant au festin? ». Plus tard, en Orient, on infligea aux digames un an de pénitence, et les trigames furent condamnés à une pénitence de deux à cinq ans [5]. Le canon 8 du concile de Nicée fait une obligation aux Cathares ou Novatiens qui veulent entrer dans l'Église, de « communiquer avec ceux qui se sont mariés en deuxièmes noces ».

Parmi les contemporains de Basile, Grégoire de Nazianze est particulièrement sévère. Il estime qu'une seconde épouse est défendue, qu'elle est seulement tolérée par indulgence. Il déclare que celui qui prend une troisième épouse commet une iniquité. Quant à celui qui dépasse ce nombre, il le juge « semblable à un porc » [6].

Après Basile, on se montra beaucoup moins rigoriste. S. Épiphane expose une doctrine particulièrement large. Il s'appuie simplement sur S. Paul, qui ne limite pas les droits de la veuve. S. Épiphane en conclut que la veuve peut se remarier autant de fois qu'elle devient veuve [7]. S. Jean Chrysostome ne parle que du second mariage, qu'il déconseille, mais qu'il permet en s'appuyant, lui aussi, sur S. Paul [8].

1. P.G., T. VI, col. 967, 968.
2. P.G., T. VIII, col. 1103, 1104.
3. I *Cor.*, VII, 39.
4. Il ajoute que la bonne conduite et la foi peuvent abréger le temps de la pénitence.
5. Héfelé-Leclercq, *Op. cit.*, T. I, p. 328-330.
6. P.G., T. XXXVI, col. 357, 358.
7. P.G., T. XLI, col. 1027, 1028.
8. P.G., T. LI, col. 325, 326.

Quelle est l'attitude de Basile à l'égard des secondes et des troisièmes noces?

Le canon 4 concerne à la fois les digames, les trigames et les polygames, c'est-à-dire ceux qui se sont mariés plus de trois fois :

« Au sujet des trigames et des polygames, les Anciens fixèrent le même canon que pour les digames, toutes proportions gardées : c'est, en effet, un an pour les digames, bien que d'autres disent deux ans. Quant aux trigames, ils les excluent pendant trois et souvent quatre ans. Ils n'appellent plus cela un mariage, mais une polygamie, ou plutôt une fornication contenue. C'est pourquoi le Seigneur dit à la Samaritaine qui avait eu successivement cinq maris : « Celui que tu as maintenant n'est pas ton mari » [1], parce que ceux qui ont dépassé la mesure de la digamie ne sont plus dignes, à ses yeux, d'être appelés du nom de mari ou d'épouse. Pour les trigames nous avons une exclusion de cinq ans en vertu d'une coutume; nous ne tenons pas cette peine des canons, mais de ceux qui nous ont précédés et que nous suivons. Il ne faut pas les écarter tout à fait de l'Église, mais leur accorder l'audition pendant deux ans peut-être ou trois; après cela on leur permettra de se réunir, mais ils s'abstiendront de la communion du bien; et, lorsqu'ils auront ainsi montré quelque fruit de pénitence, on les rétablira dans la place de la communion. »

Le canon 12 concerne spécialement les digames :

« Les digames, le canon les a exclus absolument du ministère [2]. »

Le canon 50 ne vise que les trigames :

« Il n'y a pas de loi concernant la trigamie. C'est pourquoi le troisième mariage n'est pas contracté d'après la loi. Certes nous regardons de telles pratiques comme des souillures de l'Église; mais nous ne jetons pas sur elles des condamnations publiques, parce que nous les jugeons préférables à la fornication sans frein. »

Le canon 80 vise les polygames, sans dire précisément

1. *Jean*, IV, 18.

2. S. Paul exige que les candidats à l'épiscopat n'aient été mariés qu'une fois (I *Tim.*, III, 1, 2).

ce que recouvre ce terme, mais il ne peut s'agir que de ceux qui se marient plus de trois fois :

« Les Pères ont passé sous silence la polygamie, comme bestiale et absolument étrangère à la race humaine. Elle nous paraît être un péché en quelque sorte plus grand que la fornication. Aussi est-il raisonnable que les coupables soient soumis aux canons, c'est-à-dire qu'ils pleurent un an, qu'ils soient prosternés trois ans, et qu'ensuite on les admette. »

Ces canons ne s'expriment avec netteté qu'au sujet de la digamie. Le canon 4 cite d'abord les Anciens, pour qui trigamie était synonyme de polygamie et même de fornication, et qui avaient fixé des peines pour cette union coupable. Basile invoque la coutume pour justifier sa sévérité à l'égard des trigames. Au surplus le texte qu'il cite en faveur de sa thèse ne la confirme pas : on peut croire que les cinq hommes qu'a connus la Samaritaine n'ont pas tous été ses maris, si jamais elle en eut un, pas plus que le sixième avec qui elle vivait quand elle rencontra le Christ.

Le canon 50, qui déclare qu'« il n'y a pas de loi concernant la trigamie », paraît être en contradiction avec le canon 4, où il est dit que les Anciens avaient prévu pour les trigames des peines auxquelles Basile ajoute encore, mais il est dit aussi que les Anciens n'avaient pas prévu de canon spécial pour les trigames, et Basile reconnaît que les peines qu'il fixe lui-même, il les tient de la coutume et non pas des canons.

Le canon 80, qui déclare que « les Pères ont passé sous silence la polygamie », ne semble pas s'accorder, lui non plus, avec le canon 4, où il apparaît que les Anciens mettaient sur le même plan trigames et polygames, et qu'ils qualifiaient la trigamie de polygamie. En réalité, si les Pères ont parlé de la polygamie, ils n'ont pas formulé de règle particulière au sujet des polygames. Nous n'avons pas, d'ailleurs, fini de constater combien sur plus d'un point cette législation est hésitante et flottante.

Basile, comme Grégoire de Nazianze, est plus sévère pour les remariages que les conciles de Néocésarée et de Nicée, plus sévère aussi que tel de ses prédécesseurs et que l'ensemble de ses successeurs, plus sévère même que

S. Paul. Pourquoi cette rigueur, particulièrement excessive chez Basile, mais réelle chez les autres Pères? Pourquoi ces peines prévues pour des secondes noces que l'Apôtre ne juge pas mauvaises? A notre avis cette rigueur et ces peines s'expliquent par le souci de maintenir les mœurs chrétiennes à un haut degré de perfection. S. Paul, tout en admettant le second mariage, conseille de s'en tenir au premier. On a vu dans ce conseil la marque d'une sorte de mépris pour les secondes noces, concédées par indulgence à la faiblesse humaine, mais qui étaient une déchéance morale qu'on devait racheter par une pénitence.

Les Mariages interdits.

Parmi les mariages interdits à l'époque de Basile, il y avait celui qu'un homme veuf aurait voulu contracter avec la sœur de sa femme défunte, ou celui de la veuve avec le frère de son mari défunt. Était interdit également le mariage d'un homme avec la femme de son frère défunt.

Le canon 2 du concile de Néocésarée prononce une excommunication contre la femme qui veut épouser son beau-frère. Elle ne pourra se réconcilier avec l'Église qu'au moment de la mort, et à la condition qu'elle promette de rompre, si elle guérit, son union illégitime. Le concile de Néocésarée, sur ce point, ne fait que renouveler la défense formulée par le canon 61 du concile d'Elvire (avant l'édit de Milan), qui prévoit une pénitence de cinq ans pour celui qui veut épouser sa belle-sœur. Ces cas font l'objet des canons 23 et 78 des Lettres canoniques. Le canon 23 manque passablement de précision.

Canon 23 : « Au sujet de ceux qui épousent deux sœurs, ou de celles qui épousent deux frères, nous avons fait paraître un petit billet, dont nous avons envoyé la copie à ta piété. Quant à celui qui a pris la femme de son propre frère, il ne sera pas reçu avant qu'il se soit séparé d'elle. »

Le canon 77, qui vise une forme de l'adultère, fixe pour cette faute les peines suivantes, qui sont celles-là mêmes que fixera le canon 78 : « Il a été décidé par les canons de nos Pères que les coupables pleureraient un an, qu'ils seraient auditeurs deux ans et prosternés trois ans;

que la septième année ils se tiendraient debout avec les fidèles, et qu'ainsi ils seraient jugés dignes de l'offrande, s'ils faisaient pénitence avec larmes. »

Canon 78 : « Que la même règle soit observée à l'égard de ceux qui prennent en mariage deux sœurs, bien que ce soit en des temps différents. »

En dehors des Lettres canoniques, la Lettre CLX (vers 373), à Diodore de Tarse, traite longuement du cas d'un homme veuf qui veut épouser la sœur de sa femme défunte. Basile s'y montre d'une sévérité que nous pouvons juger excessive et que, d'ailleurs, l'Église n'a pas gardée depuis. Cette lettre vaut d'être citée en entier :

« Il nous est arrivé une lettre où était inscrit le nom de Diodore, mais dont la suite révélait plutôt quelque autre auteur que Diodore. A mon avis, un des hommes habiles en ce métier, se couvrant de ta personne, a voulu gagner la confiance de ses auditeurs. Comme quelqu'un lui demandait s'il ne lui était pas permis de contracter mariage avec la sœur de sa femme défunte, il ne frissonna pas à cette demande, il supporta même tranquillement de l'entendre, et il mit toute sa vaillance et toute son énergie à seconder le désir impudique de cet homme. Si j'avais eu ici la lettre, je l'aurais envoyée, et tu en aurais assez pour te défendre, toi et la vérité. Mais celui qui me l'avait montrée l'a reprise, et, bien que nous l'en eussions empêché au début, il l'a promenée partout contre nous comme un trophée, en disant qu'il avait une permission écrite. Aussi je t'envoie maintenant ces mots, afin que nous puissions, en y mettant tous deux la main, lutter contre cette lettre apocryphe et ne lui laisser aucune force, de peur qu'elle ne puisse causer un facile préjudice à ceux qui la liront.

D'abord, et c'est le plus important dans ces sortes de choses, il y a la coutume de chez nous ; nous pouvons la mettre en avant, parce qu'elle a force de loi pour cette raison que les règles nous ont été transmises par des saints. Or voici quelle est cette coutume : si quelqu'un, ayant été vaincu un jour par la passion de l'impureté, tombe dans une union illicite avec deux sœurs, que l'on ne considère pas cela comme un mariage, et qu'on refuse absolument de les admettre à faire partie d'une Église, avant qu'ils se soient séparés l'un de l'autre. C'est pourquoi,

même s'il n'y avait pas autre chose à dire, cette coutume suffirait pour nous garder du mal. Mais, puisque celui qui a écrit la lettre s'est efforcé, par un argument déloyal, d'introduire un si grand mal dans la vie, c'est une nécessité pour nous de ne pas négliger le secours des raisonnements, bien que, dans les questions très claires, l'intuition de chacun l'emporte sur la raison.

Il est écrit, dit-il, dans le Lévitique : « Tu ne prendras pas la sœur de ta femme, quand celle-ci est encore vivante » [1]. Il ressort en tout cas avec évidence, dit-il, de ce texte, qu'il est permis de la prendre quand la femme est morte. A cela je répondrai d'abord que tout ce que dit la Loi, elle le dit à ceux qui sont sous la Loi, car autrement nous serions soumis et à la circoncision et au Sabbat et à l'abstinence d'aliments. C'est là, en effet, une attitude inadmissible : si nous trouvons quelque chose qui s'accorde avec nos plaisirs, nous nous soumettrons au joug de servitude de la Loi; mais si quelqu'une de ses prescriptions apparaît intolérable, alors nous courrons, pour nous y réfugier, vers la liberté du Christ. On nous a demandé s'il est écrit que l'on peut épouser en secondes noces la sœur de sa femme. Nous avons répondu, comme notre sécurité et la vérité nous le suggéraient, que cela n'est pas écrit. Déduire par voie de conséquence ce dont on n'a pas parlé, c'est l'affaire du législateur, non du lecteur des articles de la loi, car autrement il serait permis à qui le voudrait d'avoir l'audace, du vivant même de sa femme, d'épouser sa sœur. En effet le même sophisme convient encore pour le cas présent. Il est écrit, dit-il : « Tu ne prendras pas de rivale », parce que Dieu n'a pas défendu d'épouser celle qui ne doit pas être la rivale. Celui qui parlera en faveur de la passion déclarera que le caractère des sœurs est exempt de rivalité. Si donc on supprime la cause pour laquelle Dieu a défendu la cohabitation avec l'une et l'autre, qu'est-ce qui empêchera d'épouser les sœurs? — Ceci n'est pas écrit, dirons-nous. — Mais cela non plus n'est pas précisé. Si l'on réfléchit à la conséquence, on donnera la permission également pour l'une et l'autre union. Il fallait revenir un peu en arrière sur

1. *Lévit.*, XVIII, 18.

les circonstances qui ont précédé la loi, et sortir ainsi des difficultés. Le législateur semble non pas embrasser toute espèce de péché, mais interdire particulièrement les pratiques des Égyptiens, du milieu desquels Israël est sorti, et celles des Chananéens, chez qui il se rend. Voici les termes dont il se sert : « Vous n'agirez pas selon les coutumes de la terre d'Égypte, où vous avez habité, et vous n'agirez pas selon les coutumes de la terre de Chanaan, où je vous introduirai, et vous ne vous conduirez pas d'après leurs lois » [1]. Ainsi est-il sans doute vraisemblable que le genre de péché dont nous parlons n'avait pas alors droit de cité chez les Gentils. Voilà pourquoi le législateur n'avait pas besoin de mettre en garde contre lui, et qu'il lui suffisait de l'instinct pour détourner les hommes de cette action abominable. Comment donc, ayant défendu le plus grand péché, a-t-il passé sous silence le moindre? Parce que l'exemple du patriarche [2] semblait nuire à beaucoup d'amants de la chair, en les incitant à cohabiter avec des sœurs vivantes. Et nous, que faut-il que nous fassions? Dire ce qui est écrit, ou ajouter ce qui a été passé sous silence? Disons-le tout de suite : que le père et le fils ne doivent pas avoir la même compagne, ce n'est pas écrit dans ces lois, mais chez le Prophète cela est considéré comme un très grand crime. « Le fils, dit-il, et le père s'introduisaient auprès de la même jeune fille » [3]. Combien y eut-il d'autres genres de passions impures, que l'école des démons a inventés, et que la divine Écriture a passés sous silence, parce qu'elle préférait ne pas souiller sa noblesse avec la désignation des choses honteuses? Ce n'est qu'en termes généraux qu'elle a flétri les impuretés. C'est de la même manière encore que s'exprime l'Apôtre Paul : « Que la fornication et que toute impureté ne soient pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints » [4]. Sous le nom d'impureté il comprend les mœurs infâmes des hommes et aussi celles des femmes.

1. *Lév.*, XVIII, 3.
2. Jacob, qui avait pour femmes deux sœurs, Lia et Rachel.
3. *Amos*, II, 7.
4. *Éphés.*, V, 3.

Ainsi le silence n'apporte-t-il pas dans tous les cas une autorisation aux voluptueux.

Pour moi, je prétends que cette partie dont nous parlons n'a pas été passée sous silence, et qu'elle a même fait l'objet d'une défense très rigoureuse de la part du législateur. Cette parole : « Tu ne t'introduiras auprès d'aucun de ceux qui ont de l'affinité avec ta chair, pour révéler leur honte »[1] comprend aussi ce genre d'affinité, car qu'est-ce qui pourrait avoir plus d'affinité avec un homme que sa femme, ou plutôt que sa chair? En effet ils ne sont plus deux chairs, mais une seule [2]. Voilà pourquoi la sœur de la femme passe par elle à l'affinité avec l'homme. De même, en effet, que celui-ci n'épousera pas la mère de sa femme, ni une fille de sa femme, parce qu'il ne peut épouser ni sa propre mère, ni sa propre fille; de même il n'épousera pas une sœur de sa femme, parce qu'il ne peut pas épouser sa propre sœur. Réciproquement, il ne sera pas permis à la femme de s'unir à ceux qui ont de l'affinité avec son mari. Les droits de la parenté sont, en effet, communs de part et d'autre. Et moi, j'affirme à tous ceux qui se consultent au sujet d'un mariage que la figure de ce monde passe, et que désormais le temps est court [3], « Afin que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient pas » [4]. Et si l'on me cite à tort cette parole : « Croissez et multipliez-vous » [5], je me moque de celui qui ne distingue pas les temps où les lois sont promulguées. Le second mariage est un remède contre la fornication, non une provende pour la luxure. Si l'on ne peut garder la continence, qu'on se marie [6], dit l'Écriture. Elle n'ajoute pas qu'en se mariant on doive transgresser la loi.

Ceux dont l'âme est aveuglée par la chassie de la passion déshonorante ne tournent même pas les yeux vers la nature, qui a distingué depuis longtemps les noms en

1. *Lévit.*, XVIII, 6.
2. *Éphés.*, V, 31.
3. I *Cor.*, VII, 29, 31.
4. I *Cor.*, VII, 29.
5. *Gen.*, IX, 1.
6. I *Cor.*, VII, 9.

usage dans la famille. A quelle parenté aura-t-on recours pour appeler les enfants qui naîtront? Les appellera-t-on frères ou cousins? L'un et l'autre nom leur conviendront à cause de cette confusion. Ne va pas, ô homme, faire de leur tante une marâtre pour tes tout jeunes enfants; et celle qui doit les choyer à titre de mère, ne va pas l'armer des traits de l'implacable jalousie. Seule, en effet, la haine des marâtres prolonge son inimitié jusqu'après la mort, ou plutôt, tandis que les autres ennemis se réconcilient par ceux qui sont morts, les marâtres commencent à haïr après la mort. Pour résumer ce qui a été dit : si cet homme est poussé au mariage par un désir conforme à la loi, toute la terre lui est ouverte; mais s'il y a chez lui une ardeur passionnée, que ce soit une raison pour l'exclure encore davantage, « Afin qu'il apprenne à posséder son vase en sanctification, non en désir passionné » [1]. J'étais prêt à en dire plus long, mais je suis retenu par la mesure à garder dans les lettres. Je prie pour que notre conseil se montre plus fort que la passion, ou bien pour que cette souillure ne se propage pas dans notre pays, et pour qu'elle reste dans les lieux où l'on osa la contracter. »

Basile a sans doute raison de croire que Diodore n'est pas l'auteur de la lettre scandaleuse qui nous a valu cet éloquent plaidoyer. Nous constatons une fois de plus la facilité avec laquelle on faisait des faux à cette époque.

Pour justifier son attitude Basile fait d'abord appel à la coutume, qui, dit-il, a force de loi, parce que les règles qu'elle donne « ont été transmises par des saints ». On ne se croirait pas aujourd'hui tenu d'obéir à une coutume, même si elle était consacrée par l'autorité des saints. Seules les lois positives de l'Église s'imposent à la conscience chrétienne.

Basile estime que, si l'on prend prétexte du silence de l'Écriture pour épouser la sœur de sa femme défunte, on pourra s'autoriser du même silence pour épouser la sœur de sa femme du vivant de celle-ci, et il qualifie de sophisme cette façon de raisonner. Mais qui raisonne ainsi? Qui exprime ce sophisme, sinon Basile lui-même? Quel est le

1. I *Thess.*, IV, 4.

chrétien contemporain de l'évêque de Césarée assez ignorant de la loi du Christ pour ne pas savoir qu'elle défend la polygamie?

L'auteur de la lettre apocryphe revient à la charge avec un texte biblique dont Basile croit avec raison qu'il n'apporte aucun appui à la thèse condamnée.

De toute façon, on ne pourrait pas tirer argument du silence de l'Écriture, mais ce silence même, assure Basile, n'existe pas, et l'union avec la sœur de sa femme défunte est rigoureusement interdite par la loi ancienne. En fait le texte qu'il cite ne renferme pas, au jugement de l'Église, un empêchement à ce genre de mariage, parce qu'elle estime raisonnablement que l'affinité d'un homme avec la sœur de sa femme est bien moindre que son affinité avec sa propre sœur.

Basile recourt ensuite à un argument qui nous fait sourire. Qu'on appelle deux enfants frères ou qu'on les appelle cousins, cela est assez indifférent pour la morale.

Pour finir Basile donne une raison qu'il fait valoir contre tous les seconds mariages, fussent-ils régulièrement contractés : la seconde femme est une marâtre pour les enfants du premier mariage, même si ce sont les enfants de sa propre sœur.

En conclusion nous pouvons dire que l'Église s'est montrée moins sévère que Basile pour le mariage d'un homme veuf avec la sœur de sa femme défunte, parce qu'elle a jugé que ni la loi naturelle ni la loi du Christ ne s'opposaient à un tel mariage.

Les personnes auxquelles le mariage est interdit.

Les vierges consacrées et les moines inscrits.

Dans l'Église latine, le Pseudo-Ambroise [1] et le pape Innocent Ier [2] condamnent comme un adultère le mariage d'une vierge consacrée, parce qu'elle est l'épouse du Christ.

Dans l'Église grecque, il faut arriver au ve siècle pour

1. P.L., T. XVI, col. 373.
2. P.L., T. XX, col. 478, 479.

trouver, au canon 16 du concile de Chalcédoine (451), une excommunication contre une vierge consacrée ou contre un moine, s'ils veulent contracter mariage. Le canon 15 du même concile défend également aux diaconesses de contracter mariage, sous peine d'excommunication. Basile n'avait pas attendu les décisions d'un concile pour rejeter le mariage des vierges consacrées et celui des moines.

Canon 6 : « Les prostitutions des religieuses ne doivent pas être considérées comme des mariages, et de toute façon il faut rompre leur union. Cette attitude sera utile à la sécurité de l'Église et ne donnera pas prise aux hérétiques contre nous, comme si nous attirions à nous par la liberté de pécher. »

Canon 19 : « Nous n'avons pas reconnu les professions des hommes, à l'exception de ceux qui se sont inscrits dans l'ordre des moines, parce que ceux-ci semblent avoir accepté tacitement le célibat. Toutefois pour eux aussi [1] j'estime qu'il convient de commencer par les interroger et par recevoir d'eux une profession claire, afin que, lorsqu'ils auront changé pour passer à la vie charnelle et voluptueuse, ils soient soumis à la peine de ceux qui vivent dans la fornication. »

Ainsi les hommes qui se retiraient du monde pour se faire anachorètes ou cénobites ne faisaient pas explicitement le vœu de virginité. Ceux qui s'inscrivaient dans l'ordre des moines faisaient ce vœu implicitement par le fait de leur inscription.

Le canon 20 est indulgent à l'égard des vierges qui ont fait profession dans l'hérésie :

« Toutes les femmes qui, lorsqu'elles étaient dans l'hérésie, ont fait profession de virginité et ont ensuite préféré le mariage, je ne crois pas qu'il faille les condamner. « Tout ce que dit la Loi, elle le dit à ceux qui sont sous la Loi » [2]. Or celles qui ne sont pas encore soumises au joug du Christ ne connaissent pas non plus les lois du Maître. C'est pourquoi elles sont agréées par l'Église, et, avec la remise de tous leurs autres péchés, elles obtien-

1. Comme pour les jeunes filles qui doivent être inscrites dans l'ordre des vierges.

2. *Rom.*, III, 19.

nent encore de la foi dans le Christ la remise de celui-ci. D'une manière générale ce qui s'est passé dans la vie des catéchumènes n'est pas objet de reddition de comptes. Mais ceux-ci évidemment, l'Église ne les reçoit pas sans baptême. Aussi les droits de la naissance [1] sont-ils chez eux chose très nécessaire. »

Les veuves inscrites comme veuves.

Au sujet des veuves qui ne sont pas inscrites comme telles, Basile ne peut que rappeler l'enseignement de S. Paul.

Canon 41 : « La femme qui, dans son veuvage, dispose librement d'elle-même peut, sans mériter de reproche, habiter avec un homme, s'il n'y a personne pour rompre la cohabitation, parce que l'Apôtre a dit : « Si son mari est mort, elle est libre de se remarier avec qui elle veut, mais seulement dans le Seigneur [2]. »

Ce canon spécifie bien qu'il s'agit d'une veuve libre et non pas esclave, car dans ce cas son maître pourrait rompre la cohabitation [3].

Le canon 24 s'occupe de ces veuves qui ont été inscrites comme veuves et qui sont entretenues par l'Église : « La veuve qui a été inscrite au nombre des veuves, c'est-à-dire celle qui est entretenue par l'Église, l'Apôtre a jugé qu'en se mariant elle méritait l'indifférence [4]. Aucune loi n'a été imposée à l'homme veuf, mais la peine réservée aux digames est suffisante pour lui. Quant à la veuve qui est âgée de soixante ans et qui décide d'habiter de nouveau avec un homme, elle ne sera pas jugée digne de la communion du bien avant qu'elle ait renoncé au vice de l'impureté. Mais si nous l'avons inscrite avant soixante ans, la faute est à nous, non à cette femme. » [5]

1. Il s'agit de la naissance à la vie de baptisé.
2. I *Cor.*, VII, 39.
3. Voir les canons 40 et 42.
4. I *Tim.*, V, 11, 12.
5. Le canon 104 des *Statuta Ecclesiæ antiqua* atteste que le concile de Néocésarée avait prévu une excommunication contre les veuves consacrées à Dieu qui voulaient se remarier.

Ce canon considère donc comme invalide le mariage des veuves âgées de soixante ans, inscrites comme veuves et qui formaient comme un ordre dans l'Église.

Les mariages contractés a la faveur d'un rapt.

Le code Théodosien prévoit des peines sévères contre les auteurs d'un rapt, contre leurs complices, et même contre la jeune fille, si elle est consentante (L. IX, T. XXIV, Loi 1). Le même code Théodosien punit de la peine de mort celui qui, même avec l'intention de se marier, se rend coupable d'un rapt à l'égard d'une vierge consacrée ou d'une veuve qui s'est donnée à Dieu, même si elles sont consentantes (L. IX, T. XXV, Lois 1 et 2).

Avant Basile, le canon 11 du concile d'Ancyre ordonne à celui qui avait enlevé une jeune fille déjà fiancée de la rendre à son fiancé.

Trois canons du code basilien visent les mariages consécutifs à un rapt.

Canon 22 : « Ceux qui ont des femmes provenant d'un rapt, et qui les auraient enlevées alors qu'elles étaient déjà recherchées en mariage par d'autres, il ne faut pas les admettre avant que ces femmes ne leur aient été enlevées, et qu'elles n'aient été rendues à la libre disposition de ceux qui les avaient tout d'abord recherchées en mariage, pour qu'on sache s'ils veulent les recevoir ou se séparer d'elles. Si quelqu'un prend une femme qui n'est pas fréquentée, il faut la lui enlever et la rendre aux siens, puis s'en remettre à la décision des siens, que ce soient ses parents, que ce soient ses frères, que ce soient qui l'on voudra des autres protecteurs de la jeune fille. S'ils décident de la lui donner, il faut faire le mariage; mais s'ils s'y refusent, il ne faut pas forcer leur consentement. Quant à celui qui garde une femme après l'avoir séduite, soit par surprise, soit davantage par contrainte, il est nécessaire de décider de lui appliquer la peine réservée à la fornication. Or la peine qu'ont à subir les fornicateurs a été fixée à quatre ans. Il faut que la première année ils soient rejetés des prières et qu'ils pleurent à la porte de l'église; la seconde qu'ils soient admis à l'audition

de la lecture; la troisième à la pénitence [1]; la quatrième à la réunion avec le peuple, mais il faut qu'ils s'abstiennent de l'offrande. Ensuite qu'on leur permette la communion du bien. »

Canon 30 : « Au sujet de ceux qui se rendent coupables d'un rapt, nous n'avons pas, à la vérité, de canon ancien, mais nous avons formulé un avis personnel : qu'ils soient pendant trois ans, eux-mêmes et ceux qui commettent le rapt avec eux, exclus des prières. Mais le rapt exécuté sans violence n'est passible d'aucune peine, quand ni la séduction ni le vol n'ont commandé l'affaire. La veuve peut disposer d'elle-même et elle a le droit de suivre. Aussi n'avons-nous pas à nous soucier des apparences. »

Le canon 53 concerne la veuve esclave qui contracte un second mariage après avoir été victime d'un rapt : « La veuve esclave n'a peut-être pas fait une faute grave en se décidant pour un second mariage sous le couvert du rapt. Aussi ne faut-il pas l'incriminer pour cela, car ce ne sont pas les apparences que l'on juge, mais l'intention. Il est évident d'ailleurs qu'il lui reste la peine due à la digamie. »

Canon 37 : « Celui qui a épousé la femme d'un autre après l'avoir enlevée encourra l'accusation d'adultère pour la première femme, mais il n'aura pas à se justifier pour la seconde. »

Basile dit au canon 30 qu'il n'y a pas, pour les auteurs du rapt, un canon ancien ayant force de loi. Oublie-t-il ou ignore-t-il le canon 11 du concile d'Ancyre, que nous avons cité plus haut? Quant à l'enlèvement exécuté sans violence ni séduction, on n'oserait pas actuellement le qualifier de rapt. La femme qui se laisse enlever aussi joliment a bien l'air de suivre volontiers un cher ravisseur. Il est vrai que le rapt désigne, dans la pensée de Basile et dans la législation de son temps, l'enlèvement d'une femme qui ne peut pas disposer d'elle-même : c'est ce qui ressort du canon 22. Voilà pourquoi la veuve, qui peut disposer d'elle-même, a le droit de suivre son honnête ravisseur.

1. Ces pénitents sont prosternés.

La seconde femme dont il est question dans le canon 37 est celle d'un homme veuf qui s'est remarié après la mort de sa première femme. Basile parle comme s'il refusait de considérer la digamie comme un vrai mariage, et comme si le ravisseur, en enlevant la seconde femme pour l'épouser, faisait cesser une fornication.

LES PERSONNES QUI NE PEUVENT PAS DISPOSER D'ELLES-MÊMES.

Tous ne pouvaient pas disposer d'eux-mêmes pour contracter le mariage de leur choix. Trois canons nous l'apprennent.

Canon 38 : « Les jeunes filles qui ont suivi un homme sans le consentement de leur père vivent dans la fornication; mais, si elles se réconcilient avec leurs parents, il semble qu'elles apportent un remède au mal accompli. Cependant elles ne sont pas immédiatement rétablies dans la communion, et elles seront punies pendant trois ans. »

Canon 40 : « La femme qui se donne à un homme sans le consentement de son maître vit dans la fornication; mais celle qui, ensuite, a recours à un mariage qu'elle peut librement contracter se marie réellement. C'est pourquoi la première union était une fornication, tandis que la seconde est un mariage. En effet les contrats passés par ceux qui sont au pouvoir d'autrui n'ont rien de ferme. »

Canon 42 : « Les mariages contractés sans le consentement de ceux qui ont autorité sur les contractants sont des fornications. Donc ni du vivant de leur père, ni du vivant de leur maître, ceux qui s'unissent ainsi ne sont irrépréhensibles; mais de même, si ceux qui ont autorité pour cela approuvent la cohabitation, celle-ci prend dès lors toute la fermeté du mariage. »

Basile est plus exigeant pour les prêtres que pour les simples fidèles.

Canon 27 : « A l'égard du prêtre qui s'est engagé, sans le savoir, dans un mariage interdit, j'ai fixé la conduite à tenir : il aura sa part du siège, mais il s'abstiendra de ses

autres activités. Le pardon suffit à un homme qui est dans cette situation. En bénir un autre, quand on doit soigner ses propres blessures, c'est une inconséquence. En effet la bénédiction est la communication de la sainteté. Or celui qui n'a pas la sainteté, parce qu'il a péché par ignorance, comment la communiquera-t-il à autrui? Donc qu'il ne bénisse ni en public ni en particulier, qu'il ne distribue pas à d'autres le corps du Christ, qu'il n'accomplisse aucune autre fonction sacrée, mais qu'il se contente de la première place, et qu'il supplie avec larmes le Seigneur de lui remettre le péché qu'il a commis par ignorance [1]. »

Il ne nous est pas donné de précision sur le mariage illicite du prêtre dont on examine ici le cas. En quoi, au jugement de Basile, consistait cette dérogation à la loi? Il ne peut pas s'agir d'une irrégularité assez grave pour empêcher la validité du mariage, car en ce cas Basile aurait nié la réalité même d'un pareil mariage et l'aurait qualifié de fornication, ce qui l'eût empêché d'accorder à ce prêtre « sa part du siège... la première place ».

D'autre part Basile ne semble pas faire la distinction que nous faisons aujourd'hui entre le péché commis en pleine conscience, qui est le vrai péché, et le péché commis par ignorance, qui n'est qu'un péché matériel et non formel, c'est-à-dire qui n'est pas un vrai péché dont on ait à se repentir pour éviter les châtiments divins. Basile considère le désordre moral pris en lui-même.

1. Dans le code basilien il n'y a pas d'écho du célèbre canon 33 du concile d'Elvire qui défend, sous peine de déposition, aux évêques, aux prêtres, aux diacres et, d'une façon générale, à tous les clercs employés au service de l'autel, d'avoir des rapports conjugaux avec leur femme, s'ils sont mariés lorsqu'ils entrent dans les ordres.

Dans le même sens et avec la même rigueur que ce canon du concile d'Elvire, le canon 1 du concile de Néocésarée interdit aux prêtres de se marier après leur ordination, sous peine d'être déposés de leur charge et réduits à la communion laïque.

Le canon 26 des Apôtres ne permet le mariage qu'aux lecteurs et aux chantres.

III

LES PÉCHÉS DE LA CHAIR

Ce sont les péchés de la chair qui, avec le mariage, ont le plus arrêté l'attention de Basile. Tous les cas possibles semblent avoir été examinés.

Nous étudierons d'abord les péchés des clercs et des femmes consacrées à Dieu, vierges et veuves.

Les péchés des personnes consacrées a Dieu.

Les clercs.

Canon 3 : « Le diacre qui a forniqué après son diaconat sera rejeté du diaconat, mais, une fois renvoyé au milieu des laïcs, il ne sera pas écarté de la communion. Il y a, en effet, un ancien canon, d'après lequel ceux qui sont déchus de leur dignité ne doivent être soumis qu'à ce genre de peine, parce que les Anciens, je pense, avaient suivi cette loi : « Tu ne puniras pas deux fois pour la même faute » [1]. Il y a encore une autre raison : ceux qui sont dans l'état laïc, après avoir été rejetés du milieu des fidèles, sont reçus de nouveau dans le milieu d'où ils ont été bannis, mais le diacre, une fois qu'il en a été frappé, reste toujours soumis à la peine de la déposition. Aussi, parce que le diaconat ne lui est pas rendu, les Anciens s'en tinrent-ils à cette seule punition. Voilà les règles tirées du droit écrit. Mais, dans tous les cas, un plus vrai remède consiste à s'éloigner du péché. C'est pourquoi celui qui, après avoir repoussé la grâce à cause du plaisir de la chair, brise sa chair et l'asservit totalement, comme le veut la continence, pour renoncer aux plaisirs qui l'ont abattu, celui-là nous fournit une preuve

1. *Nahum*, I, 9. Le canon 25 des Apôtres s'appuie sur le même texte pour n'infliger, comme peine, que l'exclusion de leur ministère aux clercs de tous grades que l'on sait coupables de prostitution, de parjure ou de vol. C'est sans doute à ce canon apostolique que Basile fait ici allusion.

absolue de sa guérison. Nous devons donc savoir à la fois et ce qui relève du droit strict et ce qui relève de la coutume, et dans les questions qui n'admettent pas la rigueur du droit nous devons suivre la règle traditionnelle. »

Le canon suivant ne précise pas la nature du péché contre lequel il porte une sanction. Si on le rapproche du canon 3, on peut croire qu'il s'agit du péché de la chair.

Canon 32 : « Les clercs qui commettent le péché mortel sont dégradés de leur dignité, mais ils ne sont pas écartés de la communion des laïcs, car « Tu ne puniras pas deux fois pour la même faute » [1].

Canon 51 : « Les canons ont exposé sans donner de précision ce qui concerne les clercs, et ils ont ordonné qu'une seule peine fût infligée à ceux qui sont tombés : l'exclusion de leur ministère, soit qu'ils se trouvent avoir un grade, soit même qu'ils soient attachés à un ministère qui n'est pas conféré par l'imposition des mains. » [2]

1. *Nahum*, I, 9.

2. Le concile d'Elvire est plus sévère que Basile. Le canon 18 écarte de la communion, même à la fin de leur vie, les évêques, les prêtres et les diacres, « si, quand ils sont établis dans leur ministère, on découvre qu'ils sont adultères ». Le concile de Néocésarée est moins sévère que celui d'Elvire. Le canon 1 décrète que le prêtre qui commettra une fornication ou un adultère sera excommunié, mais il pourra rentrer en communion avec l'Église en passant par tous les degrés de la pénitence. Le canon 9 du même concile déclare : « Un prêtre qui a commis un péché charnel avant d'avoir été ordonné, et qui avoue spontanément avoir péché avant son ordination, ne doit pas offrir le saint sacrifice, mais il doit continuer ses autres fonctions, s'il a d'ailleurs du zèle; car les autres péchés que l'impureté, suivant l'opinion de beaucoup, sont éteints par l'ordination sacerdotale... » Le canon 10 s'exprime dans le même sens : « De même le diacre qui a commis le même péché ne doit plus remplir que les fonctions d'un ministre inférieur. » Ce concile de Néocésarée allait jusqu'à considérer le clerc dont la femme se conduisait mal comme atteint lui-même par cette mauvaise conduite. C'est ce que nous apprend le canon 8 : « Si la femme d'un laïc a violé la fidélité conjugale, et si sa culpabilité est publiquement démontrée, son mari ne peut être admis au service de l'Église. Si elle a violé la loi du mariage après l'ordination du mari, celui-ci doit l'aban-

Ce dernier ministère était, en Orient, celui des sous-diacres et des lecteurs. Le sous-diaconat n'était donc pas primitivement un ordre majeur.

Le canon suivant ne dit pas quelle est cette souillure des lèvres dont peut se rendre coupable un ministre. Il est probable qu'elle a quelque rapport avec les péchés de la chair, et qu'il s'agit de propos libidineux tenus par un diacre.

Canon 70 : « Le diacre qui a souillé ses lèvres, et qui a reconnu avoir péché jusque-là, sera suspendu de ses fonctions, mais il sera jugé digne de participer aux sacrements avec les diacres. Il en sera de même pour le prêtre. Si quelqu'un est pris en flagrant délit de quelque faute plus grave, quel que soit son grade il sera déposé. »

Canon 69 : « Le lecteur qui a des relations charnelles avec sa femme avant le mariage sera admis à lire après une suspense d'un an, mais il restera lecteur, sans pouvoir être promu. S'il s'est uni clandestinement sans mariage, on lui fera cesser son ministère. Il en sera de même pour le ministre. »

Ce ministre est le sous-diacre, dont les Constitutions apostoliques (VIII, XXVIII) disent qu'il est le ministre du diacre.

La sévérité de ces canons, qui nous paraît excessive, est un peu atténuée par la remarque où Basile, à la fin du canon 3, demande que l'on tienne compte des bonnes dispositions du pécheur, et où il distingue le droit strict de la coutume, apparemment plus indulgente.

Les vierges consacrées à Dieu.

Canon 18 : « Au sujet des vierges tombées, qui, après avoir promis au Seigneur de vivre chastement, succombent sous les passions de la chair et violent ainsi leurs engagements, nos Pères, qui se pliaient avec une douce indul-

donner. Si, malgré cela, il continue à vivre avec elle, il ne peut conserver les fonctions sacrées qu'on lui a confiées. » Le concile de Nicée, au canon 2, déclare : « Le clerc qui se rend coupable d'une faute grave, constatée par deux ou trois témoins, doit cesser d'appartenir au clergé. »

gence aux faiblesses de ceux qui se laissent tomber dans le mal, décrétèrent qu'on pouvait les recevoir après un an, parce qu'ils assimilaient leur cas à celui des digames [1]. Pour ma part, puisque par la grâce de Dieu l'Église est en progrès et devient plus forte, et que s'accroît maintenant l'ordre des vierges, je suis d'avis d'examiner attentivement la question telle qu'elle apparaît à qui réfléchit, et aussi la pensée de l'Écriture, qu'il est possible de découvrir par voie de conséquence. Le veuvage est inférieur à la virginité; donc aussi le péché des veuves est bien moindre que celui des vierges. Voyons ce que Paul a écrit à Timothée : « Écarte les jeunes veuves, car, lorsqu'elles ont fait fi du Christ, elles veulent se marier et elles encourent une condamnation, parce qu'elles ont violé leur premier engagement » [2]. Si donc une veuve est soumise à un jugement si sévère pour avoir violé la foi donnée au Christ, que devons-nous penser de la vierge, qui est l'épouse du Christ et un vase saint consacré au Maître? C'est un grand péché que commet une simple esclave, qui, en se donnant dans des mariages clandestins, remplit de corruption la maison, et par sa vie criminelle outrage celui qui la possède; mais c'est sans doute beaucoup plus grave pour l'épouse de devenir adultère, de déshonorer l'union qu'elle

1. Les Pères du concile d'Elvire étaient plus sévères que ceux dont parle ici Basile. Le canon 13 de ce concile ne permet de recevoir à la communion qu'à la fin de leur vie les vierges consacrées à Dieu qui commettent une faute charnelle, et à condition qu'elles se repentent et qu'elles fassent, sans rechute, pénitence le reste de leur vie. Le concile d'Ancyre, au canon 19, dit d'une façon générale : « Tous ceux qui ont consacré leur virginité à Dieu et qui ont violé leur promesse doivent être considérés comme des digames. » Les Pères du concile d'Ancyre font sans doute partie de ceux dont Basile dit qu'ils faisaient preuve d'indulgence.

Ainsi, à cette époque, beaucoup considéraient l'infidélité au premier époux, que constituait à leurs yeux le second mariage, comme une faute digne de la même réprobation et de la même peine que l'infidélité à Dieu dont se rendaient coupables ceux qui manquaient à leur promesse de virginité. Quel compte tenaient-ils de l'enseignement de S. Paul?

2. I *Tim.*, V, 11, 12.

a contractée avec son époux, et de se donner à des plaisirs impurs. Donc, si la veuve est condamnée comme une esclave corrompue, la vierge est soumise au jugement qui atteint l'adultère. Donc, de même que nous appelons adultère l'homme qui s'unit à une autre femme que la sienne, et que nous ne le recevons pas dans notre communion avant qu'il ait renoncé à son péché, de même nous prendrons évidemment une décision au sujet de celui qui garde la vierge. Mais, dès lors, c'est une nécessité pour nous de convenir d'avance de ceci : on appelle vierge celle qui de son plein gré s'est offerte au Seigneur, a renoncé au mariage et a préféré la vie de sainteté. Nous admettons les professions à partir du moment où l'âge est en possession de la raison complète. Il ne convient pas, en effet, de considérer les voix enfantines comme ayant pleine autorité dans cet ordre de choses, mais la jeune fille qui est âgée de plus de seize ou de dix-sept ans, si elle est maîtresse de ses raisonnements, si, après avoir été soumise à un assez long examen, elle a persévéré, si elle demande avec insistance, si elle supplie qu'on l'admette, alors il faut l'inscrire parmi les vierges, ratifier la profession qui présente de telles garanties, et en punir impitoyablement la violation. En effet beaucoup sont amenées avant l'âge par leurs parents ou par leurs frères ou par quelques-uns de leurs proches, non qu'elles aient été portées d'elles-mêmes au célibat, mais parce que ceux-là veulent se ménager à eux-mêmes quelques moyens de vivre. Ces jeunes filles, il ne faut pas les admettre facilement, mais attendre que nous ayons cherché à connaître clairement leur propre dessein. »

Le canon 60 revient sur le cas de la vierge tombée, et c'est pour assimiler de nouveau le péché de celle-ci au péché d'adultère, et pour exiger une pénitence plus longue que celle qu'avaient prévue les Pères dont Basile parle au début du canon 18.

Canon 60 : « Celle qui, après avoir fait profession de virginité, a manqué à son vœu passera dans la pratique privée de la continence tout le temps imposé pour le péché d'adultère. Il en sera de même pour ceux qui, après avoir fait vœu de mener la vie des moines, manquent à leur vœu. »

Le canon 18 nous apprend qu'à l'époque de Basile l'Église, malgré la persécution arienne, progressait et se fortifiait, en même temps qu'augmentait le nombre des vierges consacrées, comme aussi celui des moines. Le législateur trouve dans ce progrès une raison pour se montrer plus sévère à l'égard des vierges tombées. Il juge que leur péché est plus grave que celui des veuves, et pour le prouver il recourt à un raisonnement subtil qui n'emporte pas la conviction. De ce que le veuvage est inférieur à la virginité, s'ensuit-il nécessairement que le péché des vierges soit plus grave que le péché des veuves? Parce que l'on considère la vierge comme l'épouse du Christ, est-ce une raison pour que l'on voie dans la veuve son esclave?

Le même canon nous révèle aussi que les jeunes filles ne devaient être admises à faire profession de virginité, que lorsqu'on avait pris de sérieuses garanties sur leur vocation. Nous apprenons encore que parfois les parents voyaient dans le départ de leur fille une appréciable diminution de leurs charges, et qu'ils l'encourageaient à faire vœu de virginité pour des raisons qui n'avaient rien de surnaturel.

Nous ne reviendrons pas sur le canon 20, que nous avons cité à propos du mariage.

Le canon 44 vise la diaconesse [1] pécheresse, dont le cas peut être assimilé à celui de la vierge tombée :

« La diaconesse qui a forniqué avec le Grec peut être admise à la communion, mais on ne l'admettra à l'offrande que six ans après, et à condition évidemment qu'elle vive dans la chasteté. Le Grec qui, après avoir reçu la foi, revient au sacrilège retourne à son vomissement. Mais nous, nous ne permettons plus que le corps de la diaco-

1. « Les diaconesses étaient, dans les premiers siècles de l'Église, des femmes, vierges ou veuves, officiellement chargées de certaines fonctions attenant au ministère ecclésiastique... Le ministère de la diaconesse était avant tout un office de charité et d'hospitalité, analogue à celui que les diacres remplissaient... Les diaconesses restaient bien en dessous du rang des diacres. » (Dict. Théol., T. IV, col. 685-689).

nesse, qui a été consacré, serve à un usage charnel. »[1]

On est un peu surpris que le péché commis avec le Grec, c'est-à-dire ici le païen devenu chrétien, soit considéré comme particulièrement grave.

Les péchés des laics.

Canon 21 : « Si un homme, habitant avec sa femme, ne se contente pas du mariage et tombe dans la fornication, nous le jugeons un fornicateur et nous le maintenons plus longtemps dans les peines infligées. Nous n'avons pas toutefois de canon qui permette de porter contre lui l'accusation d'adultère, si le péché a été commis sur une femme libérée du mariage, parce que la femme adultère « Qui est souillée sera souillée »[2], dit l'Écriture, et elle ne retournera pas vers son mari, et parce que « Celui qui garde une adultère est insensé et impie »[3]; tandis que celui qui a forniqué ne sera pas exclu de la cohabitation avec sa femme. C'est pourquoi la femme recevra son mari qui revient de la fornication, tandis que le mari renverra de sa maison celle qui s'est souillée. La raison de cette pratique n'est pas facile à découvrir, mais la coutume a ainsi prévalu. »[4]

Ce canon appelle plusieurs remarques. Le péché commis par l'homme marié ne serait, d'après Basile, un adultère, que si la femme avec laquelle il le commet était elle-même mariée, alors que, d'après l'enseignement actuel de l'Église, le péché commis par l'un des deux conjoints sur une tierce personne est un adultère, que cette per-

1. Le canon 19 du concile de Nicée se termine ainsi : « Nous rappelons aux diaconesses qui sont dans une situation indigne de leur fonction qu'elles n'ont pas été ordonnées et qu'elles doivent être simplement comptées parmi les laïcs. »

2. *Jérémie*, III, 1.

3. *Prov.*, XVIII, 22.

4. Les Constitutions apostoliques (VI, 14) déclarent : « Celui qui garde celle qui a été souillée et qui a souillé viole une loi de la nature, puisque celui qui garde une adultère est insensé et impie. « Retranche-la de tes chairs, dit l'Écriture; car ce n'est pas une auxiliaire, mais une dresseuse d'embûches, qui a détourné sa pensée vers un autre homme. »

sonne soit mariée ou non. Basile fait appel à deux textes de l'Écriture, qui ne visent, en effet, que le péché de la femme, mais, en regard, on pourrait citer tel texte évangélique où le Christ déclare coupable d'adultère l'homme qui a jeté un regard de convoitise sur une femme, sans qu'il ajoute : si elle est mariée. La législation ecclésiastique montre ici à l'égard de la femme une sévérité que nous avons déjà constatée dans d'autres canons. Au surplus nous pensons bien avec Basile que la raison de cette partialité est difficile à découvrir, si difficile que l'Église n'a pas cru devoir accepter une pratique qu'elle jugeait déraisonnable.

Canon 25 : « Celui qui garde pour femme celle qui a été séduite par lui subira la peine réservée à la séduction, mais il lui sera permis de l'avoir pour femme. »

Canon 26 : « La fornication n'est pas le mariage, ce n'est pas même le commencement du mariage. C'est pourquoi, s'il est possible de décider à se séparer ceux qui sont unis par la fornication, c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Mais s'ils désirent absolument habiter ensemble, qu'on leur inflige la peine réservée à la fornication, sans toutefois les séparer, de peur qu'il n'arrive quelque chose de pire. »

On est un peu surpris que Basile n'exige pas absolument qu'on sépare l'un de l'autre l'homme et la femme qui sont unis par la fornication. Croyait-il qu'on pouvait espérer les voir un jour s'unir par un vrai mariage, à supposer que celui-ci fût possible? On se demande aussi quel est ce pire qu'il craindrait de voir arriver si l'on séparait l'un de l'autre ces deux pécheurs.

Canon 34 : « Les femmes qui, s'étant rendues coupables d'adultère, se confessent par piété, ou sont convaincues de leur faute d'une façon quelconque, nos pères n'ont pas demandé qu'on les fît connaître au public, de peur que nous ne fournissions contre elles une cause de mort si elles étaient convaincues, mais ils ordonnèrent qu'elles restassent exclues de la communion, jusqu'à ce que fût achevé le temps de leur pénitence. »

Ce canon nous apprend que si on ne lapidait pas les femmes adultères, comme on le faisait autrefois chez les Juifs, la peine de mort était maintenue pour elles.

Canon 39 : « La femme qui vit avec l'homme adultère est adultère pendant tout le temps qu'elle vit avec lui. »[1]

Canon 46 : « La femme qui, sans le savoir, s'est mariée avec l'homme abandonné pour un temps par sa femme, et qui ensuite a été renvoyée parce que la première est revenue vers son mari, a forniqué il est vrai, mais par ignorance. On ne lui interdira donc pas le mariage, mais le mieux serait qu'elle restât ainsi. »

Nous avons dans ce canon un nouveau témoignage de la croyance que l'on gardait alors, que le péché matériel, bien qu'il ne chargeât pas la conscience, était un désordre et une atteinte à la loi divine, et qu'en conséquence on devait à Dieu une réparation.

Canon 58 : « Celui qui a commis un adultère sera pendant quinze ans exclu de la participation aux sacrements. Il pleurera quatre ans et sera auditeur cinq ans ; il sera prosterné quatre ans et se tiendra debout deux ans en dehors de la communion. »[2]

Canon 59 : « Le fornicateur sera pendant sept ans exclu de la participation aux sacrements. Il pleurera deux ans, il sera deux ans auditeur, deux ans prosterné, et il se

1. Le canon 64 du concile d'Elvire prévoit une sanction contre la femme qui vit dans l'adultère : « Si une femme vit jusqu'à sa mort dans l'adultère avec un autre homme, il ne faut pas, même à la fin de sa vie, lui accorder la communion. Si elle laisse cet homme, qu'on lui accorde la communion après dix ans, quand elle aura accompli une légitime pénitence. »

2. Trois canons du concile d'Elvire punissent l'adultère. Le canon 69 prévoit une pénitence de cinq ans pour l'homme marié ou la femme mariée qui commet une fois l'adultère. Le canon 47 vise l'homme marié coupable de plusieurs péchés d'adultère, et qui, à l'article de la mort, promet de s'amender s'il guérit. On lui accorde alors la communion. S'il guérit et commet d'autres péchés d'adultère, on lui refusera la communion, même à l'article de la mort. Le canon 7 déclare qu'un fidèle qui a commis l'adultère et qui, sa pénitence accomplie, retombe dans le même péché doit être exclu de la communion, même à l'article de la mort.

Le canon 20 du concile d'Ancyre prévoit une pénitence de sept ans pour l'homme ou la femme coupable d'adultère.

tiendra seulement debout un an. La huitième année il sera admis à la communion. »

Canon 67 : « L'union du frère et de la sœur se verra infliger le même temps de pénitence que l'homicide. »

Canon 68 : « Ceux qui, au degré de parenté interdit pour le mariage humain, sont pris en flagrant délit de péché subiront les peines des adultères. »

Canon 75 : « A celui qui s'est souillé avec sa sœur de père ou de mère qu'on interdise l'entrée de la maison de prière, jusqu'à ce qu'il ait renoncé à sa conduite inique et criminelle. Après qu'il aura pris conscience de son terrible péché, qu'il pleure trois ans, en se tenant debout à la porte des maisons de prière et en suppliant le peuple qui entre pour la prière, afin que chacun le prenne en pitié et adresse pour lui au Seigneur d'instantes supplications. Après cela qu'on l'admette pendant une autre période de trois ans à l'audition seulement : qu'il écoute la lecture des Écritures et l'instruction, et qu'on le fasse sortir sans le juger digne de la prière. Ensuite, s'il la demande avec larmes, et s'il tombe aux pieds du Seigneur avec la contrition du cœur et une profonde humilité, qu'on lui accorde la prostration pendant trois autres années. Et ainsi, quand il aura montré des fruits dignes de sa pénitence [1], qu'on l'admette la dixième année à la prière des fidèles tout en l'excluant de l'offrande; et, lorsqu'il se sera tenu debout deux ans avec les fidèles pour la prière, qu'il soit enfin jugé digne de la communion du bien. »

Canon 76 : « La même règle est à observer à l'égard de ceux qui prennent leurs brus. »

Le concile d'Elvire, dans le canon 66, est plus sévère que Basile, car il maintient l'excommunication, même à l'article de la mort.

Canon 77 : « Celui qui laisse la femme à laquelle il s'était légitimement uni, et qui en prend une autre, est soumis à la condamnation de l'adultère en vertu de la sentence du Seigneur [2]. Mais il a été décidé par les canons

1. *Matth.*, III, 8.
2. *Matth.*, XIX, 9 — *Marc*, X, 11 — *Luc*, XVI, 18.

de nos Pères que les coupables pleureraient un an, qu'ils seraient auditeurs deux ans et prosternés trois ans; que la septième année ils se tiendraient debout avec les fidèles, et qu'ainsi ils seraient jugés dignes de l'offrande, s'ils faisaient pénitence avec larmes. »

Ainsi celui qui se sépare de sa femme légitime et qui se remarie avec une autre commettrait un adultère moins grave que l'adultère prévu par le canon 58, et qui ne semble pas revêtir une malice particulière.

Canon 79 : « Ceux qui sont possédés d'une folle passion pour leur belle-mère sont soumis au même canon, et aussi ceux qui sont possédés d'une folle passion pour leurs sœurs. »

Dans le canon 49 Basile reconnaît qu'un péché, pour engager la conscience, doit être commis librement : « Les actes déshonnêtes qui ont été accomplis par contrainte ne doivent pas donner lieu à une accusation. C'est pourquoi l'esclave même à qui son propre maître a fait violence n'est pas coupable. »

Les péchés contre nature. La bestialité.

Canon 7 : « Ceux qui se livrent à la dépravation contre nature ou qui ont commerce avec des animaux, les homicides, les empoisonneurs, les adultères et les idolâtres sont jugés dignes de la même condamnation. Aussi la règle que tu as pour les autres, garde-la encore pour eux. Mais ceux qui ont fait pénitence pendant trente ans pour l'impureté qu'ils avaient commise dans l'ignorance, nous ne devons pas hésiter à les recevoir. En effet leur ignorance les rend dignes de pardon, sans parler de la spontanéité de leur confession, ni de leur exclusion si longtemps prolongée. Ils ont été livrés à Satan [1] presque toute une vie d'homme, pour apprendre à ne pas se conduire honteusement. Aussi ordonne qu'ils soient reçus sans délai, surtout s'ils ont des larmes qui émeuvent ta pitié, et s'ils montrent une vie digne de commisération. »

1. I *Cor.*, V, 5.

Canon 62 : « A celui qui commet des actes honteux sur les hommes on infligera le même temps de pénitence qu'à celui qui se rend coupable d'adultère. »[1]

Canon 63 : « Celui qui confesse l'impiété qu'il a commise en bestialité passera le même temps dans la pénitence. »[2]

Basile met sur le même plan les péchés contre nature commis sur des personnes du même sexe et le péché de bestialité. Il ne considère pas non plus ces péchés comme des péchés plus graves que l'adultère, et il ne requiert pas contre eux une plus rigoureuse pénitence. Il fait un cas particulier de ceux qui ont commis dans l'ignorance les péchés contre nature et qui ont fait pénitence pendant trente ans. C'est également une pénitence de trente ans que le concile d'Ancyre, au canon 16, prévoit pour ceux qui, âgés de plus de vingt ans et mariés, ont commis le péché de bestialité. Nous constatons une fois de plus que pour Basile le péché matériel constitue en lui-même un désordre moral qui exige une réparation.

IV

LE VOL ET LE PRÊT A INTÉRÊTS

Deux canons seulement portent sur le vol, le canon 61 et le canon 66, et encore ce dernier vise-t-il une faute où à la malice du vol s'ajoute celle de la profanation.

Canon 61 : « Celui qui a volé, s'il se repent de lui-même et s'il s'accuse lui-même, sera exclu seulement de la participation aux sacrements pendant un an; si on est obligé de le convaincre, il sera exclu pendant deux ans. Son temps sera partagé entre la prostration et la station debout. Ensuite qu'on le juge digne de la communion. »

1. Le concile d'Elvire est plus sévère que Basile. Au canon 71 il défend d'accorder la communion aux pédérastes, même à la fin de leur vie.

2. Le canon 16 du concile d'Ancyre prévoit des peines sévères pour le péché de bestialité. Ces peines sont de plus en plus longues à mesure que les coupables sont plus âgés.

On est surpris de voir Basile plus indulgent pour le vol que pour les autres péchés, d'autant plus qu'il ne fait pas de distinction entre les vols importants et les petits larcins.

Canon 66 : « Celui qui fouille les tombes sera pendant dix ans exclu de la communion. Il pleurera deux ans, il sera auditeur trois ans, prosterné quatre ans, et il se tiendra debout un an. Ensuite il sera admis. »

La sévérité dont témoigne ce canon s'explique à la fois par le culte dont les anciens entouraient les tombes de leurs morts [1], et par la croyance chrétienne à la résurrection de la chair.

Le prêt a intérêts.

Les Pères de l'Église ont tous condamné comme une pratique malhonnête le prêt à intérêts.

Canon 14 : « Celui qui reçoit des intérêts, s'il consent à dépenser pour des pauvres son injuste gain et à se débarrasser désormais du mal de l'avarice, peut être admis au sacerdoce. » [2]

Tout en estimant injuste le profit qu'on retire du prêt

1. Le Code Théodosien prévoit des peines contre ceux qui violent les tombes (Livre IX, Titre XVII, Lois 1, 2, 3, 4, 5).

2. Basile, pour interdire le prêt à intérêts, pouvait s'appuyer sur les décisions des Pères. Le canon 44 des Apôtres interdit, sous peine de déposition, aux évêques, aux prêtres et aux diacres de recevoir des intérêts.

Le canon 20 du concile d'Elvire punit de la dégradation le clerc qui reçoit des intérêts. Il ajoute qu'il faut accorder le pardon au laïc qui, après avoir reçu des intérêts, promet de ne plus en recevoir; mais celui qui persiste dans cette « iniquité » doit être rejeté de l'Église.

Le canon 12 du concile d'Arles excommunie les ministres qui reçoivent des intérêts. Le concile de Nicée est sévère à l'égard des clercs qui pratiquent le prêt à intérêts. Le canon 17, s'appuyant sur l'Écriture : « Il n'a pas donné son argent à intérêts » (Psaume XIV, 5), décide que le clerc qui « prend des intérêts pour n'importe quel motif... doit être chassé du clergé... »

à intérêts, Basile ne juge pas cette pratique aussi sévèrement que le simple vol, puisqu'il ne le sanctionne d'aucune peine.

V

L'HOMICIDE

Le canon 43 nous apprend qui l'on doit considérer comme coupable d'homicide : « Celui qui a donné à son prochain un coup mortel est un homicide, qu'il ait frappé le premier, ou qu'il l'ait fait pour se défendre. »

Dans le canon 7, Basile, nous l'avons vu, juge l'homicide digne de la même condamnation que les fautes les plus graves.

Homicides volontaires et homicides involontaires.

Dans le canon 8 Basile s'étend longuement sur la distinction à faire entre les homicides volontaires et les homicides involontaires : « L'homme qui dans sa colère s'est servi d'une hache contre sa femme est un homicide. Mais tu m'as suggéré à propos et d'une façon digne de ta sagesse de m'étendre davantage sur cette question, parce qu'il y a bien des différences entre les actes volontaires et les actes involontaires. Il est tout à fait involontaire et loin de l'intention de son auteur, l'acte de celui qui jette une pierre à un chien ou dans un arbre et qui atteint un homme. En effet son but était d'éloigner la bête ou de faire tomber le fruit, mais le coup a frappé par hasard l'homme qui se présentait en passant; c'est pourquoi un tel acte est involontaire. Involontaire aussi, certes, l'acte de l'homme qui, voulant châtier quelqu'un, le frappe avec une lanière ou avec une verge souple, et le fait mourir sous le coup. C'est, en effet, son intention que l'on considère ici, parce qu'il voulait corriger le coupable, non le tuer. Parmi les actes involontaires il y a encore celui-ci : un homme, en se défendant contre quelqu'un dans un combat, avec un bâton ou avec la main, lui assène sans ménagement son coup sur les parties vitales,

pour lui faire du mal, non pour le tuer complètement. Mais cela approche déjà de l'acte volontaire. En effet celui qui s'est servi d'un tel instrument pour se défendre, comme celui qui n'a pas ménagé le coup qu'il a porté, montre bien que la passion qui le dominait l'a empêché de ménager son homme. De même encore celui qui s'est servi d'un fort gourdin, ou d'une pierre trop grosse pour que les forces humaines en fussent maîtresses, est compté parmi les homicides involontaires, parce qu'il a voulu une chose et qu'il en a fait une autre. C'est, en effet, sous l'empire de la colère qu'il a asséné un coup assez fort pour tuer celui qui en aurait été frappé; pourtant son intention était peut-être de blesser, et non d'aller jusqu'à faire mourir complètement. Quant à celui qui s'est servi d'une épée ou de n'importe quelle arme de ce genre, il n'a aucune excuse, et il en a moins que tous, celui qui a lancé sa hache. En effet, il est manifeste qu'il n'a pas frappé avec la main de façon à pouvoir mesurer son coup, mais il a lancé son projectile de telle sorte que le poids du fer, le tranchant, la longue trajectoire rendaient le coup nécessairement mortel. Parfaitement volontaire encore, et sans qu'il y ait le moindre doute, est un acte comme celui des brigands et celui des agressions guerrières. Ceux-là tuent à cause de l'argent, pour éviter d'être convaincus de vol; et ceux qui dans les guerres s'en vont pour massacrer se proposent ouvertement non d'effrayer ni de châtier, mais de tuer leurs adversaires. De même, quand ce serait pour un autre motif que l'on préparerait une drogue magique, si l'on cause la mort, nous estimons qu'un tel acte est volontaire. C'est ce que font souvent les femmes, qui s'efforcent d'attirer à leur amour avec des incantations et des liens magiques, et qui donnent encore à leurs victimes des drogues qui enténèbrent leurs pensées. Si ces femmes causent la mort elles sont mises au nombre des homicides volontaires pour leur pratique magique interdite, bien qu'elles aient fait autre chose que ce qu'elles voulaient. C'est pourquoi aussi les femmes qui donnent les drogues qui font avorter sont elles-mêmes homicides, comme celles qui acceptent les poisons qui tuent le fœtus dans le sein de la mère. Mais en voilà assez sur ce sujet. »

Basile ne se borne pas à distinguer les homicides volontaires des homicides involontaires; il distingue encore parmi ceux-ci les homicides qui sont entièrement involontaires de ceux qui ne le sont qu'à demi. Mais il nous semble excessif quand il range parmi les homicides volontaires les femmes qui font absorber certaines drogues à leurs victimes, non pour les tuer, mais pour s'assurer leur amour. Ce qui permet à Basile de ranger ces femmes parmi les homicides volontaires, c'est l'interdiction portée contre les drogues magiques [1].

Les homicides volontaires.

Canon 56 : « L'homme qui a tué volontairement et qui s'est ensuite repenti sera pendant vingt ans exclu de la participation aux sacrements. Ces vingt ans seront ainsi répartis pour lui : il doit pleurer pendant quatre ans; il se tiendra debout, dehors, à la porte de la maison de prière, il demandera aux fidèles qui entrent de faire une prière pour lui et confessera son iniquité. Les quatre ans passés, il sera reçu parmi les auditeurs, et pendant cinq ans il sortira avec eux. Pendant sept ans il sortira, en priant, avec ceux qui sont en prostration. Pendant quatre ans il se tiendra seulement debout avec les fidèles et ne prendra pas part à l'offrande. Toutes ces pénitences accomplies, il participera aux sacrements. »

Les homicides involontaires.

Canon 54 : « Les caractères distinctifs des homicides involontaires, je sais que je les ai décrits naguère de mon mieux à ta piété, et je ne puis rien dire de plus; mais il appartient à ton intelligence d'augmenter les peines selon le caractère particulier de chaque cas, ou même de les remettre. »

1. Le canon 6 du concile d'Elvire écarte pour toujours de la communion celui qui a causé la mort à l'aide d'un maléfice, parce que la magie et la sorcellerie étaient considérées comme des pratiques idolâtres.

Canon 11 : « Celui qui a commis le meurtre involontaire s'est suffisamment acquitté envers la justice pendant ses onze années. Il est évident, en effet, que pour ceux qui ont été frappés, nous observerons les prescriptions de Moïse [1]. Celui qui s'est couché à la suite des coups qu'il a reçus, et qui s'est mis de nouveau à marcher en s'appuyant sur son bâton, nous n'estimerons pas qu'il a été tué. S'il ne s'est pas relevé après ses coups, celui qui l'a frappé, n'ayant pas voulu le tuer, est homicide, mais involontaire, à cause de son intention. »

Canon 57 : « L'homme qui a tué involontairement sera pendant dix ans exclu de la participation aux sacrements. Ces dix ans seront ainsi répartis pour lui. Il pleurera deux ans, restera trois ans parmi les auditeurs, sera prosterné quatre ans, se tiendra seulement debout un an ; ensuite il sera admis aux choses saintes. » [2]

Homicides de caractère particulier.

Les mères coupables.

Canon 2 : « La femme qui détruit volontairement un fœtus encourt la peine d'un meurtre. Nous ne faisons pas d'enquête minutieuse pour savoir s'il était formé ou informe. Ici, en effet, ce n'est pas seulement ce qui devait naître qui demande justice, mais celui-là encore qui a conspiré contre lui-même, parce que, comme il arrive le plus souvent, les femmes meurent dans de pareilles tentatives. A cela s'ajoute la destruction du fœtus, autre meurtre, du moins dans l'intention de ceux qui ont de

1. *Exode*, XXI, 12-14, 18, 19.

2. Le canon 5 du concile d'Elvire traite plus brièvement de l'homicide que les canons du code basilien. Il le fait aussi avec moins de clarté et de précision. Il prévoit une pénitence de sept ans pour un meurtre volontaire, et de cinq ans pour un meurtre involontaire.

Le canon 22 du concile d'Ancyre n'admet à la communion les meurtriers volontaires qu'à la fin de leur vie. Le canon 23 du même concile reconnaît que les sept ans de pénitence prévus d'abord pour le meurtre non prémédité ont été ramenés à cinq ans.

pareilles audaces. Cependant il ne faut pas prolonger la pénitence de ces femmes jusqu'à la mort, mais elles doivent accepter la mesure des dix ans prévus. Quant à leur guérison, ce n'est pas au temps d'en fixer la date, mais à la manière dont elles font pénitence. »[1]

Canon 33 : « La femme qui a enfanté en voyage et qui a abandonné son enfant doit encourir l'accusation de meurtre. »

Canon 52 : « La femme qui a négligé le fœtus mis au monde pendant le voyage, si elle l'a dédaigné alors qu'elle pouvait le sauver, soit parce qu'elle espérait cacher ainsi sa faute, soit parce qu'elle usait d'un raisonnement tout à fait sauvage et inhumain, qu'elle soit jugée comme pour un homicide. Mais si elle n'a pas pu envelopper l'enfant, et si celui-ci a péri par suite de la solitude et du manque des choses nécessaires, la mère est excusable. »

Les meurtres accomplis a la guerre ou sur la personne des brigands.

Canon 13 : « Les meurtres accomplis à la guerre, nos pères ne les ont pas considérés comme des meurtres : à mon avis ils voulaient accorder le pardon à ceux qui combattent pour la santé des mœurs et pour la piété. Mais peut-être est-il bon de leur conseiller, comme ils n'ont pas les mains pures, de s'abstenir seulement de la communion pendant trois ans. »[2]

1. On peut rapprocher de ce canon du code basilien le canon 63 du concile d'Elvire : « Si une femme, pendant l'absence de son mari, a conçu par un adultère, et si, après sa faute, elle a tué l'enfant, il ne faut pas, même à la fin de sa vie, lui accorder la communion, parce qu'elle a commis un double crime ».

Le canon 21 du concile d'Ancyre montre plus d'indulgence : « Les femmes qui se prostituent, qui tuent leurs enfants ou qui cherchent à les détruire dans leur sein, étaient, par l'ancienne ordonnance, excommuniées jusqu'à la fin de leur vie; nous avons adouci cette mesure, et les avons condamnées aux divers degrés de pénitence pendant dix ans. »

2. Le canon 3 du concile d'Arles est ainsi formulé : « Au sujet de ceux qui se servent des armes pendant la paix, on a

Canon 55 : « Ceux qui marchent contre les brigands, s'ils sont laïcs, sont écartés de la communion du bien, et, s'ils sont clercs, ils sont déchus de leur grade. « Tous ceux, en effet, dit l'Écriture, qui ont pris l'épée mourront par l'épée [1]. »

Basile force le sens du texte sur lequel il s'appuie. Le Christ n'a pas dit que celui qui se sert de l'épée commet, dans tous les cas, une faute. Il a voulu dire que celui qui recourt habituellement à la violence finit par en être victime. Nous disons, dans un sens un peu analogue : Qui aime le danger périra.

VI

LA SORCELLERIE ET LA DIVINATION

Des homicides on peut rapprocher les fautes qui relèvent de la sorcellerie ou de la divination, et qui, d'ailleurs, vont parfois jusqu'au meurtre.

Canon 65 : « Celui qui confesse le crime de sorcellerie ou d'empoisonnement passera dans la pénitence le même temps que l'homicide, et on le traitera comme s'il s'était reconnu lui-même coupable de cette dernière faute. »

Canon 72 : « Celui qui s'est livré aux devins ou à certains personnages du même genre sera puni pendant le même temps que les homicides. »

Canon 83 : « Ceux qui consultent les devins et suivent les coutumes des gentils, ou qui introduisent dans leur maison certains hommes pour une découverte de remèdes et pour une purification, doivent tomber sous le canon des six ans. Ils pleureront un an, ils seront auditeurs un an, prosternés trois ans ; ils se tiendront debout un an avec les fidèles, et on les admettra ensuite. » [2]

décidé qu'ils seraient écartés de la communion ». Héfelé l'explique ainsi : Les chrétiens doivent servir à la guerre, parce que l'Église est en paix (in pace) sous un prince (Constantin) ami des chrétiens. Héfelé-Leclercq, *Op. cit.*, p. 275.

1. *Matth.*, XXVI, 52.

2. On peut rapprocher de ces canons du code basilien le canon 24 du concile d'Ancyre : « Ceux qui prédisent l'avenir,

Nous citerons le canon 81 à propos des serments et des outrages faits au Christ. Nous pouvons ici en extraire les phrases suivantes, où il est question de la magie : « Beaucoup, pendant l'incursion des barbares, ont violé la foi en Dieu, en prêtant des serments de gentils et en goûtant à certains mets interdits qui leur avaient été présentés dans les temples d'idoles où règne la magie. Aussi qu'ils soient punis selon les canons que nos Pères avaient déjà promulgués. »

Basile assimile au sorcier qui tue le sorcier qui pratique son art sans aller jusqu'à commettre un meurtre. Il les regarde tous deux comme aussi coupables l'un que l'autre et dignes, l'un comme l'autre, de la pénitence à laquelle sont soumis les homicides. S'il traite à part les empoisonnements dus à la sorcellerie, c'est sans doute qu'il juge que cet art diabolique confère aux crimes qu'il fait commettre une malice spéciale. Il est moins sévère pour ceux qui recourent au devin, mais il considère le devin lui-même comme aussi coupable que l'homicide.

VII

LES SERMENTS

La correspondance basilienne témoigne de la facilité avec laquelle, dans l'Orient du IVe siècle, on recourait au serment.

qui suivent les coutumes des païens, qui admettent dans leur maison des gens (des magiciens) pour leur découvrir des remèdes magiques ou pour accomplir des expiations, seront soumis à cinq ans de pénitence, savoir trois années de substration (prostration) et deux années de prière sans participer à l'offrande. »

Le Code Théodosien décrète la mort contre les haruspices qui s'introduisent dans les maisons, la confiscation des biens et l'exil contre ceux qui les ont appelés chez eux (L. IX, T. XVI, Loi 1). Il demande qu'on recourt aux lois les plus sévères contre ceux qui se servent de la magie pour nuire à la santé physique ou morale des hommes (Loi 3). Il défend sous peine de mort que l'on consulte les devins pour connaître l'avenir (Loi 4). Il défend la magie (Lois 6 et 7).

Les serments des prêtres.

Canon 10 : « Pour ceux qui jurent de ne pas recevoir l'ordination [1], il ne faut pas que, tenus par leur serment, ils soient contraints de se parjurer. En effet, bien qu'il semble y avoir un certain canon qui soit indulgent pour de tels hommes, nous savons par expérience que les parjures ne poursuivent pas heureux le chemin de la vie. Il faut examiner le genre du serment, les mots, les dispositions d'esprit dans lesquelles ils ont juré, les additions, une à une, intercalées dans le texte, et alors, s'il n'y a nulle part de circonstance atténuante, il faut complètement laisser de côté de tels hommes. Pour ce qui est de l'affaire de Sévéros, ou plus exactement du prêtre qui fut ordonné par lui, il me semble qu'elle renferme quelqu'une de ces circonstances atténuantes, si tu en juges ainsi toi-même. Ce territoire qui est soumis à Mestia et auquel cet homme fut attaché, ordonne qu'il dépende de Vasode. Ainsi celui-là ne violera pas son serment, puisqu'il ne s'éloignera pas de sa localité ; et Longinos, ayant Cyriacos avec lui, ne fera pas de son église un désert et ne condamnera pas son âme par son oisiveté. De notre côté nous ne paraîtrons pas faire quelque chose de contraire aux canons en usant d'accommodement avec Cyriacos qui, après avoir juré de rester à Mindane, accepta son changement [2].

1. Nous venons de parler de la facilité avec laquelle les contemporains de Basile recouraient au serment. Nous voyons ici que ceux qui jugeaient trop lourde la charge du sacerdoce n'hésitaient pas à faire le serment de ne pas la recevoir.

2. Le canon 2 du concile d'Arles fait une obligation aux ministres sacrés de rester dans les localités où ils ont été ordonnés. Le canon 21 du même concile précise que les prêtres et les diacres doivent exercer leur ministère là où ils ont été fixés. Il demande que soient déposés ceux qui voudraient quitter leur localité pour passer dans une autre.

Deux canons du concile de Nicée confirment les décisions du concile d'Arles. Canon 15 : « Les troubles nombreux et les divisions ont fait trouver bon d'abolir la coutume qui, contrairement au canon, s'est établie dans certains pays, c'est-à-dire de défendre aux évêques, aux prêtres ou aux diacres de

En effet son retour sera la sauvegarde de son serment. S'il a cédé aux nécessités de l'administration, cela ne lui sera pas imputé comme parjure, parce qu'il n'a pas été ajouté au serment qu'il ne s'éloignerait même pas pour un peu de temps de Mindane, mais qu'il y resterait désormais. Quant à Sévéros, qui allègue l'oubli pour prétexte, nous lui pardonnerons, mais nous lui dirons que Celui qui connaît les choses cachées ne verra pas avec indifférence son Église dépérir par le fait d'un homme tel que lui : il agit dès le début contrairement aux canons, il lie les autres par un serment au mépris des Évangiles, il enseigne le parjure par ses changements, et il ment maintenant tandis qu'il simule l'oubli. Mais, comme nous ne sommes pas juges des cœurs, et que nous jugeons d'après ce que nous entendons, donnons au Seigneur la vengeance, et nous-mêmes recevons-le sans rien examiner et pardonnons à un défaut humain, l'oubli. »

Il faut reconnaître que cette « affaire de Sévéros » est assez embrouillée, et que la présentation qu'en donne Basile est quelque peu obscure. Comment Cyriacos, ce prêtre ordonné par Sévéros, pourra-t-il revenir dans sa localité, puisque, grâce à un changement de juridiction demandé par Basile, il ne s'en éloignera pas? Le cas de Sévéros n'est pas non plus exposé clairement. Quelle faute celui-ci couvre-t-il de cet oubli qu'il allègue comme

passer d'une ville dans une autre. Si quelqu'un osait agir contre la présente ordonnance et suivre l'ancienne coutume, la translation sera frappée de nullité et il devra revenir dans l'Église pour laquelle il avait été ordonné évêque ou prêtre. » Canon 16 : « Les prêtres, les diacres, ou en général les clercs qui, par légèreté et n'ayant plus sous les yeux la crainte de Dieu, abandonnent, au mépris des lois ecclésiastiques, leur Église, ne doivent, en aucune façon, être reçus dans une autre; on doit les forcer de toutes manières à revenir dans leur diocèse, et, s'ils s'y refusent, on doit les excommunier. Si quelqu'un ose, pour ainsi dire, voler un sujet qui appartient à un autre évêque, et s'il ose ordonner ce clerc pour sa propre Église sans la permission de l'évêque auquel appartient ce clerc, l'ordination sera nulle. »

On voit ici encore qu'à cette époque on distinguait mal la validité de la licéité dans l'administration des sacrements.

prétexte? Quels sont ces changements par lesquels il enseigne le parjure, et quelle est la preuve de son mensonge actuel?

Canon 17 : « Tu nous as demandé au sujet du prêtre Bianor si on pouvait le recevoir dans le clergé, à cause de son serment. Pour ma part je sais que j'ai déjà proposé aux clercs d'Antioche une sorte de règle commune au sujet de tous ceux qui avaient juré en même temps que lui : ils devaient s'abstenir de prendre part aux réunions publiques, mais ils pouvaient remplir en particulier les fonctions des prêtres. La même règle lui procure encore l'autorisation d'exercer sa charge, parce que le sacerdoce n'est pas à Antioche, mais à Iconion; or, comme tu nous l'as écrit toi-même, il a fait de cette ville son séjour à la place d'Antioche. On peut donc recevoir cet homme, si ta piété lui demande de faire pénitence pour la facilité avec laquelle il a prêté serment devant l'homme infidèle, parce qu'il n'avait pas pu supporter l'ennui de ce petit danger. » [1]

Les serments défendus.

Canon 29 : « Que des chefs jurent de faire du mal à leurs subordonnés, c'est là encore une maladie à laquelle il convient de donner les plus grands soins. Le traitement qu'il faut appliquer à ces gens-là est double : leur apprendre d'abord à ne pas jurer facilement, et ensuite à ne pas persévérer dans leurs criminelles décisions. C'est pourquoi si quelqu'un a été pris d'avance par un serment pour faire du mal à autrui, qu'il montre son repentir pour l'imprudence de son serment, et qu'il ne prenne pas la piété comme prétexte pour affermir sa méchanceté. Il n'a pas été profitable à Hérode de tenir son serment, puisque, pour ne pas se parjurer, il est devenu le

1. Il s'agit sans doute du serment de ne plus exercer leurs fonctions, qu'un arien puissant avait fait prêter à des prêtres d'Antioche, sous une menace que Basile juge peu redoutable. Il faut croire aussi que c'est à Antioche que Bianor avait juré de ne plus « exercer sa charge », puisqu'il pourra l'exercer à Iconion.

meurtrier du prophète [1]. Une fois pour toutes le serment a été interdit, mais il est sans doute bien plus raisonnable encore que le serment que l'on fait pour nuire soit condamné. C'est pourquoi celui qui a juré doit changer de dessein, et non travailler à affermir son propre sacrilège. Examine plus largement cette absurdité. Si quelqu'un jurait d'arracher les yeux à son frère, serait-il honorable pour lui de mettre à exécution un pareil serment? Si quelqu'un jurait de tuer? Si quelqu'un, en un mot, promettait avec serment de transgresser quelque précepte? J'ai juré et j'ai décidé non de commettre le péché, mais de garder les jugements de ta justice [2]. De même que le devoir est d'affermir le précepte par d'immuables décisions, de même il convient d'annuler de toute façon et de faire disparaître le péché. »

Ainsi, quand les contemporains de Basile recouraient au serment, c'était souvent sans nécessité, quand ce n'était pas pour consacrer une décision criminelle.

Dans le canon 81 il est question de ceux qui ont prêté « des serments de gentils, ...des serments de Grecs ». Ces serments ne pouvaient être que des serments de renégats et d'apostats. Nous y reviendrons à propos de ceux qui ont renié le Christ.

Des serments criminels ou injustifiés on peut rapprocher tel vœu ridicule que Basile désapprouve et dont il se moque.

Canon 28 : « Ce qui m'a paru vraiment ridicule, c'est qu'on fasse le vœu de s'abstenir de la viande de porc. Aussi daigne leur apprendre à s'abstenir des vœux et des promesses absurdes; en tout cas conviens que l'usage de cet aliment est indifférent. En effet aucune créature de Dieu ne doit être rejetée, si elle est prise avec action de grâces. C'est pourquoi le vœu dont il s'agit est ridicule, cette abstinence n'est pas nécessaire. » [3]

1. *Matth.*, XIV, 9, 10 — *Marc*, VI, 23-28.
2. *Psaume* CXVIII, 106.
3. Ce que Basile ne considère que comme une pratique ridicule, le concile d'Ancyre le condamne comme une faute et prévoit une grave sanction pour les prêtres et les clercs qui s'en rendraient coupables. Il est vrai que Basile ne parle que de ceux qui s'abstiennent de la viande de porc, mais il se

Il faut peut-être voir dans ce vœu une persistance des traditions juives.

Le Parjure.

Le canon 10, nous l'avons vu, met en garde contre le parjure. Deux autres canons visent spécialement cette faute morale.

Canon 64 : « Le parjure sera pendant dix ans exclu de la communion. Il pleurera deux ans, il sera auditeur trois ans, prosterné quatre ans, et il se tiendra seulement debout un an. Ensuite il sera jugé digne de la communion. »

Canon 82 : « Au sujet des parjures : s'ils ont été infidèles à leurs serments sous l'effet de la violence et de la contrainte, ils sont soumis à des peines plus légères, en sorte qu'ils puissent être admis après six ans. Mais, s'ils ont trahi leur foi sans avoir subi de contrainte, ils pleureront deux ans, ils seront auditeurs deux ans, ils prieront cinq ans, prosternés, et pendant deux autres années, sans prendre part à l'offrande, ils seront admis à la communion de la prière. Enfin, après avoir montré, évidemment, un digne repentir, ils seront rendus à la communion du corps du Christ. »

Ce canon établit une distinction entre les parjures commis librement et les parjures commis sous l'effet de la contrainte. Il complète le canon 64, qui ne fait pas cette distinction.

Aux canons qui visent le serment et le parjure il faut joindre la Lettre LXXXV (372), adressée sans doute à un haut fonctionnaire, à qui Basile demande de faire cesser un abus intolérable :

« Nous ne cessons dans toutes les réunions de protester,

serait probablement contenté de trouver plus ridicules encore ceux qui ne veulent goûter à aucune viande. Voici le canon 14 du concile d'Ancyre : « Les prêtres et les clercs qui s'abstiennent de manger de la viande doivent y toucher (y goûter) ; mais ils peuvent, s'ils le veulent, s'en abstenir (ne pas en manger). S'ils la dédaignent, et si, ne mangeant pas même des légumes cuits avec des viandes, ils n'obéissent pas à la prescription du présent canon, ils doivent être exclus des rangs du clergé. »

et dans les entretiens particuliers de parler sur le même sujet, afin que, pour la perception des impôts publics, le serment ne soit pas exigé des gens de la campagne par les exacteurs. Il restait encore à protester par lettre, en face de Dieu et des hommes, sur le même sujet : il convient que nous cessions de porter la mort dans les âmes des hommes, que nous imaginions d'autres modes de réclamation, et que nous permettions aux hommes de garder leurs âmes sans blessures. Nous t'écrivons cela, non que tu aies besoin d'être exhorté par nos paroles (tu as dans ta maison les raisons de craindre le Seigneur), mais afin que par toi tous ceux qui dépendent de toi apprennent à ne pas irriter le Saint, et à ne pas regarder comme indifférente une chose défendue, par suite de leur mauvaise habitude. En effet ils ne tirent aucun profit des serments pour leurs exactions, et ils admettent dans leur âme un mal reconnu. Une fois que les hommes se sont exercés au parjure, ils ne se hâtent plus de s'acquitter, et ils estiment qu'ils ont dans le serment une arme de fraude et une occasion de délai toutes trouvées. Si donc le Seigneur inflige un prompt châtiment aux parjures, les exacteurs n'auront personne pour répondre en justice, parce que les débiteurs auront péri dans l'expiation; et si dans sa longanimité le Maître, comme je l'ai dit d'abord, supporte que ceux qui ont fait l'expérience de la patience du Seigneur méprisent sa bonté, qu'ils ne violent pas inutilement la loi et qu'ils n'excitent pas contre eux-mêmes la colère divine. Nous avons dit ce qui est de notre fonction : ceux qui ne veulent pas obéir verront. »

Ainsi le serment était mis au service d'une fiscalité qui ajoutait à ses autres scandales celui d'un parjure presque fatal.

VIII

LES OUTRAGES AU CHRIST

Canon 45 : « Si quelqu'un, après avoir reçu le nom de chrétien, outrage le Christ, il ne peut tirer aucun avantage de cette appellation. »

Ce canon se tient dans la généralité et ne précise pas de quelle sorte d'outrage il s'agit. Les deux canons suivants sont un peu plus précis.

Canon 73 : « Celui qui a renié le Christ et violé le mystère du salut doit pleurer pendant toute sa vie, et il est tenu de faire pénitence, sous cette réserve qu'au moment de quitter la vie il sera jugé digne du sacrement, à cause de la foi en la bonté de Dieu. » [1]

Nous avons cité des passages du canon 81 à propos de la magie et à propos des serments. Il nous faut maintenant le citer en entier.

Canon 81 : « Beaucoup, pendant l'incursion des barbares, ont violé la foi en Dieu, en prêtant des serments de gentils et en goûtant à certains mets interdits qui leur avaient été présentés dans les temples d'idoles où règne la magie. Aussi qu'ils soient punis selon les canons que nos Pères avaient déjà promulgués [2]. Ceux qui ont subi une contrainte douloureuse, soumis à des tortures, qui étaient incapables de supporter les souffrances, et que l'on a maltraités pour leur faire renier le Christ, ceux-là doivent être exclus trois ans, auditeurs deux ans et prosternés trois ans; ensuite qu'on les admette à la communion.

1. Le canon 22 du concile d'Arles vise les apostats endurcis, qui demandent la communion lorsqu'ils sont malades. Il faut la leur refuser, à moins qu'ils ne guérissent et ne fassent de dignes fruits de pénitence.

Le mystère du salut, c'est l'ensemble des mystères chrétiens, que l'on viole par le fait même qu'on renie le Christ.

2. Le concile d'Ancyre prévoit des peines contre ceux qui ont pris part aux sacrifices païens, et qui, dans les banquets de ces sacrifices, ont mangé des mets consacrés aux dieux. Il distingue ceux qui, bien que contraints, ont accepté sans aucune peine ce qu'on leur imposait de faire (canon 4), et ceux qui ont montré du chagrin pendant toute la cérémonie (canon 5). Parmi ces derniers il faut mettre à part ceux qui n'ont pas mangé pendant le banquet des sacrifices. Le canon 6 concerne ceux qui ont sacrifié aux dieux sous la seule menace de la confiscation de leurs biens ou de l'exil. Le canon 7 concerne ceux qui n'ont fait qu'assister à une fête païenne, et n'ont mangé que les mets qu'ils avaient apportés. Le canon 8 concerne ceux qui ont sacrifié deux ou trois fois sous la contrainte.

Mais ceux qui sans contrainte sérieuse ont trahi la foi en Dieu, ont mangé à la table des démons et ont prêté des serments de Grecs, doivent être exclus trois ans et auditeurs deux ans; quand ils auront prié trois ans, prosternés, et qu'ils se seront tenus debout trois autres années avec les fidèles pour la prière, qu'on les admette à la communion du bien. »[1]

Les pénitences prévues par ce canon pour ceux qui ont renié le Christ sans y avoir été contraints ne paraissent guère plus rigoureuses que celles qui sont imposées à ceux qui ont apostasié sous l'effet des tortures.

IX

LES HÉRÉTIQUES

Dans la Lettre CXXVIII Basile avait déjà indiqué l'attitude qu'il fallait adopter à l'égard des hérétiques :

« Cependant je ne suis pas absolument d'avis de nous séparer de ceux qui n'acceptent pas la foi; il faut au contraire prendre quelque soin de ces hommes, selon les antiques lois de la charité, leur écrire dans une pensée unanime, mettre tout en œuvre pour les consoler en usant de miséricorde, et leur proposer la foi des Pères pour les engager à l'union. Si nous réussissons à les persuader, je suis d'avis de nous unir à eux dans une même communion; et, si nous échouons, de nous suffire entre nous, de

1. Le concile de Nicée est sévère pour ceux qui avaient apostasié pendant la persécution de Licinius, bien qu'il proclame que l'on devra user de ménagement à leur égard. Canon 11 : « Quant à ceux qui ont faibli pendant la tyrannie de Licinius sans y être poussés par la nécessité ou par la confiscation de leurs biens, ou par un danger quelconque, le concile décide qu'on les traitera avec ménagement, quoique, à la vérité, ils ne s'en soient pas montrés dignes. Ceux d'entre eux qui sont véritablement repentants et qui sont déjà baptisés doivent faire pénitence pendant trois ans avec les *audientes* et sept ans avec les *substrati*; ils pourront pendant les deux années suivantes assister avec le peuple au saint sacrifice, mais sans prendre part à l'offrande. »

bannir de nos mœurs ce double jeu, et de reprendre les habitudes évangéliques et loyales, dans lesquelles vivaient ceux qui dès le commencement eurent accès à la parole divine. « Il n'y avait, en effet, chez les croyants, dit l'Écriture, qu'un cœur et qu'une âme » [1]. Si donc ils se laissent persuader par toi, ce sera parfait; sinon, reconnaissez les auteurs de la guerre, et cessez désormais de nous écrire pour des réconciliations. »

Il faut admirer ici tout ensemble la bonté de l'homme qui ne peut pas se résigner à voir les hérétiques rester hors de l'Église, et la sage intransigeance du docteur qui estime que la foi chrétienne doit être professée loyalement et sans compromission [2].

Le canon suivant indique la conduite à tenir à l'égard des hérétiques mourants.

Canon 5 : « Il faut recevoir les hérétiques qui se repentent au moment de la mort, non pas évidemment les recevoir sans jugement, mais en examinant s'ils montrent un vrai repentir, et s'ils ont les fruits qui témoignent de leur zèle pour le salut. »

X

CANONS QUI CONCERNENT SANS DISTINCTION TOUS LES PÉCHEURS

Le canon 71 vise les pécheurs qui ne se sont pas confessés de leurs péchés : « Celui qui a conscience d'avoir commis chacun des péchés susdits et qui ne s'en est pas confessé, mais en a été convaincu, sera puni aussi longtemps qu'a été puni celui qui a effectivement commis ces fautes. »

Le canon 74 concerne les pécheurs qui montrent un vrai repentir : « Si chacun de ceux qui sont tombés dans les péchés relatés plus haut acquiert de la vertu en faisant pénitence, celui à qui fut confié par la bonté de Dieu le pouvoir de délier et de lier peut devenir assez clément, en voyant l'extrême repentir du pécheur, pour diminuer

1. *Actes*, IV, 32.

2. Le canon 22 du concile d'Elvire dit qu'il ne faut pas refuser la pénitence à l'hérétique qui veut revenir à l'Église, parce qu'il reconnaît son péché.

le temps des peines sans mériter de condamnation, parce que l'histoire renfermée dans les Écritures nous apprend que ceux qui se livrent à une plus dure pénitence obtiennent promptement la miséricorde de Dieu. »

On peut admettre que ceux qui avaient la charge de faire observer les lois ecclésiastiques usaient largement de ce canon pour diminuer des peines dont le pénitent devait rarement atteindre la longueur effrayante.

Le canon suivant, le dernier de tous, exprime d'abord une idée voisine de celle qu'exprimait le canon 74. Puis, comme conclusion de son œuvre canonique, Basile, par l'entremise d'Amphiloque et comme s'il s'adressait à lui seul, adjure les pécheurs de se convertir.

Canon 84 : « Nous écrivons toutes ces règles pour pouvoir éprouver les fruits de la pénitence, car ce n'est pas du tout d'après la durée que nous jugeons ces sortes de choses, mais nous faisons attention à la manière dont la pénitence est faite. Si les pécheurs ne sont pas disposés à se laisser arracher à leurs habitudes, s'ils aiment mieux être les esclaves des plaisirs de la chair que les esclaves du Seigneur, et s'ils n'acceptent pas de vivre selon l'Évangile, nous n'avons avec eux aucun principe commun. Pour nous, au milieu d'un peuple indocile et contradicteur [1] nous avons été instruits à entendre : « Sauve, sauve ton âme » [2]. N'acceptons donc pas de périr avec de tels individus, mais craignons le redoutable jugement, ayons devant les yeux le terrible jour de la vengeance du Seigneur, et refusons de périr avec les péchés d'autrui. Si les terribles menaces du Seigneur ne nous ont pas instruits, si de tels coups ne nous ont pas fait sentir que c'est à cause de notre iniquité que le Seigneur nous a abandonnés et qu'il nous a livrés entre des mains barbares, que le peuple a été emmené en captivité chez les ennemis et qu'il a été livré à la dispersion [3], parce que ceux qui font circuler le nom du Christ avaient de pareilles audaces; s'ils n'ont pas reconnu, s'ils n'ont pas compris que c'est

1. *Isaïe*, LXV, 2, cité par S. Paul, *Rom.*, X, 21.
2. *Gen.*, XIX, 17.
3. Basile fait ici allusion à la violente persécution arienne qui sévit sous l'empereur Valens.

à cause de cela que la colère de Dieu est venue sur nous, quel principe avons-nous de commun avec ces individus? Cependant nous devons les reprendre nuit et jour, en public et en particulier. N'acceptons pas d'être entraînés avec leurs méchancetés, et souhaitons surtout de les gagner et de les arracher au piège du Malin. Si nous ne pouvons y parvenir, efforçons-nous du moins de sauver nos âmes de l'éternelle condamnation. »

A lire tous ces canons on demeure effrayé de la sévérité qu'ils révèlent, bien que, sur certains points, Basile montre plus d'indulgence que tel concile qui l'a précédé. Malgré la légère atténuation qu'apportent les canons 74 et 84, on se demande comment les coupables pouvaient accepter de si longues pénitences, et s'ils les faisaient jusqu'au bout. On comprend le relâchement dont Basile se plaint dans la Lettre XCII : « On ne voit plus la stricte observance des canons, c'est la grande liberté de pécher ».

Il faut croire cependant qu'un assez grand nombre de pécheurs repentis acceptaient ces rigueurs pénitentielles, que plusieurs étaient condamnés à subir toute leur vie. S'ils s'y soumettaient, c'était grâce à une foi très vive. Ces chrétiens du IVe siècle étaient plus près que nous des sources. Il n'y avait pas de nombreuses générations à les séparer de l'âge apostolique. Mais, d'autre part, si vive que fût leur foi, les contemporains de Basile faisaient partie d'une société encore tout imprégnée de paganisme, et ils sentaient la nécessité de s'arracher, même au prix des plus grands sacrifices, à la corruption au milieu de laquelle ils vivaient [1].

XI

Aux lettres canoniques il faut rattacher les pièces de la correspondance qui traitent du sacrement de l'Eucharistie et du sacrement de l'Ordre.

1. C'est la même cause qui faisait éprouver aux âmes d'élite le besoin de s'éloigner de la société des hommes et de se retirer au désert. La vie chrétienne y était à l'abri des mauvais exemples d'une débauche facile.

La communion eucharistique.

La Lettre XCIII (vers 372), à Césaria, patricienne, est consacrée tout entière à la communion eucharistique.

« Communier même tous les jours et recevoir sa part du saint corps et du précieux sang du Christ est chose bonne et profitable, car lui-même dit clairement : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle » [1]. Qui doute, en effet, que participer continuellement à la vie ne soit pas autre chose que vivre pleinement? Nous cependant nous communions quatre fois par semaine : le Dimanche, le quatrième jour, dans la Parascève [2] et le samedi, et aussi les autres jours si l'on y fait mémoire de quelque saint. Quant à la nécessité où l'on est dans les temps de persécution, en l'absence de prêtre ou de ministre, de recevoir la communion de sa propre main, il est superflu de montrer qu'elle n'a rien de pénible, parce qu'une telle pratique est confirmée par la longue coutume attestée par les faits eux-mêmes. Tous les moines qui habitent les déserts, où il n'y a pas de prêtre, gardent la communion chez eux et se la donnent de leur propre main. A Alexandrie et en Égypte, chacun, même dans le peuple, a presque toujours la communion dans sa maison, et, quand il le veut, il se la donne à lui-même. Dès lors que le prêtre a accompli le sacrifice et qu'il l'a donné, celui qui l'a reçu une fois comme entier, lorsqu'il y participe chaque jour, doit croire avec raison qu'il y participe et qu'il le reçoit des mains de celui qui le lui a donné. En effet, dans l'assemblée le prêtre donne la part qu'on lui demande; celui qui la reçoit la garde en toute liberté et la porte à sa bouche de sa propre main. Cela revient donc au même, que l'on reçoive du prêtre une seule part ou beaucoup de parts à la fois. »

Cette lettre nous fournit de précieux renseignements sur la pratique de la communion dans l'Orient du IVe siècle. Nous voyons que Basile, bien qu'il approuve l'usage de la communion quotidienne, usage qui remontait aux premiers temps du christianisme et qui était répandu en

1. *Jean*, VI, 54.
2. Le vendredi.

Occident, n'ose pas l'imposer à ses chrétiens de Césarée. Nous voyons aussi qu'en dehors même des temps de persécution les fidèles pouvaient garder chez eux l'Eucharistie et se communier de leur main. C'était là un usage déjà ancien à l'époque de Basile. Les diacres allaient porter la communion chez ceux qui n'avaient pas pu prendre part à l'assemblée liturgique. L'Église n'a pas gardé cette pratique. Les raisons qui pouvaient la justifier au début ont cessé d'exister. D'autre part le respect dont l'Église a entouré le Saint-Sacrement n'a cessé de s'accroître au cours des siècles, pour marquer de plus en plus la distance infinie qui sépare le pain ordinaire du pain eucharistique, car le pain eucharistique c'est le Christ lui-même.

Le sacrement de l'Ordre.

L'admission dans le Clergé.

La Lettre LIV, écrite à des chorévêques au début de l'épiscopat, rappelle les conditions exigées par les canons pour l'admission dans le clergé. Basile se plaint de la facilité avec laquelle, par suite du mépris des règles, on acceptait des sujets indignes.

« Je suis très affligé que soient désormais laissés de côté les canons des Pères et que toute exactitude soit bannie des Églises, et je crains que peu à peu cette indifférence ne fasse son chemin et que les affaires de l'Église n'en viennent à une complète confusion. Les ministres de l'Église, par une coutume reçue depuis longtemps dans les Églises de Dieu, n'étaient admis qu'après un très minutieux examen [1]; et l'on soumettait à une rigoureuse enquête leur vie tout entière, pour voir s'ils ne tenaient pas de propos injurieux, s'ils ne s'enivraient pas, s'ils n'étaient pas prompts à la bataille, s'ils mettaient un frein à leur jeunesse [2], de façon à pouvoir réaliser leur sancti-

1. Le canon 24 du concile d'Elvire défend d'admettre dans le clergé d'une province quelqu'un qui a été baptisé dans une autre province, parce qu'on ne connaît rien de sa vie.

2. Le canon 30 du concile d'Elvire défend d'ordonner sous-diacres ceux qui ont été adultères dans leur jeunesse,

fication, chose sans laquelle personne ne verra le Seigneur [1]. Cette recherche, des prêtres et des diacres qui habitaient avec eux la faisaient, et ils en référaient aux chorévêques; ceux-ci, après avoir recueilli les suffrages fournis par les témoins véridiques et après avoir averti l'évêque, inscrivaient alors le ministre au nombre de ceux qui étaient dignes d'être prêtres. Maintenant, vous nous avez d'abord exclu et, sans même consentir à nous en référer, vous vous êtes attribué l'autorité tout entière; puis, grâce à votre négligence en cette affaire, vous avez permis aux prêtres et aux diacres d'introduire dans l'Église tous les indignes qu'ils voudraient, sans examiner leur vie, guidés par un sentiment qu'explique soit la parenté, soit quelque autre motif d'affection. C'est pourquoi, bien que l'on compte dans chaque bourg beaucoup de ministres, il n'y a personne qui soit digne du service de l'autel, comme vous-mêmes en témoignez lorsque vous manquez d'hommes dans les élections [2]. Donc puisque je vois que le mal en vient désormais à l'irrémédiable, surtout maintenant que la plupart, par crainte d'être enrôlés comme soldats, se font admettre dans le ministère, j'en suis venu nécessairement à renouveler les canons des Pères; et je vous écris pour que vous m'envoyiez le catalogue des ministres de chaque bourg, et pour que vous me disiez par qui chacun d'eux a été introduit et quelle est sa vie. Mais ayez, vous aussi, chez vous ce catalogue, pour que l'on puisse comparer vos écritures avec celles qui sont

de peur qu'ensuite ils ne soient promus subrepticement à un grade supérieur; s'il y en a qui ont été ordonnés dans le passé, qu'on les écarte. Le canon 76 du même concile écarte aussi les diacres au sujet desquels on apprend qu'ils avaient commis une faute grave avant leur ordination. Le concile d'Elvire pousse même plus loin ses exigences que Basile. Le canon 51 défend absolument d'admettre dans le clergé un fidèle qui vient d'une hérésie; s'il y en a eu dans le passé qui ont été ordonnés, il ne faut pas hésiter à les déposer.

Il paraît étrange que Basile ne rappelle pas ici le canon 12 de son code canonique, qui s'autorise d'un ancien canon pour exclure les digames du ministère.

1. *Hébr.*, XII, 14.

2. Il s'agit, sans doute, des élections à la prêtrise.

déposées chez nous, et qu'il ne soit permis à personne de s'inscrire en fraude quand il veut. En conséquence, s'il y en a qui ont été introduits par des prêtres après la première promotion, qu'ils soient rejetés chez les laïques. Que l'examen de leur conduite soit entièrement refait par vous, et, s'ils sont dignes, que votre suffrage les admette. Purgez complètement l'Église en rejetant de son sein les indignes, et à l'avenir examinez ceux qui sont dignes et admettez-les; mais ne les inscrivez pas avant de nous en avoir référé, ou sachez qu'il sera laïque celui qui, sans notre avis, aura été admis indûment dans le ministère [1]. »

Comment vivaient ces hommes qui avaient été admis dans le ministère? La Lettre CXCVIII (375), à Eusèbe, évêque de Samosate, nous l'apprend.

« Si notre clergé semble, d'une certaine façon, être important par le nombre des hommes qui le composent, ces hommes ne sont pas préparés aux voyages, parce qu'ils ne font pas le commerce, qu'ils ne séjournent pas volontiers hors de leur pays, et que la plupart exercent les métiers sédentaires, d'où ils tirent leur subsistance de chaque jour. »

A entendre Basile, la plupart des clercs devaient leur vocation à la peur d'être enrôlés comme soldats. Mais si cet abus s'était introduit dans les mœurs ecclésiastiques, nous voyons quelles sérieuses garanties les canons exigeaient de ceux qui aspiraient au ministère sacré.

1. Basile pouvait s'appuyer sur les canons suivants du concile de Nicée.

Canon 9 : « Si quelques-uns ont été, sans enquête, élevés à la prêtrise, ou si, au cours de l'enquête, ils ont avoué leurs crimes, l'imposition des mains faite contrairement à ce que le canon ordonne sera déclarée invalide, car l'Église catholique veut des hommes d'une réputation intacte. » Au IVe siècle, on ne distinguait pas bien, pour les sacrements, la validité et la licéité.

Canon 10 : « Les *lapsi* qui auront été ordonnés, soit que ceux qui les ordonnaient ne connussent pas leur chute, soit qu'ils la connussent, ne font pas exception aux lois de l'Église; ils seront exclus dès que l'on aura connaissance de cette illégalité. »

Les desordres qui s'introduisaient clans le clerge.

Les mceurs ecclesiastiques soufiraient d'un autre desordre plus frequent, peut-etre, que Basile ne veut bien le dire: la simonie. Dans la Lettre LIII (debut de l'episcopat), a des choreveques, Basile parle de la simonie comme d'une pratique etrange, et qui, jusqu'alors, lui paraissait incroyable. II la reprouve et n'accepte pas les mauvais pretextes qu'on allegue pour la justifier.

«L'etrange affaire au sujet de laquelle j'ecris, en donnant lieu a tous les soupgons et a tous les bavardages, a rempli mon a.me de douleur, et jusqu'a present m'avait paru incroyable... On dit que certains d'entre vous regoivent de !'argent de ceux qui sont ordonnes, et qu'ils couvrent cela du nom de la piete. C'est pire, car, lorsqu'on fait le mal sous l'apparence du bien, on merite un double chatiment: on fait ce qui n'est pas le bien en soi, et pour commettre son peche on se sert, peut-on dire, du bien comme complice. S'il en est ainsi, que cela ne se fasse plus a l'avenir et qu'on se corrige, car c'est une necessite de dire a celui qui regoit l'argent ce que dirent les Apotres a celui qui voulait en donner pour acheter une participation a]'Esprit-Saint: «Que ton argent perisse avec toi !» [1]. Plus leger, en effet, est le peche de celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu, que le peche de celui qui le vend. Car il y eut vente, et, si tu vends ce que tu as regu en don, tu seras prive de la grace, comme si tu t'etais vendu a Satan. Tu introduis ton petit commerce clans les choses spirituelles et clans l'Eglise, ou nous avons regu en depot le corps et le sang du Christ. II ne faut pas qu'il en soit ainsi. Et quel artifice emploient ces hommes, je vais le dire. Ils croient ne pas pecher, parce qu'ils ne regoivent pas !'argent avant l'ordination, qu'ils ne le regoivent qu'apres. Mais recevoir est toujours recevoir. »

Pour finir Basile demande aux choreveques de cesser cette pratique. II menace ceux qui voudraient la continuer de les renvoyer des Eglises dont il a la charge, et il termine par la condamnation de]'avarice, cause premiere de la simonie: «Je vous en prie done, laissez ce revenu,

1. *Actes*, **VIII, 20.**

ou plutôt ce chemin qui conduit à la géhenne, et n'allez pas souiller vos mains avec de pareils profits, pour vous rendre indignes de célébrer les saints mystères. Pardonnez-moi. C'est parce que d'abord je ne croyais pas et qu'ensuite j'ai cru, que je menace. Si quelqu'un après ma lettre agit de pareille façon, il devra s'éloigner des autels d'ici et chercher où il pourra acheter le don de Dieu pour le revendre ensuite [1]. Nous, en effet, et les Églises de Dieu, nous n'avons pas de pareille habitude. J'ajoute un mot et je m'arrête. C'est à cause de l'avarice que ces choses-là se produisent. Or l'avarice est la racine de tous les maux et s'appelle idolâtrie. N'allez donc pas préférer les idoles au Christ pour un peu d'argent; n'allez pas non plus imiter Judas, en livrant de nouveau pour un profit Celui qui a été crucifié une fois pour nous, parce que les champs et les mains de ceux qui perçoivent ces fruits-là seront appelés Aceldama. »

Basile eut d'autres sujets de plainte que ceux qu'il avait exprimés dans les deux lettres précédentes. Nous pouvons citer ici la Lettre LV (début de l'épiscopat), au prêtre Grégoire. Elle montre quelle dignité de vie était exigée pour l'exercice du sacerdoce.

« J'ai mis toute ma patience à lire ta lettre et j'ai été étonné : alors que tu pourrais brièvement et facilement plaider ta cause auprès de nous par tes actes, tu acceptes de garder une conduite qu'on te reproche, et tu essayes de guérir avec de longs discours les maux incurables. Nous n'avons été ni le premier ni le seul, Grégoire, à décréter que les femmes n'habiteraient pas avec les hommes. Lis le canon promulgué par nos saints Pères au concile de Nicée [2], qui interdit nettement d'introduire

1. Basile pouvait s'appuyer sur le canon 29 des Apôtres : « Si un évêque était en possession de cette dignité grâce à l'argent, ou un prêtre ou un diacre, qu'il soit déchu de son grade, lui-même et celui qui l'a ordonné, et qu'il soit retranché complètement même de la communion, comme Simon le magicien, par moi, Pierre. »

2. C'est le canon 3 : « Le grand concile a défendu absolument aux évêques, aux prêtres, aux diacres, en un mot à tous les membres du clergé, d'avoir avec eux une sœur aga-

des femmes chez soi. D'ailleurs ce qui fait l'honneur du célibat, c'est le renoncement à la vie commune avec des femmes. C'est pourquoi, si quelqu'un, tout en faisant verbalement profession de vertu, agit dans la réalité comme les hommes mariés, il fait voir que, s'il poursuit l'honneur qui s'attache au nom de la virginité, il ne s'abstient pas pour cela du plaisir déshonnête. Tu devrais donc d'autant plus facilement céder à notre demande, que tu te dis libre de toute passion charnelle. Je ne crois pas, en effet, qu'un homme de soixante-dix ans habite en libidineux avec une femme, et si nous avons décidé ce que nous avons décidé, ce n'est pas parce qu'il se serait accompli quelque honteuse action, c'est parce que nous avons appris de l'Apôtre à ne pas poser devant notre frère une pierre d'achoppement ou un objet de scandale [1]. Nous savons que, si certains se conduisent d'une façon irréprochable dans telle circonstance, d'autres y trouveront une occasion de péché. Voilà pourquoi nous t'avons ordonné, suivant le décret des saints Pères, de te séparer de cette petite femme. Pourquoi donc accuses-tu le chorévêque et fais-tu mention d'une vieille inimitié? Pourquoi nous reproches-tu d'avoir des oreilles toutes prêtes à recevoir les calomnies, au lieu de t'accuser toi-même de ne pas pouvoir supporter la privation de la société de cette femme? Renvoie-la donc de chez toi et place-la dans un monastère. Qu'elle soit avec des vierges et fais-toi servir par des hommes, « de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé à cause de nous » [2]. Tant que tu agiras ainsi, les mille et mille choses que tu pourras

pète (commensale), à moins que ce ne fût une mère, une sœur, une tante, ou enfin les seules personnes qui échappent à tout soupçon. »

Plus sévère est le canon 27 du concile d'Elvire, qui déclare que les évêques et tous les clercs en général ne peuvent avoir avec eux que leur sœur ou leur fille vierge consacrée à Dieu. Ils ne doivent jamais avoir une étrangère.

Le canon 19 du concile d'Ancyre interdit aux vierges de vivre comme des sœurs avec des hommes.

1. *Rom.*, XIV, 13.
2. *Rom.*, II, 24.

écrire dans tes lettres ne te serviront de rien : tu mourras sans œuvres [1] et tu rendras compte au Seigneur de ta paresse. Et si tu oses, sans t'être amendé, persister à exercer le sacerdoce, tu seras anathème pour tout le peuple, et ceux qui te recevront seront excommuniés dans toute l'Église. »

Cette lettre, d'une psychologie profonde, nous montre en Basile un scrupuleux gardien des canons conciliaires.

Outre les mœurs suspectes de certains ministres, les ordinations illicites causaient, elles aussi, du souci à Basile. Anthime, en qualité d'évêque de Tyane, la capitale de la Cappadoce Seconde, se considérait comme le métropolitain de la nouvelle province, et, à ce titre, estimait qu'il pouvait agir à sa guise, sans trop se préoccuper du métropolitain de Césarée, ni même des canons. C'est ainsi qu'il ordonna évêque, d'une façon irrégulière, un certain Faustos. La cause de cette irrégularité était l'absence des témoignages favorables que l'on devait recevoir des autres évêques en faveur de Faustos [2]. Basile nous entretient de cette ordination illicite dans les Lettres CXX, CXXI et CXXII.

C'est à la fin de la Lettre CXX (373), à Mélèce, évêque d'Antioche, que Basile informe celui-ci des méfaits d'Anthime.

« Je veux que ta piété sache que le frère Anthime a ordonné évêque Faustos, celui qui est avec Papas [3], sans même avoir reçu de suffrages, et qu'il l'a ordonné à la place du très vénérable frère Cyrille, si bien qu'il a rempli de factions l'Arménie. Aussi, pour qu'on ne profère pas de mensonge contre nous, et pour que nous ne soyons

1. Basile veut dire que les œuvres faites dans l'état de péché n'ont pas de valeur spirituelle.

2. Le canon 4 du concile de Nicée déclare que l'évêque doit être choisi par tous les évêques de la province, ou, en cas d'impossibilité, par trois évêques au moins. Ils doivent procéder au sacre du nouvel élu avec la permission écrite des évêques absents. Le canon 1 des Apôtres avait dit que l'évêque devait être sacré par deux ou trois évêques.

3. C'est le roi arménien Pap, qui est appelé Para par Ammien Marcellin (XXX, 1). Il fut assassiné en 374.

pas nous-même accusé du désordre qui s'est produit, j'ai porté ces faits à la connaissance de ta gravité. Il est évident que tu daigneras les faire connaître toi-même aux autres. Je pense que beaucoup seront affligés de ce désordre. »

Dans la Lettre CXXI (373), à Théodote, évêque de Nicopolis, c'est sur la culpabilité de Faustos que Basile met l'accent.

« Sache que Faustos est venu vers nous avec une lettre de Papas, qui exigeait qu'on fît de lui un évêque. Lorsque de notre côté nous eûmes demandé un témoignage de ta piété et des autres évêques, sans égard pour nous il s'en alla chez Anthime, et, après avoir reçu de lui l'imposition des mains sans que nous en eussions été averti, il revint. »

La Lettre CXXII (373), à Poiménios, évêque de Satale, traite à la fois de l'ordination irrégulière de Faustos par Anthime, et du scandaleux empressement des évêques d'Arménie à passer à la communion du métropolitain de la nouvelle province.

« L'homme de toutes les noblesses [1], Anthime, qui depuis longtemps avait conclu la paix avec nous, lorsqu'il eût trouvé une occasion de satisfaire sa vaine gloire et en même temps de nous causer quelque peine, ordonna Faustos de sa propre autorité et de sa propre main, sans attendre le suffrage d'aucun d'entre vous et en se moquant de notre scrupuleuse conscience en pareille matière. Donc, puisqu'il a bouleversé l'ancienne discipline, qu'il vous a même méprisés, vous dont j'attendais de recevoir le témoignage [2], et qu'il a fait une chose dont je ne sais si elle plaît à Dieu, pour toutes ces raisons j'ai été indigné contre eux et je n'ai donné de lettre pour aucun des Arméniens, pas même pour ta piété. Mais je n'ai pas non plus reçu dans ma communion Faustos, et j'ai affirmé ouvertement que, s'il ne m'apportait pas une lettre de vous, je serais pour toujours moi-même séparé de lui,

1. Basile sait, à l'occasion, manier l'ironie amère.

2. Basile, dans la personne de Poiménios, s'adresse à tous les évêques d'Arménie qui se sont empressés de passer à la communion d'Anthime, et par « eux » il désigne aussi bien Poiménios que les autres Arméniens.

et que j'amènerais ceux qui partagent mes idées à avoir les mêmes sentiments à son égard. Si donc le mal qui est arrivé est guérissable, aie à cœur d'écrire toi-même pour témoigner en faveur de cet homme, si tu vois que sa vie est honnête, et empresse-toi aussi d'exhorter les autres. S'il n'est pas guérissable, fais-le moi savoir également, pour que je ne m'occupe plus d'eux du tout, bien que, comme ils l'ont montré, ils se soient déjà empressés de changer leur communion et de passer à Anthime, sans égard pour nous ni pour cette Église : c'est que nous sommes à leurs yeux défraîchis pour l'amitié. »

Il y eut un autre évêque dont l'élection ne fut pas non plus agréée de Basile, c'est Fronton, élevé au siège de Nicopolis après la mort de Théodote. La fin de la Lettre CCXL (376), aux prêtres de Nicopolis, exprime à la fois le refus de reconnaître un tel évêque et la crainte des conséquences qu'entraînait son élection :

« Je ne reconnais pas comme évêque, et je ne saurais compter au nombre des prêtres du Christ celui qui a été placé au premier rang par les mains profanes [1] pour la destruction de la foi. C'est ainsi que je juge les choses. Si vous avez quelque part avec nous, vous penserez comme nous évidemment; mais si vous ne prenez conseil que de vous-mêmes, chacun est maître de son propre sentiment, nous sommes pur de ce sang [2]. Si je vous écris cela, ce n'est pas que je me défie de vous, mais je veux assurer l'incertitude de plusieurs en leur faisant connaître mon sentiment, de peur que quelques-uns ne soient attirés à leur communion, et qu'après avoir reçu d'eux l'imposition des mains ils ne nous forcent, la paix revenue après ces tristes événements, à les compter dans le groupe sacré. »

Il y avait, au jugement de Basile, une chose plus grave encore que l'ordination irrégulière, faite sans les garanties suffisantes : c'était la réordination de sujets qui avaient été déjà ordonnés. Dans la Lettre CXXX (373), à Théodote, évêque de Nicopolis, Basile, nous l'avons vu, parle

1. Ces mots désignent Démosthène, le vicaire du Pont, qui, avec l'aide d'Eustathe, imposa Fronton comme évêque à Nicopolis.

2. *Matth.*, XXVII, 24.

avec la plus grande sévérité d'Eustathe de Sébaste, qui, au mépris des lois ecclésiastiques, en avait réordonné plusieurs, déjà ordonnés régulièrement.

Au début de la Lettre CXXVI (373), à Atarbios, l'évêque de Néocésarée, Basile avait parlé de certaines irrégularités, au sujet desquelles il ne donnait pas de précisions.

« Nous sommes allé jusqu'à Nicopolis, dans l'espoir de corriger les désordres qu'on y avait provoqués et de porter remède, autant que possible, à ce qui avait été fait irrégulièrement et contre la loi ecclésiastique.»

On voit qu'en dehors même de ses lettres canoniques Basile n'a pas manqué l'occasion de se faire le défenseur des lois de l'Église, bien que, comme nous l'avons dit, ce fût avec moins de rigueur que tel concile, le concile d'Elvire par exemple, qui nous apparaît particulièrement sévère.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude, après avoir pris connaissance des témoignages dont est faite la correspondance basilienne, une impression s'impose à nous : celle de la personnalité extraordinaire de l'homme que fut Basile. S'il y en a même à qui l'on a pu décerner le qualificatif de surhomme, il faut ranger parmi eux l'évêque de Césarée. Sa sainteté et son génie parvinrent à dominer une époque très dure, à s'imposer à un empereur ami des hérétiques et persécuteur des orthodoxes. Seul en Asie ou presque seul pour faire front à une hérésie qui conduisait l'Église à deux doigts de sa perte, dépourvu d'appuis sérieux, aux prises avec l'indifférence, sinon l'hostilité de ceux qui auraient dû le soutenir, Basile toute sa vie mena la lutte. Sa destinée était de combattre, mais non pas de vaincre, du moins de son vivant, car si Basile ne put qu'entrevoir la fin de la tyrannie arienne, le combat qu'il avait mené pour la libération de la foi orthodoxe se termina par une victoire. Cette victoire ne fut sans doute pour Basile qu'un triomphe posthume, comme le concile de Constantinople de 381, que présida Mélèce d'Antioche; elle fut cependant la victoire réelle de celui qui l'avait préparée. Et nous ne devons pas considérer seulement l'intrépidité du défenseur de la foi; nous devons nous rappeler aussi le talent du lettré, le dévouement du prêtre toujours disponible pour le service des faibles, l'esprit d'organisation de l'évêque dans les œuvres charitables, l'intelligence du législateur des moines et de l'Église. Nous pourrions reprendre l'éloge funèbre que Grégoire de Nazianze prononça pour son ami, et nous demander non plus seulement en quelle science Basile ne se montra pas supérieur, mais encore en quel domaine ne se révéla pas sa maîtrise. Et nous n'avons regardé que la correspondance ! Que l'on

songe que le même homme, dans une vie consumée par l'ascèse et qui n'a pas duré cinquante ans, a pu encore écrire plusieurs traités, prononcer nombre d'homélies, fixer une liturgie pour son Église !

On nous permettra, en terminant, de nous souvenir de l'adieu qu'adressa Grégoire de Nazianze à son ami, à la fin de son éloge funèbre, et d'ajouter à cet adieu une prière au grand évêque de Césarée : Basile, divine et sainte Personne, vous avez contribué à sauver la foi dans des temps difficiles. Continuez de protéger cette foi catholique pour laquelle vous avez tant lutté. Priez Dieu qu'il donne à tous les chefs de son Église l'Esprit d'intelligence et de force dont ils ont besoin pour lui faire traverser victorieusement « la tempête soulevée par les vents hérétiques » et la conduire heureusement jusqu'au port du salut !

L'ORIENT à la fin du IV[ème] SIÈCLE. d'après Fliche et Martin = Histoire de l'Eglise T. III.

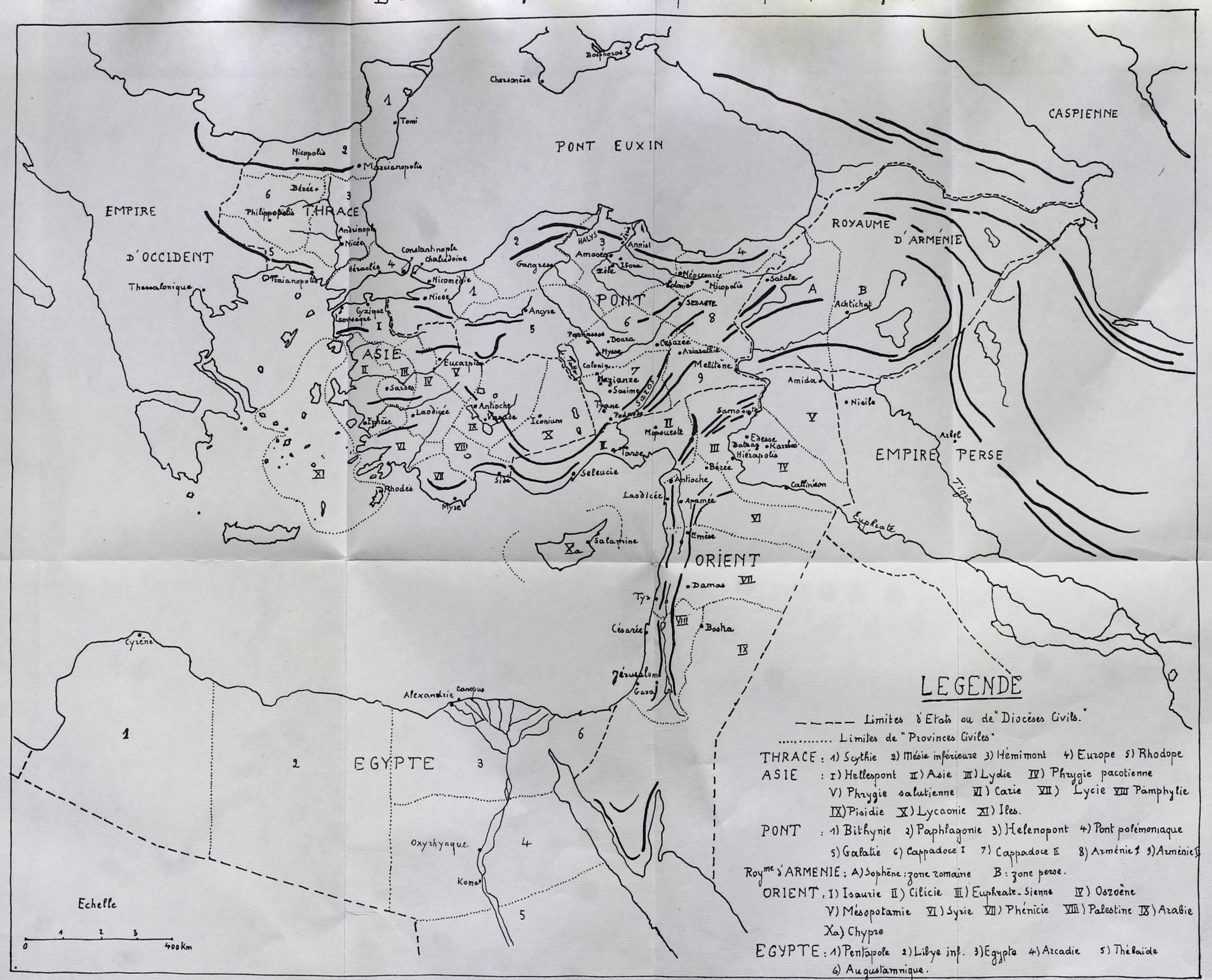


TABLE-INDEX DES MATIÈRES

CHAPITRE SECOND

LE DÉFENSEUR DE LA FOI

pas sa substance. — Ce que pense Basile de ses possibilités théologiques. — La Lettre LII (début de l'épiscopat), à des religieuses, est un plaidoyer en faveur du mot *consubstantiel*, suivi d'explications sur le Saint-Esprit. Les Lettres XC(372), aux évêques d'Occident, et CV (372), à des diaconesses, contiennent des exposés de la doctrine trinitaire. La Lettre CXXV (373), qui contient la profession de foi d'Eustathe de Sébaste, réfute d'abord l'erreur de Marcel d'Ancyre et de Sabellios, qui s'appuyaient, pour nier l'existence des hypostases, sur une mauvaise interprétation de la foi de Nicée. Elle traite ensuite la question du Saint-Esprit, et affirme la nécessité de garder l'ordre dans lequel le Christ a nommé les Personnes divines. La Lettre CXXVI (373), à Atarbios, présente le destinataire comme quelqu'un d'entaché de sabellianisme. Dans la Lettre CXXIX (373), à Mélèce d'Antioche, Basile restitue à Apolinaire de Laodicée une profession de foi sabellienne qu'on lui attribuait à lui-même. La Lettre CXL (373), à l'Église d'Antioche, contient la profession de foi de Nicée, déjà citée dans la Lettre CXXV, et reconnaît implicitement la divinité du Saint-Esprit. La Lettre CLIX (vers 373), à Eupatérios et à sa fille, témoigne de l'indéfectible attachement de Basile au symbole de Nicée et affirme sa foi dans la divinité du Saint-Esprit. La Lettre CLXXV (vers 374), au comte Magnénianos, se termine par une brève profession de foi. La Lettre CCX (375), aux premiers citoyens de Néocésarée, contient le plus long développement de la correspondance sur le sabellianisme. La Lettre CCXII (375), à Hilarios, parle des Anoméens et des Homéens. La Lettre CCXIV (375), au comte Térence, est une réponse de Basile aux Ariens qui l'accusaient de sabellianisme et une explication des termes *substance* et *hypostase*. Les Lettres CCXXIII (375), à Eustathe de Sébaste, et CCXXIV (375), au prêtre Généthlios, sont encore des réponses à ses ennemis, qui l'accusaient de sabellianisme. La Lettre CCXXVI (375), à des ascètes, montre Basile toujours aux prises avec des adversaires. Il se défend sur la notion de substance, repousse la calomnie dont est l'objet sa doctrine du Saint-Esprit, et condamne tout ensemble Ariens et Sabelliens. La Lettre CCXXXVI (376), à Amphiloque d'Iconion, traite une dernière fois la question de la substance et de l'hypostase. La Lettre CCLI (376), aux Évéséniens, qui est une apologie, expose la doctrine basilienne du Saint-Esprit. Enfin la Lettre CCLVIII (vers 377), à l'évêque Épiphane, avoue l'addition de « la glorification du Saint-Esprit » à la foi de Nicée.

II Page 167

Marcel d'Ancyre.

Les Lettres LXIX (371), à Athanase d'Alexandrie, CXXV (373), CCVII (375), aux clercs de Néocésarée, et CCLXIII (377), aux Occidentaux, présentent et condamnent l'hérésie de Marcel comme le renouvellement de l'hérésie de Sabellios. — Les Lettres CCLXV (377), à des évêques d'Égypte, et CCLXVI (377), à Pierre, évêque d'Alexandrie, exposent la conduite à tenir à l'égard des disciples de Marcel. Les évêques d'Égypte les ont reçus trop facilement dans leur communion, et Basile s'en plaint à Pierre d'Alexandrie. Il espère voir le retour des disciples de Marcel dans l'Église orthodoxe.

III Page 175

Les doctrines hérétiques sur l'Incarnation.

La Lettre CCLVIII (vers 377), à l'évêque Épiphane, met en garde contre les dogmes que l'on ajoute à la foi de Nicée au sujet de l'Incarnation. La Lettre CCLXI (vers 377), aux habitants de Sozopolis, s'étend sur l'hérésie de Valentin. Elle donne un résumé de l'histoire du salut et réfute la doctrine de l'apparence. Elle s'attaque ensuite à l'erreur opposée, qui attribue à la divinité du Christ les affections de l'homme. La Lettre CCLXII (vers 377), au moine Urbicios, condamne l'erreur de ceux qui disaient que Dieu lui-même avait été changé en chair.

IV Page 179

Eustathe de Sébaste.

Lettres I (357), à Eustathe philosophe, et LXXIX (371), à Eustathe, évêque de Sébaste, dictées par l'amitié. — La Lettre XCV (372), à Eusèbe de Samosate, parle d'Eustathe comme d'un sujet de chagrin pour Basile. La Lettre XCVIII (372), à Eusèbe de Samosate, parle d'Eustathe comme d'une cause de la froideur de Théodote, l'évêque de Nicopolis, à l'égard de Basile, et montre la confiance de Basile dans l'orthodoxie d'Eustathe. La Lettre XCIX (372), au comte Térence, révèle la même illusion de Basile à l'égard d'Eustathe, et la même suspicion de Théodote à l'égard de Basile

pour son attachement à Eustathe. La Lettre CXIX (fin de 372 ou début de 373), à Eustathe de Sébaste, montre Basile défiant à l'égard de son collègue, qui le faisait surveiller par un moine appelé Basile, auquel s'était joint Sophronios, un autre disciple d'Eustathe. La Lettre CXXV (373) contient une profession de foi que devait signer Eustathe, et qui renfermait, avec la profession de foi écrite à Nicée, une exposition de la doctrine orthodoxe sur le Saint-Esprit. La Lettre CXXVIII (373), à Eusèbe de Samosate, montre que Basile veut garder l'espoir d'amener Eustathe à l'orthodoxie. Eusèbe devait poser à Eustathe deux dilemmes. La Lettre CXXX (373), à Théodote de Nicopolis, montre que Basile ne se fait plus d'illusion sur Eustathe. La Lettre CXXXI (373), à Olympios, est écrite tout entière contre Eustathe. La Lettre CXXXVIII (373), à Eusèbe de Samosate, révèle l'hostilité d'une partie des fidèles de Sébaste à l'égard d'Eustathe. La Lettre CCXII (375), à Hilarios, parle de la déloyauté d'Eustathe. La Lettre CCXVI (375), à Mélèce d'Antioche, montre l'hostilité d'Eustathe à l'égard de Basile. La Lettre CCXXIII (375), à Eustathe, est une apologie où Basile se défend de l'accusation d'hérésie. La Lettre CCXXIV (375), au prêtre Généthlios, montre chez Basile les mêmes préoccupations que la lettre précédente, et révèle les manœuvres de ses adversaires. La Lettre CCXXVI (375), à des ascètes, énumère les changements et les attitudes contradictoires d'Eustathe. La Lettre CCXLIV (376), à Patrophile, évêque d'Égée, est un plaidoyer où Basile justifie son attitude à l'égard d'Eustathe. La Lettre CCL (376), au même Patrophile, lui accuse réception de sa réponse à la Lettre CCXLIV. Cette réponse n'a pas satisfait complètement Basile. La Lettre CCLI (376), aux Évéséniens, fournit des précisions sur les changements d'Eustathe. La Lettre CCLXIII (377), aux Occidentaux, leur raconte ces changements et leur demande de mettre les Églises en garde contre les agissements d'Eustathe. — Conclusion.

V

Page 222

Apolinaire de Laodicée.

Les lettres apocryphes. — Les lettres authentiques. La Lettre CXXIX (373), à Mélèce d'Antioche, contient une accusation de sabellianisme que Basile retourne à Apolinaire. La Lettre CXXXI (373), à Olympios, repousse l'accusation

d'Alexandrie, révèle la fausse accusation d'arianisme lancée par lui contre Mélèce d'Antioche et Eusèbe de Samosate, en présence du pape Damase, pendant le concile de Rome. Revenu de son dernier exil, Mélèce retrouve, à côté de ses fidèles orthodoxes, Paulin et son petit troupeau. Dorothée, ancien évêque d'Héraclée de Thrace, avait succédé, en 376, à Euzoïos, comme chef de la communauté arienne. A ces trois Églises, Vital, le prêtre d'Antioche, apolinariste, en avait ajouté, vers 375, une quatrième.

Basile mourut le 1er janvier 379. A l'automne de la même année, Mélèce réunit à Antioche un concile de cent cinquante-trois évêques d'Orient, qui se rallièrent au pape Damase et aux évêques d'Occident. Mélèce présida, en 381, le concile de Constantinople, qui réunit cent cinquante évêques d'Orient, tous orthodoxes. Ils reconnurent Grégoire de Nazianze comme évêque de Constantinople. Mélèce mourut peu après. Le concile ne voulut pas reconnaître Paulin comme évêque d'Antioche. On élut le prêtre Flavien comme successeur de Mélèce. Paulin mourut en 388, mais, avant sa mort, il avait consacré évêque, pour qu'il lui succédât, le prêtre Évagrios. Le concile de Césarée de Palestine, en 393, déclare, d'accord avec le pape Sirice, que Flavien est le seul évêque légitime d'Antioche. Flavien refuse de recevoir dans son clergé les prêtres de Paulin. Le schisme d'Antioche continuait. Il ne se termina qu'à la fin du ve siècle.

La Lettre LXVI (371), à Athanase d'Alexandrie, lui demande d'envoyer des hommes vers les évêques d'Occident, pour les décider à secourir leurs collègues d'Orient. La Lettre LXVIII (371) informe Mélèce d'Antioche, qui est en exil, de la décision de Basile d'envoyer Dorothée à Rome, pour demander à des Italiens de venir visiter les Églises orientales. La Lettre LXIX (371), à Athanase, lui recommande Dorothée et lui fait savoir que Basile a écrit au pape Damase. La Lettre LXX (371), au pape Damase, lui demande d'envoyer des hommes en Orient. Athanase envoie à Basile le diacre Sabinus avec la lettre synodale du concile de Rome de 368. La Lettre LXXXIX (372), à Mélèce, l'informe que Basile

a écrit aux Occidentaux et lui demande d'envoyer quelqu'un en Occident. Mélèce n'envoya personne. La première des lettres annoncées, la Lettre XC (372), aux évêques d'Occident, implore le secours de leur prière et de leur consolation. La Lettre XCI (372), à Valérien, évêque d'Aquilée d'Illyrie, est en même temps une réponse et une demande de prières. La Lettre XCII (372), aux Italiens et aux Gaulois, est une instante supplication. La Lettre CXX (373), à Mélèce, montre que Basile est considéré comme très qualifié pour entretenir des rapports entre l'Orient et l'Occident. La Lettre CXXIX (373), au même Mélèce, est en partie la suite de la Lettre CXX. Mélèce, au regard de Basile, est très qualifié aussi pour nouer des relations avec l'Occident. La Lettre CCXXXIX (375), à Eusèbe de Samosate, parle de l'intention de Basile d'envoyer à Rome Dorothée et Sanctésimos, et révèle les méfiances à l'égard des Occidentaux. La Lettre CCXLIII fait savoir que le voyage projeté eut lieu. La Lettre CCXLII (376), aux Occidentaux, est un appel au secours. La Lettre CCXLIII (376), aux évêques d'Italie et de Gaule, est un véritable cri d'alarme. Dorothée, à son retour de Rome, rapporte à Basile la réponse du pape Damase. Elle n'était pas favorable, mais elle exposait une saine doctrine. Les Lettres CCLIII (376), aux prêtres d'Antioche, CCLIV (376), à Pélage, évêque de Laodicée, et CCLV (376), à Bitos, évêque de Karrhes, montrent la joie procurée à Basile par la lettre de Damase, et par le rapport de Sanctésimos sur les dispositions bienveillantes des Églises d'Occident à l'égard des Églises d'Orient. La Lettre CCLXIII (377), aux Occidentaux, les remercie de leur bienveillance et leur demande une visite, ou, du moins, des lettres de réconfort. Elle leur demande aussi de condamner Eustathe de Sébaste, Apolinaire de Laodicée et Paulin d'Antioche. Le concile de Rome de 377 ne fit pas droit aux demandes que contenait la lettre de Basile.

Chapitre cinquième

L'ÉVÊQUE ET LE MÉTROPOLITAIN

I

Page 308

L'Évêque de Césarée.

La Lettre CCVI (375), à l'évêque Elpidios, parle du devoir des évêques, et de la mauvaise santé de Basile, qui le gêne

pour accomplir le sien. La Lettre CCII (375), à Amphiloque d'Iconion, montre que cette mauvaise santé n'empêche pas Basile d'honorer les martyrs. Lettre CCXC (de l'épiscopat), à Nectaire, au sujet des chorévêques qui doivent être mis à la tête des bourgs. La Lettre CCLXXXVI (de l'épiscopat), à un comentarésios, revendique les droits de l'Église.

II Page 312

Le métropolitain et la sollicitude de toutes les Églises.

Lettre LXXXI (372), à l'évêque Innocent, qui avait demandé à Basile de lui envoyer un successeur. La Lettre LXXXII (fin de 371 ou début de 372), à Athanase d'Alexandrie, présente Basile comme l'ambassadeur des orthodoxes d'Orient. La Lettre XCIX (372), au comte Térence, nous apprend que l'empereur Valens avait chargé Basile de donner des évêques à l'Arménie. S'il n'a pas pu le faire, il a du moins poursuivi son œuvre de pacification. Il était encore sollicité par l'Église de Satale de lui donner un évêque, et il réhabilitait un évêque d'Arménie. La Lettre CII (372), aux citoyens de Satale, leur présente l'évêque qu'ils ont demandé. La Lettre CIII (372), aux habitants de Satale, résume la lettre précédente. La Lettre CXXXVIII (373), à Eusèbe de Samosate, révèle la confiance qu'avaient en Basile les orthodoxes de Sébaste, et rapporte la demande d'Iconion, qui s'adresse à Basile pour avoir un évêque. La Lettre CLXI (374), à Amphiloque, ordonné évêque d'Iconion, est écrite pour lui donner confiance. La Lettre CXLI (373), à Eusèbe de Samosate, est une excuse pour l'absence du synode de Samosate, et une défense contre l'accusation de négliger les Églises. La Lettre CXC (374), à Amphiloque d'Iconion, parle de l'Isaurie, qu'il faut pourvoir d'évêques. La Lettre CXCVII (375), à Ambroise, évêque de Milan, parle du transfert, de la Cappadoce à Milan, du corps de l'évêque martyr, Denys. La Lettre CCII (375), à Amphiloque d'Iconion, parle d'une affaire importante qui doit être réglée avec lui.

III Page 325

L'évêque face a ses adversaires.

La Lettre CCIII (375), aux évêques du bord de la mer, exprime la déception de Basile devant l'indifférence de ces

évêques. La Lettre CCIV (375), adressée en réalité aux prêtres de Néocésarée, vise surtout l'évêque Atarbios, qui est cause de l'animosité que le clergé et le peuple de cette ville montrent à l'égard de Basile. La Lettre CCVII (375), aux clercs de Néocésarée, vise plus directement encore Atarbios. La Lettre CCVIII (375), à Eulancios, est comme un écho de la lettre précédente. La Lettre CCX (375), aux premiers citoyens de Néocésarée, leur reproche d'avoir suivi aveuglément Atarbios, qui les a excités contre Basile. La Lettre CCXI (375), à Olympios, montre que Basile n'a pas oublié l'attitude de Néocésarée à son égard. La Lettre CCXVI (375), à Mélèce d'Antioche, parle de la conduite odieuse des habitants de Néocésarée à l'égard de Basile.

IV Page 350

Les dernières lettres de gouvernement.

La Lettre CCXVI, citée ci-dessus, montre Basile en Pisidie, puis dans le Pont. La Lettre CCXVII (375), à Amphiloque d'Iconion, rappelle le voyage dans le Pont pour des affaires ecclésiastiques, et parle du choix d'un évêque pour remplacer Grégoire de Nazianze. La Lettre CCXVIII (375), à Amphiloque d'Iconion, s'inquiète de la foi des chrétiens de Lycie. La Lettre CCLVIII (vers 377), à l'évêque Épiphane, exprime l'incapacité où se dit Basile de redresser la situation de l'Église d'Éléone.

V Page 353

La prière et les assemblées religieuses.

La prière collective. La prière à l'église.

La Lettre CLXXIV (vers 374), à une veuve, contient une invitation à la prière en commun. La Lettre CCVII (375), aux clercs de Néocésarée, contient des renseignements sur la prière collective au temps de Basile. La Lettre CCXLIII (376), aux évêques d'Italie et de Gaule, déplore l'état des Églises orientales, privées de leurs pieuses réunions.

Les assemblées en l'honneur des martyrs. Page 356

La Lettre XCV (372), à Eusèbe de Samosate, parle d'une de ces assemblées où Basile doit se rencontrer avec Mélèce

d'Antioche et Théodote de Nicopolis. La Lettre C (372), à Eusèbe de Samosate, demande à celui-ci de venir pendant l'assemblée du martyr Eupsychios. La Lettre CXLII (373), à un comptable de préfets, parle de l'assemblée du martyr Eupsychios. Les Lettres CLXXVI (374) et CC (375), à Amphiloque d'Iconion, invitent cet évêque à l'assemblée annuelle en l'honneur du martyr Eupsychios. La Lettre CCLII (376), aux évêques de la province du Pont, les invite à l'assemblée annuelle en l'honneur du même martyr. La Lettre CCLXXXII (de l'épiscopat), à un évêque, invite celui-ci à la commémoration des martyrs.

Chapitre sixième

LE DÉFENSEUR DES FAIBLES

I Page 360

Le défenseur de sa cité.

La division de la Cappadoce en deux provinces. — La Lettre LXXIV (371), à Martinianos, supplie ce personnage d'intervenir auprès de l'empereur pour empêcher le démembrement de la Cappadoce et le choix de Podande comme capitale de la nouvelle province. La Lettre LXXV (371), à Aburgios, prie celui-ci d'user de son influence en faveur de sa patrie. La Lettre LXXVI (371), à Sophronios, le maître des Offices, demande à ce haut fonctionnaire d'user de son pouvoir pour sauver Césarée. La Lettre LXXXIII (372), à un censeur, renferme une allusion aux malheurs de Césarée. — Conséquences ecclésiastiques de la division de la Cappadoce. Tyane capitale de la Cappadoce Seconde à la place de Podande. Anthime, métropolitain de la nouvelle province. Basile crée de nouveaux évêchés pour garder son influence. La Lettre XCVIII (372), à Eusèbe de Samosate, présente la promotion de Grégoire de Nazianze à l'évêché de Sasime. La Lettre XCVII (372), au sénat de Tyane, n'est qu'une allusion aux difficultés suscitées à Basile par Anthime, secondé lui-même par ses suffragants, pleins de dédain pour le métropolitain de la Cappadoce Première. La Lettre CXXII (373), à Poiménios, évêque de Satale, renferme une plainte contre Anthime et ses suffragants.

II Page 371

Le défenseur des faibles et des malheureux.

Les Lettres XXVII (368), à Eusèbe de Samosate, et XXXI (369), à l'évêque Eusébonas, parlent de la famine qui affligea la Cappadoce en 368. La Lettre XXXII (369), au maître Sophronios, présente Grégoire de Nazianze comme un héritier poursuivi en justice. La Lettre XXXIII (369), à Aburgios, est un bref plaidoyer pour la même cause. Les Lettres LXXXVI (372), au gouverneur, et LXXXVII (372), sans adresse, demandent que le prêtre Dorothée rentre en possession du blé qu'on lui a volé. La Lettre XCVI (372), au maître Sophronios, lui demande de détruire les calomnies dont Élie, gouverneur de la Cappadoce, a été la victime. Les Lettres CVII (372), à Julitte, veuve, CVIII (372), au tuteur des héritiers de Julitte, et CIX (372), au comte Helladios, parlent des difficultés pécuniaires que l'on crée à la veuve Julitte. La Lettre CXXXVII (373), au gouverneur Antipatros, recommande une parente. Les Lettres CXLVII (373), à Aburgios, CXLVIII (373), à Trajan, et CXLIX (373), à Trajan, sont des suppliques en faveur de Maxime, gouverneur de la Cappadoce, victime d'une dénonciation calomnieuse. Les Lettres CLXXVII (374), au maître Sophronios, et CLXXVIII (374), à Aburgios, sont des suppliques en faveur d'Eusèbe. La Lettre CLXXIX (374), à Arinthéos, intercède pour un homme à qui on a intenté un procès à cause d'une violente calomnie. La Lettre CLXXX (374), au maître Sophronios, recommande Eumathios, qui semble être aux prises avec les mêmes difficultés qu'Eusèbe. Les Lettres CCLXXIII (dernières années de Basile), CCLXXIV (même date), au maître Hémérios, et CCLXXV (même date) intercèdent en faveur de Héra, victime d'une calomnie. La Lettre CCLXXIX (de l'épiscopat), au préfet Modeste, demande à ce fonctionnaire de protéger un homme qui n'est pas nommé. La Lettre CCLXXX (de l'épiscopat), au préfet Modeste, intercède en faveur de parents. La Lettre CCCIV (date inconnue), à Aburgios, recommande un homme qui n'est pas nommé. La Lettre CCCVI (date inconnue), au premier de la curie de Sébaste, demande le secours du courrier public pour des gens qui doivent transporter le corps d'un parent décédé. La Lettre CCCVII (date inconnue), sans adresse, présente un homme en contestation avec un individu ami de la chicane. La Lettre CCCXVI (date inconnue), sans adresse, recommande un homme affligé. La Lettre CCCXVII (date inconnue), sans adresse, recommande un indigent. La

Lettre CCCXVIII (date inconnue), sans adresse, recommande un compatriote de Basile. La Lettre CCCXIX (date inconnue), sans adresse, recommande un homme aux prises avec de graves difficultés.

III Page 395

L'avocat des coupables.

La Lettre LXXII (371), à Hésychios, demande que ce personnage intercède auprès de Callisthène en faveur des serviteurs d'Eustochios, qui avaient été insolents à l'égard de Callisthène. La Lettre LXXIII (371), à Callisthène, demande à l'offensé lui-même la grâce des serviteurs coupables. La Lettre CXI (372), au préfet Modeste, recommande un ami. La Lettre CXII (372), au gouverneur Andronicos, recommande un autre ami.

IV Page 401

Les demandes de diminution ou d'exemption d'impôts.

La Lettre XV (de la retraite), à Arcadios, comte des largesses privées, écrite en faveur des citoyens de Césarée, ne peut faire penser qu'à une demande de diminution d'impôts. La Lettre XXXV (avant l'épiscopat), sans adresse, parle en faveur de la maison de Léonce, un ami de Basile. Les Lettres XXXVI (avant l'épiscopat), sans adresse, et XXXVII (avant l'épiscopat), sans adresse, demandent que l'on conserve son ancienne inscription d'impôt à un prêtre qui avait été élevé avec Basile. La Lettre LXXXIII (372), à un censeur, demande à ce fonctionnaire de diminuer les contributions qui accablent la propriété d'un ami. La Lettre LXXXVIII (mars 372), sans adresse, demande que l'on sursoit au payement de l'impôt pour l'achat des vêtements militaires. La Lettre CIV (372), au préfet Modeste, demande que l'on conserve aux clercs le bénéfice de l'exemption d'impôts. La Lettre CX (372), au préfet Modeste, demande un allègement de l'impôt du fer pour les habitants du Tauros. La Lettre CXLII (373), à un comptable de préfets, demande à ce fonctionnaire d'exempter de toutes ses contributions un hospice de pauvres. La Lettre CXLIII (373), à un autre comptable, demande à ce

fonctionnaire de fournir à un hospice de pauvres tout ce qui lui est nécessaire. La Lettre CXLIV (373), à un officier des préfets, expose sans précision une demande en faveur des pauvres : on peut croire qu'il s'agit d'un allègement des impôts. La Lettre CCLXXXIV (de l'épiscopat), au censeur, demande que des moines soient exemptés des contributions. La Lettre CCLXXXV (de l'épiscopat), sans adresse, demande que l'Église soit délivrée des exigences excessives du fisc. La Lettre CCCIII (date inconnue), au comte des largesses privées, intercède pour des gens à qui l'on a imposé sans raison une contribution de juments. La Lettre CCCVIII (date inconnue), sans adresse, demande qu'on protège les habitants du pays de Caprale, pauvres et malheureux. La Lettre CCCIX (date inconnue), sans adresse, intercède en faveur d'un indigent, pour qu'on l'exempte d'impôts. La Lettre CCCX (date inconnue), sans adresse, demande qu'on cesse de pressurer les habitants d'Ariarathie, et qu'on soulage un bien de famille surchargé d'impôts. La Lettre CCCXI (date inconnue), à un magistrat, demande à celui-ci de soulager une maison accablée par la charge des fonctions publiques. La Lettre CCCXII (date inconnue), à un censeur, demande qu'on fasse justice à un homme victime du cens. La Lettre CCCXIII (date inconnue), à un censeur, demande une diminution d'impôts en faveur de la maison du magistrat Ulpicios. La Lettre CCCXV (date inconnue), sans adresse, demande une diminution d'impôts en faveur de la maison d'une parente.

V Page 415

Lettres administratives.

La Lettre LXXVIII (371), sans adresse, demande au destinataire d'obtenir du préfet qu'il nomme Elpidios gouverneur de la Cappadoce. La Lettre LXXXIV (372), à un gouverneur, demande à ce fonctionnaire de ne pas adjoindre à la curie un enfant, le petit-fils d'un vieux sénateur. La Lettre XCIV (372), à Élie, gouverneur de la province, justifie les constructions élevées aux portes de Césarée et qu'on a appelées la Basiliade. La Lettre CXVI (372), à Firminos, supplie celui-ci de quitter l'armée pour revenir au poste qu'il occupait à la tête de sa cité. La Lettre CXVII (vers 372), sans adresse, est la réponse de Firminos, bien faite pour satisfaire Basile. La Lettre CCLXXXI (de l'épiscopat), au préfet Modeste, demande à celui-ci de libérer le magistrat

des activités du moine. Cette réglementation tient en quarante-huit ordonnances. Les quatre premières s'adressent à tous les chrétiens en général. Les autres visent spécialement les moines et sont, pour la plupart, énoncées sous la forme d'une défense.

Les autres lettres où il est question de l'ascèse. Page 447

La Lettre XXIII (de la prêtrise), à un moine, dit à quelles épreuves on doit soumettre l'aspirant à la vie monastique. La Lettre LXXXI (372), à Innocent, évêque, lui propose comme successeur un ascète d'une grande austérité. La Lettre CCV (375), à l'évêque Elpidios, parle d'un autre ascète, d'une grande austérité lui aussi. La Lettre CXVI (372), à Firminos, prouve qu'un homme du monde pouvait pratiquer une certaine ascèse, pratique qui n'est plus possible dans le métier des armes. La Lettre CXIX (fin de 372 ou début de 373), à Eustathe de Sébaste, révèle l'hostilité de certains à l'égard de l'ascèse. — L'épiscopat en général était favorable aux ascètes, dont il se servait dans sa lutte contre l'arianisme. — La Lettre CL (373), à Amphiloque d'Iconion au nom d'Héraclide, rappelle, par l'esprit qui l'anime, les Lettres II et XXII. La Lettre CLXXIII (vers 374), à Théodora, religieuse, dit ce que doit être la vie des moines en général, et spécialement la vie des moniales, qui doivent rester fidèles à leurs promesses jusque dans les détails. La Lettre CCVII (375), aux clercs de Néocésarée, renferme un éloge des moines d'Orient, et en particulier des couvents d'hommes et de femmes de la région du Pont. La Lettre CCLIX (377), aux moines Palladios et Innocent, résume en quelques mots la vie monastique. La Lettre CCLXXVII (dernières années), à l'étudiant Maxime, est un éloge de la vie parfaite qu'il a choisie. La Lettre CCXC (de l'épiscopat), au chorévêque Timothée, lui reproche de s'être relâché dans la pratique de l'ascèse. La Lettre CCXCV (date inconnue), à des moines, les invite à embrasser la vie commune.

Chapitre huitième Page 456

LE LÉGISLATEUR DE L'ÉGLISE

Les trois Lettres canoniques CLXXXVIII (374), CXCIX (375) et CCXVII (375), à Amphiloque, évêque d'Iconion.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN JUIN 1973
SUR LES PRESSES
DE
L'IMPRIMERIE DURAND
28600 LUISANT

DÉPÔT LÉGAL : 2e TRIMESTRE 1973
IMP. N° 1572 ÉDIT. N° 1773